AH 6FSV +

Digitized by Google

Period
1819
v. 17
1868

ANDOVER-HARVARD
THEOLOGICAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

Digitized by Google

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS
rue Cujas, 13. — 1868.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TOME XVII

DEUXIÈME SÉRIE. — TROISIÈME ANNÉE

PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

43 ET 45, RUE DES SAINTS-PÈRES

1868

Digitized by Google

Period 1819
V. 17, 1868

ANDOVER-HARVARD
THEOLOGICAL LIBRARY
CAMBRIDGE, MASS.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Préface. 1
Assemblée annuelle de la Société. 209
Rapport de M. Fernand Schickler, président, sur les travaux de la Société. 210
Rapport de M. Jules Bonnet, secrétaire, sur le concours de 1867 . 223
Procès-verbaux des Séances du Comité. 142,208

ÉTUDES HISTORIQUES.

Sébastien Castalion ou la tolérance au XVIe siècle (3me et 4me parties), par M. Jules Bonnet 2,49
Hotman de Villiers et son temps, par M. Fernand Schickler 98,145,401 464,513
Philippe Mornay de Bauves, par M. Gaufrès 232,257
Louvois et la Révocation de l'Edit de Nantes, par M. Adolphe Michel 305
De l'état civil des réformés en France, par M. L. Anquez . . . 321
Les réfugiés français dans le pays de Vaud et particulièrement à Vevey. La famille de Rochegude, par M. Jules Chavannes 353
Mathurin Cordier ou la Réforme et l'enseignement classique, par M. Jules Bonnet 449
La guerre des paysans en Alsace, par M. Jules Rathgeber . . . 561

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX.

Une mission en Piémont. Lettre de Jean Vernou aux ministres de Genève (22 avril 1555) 16
Les forçats de Louis XIV. Règlements faits sur les galères de France, par les confesseurs qui souffrent pour la vérité de l'Evangile (1699) 20.66
Procès-verbal de démolition du temple de Saint-Mards-en-Othe. près de Troyes (4 avril 1685) 112
Les forçats de Louis XIV. Lettre des galériens Bancillon, Font-

Digitized by Google

blanche et Serres le jeune à Mademoiselle de Peray (15 décembre 1699) 117
La Réforme sous Henri II. Deux lettres de Th. de Bèze et des cantons évangéliques, en faveur des réformés français (1557) . 162
Regreet faict par Mademoiselle de Rohan sur la mort de sa sœur, la duchesse des Deux-Ponts 167
Lettre de six prisonniers du château de Saumur à l'évêque de Bristol (30 novembre 1712) 170
La Réforme à Troyes. Extraits d'un manuscrit conservé dans les archives de cette ville (1560-1572) 280,375
Un brevet de Louis XV 295
Le Livre des marchands. Fragment d'un écrit de controverse du XVIe siècle 331
Un prosélyte des galères. Relation touchant la conversion et les souffrances de Jean Fayan (1700-1712) 338
Lettre de Marguerite de Navarre à Calvin (1540) 374
Le jeûne de 1612. Lettre de Jacques Nompar de Caumont aux ministres du Béarn 390
Lettres de Marbaut et de Villarnoul à Benedict Turrettini (1619-1628) 414
Les aventures d'un chef camisard. Fragment des Mémoires de Monthonnoux, ex-brigadier de Cavalier (1705) 420
Une chanson en langue béarnaise du temps de Jeanne d'Albret . 477
La Réforme en 1562. Lettres des Eglises du Vigan, d'Uzès et de Nîmes, à la Compagnie de Genève 480
Une page de la Révocation de l'Edit de Nantes. Récit autobiographique de la sortie de France de la famille de Robillard, en 1687 486
Un manifeste parisien contre le premier édit de tolérance (1562) . 534
Deux lettres de Rotan à Hotman de Villiers (1595-1597) 540
Nouvelles lettres de la famille de Coligny. 582
L'émigration en Irlande. Journal de voyage d'un réfugié français. 591

MÉLANGES ET VARIÉTÉS.

Les Huguenots du XVIe siècle, peints par M. Gandy. Lettre à M. Jules Bonnet, par M. Ad. Schaefler 30,73
Manuscrit de la famille Le Cointe 301
Mines de cuivre et d'argent, abandonnées par suite de la Révocation de l'Edit de Nantes 304
Jean le Blanc et Jean le Noir 343
Péroraison d'un sermon de M. le pasteur Eug. Bersier 345

Digitized by Google

Académie française (prix annuels) 444
Réimpression d'un traité de Th. de Bèze 447
Un volume de Michel Le Faucheur et les deux Gigord 506
Fête de la Réformation 512
L'Histoire du protestantisme français, étudiée au *Record-Office* par M. Gustave Masson 542

BIBLIOGRAPHIE.

Questions à propos d'un livre du refuge, par M. Jules Chavannes. 42
L'Italie en 1671. Relation d'un voyage du marquis de Seignelay suivie de lettres inédites, et précédée d'une Etude historique par M. Pierre Clément (article de M. Schickler) 91
Philipp Melanchthon, von Dr Carl Schmidt 126
Rectifications à l'Errata publié par M. Jal pour tous les Dictionnaires historiques (article de M. H. Bordier) 173,246
L'Eglise et l'Etat à Genève, du vivant de Calvin. Etude d'histoire politico-ecclésiastique, par M. A. Roget 347
Journal de Jean Glumeau. Bourges (1541-1562) 349
Les guerres de religion en Bourbonnais 349
Le colloque de Poissy. Etude sur la crise religieuse et politique de 1561, par H. Klipfel 391
Mémoires de Jean de Fabas, premier vicomte de Castels-en-Dorthe 392
Bernard Palissy, sa statue et son récent biographe, par M. le pasteur Ath. Coquerel fils 434,495
Bernard Palissy. Réponse de M. Louis Audiat à M. Ath. Coquerel fils 663

CORRESPONDANCE.

Les Huguenots du XVIe siècle. Réponse de M. G. Gandy à M. Ad. Schaeffer 131,185
Lettre de M. Ad. Schaeffer à M. Jules Bonnet 138,198
Les Mémoires de Marteilhe, traduits par Olivier Goldsmith . . 207
La Réforme à Guernesey. Observations sur une lettre française de Calvin, par M. le pasteur Maulvault 254
Anciens registres de l'Eglise de Nîmes, par M. le pasteur A. Viguié 296
Un nom omis dans la *France protestante* 394
Affaire de Calas. Une lettre inédite de Voltaire 398
De Harlay-Dolot 448
Calvin fut-il barbiste? Lettre à M. Jules Quicherat, auteur de l'histoire de Sainte-Barbe, par M. Jules Bonnet. 555

Digitized by Google

CHRONIQUE.

Inauguration du monument de Luther à Worms 350
Bibliothèque de la Réformation à Florence 399
Fête de la Réformation 512,539,616

NÉCROLOGIE.

M. Charles Drion. — M. le pasteur Ath. Coquerel. — M. Eugène Haag. — M. Ernest Alby. — M. Martin Rollin. — M. François Delessert 48,95,144,352,400,560

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

DIX-SEPTIÈME ANNÉE

En entrant dans la dix-septième année de l'existence de notre œuvre historique, et dans la troisième de son organisation nouvelle, nous en sentons plus vivement les imperfections et les lacunes. Nous avons besoin de compter plus que jamais sur le fraternel concours de tous ceux qui s'intéressent aux progrès des études historiques dans notre Eglise, et qui ont à cœur de recomposer le foyer de nos pères, ce patrimoine de foi et de vertu dispersé aux quatre vents des cieux par des siècles de persécutions. Les époques de tolérance ont aussi leurs épreuves et leurs périls. L'heure présente n'est pas sans trouble, et dans le sentiment de notre faiblesse, nous aimons à puiser un encouragement dans ces belles paroles du prophète répétées d'âge en âge comme le *Sursum corda!* dont l'homme, quelle que soit sa tâche ici-bas, a besoin :

C'est l'Eternel qui soutient celui qui est fatigué, et qui multiplie la force à celui qui n'a aucune vigueur. Les jeunes gens se lassent et s'épuisent promptement; même les jeunes gens d'élite tombent sans force. Mais ceux qui s'attendent à l'Eternel prennent une énergie nouvelle. Les ailes leur reviennent comme aux aigles. Ils courront et ne se fatigueront point: ils marcheront et ne se lasseront point (Esaïe XL, 29, 30, 31.)

Digitized by Google

ÉTUDES HISTORIQUES

SÉBASTIEN CASTALION

OU

LA TOLÉRANCE AU XVIe SIÈCLE (1)

La Préface du *De Hæreticis* est un pathétique résumé du livre lui-même, et les morceaux qui le composent, les extraits des Pères de l'Eglise et des réformateurs, Erasme, Luther, Mélanchthon, Bucer, Calvin lui-même, qu'on y trouve reproduits, sont comme autant de voix qui s'élèvent en faveur de la tolérance. Dans un chapitre consacré au magistrat séculier apparaît la moderne théorie de la liberté religieuse fondée sur la séparation du temporel et du spirituel, de l'Eglise et de l'Etat. Ce passage mérite d'être intégralement cité : « Il faut, dit l'auteur, distinguer avec soin deux domaines pour la postérité des fils d'Adam : l'un qui concerne le règne de Dieu, sous le sceptre de Jésus-Christ; l'autre qui se rapporte aux choses du monde, sous l'autorité du magistrat. Chacun de ces domaines a ses règles, nécessaires à son existence. L'empire de la loi civile s'exerce sur les corps et les biens, mais ne saurait s'étendre plus loin. Dieu ne peut permettre, en effet, que les âmes soient enchaînées, car elles lui appartiennent, et celui qui ose attenter aux libertés de l'âme usurpe sur les droits de Dieu lui-même pour corrompre et nous perdre (2). » Supérieur aux menaces, incorruptible aux promesses, le dis-

(1) Voir le *Bulletin* d'octobre et de novembre 1867, p. 465 et 529.

(2) « Filiorum Adami duo esse genera, quorum alterum ad regnum Dei attinet, sub capite Christo, alterum ad mundanum regnum sub magistratu, etc... » (*Aretii Cathari de seculari magistratu*, secunda pars, p. 30.) — Cet Aretius Catharus, ce pur zélateur de la vérité, n'est évidemment qu'un second pseudonyme sous lequel se cache l'auteur du livre; Basile Montfort, l'auteur des réfutations finales, en est un troisième.

Digitized by Google

ciple du Christ se souvient de la parole du Maître : Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu.

Une des pages les plus remarquables du livre est assurément celle où les inévitables erreurs de la persécution sont mises en lumière et ses victimes glorifiées. Qu'on se représente l'effet produit au lendemain du procès de Servet, dans l'état de surexcitation des esprits, par ces hardis paradoxes se succédant comme les thèses vengeresses de la tolérance :

« Si ceux qui endurent la persécution pour le nom du Christ ne méritent pas le nom de fidèles, nul homme au monde n'est digne de ce nom, puisque saint Paul a dit que tous ceux qui voudront vivre selon la piété souffriront persécution.

« Si ceux qui sont mis à mort comme hérétiques, ou du moins quelques-uns, ne sont pas des martyrs, il n'y eut jamais de martyrs dans l'Eglise, car nul homme n'a été immolé pour le Christ sans être flétri du nom d'hérétique.

« Quiconque croit que Jésus est le Christ venu en chair, est de Dieu. Quiconque donc tue un homme qui croit que Jésus est le Christ, tue un enfant de Dieu.

« Si les chrétiens devaient persécuter au nom de la foi ceux qui ne le sont pas, les chrétiens régneraient dans le monde et cette parole du Christ ne serait plus vraie : Mon royaume n'est pas de ce monde.

« Le Christ a dit : Vous serez bien heureux quand on dira du mal de vous et qu'on vous persécutera. Mais comment aurions-nous part à cette félicité, si nous sommes non persécutés, mais persécuteurs (1) ? »

Le livre qui contenait ces thèses hardies, provocatrices, n'avait pas été composé sur les rives de l'Elbe, mais sur celles du Rhin, et on en devine l'auteur. Calvin fut le premier à le nommer dans une lettre à Bullinger, du 28 mars 1554, où il signale l'apparition clandestine du livre et laisse échapper une

(1) *Aretii Cathari de seculari magistratu*, secunda pars, p. 36.
(2) Quantum orbi noceant persecutiones sententia Georgii Kleinbergii. *De hæticis*, p. 133, 134. Ce George Kleinberg, c'est encore Castalion !

Digitized by Google

plainte contre l'inertie du clergé bâlois (1). Mais Castalion n'était pas le seul auteur de l'ouvrage incriminé. Parmi ses collègues à l'Académie de Bâle se trouvaient deux hommes qui, sans être d'accord avec lui sur tous les points de la théologie réformée où il différait lui-même de Calvin, partageaient à certains égards ses vues sur la libre manifestation des opinions religieuses. Le premier était Martin Borrhée, ancien anabaptiste converti, non sans quelques réserves, à la foi orthodoxe; le second était un réfugié, non moins célèbre par ses talents que par ses malheurs, le pieux, le savant Curione, qui, banni du Piémont sa patrie, avait échangé, cinq ans auparavant, la direction du collége de Lausanne contre une chaire d'éloquence dans la ville d'Œcolampade (2). S'il faut en croire le Mémoire inédit de Castalion cité plus haut, Borrhée avait échangé plusieurs lettres avec Michel Servet dont il jugeait les écrits avec moins de rigueur que les théologiens suisses. Curione avait déploré la condamnation du malheureux Aragonais dans une pièce également inédite où il se cachait sous le nom d'Alphonse de Tarragone. « Mieux vaut, disait-il avec un poëte toscan, souffrir une injure que la faire; mieux vaut, en fait de torts, être créancier que débiteur. »

Meglio è torto e ingiuria patire che fare;
Meglio esser creditore del danno che debitore (3).

(1) « Furtim etiam nuper excusus est liber Basileæ falsis nominibus, in quo disputant *Castalio* et N... non esse gladio coercendos hæreticos, etc... » (Msc. de Gotha. *Calvin's Letters*, t. III, p. 34.) Une lettre à Sulcer, du 6 août 1554, contient une plainte plus amère : « Castalio, crede mihi, *non minus virulenta est bestia quam indomita et pervicax.* Charitatem simulat... quum tamen nihil arrogantius fingi queat. » Il paraît qu'un exemplaire du *De Hæreticis* avait été, dès le mois de mars, secrètement envoyé aux seigneurs de Genève comme un acte d'accusation indirecte contre Calvin. Le magistrat se contenta de remettre cet exemplaire au réformateur, qui « n'eut pas de peine, dit-il, à faire tourner à sa louange l'œuvre de l'envie : Quidquid odiose objectum fuerat in laudem convertere. » (*Epist. et responsa*, édit. de 1576, p. 294.)

(2) « Basileæ quidem tres sunt professores quos Calviniani palam habent pro Servetanis, videlicet Martinus Cellarius sive Borrhæus theologiæ professor summus, et Cœlius Secundus Curio et Sebastianus Castalio humanarum litterarum professores, *atque hi posteriores duo contra persecutionem scripserunt.* » Mémoire inédit de Castalion. (Archiv. eccl. de Bâle.)

(3) Je lis ces vers en tête d'une dissertation sur la Trinité, de la main de Curione, également conservée à Bâle. Il admet dans les trois Personnes divines l'unité de volonté, d'amour, de perfection, mais non d'essence. Le même volume : *Varia ecclesiastica*, t. I, contient l'apologie d'Alphonse de Tarragone, dont j'ai cité un fragment dans les *Récits du XVIe siècle*, p. 257.

Digitized by Google

Des libres entretiens de ces trois hommes mêlant dans l'intimité leurs regrets et leurs plaintes à demi étouffés par le rigorisme universel, était sorti le livre *De Hæreticis*.

Toutefois la principale part de ce manifeste revenait à Castalion, et les contemporains furent unanimes à lui en attribuer la responsabilité : « Le bruit court, lui écrivait un de ses amis, Jean Arguerius, qu'estes de l'opinion de Servetus, ce que je ne peux croire, car on dit qu'il a esté du tout en tout arrien, disant que Jésus-Christ estoit créature... Le bruit court finalement qu'avez faict imprimer un livre contraire à ce que M. Calvin a traicté contre Servetus : c'est *De non comburendis Hæreticis*. Or, touchant cet article, je sçay assez en quoy vous en estes, car nous en conférasmes ensemble la dernière fois que je fus à Basle. Si est-ce que je désirerois qu'y pensassiez un peu de plus près. Vous estes en très-maulvaise réputation en ce pays envers plusieurs, tellement qu'il n'y a pas longtemps qu'il y eust un homme de sçavoir qui vous appela en une grande assemblée meschant hérétique. Et qui pis est, j'ay entendu ces jours passés qu'il y a un homme de grand sçavoir qui escrit contre vous à raison des erreurs cy-dessus mentionnées. Je vous en ay voulu advertir pour aultant que j'aime vostre salut et honneur. Dieu soit toujours avec vous. Amen (1) ! »

L'homme « de grand sçavoir » qui se préparait à descendre dans l'arène pour combattre Castalion, n'était rien moins que le plus brillant disciple de Calvin, Théodore de Bèze, alors professeur de belles-lettres à l'Académie de Lausanne. Une lettre à Bullinger, du 7 mai 1554, le montre fort ému de l'apparition du livre qui circule de main en main, comme un manifeste d'autant plus dangereux que le mystère l'entoure : « C'est à Bâle, écrit-il, qu'il a vu le jour. On y a mis une préface non moins inepte qu'impie de l'auteur du recueil, où le prétendu *Martinus Bellius* traite le même argument que

(1) Arch. eccl. de Bâle. *Epistolæ virorum eruditorum seculi XVI*, fol. 304, 305. Lettre du 30 juillet 1554.

Digitized by Google

Castalion dans sa fameuse préface de la Bible dont il reproduit un long fragment. Lisez, je vous prie, cette préface, vénéré frère, et dites ce que deviendrait notre sainte Réformation, s'il était loisible à de tels hommes d'en ébranler les fondements. Que nous restera-t-il en effet, je vous le demande, si, selon leur thèse favorite, la Parole de Dieu est si incertaine qu'on ne puisse rien affirmer? Dieu nous délivre de tels monstres, car je ne connais rien de plus pernicieux pour son Eglise (1)! » Dans cette même épître, Th. de Bèze parle de la réponse qu'il prépare et dont il annonce le prochain envoi à Bullinger.

Calvin ne pouvait tarder en effet à relever le gant qui lui était jeté, et à répondre directement ou par l'organe de son plus éloquent disciple. La Réforme genevoise traversait une crise difficile. Les démêlés relatifs au droit d'excommunication que le magistrat prétendait se réserver et que le Consistoire revendiquait comme son inaliénable prérogative, avaient vivement ému l'Eglise de Genève et les populations des deux rives du Léman soumises à l'autorité bernoise. L'énergique attitude de Calvin déclarant sous les voûtes de Saint-Pierre (3 octobre 1553) qu'il souffrirait plutôt la mort que d'admettre les chefs du parti des Libertins à la Cène, avait déconcerté ses adversaires qui n'en continuaient pas moins leurs trames occultes contre le réformateur et le parti réformé. Le livre *De Hæreticis* paraissant au milieu d'un conflit qui n'était que suspendu, avait ranimé l'agitation des esprits toujours prête à renaître. A Morges, à Rolle, à Nyon, dans des localités plus voisines de la frontière, la chaire retentissait de déclamations contre Calvin que la seigneurie de Berne affectait d'ignorer, si même elle ne les encourageait secrètement. Le ministre de Bursin, Jean Lange, déclarait que Calvin n'était qu'un hérétique qui se faisait adorer. Un banni, Bastien Foncelet, appelait Genève une autre Sodome qui persé-

(1) « Pessumdet Dominus hæc monstra quibus nihil perniciosius fingi potest! » (Arch. de Zurich, Gest. VI, 166, f° 69.)

Digitized by Google

cutait les saints. Enfin le prêcheur de Nyon, André Zébédée, « homme au poil roux et fort fier, » selon l'expression d'un chroniqueur vaudois, allait répétant tout haut : « que le feu de Dieu consumerait le feu de France, comme celui de France avait consumé le feu d'Espagne! (1) » Il devenait urgent de répondre à toutes ces attaques, de réfuter avec éclat le livre qui en était la plus véhémente expression, et que Calvin, dans une lettre à l'Eglise de Poitiers, caractérisait en ces termes : « Ils ont conspiré en une chose qu'on ne doibt point punir les hérétiques, et c'est afin d'avoir licence de desgorger tout ce que bon leur semblera, car telles gens seraient contents qu'il n'y eust ne loi ne bride au monde. Voilà pourquoy ils ont basti ce beau livre : *De non comburendis Hæreticis*, où ils ont falsifié tant les noms des villes que des personnes, non pour aultre cause sinon que ledit livre est farcy de blasphesmes insupportables, jusques à dire que si Jésus-Christ veut qu'on punisse ceux qui auront blasphesmé contre luy, il serait un second idole Moloch. Je laisse là leur belle maxime qu'il faut souffrir toutes disputes contraires pour ce qu'il n'y a rien de certain ne résolu, mais que l'Ecriture est un nez de cire, tellement que la foy que tous chrestiens tiennent de la Trinité, de la prédestination, de la justice gratuite, sont choses indifférentes et desquelles on peult débattre à plaisir! (2) »

Le livre de Théodore de Bèze parut, sans doute en juillet 1554, sous ce titre qui est la contre partie de celui de Castalion : De Hæreticis a civili magistratu puniendis. *Réponse à Martinus Bellius et à la nouvelle secte académique* (3). Ce dernier terme était choisi à dessein pour mettre en relief les tendances de la nouvelle école qui associait, il faut l'avouer,

(1) Plaintes dressées par Calvin (*Lettres françaises*, t. II, p. 35 et suiv.), et lettre aux seigneurs de Berne, p. 47. (*Ibidem.*)

(2) Lettre à l'Eglise de Poitiers du 20 février 1555, t. II, p. 18 et 19. C'est une plainte contre le ministre de La Vau, « qui allègue pour ses complices *un fantastique nommé Sébastien Castellio*, auquel il en conjoinct deux aultres qu'on dict estre lecteurs publiques à Basle. » (P. 17.)

(3) *De Hæreticis a civili magistratu puniendis libellus, adversus Martini Bellii farraginem et novam academicorum sectam Theodoro Beza Vezelio auctore.* Édit. in-12 (Robert Estienne), M.D.LIIII.

Digitized by Google

aux plus généreuses inspirations un relâchement dogmatique des plus regrettables. Si le traité de Théodore de Bèze, vieilli dans la plupart de ses arguments, a conservé quelque valeur, c'est comme protestation de l'austère esprit réformé contre les écarts du sentiment individuel déclinant toute autorité et s'érigeant lui-même en religion. C'est avec une logique puissante qu'il montre la vanité du système qui, prenant pour point de départ l'obscurité des saints écrits et l'incertitude des doctrines religieuses, prétend réserver la croyance en un Dieu unique, universel, comme un refuge assuré contre le doute : « Tous les hommes, dites-vous, croient en Dieu ; mais la secte d'Epicure répandue dans le monde entier, vous répond : Il n'y a point de Dieu, ou s'il en est un, il est indifférent à son œuvre. Les péripatéticiens croient à l'éternité de la matière. Les stoïciens subordonnent Dieu à l'aveugle destin, et ces opinions contradictoires sur la divinité, professées en tout temps, ne s'évanouiront qu'au dernier jour lorsque le Christ viendra pour juger les vivants et les morts... Mais le Christ lui-même, comment savez-vous qu'il est le Fils de Dieu, le juge et le roi du monde, si ce n'est par le témoignage des saints Ecrits? Ce mystère en effet surpasse tellement l'intelligence humaine, il répugne tellement à notre sens que l'Apôtre a pu dire qu'il est en scandale aux Juifs, en folie aux nations, et ce n'est ni la chair ni le sang qui l'ont révélé, mais le Père lui-même par la prédication de l'Evangile gravée dans les cœurs par le Saint-Esprit. Mais si l'Evangile n'est pas assez clair pour confirmer ces saintes révélations, il ne reste qu'à suivre l'exemple de ceux qui doutent, et à mettre au rang des opinions incertaines la croyance en un Dieu unique, en sa Providence, en Jésus-Christ. Il en sera de même de la justification, du libre arbitre, du baptême, de la Cène, de la communion des saints... en sorte que cette licence que vous invoquez pour les esprits et qui ne laisse subsister qu'un petit nombre de points inutiles, ou incertains d'après vos propres principes, aura pour conséquence unique de changer la foi en opinion, la vérité en vrai-

Digitized by Google

semblance, la certitude chrétienne en probabilité académique (1). Dieu préserve d'un tel fléau ces milliers de fidèles qui croient humblement, qui savent ce qu'ils croient, et sont prêts à rendre raison de leur foi d'après la Parole de Dieu lui-même! »

Théodore de Bèze est moins heureux quand abordant la thèse spéciale soutenue par Castalion, il entreprend de la réfuter point par point, et d'établir avec des textes empruntés aux saints Ecrits que la mission du magistrat ne consiste pas moins à réprimer l'erreur qu'à punir les délits et les crimes ordinaires. « Sans doute, dit-il, l'office du magistrat n'est pas d'imposer la foi, ce qui n'est au pouvoir de personne, mais de veiller à ce que des apostats désespérés et perfides ne troublent la paix de l'Eglise, ne déchirent le pacte de la piété, et ne répandent impunément leurs blasphèmes dans la société des fidèles. Si, comme on l'a dit justement, une simple opinion ne doit pas être punie, la profession publique de l'impiété ne saurait cependant être tolérée (2). Le magistrat est le vicaire institué par Dieu lui-même pour donner à tous l'exemple du respect dû aux commandements divins, pour assurer la prédication du pur Evangile, et défendre l'Eglise contre les attaques de ceux qui ne rêvent que son bouleversement et sa ruine. Ce n'est pas en vain qu'il est armé du glaive. Il doit en user non-seulement contre les perturbateurs de la paix publique, mais contre les novateurs téméraires qui corrompent la vraie religion et mettent en péril le salut des âmes (3). Saint Paul n'a-t-il pas déclaré que le magistrat est le ministre de Dieu chargé de châtier ceux qui font mal, et le même apôtre ne dit-il pas dans l'épître à Timothée : « Priez pour les rois et les puis-« sances, afin de mener sous eux une vie paisible en toute piété

(1) « Pro fide opinionem, pro veritate verisimilitudinem, pro necessitate probabilitatem academicorum stabilire. » (P. 66, 67.) J'ai traduit, en la resserrant, cette remarquable page.

(2) « Nam ut non sit punienda animi opinio (ut recte dicit quidam) neutiquam turmen ferenda est pestilens et impia professio. » (P. 33.)

(3) « Constituti sunt magistratus ut Dei vicarii..... Ut quoties id flagitat publica Ecclesiæ tranquillitas, verbum ipsum et ejus interpretes disciplinamque totam ecclesiasticam adversus infidelium audaciam et improbitatem modis omnibus tueantur. » (P. 29.)

Digitized by Google

« et honnêteté; » ce qui montre clairement que le magistrat est établi non-seulement pour maintenir la pureté des mœurs et l'harmonie entre les citoyens, mais aussi pour corriger ceux qui s'écartent du droit chemin et de la pure religion (1)? »

Ces arguments, qui diffèrent si peu de ceux qu'à la même époque on invoquait à Paris, à Rome, à Madrid, contre les dissidents, et qui semblaient sans réplique aux esprits religieux de l'ancienne ou de la nouvelle Eglise, nous attristent aujourd'hui sans nous convaincre, et ils viennent échouer contre un sentiment invincible puisé, non dans une foi plus vive, mais dans une appréciation plus pure de la vérité et des seules victoires promises à ses disciples. Faut-il s'étonner que Théodore de Bèze n'ait pu maintenir le débat à la hauteur où l'avait placé Castalion dans la préface de la Bible et du *De Hæreticis*? Il y a des thèses inspiratrices, parce qu'elles conspirent avec ce qu'il y a de meilleur en nous, et qu'elles font vibrer les instincts les plus nobles, les plus généreux de l'homme. Selon le mot d'un sage : Les grandes pensées viennent du cœur! Il est des théories, aujourd'hui jugées, que tout l'appareil du savoir et de l'éloquence ne peut rajeunir, parce qu'elles se démentent elles-mêmes au tribunal de l'histoire et au tribunal plus auguste de la conscience où l'homme ne se sent responsable de ce qu'il croit que devant Dieu. Plaignons Théodore de Bèze d'avoir entrepris, sur les traces de Calvin, une tâche impossible, malgré l'appui qu'elle trouvait dans les préjugés de son temps. Il ne se relève à nos yeux que lorsque effrayé à son insu de ses propres principes, il veut en atténuer les conséquences; quand il essaye de réduire l'emploi du glaive à la répression des hérésies sociales, et d'émousser l'arme sinistre qu'il aurait dû laisser dans le vieil arsenal de la persécution catholique (2)!

Calvin lui-même avait éprouvé ce scrupule, et la page sui-

(1) « Etiam in pietate et Dei cultu contineant. » (P. 30.)
(2) Voir, par exemple, p. 55, 148 et 149, l'explication donnée des rigueurs exercées contre les anabaptistes.

Digitized by Google

vante est comme une ligne de démarcation flottante entre l'Eglise, fille de l'autorité, qui persécutait en vertu de son propre principe, et l'Eglise, née au souffle de la liberté, qui ne pouvait persécuter sans inconséquence : « Quand nous disons que les magistrats sont gardiens et protecteurs de la religion, ce n'est point pour aiguiser leurs espées à ce qu'ils mettent incontinent à mort tous ceux qui auront failly. Car il est à savoir qu'il y a trois degrés d'erreurs entre lesquels nous confessons qu'aucunes sont à supporter, les autres doivent estre chastiées doucement, en sorte qu'il n'y ait point de supplice mortel, sinon quand on voit une impiété patente. Saint Paul exhorte quelquefois les fidelles à se supporter les uns les autres, bien qu'ils ne s'accordent pas en tous articles. Attendez, dit-il, patiemment, car si quelqu'un a opinion diverse, Dieu luy révélera ce qui en est avec le temps. En quoy il signifie que s'il y a quelque petite superstition et légère, ou quelque ignorance dont quelques bonnes gens et simples soyent détenus, qu'on doit mettre peine de corriger plustost un tel mal par doulceur que de s'eschauffer trop rapidement à remèdes violents. Quant à la seconde espèce, combien que les erreurs qui emportent nuysance à l'Eglise, et procèdent de quelque légèreté ou ambition méritent chastiment, toutesfois quand il n'y a point un mespris de Dieu et rebellion avec mutinerie, on y doit tenir mesure que la sévérité ne soit point trop rude, tendant seulement à ce but de ne point nourrir par humanité trop douce l'audace et la fierté de ceux qui appeteroient de rompre l'unité de la foy. Mais quand il y a des esprits malins qui taschent à ruiner les fondements de la religion, qui desgorgent des blasphesmes exécrables contre Dieu et sèment propos damnables comme poison mortel pour tirer les âmes à perdition, brief qui machinent de faire révolter le peuple de la pure doctrine de Dieu, lors il est besoin de venir au dernier remède afin que le mal ne s'épanche plus oultre (1). » Toute la théorie

(1) *Déclaration pour maintenir la vraye foy*, p. 48 et 49. C'est la cause et non le supplice qui fait les martyrs, dit ailleurs Calvin : « Si l'on mène au gibet

Digitized by Google

de la persécution calviniste, avec ses atténuations nécessaires et ses inconséquentes rigueurs, est dans ces lignes dont le livre de Théodore de Bèze n'est lui-même que le commentaire entremêlé des plus violentes sorties contre Castalion.

Ce livre se termine par un acte d'accusation en règle contre les auteurs du *De Hæreticis*, dénoncés à la vindicte des magistrats helvétiques : « Vous avez beau cacher vos noms, votre style, et jusqu'au nom de la cité dans laquelle a été publié votre livre, précédé de plusieurs autres qui ne valaient pas mieux. Vous vous trahissez à tous les yeux par votre impudence, votre soif de nouveauté, votre dissimulation. Chacun sait qui vous êtes, et ce que vous machinez. Le Dieu tout-puissant veuille dissiper vos desseins pervers ! Il le fera aussi sûrement que je l'annonce à toi, Bellius ; à toi, Montfort, et à tous vos complices (1) ! »

Comme contraste avec ces orageux débats qui ne devaient s'éteindre qu'avec Castalion, on aime à citer la lettre suivante qui lui était adressée par le pieux ministre François Pérucel, de Francfort-sur-le-Mein, gémissant avec lui des maux de l'Eglise en proie à tant de discordes : « Monsieur et frère très-aymé, je différay de vous escrire en espoir de vous voir en présence et de parler à vous, ce que moult je désire afin de contenter mon esprit en beaucoup de choses qui se sèment aujourd'huy entre les hommes, lesquelles je ne puis ni ne veulx croire pour le peu d'apparence de vérité qu'elles ont, et à cause de la contraire expérience que j'ay eue par cy-devant. Toutefois je ne veux cesser de prier nostre Seigneur qu'il dresse tous les entendements en droicte congnoissance et les cueurs en parfaicte obéissance de sa volonté, afin que de tous les appelés soit faicte une bergerie et un troupeau conduict et mené par le seul souverain pasteur Jésus-Christ, et que nous puissions

quelque méchant qui aura dit que toute l'Ecriture sainte n'est que fable et moquerie, qui est-ce qui n'auroit honte d'attribuer à un tel et si vilain monstre le titre sacré et tant honorable de martyr ? » (P. 23.)

(1) « Dominus consilia vestra dissipet! Certe id ita futurum tibi ego, Belli, tibi Monforti, totique vestræ factioni prædico. » (P. 271.)

Digitized by Google

tous subsister en jugement à la venue du Fils de Dieu. Car, certes, quand je considère l'estat présent de la chrestienté, je ne scay attendre qu'une horrible désolation des Eglises par une juste vengeanee de Dieu, à cause de tant de contrariétés esquelles aujourdhuy se plaisent les hommes, plus par faulte de charité les uns aux aultres que par amour de vérité, qui est chose moult à déplorer; et par telles afflictions la pauvre Eglise depuis si longtemps navrée, demeure sans que sa plaie soit liée ne estanchée (1). » Ce triste tableau n'était pas moins vrai en Allemagne qu'en Suisse, alors que les violences de la querelle sacramentaire, déchaînée des rives du Rhin à celles de l'Elbe, portaient le trouble et le deuil dans l'âme du pieux Mélanchthon, qui n'aspirait qu'à finir ses jours loin des hommes, au fond d'un désert!

La correspondance familière de Castalion avec le jeune Félix Platter, étudiant en médecine à Montpellier (2), atteste la sérénité d'esprit qu'il avait gardée à la veille des plus rudes épreuves : « Mon cher Félix, ton père m'a prié de t'écrire pour t'exhorter à la piété. Bien que cet office fût, je n'en doute pas, déjà rempli fidèlement par lui, je n'ai pu refuser ce service (si c'en est un) à un ami qui a tant de titres à ma reconnaissance, lorsque surtout il s'agit de la chose à laquelle j'attache le plus de prix. Je considère en effet toutes les études et les actions des hommes comme un pur néant, ainsi que le prouvera le siècle à venir, et la piété comme le seul objet digne d'occuper nos pensées, la nuit et le jour. Aussi, cher Félix, regarde comme perdu le temps que tu ne lui auras pas consacré. Je parle de la vraie piété, de celle qui est cachée au fond du cœur, comme l'Israélite sans fraude, et non de celle qui n'est que l'ombre de la piété véritable, et qui en diffère autant que le singe de l'homme. Attache-toi de tout ton cœur à plaire à Dieu, et tu lui plairas d'autant plus que tu te déplairas davantage à toi-même. Grave ces choses dans ton

(1) Lettre du 17 avril 1557. (Msc. de la bibliothèque de Bâle, vol. 69.)
(2) *Bull.*, t. XVI, p. 81 et suiv.

Digitized by Google

esprit, afin qu'elles deviennent en toi une réalité. Que Dieu soit présent à toutes tes pensées! (1) »

Dans une autre lettre à Platter du 29 juillet 1556, je lis ces mots : « Veux-tu, cher Félix, marcher dans la voie de la félicité, pratique ce que font ceux dont il est parlé dans le chapitre des Béatitudes, versets V et VI. Souviens-toi que la vie est courte, la science lente à acquérir; que médecins et malades doivent s'acquitter également de leur devoir. Le Christ, suprême médecin, te viendra en aide. Fais ton œuvre, et sois vigilant afin de n'être pas surpris par le dernier jour! Adieu (2). »

L'âme de Castalion ne s'épanche pas avec moins de douceur dans ses lettres à Basile Amerbach, le disciple chéri de Curione, étudiant à l'Université de Tubingue (3). Peut-être se révèle-t-elle mieux encore dans une lettre à Nicolas Zerkinden auquel l'unissait une pleine conformité de vues sur la tolérance. Zerkinden avait écrit sur ce sujet un traité malheureusement perdu, et il l'avait transmis à Castalion en lui demandant son avis (4). Celui-ci lui répondait : « Je loue votre dessein et j'espère marcher dans le même sentier que vous, n'ayant qu'un désir, d'atteindre à cette charité si magnifiquement célébrée par saint Paul. L'Apôtre s'exprime de deux façons différentes : tantôt il s'encourage lui-même par l'espérance de la couronne; tantôt élevé au-dessus de lui-même et rêvant une perfection supérieure, il voudrait être anathème pour le salut des Juifs. J'admire cette charité sans la posséder, et j'en trouve une faible image dans l'affection naturelle et désintéressée des parents pour leurs enfants. Soyons nous-mêmes fidèles et persévérants dans les choses dont nous avons obtenu la connaissance. Dieu nous augmentera ses dons, et nous pourrons

(1) « Vale et Deum in omnibus tuis cogitationibus ob oculos habeto. » Sans date. Félix Platter a écrit : *Recepi* 1553. 22 *octobris*. (Bibl. *Freyo. Gryneana* de Bâle, t. IX.) Même volume, deux autres lettres du même au même.

(2) *Ibid.*, t. IX.

(3) Seb. Castalio Basilio Amerbachio, 15 aprilis 1554. (Msc. de la bibliothèque de Bâle, vol. XVIII.)

(4) « Mitto tibi scriptum meum de tolerantia malorum. Utere, judica, communica cui voles, et amicorum sententiam de eo significa. » (Arch. eccl. de Bâle, *Epist. virorum eruditorum*, t. II, fol. 286.)

Digitized by Google

ainsi marcher en nouveauté de vie sur les pas du Christ. Devenus participants de la première résurrection, nous ne redouterons plus la seconde mort. C'est là mon unique préparation... et je m'applique à vivre de telle manière, avec le secours et la vertu du Christ, que m'immolant avec lui par un perpétuel renoncement à moi-même, je revive un jour avec lui dans la gloire éternelle. Adieu. Que ne puis-je entièrement épancher mon âme dans la vôtre! Les lettres sont impuissantes à rendre les choses de l'esprit (1). »

Ces fragments qui semblent échappés de la plume d'un Gerson, d'un A'Kempis, dans une cellule monastique du moyen âge, étaient l'œuvre d'un homme dénoncé comme un hérétique des plus dangereux, meurtri par les luttes du siècle, et qui rentrant, le soir, dans sa maison délabrée, trouvait la misère assise au foyer domestique où l'attendaient sa femme et ses huit enfants. Il me reste à retracer les luttes et les épreuves qui remplirent les dernières années de sa vie, et qui peut-être en abrégèrent le cours. JULES BONNET.

(La fin au prochain numéro.)

(1) « Utinam mihi liceat aliquando tibi coram mentem meam explicare, nam literæ carent spiritu! » (Seb. Castalio Nicolao Zerkintæ. *Epist. virorum eruditorum*, t. II, fol. 295.)

Digitized by Google

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

UNE MISSION EN PIÉMONT

LETTRE DE JEAN VERNOU AUX MINISTRES DE GENÈVE

22 AVRIL 1555

Cette lettre est la seule que les belles collections de la bibliothèque de Genève aient gardée de Jean Vernou, ce prosélyte de Calvin à Poitiers, ce martyr de la foi réformée à Chambéry. A peine revenu à Genève d'un premier voyage en Piémont, il y retourna au mois d'août 1555 avec plusieurs de ses amis, comme lui ministres de l'Evangile : Antoine Laborie, de Caiar en Quercy; Jean Trigalet, de Nimes; Guiraud Tauran et Bertrand Bataille, de Gascogne. Mais ils furent arrêtés, pour ainsi dire, dès les premiers pas, au col de Tamis en Faucigny, conduits dans les cachots de Chambéry et condamnés à périr sur un bûcher, malgré l'énergique intervention des seigneurs de Berne et de Genève. Le jour du martyre venu, Jean Vernou parut un moment troublé, mais il se montra bientôt calme et serein. Jean Trigalet, levant les yeux, s'écria : « Je vois les cieux ouverts! » Laborie s'offrit à la mort d'une face joyeuse, « voire telle comme s'il eust esté convié à un banquet. » Le bourreau lui ayant demandé pardon : « Mon amy, lui dit-il, tu ne m'offenses point, ains par ton ministère suis délivré d'une merveilleuse prison. Ayant dit cela, il le baisa. Plusieurs d'entre le peuple furent esmeus de pitié et pleuroient, voiant ce spectacle. » (*Histoire des Martyrs*, f° 333, et *Lettres de Calvin*, t. II, p. 63, 77.)

A nos très-honorés seigneurs Messieurs les ministres de Genève.

La grâce de nostre bon Dieu et Père, par nostre Seigneur Jésus-Christ, en la vertu du S. Esprit, soit à jamais avec vous.

Très chers frères et pères en Jésus-Christ, longtemps y a que désirions fort trouver quelque un qui vous portast de nos nouvelles, sachans vostre bonne affection envers nous et le désir qu'avez de sçavoir comment nous nous portons et le trouppeau du Seigneur. Et de

Digitized by Google

faict avons donné charge et mémoire à quelques frères de vous réciter ce qu'ils en avoient veu et oy, puisque leur commodité et la nostre ne portoit pas de vous escrire. Toutesfois, craignans que n'en soyez encore informés, nous avons prié ce bon frère de vous porter la présente, afin que sachiez en brief le discours de nostre voyage et estat qui est tel qu'avons bien occasion de louer le Seigneur. Car de sa grâce il nous a si heureusement conduict que quelque grande difficulté de chemin qu'ayons eu à cause des hautes montagnes et neiges, nous sommes toutesfois parvenus en ce païs sains et sauves. Et premièrement, arrivasmes en une bourgade nommée Barbotté, où par l'espace de cinq à six jours nous falloit une grande partie du jour et de la nuict annoncer sa Parolle, tant par sermons publiqs (voire entre les fidèles qui sont en bon nombre) que par devis privés. De là sommes venus en un bourg nommé Fenestella; mais par les chemins trouvasmes force bonnes gens qui nous tendoyent la main, et parce qu'au dict lieu de Fenestella trois ou quatre des principaux avoient faict quelque difficulté de nous recevoir, pensans qu'estions prescheurs publiqs de Genève, plusieurs de ces bonnes gens furent bien faschés, et entre autres un bon vieillard de fort bon cœur s'en vint au devant de nous, mais ayant le cœur serré de peur qu'il avoit que fussions empeschés, il ne put faire autre chose que de se retirer et plorer. Si est ce qu'en despit de Satan, nous avons esté là si bien receus que ne pouvions satisfaire à leur ardeur, encore que tous les jours fissions deux grands sermons, un chascun l'espace de deux bonnes heures, sans les exhortations privées, et les maisons n'estoient capables des personnes; il falloit s'assembler en granges. Mesme le jour de Pasques, célébrasmes la S. Cène en meilleur nombre de gens que n'espérions, et après dîner, par leur importunité, nous nous laissasmes aller jusque là en leur opinion que nous preschasmes en plein pré contre tous les abus du papisme. J'ay dict notamment leur opinion, car là et entour ces païs on a communément cette folle fantaisie qu'il se vauldroit mieulx mettre en la campagne et prescher l'Evangile en publiq qu'en secret. On leur a remonstré la captivité où ils sont, le grand danger où ils mettent non pas tant nous qu'eux-mesmes et leur mesnage (?). Item les exemples des assemblées nocturnes de l'Eglise primitive. Item que de nostre part les voulions plus espargner qu'ils ne se vouloyent eux-mesmes, que ne voulions estre hardis à leurs despens, et que

Digitized by Google

seulement quictant toutes les abominations de l'Ante-Christ, un chascun s'advançast à confesser Jésus-Christ selon la mesure de sa foy et selon sa vocation. Au reste, que doresnavant mettrions peine de ne nous laisser aller à leur témérité, et que ce qu'en avions faict n'estoit sinon afin qu'ils ne pensassent que crainte nous fist tenir tels propos. Par telles remonstrances nous croyons que partie d'eux a corrigé cette folle opinion. Or, pour revenir à nostre voyage, de Fenestella sommes venus en la vallée d'Angroigne où avions esté conduicts de nuit par un bon nombre de frères bien embastonnés, et ce par l'ordonnance des gouverneurs du dit Fenestella (mesme de ceux qui au commencement nous firent assez mauvaise chère) et aussi de ceux du dit Angroigne, qui envoièrent trois frères bien embastonnés au devant de nous. C'est le lieu où sommes encores depuis y faisant tous les jours un sermon (sans les devis particuliers), et ce en la maison d'un de leurs ministres, excepté le dimanche, auquel jour se trouvent tant de gens venans d'un costé et d'autre, voire de bien loing, qu'on est contrainct de faire le sermon en une grande court environnée de galeries, et la Cène tant qu'on en peult donner, car la multitude y est bien grande. Parquoy on leur a conseillé qu'ils meissent peine d'avoir plus de moissonneurs pour ayder à ceulx qu'ils avoient desjà, puisqu'il y avoit une si grande moisson en toutes ces vallées, et de nostre part leur avons promis que si on nous vouloit donner par mémoire le nombre des lieux qui désirent avoir ministres et combien on en veult, nous vous en advertirions à nostre retour, les asseurant de vostre bonne affection et diligence à leur prester la main en cest endroict et en toutes choses à vous possibles. Desjà le dit lieu de Fenestella ne demande autre chose qu'un ministre, et mesme ces bonnes gens ont dict à celuy qui nous a amené vers ce bon vieillard que si quelqu'un de nous en vouloit prendre la charge, que corps et biens estoient à son commandement.

Voilà en somme le discours de nostre voiage et estat. Il nous reste sinon que nous vous prions très humblement et affectueusement qu'il vous plaise de continuer à prier ce bon Dieu pour nous que comme il nous a daigné employer à une charge tant honorable, qu'aussi il nous donne de quoy fournir à l'exécution d'icelle, veues les grandes difficultés que sçavez trop mieulx, desquelles nous nous sentons de plus en plus environnés et pour auxquelles remédier vous

Digitized by Google

plaira le plus souvent que pourrez nous escripre, à ce qu'avec vous ne nous espargnions point pour la gloire de son sainct nom, manifestation de sa vérité et l'édification de sa paoure Eglise. Aussi, Messieurs, d'aultant que n'avons le loysir de faire tel discours par letres à nos amis et parens, nous prenons la hardiesse de vous donner ceste peine de faire tant que la présente parvienne jusques à eux, ce qui ce fera commodément par Messieurs de la Planche, ou Boisboussard, ou Richard. Sur quoy nous ferons fin, après nous estre recommandés à vos bonnes grâces et prières.

D'Angroigne, ce 22 d'apvril [1555] (1).

Vos très humbles serviteurs et frères,

JÉHAN VERNOU et JÉHAN LAUVERSAT.

Nostre dit bon conducteur et père avec les ministres de ce lieu, qui sont deux en nombre, vous saluent bien affectueusement, et désirons tous qu'il vous plaise nous escripre de l'issue du voyage de Monsieur Calvin à Berne, et autres choses qui nous pourront inciter à louer et prier le Seigneur.

Depuis ceste lettre escripte il a esté arresté que ferions jeudi prochain la Cène de nostre Seigneur, et le mesme jour, nous transporterions d'icy ailleurs.

(Orig. autogr. Bibl. de Genève. Vol. 197ᵃ.)

(1) La date de l'année est fournie par la mention du voyage de Calvin à Berne, contenue dans le paragraphe suivant. Voir *Lettres françaises*, t. II, p. 28 et 39. Au sujet de Jean Vernou, et non pas *Vernon*, prédicateur de la Réforme à Poitiers, voyez le *Bulletin*, t. VI, p. 416, et t. VIII, p. 400. Il est également mentionné dans une lettre de Calvin à l'Eglise de Poitiers, t. II, p. 19. Jean Lauversat est désigné (oct. 1556) sur une liste de pasteurs en Piémont (*Bull.*, VIII, 76.) Dans les interrogatoires qu'ils subirent à Chambéry, Jean Vernou et ses amis niérent avoir prêché à Barbotta et Fenestrella, afin de préserver les habitants de ces contrées des rigoureuses poursuites du Parlement de Grenoble; et l'on n'a pas le courage de les accuser de faiblesse en songeant à leur ferme attitude devant les juges, à leur sérénité sur le bûcher (*Hist. des Martyrs*, f° 327.)

Digitized by Google

LES FORÇATS DE LOUIS XIV

RÈGLEMENTS FAITS SUR LES GALÈRES DE FRANCE PAR LES CONFESSEURS QUI SOUFFRENT POUR LA VÉRITÉ DE L'ÉVANGILE

Le *Bulletin* publiera dans ses prochains numéros un *Journal des Galères* composé de fragments empruntés aux lettres des glorieux forçats de la Révocation. On ne peut mieux inaugurer cette série de publications qu'en reproduisant *in extenso* le règlement suivant, qui suffirait à justifier le mot si poignant d'un moderne historien : « Oh ! noble cité que celle des galères ! Il semble que toute vertu s'y fût réfugiée !... » Dans ce dix-septième siècle si brillant, si vanté, les proscrits de la foi ont choisi la meilleure part, et, si l'on veut retrouver une image de la cité de Dieu dans les Etats du roi très-chrétien, c'est à Port-Royal, c'est au bagne huguenot qu'il faut la chercher !

Aux Eglises de Genève et des Cantons protestants de Suisse. Salut.

20e février 1699.

Le Dieu tout-puissant que nous adorons et que nous servons dans nos liens, est si plein de tendresse et de bonté, qu'il ne se laisse jamais sans témoignage en bienfaisant à ses enfants. S'il les frappe d'une main, il les soutient en même temps de l'autre, de peur qu'ils ne succombent sous le poids de leurs afflictions. Il multiplie toujours les consolations qu'il leur donne à proportion des maux auxquels il trouve à propos de les exposer, et lors même qu'il est le plus en colère, il se souvient pourtant d'avoir compassion. C'est ce que nous avons éprouvé en une infinité de manières, durant le cours de notre triste esclavage; mais c'est ce que nous avons éprouvé d'une façon particulière, à l'égard de nos nécessités corporelles et extérieures; car quelque indignes que nous soyons des bontés de ce divin Créateur, et quelques efforts qu'ayent fait nos ennemis pour nous priver de tout secours, la bonne et sage Providence a pourtant toujours eu le soin de pourvoir à nos besoins. Elle a inspiré une ardente charité envers nous à nos chers frères libres, et elle a suscité, d'autre côté, au milieu de nous de bons

Digitized by Google

fidèles qui ont eu la charité de s'employer pour le bien et pour le soulagement de notre Société enchaînée.

Dès le commencement de notre captivité, les illustres martyrs de glorieuse mémoire, MM. Kervenod de L'Aubonnière et de La Cantinière-Barraud, conjointement avec l'illustre M. Pierre Butand de Lençonnière, nous ont procuré divers secours qui nous ont été d'un grand usage pour l'adoucissement de nos peines (1). Le zèle de M. Kervenod s'est même quelquefois étendu jusques à nous faire part de ses biens propres. C'est le juste témoignage que nous devons rendre à sa piété. Ces fidèles ne pensèrent pas pour lors à établir des règlements entre eux, soit parce que le nombre des confesseurs étant encore fort petit, il n'étoit pas difficile de faire les choses avec exactitude; soit parce que n'ayant pas pu lier beaucoup de commerces, les subventions qu'ils recevoient n'étoient pas bien grandes, et qu'ils pouvoient les distribuer de la main à la main. Mais enfin le nombre de nos enchaînés s'étant extrêmement multiplié, les libéralités de nos frères libres étant devenues plus fréquentes et plus nombreuses, et après le décès de MM. Kervenod et de Barraud, les glorieux martyrs d'heureuse mémoire, M. Pierre Maurin, l'illustre M. Elie Néau, qui a été depuis peu délivré de ses liens (2), et les sieurs Pierre, David et Jean Serres, s'étant joints ensemble à l'illustre M. Pierre Butand de Lençonnière pour travailler avec lui de concert aux affaires de notre Eglise souffrante, ils trouvèrent à propos d'établir entre eux de certaines règles pour servir de direction à leurs actions et à leur conduite, et de fondement à la juste confiance qu'ils vouloient avoir les uns dans les autres. C'est par le moyen de ces règles qu'ils se sont longtemps gouvernés sagement, avec droiture, dans les devoirs de leur employ. Nous devons aussi rendre ce bon témoignage à ces bons fidèles, que pendant que Dieu a trouvé à propos de les conserver au milieu de nous, ils ont rendu de très-grands et de très-considérables services à notre Société captive, et nous devons avouer, avec louange et avec reconnaissance, que nous avons de très-grandes et de très-fortes obligations

(1) Sous ce titre : *Les Amitiés des galères*, on peut lire de très-belles lettres de ces confesseurs, *Bull.*, XV, p. 484, 527.

(2) Captif sur les galères de Marseille de 1694 à 1697, rendu à la liberté sur la prière de milord Portland, Elie Néau est connu par une admirable relation intitulée : *Histoire abrégée des souffrances du sieur Elie Néau sur les galères et dans les cachots de Marseille.* Rotterdam, 1701. Voir l'article de *la France protestante.*

Digitized by Google

à leur vigilence et à leur zèle, soit à l'égard des soulagements corporels qu'ils nous ont procurés et dispensés, soit par rapport à la charité qu'ils ont eue de redresser et de censurer ceux de nos frères qui tomboient dans quelque faute, et qui s'écartoient de la pureté et de la sainteté de l'Evangile de Jésus-Christ, notre adorable Sauveur et Maître.

Mais enfin, le violent orage qui a soufflé ces dernières années avec tant de fureur sur notre pauvre nacelle flotante, ayant poussé et porté de ces pauvres et chers athlètes dans des tristes cachots, et les mémoires ou comptes de leurs distributions qu'ils devoient envoyer à nos bienfaiteurs ayant eu le malheur d'être surpris et de tomber entre les mains de nos persécuteurs, l'ordre qu'ils avoient établi et qu'ils observoient a demeuré interrompu jusqu'à présent, d'autant plus que Dieu ayant retiré presque dans ce même temps M. Pierre Maurin dans son paradis, pour couronner sa fidélité et ses combats, les sieurs Pierre et Jean Serres sont restés seuls de ces six alloués. Ces deux derniers amis, que nous possédons encore, ont eu la charité de nous continuer leurs soins, autant que leur a été possible, du milieu des horreurs de la tempête, et il est vrai que le sieur Pierre Serres, qui avoit le soin des subventions et distributions, a tâché de supléer au défaut de précaution qu'on avoit accoutumé de prendre, en faisant signer les comptes avant que de les envoyer aux auteurs des bénéficences, par MM. Valette et Dubuy, son cadet, et quelquefois par M. Elie Maurin, qui même a eu la bonté de lui aider à distribuer les sommes, lorsqu'ils l'ont pu, et en leur communiquant d'autre part les lettres d'avis qu'il recevoit, de sorte qu'il y a lieu de croire que cette conduite a été suffisante pour témoigner de la vérité et de la fidélité, avec laquelle il a dispensé les libéralités qui lui ont été confiées, par ceux qui ont la charité de recréer nos entrailles asséchées. Mais puisqu'enfin la bonne et sage Providence nous a donné un assez grand calme, et que par un effet de son infinie miséricorde, elle nous fait jouir présentement d'une assez grande liberté dans notre esclavage ; puisque d'ailleurs l'illustre M. Calandrin, professeur en théologie (1), a

(1) Le professeur Bénédict Calandrini, de Genève, descendant d'une noble famille de réfugiés lucquois. Le nom de ce pieux bienfaiteur des forçats protestants est souvent cité dans leurs lettres. Voir la table de l'ancien *Bulletin*, ainsi que le morceau intitulé : *L'Eglise française de Bâle et les galériens protestants de Marseille*, t. XV, p. 425, 431.

Digitized by Google

pris la peine d'écrire pour exhorter quelques-uns d'entre nous pour se joindre aux sieurs Pierre et Jean Serres et à quelques autres bons fidèles, afin de leur aider et de les soulager dans les soins des affaires de notre communauté opprimée, nous avons jugé très-nécessaire, et très-convenable avant que d'entrer dans cette nouvelle Société, de rétablir de nouveaux ordres semblables ou équivalents à ceux qui ont été perdus, afin de pouvoir agir de concert et avec prudence, et de pouvoir, par notre exactitude et la fidélité de notre administration, rendre notre conduite approuvée et devant Dieu et devant les hommes.

Et parce que le nombre des confesseurs est présentement fort grand, et qu'il n'est presque pas possible que parmi cette multitude, il n'y ait quelque déréglé, nous avons trouvé à propos d'adjoindre à ces règlements qui concernent précisément les distributions, quelques autres articles de discipline, qui puissent servir de frein pour faire réprimer les désordres et les égarements des libertins qui se pourroient trouver parmi nous. Outre que cet ordre que nous observons servira à nous mettre à couvert des calomnies et des médisances des faux frères et des esprits malins et envieux, il contribuera d'autre part à l'avancement de la gloire de Dieu, à l'édification de toute l'Eglise, et à attirer les bénédictions du ciel sur nous et sur toute l'œuvre de nos mains. Il pourra même servir à convaincre les ennemis de la vérité, parmi lesquels nous vivons, de l'injustice qu'ils nous font en nous haïssant et en nous persécutant sans cause, de sorte qu'en faisant luire notre lumière devant eux, nous pourrons les porter à glorifier Dieu, notre Père qui est dans les cieux. Enfin, nous devons espérer que tout cela contribuera beaucoup à répandre la bonne odeur de nos chaînes et de nos souffrances dans toutes les Eglises du Seigneur, à nous acquérir de plus en plus l'affection et la bienveillance de tous nos bienfaiteurs, et à les engager à nous continuer jusques à la fin leurs charitables soins et les précieux effets de leurs libéralités et de leur bénéficence. C'est donc sur ce fondement que nous venons de poser, que nous dresserons les articles suivants, lesquels nous promettons en la présence de Dieu, d'observer religieusement, exactement et dans toute la droiture de notre cœur, du moins pendant que la tranquillité dont nous jouissons présentement nous le pourra permettre.

Avant que de proposer nos règles, nous devons remarquer ici

Digitized by Google

que le sieur Jean Serres étant maintenant assez occupé par des affaires particulières qui regardent l'utilité et la consolation de deux de nos illustres reclus, il nous a instamment priés de le dispenser et de le décharger du soin des affaires générales de notre communauté; de sorte que quelque instance que nous lui ayons fait pour l'engager à continuer dans ses premiers emplois, nous n'avons pas pu l'obliger à y consentir. C'est pourquoi nous avons été dans l'obligation de substituer à sa place M. Abel D'Amoin, qui est un très-bon et très-pieux confesseur. Après cette petite remarque, nous fairons suivre nos règlements.

I. Premièrement; Nous, Abel D'Amoin, André Valette, Elie Maurin, Jean Batiste Bancilhon, Jean Musseton, Pierre Carrière, et Pierre Serres, ayant un désir sincère de glorifier le Saint Nom de Dieu, d'édifier l'Eglise de Jésus-Christ, et de contribuer au bien de nos chers frères enchaînés, promettons de faire chacun de son côté tout ce qu'il sera à notre pouvoir pour la consolation, pour l'instruction, pour l'affermissement et pour le soulagement de notre communauté affligée.

Et parce que, dans le triste état où nous sommes réduits par un juste jugement de Dieu, qui a trouvé à propos de nous mettre dans le creuset de l'affliction pour nous purifier de nos souillures, nous devons nous servir mutuellement de pasteurs l'un à l'autre, suivant l'exhortation que saint Paul nous fait de veiller les uns sur les autres, pour nous inciter à la charité et aux bonnes œuvres, nous nous engageons, dans un esprit de charité, à veiller soigneusement sur la conduite de tout notre corps souffrant, pour reprendre et corriger les vicieux, pour encourager et fortifier les foibles et les chancelans, pour consoler les malades et ceux qui seront extraordinairement persécutés, et pour retrancher les lâches et les scandaleux, afin que Dieu qui nous a donné gratuitement, non-seulement de croire en Christ, mais aussi de souffrir pour lui, soit autant glorifié par la pureté de nos mœurs et par notre constance que par notre souffrance et nos liens.

II. Tous ceux qui ne font pas profession ouverte de notre sainte religion, mais qui détiennent lâchement la vérité en injustice, sous prétexte d'avoir leur liberté en temporisant ou par quelqu'autre motif qui se puisse, seront absolument retranchés de notre Société

Digitized by Google

et regardés comme des lâches qui ont honte de Jésus-Christ dans son abaissement et sur sa croix, quelque bien qu'ils nous puissent faire d'ailleurs et quelque belle parole qu'ils nous puissent donner. Cependant on attendra leur retour pour l'embrasser avec zèle (*sic*), lors qu'il sera sincère et suivi des preuves chrétiennes de leur foi et de leur repentance.

III. S'il y en a quelques-uns qui, par infirmité ou par la crainte des tourmens, ne fassent pas entièrement leurs devoirs, comme, par exemple, de découvrir la tête pendant qu'on fait le service divin (la messe) (1), sans pourtant fléchir le genoux, pourvu que d'ailleurs ils n'ayent pas renoncé notre sainte religion et qu'ils ne soient pas engagés dans d'autres foiblesses incompatibles avec les devoirs d'un bon confesseur et d'un bon chrétien, ils seront supportés avec charité et regardés comme frères, en attendant l'œuvre parfaite du Seigneur; et cependant nous fairons ce qui dépendra de nous pour les porter, par nos exhortations, à tendre vers la perfection chrétienne et préférer la crainte de Dieu qui peut tuer le corps et l'âme, à la crainte des hommes, qui ne peuvent nous arracher un cheveu de la tête sans sa permission.

IV. S'il y en a parmi nous qui se disent de nos frères et qui ne gardent point les préceptes que Jésus-Christ nous fait dans son saint Evangile, mais qu'ils soient adonnés à la profanation et au mépris ouvert des commandemens de Dieu, comme de n'observer point le jour du repos, ou qui soient ivrognes d'habitude, contentieux, gardant haine pour leurs frères, vivant dans le vice et sans dévotion, et qui causent du scandale au corps de Christ, ceux d'entre nous qui en seront les premiers avertis prendront le soin de les reprendre et de les censurer en particulier, pour tâcher de les ramener à la pratique de leur devoir. Mais si après diverses exhortations ils continuent de mépriser les avis de ceux qui les reprendront fraternellement, et qu'ils s'obstinent à persévérer dans leurs désordres et dans leur mauvaise conduite, on leur déclare qu'ils seront dénoncés à toute notre société, qu'ils seront retranchés et séparés de notre

(1) Après la paix de Ryswyk, les missionnaires catholiques entreprirent de forcer les galériens protestants à se mettre à genoux, tête nue, lorsqu'on disait la messe. Ils rencontrèrent d'énergiques résistances, malgré la bastonnade infligée aux pieux délinquants, et l'appui du major général, M. de Bombelle, le plus acharné des persécuteurs, dont il n'est que juste de citer ces mots : « Mets-toi à genoux, chien, et si dans cette posture tu ne peux pas prier Dieu, prie le diable! » (*Mémoires* de Jean Marteilhe, p. 346, 347.)

Digitized by Google

corps, privés de tous les secours qu'ils pourront attendre de notre part, jusqu'à ce qu'ils donnent des témoignages assurés de leur repentance et de leur amendement, et qu'enfin ils seront considérés comme des profanes qui, reniant par leurs œuvres le Dieu qu'ils font profession de connoître, sont par conséquent indignes de porter le glorieux nom de confesseur, et cela principalement afin que nos adversaires ne prennent pas occasion d'insulter à notre sainte religion en lui imputant les crimes des particuliers.

V. Lors que nous saurons que sur une galère il y a quelqu'un de nos frères ignorant et mal instruit, nous chargerons celuy de la galère qui sera le plus éclairé de parler en particulier à cet ignorant, le plus souvent qu'il lui sera possible, pour l'instruire des principaux points de la doctrine céleste que nous proffessons, afin d'ôter d'un côté à nos ennemis le prétexte de nous reprocher, comme ils font quelquefois, que nous ne souffrons pour notre religion que par entêtement et sans connoissance de cause, et de mettre d'autre part les ignorans en état de pouvoir travailler plus efficacement à leur propre salut.

Si l'on peut même faire enseigner à lire ceux qui ne savent pas, lors qu'ils séjourneront dans le port, en donnant quelque chose à celui qui voudra se charger de les apprendre, en l'absence de nos exacteurs, on prendra, sur les deniers du commun, ce qui sera nécessaire pour cet effet. Et si, du reste, ceux qui sont ainsi plongés dans l'ignorance vouloient refuser opiniâtrement de s'instruire, soit par fénéantise, soit pour s'attacher à des occupations frivoles et de peu de conséquence, on les privera d'une partie ou même de tout le soulagement qu'on avoit acoutumé de leur donner, jusques à ce qu'ils se soumettent à leur devoir.

VI. Quand quelqu'un de nos frères sera tombé malade sur une galère, celui d'entre nous qui en aura le plus de commodité et de liberté tâchera de l'aller visiter avant qu'on le mène à l'hôpital, tant pour le consoler du mieux qu'il se pourra par rapport à son état, que pour l'encourager et le munir un peu fortement contre les attaques, suggestions pernicieuses des esprits séducteurs et des prêtres qui se tiennent ordinairement dans cette maison. Au surplus, nous aurons un soin très-particulier de soulager ceux qui seront ainsi affligés de maladie.

VII. Il est surtout juste de remédier très-particulièrement au soin

Digitized by Google

de ceux qui persévèrent à glorifier Dieu par leur fermeté, par leur zèle, par leurs bonnes œuvres, comme étant ceux qu'on doit considérer et estimer le plus et pour lesquels on doit avoir plus d'égard. Et comme les exemples de leur foi, de leur patience, de leur piété, de leur courage et de leur constance peuvent être d'une très-grande édification pour l'Eglise d'aprésent et pour celle des siècles avenir, on dressera par écrit des Mémoires de leur vie, principalement de leurs actions remarquables et édifiantes, selon l'ordre que l'illustre et charitable M. Calandrin nous en a donné. Pour cet effet, MM. Elie Maurin et Baptiste Bancillon seront chargés de ce soin, comme étant les deux plus propres pour travailler exactement à cet ouvrage. Cependant, ils n'envoyeront pas les dits Mémoires avant que de les avoir communiqués à ceux qui s'employent avec eux à l'œuvre du Seigneur, afin de prévenir les fautes qui s'y pourroient glisser.

VIII. Au reste, afin que tous nos frères sans exception puissent être soulagés avec exactitude, nous croyons qu'il est très-nécessaire quil y en ait deux d'entre nous qui se chargent du soin de faire les distributions, en s'assignant chacun la moitié des galères pour dispenser à nos chers compagnons d'affliction ce dont ils auront besoin, par rapport aux occurences des tems et aux moyens qu'il aura plu à Dieu de nous mettre en main et conformément aux intentions de nos bienfaiteurs. Ces deux personnes seront MM. Valette et Carrière, lesquels, recevant les subventions, les distribueront exactement et fidèlement à ceux à qui elles sont destinées par ceux qui les envoyent, et ils en dresseront des comptes exacts qui seront examinés par MM. Baptiste Bancillon, Jean Musseton et Pierre Serres, et signés par les mêmes examinateurs pour plus ample assurance de ceux à qui ils seront envoyés. Et afin qu'il ne naisse aucune difficulté dans l'esprit de personne, nous déclarons que tous les comptes qui ne seront pas attestés par les seings de ces Messieurs seront tenus pour nuls et sans valeur.

IX. Et pour agir avec ordre dans l'administration des bénéficences, pour nous assurer quelles sont dispensées avec fidélité et exactitude à un chacun, et pour aller au devant des abus qui s'y pourroient glisser, MM. Jean-Baptiste Bancillon, Jean Musseton et Pierre Serres seront chargés de prendre une exacte connoissance de l'emploi qu'il s'en fera, soit pour s'informer si les subventions sont fidèle-

Digitized by Google

ment dispensées par les chefs de chaque galère à leurs frères, soit aussi pour prendre garde que lesdites subventions ne soient point employées, sous quelque prétexte que ce soit, à des choses inutiles, mais que ceux qui embrassent l'intérêt du public et qui sont obligés de faire des frais ne le fassent que dans des choses nécessaires et utiles à la communauté. Pour cet effet, lorsque quelqu'un d'entre nous aura besoin de quelque peu d'argent, soit pour remédier à ses nécessités particulières, soit pour fournir aux frais des affaires communes dont il sera chargé, il ne pourra prendre ce qui lui sera nécessaire qu'après en avoir demandé la permission et en avoir obtenu le consentement de ses associés, à moins que ce ne fût dans une occasion extrêmement pressante et qui ne permît pas d'observer ces formalités; et, même en ce cas, il sera obligé de le déclarer dans la suite le plus tôt qu'il se pourra.

X. Et comme notre communauté est considérablement augmentée par les nouveaux venus d'Orange, qu'il s'agit de leur procurer des soulagemens de même qu'aux autres, pour adoucir leurs peines, et que, pour cet effet, on est d'obligation d'écrire en divers endroits, comme en Angleterre, Hollande, Allemagne, Suisse et France, où Dieu, par son infinie bonté, nous fait trouver des personnes pleines de piété et de charité, qui veuillent bien nous rompre leur pain et qui s'intéressent beaucoup, tant pour nous procurer les secours dont nous avons si grand besoin, que pour procurer l'affranchissement de nos liens, Nous, susnommés Abel d'Amoin, André Valette, Baptiste Bancillon, Jean Musseton, Pierre Carrière et Pierre Serres, sommes convenus et demeurés d'accord de nous charger du soin d'écrire pour l'intérêt du commun des confesseurs, de représenter leur état, d'exhorter en leur faveur les personnes charitables pour les porter à leur faire du bien, et d'indiquer des voyes assurées par lesquelles on nous puisse faire tenir les sommes que leur charité trouvera à propos de nous destiner, en quoi nous suivrons les avis que nous a donné l'illustre M. Elie Néau, qui nous a marqué le désir qu'ont diverses Eglises qu'il a visitées de notre part, tant pour avoir des assurances que les sommes quelles nous envoyent nous sont bien parvenues, que pour leur indiquer des voyes par lesquelles on nous puisse faire tenir lesdites sommes en droiture.

XI. Mais d'autant qu'il est nécessaire d'observer un ordre dans

Digitized by Google

cette affaire afin que chacun y puisse coopérer exactement et avec promptitude, soit pour répondre ponctuellement et dans le besoin à ceux qui nous écriront, soit pour écrire à ceux à qui on le trouvera à propos de le faire, et que d'ailleurs il est très-juste que chacun porte une partie du fardeau, afin que les uns ne soient pas plus fatigués que les autres, si faire se peut, et que chacun ait le tems de vaquer à l'importante affaire de son salut, Nous sommes convenus de prendre chacun un quartier des lieux susnommés, pour y entretenir les correspondances que nous pourrons y avoir et pour vaquer aux affaires qui nous y surviendront. Ainsi, M. Abel d'Amoin, conjointement avec M. André Valette, s'occuperont aux affaires que nous pourrons avoir en France; MM. Jean Musseton et Pierre Carrière auront le soin de celles que nous aurons en Suisse et en Allemagne, et MM. Baptiste Bancillon et Pierre Serres seront chargés de celles d'Angleterre et de la Hollande. Cependant, nous ne prétendons pas dire par là que ceux qui seront chargés d'écrire dans l'un de ces quartiers ne puissent écrire dans les autres, lorsque leurs affaires particulières ou d'autres raisons les y obligeront, car notre dessein n'est pas d'imposer un joug à personne, mais uniquement de nous soulager les uns les autres.

(*La fin au prochain numéro.*)

Digitized by Google

MÉLANGES.

LES HUGUENOTS DU XVIe SIÈCLE

PEINTS PAR M. G. GANDY

LETTRE A M. JULES BONNET

SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

Monsieur,

La *Revue critique d'histoire et de littérature,* dans son numéro du 12 janvier dernier, entretenait longuement ses lecteurs des deux premières livraisons de la *Revue des questions historiques.* Je fus frappé du ton à la fois modéré et ferme de la première de ces *Revues.* Je lus avec un intérêt tout particulier ce qui y est dit sur la manière dont la *Revue des questions historiques* rend compte du drame lugubre de la Saint-Barthélemy, et je vous félicitai, à part moi, d'avoir reproduit un peu plus tard (15 mars 1867), dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français,* une partie du travail si fin, si spirituel, si concis de la *Revue critique.*

Depuis lors, on m'a communiqué les deux premières livraisons de la *Revue des questions historiques* (1), et j'ai pu y lire tout à l'aise le long travail intitulé : *La Saint-Barthélemy, ses origines, son vrai caractère, ses suites,* 153 pages gr. in-8°, par M. George Gandy.

Le dirai-je? Je suis demeuré stupéfait en analysant les procédés historiques de M. Gandy et de ses amis. La *Revue critique* m'avait bien fait pressentir d'habiles jongleries ; mais il faut lire M. Gandy lui-même pour comprendre de quels tours de force est capable l'esprit de parti.

Si vous voulez bien le permettre, je vous soumettrai quelques réflexions que m'a suggérées la lecture attentive du nouvel historien de la Saint-Barthélemy. La question qu'il a traitée en vaut bien la peine, d'autant que M. Gandy l'a étendue au XVIe siècle tout

(1) Paris, chez Victor Palmé, 1866.

Digitized by Google

entier et en a pris occasion pour faire à nos ancêtres un procès en règle. Je vous promets de curieuses révélations sur les tendances de la *Revue des questions historiques*, qui ne saurait choisir un meilleur patron que saint Ignace..... si tant est que cela ne soit point fait.

J'examinerai d'abord la méthode de M. Gandy. Puis, je passerai en revue les différentes accusations qu'il lance contre les principes et les mœurs des huguenots. J'arriverai ensuite aux explications données par M. Gandy des guerres religieuses qui désolèrent la France au XVIe siècle. Je finirai par des considérations sur la Saint-Barthélemy même, sur sa préméditation, sur ses origines. Je tâcherai bien de modérer ma plume. Si je n'y réussis pas toujours, que personne ne m'accuse de passionner les questions, sans avoir lu, au préalable, M. Gandy. Comment toujours rester calme en présence d'un prétendu historien qui a osé appeler les protestants du XVIe siècle les « ennemis du genre humain, » une « grande société occulte, » des « sauvages » qui voulaient « détruire toute la société, » qui prêchaient « le communisme » et dont la religion donnant « à l'illuminisme, au scepticisme et à la dépravation une sorte de consécration divine, » leur « conférait le droit de s'abandonner à tous les crimes imaginables » ? A-t-on, je le demande, jamais poussé le cynisme aussi loin ?

Et de quel droit M. Gandy tient-il un si odieux langage ? A l'entendre, il parle au nom de « la science consciencieuse et austère. » Eh bien, examinons. Vous verrez s'il est difficile de démontrer que la science de M. Gandy n'est ni austère ni consciencieuse, que ses procédés ne sont ni loyaux ni honnêtes. Et cela démontré, bien démontré, de quel nom appellerons-nous M. George Gandy?

I

Il faut bien se défier de l'érudition de M. Gandy. Sa méthode est facile à saisir.

Il s'est entouré tout d'abord des ouvrages de quelques frères jésuites qui se copient, se passent les mêmes calomnies. Il y a trouvé abondance de citations concernant Calvin, Luther, Th. de Bèze, Agrippa d'Aubigné, Coligny, c'est-à-dire toutes les gloires de l'Eglise protestante dont les révérends Pères ont pris à tâche de

Digitized by Google

souiller la mémoire pour gagner le ciel. Puis, son jugement arrêté, il s'est dit : « Il faut que j'appelle à mon secours, qu'ils le veuillent ou non, des écrivains protestants et des libres penseurs. Je leur emprunterai tout ce qui pourra servir le moins du monde la noble cause que je défends. Bien entendu, je leur laisserai les quatre-vingt-dix-neuf centièmes de leurs volumes, c'est-à-dire tout ce qui sera contraire à mon sentiment. Je leur ferai dire parfois ce qu'ils ne disent pas, et encore, après les avoir vantés toutes les fois qu'ils pourront me servir, je les taxerai de légèreté, je les traiterai de calomniateurs toutes et quantes fois qu'ils me gêneront... » Et voilà les origines de l'article de M. Gandy, né *ad majorem Dei gloriam*. Qui donc ignorerait que le mensonge même est licite, s'il peut servir à « abîmer » les ennemis de Dieu? Tel est du moins l'avis de M. Gandy. C'est ce que je prouverai.

Une fois que vous aurez saisi « l'esprit » de M. Gandy, vous ne vous étonnerez plus de l'entendre parler, comme il fait, de ses adversaires. Vous trouverez naturel qu'il appelle les rédacteurs du *Bulletin du protestantisme* des gens « frivoles, » esclaves de « préventions de secte, » perdant leur temps « à épuiser les arguties. » Seul j'ai trouvé grâce devant lui — je vous dirai plus tard pourquoi. M. Soldan est fortement loué — pour la même raison; mais qu'il vienne soutenir qu'à Rouen, le 17 et le 18 septembre 1572, des masses de peuple, conduites *par un prêtre*, tuèrent près de cinq cents hommes, à l'instant adieu les compliments! Et ainsi des autres. M. Ath. Coquerel fils? Calomniateur. M. de Félice a osé dire que l'édit de janvier a été déchiré dans l'affaire de Vassy, à la pointe de l'épée, M. Gandy se voile la face, et s'écrie avec componction : Un pasteur! dire de telles énormités! — Et MM. Haag donc, direz-vous? ... Mais non. Chose curieuse! M. Gandy semble ignorer la *France protestante*, ce monument d'érudition et de parfaite impartialité. C'est bien dommage, vraiment. C'est une lecture que j'ose lui recommander. Il pourrait y voir un peu ce que c'est que la véritable érudition.

J'aurais bien à faire, si je voulais faire connaître, dans son entier, le vocabulaire injurieux de M. Gandy. Parfois, pour se donner le plaisir d'accabler ses adversaires d'épithètes malsonnantes, il en aligne un certain nombre pour ensuite les foudroyer tous ensemble. Il dira par exemple : « Voici l'acte d'accusation que les pamphlétaires du

Digitized by Google

XVIe siècle ont transmis à Voltaire, et qu'il a légué religieusement aux héritiers de ses calomnies. Le saint-siége a provoqué, par ses conseils et par ses actes, un carnage de protestants; il s'est associé, par une série de faits, aux horreurs de la Saint-Barthélemy, sans autre regret que celui de voir la mollesse de la cour laisser inachevée cette *glorieuse* entreprise. En France, les ordres religieux et le clergé séculier ont, avec fanatisme, en plusieurs lieux, excité et guidé les sicaires; ils ont applaudi solennellement aux assassinats; ils en ont béni Dieu... » Eh bien, qu'on lise H. Martin, Soldan, Dargaud, Lavallée, Coquerel, de Félice, le *Bulletin;* qu'on pèse leurs preuves, et que l'on se demande si M. Gandy était bien fondé à accuser les historiens que nous venons de nommer, de répandre ce qu'il lui plaît d'appeler « d'odieuses imputations ! »

Mais il est temps d'établir, par quelques exemples, la perfidie de la « consciencieuse » méthode que suit M. Gandy. L'embarras n'est pas de fournir des preuves, mais de choisir parmi toutes celles que nous avons sous les yeux.

Je dirai d'abord que M. Gandy n'appuie sur *aucun témoignage* la plupart de ses plus graves assertions. La *Revue critique* l'a fait remarquer, dans son langage nerveux. Ainsi: M. Gandy vient à son tour répéter que François de Guise fut tué à l'instigation de Coligny et de Théodore de Bèze. Il n'a pas craint d'écrire: « Les aveux de Coligny l'accusent; il a confessé, etc., » sans appuyer de la moindre preuve des assertions aussi positives. Coligny n'a cessé de protester avec toute l'indignation du gentilhomme et du chrétien contre des imputations qui ne pouvaient manquer de se produire, mais dont rien n'établit la justice : l'histoire impartiale l'absoudra sans hésiter. (1) — Ailleurs, à propos du prince de Condé, nous rencontrons le raisonnement suivant: « Il visait, *dit-on*, à être roi; des monnaies *auraient été* battues avec cette légende: *Louis XIII, roi de France.* » Pas plus qu'un autre, M. Gandy n'a vu cette médaille, et cela par la raison bien simple qu'elle n'existe pas. N'importe; il accuse vivement Rancke et d'autres historiens « d'avoir passé ce *fait* sous silence, *par esprit de système.* »

Ce qui suit, est plus fort encore. Selon M. Gandy (p. 70), il existerait une lettre fort compromettante de Coligny, datée du 15 juin

(1) V. les faits dans Baum, *Beza*, t. II, p. 710, 711.

Digitized by Google

1572, dans laquelle l'amiral conseillerait aux siens de se tenir prêts pour « une exécution générale des catholiques, » laquelle aurait lieu au mois de septembre. Voilà qui est grave assurément. Mais les preuves? Cette lettre est-elle authentique? existe-t-elle seulement? Ecoutez M. Gandy : « M. Baschet, qui mentionne cette lettre, *ne l'a pas vue;* elle lui a seulement été indiquée. C'est M. Crétineau-Joly qui la possède, et *comme il en sait le prix, il se réserve de la publier.* » Admirez donc l'angélique modération de M. Crétineau-Joly! Admirez son raisonnement! Le bon sens conseillerait de publier au plus vite un si important document; mais M. Crétineau-Joly, se plaçant au-dessus du bon sens, obéissant à je ne sais quelles raisons secrètes, la tient au contraire en réserve! Comprenne qui pourra. Pour nous, nous nous permettrons de tenir provisoirement cette fameuse lettre pour nulle et non avenue. Et si jamais elle voit le jour, nous espérons bien qu'elle ira rejoindre, dans l'arsenal des armes inoffensives, les prétendues lettres de Calvin à M. Du Poët, dont vous avez si bien démontré l'inauthenticité (1).

Je pourrais ajouter dix preuves propres à faire ressortir les défectuosités de la méthode de M. Gandy. Défiez-vous de toutes ses citations; presque toutes elles sont louches, pour ne rien dire de plus. « Bèze, dit-il, par exemple (p. 24), est d'avis qu'on *extermine* les prêtres. » C'est lui-même qui souligne. Vous vous récriez : Bèze aurait-il dit cela? où donc? — M. Gandy répond : *Profession de foi,* Ve point, p. 119. — Mais dans quelle édition? de 1557? de 1559? de 1564? de 1570? de 1575? Je consulte la seule qui soit à ma disposition, celle de 1563. J'ai beau chercher, je n'y trouve point l'affreux passage. Pourquoi donc M. Gandy ne cite-t-il pas plus exactement? Ou bien c'est encore là une de ces paroles d'origine purement jésuitique; ou bien elle remonte à Bèze, mais, arrachée au contexte, dénaturée, elle n'a point le sens qu'on lui prête. Autrement, s'expliquerait-on le vague dont s'enveloppe notre historien?

M. Gandy a la passion des *à peu près* et des *on dit,* tout comme son ami, M. Crétineau-Joly, sur lequel il s'appuie pour soutenir que « l'incendie de Paris avait été résolu, pour le cas où l'entreprise de Meaux eût réussi (2). » Mais M. Crétineau-Joly lui-même,

(1) *Bulletin*, IV, 8. *Lettres françaises* de Calvin, t. II, p. 583, 588.
(2) *Hist. relig., politique et littéraire de la Compagnie de Jésus*, t. II, ch. 2.

Digitized by Google

sur quelle preuve appuie-t-il son accusation? Vous le chercherez en vain et vous ne lui causeriez pas peu d'embarras en lui adressant une indiscrète question à cet égard.

M. Gandy ne veut pas croire sur parole M. Ath. Coquerel fils, dont on connaît la scrupuleuse exactitude en matières d'histoire; mais de quel droit exige-t-il, après ce que vous venez de voir, qu'on le croie, lui, sur parole, quand il affirme (p. 30) que Calvin appelait « les huguenots des furieux poussés par les démons? » Pourquoi ne cite-t-il pas la source à laquelle il emprunte cette grave imputation? L'aurait-il pêchée (passez-moi l'expression) en eau trouble? Ou bien se trouverait-elle dans quelque autre lettre sagement tenue « en réserve » par le panégyriste des Jésuites?

Pourquoi encore M. Gandy triomphe-t-il, quand il lui arrive de citer, à l'appui de son dire, des autorités plus que douteuses? Ce pauvre Sureau, par exemple. Si M. Gandy voulait bien consentir et condescendre à étudier la *France protestante* (ce qui certes ne serait pas déroger), il verrait bien ce que c'était que Sureau. Un homme instruit, mais faible, irrésolu, « d'un esprit contredisant et amateur de nouveauté, » qui fut jeté en prison lors de la Saint-Barthélemy, eut peur, déclara sa résolution d'embrasser la religion romaine, et plus tard, à Heidelberg, fit reconnaissance publique de sa faute, et depuis lors, selon la Popelinière, « vesquist en grande angoisse d'esprit. » Et M. Gandy de dire, avec une visible satisfaction, que « le ministre Sureau publia, en 1567, un livre où il avançait qu'il était licite de *tuer* le magistrat ou le prince persécuteur de l'Evangile. » Qu'est-ce que cela prouve? — Vraiment, M. Gandy est par trop prompt à chanter victoire. Dès qu'il rencontre chez Henri Martin, Dargaud, Fauriel une phrase isolée qui lui semble cadrer avec ses vues, vite il s'en empare, et, ne se possédant plus de joie, oublie ce qui précède ou ce qui suit. Son imagination s'échauffe au détriment de sa raison. Farel, par exemple, dit-il quelque part (où? je ne sais; M. Gandy le sait-il davantage?) qu'il faut obéir au roi à la condition que tout soit « bien advisé, » cette parole, selon M. Gandy, ne peut signifier que ceci : à condition que le calvinisme règne!

Calvin aussi a le privilége de mettre l'imagination de M. Gandy en délire. A la même page 20, voici ce que l'ami de M. Crétineau-Joly ose imputer au grand réformateur : « Dans son Commentaire

Digitized by Google

sur Daniel, il (Calvin) déclare, en résumé, qu'un roi, s'il ne met sa puissance au service de la Réforme, abdique sa dignité de souverain et sa qualité d'homme; qu'étant ainsi déchu, il n'a plus droit à l'obéissance de ses sujets et mérite d'être conspué; que tous les rois catholiques sont dans ce cas. » Voilà qui est catégorique. Mais M. Gandy a-t-il donc jamais eu en main le Commentaire de Calvin? Je gagerai que non. Il se garde d'en citer une page, une ligne; il ne cite pas même, cette fois-ci, pour sauver les apparences, l'un de ses « consciencieux » amis. Pas la plus petite note. Il faut encore le croire sur parole, détester, sur parole de M. Gandy, cet abominable Calvin dont M. Gandy a résumé si admirablement tout un in-folio!

Encore une ou deux preuves, pour bien faire connaître la valeur de notre terrible adversaire, l'art avec lequel il sait citer — quand toutefois il lui plaît d'indiquer ses sources. A la page 15, je lis ceci: « M. Dargaud félicite le chancelier de l'Hôpital de n'avoir pas admis la liberté de conscience, d'avoir pensé avec toute son époque *que le crime d'hérésie devait être puni.* » J'ai ouvert le beau livre de M. Dargaud. Voici ce que l'on y trouve entre autres: « Supérieur, et non pas indifférent à tous les partis comme la reine mère, l'Hôpital ne songeait qu'à devenir, à travers mille obstacles, *l'apôtre laborieux de la tolérance*, de la modération et du droit... Il comprit l'opportunité des ménagements, la nécessité d'une patience souple autant que persévérante. » Et plus loin, à la page citée par M. Gandy (1), après avoir flétri l'Inquisition que l'on voulait introduire en France, après avoir dit que c'est elle qui fit des Espagnols un « peuple de mendiants africains, de Bédouins papistes dont les conquêtes, la gloire et la religion sont des poëmes de massacres, » Dargaud continue en ces termes: « Et c'est ainsi que les Guise, le cardinal de Lorraine surtout, avaient combiné de façonner la France, en la dotant de l'Inquisition espagnole! Le chancelier de l'Hôpital la repoussa. Il arracha son pays à ce fléau étranger, en réservant aux tribunaux ecclésiastiques (c'est tout ce que, selon M. Dargaud, l'Hôpital pouvait faire à ce moment de l'histoire) la compétence de tous les crimes d'hérésie. » Vous voyez que c'est juste *le contraire* de ce que M. Gandy fait dire à notre auteur.

(1) Dargaud, *Histoire de la liberté religieuse en France et de ses fondateurs.* Paris, 1859, t. I, p. 353, 358.

Digitized by Google

M. Gandy a des accès de tendresse pour l'auteur d'une thèse soutenue en 1838 à la Faculté de théologie de Strasbourg (1). Il cite souvent M. Fauriel, pour se donner le plaisir de faire appuyer ses assertions hasardées par... une Faculté de théologie protestante. Vous devinez le procédé; le plus souvent, il ne fait que travestir l'impartial auteur qu'il cite. Ainsi, à la page 23, voici ce que dit M. Gandy : « Depuis 1560, un protestant de nos jours le confesse, les huguenots s'étaient organisés en *parti politique* : ils faisaient des levées d'hommes et d'argent et empêchaient les dîmes et les autres revenus ecclésiastiques, qu'ils tâchaient de faire tourner à leur profit; ils avaient leurs capitaines, leurs lieutenants, etc. » J'ai eu la curiosité de vérifier la citation; elle est exacte. Mais M. Gandy ne vous donne qu'une partie de la pensée de M. Fauriel. Il a négligé de transcrire les lignes qui précèdent : « Les protestants, voyant qu'on confisquait leurs biens qu'on vendait à bas prix, qu'ils avaient contre eux le gouvernement et les lois, les parlements et les catholiques, qu'on les *traquait comme des bêtes fauves* partout où on les rencontrait, s'étaient organisés, depuis 1560, en parti politique. » Voilà la pensée entière de M. Fauriel. Faire croire qu'il accuse, purement et simplement, les protestants de s'être organisés militairement alors que, avant d'articuler le fait, il en explique et en légitime l'origine, est-ce loyal? Et que de passages, dans le travail de M. Fauriel, que M. Gandy se garde de citer! Celui-ci, par exemple, page 2 : « Bien que certaines personnes le contestent, le XVIe siècle, ou plutôt la Réforme, est le plateau élevé où le monde moderne prend sa source; c'est précisément là que se trouve la ligne de démarcation du flot qui va vers l'avenir et du flot qui roule vers le passé... » Et, page 18 : « Les catholiques ne restèrent pas en arrière. Enflammés par le zèle homicide de leurs prédicateurs, qui ne cessaient de les exhorter au fanatisme, ils assaillaient les protestants dans leurs prêches, les attendaient sur la voie publique, les contraignaient de se mettre à genoux devant une madone, et, après les avoir tourmentés de mille manières, ils les sacrifiaient comme un holocauste agréable aux saints et à la Vierge. La fureur des catholiques était d'autant plus grande qu'elle était, pour ainsi dire, légitimée par les autorités locales. Aussi, dit Mézeray, « le peuple leur courait sus

(1) Fauriel, *Essai sur les événements qui ont précédé et amené la Saint-Barthélemy*. 1838, in-4°.

Digitized by Google

« aux endroits où ils étaient les plus faibles, et en ceux où ils pou-
« vaient se défendre les gouverneurs se servaient de l'autorité du roi
« pour les opprimer. Il n'y avait nulle justice pour eux dans les par-
« lements ni au conseil du roi. On les massacrait impunément, on ne
« les rétablissait pas dans leurs biens et dans leurs charges. Enfin on
« avait conspiré leur ruine avec le pape, la maison d'Autriche et le
« duc d'Albe. » C'était au son du tocsin qu'on les massacrait à Cahors,
à Tours et a Sens. » Et enfin, pages 25 à 26 : « La paix de Lonjumeau, dans laquelle on faisait de belles promesses aux protestants, quitte à ne pas les tenir, fut de courte durée..... On vit paraître édit sur édit contre les religionnaires..... « Il ne fut pas besoin, dit An-
« quetil, comme dans les dernières guerres, de mettre en œuvre
« l'éloquence des ministres pour engager les réformés à prendre les
« armes. La révocation subite des édits faisait sentir aux moins clair-
« voyants que c'était une guerre de religion ; ils coururent en foule
« s'enrôler sous les drapeaux du prince de Condé. » M. Gandy ferait bien, vraiment, d'étudier de plus près les gens qu'il cite.

Mais à quoi bon multiplier les exemples? Vous savez dès à présent à quoi vous en tenir sur la science de M. Gandy et sur la sincérité de ses citations. J'aurais pu me contenter, à vrai dire, d'un seul exemple pour montrer, avec la dernière évidence, que M. Gandy ne recule pas devant les pires moyens pour dénigrer le protestantisme. Je lis, à la page 24, ce qui suit : « Quant aux Jésuites, écrivait Calvin, il faut ou les *tuer*, ou, si cela ne peut se faire commodément, les *chasser* ou du moins les *écraser* sous les mensonges et les calomnies. » Où Calvin a-t-il dit cela? M. Gandy vous renvoie à *Becan*, t. V, opusc. 17, aph. 15, *De modo propag. Calvinismi*. Quel monstre, n'est-ce pas, que ce Calvin, qui conseille de tuer ou du moins d'écraser sous les mensonges et les calomnies ces innocents Jésuites!

J'ai vérifié la citation. J'ai consulté l'ouvrage de Becan, de la Société de Jésus. A la page 439 de son livre, commence le 17e opuscule, intitulé : *Aphorismes de la doctrine des calvinistes*, recueillis dans leurs livres, paroles et faits (je traduis littéralement). L'aphorisme quinzième est intitulé, *par Becan :* « Les Jésuites (telle est l'opinion des calvinistes, — selon Becan), qui sont nos adversaires

(1) M. Becani, Soc. J. theol., *Opuscula*, t. I. Mogunt., 1618, in-8°.

Digitized by Google

les plus redoutables, il faut les tuer, ou, quand la chose est difficile, les chasser ou du moins les écraser sous les mensonges et les calomnies. » Suit une page (où Becan ne cite pas même Calvin) consacrée à l'exposition de quelques (prétendus) méfaits des réformés à l'encontre des Jésuites, qu'ils accusent entre autres... de *mentir!* Le tout, paraît-il, sans ombre de preuve.

Qu'a fait M. Gandy? Il a simplement imputé à Calvin les paroles par lesquelles Becan a jugé à propos de résumer ses accusations mensongères contre l'Eglise protestante. Comment qualifier le procédé de M. Gandy?

Peut-être avez-vous l'âme assez charitable pour dire : « Ce pauvre M. Gandy! il a peut-être été induit en erreur par l'une des autorités de quatrième ordre auprès desquelles il aime tant à se renseigner... » Détrompez-vous. M. Gandy savait bien ce qu'il faisait. Rien de plus aisé que de le prouver. Il a étudié à fond le *Bulletin* qu'il cite à tout moment. Il y a donc vu, bien certainement vu (IV, p. 151) un article de M. Alb. Réville qui réfute victorieusement la calomnie en question, sans cesse reproduite par les pamphlétaires catholiques et après eux par M. Gandy! Et voilà comment, dans certaine école, on écrit l'histoire!

Après cet examen préalable des procédés de M. Gandy, nous pouvons aborder le fond même de son travail et les différentes questions de principe qu'il soulève.

II

Selon M. Gandy, les huguenots avaient, en matière de doctrine, de tolérance, de politique, des principes détestables, subversifs de tout ordre moral et politique.

Il en veut au dogme de la prédestination, comme si Calvin, en l'enseignant, avait fait autre chose que tirer les conséquences rigoureuses des principes contenus dans l'épître aux Romains, et comme si, plus que saint Paul, il négligeait les appels à la repentance et ne faisait de la sainteté le premier des devoirs! Mais ce serait trop exiger de notre adversaire que de lui demander le plus mince bagage théologique. Je le soupçonne fort de n'avoir pas plus étudié l'épître aux Romains que l'*Institution!*

(1) *Essai sur l'avenir de la tolérance.* Cherbuliez, 1859.

Digitized by Google

Les protestants, selon M. Gandy, étaient des gens souverainement intolérants qui firent, en France, mainte Saint-Barthélemy avant 1572. « Luther (dit-il, page 14) était si convaincu que l'hérésie ne devait pas être tolérée, qu'il conseillait de se borner à exiler les dissidents, *de peur*, dit-il, que l'intolérance ne fût rétorquée contre lui par les catholiques. » Où Luther s'est-il exprimé ainsi? M. Gandy se garde très-prudemment de le dire. Et plus loin, Bèze a dit ceci : « Nous voulons pouvoir exterminer ceux qui troublent les Eglises, » et il cite à l'appui, — non pas un ouvrage de Bèze, mais — M. Ernest Grégoire (*Correspondant*, 25 mai 1860). Et ainsi de suite. Que répondre à des arguments de cette force?

Nous avons traité ailleurs la question de l'intolérance protestante. Nous avons accordé très-volontiers que les réformateurs furent loin de comprendre entièrement les droits de la tolérance chrétienne. Je ne m'étonnerais point que Th. de Bèze eût dit quelque part « que la liberté de conscience est un dogme diabolique, » et que « le magistrat est armé du glaive, principalement pour réprimer les hérésies. » Mais j'ai établi aussi que si, sous ce rapport comme sous tel autre encore, les glorieux fondateurs de notre Eglise ne parvinrent pas à répudier entièrement les traditions que l'Eglise romaine du moyen âge avait léguées au XVIe siècle, ils n'en furent pas moins, à leur insu, à travers des hésitations qui se comprennent, les apôtres de la véritable tolérance, de la liberté des convictions.

Que M. Gandy veuille bien peser les cinquante passages de Calvin, de Zwingle, de Castellion, de Lanoue, de Lazare de Schwendi, de Luther surtout, que nous avons recueillis (1); cette parole-ci de Calvin entre autres : « L'excommunication ne requiert point force de main, mais se contente de la seule vertu de la parole, » ou cette autre de Luther : « Gardons-nous d'extirper les hérétiques. Le Seigneur ne recommande-t-il pas de laisser croître ensemble le froment et l'ivraie? C'est uniquement avec la Parole de Dieu qu'il faut combattre l'hérésie... Puis donc que la foi est, pour tout homme, affaire de conscience, le pouvoir temporel n'aura pas à se mêler des choses de la foi..., » etc., etc., etc., et il redressera, certes, s'il est de bonne foi, son sévère et inique jugement. Nous osons lui recommander, avec certains livres modernes qu'il connaît trop peu, les

(1) *Essai*, etc., p. 115 à 167. Nous indiquons exactement les sources où nous avons puisé.

Digitized by Google

œuvres de Luther et de Calvin, qu'il ne semble pas connaître du tout; il y fera, nous le lui promettons, une ample moisson de fortes pensées, de paroles admirables. Peut-être, après avoir lu nos réformateurs, estimera-t-il que ces gens-là, qu'il a en horreur, valent bien... le jésuite Becan et consorts.

Nous lui redirons aussi ce que nous avons écrit page 116 de notre *Essai :*

« Il est vraiment plaisant que l'intolérance protestante compte parmi ses adversaires les plus acharnés des hommes pour qui l'intolérance catholique est la chose la plus légitime et la plus sacrée du monde. »

M. Gandy n'a-t-il donc pas lu le *Syllabus?* Ignore-t-il donc la vérité au point de ne rien savoir des lois sanguinaires que d'innombrables conciles ont édictées contre les hérétiques? Lui qui a si bien étudié le *Bulletin*, n'y a-t-il pas vu (VI, 21) un article intitulé : *Coup d'œil sur les principes et les lois qui régissaient en France la question de la punition des hérétiques, lorsque éclata la Réforme du XVIe siècle?* Qu'il lise donc (1) les décrets terribles lancés par l'Eglise contre ceux qui « osent penser ou enseigner, touchant la foi et les sacrements, quelque chose qui diffère de l'enseignement et de la pratique de l'Eglise romaine! » Qu'il se souvienne des synodes de Toulouse, de Narbonne, d'Albi (1227 à 1254), qui déduisirent des principes posés par le concile œcuménique de 1215 une législation détaillée contre tous hérétiques, adhérents, accueillants, fauteurs ou défenseurs d'hérétiques! Ces synodes qui, pour ne citer qu'un détail, poussèrent l'inhumanité jusqu'à menacer les médecins qui oseraient prêter le secours de leur art à quelque personne hérétique ou soupçonnée d'hérésie! Qu'il se souvienne de la théorie de saint Thomas d'Aquin qui devint dominante en France, et d'après laquelle l'hérésie est un péché digne de mort; de saint Thomas d'Aquin, qui enseignait que l'Eglise, dans sa miséricorde, ne repousse pas de son sein l'hérétique qui désire y rentrer, mais que, lorsque celui-ci, une ou deux fois exhorté, persévère dans ses erreurs, elle le retranche du nombre des fidèles par l'excommunication et « l'abandonne pour le reste au pouvoir séculier, afin d'être exterminé du monde par la

(1) *Corps du droit canonique* (*Decretales Gregorii IX*, lib. V, tit. 7; *De Hæreticis*, cap. 9, *Ad abolendam*, et cap. 13, *Excommunicamus*). V. aussi Schmidt, *Histoire et doctrines des Cathares ou Albigeois*. Paris, 1849, t. II, p. 174 à 224.

Digitized by Google

mort. » Qu'il se rappelle enfin que c'est cette doctrine affreuse qui prévalut, notamment dans l'Univèrsité de Paris, et fut sanctionnée par le concile de Constance; que la Sorbonne s'empressa de condamner comme une erreur la proposition de Luther, « *que brûler les hérétiques est contraire à la volonté du Saint-Esprit*, » 15 avril 1521 (1); que Bossuet, bien après le siècle à demi dépouillé des langes de la barbarie où parurent les réformateurs, ne craignit pas de dire que les hérétiques sont des *monstres* dont il faut purger la France..... et qu'il nous permette, en l'entendant gémir sur l'intolérance des protestants, de lui dire à lui : Connaissez-vous la parole de la paille dans l'œil du prochain? et à nos amis : *Risum teneatis!*

AD. SCHAEFFER.

(*La fin au prochain numéro.*)

BIBLIOGRAPHIE

QUESTIONS A PROPOS D'UN LIVRE DU REFUGE.

Gilamont, près Vevey, novembre 1867.

Monsieur le Rédacteur,

Me permettrez-vous d'attirer l'attention de vos lecteurs sur une question qui, sans être en elle-même d'une grande importance, se lie toutefois à certains points historiques offrant un véritable intérêt? Cette question est celle de l'auteur d'un livre peu connu, mais qui mériterait assurément de l'être bien davantage. Je veux parler de l'édifiant recueil intitulé : *Cinquante Lettres d'exhortation et de consolation sur les souffrances de ces derniers temps et sur quelques autres sujets, écrites à diverses personnes par Mons. D. V. B. pendant ses exils et ses prisons en France, et depuis que par ordre du Roi, il s'est retiré en Hollande.* A La Haye, chez Jean Kitto, 1704.

Les initiales D. V. B. ont pu donner lieu à diverses suppositions, et les faits rapportés dans le volume, en particulier ceux qui sont personnels au pieux auteur, lequel ne s'est pas autrement désigné et n'a pas voulu donner son nom d'une manière trop ostensible, ont pu également s'appliquer avec plus ou moins de probabilité à divers personnages, exposés à des persécutions et à des épreuves pareilles. Sans rappeler ici les autres hypothèses auxquelles on a cru pouvoir s'arrêter, nous nous bornerons à mentionner deux noms seulement, dignes d'être mis sérieusement en regard, et entre lesquels une sorte d'hésitation serait encore possible. Ce sont ceux de MM. de Béringhen et de Vrigny, auxquels une similitude de sort

(1) D'Argentré, *Collectio judiciorum de novis erroribus*. Cf. notre *Essai*, etc., p. 95 et suiv.

Digitized by Google

étonnante permet d'appliquer à peu près également certains détails biographiques contenus ou indiqués dans la correspondance que nous avons sous les yeux.

Ces deux fidèles confesseurs de la vérité, enfermés l'un et l'autre à la Bastille en 1686, ont été transférés en même temps au château de Loches l'année suivante (1), puis expulsés du royaume en 1688, et se sont réfugiés pareillement en Hollande, où nous retrouvons ces deux compagnons de captivité et d'exil, prenant part ensemble à tout ce qui concernait l'avantage de leurs coreligionnaires, en faisant partie dès 1693 du conseil nommé par les réfugiés pour travailler au rétablissement des Eglises réformées de France. Leurs noms figurent dans ce comité jusqu'après les négociations relatives au traité de Ryswyk, en 1697, de concert avec ceux de MM. de Peray, Jurieu et Benoît, chargés comme eux de cette honorable mission de dévouement, et M. Ch. Weiss nous les présente l'un et l'autre comme étant au nombre des meilleurs amis que Dubosc eut la joie de voir venir le joindre à Rotterdam.

Les initiales D. V. B. peuvent désigner aussi bien *de Vrigny* que *de Béringhen*, en laissant dans l'un et l'autre cas une lettre inexpliquée.

La *France protestante* attribue à deux personnages le nom de *de Vrigny*, mais non sans quelque confusion provenant du manque de détails suffisants sur l'un et sur l'autre. Elle mentionne : 1° *La Combe de Vrigny*, secrétaire de l'envoyé d'Angleterre auprès de la cour de Danemark, comme étant, d'après Barbier, l'auteur de la *Défense du Parlement d'Angleterre dans la cause de Jacques II*, publiée à Rotterdam en 1692 (2), et 2° *Philippe Le Clerc de Juigné*, sieur *de Vrigny*, fils de Georges Le Clerc de Juigné et d'Elisabeth Des Norches, petite-fille de Duplessis-Mornay (3). « Tout nous porte à croire, disent MM. Haag au sujet de ce personnage, qu'il est le même que l'auteur de la *Défense du Parlement d'Angleterre*, etc. » C'est à ce dernier qu'il serait possible d'attribuer les *Cinquante Lettres*, mais nous ne pouvons établir le fait par aucun détail biographique direct, provenant d'une autre source que les lettres elles-mêmes. Deux de ses frères furent incarcérés comme lui : *Benjamin Le Clerc de Verdeilles*, enfermé à Angers, puis expulsé en 1688, et *Georges Le Clerc de Villiers*, détenu au For-l'Evêque et mort dans cette prison en 1686, après avoir fidèlement résisté à tous les convertisseurs (4). L'exemple de ce dernier indiquerait combien la piété et la science se trouvaient à un haut degré réunies dans cette famille. Ils étaient par leur mère cousins-germains du marquis et de l'abbé de Dangeau.

L'autre supposition qui, au dire de MM. Haag, repose sur une autorité puissante, celle d'Antoine Court, attribue l'ouvrage à *Théodore de Béringhen*, conseiller au Parlement de Paris, fils aîné de Jean de Béringhen et de Marie de Menour. Les auteurs de la *France*

(1) *France protestante*, V, p. 347.
(2) *Idem*, VI, p. 179.
(3) *Idem*, VI, p. 472.
(4) Jurieu, *Lettres pastorales*, I, p. 187.

Digitized by Google

protestante, qui n'ont pu faire usage des *Cinquante Lettres* que postérieurement à la publication de leurs quatre premiers volumes, ont corrigé, d'après les indications qu'ils y ont puisées, ce qu'ils avaient dit de Théodore de Béringhen au tome II, dans l'article relatif à cette famille (1).

Il y a de très-fortes raisons pour admettre cette supposition comme réellement fondée. Il suffira de les indiquer brièvement : 1° M. de Béringhen, le père de Théodore, enfermé à la Bastille, où il était encore en septembre 1686, a été transféré à Angoulême dans les premiers jours d'octobre, ainsi que le constate entre autres une lettre du marquis de Seignelay au duc de La Force, gendre du prisonnier (2); 2° Madame de Béringhen, la mère de Théodore, était détenue à la même époque au couvent de Gercy (3); 3° Pierre de Béringhen, aïeul de Théodore, était sorti de Hollande, selon *Saint-Simon*, (de Gueldre, selon la *Biographie universelle;* de Clèves, selon *Moréri*) (4); 4° Madame Du Noyer parle de M. de Béringhen comme ayant sa femme et sa fille catholiques à Paris, et étant lui-même réfugié en Hollande avec sa mère. Ces coïncidences avec les faits consignés dans les *Cinquante Lettres* peuvent sembler concluantes.

Nous rencontrons toutefois un certain nombre de difficultés qui ont bien aussi leur importance.

Une première qui peut faire également contre l'une et contre l'autre des deux suppositions, est que dans tout le cours du volume, il n'est fait mention nulle part ni de M. de Béringhen, ni de M. de Vrigny. Et cependant, ainsi que nous l'avons déjà rappelé, ils sont indiqués l'un et l'autre dans les listes des prisonniers comme mis à la Bastille en 1686, comme transférés à Loches en 1687, comme expulsés en 1688; tous deux se sont retirés et ont séjourné en Hollande. Cette similitude de sort, la simultanéité des décisions qui les concernaient, devaient singulièrement les rapprocher. Il est impossible qu'ils soient demeurés étrangers l'un à l'autre. Si l'auteur des *Lettres* est M. de Béringhen, comment se fait-il que M. de Vrigny ne soit jamais nommé comme étant au nombre de ses compagnons d'infortune? Si nous devons les attribuer à M. de Vrigny, pourquoi M. de Béringhen n'est-il mentionné en aucune circonstance, ni directement, ni indirectement? Le fait est si étrange que si nous ne les retrouvions pas ensemble en Hollande, nous aurions été tentés de chercher à identifier les deux personnages, mais les données ultérieures que nous avons sur eux n'autorisent pas un semblable expédient.

Une seconde difficulté se présente quant à la personne du père de Mr D. V. B. Si ce dernier est Béringhen, on ne s'explique pas qu'en parlant des autres prisonniers de la Bastille, et en leur écrivant, il n'ait jamais fait mention de son père, comme étant de ce nombre. Or, M. de Béringhen, le père de Théodore, était encore à la Bastille

(1) *France protestante*, V, p. 347, article *Goyon*.
(2) *Bulletin*, II, p. 72. *Lettres*, p. 249.
(3) *Bulletin*, II, p. 71. *Lettres*, p. 209.
(4) *Bulletin*, IX, 86. *Lettres*, p. 296.

Digitized by Google

en septembre 1686, et fut transféré au château d'Angoulême en octobre. Ils auraient ainsi passé plusieurs mois dans la même prison, sans que le fils ait fait la moindre allusion à cette circonstance émouvante, sans qu'il ait cherché à communiquer avec son père, comme il le faisait avec d'autres captifs, tels que MM. de Sainte-Hermines, de Cagny, de Roze, etc. La difficulté s'accroît encore si l'on considère que non-seulement Béringhen le père, mais encore son second fils *Frédéric*, furent mis à la Bastille en 1686. Il y aurait donc eu la même année trois captifs de ce nom, et cependant les diverses listes de prisonniers n'indiquent jamais qu'un Béringhen. Y aurait-il eu quelque confusion entre le père et les deux fils? D'autre part Mr D. V. B. parlant des épreuves de son père, et énumérant sa relégation à Montargis, les dragons, le couvent, la prison d'Angoulême, ne dit jamais qu'il ait été à la Bastille. Cette réserve, ces lacunes sont assurément très-surprenantes.

On peut ajouter que l'âge du père de Mr D. V. B. ne concorde pas exactement avec celui qui est indiqué par M. Jean de Béringhen. Ce dernier, pense M. Haag, est né vers 1625. Or, le père de Mr D. V. B. avait 75 ans en 1687; il est donc né en 1612 (1).

Comment s'est-il fait que le duc de La Force, qui venait de laisser croire qu'il était disposé à abjurer, et qui avait dû, par ordre du roi, correspondre avec son beau-père à la Bastille, n'ait eu aucune communication avec son beau-frère, si Mr D. V. B. était Béringhen, et ne soit pas mentionné par lui? (2).

Une difficulté plus considérable encore que les précédentes se trouve dans la lettre VIII, adressée à Madame la duchesse de La Force, (née *Susanne de Béringhen*). Le ton de cette lettre est de telle nature, qu'il semble impossible qu'elle ait été écrite par un frère à une sœur. Les relations de famille, comme on peut en juger par le volume entier, étaient tout autres entre Mr D. V. B. et les siens. Que l'on compare les lettres écrites par lui à son père, à sa mère, à son frère surtout, à sa belle-sœur, à son oncle, à l'un de ses cousins, et, il y a une différence du tout autout. On voit que Madame de La Force était une personne avec laquelle il avait eu des rapports de société, qu'il avait été en relation avec elle au point de vue religieux; on comprend que la persécution dont ils étaient victimes l'un et l'autre les rapprochait, mais il y a loin de là à l'intimité devant exister entre un tel frère et sa sœur, dans un moment surtout où celle-ci était si cruellement éprouvée, quand détenue dans sa maison à Paris, par ordre du roi, séparée de son mari et de tous les membres de sa propre famille, elle venait de se voir arracher ses enfants pour les sentir placés, les trois fils entre les mains des Jésuites, et les quatre filles dans un couvent. Il n'y a pas dans la lettre une seule allusion aux circonstances de la famille.

L'auteur des lettres ne cherche jamais à dissimuler l'identité des personnages dont il parle ou auxquels ils s'adresse. Il désigne par des initiales les membres de sa famille et nomme ouvertement la

(1) *Lettres*, p. 250.
(2) *Bulletin*, II, p. 72.

Digitized by Google

plupart des autres. A supposer qu'il eût eu exceptionnellement quelque raison de voiler sa relation de frère avec la duchesse de La Force, au moment où la lettre fut écrite, ce que la franchise courageuse qui caractérise cette lettre ne permet pas d'admettre, il ne pouvait plus y avoir de motif pareil à l'époque de la publication des *Lettres* en Hollande, et quelque indice accompagnant celle-ci, aurait révélé la parenté si intime qui d'abord aurait dû être laissée dans l'ombre. Quand on lit en particulier les lettres si affectueuses en même temps que si fidèles écrites par Mr D. V. B. à son frère, dix ans après l'abjuration de ce dernier, et à l'occasion de son mariage avec une dame catholique, on se refuse à croire que la lettre à la duchesse de La Force ait pu être adressée par le même personnage à une sœur.

Ce sont bien là des difficultés réelles, pour la solution desquelles des renseignements plus précis et plus détaillés que ceux que nous possédons sur la famille de Béringhen seraient nécessaires. Quelqu'un des lecteurs du *Bulletin*, mieux placé que nous ne le sommes pour puiser aux sources, ne pourrait-il pas entreprendre cette recherche dont les résultats répandraient du jour sur plusieurs sujets intéressants?

Il y aurait en particulier à éclaircir certains points indiqués dans les *Cinquante Lettres*.

Comment, par exemple, Théodore de Béringhen se rattache-t-il à ce « grand-père » qu'il représente comme « sorti de Hollande au siècle précédent, le bâton blanc à la main, pour ne pas subir le joug du papisme? » Jean de Béringhen, son père, était-il fils de Pierre II, seigneur d'Armainvilliers, valet de chambre de Louis XIII et issu du premier Pierre que Henri IV s'était attaché déjà en la même qualité? Dans ce cas il aurait été frère de Henri de Béringhen qui, né en 1603 et mort en 1692, avait abjuré dans sa jeunesse et était premier écuyer des petites écuries, ce qui lui faisait porter la titre de M. *Lepremier*, sous lequel Saint-Simon et les mémoires du temps le désignent, et que portèrent après lui son fils Jacques-Louis et son petit-fils Jacques (1). Nous avons toutefois quelque lieu de douter qu'il y eût entre ces deux de Béringhen un degré de parenté aussi rapproché. Si, au lieu d'être frères, ils n'étaient que cousins, Jean aurait été fils d'un frère du seigneur d'Armainvilliers.

Quel pouvait être cet oncle nouveau réuni, que Mr D. V. B. appelle Mr D. C., auquel il adressa dans sa lettre XXIII un écrit détaillé de son voyage depuis le jour où il sortit de Loches jusqu'à celui où il arriva à Amsterdam, et qu'il avertit au sujet de son état spirituel, avec tant d'affection et avec une si grande fidélité? Comme il n'y a pas apparence que ce fût un Béringhen, était-ce un Menour ou quelque autre allié de la famille?

Une question du même genre se pose à l'égard d'un cousin germain, tué à l'assaut du fort d'Orange à Namur, le 30 août 1695, jeune officier de mérite, pieux et fidèle, dont Mr D. V. B. parle

(1) Voyez en particulier les *Mémoires de M. de Mirmand*, publiés dans le *Bulletin*, t. VII, p. 205. L'éditeur n'a pas saisi le sens de cette expression.

Digitized by Google

avec un tendre intérêt dans la lettre XXXIV adressée comme témoignage de sympathie au frère du défunt. Ces deux jeunes gens appartenaient probablement à la famille de Menour. Etaient-ils peut-être fils de cette dame *Fabrice de Gressigny*, née *Martha de Menour*, sœur de Madame de Béringhen, que Madame Du Noyer trouva en Hollande, réfugiée auprès de cette dernière?

L'expression de frère *puis-né* que l'on trouve en tête des lettres XXXVI et XL, indique-t-elle, comme il semble naturel de le croire, que Mr D. V. B. avait un autre frère qu'il aurait appelé « le cadet? » Ce frère, auquel il écrit d'une manière si affectueuse et si fidèle, et qui se montre envers lui si respectueux, était-ce ce *Frédéric de Béringhen de Langarseau*, qui avait aussi été à la Bastille en 1686 et avait abjuré à cette époque? Est-ce lui que Madame Du Noyer avait connu pendant son séjour à Paris et qu'elle désignait comme étant le mari de Madame *de Bouron?* Que signifiait cette dernière désignation, et y a-t-il identité entre cette personne et la dame « ancienne papiste », que le frère de Mr D. V. B. épousa en 1696?

Mr D. V. B. n'ayant point eu de fils, puisque son seul enfant était une fille, née en 1685, que sa mère éleva dans le catholicisme, il fut le dernier membre de sa famille qui vécut dans la foi réformée. Avec lui s'éteignit la succession fidèle de cet ancêtre que les persécutions avaient autrefois chassé des mêmes lieux où, sous l'empire de circonstances inverses, il avait dû lui-même chercher un refuge.

Telles sont les questions généalogiques qui se présentent assez naturellement. Il en est une de bibliographie qui pourrait offrir quelque intérêt. Mr D. V. B. parle dans son *Avertissement* d'une publication ayant précédé celle des *Cinquante Lettres*. « Le public, dit-il à ce sujet, n'a pas si mal reçeü un Essay que je lui en donnai il y a quelques années. » Quel est cet *Essai?* Consistait-il en un recueil épistolaire du genre de celui que nous avons en main? Il y aurait intérêt à retrouver cet ouvrage, dont le contenu jetterait peut-être du jour sur quelqu'un des points qui viennent d'être mentionnés.

Un sujet enfin sur lequel il serait précieux de porter l'attention serait celui de la piété sincère et ferme, ainsi que de la connaissance remarquable de la sainte Ecriture, que révèlent chez Mr D. V. B. ces lettres si dignes d'être appelées « lettres d'exhortation et de consolation, » écrites par lui en des circonstances bien diverses pendant une longue série de souffrances. Privé des secours d'interprétation qui auraient pu l'aider dans son travail, il n'avait, dit-il, dans sa prison, que la petite Bible de l'impression de *Cellier*, à deux colonnes, sans notes et sans renvois (*Lettre* XXX, p. 356) et se trouvait par là « réduit à l'heureuse nécessité de s'en tenir au pur texte de la Parole de Dieu, et d'envisager ainsi la vérité plus fixement » qu'il ne l'aurait fait en s'appuyant sur les commentaires des hommes. Remarquable au point de vue de la piété qu'il respire, le recueil qui nous occupe ne l'est pas moins sous le rapport littéraire, et l'on pourrait relever à bon droit le mérite du style, la justesse des expressions, l'ordre et la fermeté de conception qui se révèlent dans ces lettres, joignant l'abandon et la grâce d'une correspondance familière au sérieux de dissertations savantes sur les points les plus

Digitized by Google

graves. Et tout cela sortant d'un cœur profondément pénétré des vérités consolantes et sanctifiantes de l'Evangile, saintement armé, on le sent à chaque page, de la grâce du Seigneur, qui seul était sa force dans l'épreuve et sa ressource au sein de la tribulation. Heureux ceux qui peuvent dire avec ce pieux chrétien, empruntant les paroles du Psalmiste : « L'Eternel est ma lumière et ma délivrance, de qui aurais-je peur? L'Eternel est la force de ma vie, de qui aurais-je frayeur? »

JULES CHAVANNES.

NÉCROLOGIE

M. CHARLES DRION

M. Ch. Drion, qui vient de succomber à une courte maladie et dont les Eglises protestantes déplorent la perte prématurée, avait fait de sa vie deux parts distinctes : l'une était consacrée à l'accomplissement de ses devoirs de magistrat, devoirs qu'il comprenait de la manière la plus haute, et dont il s'acquittait avec une intelligente fermeté; l'autre était donnée à des travaux dont la *Société de l'Histoire du protestantisme français* a pu apprécier l'importance et la gravité. Du reste, les qualités qui avaient gagné au président du tribunal civil de Schelestadt la confiance et les respectueuses sympathies d'un ressort judiciaire très-étendu et très-peuplé, nous voulons dire toutes les délicatesses de la conscience, un sens droit, l'impartialité et l'indépendance des idées, trouvaient leur naturelle application lorsque le magistrat, quitte envers le public, prenait la plume pour raconter brièvement la biographie de Louis de Gienanth ou celle de Samuel d'Aubigné, ou pour porter un jugement sur les hommes et les choses du passé.

L'œuvre capitale de M. Ch. Drion est une *Histoire chronologique de l'Eglise protestante de France jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes*. Elle sera souvent consultée et toujours méditée avec fruit, parce que non content de disposer, d'après l'ordre des temps, les principaux faits de l'histoire du protestantisme français, M. Ch. Drion en a bien déterminé le caractère et la moralité. Publié en 1855, ce livre demandait un complément, et M. Ch. Drion l'avait préparé et même achevé. Atteint dans sa plus vive affection par la mort d'un fils que regrettent la science et l'Université, il avait trouvé dans le travail un adoucissement à ses peines. Son second ouvrage, dont il avait bien voulu nous communiquer plusieurs parties, abonde en détails curieux et quelquefois tout à fait neufs, principalement pour l'histoire de la guerre des Camisards. Il faut espérer qu'il ne sera point perdu, et que le public pourra bientôt profiter du résultat des recherches si patiemment accomplies par son auteur.

Paris, 7 décembre 1867.

L. ANQUEZ.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1868.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

SÉBASTIEN CASTALION

OU

LA TOLÉRANCE AU XVIe SIÈCLE (1)

L'année qui suivit les mémorables controverses suscitées par le procès de Servet, Castalion publia sa Bible française dédiée au roi Henri II (2). Fidèle à la cause qu'il avait plaidée à deux reprises avec tant d'éclat, il invoqua la tolérance en faveur des protestants français livrés à la plus dure persécution. Comparant la mêlée du siècle et le conflit des opinions religieuses à une bataille livrée au sein des ténèbres, où l'on ne peut discerner ni amis ni ennemis, il demandait une trêve entre les combattants, comme une inspiration de clémence qui préparerait le règne de la justice et de la charité. Depuis les premiers jours de l'Eglise consacrée par un divin sacrifice,

(1) Voir le *Bulletin* d'octobre et de novembre 1867, de janvier 1868.

(2) La Bible nouvellement translatée, avec des annotations sur les passages difficiles par Sébastien Chateillon, de Bâle, pour Jehan Hervage, l'an M.D.LV. L'ouvrage est dédié *à très-preux et victorieux prince Henri de Valois, second de ce nom.* (Exemplaire de M. Lutteroth.)

Digitized by Google

le sang n'a cessé de couler à cause de la religion, et dans la nuit de l'ignorance trop lente à se dissiper, le bienfait du ciel semble une malédiction pour la terre. N'est-il pas temps de mettre un terme à ces déplorables discordes, et d'inaugurer un âge nouveau de bienveillance et de paix parmi les hommes? Les éclairer pour les rendre meilleurs, tel est le but que s'est proposé Castalion en publiant une nouvelle traduction du Saint Livre. « Comme j'ai dédié, dit-il, la latine au roi d'Angleterre, il m'a semblé que la françoise appartient au roi des François.... » Si le roi rend un édit, c'est pour que le peuple le lise et le comprenne; de même Dieu (1).

Cette traduction, qui avait coûté trois ans de travail à l'auteur, et pour laquelle il reçut du libraire Hervagius la chétive rémunération de 120 florins bâlois, ne lui valut qu'un redoublement d'attaques de la part des théologiens de Genève. Th. de Bèze qui, dans la préface de son Nouveau Testament, avait amèrement critiqué la Bible latine de 1551, n'épargna pas les censures à la Bible française, qu'il représenta comme écrite en un jargon plus barbare que celui de Gascogne et de Poitou (2). Il est vrai; sorti d'un obscur hameau du Bugey, nourri avec les pâtres du Jura dont il avait longtemps parlé la langue, Castalion n'était arrivé que tard aux écoles, et tout en acquérant à Lyon, à Strasbourg, une culture classique des plus remarquables, il ne dépouilla jamais entièrement sa primitive rudesse. Il écrivait mieux en latin qu'en français, et son établissement à Bâle, après un trop court séjour à Genève, devait peu le familiariser avec les délicatesses de la langue dont l'auteur de l'*Institution chrétienne*, et Bèze lui-même, dans quelques-uns de ses écrits, fournissaient déjà de purs modèles. La version française de Castalion, succédant à celle de Lefèvre

(1) Dans une seconde Préface l'auteur indique les moyens de parvenir à l'intelligence des Saints Ecrits : « De même, dit-il, que le corps est la demeure de l'âme, de même la lettre est la demeure de l'esprit. »

(2) « Ut ne Pictones quidem (quorum idioma inter Gallos rusticissimum habetur) barbariem tuam ferre posse videantur. » *Tractationum Theologicarum*, t. I, p. 430. Voir également *Essai sur la vie et les écrits de Sébastien Chatillon*, thèse présentée à la Faculté de Strasbourg, par Ch.-Richard Brenner, 1853, p. 27, 31, et Emm. Pétavel, *la Bible en France*.

Digitized by Google

d'Etaples et de Robert Olivétan, et supérieure peut-être par l'intelligence des textes, choquait trop souvent le goût, et prêtait à de justes critiques (1). Il les avait pressenties, et d'avance il sollicitait l'indulgence de ses lecteurs par ces lignes qui ne devaient point désarmer leur sévérité : « S'ils trouvent quelque chose qui puisse leur déplaire, je les prie qu'ils me veuillent pardonner. J'ai fait ce que j'ai pu. S'il vient une autre translation meilleure que cette-ci, elle ne sera point marrie de leur faire place (2). »

Les adversaires de Castalion ne se bornèrent pas à signaler l'imperfection littéraire de son œuvre. Ils l'accusèrent d'ignorance et d'imposture. Ils l'appelèrent « un instrument choisi de Satan pour amuser tous esprits volages et indiscrets (3). » Plus calme dans la défense qu'il ne l'était dans l'attaque, Castalion rappela les longues années qu'il avait consacrées à l'étude des livres sacrés, sur les textes grecs et hébraïques, avec le seul désir de servir la religion et d'être utile à ses frères. « Accuser un innocent, ajoutait-il, c'est déjà certes un grand crime. Je dois confesser toutefois que ce n'est pas l'ignorance qui vous pousse à condamner mon travail; car vous êtes instruits dans les langues. C'est le défaut de charité qui vous induit en erreur, et qui change toutes vos belles qualités en airain tonnant. Vous rejetez le livre parce qu'il vient de moi, au lieu d'accepter ce qu'il peut contenir de bon, quel qu'en soit l'auteur. Blâmez dans mon travail ce qui est à reprendre, et ne vous étonnez pas si je défends ce que vous condamnez à tort. Je ne refuse pas de tenir compte de vos justes observations.... Me suis-je bien ou mal acquitté de la tâche que j'ai entreprise; c'est au lecteur d'en juger, pourvu que ce jugement ne soit pas inspiré par la haine (4). »

(1) Il suffit de signaler les expressions suivantes : le *souper du Seigneur*, pour la cène; *lavement* pour baptême; *rongnement* pour circoncision; *brûlages* pour holocaustes, etc. On a souvent cité le fameux passage (Jacques II, 13) : La miséricorde *fait la figue* au jugement, pour *s'élève* au-dessus du jugement.

(2) Avertissement de Castalion au lecteur.

(3) Préface du Nouveau Testament de 1559.

(4) « An bene transtulerim, aliorum (modo ne inimicorum) esto judicium. » *Defensio*, p. 9 et 10, et *passim*.

Digitized by Google

Une querelle théologique rendit plus âpres ces démêlés sur la traduction des Saints Ecrits. On sait la place qu'occupait la prédestination dans la théologie calviniste, et les vifs débats qu'elle avait provoqués à Genève et à Berne (1). Castalion qui, tout en préconisant la paix, en ayant sans cesse le mot de charité à la bouche, était lui-même d'humeur assez guerroyante, ne laissait pas échapper une occasion d'attaquer violemment une doctrine qui lui semblait contraire à la justice divine, à la responsabilité morale de l'homme, quoiqu'elle enfantât chaque jour des miracles d'héroïsme chrétien chez les martyrs. Une note qu'il avait rédigée sur le chapitre IX de l'épître aux Romains, et qui devait trouver place dans les annotations de sa Bible française, provoqua la censure du clergé bâlois, et l'intervention du magistrat qui en ordonna la suppression. Cet incident ne fut pas sans gravité, si l'on en juge par l'émotion des amis de Castalion : « J'ay entendu que depuis peu de temps en ça est venu un personnage qui a dict.... qu'on avoit arraché un feuillet de votre Bible française, là où il y avoit de merveilleuses choses et de bien estranges opinions, et qu'il ne s'en estoit gueres failly qu'on avoit du tout rejeté vostre Bible; mais que vous y procedastes de telle doulceur qu'on se contentast d'arracher ce feuillet là. Je m'esmerveille s'il est possible que soiez venu jusques là que ne croyez qu'il nous suffise d'avoir la connoissance des escritures canoniques pour parvenir à salut, sans qu'il faille que de nouveau il vienne des autres inspirations pour nous déclarer la volonté de Dieu. Je suis esbahi si vous ne vous contentez pas de celle de Jésus-Christ et des apostres (2). » On retrouve ici la trace des théories mystiques chères à Castalion, et qui s'accordaient peu avec l'autorité souveraine des Saints Ecrits, principe de la théologie réformée. Dans cette circonstance, Martin Borrhée lui-même, qui remplissait les fonctions de censeur, n'hésita pas à

(1) Controverses de Bolsec et de Trolliet, *Lettres françaises* de Calvin, t. I, p. 354 et 363; t. II, p. 39 et suivantes.

(2) Hugues Caviol à Castalion. Lettre du 10 octobre 1554. (Msc. de la Bibl. de Bâle. Vol. 69.)

Digitized by Google

condamner Castalion, malgré les liens d'amitié qui les unissaient l'un à l'autre (1). Celui-ci se plaignit amèrement de la censure dont il était l'objet, et dans ses récriminations, il n'épargna pas Calvin, qui peut-être n'avait pas été étranger à la décision des juges bâlois (2).

Peu de temps après, un mémoire anonyme contenant de violentes attaques contre le réformateur, et destiné, disait-on, à un libraire de Paris, tomba entre les mains de Sulcer, ministre de Bâle, qui le transmit à Th. de Bèze. On crut y reconnaître le style de Castalion ; on l'accusa d'en être l'auteur. Qu'il le fût ou non (3), on y retrouvait ses idées, son hostilité bien connue contre Calvin. Celui-ci répondit avec véhémence par deux écrits dont le titre seul était une injure (4). Il n'en trouva pas moins les raisons les plus fortes, les plus élevées, pour maintenir la doctrine « de la Providence secrète de Dieu » contre les arguments de son adversaire. « Brief, disait-il dans une éloquente apostrophe adressée à Castalion, le temps et le papier me défauldroient, si je voulois amasser les témoignages par lesquels le sens commun est convaincu d'aveuglement, tellement qu'il faut que la lumière vienne du ciel, et que tous ceux qui veulent estre sages en Dieu renoncent à leur intelligence. Je me contenteray d'un seul exemple. Ce que Dieu a voulu, que la doctrine de l'Evangile ne fut point pu-

(1) « Vos censores annotationem illam jam excusam... tollendam curavistis. » *Ad Martinum Borrhæum*, Préface du Dialogue *de Prædestinatione*, p. 332, 333. Cette attitude de Martin Borrhée est ce qui explique le mot de Calvin (*Lettres françaises*, t. II, p. 17) : « Les trois qu'il allègue s'accordent ensemble comme chien et chat. » Voir au *Bulletin* de janvier la note 2, p. 4.

(2) « Des cayers de son Castallio, où il vouloit impugner nostre doctrine touchant la prédestination, ont esté condamnés, avec défense de les publier, sur peine de la teste. » (*Lettres françaises*, t. II, p. 17.)

(3) Castalion assure (*Dialogi* IV, p. 3 et 4) qu'il n'était pour rien dans l'écrit qui provoqua la double réponse de Calvin : « Tantum abest ut meum sit, *ut ne quidem unquam ad hanc diem viderim.* » Sans mettre en doute sa véracité, on doit avouer qu'il y a là un mystère difficile à éclaircir. Il est certain qu'à côté des écrits signés de Castalion, dont le ton est en général modéré, il y avait toute une littérature de mémoires clandestins qui l'étaient moins. Le morceau inédit de la main de Castalion, conservé à Bâle, et dont j'ai cité un fragment (*Bull.*, XVI, 535), est d'une violence extrême. Il appelle ailleurs Calvin *Prophetam Diaboli !*

(4) Voici le titre du premier, qu'excuse à peine le ton habituel des controverses du XVIe siècle : *Brevis responsio ad diluendas nebulonis cujusdam calumnias*, etc. *Opera*, t. VIII.

Digitized by Google

bliée aux gentils jusques à la venue de Jésus-Christ, saint Paul l'appelle secret caché de tout temps en Dieu, voire même incognu aux anges. Et tu nous viens mettre au devant le sens commun, comme s'il renversoit cette doctrine à son plaisir; car tu ne reçois rien pour bon et valable, sinon qu'iceluy l'ait jugé et approuvé tel. » Le prophète, parlant de la Providence de Dieu, s'escrie : « O Seigneur, que tes œuvres sont grandes et magnifiques! Tes pensées sont fort profondes! Mais toi, tu nies qu'il y ait rien de divin, sinon que tu puisses comprendre et mesurer par ta propre raison. De quoy donc te sert cet advertissement de saint Paul, quand il parle du point en question! O homme, qui es-tu? Item. O hautesse et profondeur! Il nous commande d'estre esmerveillés et ravis pource que, quand on vient au jugement incompréhensible de Dieu, tous les sens défaillent; et toi tu ne voudrais rien recevoir qui ne soit apparent à tes yeux (1)! »

On regrette de voir de tristes personnalités mêlées à ces hautes considérations de philosophie chrétienne. Calvin ne pouvait-il réfuter Castalion sans lui rappeler *qu'il l'avait nourri* (2), sans le taxer d'impudence, de perfidie et d'impiété, sans lui faire un crime enfin d'une pauvreté noblement supportée?... Il lui fournissait ainsi l'occasion d'une belle réponse : « Tu m'appelles blasphémateur, méchant, calomniateur; tu me compares à un chien aboyant plein d'ignorance et d'impureté; tu m'accuses enfin d'être le corrupteur des Saints Ecrits, le contempteur de Dieu et de toute religion, et tu termines cette énumération par ce vœu : *Compescat te Deus Satan!* Bel exemple de gravité apostolique et de chrétienne urbanité! Toutes ces injures et d'autres plus graves encore (si tu peux en trouver), je les accepte et suis prêt non-seulement à les supporter, mais à m'en faire gloire par la grâce du Christ qui

(1) *Opuscules*, p. 1714; *Opera*, t. VIII. *Calumniæ nebulonis cujusdam quibus odio gravare conatus est doctrinam J. Calvini de occulta Dei Providentia.* C'est la seconde réponse à Castalion.

(2) « *Quum te domi mex aluerim*, nullum vidisse magis superbum, vel magis perfidum, vel humanitatis expertem, etc. » Ibidem. (*Opera*, t. VIII, p. 466.)

Digitized by Google

me fortifie. Je me souviens, en effet, de cette parole divine : « Vous serez bienheureux lorsque les hommes diront du mal « de vous à cause de moi! Réjouissez-vous alors et tressaillez « d'allégresse, car votre récompense sera grande dans les « cieux : le disciple n'est pas plus que le maître. » Mais le Christ ne sera pas toujours crucifié entre deux brigands, et la vérité sortira du tombeau où elle est ensevelie (1). »

Castalion ne nous touche pas moins quand, répondant à une autre accusation peu digne de ses adversaires (2), il s'exprime ainsi : « Vous m'accusez de vol! Ah! sans doute, vous n'ignorez pas la pauvreté à laquelle j'étais réduit, non par ma faute, mais par un effet de vos calomnies, lorsque, ces dernières années, j'étais occupé de cette traduction des Saints Ecrits, qui ne m'a valu que la haine et l'envie de ceux desquels j'avais droit d'attendre un autre sentiment. Comme donc j'étais tout entier à cette étude, que j'aurais mieux aimé mendier que l'interrompre, et que ma maison était située au bord du Rhin, je m'armais quelquefois d'un harpon pour saisir au passage les bois entraînés par le courant du fleuve et qui devaient réchauffer ma froide demeure. C'est là ce que vous appelez un vol, par une interprétation que ne recommandent ni la bienveillance ni la candeur! Mais ces bois sont à tous, et ils appartiennent au premier occupant... Un jour même que la Birse débordée entraînait dans le Rhin les bois flottants confiés à son cours, et que plus de deux cents hommes étaient occupés à les ramener sur la rive, monté sur un bateau avec quatre de mes amis, j'ai recueilli sept mesures de bois, pour lesquelles j'ai reçu, ainsi que mes compagnons, outre ma part

(1) « Non semper inter pendebit latrones Christus. Resurget aliquando crucifixa veritas. » Seb. Castalonis *Dialogi* IV, Aresdorfii, 1578. Defensio adversus libellum cujus titulus est *adversus nebulonem*, p. 5 (exemplaire de Bâle). Ce livre, dont le quatrième morceau est le : *De Calumnia*, ne paraît avoir été imprimé que longtemps après la mort de l'auteur.

(2) Je l'ai vainement cherchée dans les écrits polémiques de Calvin et de Th. de Bèze. Ce dernier eut le tort de donner un rôle à Castalion dans sa *Comédie du Pape malade et tirant à la fin*, où l'Ambitieux (M. de Parvo Castello) se déclare prêt à faire pour de l'argent tout ce qu'on voudra contre les calvinistes, bullingeristes et huguenots.

Digitized by Google

de bois, quatre batz du magistrat, non en récompense d'un vol, mais comme prix d'un travail dont je n'ai point à rougir (1)! » Ces lignes nous font pénétrer jusqu'au fond de la malheureuse destinée de Castalion. Comment reproduire sa réponse sans déplorer les imputations qui la rendirent nécessaire, sans plaindre l'accusateur, sans honorer l'accusé!

A ces luttes meurtrières, aux angoisses du froid et de la faim qu'il dut ressentir plus d'une fois, se joignait, pour Castalion, le douloureux spectacle des persécutions, qui, dans presque tous les Etats de l'Europe, démentaient le plus noble de ses vœux. « Les rages et cruaultés ont partout la vogue, lui écrivait de Tolède un de ses amis, Jean Polier. On brusle les luthériens en Espaigne tout ainsi qu'en France. J'en ay veu despescher à Valladolyd quatorze pour un coup, entre lesquels y avoit quatre belles et fort jeunes filles (2). J'ai veu pareillement brûler des mores mahométistes obstinés en leur opinion, rians au supplice et se mocquans de nostre religion. Nostre Seigneur veuille pourveoir à tous les maux qui sont aujourdhuy au monde (3)! » Trois ans après le bûcher de Servet, Genève avait eu le procès de Valentin Gentilis, qui n'échappa pour un temps à la mort que par une rétractation. Malgré les sages avis de Nicolas Zerkinden, Berne ne se relâchait point de ses rigueurs contre les anabaptistes, et la ville d'Erasme, jusqu'alors supérieure aux excès de tous les partis religieux, se laissait entraîner à son tour dans les voies de l'intolérance. L'anabaptisme, proscrit en Flandre, était venu y chercher un asile dans la personne d'un de ses chefs les plus

(1) « Præmium non furti (neque enim pecunia solet magistratus noster furta remunerari) sed laboris cujus non pœnitet. » *Defensio*, p. 12, 13.

(2) C'est le fameux auto-da-fé du 12 mai 1559. Rosseeuw Saint-Hilaire, *Histoire d'Espagne*, t. VIII, p. 93 et suivantes.

(3) Lettre du 15 mars 1560. *Variorum Epistolæ ad Castalionem*. Msc. de la Bibl. de Bâle, vol. 69. Jéhan Polier fait un triste tableau de l'état de l'Espagne sous Philippe II, de ces navires chargés d'or revenant du Pérou et des Indes, « dont les maistres, le plus souvent tombant en soupçons les uns des autres, s'entretuent, massacrent et submergent avec leur or et richesse. » Il termine par un vœu qui ne dut pas trouver Castalion insensible : « Vous suppliant, et Madame votre femme, de visiter quelquefois notre petite famille. » Dans une seconde épître, du 11 août 1560, il remercie Castalion pour une « *petite lettre grande toutefois en substance et doctrine* » qu'il en a reçue.

Digitized by Google

redoutés. Durant de longues années, au château de Binningen, près de Bâle, avait vécu dans l'opulence, et un grand renom de piété, un gentilhomme qui se faisait appeler Jean de Bruck (son vrai nom était David Joris). « Après sa mort, le bruit courut qu'il entretenait des relations avec l'enfer, qu'il parlait toutes les langues, que chiens et chats le servaient. On trouva chez lui des livres de l'anabaptiste flamand, David Georges, qui se donnait comme prophète et annonçait un troisième règne de Dieu dont il était le chef. Ses domestiques, mis à la torture, avouèrent qu'il était cet anabaptiste exécrable et qu'il leur avait prédit sa résurrection le troisième jour. Ce fut assez pour que son corps, trois ans après avoir été embaumé et déposé honorablement dans le temple de Saint-Léonard, fût déterré par ordre du magistrat et brûlé sur la place ordinaire des supplices, au milieu d'un concours de peuple incroyable (1). » Parmi les spectateurs de cette triste scène, se trouvait le jeune Félix Platter, qui nous en a légué le récit : « Je vis, dit-il, cette exécution en compagnie de Sebastianus Castaleo. Sur la place des Franciscains, on apporta dans une bière le cadavre qu'on avoit exhumé. Devant la Steinenthor, un bûcher étoit préparé. Le bourreau y posa le cercueil, l'effondra, et le mort parut au jour. Il était revêtu d'un habit de camelot et coiffé d'un bonnet pointu de velours garni d'écarlate. L'exécuteur dressa le cadavre, reconnaissable encore et assez bien conservé; les orbites étaient vides et les paupières fermées. A côté, l'on plaça les livres. L'effigie fut appliquée contre le poteau. Puis le feu réduisit tout en cendres (2). » On devine ce que dût éprouver l'auteur du *De Hæreticis* en assistant à ce lugubre auto-da-fé, en voyant de près à l'œuvre cette intolérance qui ne poursuit pas seulement les vivants, mais qui brise la pierre des tombeaux et jette au vent la cendre des morts!

Ce spectacle ne put que le confirmer dans la grande pensée

(1) Vulliemin, *Histoire de la Confédération suisse*, t. XII, p. 97.
(2) *Mémoires de Félix Platter*, p. 98 et 138.

Digitized by Google

dont il avait été le premier interprète et qui demeure l'honneur de son nom. Il y persévéra sans illusion comme sans crainte. « Les temps, écrivait-il, deviennent de plus en plus sombres. La piété et la charité vont se refroidissant comme sous un souffle des terres hyperboréennes (1). » Aux épreuves de l'homme public se joignaient les deuils privés. Une première fois, en 1549, la mort avait visité sa demeure (2). Il avait pleuré sur une compagne chérie, associée à toutes les vicissitudes de sa destinée de Genève à Bâle. Puis des enfants tendrement aimés lui avaient été ravis. Une seconde union ne lui rendit un foyer qu'en aggravant ses charges domestiques, le souci, hélas! trop réel du pain quotidien. Les émoluments de la chaire de grec, qu'il avait obtenue en 1553 à l'académie, ne suffisaient pas à l'entretien de sa famille. Il cherchait des ressources précaires dans des traductions entreprises pour Hervagius et Oporin. Familier avec l'antiquité profane comme avec la littérature sacrée, il passait de Xénophon et d'Homère à la traduction des Saints Ecrits, à celle des mystiques allemands, cette source pure et cachée qui jaillit dans les ténèbres du moyen âge (3). Il puisait enfin dans le livre de l'*Imitation de Jésus-Christ*, traduit avec amour, le mépris des vanités du monde et la force nécessaire pour supporter les épreuves de sa destinée.

A la fin de l'année 1558, une occasion s'offrit à lui d'échanger, avec quelques avantages (4), la chaire de Bâle contre celle que la retraite de Th. de Bèze venait de laisser vacante à l'académie de Lausanne. Les seigneurs de Berne, souverains du pays de Vaud, et peu suspects de partialité pour Calvin, ne pouvaient que se montrer favorables à son grand adver-

(1) Lettre de 1553, citée par le biographe bâlois M. Jacob Machly, qui n'indique pas la source. *Sebastian Castellio*, p. 68.

(2) Francisco Dryandro, janvier 1549. Collection Simler, de Zurich.

(3) *Theologia germanica, libellus aureus. Quomodo sit exuendus vetus homo induendusque novus*, etc. Bâle, 1557. Ouvrage traduit par Luther, et jugé sévèrement par Calvin, mais qui répondait à toutes les aspirations de Castalion. (*Lettres françaises*, t. II, p. 259 et 260.)

(4) On lui offrait à Lausanne 200 gulden (environ 500 francs de notre monnaie actuelle), avec deux sacs de farine et deux tonneaux de vin.

Digitized by Google

saire. Son ami, Jean Arguerius, lui écrivait : « Le présent porteur vous dira toutes nouvelles et principalement que de Bèze a pris congé de Messieurs de Berne, et qu'on bruit (parle) de vous pour luy devoir succéder. Certes, si les dits seigneurs vous demandoient, je vous conseillerois de ne le refuser, moiennant qu'ils vous promissent de vous faire laisser en paix à ceux que vous sçavez. Aultrement, ne vous sçaurois conseiller de l'accepter, *car vous seriez en une perpétuelle guerre* (1). » Castalion ne l'ignorait pas, et il se laissa retenir par les honorables instances des magistrats bâlois qui augmentèrent ses modestes émoluments : « Vous m'avez fort esjouy, lui écrivait le fidèle Arguerius, des nouvelles que vous m'avez escriptes, du fils que Dieu vous a donné et de ce que vous n'allez pas à Lausanne. J'en eusse esté bien joyeux pour ce que nous nous feussions veus plus souvent. Mais ayant considéré les grandes commodités qu'avez à Basle, à sçavoir qu'estes en paix, que y avez de grands amis, que y avez ung peu de bien et moyen d'en avoir davantage par la bénédiction de Dieu, je juge que c'est vostre grand bien d'y demeurer; car, estant à Lausanne, à grande difficulté vous eussent laissé en repos ceux que sçavez. Pour ce, je loue Dieu qui y a mis empeschement (2). »

Ce repos, qu'après tant d'agitations Arguerius espérait pour son ami, Castalion ne le connut jamais ici-bas. Dans ces époques tourmentées mais fécondes, où toutes les forces qui créent et qui détruisent entrent en lutte, et où de la confusion des éléments déchaînés se dégage une notion supérieure du droit, une vérité, un progrès douloureusement acquis, il y a des hommes qui semblent prédestinés aux combats et qui ne peuvent se reposer que dans la mort. C'est leur épreuve et leur gloire! Castalion était de ceux-là. Son apologie, publiée en 1562 (3), provoqua, l'année suivante, une réponse des

(1) « A mon très-cher frère Monsieur Sébastien Chasteillon, professeur en grec de l'Université de Basle. Lettre du 6 novembre 1558. » (Msc. de Bâle, 69.)

(2) *Ibidem*. Lettre du 5 octobre 1562.

(3) C'est la *Defensio translationum suarum* que j'ai déjà citée à plusieurs reprises, et qu'il avait commencée en 1557. Il y répond à la fois à Calvin et à Bèze.

Digitized by Google

plus acerbes de Th. de Bèze (1). Peut-être aurait-elle passé inaperçue si Castalion n'eût donné prise à la malignité par une imprudence fort regrettable. Parmi les réfugiés établis en Suisse se trouvait le célèbre Ochino, dont l'éloquence avait autrefois si vivement ému l'Italie (2). Né à Sienne, patrie des Socin, élevé dans les cloîtres, gagné plus tard aux idées de réforme dont il fut le propagateur à Venise et à Naples, Ochino avait connu successivement toutes les ivresses de la popularité, tous les mécomptes de l'exil. Entraîné par tous les flots du siècle, errant de Genève à Augsbourg, d'Ausgbourg à Londres, de Londres à Zurich, sans pouvoir fixer nulle part la mobilité de ses idées et l'inconstance de son esprit, il venait d'être élu pasteur de cette colonie de réfugiés de Locarno, qui comptait dans son sein les Muralt et les Orelli. Mais parmi tant de vicissitudes, l'âme du grand orateur, plus ardente que forte, avait fléchi. La foi même qui lui avait inspiré de si nobles accents semblait ébranlée. On put le croire du moins lorsqu'il mit au jour ses *Labyrinthes*, triste dédale d'erreurs où, sur les pas des antitrinitaires italiens, il s'était peu à peu laissé engager; lorsque surtout il publia ses *Dialogues*, qui contenaient une apologie indirecte de la polygamie (3). Grand fut le scandale de la paroisse italienne encore en deuil de son premier pasteur, l'illustre Pierre Martyr. Les explications d'Ochino ne firent qu'aggraver le mal, et malgré les efforts de Bullinger, le Sénat de Zurich prononça un décret de bannissement contre un vieillard de soixante-seize ans, qui repoussé de Bâle et de Mulhouse, au milieu de l'hiver, avec quatre enfants en bas âge, et trouvant partout les portes fermées, les cœurs insensibles, s'en alla, dit-on, mourir de la peste en Moravie (4)!

(1) *Responsio ad Defensiones et reprehensiones Sebastiani Castalionis*, etc. Genève, 1563. In-8°. *Tractat. Theolog.*, p. 425.

(2) Jules Bonnet, *Aonio Paleario. Étude sur la Réforme en Italie*, p. 91 et suivantes.

(3) Bernardini Ochini Senensis, *Dialogi* XXX. Seconde partie. Maccree, *Histoire de la Réforme en Italie*, p. 436, 437.

(4) Bock, *Historia Antitrinitatis*, t. II, p. 504, 508.

Digitized by Google

Cette affaire eut un grand retentissement en Suisse. Les *Dialogues* d'Ochino étaient en italien; mais ils avaient été publiés en latin à Bâle, et l'auteur de cette traduction était Castalion. Il avait ainsi mis une arme redoutable entre les mains de ses adversaires. Ils ne manquèrent pas de s'en servir. La même année (1563), un mémoire fut adressé aux magistrats de Bâle. Il contenait des accusations générales contre Castalion, tirées des écrits de Calvin et de Th. de Bèze, en même temps qu'une accusation particulière au sujet des *Dialogues* clandestinement publiés sans avoir subi l'examen prescrit par la loi. Sur ce dernier point, Castalion s'excusa en déclarant que le manuscrit italien avait été présenté au recteur de l'Académie, Basile Amerbach, qui l'avait transmis à Curione; que lui-même n'en avait entrepris la traduction que pour procurer quelques ressources à sa famille (1). Sur les autres chefs d'accusation, ses réponses furent plus explicites. Entre les opinions de la secte des libertins que lui attribuaient ses ennemis et celles qu'il professait lui-même, « il y avait, dit-il, toute la distance de la terre au ciel (2). » Il réprouvait les erreurs des pélagiens et regardait le salut comme un pur don de la grâce de Dieu en Jésus-Christ (3). Il protestait enfin de son respect pour les magistrats, dont l'office serait nécessaire tant qu'il y aurait des crimes à punir. « Résister au pouvoir qui leur a été donné, c'est résister à Dieu lui-même (4). »

Castalion ne répondit pas avec moins d'énergie à l'accusation de papisme et aux imputations d'ailleurs contradictoires dirigées contre lui : « Si je suis libertin, comment serais-je papiste ou anabaptiste et réciproquement, lorsque ces trois sectes, en y joignant l'académique, s'accordent entre elles comme le feu et l'eau?... » Mais il maintint surtout avec une éloquente fermeté une des grandes pensées qui avaient été

(1) « Non ut judex, sed ut translator, et ex ejusmodi opera ad alendam familiam quæstum facere solitus. » *Mémoire de Castalion*. Archives de Bâle.
(2) « Quam procul cœlum a terra distat. » *Ibidem*.
(3) « Nos gratuito Dei beneficii per fidem in Christum justificari. » *Ibid*.
(4) « Qui ei potestati resistit, is Dei ordinationi resistit. » *Ibid*.

Digitized by Google

l'inspiration de sa vie : « Ce que j'ai tant de fois écrit, affirmé, je l'affirme encore : c'est que les controverses qui divisent les théologiens ne peuvent être tranchées par l'Ecriture si l'esprit du Christ et la charité ne pénètrent les cœurs (1). Je dirai plus : si nous ne sommes animés de l'esprit du Christ, plus nous deviendrons savants, moins nous serons charitables, et moins aussi nous verrons se fermer l'abîme de nos discordes. J'ajouterai avec saint Paul : — Quand même je parlerais toutes les langues des hommes et des anges, si je n'ai pas la charité, je suis semblable à l'airain qui résonne et à la cymbale qui retentit... Et quand même je distribuerais tout mon bien aux pauvres et je livrerais mon corps pour être brûlé, si je n'ai pas la charité, cela ne sert de rien. — Ce que donc j'ai écrit et affirmé conformément aux déclarations de l'Apôtre, je le maintiens encore; et tant s'en faut que je redoute une condamnation à cet égard, que j'affirme ces choses et les annonce à toute la terre comme devant être confirmées par l'avenir. Car si quelqu'un se flatte de mettre un terme aux controverses qui nous divisent, sans l'esprit du Christ et sans la charité, il ressemble à un homme qui, ayant à bâtir, voudrait faire du mortier sans eau avec de la chaux et du sable (2). »

L'apologie de Castalion se terminait par cette invocation à ses juges : « Je ne doute pas, seigneurs très-cléments, que vous n'agissiez dans cette cause en véritables vicaires de Dieu, et que déployant l'esprit de prudence et de sagesse qui vient d'en haut, vous ne prononciez un jugement équitable. Mes accusateurs sont grands et puissants, mais Dieu n'a nul égard aux personnes et peut déjouer leur orgueil. Je ne suis rien, mais Dieu regarde aux humbles, aux petits, et il tire vengeance du sang injustement répandu. Opprimer un innocent est facile, et un moment suffit au méchant pour faire une plaie que cent médecins ne pourront guérir en beaucoup

(1) « Controversias de religione non posse ex Scriptura nisi simul adsit tum Christi Spiritus, tum charitas, componi. » *Ibid.*

(2) « Ac si velit arenatum ex sola arena et calce sine aqua facere. » *Ibid.*

Digitized by Google

d'années. O Dieu, qui lis dans mon cœur et qui connais mes adversaires, lève-toi et juge ma cause (1) ! »

Ce n'est pas sans un sentiment douloureux que je transcris ces lignes, les dernières de Castalion, et comme le testament où s'est exhalée son âme! Le 24 novembre 1563, il signait cette éloquente requête aux magistrats de Bâle, qu'on peut lire encore dans les archives de la république (2). Un mois à peine écoulé, le 4 des Calendes de janvier (29 décembre), il succombait à l'excès du travail, peut-être des privations, à coup sûr des épreuves qui avaient miné sa vie (3). Il mourait pauvre, accusé, méconnu, à peine âgé de quarante-huit ans, et il ne dut une tombe qu'à la pieuse libéralité de trois jeunes seigneurs polonais, ses disciples et ses amis (4) ! Là seulement, il put enfin trouver ce repos qu'un monarque de son temps enviait aux morts : *Invideo quia quiescunt* (5) !

La vie de Castalion est une des pages les plus émouvantes d'un siècle qui, déjà tant étudié, réserve toujours de nouvelles révélations à l'histoire. Né dans une de ces époques créatrices, où les grandes causes suscitent les grands ouvriers, et où l'humanité, s'élevant au-dessus d'elle-même, se personnifie dans quelques héros, types éclatants de ses faiblesses et de ses vertus, Castalion ne fut ni un théologien, ni un réformateur, ni un sage; il fut un apôtre courbé sous le poids d'une doulou-

(1) « O Deus qui mea et adversariorum corda nosti, surge et judica causam meam ! » *Ibid.*

(2) « Sebastiânus Castellio hujus defensionis author, *mea manu subscripsi.* Anno 1563, die 24 novembris. » *Ibid.*

(3) « Non tam corporis quam animi ægritudine ac mœrore extinctum nonnulli putant. » (Lettre d'Leger, du 19 janvier 1564. Msc. de Bâle.) Rudin : *Vitæ Basiliensium professorum*, attribue la mort de Castalion à une phthisie causée par les privations, les veilles et les soucis perpétuels. J'ai sous les yeux un portrait de Castalion qui ne confirme que trop cette triste conjecture.

(4) Nommons ces trois généreux cœurs : Stanislas Starzechoski, Jean Ostrorog et George Niemsla.

(5) On le voit : je rejette ici, d'accord avec MM. Streuber et Maehly, la version de Scaliger adoptée par M. Haag, d'après laquelle le corps de Castalion, déposé d'abord dans le tombeau de la famille Grynée, en aurait été exhumé plus tard pour être *jeté on ne sait où.* Scaliger n'est pas toujours véridique. Rien d'ailleurs dans les documents bâlois ne confirme cette tradition, et l'inscription funèbre conservée par Toniola (*Basilea cepulta*) atteste l'honorable sépulture accordée à Castalion dans le cloître de sa ville adoptive, où sa cendre ne fut jamais troublée. Voir Maehly, p. 80 et suivantes.

Digitized by Google

reuse mission et devenu volontairement « anathème » à ses frères. La foi épurée par l'étude des textes sacrés avait trouvé d'admirables docteurs, d'impérieux interprètes qui méconnaissant à leur tour les droits de la liberté, avaient fait de l'Evangile d'amour un instrument d'oppression. Il prononça le mot de tolérance, qui parut un blasphème à ses contemporains et qui, malgré de merveilleuses conquêtes accomplies depuis trois siècles, n'a pas encore remporté sa dernière victoire. Dans les vicissitudes des âges, l'esprit du passé, qui semble vaincu, atteste sa puissance par de tristes retours. N'avons-nous pas vu de nos jours la Suède protestante rivaliser de mépris, pour les droits de la conscience, avec la Rome papale et la catholique Espagne? N'est-ce pas hier que je visitais dans le cachot de Grenade ce noble Matamoros, cœur héroïque que l'exil a brisé, mais dont le nom sera inscrit un jour en lettres d'or sur la liste des grands initiateurs de sa patrie? Ainsi va l'humanité de chute en chute, de progrès en progrès, vers le but providentiel assigné à ses efforts, et qu'elle poursuit sans cesse sans pouvoir jamais l'atteindre entièrement. C'est l'enfant de la croisade suspendu au bras de sa mère, et demandant à chaque ville ou bourgade : N'est-ce pas là Jérusalem?

JULES BONNET.

Digitized by Google

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

LES FORÇATS DE LOUIS XIV

RÈGLEMENTS FAITS SUR LES GALÈRES DE FRANCE PAR LES CONFESSEURS QUI SOUFFRENT POUR LA VÉRITÉ DE L'ÉVANGILE

(Fin.)

XII. Pour une plus grande preuve et assurance de la sincérité et de la droiture de nos intentions, et pour témoigner clairement que nous avons un véritable dessein de nous acquiter avec fidélité de nos emplois, nous nous engageons à nous communiquer tous mutuellement les lettres d'avis et d'échange que nous recevrons de nos bienfaiteurs, et même toutes les autres qui regardent directement ou indirectement le public : en quoy nous exceptons celles qui pourroient être particulières à celui qui les recevra, et qui ne regarderont expressément et précisément que lui-même et ses propres affaires, auquel cas il ne sera pas obligé de les montrer, s'il ne veut; et d'ailleurs, les lettres qui s'écriront par l'un des associés de chaque quartier seront signées par l'autre, afin que le tout soit fait d'un commun consentement, pour plus grande édification de nos bienfaiteurs. Du reste, il sera permis à chacun de communiquer les lettres qu'il recevra de son quartier à ceux de ses autres amis qu'il trouvera bon, et selon que sa prudence le jugera à propos pour leur consolation : car, comme nous ne prétendons pas forcer personne à montrer les siennes à d'autres qu'à ceux de notre société, s'il ne veut, nous ne prétendons pas non plus empêcher personne de montrer les siennes à qui il lui plaira. Par ceux de notre société, nous entendons en cet endroit ceux qui sont chargés du soin des affaires, et non tout le corps des confesseurs en général, car il y auroit trop de danger à communiquer cette sorte de lettres à tous les confesseurs, à cause des imprudens qu'il peut y avoir parmi nous, et des surprises qui pourroient arriver.

Digitized by Google

XIII. Outre cela, MM. D'Amoin, Musseton, Bancillon et Serres, s'engagent et s'obligent très-expressément et formellement à consigner exactement et fidèlement toutes les sommes qu'ils recevront entre les mains de MM. Valette et Carrière, pour en faire les pieux et justes usages pour lesquels elles sont destinées par ceux qui en sont les auteurs; et MM. Valette et Carrière s'engagent ainsi très-expressément de leur part, comme il a été déjà dit ci-dessus, de dresser des comptes exacts de l'emploi qu'ils feront desdites sommes qui leur seront consignées et qu'ils recevront eux-mêmes, lesquels comptes étant vérifiés et signés par les quatre Messieurs premiers nommés dans cet article, seront envoyés à nos généreux bienfaiteurs, pour leur prouver le bon usage qui aura été fait de leurs bénéficences.

XIV. Que si quelqu'un de ceux qui sont chargés d'écrire ou de distribuer venoit à deffaillir, soit par mort ou par emprisonnement, l'un de ceux de ses associés qui resteront prendra sa place, pour suppléer à son deffaut, ou bien, si on le trouve à propos, on choisira parmi nos autres frères celui qu'on reconnoîtra être le plus capable de remplir cet emploi. Cependant, lors qu'il s'agira de choisir un successeur, on ne pourra nommer personne expressément et déterminément qu'après qu'on aura recueilli les voix et les avis de tout le restant des associés, afin que celui qui sera élu, l'étant du consentement de tous, personne n'y puisse trouver à redire ni à opposer.

XV. Quand au reste, si l'on rencontroit quelqu'un d'entre nous qui vînt dans la suite à n'agir pas conformément à ce à quoi nous nous engageons de parole, et par ces règles que nous ratifierons par nos seings, et qu'il vînt à violer sciemment et de propos délibéré la promesse expresse que nous faisons devant Dieu d'exécuter tous ces articles dans leur teneur, on le priera bien humblement de se démettre de sa fonction plutôt que de contrevenir à la promesse et à l'ordre qui aura été établi, et plutôt que de causer du trouble à la société. Mais si, nonobstant la prière qu'on lui fera, il s'opiniâtroit à vouloir exercer son emploi, en n'observant pas les règles que nous venons de poser, on le dénoncera aux bienfaiteurs, en les avertissant de tout ce qui se passe, afin qu'ils prennent leurs mesures là-dessus, et que, s'ils le trouvent à propos, ils cessent d'adresser leurs bénéficences à ceux qu'on leur dénonce, du moins

Digitized by Google

après qu'ils auront écrit ici pour s'informer de la vérité des plaintes qu'on fera contre l'accusé. Cependant ce dernier article XVe a besoin d'être modifié et demande une exception : c'est qu'au cas qu'il survînt une violente persécution, telle que la dernière que nous avons soufferte, et que nous fussions trop resserrés et trop observés pour pouvoir observer exactement toutes les formalités ci-dessus marquées, on ne sera plus assujéti à ces loix et à la promesse que nous faisons; mais chacun tâchera de travailler de son côté pour le bien de la communauté, selon que sa prudence et les moyens et les occasions que Dieu lui en donnera le lui pourront permettre, en attendant qu'il se puisse communiquer à tous pour agir selon les règles.

Au reste, nous supplions très-humblement tous ceux de nos frères captifs et compagnons de nos chaînes qui liront et qui verront ceci, de nous faire la justice de croire que nous ne proposons pas ces règlemens dans le dessein de nous acquérir quelque espèce d'empire et de domination sur eux, comme si nous prétendions être plus excellens qu'eux et nous les assujettir en quelque chose, mais que nous n'agissons en tout cela que par un pur esprit de charité et dans les vues de contribuer, autant qu'il nous sera possible, au bien de leur corps et à celui de leur âme. Et comme, de notre côté, nous nous engageons de veiller sur leur conduite pour les censurer et les reprendre, lors que nous connoîtrons qu'ils s'écarteront de leur devoir, ils peuvent et même ils doivent aussi de leur part veiller soigneusement sur nos actions et sur nos démarches, pour nous avertir charitablement des deffauts qu'ils remarqueront en nous, leur promettant de profiter de leurs censures, lors qu'elles seront justes et raisonnables. Le principal est de vivre tous de telle manière que nous ne donnions aucun scandale à personne, et que personne ne soit obligé de nous censurer et de nous reprendre. Nous sommes obligés, en tout tems et en toutes sortes d'états, de glorifier Dieu en nos corps et en nos esprits, lesquels lui appartiennent, car c'est le sacrifice qu'il demande de ses enfans; mais il n'y a point de tems ni d'états où nous soyons plus fortement obligés à le glorifier que dans celui où nous nous trouvons.

Ce grand Dieu nous a fait la grâce de nous appeller à souffrir pour son saint Nom, et à soutenir les intérêts de sa vérité céleste contre les efforts et les violences de ceux qui tâchent de la détruire

Digitized by Google

par leurs cruelles et injustes persécutions : nous devons donc faire tous nos efforts pour répondre dignement à ces grands devoirs auxquels il nous a appelés, et pour ne pas nous rendre entièrement indignes du glorieux titre de confesseurs de son saint Nom dont il nous a honorés. Souvenons-nous pour cet effet qu'à celui qui aura été le plus donné il sera le plus redemandé, et ne doutons pas que si au lieu de profiter des grandes grâces que Dieu nous faict, nous les changeons malicieusement en dissolution, en les foulant misérablement aux pieds par un mépris outrageant; ne doutons pas, dis-je, qu'il ne nous punisse très-sévèrement et à proportion de l'abus que nous aurons fait de son support, de sa patience et de ses bénédictions; et ne nous imaginons pas, je vous prie, que sous prétexte que nous avons l'honneur de souffrir pour son nom et pour sa vérité, il nous soit permis de vivre de la manière que nous voudrons, sans avoir rien à craindre de la part de sa justice. Ce seroit nous tromper et nous séduire nous-mêmes grossièrement que d'avoir une telle pensée; car, que nous serviroit-t-il de souffrir pour le nom de Jésus-Christ, si au lieu de souffrir comme chrétiens, nous souffrons comme des malfaiteurs? Que nous serviroit-il de confesser ce divin Sauveur de bouche, si à même tems nous le renions par nos actions et par une vie profane? Que nous serviroit-il d'être environnés d'une grande et pesante chaîne, pour l'espérance d'Israël, si, d'un autre côté, par notre libertinage, nos dissolutions, nos querelles et notre indévotion nous attirions l'opprobre des nations sur l'Israël de Dieu et sur la sainte religion que nous professons, et si nous donnions sujet à nos adversaires de blasphémer son saint Nom, qui est invoqué sur nous. Ne nous y trompons pas : tout cela ne serviroit qu'à aggraver notre jugement, qu'à rendre notre condamnation plus juste et plus inexcusable devant le tribunal sacré de notre souverain et redoutable Juge. Ha ! mes très-chers et honorés frères, ouvrons donc enfin les yeux, et revenons de tous nos funestes et tristes égaremens. Relevons nos mains, qui sont lâches, et raffermissons nos genoux, qui sont déjoints; faisons des sentiers droits à nos pieds, afin que ce qui cloche ne se dévoye pas, mais que plutôt il soit remis en son entier. Profitons de la sainte et salutaire exhortation que le prophète Jérémie nous fait dans ses Lamentations; recherchons nos voyes et les sondons, et retournons jusques à l'Eternel. Levons nos cœurs avec les mains au Dieu fort

Digitized by Google

qui est aux cieux, disant : Nous avons parfait, nous avons été rebelles, et c'est pourquoi tu n'as point pardonné! En effet, mes très-chers frères, il n'y a que nos rébellions, nos ingratitudes et nos injustices qui soient la véritable cause des terribles afflictions que nous éprouvons depuis si longtems. Il n'y a que nos impiétés et nos trangressions qui ayent attiré et qui attirent encore sur nos têtes criminelles ces épouvantables fléaux de la colère de Dieu qui nous accablent, et sous le poids desquels nous gémissons si amèrement : il n'y a que nos désordres et nos dérèglemens qui soient la juste cause du retardement de cette délivrance après laquelle nous soupirons si ardemment; car, du reste, la main de Dieu n'est point raccourcie qu'elle ne puisse délivrer, et son oreille n'est point devenue pesante qu'elle ne puisse ouïr : mais ce sont nos iniquités qui ont fait séparation entre nous et notre souverain Seigneur, et nos péchés qui ont fait qu'il a caché sa face arrière de nous, afin qu'il ne nous écoute pas, selon que le prophète Esaïe nous le déclare dans ses Révélations. Entrons donc dans nos propres cœurs, pour en retrancher l'interdit qui y est malheureusement caché, et soyons persuadés que si nous renonçons sincèrement à nos péchés, Dieu renoncera aussi à sa colère, et mettra bas les verges dont il nous frappe avec tant de sévérité. Si nous nous convertissons de tout notre cœur à lui, ce bon Dieu se retournera enfin vers nous, et, se laissant toucher et fléchir par les larmes de notre repentance et par les soupirs de nos âmes affligées, il nous accordera sa grâce, sa bénédiction, sa protection paternelle, et cette liberté de nos corps que nous lui demandons avec tant d'instance et que nous recherchons avec tant d'empressement. Mais quand même, par des raisons de son infinie sagesse, il ne trouveroit pas à propos de nous délivrer et de nous décharger de ces chaînes matérielles que nous portons, et qu'il voudroit permettre que nous finissions nos jours en souffrant pour sa gloire, nous ne devons pas laisser de faire toujours notre devoir, et de nous appliquer avec ardeur et avec zèle à la piété, à la vertu et à toutes sortes de bonnes œuvres, et de rechercher la sanctification, sans laquelle nul ne verra le Seigneur. Souvenons-nous que le tems n'est rien, et que l'éternité est notre tout, et que nous devons principalement aspirer à l'éternelle et glorieuse liberté des enfans de Dieu. Nous serons toujours assez libres au milieu de notre esclavage, lors que nous serons dégagés des liens du péché

Digitized by Google

qui nous enveloppe si aisément, et que nous saurons régner sur nous-mêmes et sur nos propres passions. C'est donc à cela, mes très-chers frères et très-intimes amis, que nous devons travailler de toutes nos forces et avec toute l'ardeur possible. Renouvelons donc à ce grand Dieu le vœu de notre fidélité et de notre obéissance, en lui promettant de lui être fidèles jusques à la mort. Promettons-lui aussi de le servir en nouveauté de cœur et de vie, en vivant le reste de nos jours avec piété, avec justice et avec tempérance. Veuille lui-même accomplir cette sainte et juste résolution, et produire en nous avec efficace le vouloir et le parfaire selon son bon bon plaisir, afin qu'après que nous l'aurons glorifié sur la terre, malgré le monde et l'enfer, nous puissions être glorifiés avec lui dans le ciel, pendant toute l'éternité, et être rassasiés de sa glorieuse et divine ressemblance, et de ces joyes ineffables qui sont à sa dextre pour jamais!

Pour la conclusion de ces petits règlemens, nous nous adresserons à vous, nos très-chers, très-généreux et très-charitables bienfaiteurs, à vous qui nous avez déjà fait tant de bien, et à qui nous avons déjà de si grandes et de si sensibles obligations. Si vous ignorez encore le bon ordre qui s'observe parmi nous, depuis plusieurs années, pour dispenser vos bénéficences avec exactitude et avec équité, ce petit écrit vous en instruira suffisamment. Nous avons sujet d'espérer que cette connaissance que nous vous donnons aujourd'hui de notre candeur sera un puissant motif pour enflammer de plus en plus votre zèle et votre charité envers nous. Les biens que vous nous avez déjà faits sont très-grands, très-considérables et très-précieux; mais nous osons aussi vous assurer que notre reconnoissance est très-grande et très-profonde, et que nous la portons aussi loin que des âmes qui ne sont pas tout à fait ingrates sont capables de la porter. Nous osons vous assurer que les vœux ardens que nous présentons à Dieu pour vous tous, se redoublent et se multiplient à proportion que vous multipliez vos bienfaits sur nous. Le sentiment de vos gratuités est déjà gravé dans nos cœurs en caractères inéfaçables, de sorte que nous n'oublierons jamais les précieux et tendres témoignages d'affection et de bonté que nous recevons journellement de votre part. Au reste, très-chers et bien-aymés du Seigneur, nous osons vous supplier de ne pas interrompre le cours de vos douces libéralités. Ouvrez-en plutôt tout à fait la source,

Digitized by Google

pour les faire couler plus largement sur nos profondes misères et sur nos grandes nécessités. Le besoin que nous en avons est plus grand que jamais; car, outre que notre nombre est considérablement augmenté par les nouveaux venus qui ont été condamnés pour avoir voulu aller entendre la Parole de Dieu à Orange, et par ceux qui viennent souvent des autres endroits du royaume, c'est que nos parens qui sont restés en France n'ont guère plus le moyen de verser du baume sur nos playes, à cause des impôts et des subsides dont on les accable. Nous osons espérer que vous suppléerez charitablement à leur défaut et à leur impuissance, et que, comme nos maux se multiplient de jour en jour, vous multiplierez aussi les remèdes extérieurs qui nous sont nécessaires, pour les adoucir plus abondamment.

Vous avez présentement la plus belle occasion que vous ayez jamais eue et que vous puissiez jamais avoir de faire du bien, et de montrer votre foi par vos bonnes œuvres. Pratiquez donc soigneusement le saint et salutaire conseil que le prophète Daniel donnoit autrefois au roi de Babylone, dans le chapitre IVe de ses Révélations : « Rachetez vos péchés par vos aumônes, et vos iniquités en faisant miséricorde aux pauvres, » et ce sera un alongement à votre prospérité. Puisque vous ne pouvez pas faire monter votre bien jusques à l'Eternel, faites-le au moins descendre sur ses saints, et de cette manière vous fairez quelque chose pour ce grand Sauveur de nos âmes, qui, ayant promis de ne laisser pas sans récompense un verre d'eau froide que l'on aura donné à l'un de ses disciples en son nom, récompensera à beaucoup plus forte raison, et beaucoup plus amplement, ce que l'on aura fait pour la consolation et pour le soulagement de ses chers disciples qui souffrent pour justice et pour la deffense de la vérité céleste. Vous n'ignorez pas, d'ailleurs, chers et généreux fidèles, ce que nous enseigne le sage Salomon dans la divine morale des Proverbes, que celui qui a pitié du pauvre prête à l'Eternel, qui lui rendra son bienfait. Et quel bonheur, quel grand bonheur ne sera-ce pas pour vous, chers fidèles, d'avoir prêté vos biens au souverain Monarque de tout l'univers, à celui qui est la source et l'auteur de tous les biens, car de lui et par lui sont toutes choses, et qui sans doute vous le rendra avec beaucoup d'usure! Quel bonheur ne sera-ce pas pour vous de vous être acquis, par le moyen de ces richesses iniques et périssables, un trésor

Digitized by Google

dans le ciel qui ne se rouillera jamais et qu'aucun larron ne pourra vous ravir! Ah! ne négligez point, nous vous en conjurons, un si grand et si considérable profit. Ouvrez-nous vos cœurs et vos mains, et Dieu vous ouvrira les entrailles de sa miséricorde, pour vous en faire goûter toutes les douceurs et toutes les tendresses; il vous rendra, dès cette vie, dans votre sein une grande mesure de ses bénédictions pressées et entassées, et qu'il répandra par-dessus, et il vous couronnera un jour dans son ciel de toute la gloire de son immortalité bienheureuse. Faites au reste, s'il vous plaît, quelques réflexions sur l'excès et sur la longueur de nos souffrances et de nos misères, et il ne sera pas possible que ce triste objet n'excite fortement toutes vos compassions envers nous. Il n'est pas nécessaire que je vous en fasse ici une description, vous ne les ignorez pas, car le seul mot de galère comprend tout ce qu'il y a de pénible et d'accablant, à quoi l'on joint pour surcroît l'inhumanité et l'injustice, à cause de la profession de la vérité. Nous dirons seulement que c'est ici la quatorzième année de l'esclavage de plusieurs d'entre nous, et que du reste nos peines et nos douleurs surpassent, sans peut-être exagérer, toutes les espressions. Nous vous prions encore de vous souvenir de ce que dit le grand Apôtre des Gentils, que celui qui sème chichement recueillera chichement, au lieu que celui qui sème libéralement recueillera libéralement; les cent pour un ne sont rien en comparaison de l'abondante moisson qui vous en reviendra. Mais nous vous prions surtout de vous souvenir de nos tentations et de nos rudes épreuves, et de demander ardemment à Dieu toute la grâce et toute la force dont nous avons besoin pour persévérer constamment jusques à la fin, et pour demeurer plus que victorieux en toutes choses par celui qui nous a aimés. De notre part nous ne cesserons de supplier le miséricordieux Auteur de tout don parfait qu'il vous tienne un compte exact de toutes les faveurs que vous nous faites; qu'il vous rende abondamment selon la gratuité dont vous usez envers nous. Nous le prions en particulier qu'il vous fasse ressentir de nouveaux effets de sa bonté et de sa protection paternelle; qu'il vous accorde une nouvelle abondance de ses bénédictions spirituelles et temporelles, et surtout qu'il répande dans vos cœurs pieux et tendres une nouvelle effusion des dons et des grâces de son Saint-Esprit, afin qu'après que vous l'aurez servi le reste de vos jours en nouveauté de cœur et de vie, vous puissiez boire un

Digitized by Google

jour avec lui dans son royaume céleste le vin nouveau et délicieux de l'éternelle et souveraine félicité. Prions-le tous ensemble qu'il nous fasse la grâce de voir en ce nouvel an la paix de sa pauvre Jérusalem et le rétablissement de ses sanctuaires désolés, et qu'enfin il nous reçoive tous dans les tabernacles éternels, afin que nous l'y puissions glorifier avec les anges et les bienheureux dans tous les siècles des siècles. Amen.

Fait à Marseille, sur les galères de France, le vingt-cinq février mille et six cens quatre-vingt-dix-neuf, et le quatorzième de nos souffrances.

Signé : SERRES, DAMOUYN, CARRIÈRE, PELECUER, VALETTE, P. ALLIX, BANCILLON, P. PERAUD, MUSSETON, E. MAURIN, D. GOUIN, JEAN LARDANT, SERRES, le jeune.

MÉLANGES.

LES HUGUENOTS DU XVIe SIÈCLE

PEINTS PAR M. G. GANDY

LETTRE A M. JULES BONNET

SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

(Fin.)

Voici qui est plus grave encore et non moins erroné. Les huguenots, selon M. Gandy, auraient été des factieux et des rebelles troublant tout le royaume de leurs agitations; et Calvin lui-même, soufflant l'esprit de révolte à ses disciples, aurait dit « qu'il faut cracher sur la face des rois catholiques (1). »

(1) P. 20, 23, 24, 35. Pour ce qui est des paroles que M. Gandy prête à Calvin, il renvoie tout simplement à un ouvrage jésuitique que nous ne connaissons pas. Nous avons le droit de les tenir pour inauthentiques, comme tant d'autres qu'il se plaît à emprunter à des auteurs dont le crédit est à établir.

Digitized by Google

Qui reconnaîtrait, à ce langage, l'austère réformateur dont vous nous avez, Monsieur, restitué la correspondance qui nous initie si bien à tous ses sentiments? Que dit Calvin dans les circonstances critiques où l'excès des souffrances met la fidélité en péril? Il écrit, 16 septembre 1557, pour engager l'Eglise de Paris à tout souffrir sans se révolter contre ses bourreaux : « De faict, il vauldroit mieux que nous fussions tous abymez que l'Evangile de Dieu fust exposé à ce blasme, qu'elle fist armer les gens à sédition et tumulte. (1) »

Il écrit à la duchesse de Ferrare : « Je puis protester qu'il n'a tenu qu'à moi que, devant la guerre, gens de fait et d'exécution ne se soient efforcés de l'exterminer du monde (il s'agit de l'égorgeur de Vassy), lesquels ont été retenus par ma seule exhortation. » Vous voyez les principes détestables! Mais pour bien les connaître, ces principes, il les faut chercher dans l'*Institution* (2).

Dans son Epître dédicatoire à François Ier, après avoir protesté avec énergie contre ceux qui ont rempli les oreilles du roi « par d'horribles rapports, » pour lui rendre la cause protestante odieuse, il continue en ces termes : « Nous sommes injustement accusez de telles entreprinses, desquelles nous ne donnasmes jamais le moindre souspeçon du monde. Et il est bien vraysemblable que nous, desquels n'a jamais esté ouye *une parole séditieuse*, et desquels la vie a tousjours esté cogneue simple et paisible, quand nous vivions sous vous, Sire, machinions de renverser les royaumes! Qui plus est, maintenant estant chassez de nos maisons, nous ne nous lassons point de prier Dieu pour vostre prospérité et celle de vostre règne... »

Au chapitre XX du livre IV de son admirable ouvrage (3), le grand réformateur s'évertue à démontrer que les chrétiens doivent obéissance même à de mauvais souverains, avec telle règle toutefois, « c'est que telle obéissance ne [les] destourne point de l'obéissance de Celuy sous la volonté duquel il est raisonnable que tous les édits des roys se contiennent. » Tout souffrir plutôt que de renier Dieu, voilà la pensée de Calvin. Pas un mot pour pousser à la révolte, aux attentats odieux plus tard préconisés par la Ligue. S'il

(1) Il faut lire cette belle lettre tout entière, dans l'édition que vous avez publiée des *Lettres de Calvin*. Cfr. Ath. Coquerel fils. *Précis de l'Hist. de l'Eglise réf. de Paris*. Ire partie, p. 23.

(2) Voy. la magnifique édition de MM. Baum, Cunitz et Reuss, t. III et IV.

(3) *Ed. citée*, IV, p. 1135, sqq.

Digitized by Google

plaît *à Dieu* « de rompre les sceptres des meschans rois, » ce n'est pas le chrétien qui jamais se révoltera contre son souverain. « Nous cependant, néantmoins, devons, sur toutes choses, nous garder que nous ne contemnions ou outragions l'authorité des supérieurs, laquelle nous doibt estre pleine de majesté, veu qu'elle est confirmée par tant de sentences de Dieu, mesmes encore qu'elle soit occupée de personnes très-indignes et qui, par leur meschanceté, d'autant qu'en eux est, la polluent. Car combien que la correction de domination désordonnée soit vengeance de Dieu, toutefois, il ne s'ensuit pas pourtant qu'elle nous soit permise et donnée en main, ausquels *il n'est donné autre mandement que d'obéir et souffrir.* » Nous le demandons à tout homme de bonne foi, qu'y a-t-il à redire à de pareils principes? La morale la plus rigide saurait-elle y trouver de quoi s'offenser? En présence de pareilles déclarations, la citation de M. Gandy (que nous le mettons au défi de justifier!) ne fond-elle pas comme neige au soleil, laissant à découvert la boue qui est au-dessous?

Il y a plus. Selon M. Gandy, « le protestantisme s'appuyant sur la Bible qu'il livrait aux libres interprétations de toutes les fantaisies et de tous les fanatismes, ne serait qu'un énergique dissolvant de toutes les vertus! » Vraiment, M. Gandy se moque de ses lecteurs. Le protestantisme est au XIXe siècle ce qu'il était au XVIe. Eh bien, nous le demandons à quiconque a des yeux pour voir, où donc l'immoralité est plus grande, en Prusse ou... en Espagne (1)? Et au XVIe siècle, en France, les huguenots avaient-ils des mœurs moins pures que les catholiques? N'est-ce pas, au contraire, de leur côté, dans les camps et sous le toit domestique, que se rencontraient le plus de vertus? Fauriel, que M. Gandy cite volontiers, ne dit-il pas, d'accord avec les historiens les plus autorisés, qu'une « piété touchante les distinguait partout, même dans les camps (2)? Et un écrivain fort attaché à la cause catholique ne fait-il pas l'aveu suivant : « Ils (les huguenots) se déclaraient ennemis du luxe, des débauches publiques et folâtreries du monde, trop en vogue parmi les catholiques. En leurs assemblées et festins, au lieu de danses et

(1) Voy. l'ouvrage de M. Nap. Roussel : *Les Nations catholiques et les Nations protestantes comp. sous le triple rapport du bien-être, des lumières et de la moralité.* Paris, 1854, 2 vol. in-8°.

(2) *Op. cit.*, p. 16.

Digitized by Google

hauts-bois, c'était lecture des Bibles qu'on mettait sur la table et chants spirituels, surtout des psaumes, quand ils furent rimés. Les femmes, à leur port et habits modestes, paraissaient en public comme des Eves dolentes et Madeleines repenties, ainsi que disait Tertullien de celles de son temps. Les hommes, tous mortifiés, semblaient être frappés du Saint-Esprit (1). » Mais voilà comme on travestit l'histoire! Travestissez, sans une ombre de preuve, faussez tout, calomniez..., il en restera toujours quelque chose : voilà la devise de M. Gandy. Encore une fois, qu'il étudie des auteurs dignes de foi! Qu'il écoute MM. Haag quand ils affirment, avec cent historiens des plus respectables, qu'au commencement du XVIe siècle « le peuple, ne trouvant dans ses pasteurs ni foi, ni vertus, ni lumières, mais seulement un âpre désir de s'enrichir et de dominer, n'éprouvait pour eux que du mépris (2). » Qu'il les écoute encore quand ils racontent (3) qu'en 1560, à Fontainebleau, Monluc, évêque de Valence, opposa devant la reine-mère et le roi, « la corruption des mœurs du clergé catholique, son avarice, son ignorance, à la régularité, à la modestie, à la capacité, au courage intrépide des ministres de la Réforme, » et parla « des sectateurs de la Réforme comme de modèles de sagesse, de régularité et de constance. »

On voit ce que vaut l'assertion de M. Gandy concernant l'immoralité des huguenots.

Notre contradicteur a-t-il du moins raison de soutenir que « le protestantisme s'insurgeait contre la législation française? » C'est là l'une de ses assertions favorites. Il y revient à différentes reprises. « Tout le monde sait (dit-il, p. 14) que les rois de France, dans la cérémonie du sacre, juraient de défendre la religion catholique et l'unité religieuse du royaume. Ce serment leur faisait un devoir de ne point tolérer l'hérésie. »

Nous demanderons simplement à M. Gandy s'il croit à l'infaillibilité d'une législation quelconque. Si l'Eglise romaine, toujours intolérante, était parvenue à transformer les rois de France en bourreaux, il n'y avait qu'une chose à faire, une chose que rendait

(1) Florimond de Rémond, *Histoire de la Naissance et du Progrès de l'Hérésie de ce siècle*, l. VII, p. 864.
(2) *Introd. à la France protestante*, p. IV.
(3) Art. *Coligny*, p. 380.

Digitized by Google

naturelle le progrès des lumières au XVIe siècle : il fallait modifier une législation barbare, et n'eût été l'opposition du clergé, cela se serait fait, à preuve, les divers édits qui se succédèrent rapidement. Une petite question à M. Gandy. Supposons un pays protestant dont les souverains seraient obligés, de par les lois, à jurer qu'ils « ne toléreront point » le catholicisme; que dirait M. Gandy? « C'est abominable! Il faut au plus vite abroger ces lois barbares... » Mais pourquoi donc confisquer la liberté au profit d'un seul parti religieux?

Nous avons établi surabondamment que, à quelque point de vue qu'on se place, politique, mœurs, dogme, les huguenots étaient fondés à revendiquer le droit de prier Dieu comme ils l'entendaient. Jetons à présent un rapide coup d'œil sur les premières années de l'histoire de la Réforme française.

III

L'habileté de M. Gandy consiste non moins à taire ce qui ne lui convient pas qu'à formuler des accusations calomnieuses. Il a tout l'air d'ignorer l'histoire du protestantisme français; il faut donc lui en rappeler les grands traits.

Quoi de plus pur que les quarante premières années de cette histoire! Longtemps, la Réforme française demeura complétement étrangère à la politique. Elle était due à des causes absolument semblables à celles qui, au commencement du XVIe siècle, soulevèrent la moitié de l'Europe contre le joug de l'Eglise de Rome. Que voulaient les Français qui, de 1512 à 1560, se détachèrent de l'Eglise catholique? Rétablir le christianisme dans sa pureté primitive. Rien de plus, mais rien de moins.

L'Eglise résista. Elle fit persécuter les réformés, elle les fit pendre, brûler; mais de la cendre des martyrs sortirent des croyants. En vain Louise de Savoie proposa, en 1523, à la Sorbonne, la question suivante : *Par quels moyens on pourrait extirper la doctrine damnée de Luther de ce royaume très-chrétien?* En vain, deux ans plus tard, Clément VII écrivit au parlement de Paris : « Il est nécessaire, en ce grand et merveilleux désordre qui vient de la furie de Satan et de la rage et impiété de ses suppôts, que tout le monde fasse ses efforts pour garder le salut commun, attendu que cette

Digitized by Google

forcénerie ne veut pas seulement brouiller et détruire la religion, mais aussi toute papauté, noblesse, lois, ordre et degrés. » Les protestants ne reculent pas. Pavanes se laisse brûler vif sur la place de Grève; Berquin se laisse étrangler en 1529. En 1535, François Ier fait rôtir à petit feu six luthériens. Henri II, lui aussi, fait exécuter, pour cause de religion, quelques chrétiens purs de toute tache. Les jeunes filles même donnent joyeusement leur vie pour sceller de leur sang leurs convictions évangéliques. Il y en eut une entre autres (c'est Dargaud qui le dit) que l'on condamna à être enterrée vive, à moins qu'elle n'abjurât. Elle sourit tristement à cette condition impossible et accepte le supplice. On la descend dans la fosse, disant et redisant une strophe d'un des psaumes de Marot. M. Gandy démontrera sans doute qu'elle avait conspiré contre le trône... Nous écririons un volume si nous voulions raconter les traitements indignes que l'on fit subir à ces nobles confesseurs de l'Evangile. Ils ne pouvaient sortir des maisons sans péril. On les accusait, pour mieux les perdre, de se livrer, dans leurs conciliabules, à des cruautés inouies mêlées d'orgies diaboliques. « Ils choisissaient les vendredis surtout, disait la calomnie, pour leurs iniquités sanguinaires et obscènes. Ils poignardaient les enfants, se gorgeaient de viandes et de vins, puis s'abandonnaient aux plus infâmes débauches. Et la plèbe, échauffée à ces récits, croyait faire son salut en courant sus aux hérétiques; » on leur arrachait la langue, on les bâillonnait avant de les rôtir vifs : ils demeuraient fermes. Comme les chrétiens des premiers siècles, calomniés comme eux, ils se laissaient massacrer et demeuraient fidèles.

Qui est-ce qui n'a frémi d'horreur en lisant dans les historiens les plus impartiaux le récit de l'extirpation des protestants de Cabrières et de Mérindol, de ces pauvres Vaudois, dont Louis XII avait dit : « Ces gens-là sont meilleurs chrétiens que nous? » Etaient-ils, eux aussi, des rebelles? Pourquoi alors cette indignation qui courut à travers la France entière, si bien que le parlement de Paris ne put s'empêcher, en 1550, d'examiner cette horrible affaire? M. Gandy n'a-t-il donc jamais entendu parler d'Anne Dubourg, ou des chambres ardentes, ou de l'édit de Châteaubriant, qui mit la délation en honneur en France, ou de la tentative faite, par ses amis de ce temps-là, pour introduire l'Inquisition dans notre noble pays?

Mais voici l'extraordinaire. Malgré ces atroces persécutions, les

Digitized by Google

adhérents de la foi évangélique ne cessèrent d'augmenter. En 1562, selon MM. Haag, on comptait en France 2,150 Eglises protestantes! Qu'est-ce donc qui donnait au protestantisme français une telle vigueur, ou, selon l'expression de M. Gandy, qu'est-ce qui faisait soutenir aux huguenots « si opiniâtrément leurs erreurs? »

La foi; le sentiment que l'Eglise romaine avait altéré l'Evangile, la conviction inébranlable qu'entre le catholicisme, tel qu'il s'offrait à leurs yeux, et l'Evangile, il y avait un abîme.

Vous connaissez, Monsieur, les écrits du temps. J'ai sous les yeux un petit volume intitulé : *Les Faicts de Jésus-Christ et du pape*. En voici quelques lignes. Je transcris littéralement.

Jésus-Christ fuyt le royaume terrien,
Mais le pape par force le faict sien.

Jésus d'espine si est couronné piteusement,
Et le pape de pierrerie et or somptueusement.

Jésus à ses disciples lave les pieds,
Mais ceulx du pape par les roys sont baisés.

Jésus porte sa croix en grand douleur,
Et le pape est porté en grand honneur.

Jésus donne à ses brebis la pasture,
Le pape n'a que de sa pance cure.

Es cieulx veult Jésus que soit nostre thrésor;
Sur terre ne demande, l'autre, que or.

Jésus ès cieulx monte en toute liesse;
Le pape en enfert tombe en grande destresse.

M. Gandy connaît-il ce petit volume? Oserait-il dire que tout y soit erreur? Que le parallèle qu'on y trace entre le pape et Jésus soit de tous points manqué? Nous accorderons à notre contradicteur, pour lui être agréable, que les vers que nous venons de citer sont empreints de quelque exagération. Mais, encore une fois, la pensée qui s'y révèle est-elle contraire à la vérité? Et si cette pensée semblait à nos ancêtres ressortir clairement d'une étude attentive des Ecritures; si, étudiant nos textes sacrés, ils étaient arrivés à la profonde conviction que l'Eglise romaine enseignait tout autre chose que le pur Evangile, qui ne comprendrait, — sauf M. Gandy, — qu'il ne

Digitized by Google

faut chercher que dans la pureté de leur cœur, dans l'ardeur de leurs convictions religieuses, l'explication de leur résistance à l'Eglise romaine?

Je sais qu'ils manquèrent parfois de prudence. Quelques-uns d'entre eux se donnèrent le tort d'afficher les fameux « placards, » à moins qu'une main catholique ne s'y soit employée pour eux! D'autres, dans l'excès d'un zèle répréhensible, détruisirent des images, renversèrent des statues. D'autres encore participèrent à la conjuration d'Amboise, où, selon Brantôme, « il n'entra pas moins de mécontentement que de huguenoterie. » Mais la meilleure des causes est-elle à l'abri de tout reproche? Est-il juste de déclarer tout le protestantisme français solidaire de quelques enfants terribles de la Réforme? Ces excès mêmes, que nous regrettons, ne trouvent-ils pas leur explication naturelle dans les iniques traitements que les huguenots eurent à subir à partir de 1524? Ne brouillons pas les dates. L'affaire dite « des Placards, » assez innocente, après tout, n'eut lieu qu'en 1534; la conjuration d'Amboise, en 1560! En d'autres termes, après que d'innombrables *auto-da-fé* eurent souillé le sol de la France.

On ne saurait trop le redire d'ailleurs, la Réforme française trouva de bonne heure des amis dans tous les rangs de la société. Florimond de Rémond (VII, p. 931) en fait l'aveu : « Surtout les peintres, horlogers, imagiers, orfèvres, libraires, imprimeurs et autres qui, en leurs métiers, *ont quelque noblesse d'esprit*, furent des premiers aisés à surprendre. » L'évêque J. du Bellay signait ses lettres à Mélanchthon : Le vôtre, de cœur. En 1533, Marguerite de Valois fit ouvrir les chaires de Paris à des hommes tels que Gérard Roussel, qui inclinait vers les doctrines de la Réforme. François Ier lui-même, à différentes reprises, témoigna de la sympathie à la cause protestante. Le protestantisme trouva tant d'écho en France, que, d'après le cardinal de Sainte-Croix, le royaume, de 1561 à 1565, était à demi huguenot..... (1), ce qui n'empêche pas M. Gandy de dire, p. 25 : « L'Etat devait-il leur (aux protestants) accorder une liberté de conscience illégale et *rejetée de tous!* » Et l'on trouverait étonnant que, enthousiasmés par de tels succès, surexcités aussi par l'opposition acharnée et sanguinaire de l'Eglise

(1) De Félice, *op. cit.*, p. 147.

Digitized by Google

romaine, quelques sectateurs de la Réforme se soient laissé entraîner à des excès blâmables?

Transportons-nous à présent à 1562. L'Eglise protestante avait souffert patiemment les plus atroces persécutions. Elle était jeune, vigoureuse, animée de fortes convictions. Vingt fois, on avait violé la foi qu'on lui avait jurée. Elle comptait dans son sein grand nombre de fiers gentilshommes qui, la main sur la poignée de leur épée, ne pouvaient comprendre qu'il fallait continuer indéfiniment à tout supporter patiemment. Il ne fallait qu'une goutte pour faire déborder la coupe; le duc de Guise y versa des flots de sang.

Je transcrirai ici un remarquable passage d'Agrippa d'Aubigné (1) : « Il est à noter pour jamais que, tant qu'on a fait mourir les réformés sous la forme de la justice, quelque inique et quelque cruelle qu'elle fût, ils ont tendu les gorges et n'ont point eu de mains. Mais quand l'autorité publique, le magistrat, lassé des feux, a jeté le couteau aux mains des peuples et, par les tumultes et grands massacres de France, a ôté le visage vénérable de la justice et fait mourir aux sons des trompettes et des tambours le voisin par son voisin, *qui a pu défendre aux misérables d'opposer le bras au bras*, le fer au fer, et de prendre d'une fureur sans justice la contagion d'une juste fureur? »

D'Aubigné a mille fois raison. On conçoit la fureur qui s'empara des gentilshommes huguenots quand la nouvelle du massacre de Vassy, bientôt suivi de celui de Sens (1562), vint à se répandre. On conçoit qu'ils sentirent la nécessité de s'organiser, de resserrer les liens qui les unissaient; on conçoit que, d'un élan spontané, ils coururent aux armes, ou, si vous aimez mieux la pittoresque expression de M. Gandy, ils passèrent à travers « deux cents villes comme un torrent maudit. » Calvin avait réussi jusqu'en 1559 à les contenir; après Vassy, personne ne l'eût pu.

M. Gandy se donne une peine incroyable pour atténuer le massacre de Vassy. Un peu plus, et il allait soutenir que ce furent les protestants, hommes non armés, femmes et enfants, réunis pour célébrer le culte, qui se ruèrent tout d'abord sur les soldats de Guise pour leur faire un mauvais parti. Vous verrez qu'il arrivera à soutenir cette thèse digne de son talent.

(1) De Félice, *op. cit.*, p. 162.

Digitized by Google

Arrêtons-nous un instant à ces terribles scènes qui déchaînèrent sur la France le fléau des guerres civiles, à ces scènes que M. Gandy appelle « une échauffourée, » un « accident regrettable, » et au sujet desquelles il dit très-joliment : « ... de quelque côté qu'ait commencé l'attaque... »

Suivons ici un historien de premier ordre, dont M. Gandy lui-même reconnaît la parfaite impartialité, M. H. Martin (IX; 112 sqq.).

M. H. Martin commence par raconter la comédie jouée à Saverne (1), où les cardinaux de Lorraine et de Guise, les ducs de Guise et d'Aumale, avaient donné rendez-vous au duc Christophe de Wurtemberg, qui y vint avec ses docteurs, dans l'espoir d'une réconciliation entre les deux Eglises. Le duc François joua parfaitement son rôle. Il fit semblant d'être *presque luthérien*, afin de fermer aux huguenots la grande pépinière des soldats, l'Allemagne. Le duc Christophe à peine parti, les Guises font pendre à leur passage, à Saint-Nicolas, en Lorraine, un artisan qui avait fait baptiser son enfant selon le rite réformé. De là, le duc et le cardinal vont visiter leur mère, la douairière Antoinette de Bourbon, dans sa résidence de Joinville. A quelques lieues de là, se trouve la petite ville commerçante de Vassy. « Le duc François, partant pour Paris, prit sa route par Vassy, avec une nombreuse escorte militaire, et arriva le dimanche à l'heure du prêche. Il avait projeté de *fermer le prêche* d'autorité et de disperser violemment la congrégation, *en foulant aux pieds* l'édit du 17 janvier; *ceci n'est pas douteux;* au lit de mort, on dit qu'il se défendit *d'avoir prémédité davantage* (2). Quoi qu'il en soit, il paraît que Guise envoya quelques-uns de ses gens sommer le ministre et les notables huguenots de venir le trouver; les domestiques du duc, en entrant dans la vaste grange qui servait de temple, débutèrent par des injures et des coups de feu : les réformés essayèrent de les repousser et de se barricader; mais les arquebusiers du duc arrivèrent, et la lutte s'engagea entre trois ou quatre cents soldats *armés jusqu'aux dents* et un millier d'hommes, de femmes, d'enfants, n'ayant pour défense que des pierres et des bâtons. Le duc était accouru pour arrêter le désordre, à ce qu'il prétendit depuis; il n'arrêta rien, et, quelques pierres ayant atteint un de ses officiers et lui-même, la rage de ses gens redoubla; le

(1) Voy. *Bulletin*, IV, p. 184.
(2) Voy. dans Henri Martin les respectables autorités sur lesquelles il s'appuie.

Digitized by Google

carnage dura une heure entière dans la grange, sur le toit, dans la rue... »

Que pensez, après cela, des explications entortillées dont essaye M. Gandy? N'est-il pas clair que les protestants célébraient leur culte sous la protection de l'édit de janvier, qu'ils étaient sans armes, que les soldats de Guise vinrent les attaquer, que cet affreux massacre, qu'il plaît à M. Gandy d'appeler « une échauffourée, » dut remplir le cœur des huguenots d'une haine implacable?

On sait combien furent horribles les guerres qui sortirent du massacre de Vassy. La cruauté fut égale des deux côtés. A entendre M. Gandy, dans toutes ces guerres civiles, les huguenots eussent de beaucoup dépassé en férocité les soldats catholiques. « De bonne foi, dit-il, peut-on mettre en parallèle la férocité du baron des Adrets, brigand calviniste, avec les rigueurs beaucoup trop immodérées (?) de défense (remarquez cette manière d'intervertir les rôles) ou de vengeances d'un soldat énergique et loyal? » (P. 47.)

Oui, Monsieur, de très-bonne foi. Lisez donc, dans la *France protestante*, l'article Fr. de Beaumont, baron des Adrets. Je sais bien que Brantôme raconte « qu'on *disait* qu'il (des Adrets) apprenait à ses enfants à être cruels et à se baigner dans le sang, » légende que le jésuite Maimbourg a « illustrée » (absolument comme M. Gandy a « illustré » le jésuite Becan) en disant que le baron « obligeait ses deux fils à se baigner dans le sang des catholiques pour faire passer dans leur âme, par cet effroyable bain, toute sa cruauté! » Mais est-il juste d'oublier le saccagement d'Orange et les horreurs qui y furent commises par les troupes de l'Italien Serbellon, mais aussi par les catholiques de Provence, qui s'étaient joints à elles, saccagement dont l'historien catholique Varillas dit « qu'il n'avait pas d'exemple parmi les chrétiens (1)? »

Citons à présent MM. Haag. « Quels devaient être les sentiments d'un homme de guerre élevé et nourri au milieu des camps, dans ces temps encore tout imprégnés des mœurs de la barbarie..., dans ces temps qui ont été témoins des massacres de Cabrières et de Mérindol, des massacres de Vassy, des massacres de Sens, d'Amiens, d'Abbeville, d'Orange et de tant d'autres massacres auxquels le massacre de la Saint-Barthélemy sert de couronnement? Quand nos

(1) *Histoire de Charles IX*, vol. 1, p. 349.

Digitized by Google

ennemis sont teints du sang de nos frères, quand ils se sont souillés de tous les crimes sur nos femmes et sur nos enfants, quand ils ont encore le couteau levé et la menace à la bouche, ne faudrait-il pas une vertu plus qu'humaine pour comprimer dans son cœur les terribles bouillonnements de la vengeance? » Des Adrets lui-même écrit le 15 novembre 1562 au duc de Nemours, qu'ayant entendu raconter « l'horrible et lamentable tragédie » du sac d'Orange, ses entrailles furent tellement émues, qu'il rassembla à la hâte trois ou quatre mille hommes pour venger tant de sang iniquement répandu. » Enfin MM. Haag ont tracé, preuves en main, le parallèle que réclame M. Gandy.

« Qu'on compare des Adrets à Montluc, cet homme de sang qui ne marchait qu'accompagné de deux bourreaux, et il sortira triomphant de cette épreuve..... Montluc se glorifie de sa férocité; il a l'orgueil du crime. Des Adrets, au contraire, cherche à se justifier; il se sent mal à l'aise avec sa conscience; il redoute l'animadversion publique. Des Adrets est cruel par principe; Montluc l'est plutôt par nature et par fanatisme : il y a du boucher dans cet homme-là. Des Adrets, à notre connaissance, ne faussa jamais sa parole; Montluc pensait, par contre, avec l'Eglise, que l'on n'est pas tenu de garder la foi jurée à un hérétique. »

IV.

Nous voilà, Monsieur, au cœur même de la question traitée par M. Gandy, à la Saint-Barthélemy, et c'est à cet endroit, le croiriez-vous? que, pour la première fois, nous nous trouvons d'accord avec lui. Vous allez voir dans quel sens.

Nous ne nous arrêterons pas à la question de savoir à combien il faut porter le nombre des victimes de la Saint-Barthélemy, tant à Paris que dans la France entière. Les chiffres extrêmes admis par les différents historiens qui se sont occupés de cette lugubre tragédie, sont, pour Paris : 1,000 et 11,000; pour la France entière : 2,000 et 100,000. M. Gandy se prononce pour les chiffres les plus bas, mais il se réfute lui-même quand il dit (p. 348) : « Aussi bien, Charles IX ne négligea rien pour que son temps et la postérité connussent le moins possible, à Paris et partout, les mystères de la Saint-Barthélemy. » Pourquoi donc alors rester tellement au-des-

Digitized by Google

sous de l'évaluation d'historiens respectables tels que De Thou et Sully, dont le premier parle de 30,000 victimes pour la France entière, et le second de 70,000?

Nous ne nous arrêterons pas davantage à ce que dit M. Gandy pour constater la joie frénétique avec laquelle les catholiques d'Espagne et d'Italie accueillirent la nouvelle des massacres. Il avoue que Philippe II apprit « avec joie la grande nouvelle » et qu'il écrivit au roi de France : « Pour le moment, tout consiste à finir ce qui a été si bien commencé et qui peut être terminé en quelques jours. » Il avoue que le cardinal de Lorraine donna mille écus d'or au courrier qui lui apporta les dépêches, et qu'il remercia le roi de lui avoir « confirmé les nouvelles des très-chrétiennes et héroïques délibérations et exécutions faites non-seulement à Paris, mais par toutes les principales villes de France. » Et aussi, comment nier ces transports d'allégresse auxquels se livra presque partout la catholicité à l'arrivée de la « grande nouvelle? » Qui est-ce qui ne sait que le canon tira au château de Saint-Ange, que des feux de joie furent allumés dans toutes les rues de Rome, que le pape, accompagné des ambassadeurs des souverains catholiques, alla processionnellement remercier « le bon Dieu » aux Eglises de la Minerve et de Saint-Marc; qu'une médaille fut frappée avec l'exergue : Massacre des huguenots; qu'un légat fut chargé de féliciter Charles IX? M. Gandy sait tout cela. Il ajoute même un charmant détail : c'est que Sa Sainteté, quand elle se rendit à l'église Saint-Marc, se revêtit « d'ornements d'une éclatante blancheur. » Mais, toujours original, il a découvert que toutes ces démonstrations de joie n'avaient rien que de pur; on se réjouissait de ce que la France venait d'être délivrée des huguenots, non pas en tant que huguenots, mais... en tant que *rebelles* (1). Vous voyez que le saint-père put, en toute sécurité de conscience, tressaillir de joie et se revêtir du symbole de la pureté du cœur, « d'ornements d'une éclatante blancheur. »

Vient enfin la question de la préméditation.

Cette préméditation, M. Gandy la nie. Moi aussi.

« Catherine, dit-il, était jalouse de l'amiral... Elle tentera donc de le faire tuer. Le coup manque. Les protestants deviennent menaçants. Alors les auteurs du crime s'effrayent. Ils parviennent à en-

(1) « Le pape était heureux de la réussite d'un coup d'Etat qu'on lui avait dit nécessaire au salut public, » p. 381.

Digitized by Google

traîner le roi, qui revient, mais trop tard, sur sa détermination. Les passions s'exaltent, les massacres commencent. »

En gros, et sauf toutes sortes de détails que nous ne pouvons examiner dans cette lettre déjà trop longue, nous sommes de cet avis. Nous avons donné nos raisons il y a plus de dix ans (1). Notre manière de voir à ce sujet n'a pas changé, bien que des historiens très-catholiques se soient donné grand'peine pour démontrer la préméditation de longue main. C'est parce que nous cherchons la vérité avant tout que nous n'avons pas cédé à la tentation de croire les Davila et les Capilupi lorsqu'ils aggravent la culpabilité de leur Eglise.

Mais nous maintenons aussi le jugement *tout entier* que nous avons porté antérieurement sur cet épouvantable drame de 1572. Si nous voyons, d'une part, dans la Saint-Barthélemy, le résultat d'une série de malentendus, nous y voyons, d'autre part, un crime abominable. Soit que l'on persiste à croire qu'elle fut amenée par suite d'un plan d'extermination longuement mûri, soit que l'on pense que les massacres ne furent arrêtés que peu après l'attentat du 22 août, soit enfin que l'on essaye de se placer entre ces deux hypothèses et que l'on soutienne que, chez Catherine, « l'entreprinse de tuer l'admiral estoit toute résolue, mais que l'exécution générale soit puis après venue par cas d'aventure et tirée de la nécessité et occasion qui se présentait, » peu importe, il serait difficile de découvrir dans l'histoire tout entière un *crime catholique* aussi affreux que celui-là.

C'est à disculper l'Eglise catholique que tend tout le raisonnement de M. Gandy. A l'entendre, l'Eglise, qui « use toujours de moyens évangéliques, » n'a été pour rien dans la Saint-Barthélemy. « Ni le clergé, ni les ordres religieux n'ont commandé ou conseillé les meurtres » (p. 390); ceux qui disent le contraire se rendent coupables d'un « mensonge atroce. » « Ce qui est sûr, c'est que nulle part on n'a tué pour la foi. La croix blanche et l'écharpe blanche des assassins, à Paris, ne furent qu'un signe de ralliement » (p. 373). Pie V intervint « ouvertement et loyalement » dans les affaires de la France (p. 366).

Vous voilà stupéfait? C'est que vous ne connaissez pas la dialec-

(1) *Bulletin*, 1855, p. 275 à 313.

Digitized by Google

tique de M. Gandy. Selon lui, voici les principes qui dirigèrent le saint-siége en regard des envahissements « anarchiques et antichrétiens » du protestantisme (p. 365). Anarchiques? Nous avons démontré que non. Antichrétiens? Oui, selon M. Gandy. C'est ce qu'il faudrait prouver sans doute; mais M. Gandy et consorts n'ont garde de se ravaler à ce point. Aussi leurs beaux raisonnements croulent-ils par la base. Et comme m'y voici, je le dirai tout de suite. La clef du long factum de M. Gandy, c'est là qu'il faut la chercher, dans l'affirmation que l'*Eglise romaine est la vérité absolue;* que, par conséquent, en dehors d'elle il n'y a qu'erreurs, hérésies, monstruosités, abominables et lamentables erreurs morales, politiques et religieuses. C'est là, pour M. Gandy, un axiome indiscutable. Et voilà pourquoi toute discussion, avec lui, devient difficile.

Mais reprenons. Donc, selon M. Gandy, le saint-siége demandait aux princes « *non pas de violer la liberté de conscience,* LA LIBERTÉ DE CE FOR INTÉRIEUR qui ne relève que de Dieu, » mais seulement... d'interdire les prêches, les assemblées hérétiques, tout ce qui constituait l'exercice du culte dissident (p. 365).

Je ferai encore un bref commentaire. Remarquez cette fine distinction et cette logique subtile. Si les hérétiques se fussent tenus tranquilles; si, à l'instar de bien des catholiques, ils se fussent contentés de se moquer, *dans leur for intérieur*, de la messe et des saints, personne ne les eût inquiétés, et l'Eglise continuait en paix de régner sans conteste. Mais dire tout haut ce qu'ils pensaient, tenir des assemblées religieuses, c'était par trop fort. Je me suis demandé, en lisant ceci, ce que dirait M. Gandy si, sur terre protestante, on disait aux catholiques : « Vous êtes libres de penser, dans votre *for intérieur*, tout ce que vous voudrez (et je ne sais vraiment comment on s'y prendrait pour établir des gendarmes dans le « for intérieur » des gens); mais gardez-vous de le dire tout haut, de faire célébrer la messe, etc., etc. » Pour le coup, M. Gandy crierait à l'oppression! — Mais alors, direz-vous, pourquoi loue-t-il le saint-siége de n'accorder aux hérétiques que la liberté platonique? — Pourquoi? Parce que l'Eglise romaine est l'Eglise romaine, et que l'hérésie n'est que l'hérésie. C'est très-facile à saisir. Poursuivons.

« Par une énergie mêlée de douceur, il (le saint-siége) défendait l'unité religieuse de l'Europe; il enseignait que les deux pouvoirs,

Digitized by Google

essentiellement distincts de droit divin, doivent s'unir *pour le bonheur des nations chrétiennes.* » Qu'est-ce que cela signifie, sinon que l'Eglise n'employait pas elle-même les moyens violents pour empêcher et étouffer l'hérésie, mais qu'elle se bornait à tenir à peu près le langage suivant au pouvoir séculier : « Vous savez que je suis la vérité, et les hérétiques l'erreur « contraire au bonheur des « des nations; » faites-moi donc le plaisir de purger le sol de ces gens-là... » Eh bien, pas du tout : M. Gandy achève son raisonnement, dont j'ai cité textuellement les termes, en disant : « N'imposer à personne les croyances orthodoxes, et ne demander les conversions qu'à la science et à la charité catholiques; c'était tout le programme religieux et social des papes : il fut celui de saint Pie V, à qui les libres penseurs ont été pour la plupart et sont encore hostiles, sans justice. » Pauvres saints-pères, tant calomniés ! Vraiment je crains que vos adversaires ne meurent dans l'impénitence finale !

Encore un instant, et j'ai fini. Ecoutez une dernière fois M. Gandy (p. 367) :

« Hélas ! quelle fut sa douleur (il s'agit de Pie V) quand il apprit que de lâches capitulations allaient déshonorer deux victoires et les rendre inutiles ! Son zèle apostolique s'émut : il écrivit à Charles IX pour le dissuader de faire la paix *avec les hérétiques et les rebelles,* pour l'exciter à les dompter tout à fait par les armes, à dissiper « les restes de cette lutte intestine, à venger les injures de la couronne et celles du Dieu tout-puissant, à consolider, pour ses successeurs autant que pour lui-même, le royaume ébranlé par la conjuration la plus criminelle qu'ait ourdie la perversité des méchants... » Pie V écrivit avec la même énergie (j'ajouterai : et sur le même ton de lamentation) à Catherine, le 25 janvier 1570, à Charles IX, le 23 avril de cette année; ils dédaignèrent ses avis, ils firent la paix de 1570. En apprenant cette paix honteuse et périlleuse, Pie V épancha sa douleur et ses prophétiques pressentiments dans une lettre au cardinal de Bourbon, datée du 23 septembre de cette année. « Nous ne pouvons, dit-il, sans verser des larmes, songer combien elle (cette paix) est déplorable, pour nous et pour tous les gens de bien; combien elle est dangereuse, et de combien de regrets elle sera la source; plût à Dieu que le roi eût pu comprendre ce qui est très-vrai et très-manifeste, c'est-à-dire qu'il est exposé à

Digitized by Google

de plus grands dangers depuis la conclusion de cette paix, par les menées sourdes et les fourberies de ses ennemis, qu'il ne l'était durant la guerre. » Tout fut inutile, la cour tomba de faiblesse en faiblesse, jusqu'aux attentats de 1572. *Saint Pie V est innocent de ces crimes.* La guerre franche *et sans transaction qu'il conseillait condamnait tout machiavélisme, tout calcul de guet-apens. Et qu'on ne dise pas qu'il sollicitait l'extermination des hérétiques.* Ce mot dissimule une équivoque. Oui, certes, il suppliait le roi d'anéantir les *factions* — quel gouvernement sage et ferme tolère les séditieux? — mais l'accuser d'avoir voulu l'extermination des hérétiques, *pour cela seul qu'ils n'étaient pas en communion avec l'Eglise, c'est un mensonge atroce.* »

C'est ici, Monsieur, qu'éclate toute l'habileté de M. Gandy, mais aussi toute la fausseté de son raisonnement, et il faut bien le dire, toute sa mauvaise foi. Comment! M. Gandy avoue que le pape demanda à Charles IX de faire une guerre à outrance *aux hérétiques et aux rebelles;* mais il nie qu'il ait demandé l'extermination des hérétiques, *en tant qu'hérétiques!* Mais qui donc força les huguenots à courir finalement aux armes, sinon l'intolérance de Rome toujours la même, n'accordant alors comme aujourd'hui qu'une dérisoire liberté de conscience, et pesant de tout son poids sur le gouvernement français pour l'empêcher de faire la plus petite concession !

Et puis M. Gandy n'aurait-il donc pas pu, en cherchant un peu, trouver dans les lettres de Pie V d'autres passages que nous allons lui rappeler et qui nous autorisent à le mettre sur la même ligne que Paul IV, qui conjura Henri II d'introduire en France l'Inquisition, des passages bien dignes de ce pape « qui poussa au meurtre de la reine Elisabeth et s'écria qu'il vendrait les calices des églises et jusqu'à ses habits, pour faire réussir une entreprise si sainte et d'une si haute importance pour le service de Dieu et le bien de son Eglise (1) ! »

Le 17 janvier 1569, le pape écrit au cardinal de Lorraine : « Nous remarquons avec douleur qu'on n'a pas encore mis à exécution ce qui devrait déjà avoir été fait d'après l'édit du roi, savoir la confiscation des biens des hérétiques, ce qui eût été très-utile *pour re-*

(1) *France protestante*, t. VIII, p. 286.

Digitized by Google

tenir dans la foi ceux qui chancelaient et pour éloigner avec effroi tous les autres de la société abominable des hérétiques et de toute amitié avec eux (1). »

Le 28 mars de la même année, au roi : « Nous vous exhortons par la sincère sollicitude paternelle que nous avons pour vous et pour votre royaume, à ne plus laisser aux ennemis communs la moindre possibilité de se soulever *contre les catholiques*; nous vous y exhortons avec toute la force, tout l'ardeur, tout le désir de vous voir hors de danger, dont nous sommes capables (2). »

Un peu plus tard, au même : « Si Votre Majesté continue à combattre ouvertement et ardemment *les ennemis de la religion catholique, jusqu'à leur entière extermination* (*ad internecionem usque*), qu'elle soit assurée que le secours divin ne lui manquera jamais. Ce n'est que par *l'entière destruction des hérétiques* que le roi pourra rendre à ce noble royaume *l'ancien culte de la religion catholique* (3). »

Il écrit à Catherine : « Gardez-vous de croire que l'on puisse faire quelque chose de plus agréable *à Dieu* que de persécuter ouvertement ses *ennemis*, par un zèle pieux pour la religion catholique... »

Nous pourrions quadrupler ces citations. Celles qu'on vient de lire démontrent amplement contre M. Gandy, que c'est bien aux hérétiques COMME TELS que l'Eglise en voulait, que c'est bien l'extermination DES ENNEMIS DE DIEU que demandait à outrance saint Pie V, que c'est bien le saint-siége qui surexcita le fanatisme religieux de manière à amener la Saint-Barthélemy; que la Saint-Barthélemy, selon l'expression d'un historien, sera à jamais une tache flétrissante sur le front du catholicisme; qu'en un mot, comme on l'a dit avec raison, *si la pointe du poignard frappa à Paris, la poignée était à Rome.* Les distinctions de M. Gandy ne tromperont que ceux qui sont convaincus d'avance, ou qui veulent être trompés.

Récapitulons : Je crois avoir suffisamment établi l'insigne mauvaise foi de la tactique adoptée par M. Gandy, et le cas qu'on doit faire de ses accusations contre le protestantisme français. J'ai

(1) *Bull.*, IV, p. 311. (Cfr. IV, p. 147 à 150, article de M. Bungener.) *Lettres de S. Pie V sur les affaires de son temps en France*, etc., trad. du latin par de Potter. Paris, 1826. In-8°. Lettre 10e.

(2) *Lettre* 12e.

(3) *Lettre* 13e.

Digitized by Google

prouvé que, contrairement à ses assertions, les huguenots eurent le droit de réclamer le libre exercice de leur culte, et que la Saint-Barthélemy fut bien, en dernière analyse, l'œuvre de l'Eglise romaine. J'ai montré, en un mot, qu'en se vantant de tracer un portrait il n'a fait que la caricature des huguenots.

N'était-ce pas faire trop d'honneur à M. Gandy? Si, du moins, je pouvais convaincre ses lecteurs de la fausseté de la thèse qu'il soutient! Mais le mot d'ordre est donné. En dénaturant sciemment la vérité, notre adversaire savait bien à qui il s'adressait; il savait que, dût-on prendre la peine de le réfuter, on n'atteindrait pas les dix-neuf vingtièmes de ses lecteurs.

Sont-ce là des procédés dignes de la loyauté qui devrait présider à de tels débats et qu'on aime à rencontrer chez un adversaire? Pour nous, nous croyons avoir accompli un devoir en démasquant de perfides manœuvres. Le règne de la vérité est lent à venir; mais nous avons la confiance que son heure sonnera. Ennemis de l'esprit de mensonge, serrons nos rangs et faisons notre devoir. *A vos tentes, Israël!*

Tout à vous,

AD. SCHAEFFER.

Colmar, 17 décembre 1867.

BIBLIOGRAPHIE

L'ITALIE EN 1671. Relation d'un voyage du marquis de Seignelay, suivie de lettres inédites, et précédée d'une Etude historique, par PIERRE CLÉMENT, de l'Institut. Paris, Didier. 1867.

Le marquis de Seignelay avait reçu une éducation brillante et solide. Son père ne s'était pas contenté de lui donner les meilleurs maîtres. Une surveillance sévère, des instructions réitérées, des conseils autorisés par une longue expérience, concouraient de sa part à le rendre digne de la carrière élevée qu'il lui destinait. Ce fils pouvait aider Colbert à contre-balancer l'influence de Louvois; la marine française, trop négligée depuis longtemps, devait sous son administration reprendre le rang dont elle était déchue. Faire refleurir la marine c'était étendre et protéger le commerce, c'était aussi opposer aux ennemis du dehors une digue plus efficace que les ravages et les incendies du Palatinat.

Digitized by Google

Au moment de l'associer comme secrétaire d'Etat à l'administration des affaires, Colbert voulut ajouter à l'ensemble de ses connaissances un perfectionnement pratique; il l'envoya passer quelques mois en Italie. C'est la relation originale de ce voyage que M. Pierre Clément a eu l'heureuse pensée de mettre au jour, d'après le manuscrit de la Bibliothèque impériale. Il y a joint une excellente Etude historique sur Seignelay et quarante lettres inédites extraites des Archives de la marine. Le cadre du *Bulletin* ne nous permet pas de nous occuper de la Relation: l'auteur y note rapidement les monuments et les œuvres d'art qu'il visite, et quoiqu'il observe à peine la nature et ne raconte que peu d'incidents, ses nomenclatures sont curieuses et les chapitres consacrés à l'arsenal de Venise et à la république de Gênes révèlent déjà, dans ce jeune homme de vingt ans, un bon administrateur et un futur homme d'Etat.

Les lettres inédites ont pour nos lecteurs un intérêt plus direct. Trois d'entre elles, les numéros 4, 6 et 9, sont adressées à notre illustre coreligionnaire Abraham Duquesne, au sujet du bombardement de Gênes. Douze lettres traitent des affaires des protestants.

Dans sa biographie, M. Pierre Clément étudie l'attitude du jeune ministre vis-à-vis des réformés: il essaye de montrer que porté vers la tolérance, Seignelay n'usait de rigueur que par crainte de prêter le flanc à la malveillance de Louvois. Le 4 juillet 1680, il écrit à l'intendant de Brest: « Sa Majesté attendra encore un mois ou deux que les officiers de la R. P. R. se mettent en état de profiter de la grâce qu'elle a bien voulu leur accorder et elle chassera ceux qui auront persévéré dans leur opiniâtreté. » Quelques années plus tard, plus libre dans ses allures, il se souvint des exemples de son père, et s'attacha à remplir, autant que cela était possible au milieu des passions soulevées, le rôle de modérateur. Ramener les protestants par la discussion, telle fut son idée dominante. « Il faut, écrit-il le 23 novembre 1685 au procureur général du parlement de Paris, tâcher de gagner doucement cinquante ou soixante des principaux, différer leur abjuration et les assembler ensuite avec un pareil nombre de ceux qui ne seront pas encore gagnés, pour leur expliquer fortement les intentions de Sa Majesté. » Il était d'avis d'accorder des facilités aux ouvriers protestants qui recherchaient la maîtrise; il s'indignait de ce qu'on eût fait raser des femmes par le bourreau, et défendait à l'intendant de la Rochelle d'employer des dragons... à moins que tous les efforts n'eussent échoué. Ces concessions étaient bien chétives sans doute : aux catholiques elles devaient paraître exorbitantes.

Au mois de décembre de cette triste année 1685, il avait fait donner à quelques jeunes prêtres de Paris une mission en Saintonge. Fénelon était du nombre. La correspondance de Seignelay avec le futur archevêque de Cambrai laisse apercevoir dans beaucoup de passages les sentiments qui l'animaient. Il loue le missionnaire de son zèle, de sa prudence, de sa douceur: « Il n'y a pas de meilleur parti pour faire revenir ces gens que la douceur; l'intention de Sa Majesté n'est pas de forcer les nouveaux convertis à se

Digitized by Google

confesser et à communier; je crois que M. de la Rochelle est dans le même sentiment et ce serait une chose sujette à de graves inconvénients de les obliger à s'approcher des sacrements sans préparation. » C'est à cet évêque de la Rochelle qu'il écrivait : « J'ai appris que vous aviez donné les ordres nécessaires pour empêcher que les prédicateurs ne menacent dans leurs sermons les nouveaux convertis de faire venir les dragons. Et si, après cela, il s'en trouvait encore quelqu'un qui, par un zèle indiscret, tînt de semblables discours, l'intention du roi est que vous lui interdisiez la chaire pour éviter le mal qu'une pareille conduite est capable de causer. » Enfin en 1690, le gouverneur des îles Sainte-Marguerite le prévenait que deux pasteurs protestants chantaient bruyamment leurs psaumes et qu'un d'eux avait écrit sur de la vaisselle : dans sa réponse à Saint-Mars le ministre lui reprocha sévèrement la dureté dont il avait usé sans son ordre.

On aime à voir Fénelon répondre à Seignelay dans un même esprit de modération et redouter le sacrilége d'une conversion superficielle, mais nous avons peine à associer Madame de Maintenon aux projets bienveillants du secrétaire d'Etat; en voyant ce dernier obligé de défendre à la cour le prélat qu'on accusait d'être trop facile avec les nouveaux convertis, nous aurions tout sujet de croire au contraire que Louvois comprenait mieux les véritables intentions de Louis XIV et de son entourage. C'est à ce même Fénelon que devait incomber peu d'années plus tard la tâche difficile de faire envisager la mort à un homme entouré de tout ce qui peut charmer et embellir la vie. Héritier de la position de son père, voyant dans les premiers succès de Tourville la récompense du soin qu'il apportait à la réorganisation de la marine, plein de projets d'avenir, aimant tout, s'intéressant à tout, Seignelay terminait à trente-neuf ans une existence comblée de toutes les faveurs de la fortune. Dans un récit attachant et varié, M. Pierre Clément a su en faire ressortir les traits les plus saillants. F. S.

Nous joindrons à ce compte rendu l'analyse des lettres qui ont exclusivement rapport aux protestants :

N° 11. *A l'évêque de Saintes.* Versailles, 11 décembre 1685. — Départ de Paris pour Saintes de M. de Fénelon, emmenant avec lui un assez grand nombre de prédicateurs, pour fournir aux missions nécessaires dans le diocèse.

N° 12. *Au sieur Arnoul, intendant de marine à Rochefort.* 11 décembre 1685. — Approbation donnée par le roi à l'ordonnance qu'il a rendue pour obliger les nouveaux convertis d'assister à la messe et aux prédications faites pour leur instruction. Le lieutenant général de l'Aunis doit les y contraindre, même par la force. Départ de M. de Fénelon pour la Saintonge. Approbation de l'ordre enjoignant, sous peine d'amende de 300 livres, la remise des lettres séditieuses. Approbation de l'arrestation du sieur de Voultron, « gentilhomme de la R. P. R., qui vous a parlé insolemment, » et de la mise au couvent des deux filles de Jacques Godefroy. Envoi des ordres pour éloigner les sieurs de Loire, de Fargot, de Chaboissière et de Périgny; ne s'en servir qu'après un dernier essai de conversion. Menaces d'envoi de troupes chez les sieurs de La Lâigne et Dolbrauze, s'ils donnent retraite à des gentilshommes.

Digitized by Google

L'expédient proposé de raser les maisons des plus opiniâtres peut être bon, mais il vaut mieux attendre. Satisfaction de la conversion de trois chefs de famille étrangers demeurant à La Rochelle; nécessité de convertir les quatorze autres. Ne se servir des dragons que lorsque les autres moyens manquent. Approbation de l'ordonnance qui promet 10 écus par chaque religionnaire ou nouveau converti arrêté pendant son embarquement. Sa Majesté accorde au vicaire de La Tremblade la maison d'un huguenot qui s'est absenté. Ne pas donner de gratification aux matelots revenus de la mer qui se sont convertis, cela tirerait à une trop grande conséquence. Attendre encore quatre mois pour décider sur les biens des religionnaires émigrés de La Rochelle et de Ré. Menaces de priver de leurs charges le lieutenant criminel et le procureur du roi de La Rochelle, s'ils ne font pas mieux exécuter les édits et les ordonnances. Armement de deux nouvelles traversières gardes-côtes, ce qui en fait huit; la visite des bâtiments est mal faite, les nouveaux convertis et religionnaires passent moyennant argent; menace de procès aux gardes-côtes.

N° 13. *A M. de Villette-Mussay.* 27 décembre 1685. — Joie de sa conversion; promesse de s'employer dans son intérêt, « à présent que l'obstacle de la religion est ôté. »

N° 15. *A l'abbé de Fénelon.* 14 février 1686. — Témoignage rendu à ses efforts. Nécessité de prolonger sa mission, à cause « du peu de progrès que l'on fait dans les esprits de ces nouveaux convertis. » Le père La Chaise enverra dix jésuites à Marennes, gens doux, capables de rapables de ramener avec patience et charité. « Les trois qui y sont seront employés à autre chose, puisque leur caractère n'y convient pas. » Nécessité de convertir M. de Sainte-Hermine.

N° 16. *Au même.* 20 février 1686. — Approbation de son zèle, de sa prudence, de sa douceur. Précautions prises pour empêcher l'embarquement des religionnaires pendant la foire de Bordeaux. Envoi d'officiers dans toutes les paroisses maritimes; envoi à La Tremblade du chef d'escadre Forant, nouveau converti et de bonne foi. Promesses de procurer du blé à meilleur marché.

N° 17. *A l'évêque de Saintes.* 28 février 1686. — Satisfaction du bon effet de la mission de Fénelon et « de la pureté de sa doctrine. »

N° 18. *A l'abbé de Fénelon.* 15 mars 1686. — Il a raison de faire espérer aux peuples toute sorte de douceur et de consolation des jésuites qui le remplacent à mesure qu'il change de lieu. — Importance de donner aux nouveaux convertis les dispositions nécessaires pour se confesser et communier; ne pas les admettre aux sacrements sans instruction suffisante.

N° 19. *A l'évêque de Saintes.* 4 mai 1686. — Ne pas tourmenter les nouveaux convertis par des garnisons et des amendes pour les obliger à se confesser et à communier. Ne pas contraindre par des garnisons les parents de ceux qui sont dans les pays étrangers à les faire revenir, quand ils justifieront avoir fait toutes les diligences nécessaires (1).

N° 20. *A Fénelon.* 4 mai 1686. — Ordre donné à M. Arnoul de faire mettre dans des prisons éloignées six des plus opiniâtres habitants de

(1) Ces recommandations sont en complète contradiction avec les édits royaux et les ordonnances des intendants et gouverneurs de province, surtout dans le Languedoc. Aussi Seignelay a-t-il soin d'ajouter : « Je suis bien aise de vous dire à cette occasion que dans la disposition dans laquelle je connois que sont les esprits de ces quartiers, je crois qu'il est nécessaire de ne point les irriter. » Remarquons aussi dans le n° 22 la *surprise du roi*, et dans le n° 23 les motifs au moins aussi politiques que charitables pour ne *pas relever tout ce qui provient de la mauvaise disposition des nouveaux convertis.*

Digitized by Google

La Tremblade et de Marennes; ne s'en servir que s'il ne voit en ces gens aucune apparence de changement.

N° 21. *A l'évêque de Saintes.* 23 juillet 1686. — Surprise du roi de la mauvaise disposition dans laquelle il a trouvé les nouveaux convertis de son diocèse. Ne pas les condamner à l'amende pour ne pas assister à la messe; les exciter au devoir en leur faisant sentir qu'ils ne sont traités durement que parce qu'ils ne font pas ce qu'on attendait d'eux.

N° 22. *Au même.* 8 décembre 1686. — Ordre donné pour empêcher les prédicateurs de menacer les nouveaux convertis de faire venir les dragons. Procès intenté à la veuve d'un nouveau converti par les Récollets de Marennes, qui lui ont fait demander sous main 500 écus pour ne plus la tourmenter.

N° 23. *Au même.* 16 décembre 1686. — Danger pour la religion d'apporter une attention trop grande à tourmenter les parents de ceux qui meurent sans confession. — Quand il n'y a aucun scandale, ne pas relever tout ce qui provient de la mauvaise disposition dans laquelle les nouveaux convertis se trouvent. « Je puis même vous dire en secret que Sa Majesté n'est pas d'avis qu'il faille exécuter la déclaration du 24 mai dernier, qui a été donnée pour faire le procès à la mémoire de ceux qui n'auront pas reçu les sacrements à la mort, et qu'il suffit de la mettre à exécution contre ceux qui sont tombés dans cette faute avec un scandale public. »

NÉCROLOGIE

M. LE PASTEUR ATHANASE COQUEREL

La mort de l'homme éminent que l'Eglise réformée vient de perdre inspire une profonde et douloureuse émotion. Au milieu de son activité pastorale, alors que son cœur semblait, s'il est possible, redoubler encore de dévouement, son intelligence d'expansion et de puissance, Dieu a jugé bon de rappeler à lui son serviteur fidèle, de fermer cette bouche éloquente, de priver le troupeau de son pasteur. Mais quand on songe à l'immensité des travaux accomplis pendant cette noble existence, aux services rendus à l'Eglise, à la patrie, au protestantisme tout entier pendant un ministère de cinquante années, comment ne pas s'incliner devant la volonté de Celui qui marque à chacun l'heure de maître et l'heure de mourir? Remercions plutôt le Seigneur de l'avoir donné à notre Eglise pour l'aider dans l'œuvre si difficile de sa reconstitution, pour faire briller d'un nouvel éclat la chaire protestante, pour attirer et relever tant d'âmes qui avaient besoin de force, de lumière et de consolation. Il a porté vaillamment le poids de la chaleur du jour : qui de nous oserait dire qu'il n'était pas temps pour lui d'entrer dans la joie de son Maître?

Né à Paris en 1795, M. Athanase Coquerel avait fait à Montauban ses études théologiques; après avoir prêché à Paris, lors de la solennité du 2 novembre 1817, il alla remplir un intérim dans l'Eglise wallonne d'Amsterdam. Sa prédication attira un nombreux concours d'auditeurs. La capitale, les savantes universités de Leyde et d'Utrecht l'accueillirent

Digitized by Google

avec une faveur marquée. Sa parole, aussi chrétienne qu'entraînante, ne rappelait-elle pas les grandes traditions de l'éloquence sacrée dont l'hospitalière Hollande n'avait point perdu le souvenir? On tenait tant à le conserver qu'on créa pour lui une place spéciale : il l'occupa pendant douze années.

En 1830, M. Coquerel rentrait en France; sur la proposition de l'illustre Cuvier, il devenait le suffragant de M. Marron, et lui succédait deux ans plus tard comme pasteur titulaire. Depuis ce moment, il ne cessa de consacrer à l'Eglise de Paris ses talents et son zèle. Sans en retracer ici les résultats, qu'il nous suffise de rappeler que cette Eglise, alors en proie aux pénibles embarras d'une réorganisation, conséquences de longues épreuves, dut à ses efforts et à ses lumières, non-seulement de se consolider, mais bientôt de se développer et de s'étendre; et tandis qu'il s'occupait avec une sollicitude particulière de l'instruction religieuse de la jeunesse protestante, l'autorité de sa parole s'affirmait même en dehors de l'enceinte de nos temples, des limites de sa patrie, et jusqu'au delà des mers elle recevait un juste tribut de sympathie et d'admiration.

La prédication et l'enseignement catéchétique n'absorbaient pas toute sa vie. M. Coquerel avait débuté dans la carrière des lettres par la *Biographie sacrée* et de nombreux articles dans les *Annales protestantes*, les *Archives du christianisme*, la *Revue protestante*. Il créa en 1831 *le Protestant*, auquel succéda *le Libre examen*; en 1841, il fonda *le Lien*. L'espace nous manque pour énumérer tous les produits de sa plume infatigable, mais parmi ses ouvrages, dont un grand nombre ont été traduits en plusieurs langues, nous ne pouvons passer sous silence *le Christianisme expérimental*, honoré à Rome d'une mise à l'index, la *Christologie*, l'*Orthodoxie moderne*, la *Réponse au docteur Strauss*, les *Esquisses poétiques de l'Ancien Testament*, les *Observations pratiques sur la prédication*, le *Projet de discipline pour les Eglises réformées de France*, le *Commentaire biblique sur Esther et Athalie* et les six *Recueils* où l'on ne trouve malheureusement qu'un trop petit nombre de ces sermons qui, par l'élévation de la pensée et la pureté de la forme, faisaient encore mieux ressortir les vérités évangéliques.

Est-il besoin d'ajouter que M. Coquerel aimait notre Société et qu'il ne laissait pas échapper une occasion de lui prouver sa sympathie? Le frère de l'historien des Eglises du Désert suivait nos études avec un sérieux intérêt; bibliophile savant et éclairé, il encourageait le projet de notre bibliothèque; et comment n'eût-il pas salué la solennité annuelle que nous désirions voir fonder, le pasteur qui au début de sa carrière célébrait à Paris le premier service commémoratif de la Réforme? Nous ne pouvons oublier enfin que la dernière fois qu'il ait pris part au dehors à une réunion du soir, ce fut pour s'occuper de notre œuvre; dans une assemblée fraternelle de pasteurs de nos diverses Eglises, il lui rendit un bienveillant et imposant hommage.

M. le pasteur Coquerel a succombé le 10 janvier à une attaque de paralysie; il avait succédé à M. Juillerat dans la présidence du conseil presbytéral de Paris. Au moment où une grande lumière vient de disparaître, il serait téméraire de vouloir en apprécier l'intensité ou de prétendre en retracer l'éclat. C'est à ceux de nos successeurs qui étudieront l'histoire de notre Eglise au XIXe siècle qu'il appartiendra de marquer la place de M. Athanase Coquerel; elle sera, nous n'en saurions douter, une des plus pures et des plus glorieuses du protestantisme français.

F. Schickler.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1868.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

HOTMAN DE VILLIERS ET SON TEMPS

I

Il est des hommes qui ne laissent pas après eux une réputation proportionnée à leur mérite, et à l'importance du rôle qu'ils ont rempli sur la scène du monde. Rouages toujours utiles, quelquefois indispensables, ils donnent sans bruit l'impulsion au ressort politique qui règle la marche des affaires, et modifie la destinée des peuples. Rien ne se fait sans leur concours, et on ne saurait préciser l'instant où leur action s'exerce, où leur influence apparaît. A peine les croirait-on témoins des événements où ils ont été acteurs.

Plus malheureux peut-être encore à l'égard de leur renommée future si, comme Jean Hotman, ils portent un nom déjà célèbre. La postérité n'entend pas toujours l'appel que lui adresse à son lit de mort le génie méconnu; elle croit faire assez en absorbant le nom du fils au milieu des rayons de la gloire paternelle.

C'est cette injustice que nous essayons de réparer dans la

Digitized by Google

limite de nos forces. Le don généreux accordé à notre bibliothèque par M. Bouverie Pusey, nous en faisait un impérieux devoir. A l'avenir, les historiens du protestantisme citeront plus d'une fois les manuscrits Hotman de Villiers; le *Bulletin* en publiera de nombreux documents : il nous a paru nécessaire d'aider à mieux connaître celui qui les a rassemblés pendant une longue et laborieuse carrière. Cet homme, presque oublié de nos jours, était cependant l'ami de Sidney, le confident de Leicester, le négociateur du différend de Juliers, l'infatigable champion de la paix religieuse, le correspondant des plus illustres personnages de l'époque.

Selon la réserve diplomatique, celles de ses lettres qui nous ont été conservées ne parlent que peu des événements contemporains, mais font largement éclater la constance de sa ferveur chrétienne. Sans doute son amour pour l'Evangile a prolongé ses illusions dans un âge qui ne laisse guère d'accès qu'à la triste réalité. Mais s'il a conservé toute sa vie trop bonne opinion des hommes, jusqu'à croire à un rapprochement possible entre deux religions sœurs en Christ, on pourra lui appliquer ces mots du grand historien romain qu'il a médité et qu'il se plaît à citer : *Professione pietatis aut laudatus erit aut excusatus.*

Jean Hotman, sieur de Villiers-Saint-Paul, naquit à Lausanne en 1552. Son père, François Hotman, le célèbre jurisconsulte que l'université de Paris n'avait fait qu'entrevoir, s'était senti invinciblement attiré vers ces doctrines de la Réforme qui répondaient à ses aspirations religieuses, et satisfaisaient en même temps ses penchants pour l'étude. Il dut bientôt faire à ses convictions le sacrifice du brillant avenir qui s'ouvrait devant lui. Les bûchers s'allumaient à quelques pas de la Sorbonne. Sa famille, moins sensible à son mérite qu'irritée de ce qu'elle nommait son apostasie, le reniait pour son parent. Un asile souvent ouvert alors à de grands esprits, à de hautes intelligences, la Suisse lui offrit les moyens de

Digitized by Google

poursuivre ses importants travaux. Le sénat de Berne lui accorda, en 1547, une chaire de belles-lettres et d'histoire dans l'académie récemment fondée à Lausanne. Le professeur y épousa la fille d'un réfugié d'Oriéans, Claude Aubelin, et Jean Hotman fut le premier fruit de cette union.

Le lieu et l'époque de sa naissance ne furent pas sans exercer sur sa vie une grande influence. Né dans cet exil que son père avait volontairement accepté, il reçut en Suisse et en Allemagne sa première éducation. Elle le prépara à remplir honorablement les missions que lui confièrent plus tard, à l'étranger, Henri IV et Louis XIII.

Le protestantisme français traversait alors la première phase de son existence. C'était l'heure héroïque du renoncement et du martyre. Cette année même le roi Henri II, protecteur politique des luthériens d'Allemagne, encourageait son parlement à redoubler de sévérité envers ceux de ses sujets qui se rapprochaient plus ou moins de leurs croyances. L'enfance de Jean Hotman a dû être bercée de ces histoires douloureuses. Sans cesse un nouveau témoin de la vérité était appelé à donner sa vie pour elle : leurs noms traversaient les monts et réveillaient de cruelles émotions dans le cœur des exilés. Ce sont des colporteurs qui périssent pour avoir répandu la Parole de Dieu ; ce sont des écoliers qui expient le crime de l'avoir lue ; ce sont surtout des réfugiés que le désir de revoir leur pays et leur famille a ramenés en France, et qui, bientôt dénoncés, succombent dans des supplices où l'on s'efforce d'aggraver les horreurs de la mort. Et cependant la semence divine n'est point étouffée par le feu : elle se propage, elle étend partout ses ramifications, et le jour où il sera permis au protestantisme de revendiquer sa place au soleil, de ces racines cachées sous la terre surgiront de toutes parts de nombreux et de vigoureux rejetons.

C'était le jour qu'attendait le jurisconsulte : il avait quitté Lausanne pour Strasbourg, où son enseignement attirait une foule d'étudiants distingués : la jeunesse allemande s'empres-

Digitized by Google

sait de profiter des lumières que l'université de Paris repoussait de son sein. Mais c'est vers sa patrie que se reportaient toujours les pensées du professeur ; il s'en était rapproché pour mieux suivre les progrès de la Réforme. Dans l'espoir de les hâter, il se rendit à plusieurs reprises en Allemagne et à Nérac, tandis que dans son *Epître* anonyme envoyée au *tigre* de France (le cardinal de Lorraine), il laissait échapper contre la rage des persécuteurs quelques-uns des bouillonnements fougueux dont son âme était remplie.

François II ne fit que passer sur le trône de son père. Catherine de Médicis, au début de la minorité de Charles IX, sentit le besoin de consolider son alliance avec les princes allemands. Selon l'historien de Thou, Jacques d'Angennes, sieur de Rambouillet, fut député vers eux « pour traiter des moyens de célébrer au plus tôt le concile de Trente. » Les instructions qu'il reçut renferment ce passage pieusement conservé dans les manuscrits qui nous occupent. C'est un hommage rendu à Hotman par ceux mêmes dont il devait redouter les rigueurs :

« Il passera par Strasbourg, où il fera venir par devers lui le docteur Hotomanus, et après luy avoir faict entendre l'asseurance que le roy et la reine sa mère ont prise de l'affection et bonne volonté qu'il monstre avoir au service de cette couronne, lui baillera sa lettre de retenue avec une demie-année de sa pension qu'il luy porte, et le mènera quant et luy par tout son voyage, tant pour luy servir de truchement que pour ce que estant ledict docteur aymé et estimé de la pluspart desd. princes, il ne luy servira de peu au faict de sad. négotiation, de laquelle led. Sr de Rambouillet lui fera bien entendre ce qu'il a de charge pour l'amiable visitation desd. princes, et pour le faict dud. concile, mais non ce qui concerne la susdicte ligue deffensive. Si ce n'est que parmy leurs discours il veist qu'il vint à propos de luy en parler comme chose dont il se seroit inopinément advisé et sur laquelle il seroit bien ayse d'entendre son avis. Et si d'adventure ledict docteur s'offroit de lui-même d'y faire quelque bon office en espérant d'y persuader lesdicts princes et faire en sorte qu'ils fussent les premiers à en parler et rechercher led. Sr de Rambouillet, il s'en remettra à luy, et luy dira seulement que pendant qu'il sera par delà, il aura toujours l'oreille ouverte pour ouïr ce qui luy sera proposé à l'utilité desd. princes et à leur

Digitized by Google

commune et générale conservation, pour à son retour en faire fidèle rapport (1). »

Peu de temps après son retour, la guerre civile éclatait en France. Nous n'en suivrons pas les péripéties, quoique toute la vie du professeur en ait ressenti le contre-coup. Notre intention n'est pas de refaire la biographie de François Hotman, si bien mise en lumière par les excellents travaux de MM. Haag et Dareste; nous voulons seulement indiquer le milieu dans lequel son fils grandit et se développa.

Le docteur avait pris part à cette première guerre; sa parole éloquente l'avait ensuite défendue en Allemagne. Il profita de la paix pour venir professer à Valence, puis à Bourges. Chassé de cette ville, rappelé, bientôt fugitif, rappelé de nouveau, entraînant sur ses pas une famille terrifiée, il dit un dernier adieu à la France après la Saint-Barthélemy, et chercha sur une terre protestante l'asile qu'il y avait trouvé dans sa jeunesse. Nommé professeur de droit romain à Genève, il quitta cette ville en 1578 pour s'établir à Bâle, dont le séjour semblait lui promettre plus de tranquillité. C'est vers le même temps que son fils aîné se séparait de la famille, et venait chercher fortune à Paris.

Jean Hotman de Villiers avait vingt-six ans; ses études de jurisprudence, souvent interrompues par les événements que nous venons de rappeler, s'étaient poursuivies néanmoins sous l'excellente direction de son père. Il entrait dans la vie avec un cœur droit, un esprit cultivé; mais son caractère naturellement timide avait été trop ébranlé par les épreuves de sa jeunesse pour prendre un peu de confiance en lui-même.

La perspective qui s'ouvrit devant lui à Paris n'était guère de nature à l'encourager. Henri de Navarre, dont il eût pu réclamer la protection, était absent et en lutte déclarée avec le pouvoir. Les parents du docteur, loin de lui avoir pardonné sa conversion au protestantisme, le poursuivaient encore dans sa

(1) Manuscrits Hotman de Villiers. — Bibliothèque du Protestantisme français.

Digitized by Google

modeste fortune, et venaient de vendre à leur profit sa petite terre de Villiers; son frère Antoine Hotman, conseiller au parlement de Paris, était alors un des plus chauds partisans de la Ligue, qui devait plus tard enrôler sous sa bannière la cour et le roi lui-même. Comme il le dit dans une de ses lettres : « Il n'y avait point de place en France pour ceux qui professent la vraie religion. La nécessité fixa ma résolution; j'accompagnai donc M. Paulet en Angleterre (1). »

André Paulet, ambassadeur de la reine Elisabeth en France, avait deux fils. Jean Hotman fut chargé de surveiller leur éducation, qu'ils devaient terminer à Oxford. C'était une faveur moins précieuse peut-être pour sa fortune que pour le développement de ses facultés.

Bien différente de l'université de Paris, dont les contemporains nous ont laissé un tableau si grotesque et cependant si véridique, celle d'Oxford n'avait pas cru que l'urbanité fût incompatible avec l'érudition. Elle s'était hâtée de s'approprier les travaux de la Renaissance, et même, à certains égards, elle les avait déjà devancés. Le bruit des discordes humaines ne troublait point la sérénité de ce sanctuaire consacré à la culture de l'esprit. Hotman y jouit d'un repos qu'il avait jusqu'alors si peu connu. Là seulement ses goûts studieux pouvaient se satisfaire. Trop instruit pour ne pas sentir ce qui manquait à l'ensemble de ses connaissances, il puisa sans relâche aux sources qui lui étaient ouvertes, combla les lacunes de sa première éducation, et la conduisit au perfectionnement que la doctrine d'alors regardait comme la limite imposée à l'esprit humain. Veut-on savoir comment il employait les heures que ne réclamaient pas ses élèves? Il en rend compte avec une simplicité qui prouve combien était grande, à cette époque, la passion de l'étude. Il apprenait à la fois l'italien, l'anglais, l'allemand, l'espagnol; il s'efforçait de mieux comprendre l'histoire de

(1) « *Francisci et Johanni Hotomanorum patris et filii et clarorum virorum ad eos Epistolæ.* » Ce recueil renferme presque toutes les lettres latines du recueil manuscrit conservé à la Bibliothèque impériale.

Digitized by Google

France en la comparant à l'histoire d'Angleterre. Aussi fut-il honoré du grade de docteur, que l'université de Paris, bien plus soucieuse des croyances que du talent des candidats, eût toujours refusé à un hérétique. Les plus nobles représentants de l'Angleterre protestante affluaient à Oxford : au milieu du mouvement intellectuel qui emportait les esprits, ils ne se croyaient pas autorisés à l'inaction par leur naissance. Hotman s'attacha surtout à de jeunes savants, obscurs alors, amateurs comme lui de la belle latinité, et appelés par leur mérite à une brillante carrière. Saville, Bodley, Camden lui conservèrent une amitié que le temps ne refroidit pas : on en voit la preuve dans leur correspondance. Aussi, quand parfois Paulet l'appelle auprès de lui à Richmond ou à Windsor, se montre-t-il peu sensible aux splendeurs de la cour. A l'exemple d'Erasme, les érudits de l'époque eussent rougi de ne pas employer dans leurs lettres les plus intimes la langue, les périodes et les mots favoris de Cicéron. C'est dans cette formule consacrée qu'Hotman, écrivant à ses collègues d'Oxford, soupire après le calme et les loisirs studieux de l'université.

Les années s'écoulaient cependant, et il lui fallait songer à l'avenir. L'état des affaires en France était loin de s'améliorer. « Les projets de notre Médée, écrit-il à Camden, lesquels m'ont toujours été suspects, l'hésitation du roi de France, la fausseté de son attachement à son frère, mais surtout le concours obstiné de tout ce monde pour exterminer la religion la plus pure, voilà l'objet de mes craintes et de mon horreur (1). »

Le moyen de poursuivre sa carrière lui faisant défaut en France, il dut se résigner à rester à l'étranger. Vers la fin de 1582, il crut trouver un appui solide dans le comte de Leicester, et il entra à son service. Ici l'attendaient de nouvelles épreuves. Pendant ce pénible épisode, sa vie répète l'éternelle histoire de l'homme de mérite en lutte avec la pauvreté, dans un milieu qui n'est pas le sien. A la cour brillante d'Elisabeth,

(1) *Epistolæ*, etc.

Digitized by Google

quelle place y avait-il pour le savant jurisconsulte entouré d'un luxe qui faisait ressortir son indigence, quelle place pour le protestant plein de foi au centre des intrigues qui ne lui auraient frayé la route de la richesse qu'à condition de l'avilir. Lui aussi ne tarda pas à sentir combien le pain de l'étranger est amer, et que s'il est pénible de monter l'escalier d'autrui, il l'est bien plus encore de le gravir à la suite, et pour ainsi dire à l'ombre d'un courtisan. Et encore ce protecteur qu'il s'est choisi, auquel il se dévoue avec un zèle infatigable, ne lui rend-il aucun des services qu'il se croyait en droit d'espérer. L'égoïste favori d'Elisabeth, occupé des vastes plans de son ambition, n'a pas le loisir de songer aux tourments réels de secrétaire. « Le peu de gages qu'il reçoit ne suffit pas pour l'entretenir à sa suite. »

Il y a dans ses lettres intimes des révélations navrantes sur les embarras continuels du jeune docteur. « Tout ce qui brille n'est pas or. Courtisans, nous appelons la pauvreté par le faste et le luxe de la cour; nous la déguisons, nous la dissimulons autant qu'il est en nous par les ressources qui l'augmentent. Mais comme l'a dit autrefois avec raison le plus grand des orateurs, plus on cache la pauvreté, plus elle éclate. » Et plus tard, au moment où le comte va partir pour son expédition en Flandre : « Tout ce qui était nécessaire pour le voyage m'a fait défaut. J'ai dû demander de l'argent au très-illustre comte par l'entremise de Morus : on m'a répondu en style d'oracle. Et cependant il est certain que, pendant les neuf derniers mois, je n'ai reçu que quinze livres, sans autre indemnité, et que j'en ai dépensé plus de quarante. J'ai réclamé un cheval de selle, on me l'a refusé; une voiture, un autre l'a prise Des armes, que le voyage et les circonstances rendent indispensables, il m'a été impossible d'en acheter, même le strict nécessaire, puisque je manque d'argent (1). »

Dans l'entourage intime de son maître, Hotman avait ce-

(1) *Epistolæ*, etc.

Digitized by Google

pendant rencontré un ami : c'était le neveu de Leicester, Sidney, « au demeurant estimé le plus docte chrétien et courtois gentilhomme d'Angleterre. » — « Aussy, écrit-il à son père dans une lettre restée inédite, si vous aviez quelqu'un de vos petits ouvrages terminés, je désireray que vous l'eussiez dédié à M. Sidney (1). »

Celui-ci, comprenant les difficultés de sa position, avait promis de lui faire accorder une de ces prébendes que les laïques pouvaient tenir aussi bien que des gens d'Eglise. Mais tout conspirait contre Hotman. Sidney mourut de ses blessures pendant l'expédition de Flandres, et les profonds regrets du sieur de Villiers se font jour dans une lettre à Juste Lipse.

Rappelé en France quelques mois auparavant par des affaires de famille, Hotman avait été présenté à Henri de Navarre, qui l'accueillit avec faveur et lui donna le titre, encore purement honorifique, de conseiller et maître des requêtes dans sa maison de Navarre. Il avait même hésité à retourner en Angleterre, où le comte l'attendait. La crainte de perdre le fruit de plusieurs années de labeur le décida à reprendre sa place, et il accompagna Leicester dans sa seconde expédition en Flandre. L'illusion fut courte : il s'était trompé une fois de plus. Les prodigalités croissantes du favori l'empêchaient toujours davantage de s'occuper de son secrétaire, qui écrit ces tristes paroles : « Enfin, après avoir approfondi la situation, je suis convaincu que partout je suis étranger. »

L'occasion se présenta cependant pour lui de rendre des services réels. Leicester, forcé de venir à la cour se justifier de ses échecs réitérés, laissa Hotman dans les Pays-Bas pour le remplacer comme négociateur. Le British Museum conserve huit lettres d'affaires écrites par lui à cette époque, dont une adressée à la reine Elisabeth en faveur des protestants des Pays-Bas (2).

(1) Msc. de la Bibliothèque impériale.
(2) *British Museum*. Fonds Cotton. Parmi nos Msc., nous trouvons une pièce de cette époque, le n° 26, *Ordre du Synode de La Haye, en* 1586.

Digitized by Google

Dans la même année 1587, M. de Ségur, envoyé du roi de Navarre auprès des princes protestants d'Allemagne, recommande à M. d'Averly, se rendant en Hollande, de s'entendre avec le comte de Leicester et M. de Villiers (1). Ce dernier commençait à être apprécié. La prébende si longtemps attendue lui fut enfin accordée; il est vrai qu'elle n'était que de vingt livres sterling. En outre, le revenu de la première année appartenait à l'évêque; les frais d'installation étaient énormes, et le comte, s'autorisant de cette générosité qui ne lui coûtait rien, avait retranché les chétifs appointements de son secrétaire. La mort de Leicester mit fin, quelques mois après, aux incertitudes d'une position où il ne s'était jamais senti à l'aise.

Jean Hotman resta en Angleterre occupé des affaires du roi de Navarre; ses relations à la cour lui permettaient d'y remplir un rôle utile à Henri de Béarn, dont Elisabeth était un des principaux appuis. Plus de quarante ans après, il écrivait à Balzac, qui débutait dans la carrière des lettres, pour l'engager à retrancher de son premier ouvrage un jugement trop sévère sur cette reine illustre : « Plusieurs de vos amis eussent désiré que votre plume se fût abstenue de toucher à la vie d'une grande princesse qui est et sera louée en tous les siècles, et laquelle n'a pas peu contribué, par l'assistance de ses moyens, au rétablissement de cet Etat lors de la Ligue, et vous en pourrois montrer une douzaine de lettres de remerciements du feu roy, cela étant non-seulement de ma cognoissance, mais la plupart de ma négociation, lorsque je servais Sa Majesté en Angleterre (2). »

Pendant cet apprentissage de la vie politique, il fit plusieurs voyages à la cour d'Ecosse, et se concilia les bonnes grâces du roi Jacques en traduisant en français le *Don royal*, composé par ce prince pour l'éducation de son fils. Cette version eut beaucoup de succès; l'idiome anglais était si peu répandu

(1) *Négociations de M. de Ségur*. Bibl. imp. Fonds Colbert.

Digitized by Google

dans le reste de l'Europe que, pour les langues étrangères, on dut recourir au travail d'Hotman, et traduire sa traduction. A la fin de l'année 1589, François Hotman, vieilli avant l'âge par les épreuves de sa vie entière, fut attaqué à Bâle d'une grave maladie. En vain le savant Amerbach écrivit à son fils de se hâter, s'il voulait lui dire un suprême adieu : il n'était pas assez riche pour venir rendre les derniers devoirs à un père dont il avait toujours été l'enfant de prédilection. En témoignage d'affection, le professeur lui avait laissé ses droits à l'humble métairie de Villiers, et les livres de sa bibliothèque. Pendant trois ans, Jean Hotman fut dans l'impossibilité d'aller recueillir ce modeste, mais précieux héritage. Il avait été d'abord retenu en Angleterre par l'ambassadeur de Henri IV, ensuite auprès de ce prince pendant le siége de Paris.

C'est à cette époque qu'il écrivit l'*Anti-Choppinus*. Les personnages les plus graves du XVIe siècle semblent s'être plus d'une fois délassés de leurs doctes travaux en employant l'arme de la satire et du ridicule contre leurs ennemis politiques ou littéraires. A l'exemple de Th. de Bèze, et sous le voile transparent d'une réponse à l'écrit du jurisconsulte René Chopin, Hotman attaqua dans un latin macaronique la Ligue, ses chefs, ses alliés. Les plaisanteries et les crudités de la forme ne dissimulaient qu'à demi les sérieux arguments du fond. Il servait la cause de Henri IV en relevant l'insulte faite aux Français par les prétentions du roi d'Espagne, et il revendiquait pour l'Eglise gallicane l'indépendance que les souverains pontifes tendaient de plus en plus à lui ravir. La satire eut du retentissement : ne pouvant atteindre l'auteur, on brûla l'ouvrage, qui n'en eut pas moins trois éditions (1).

(1) « Or iste liber choppinicus fuit condemnatus ad ignem tanquam famosus et seditiosus per arrestis Magni Consilii Regis, quod jam in urbe Carnuto sedem habet, interea dum Auctor ipsemet in propria persona comprehendi et justitiari poterit. » Anti-Choppinus, imo potius Epistola congratulatoria M. Nicodemi Turlupini ad M. Renatum Choppinum, S. Unionis Hispanitalogalliæ Advocatum incomparabilissimum suprema curia parlamenti Parisiis. Carnuti, Anno a Liga nata septimo et secundum alios quinto-decimo calculo Gregoriano. — La seconde édition jointe au *Passavantus*, est datée de Willorbani, 1593. Voir aussi les *Remarques sur la Satire Ménippée*, vol. II, éd. 1753.

Digitized by Google

Quand Hotman arrive enfin à Bâle pour y chercher ses sœurs et les reliques de son père, les créanciers s'étaient emparés des derniers débris de son patrimoine; l'ami dépositaire de la bibliothèque l'avait livrée au pillage; les vases de verre remplis de l'amalgame étaient presque tous brisés. Le jurisconsulte avait, en effet, pendant ses douze dernières années, demandé à la chimère de la pierre philosophale les ressources que ses travaux d'érudition n'avaient pu assurer à sa famille. Mais quand son fils fondit le reste de la poudre chimique, il n'en put extraire que dix couronnes d'or. La Bibliothèque impériale possède une lettre inédite adressée à Mademoiselle de Charley, où il expose avec franchise que, pour ramener ses sœurs en France, il lui faut mendier le secours de ses amis, et que si, au partir de la ville, elle veut faire arrêt de sa personne et de celle de ses sœurs, il ne le peut empêcher.

Tout à coup, sans transition, sans que rien dans sa volumineuse correspondance, ni dans aucun de ses ouvrages, nous donne la clef de ce changement, la fortune se lasse de le persécuter. Il a trouvé une position assurée dans la carrière diplomatique.

Henri IV, qui ne craignait point les services des protestants, et qui aimait surtout à les utiliser auprès de leurs coreligionnaires, l'attacha à diverses missions en Allemagne et en Suisse. Il est plusieurs fois mentionné dans les lettres de Bongars, datées de Francfort, de Strasbourg et de Bâle (1). Il rassemble en même temps avec Pierre Nevelet, sieur de Dosches, les matériaux nécessaires pour une édition complète des œuvres de son père, et pour élever au professeur un monument digne de lui, il demande à ses anciens amis de composer des épitaphes. Cette importante publication parut de 1599 à 1601. Il avait droit d'espérer qu'il en rejaillirait quelque gloire et un peu d'utilité sur lui-même; elle lui causa, au contraire, de sérieux ennuis. Nous citerons à ce sujet une lettre qu'il adressa quel-

(1) *Lettres latines de M. de Bongars*, etc. Paris, Pierre le Petit, 1668. In-8°. Deux volumes.

Digitized by Google

ques années plus tard à Duplessis-Mornay. Comme elle est restée inédite, nous la reproduisons en son entier :

« Mai 1606.

« Monsieur, qui mieux que vous peut et consoler autrui et se consoler soi-même ? Certes, il faut à ces rudes et fréquentes afflictions et un courage fort pour les supporter et un esprit aidé de l'Esprit de Dieu pour s'y résoudre. C'est de votre courage admirable et de votre esprit excellent que nous attendons de secondes larmes pour essuyer les nôtres, si cela se peut en nature, c'est-à-dire pour nous consoler avec vous de votre dernière perte signalée, à laquelle nous participons tous, et moi parmi les autres, qui savais il y a longtemps les rares perfections que Dieu avoit mises en Madame Du Plessis, et qui la rendent au ciel heureuse et regrettée en terre. J'essaierois volontiers de vous divertir par le sujet ordinaire de mes lettres, s'il nous étoit venu chose digne d'Angleterre, ou si j'eusse eu loisir de faire copier la condamnation du père Garnet, que l'on dit avoir été exécuté il y a dix jours, y ayant en son procès des choses assez remarquables. Ce sera pour la première commodité. Cependant vous verrez l'extrait de la lettre d'un homme de qualité, lequel, en peu de lignes, représente au vrai l'état présent des affaires entre le pape et les Vénitiens, différent que l'on croit néanmoins se devoir terminer par l'entremise de notre roi, lequel est visité tantôt du nonce, tantôt de l'ambassadeur de Venise, comme ami commun. Cet ambassadeur et quelques principaux de cette seigneurie-là écrivent à leurs amis, en France et en Allemagne, qu'on leur fasse voir les livres qui parlent de l'excommunication, de l'autorité du pape, de ses entreprises, dont je leur ai fait une liste, et aussitôt ai porté audit ambassadeur le *Brutum fulmen* de feu mon père, qu'il a montré avoir agréable pour quelques nullités qui y sont déduites. Livre que j'ai fait imprimer quatre fois depuis la mort du bonhomme : mais parce que ni l'imprimeur ni moi n'avions jugé à propos de l'insérer parmi ses œuvres de droit, moi, parce que cela eût pu offenser le roi, qui, l'ayant commandé en une saison, l'eût trouvé mauvais en une autre ; l'imprimeur, parce qu'il vouloit vendre ses livres en Espagne et partout, et avoit raison : là-dessus, un impudent a semé faussement que j'avois mutilé les écrits de feu mon père de cette pièce et de quelques autres, desquelles toutefois j'avois envoyé la liste à M. Bongars, en Allemagne, longtemps auparavant : et un autre a fait voir à chacun une lettre de vous, en laquelle vous me blâmez ; car celle qu'il vous a plu m'écrire à ce sujet, je la prends comme je dois, avec respect et remerciement. C'a été pour me condamner et noircir davantage par l'autorité de votre nom ce qu'il en a fait,

Digitized by Google

et je sais que vous ne l'approuvez pas, et que la suite de mes actions, le cours entier de ma vie les démentiront. Vous aussi, Monsieur, avez senti quelquefois la dent de la calomnie et à bon escient. Elle laisse souvent ou son venin ou du moins quelque cicatrice; quand c'est à l'endroit des gens de bien, cela est fâcheux. C'est pourquoi j'espère que vous ne trouverez pas mauvais si je suis marri qu'il vous soit resté quelque mauvaise impression de moi, qui vous honore sur tous autres, qui si soigneusement depuis quelques années ai recherché l'honneur de vos bonnes grâces, et qui suis, Monsieur, votre plus humble et plus dévoué serviteur. HOTMAN. » (1).

En 1596, son oncle Antoine Hotman, qui de ligueur fougueux était devenu zélé partisan de Henri IV, mourut à Paris. « Son neveu, comme le rapporte Pierre de l'Etoile, bien que de la religion, l'assista jusque-là et le consola à la mode de ceux de la religion, auxquels encore que son oncle fut contraire, se montra-t-il jusqu'à la fin avoir plaisir à ce qu'il lui disait. Etant mort, son neveu conduisit le corps jusqu'à la porte de l'église seulement. » Jean Hotman était alors marié à Jeanne de Saint-Martin, dont il eut quatre enfants.

L'année d'après, il accompagnait en Suisse son autre oncle François, sieur de Mortefontaine, auprès duquel il resta jusqu'à la mort de l'ambassadeur, en 1600. Il est difficile de le suivre pas à pas dans la carrière diplomatique : pendant les trente ans qu'elle dura, ses talents eurent plus d'une occasion de se produire. Il y avait alors peu de ministres à résidence fixe, mais un nombre assez considérable d'envoyés en missions temporaires. Bongars, agent du roi en Allemagne, changeait huit ou neuf fois de séjour dans le courant de la même année. Hotman lui fut souvent attaché, et à sa mort le remplaça dans la plupart de ses fonctions. Mais à cette époque de troubles, l'histoire a des événements si importants à enregistrer que les acteurs principaux peuvent seuls obtenir une mention honorable.

Après avoir été chargé en Allemagne, par le duc de Bouil-

(1) Msc. de la Bibliothèque impériale.

Digitized by Google

lon, d'une négociation qui l'occupa pendant les premiers mois de l'année 1609, Hotman fit un pas considérable dans la hiérarchie diplomatique : il fut envoyé comme résident français auprès de la cour de Dusseldorf. Les complications que l'héritage de Clèves et Juliers venaient de susciter motivaient la création de ce poste fixe, et quand on se rappelle l'intérêt que prit Henri IV à cette querelle, base future de ses vastes projets pour la réorganisation européenne, on comprend l'importance de la mission confiée au sieur de Villiers.

F. Schickler.

(La suite au prochain numéro.)

Digitized by Google

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

PROCÈS-VERBAL

DE DÉMOLITION DU TEMPLE DE SAINT-MARDS-EN-OTHE, PRÈS DE TROYES

(4 AVRIL 1685)

Troyes, le 11 décembre 1867.

Cher Monsieur,

Vous me saurez gré de vous transmettre le certificat de démolition du dernier temple protestant de l'Aube, l'année de la révocation de l'Edit de Nantes. L'original est déposé aux archives départementales de Troyes; c'est là que je l'ai copié et qu'on peut le voir au besoin. Je me suis permis de souligner deux ou trois passages. Il est superflu de dire pourquoi.

Ce jourd'hui, quatriesme jour du mois d'avril mil six cent quatre-vingt-cinq, à l'heure de six du matin, nous, Jean Comparot, seigneur de Longsaux (1), conseiller du roy, président de l'élection et grenier à sels de Troyes, sur la requeste de vénérable et discrète personne M. François Vinot, docteur en théologie de la faculté de Paris, grand archidiacre de l'église cathédrale de Troyes, et sindicq du clergé dudict diocèse, nous serions partis d'icelle ville, assisté de Barnabé Danton, premier commis au greffe de ladite élection, pour nous transporter au lieu dict Saint-Mards-en-Othe, et faire en vertu de l'arrest du Conseil d'Estat du cinquiesme mars dernier, démolir le Temple que ceux de la Religion prétendue Réformée y ont cy-devant fait bastir. Lequel arrest ledict sieur sindicq nous avait pour cet effect mis entre les mains bien et deument signé et scellé ensemble la commission estant soubz la contre scel d'icelluy, le tout sous le bon plaisir de Monseigneur de Miroménil, intendant de ceste province. Et estant arrivés audict lieu de Saint-

(1) Village de l'Aube.

Digitized by Google

Mards, à l'heure de onze, en suivant nous aurions pris nostre logement en l'hôtellerie où pend pour enseigne *le Chapeau rouge*, et après nostre voyage nous aurions de nostre ordonnance verbal mandé par ceux Fuzée, sergent royal, Me Charles Delforterie, ministre dudict Temple de Saint-Mards, et Pierre Massicault, l'un des anciens dudict Temple, demeurant en ce lieu, de se transporter présentement près de nous pour leur estre ledict arrest par nous notifié. A quoy ayant obéy ledict sieur Delforterie et ledict Massicault, nous leur aurions faict faire lecture d'icelluy arrest, mesme leur en aurions laissé coppie signé dudict Danton, avec injonction à eux d'en faire savoir la teneur dans ce jourd'hui, non-seulement aux autres anciens dudict Temple, demeurants dans quelques paroisses circonvoisines dudict Saint-Mards, mais à tous ceux qui dépendent dudict Temple, à ce qu'on n'en puisse prétendre cause d'ignorance, nostre dessein estant de faire commencer demain matin la démolition ordonnée par ledict arrest, suivant l'ordre et pouvoir qui nous en a esté donné par Monseigneur l'évêque de Troyes et ledict sieur sindicq, sans que lesdicts anciens et autres dépendants dudict Temple puissent sur le prétexte de ladicte démolition faire rien de contraire aux édicts, arrests et réglements, à quoy ledict sieur Delforterie et ledict Massicault auraient promis de satisfaire après qu'ils nous ont remis entre les mains la clef dudict Temple, et sur l'interpellation à eux par nous faicte de nous remettre pareillement leurs tittres et papiers *concernant le revenu* dudict Temple.

Ils nous ont faict réponse ne le pouvoir faire qu'ils n'en ayent pris advis des autres anciens, et ont signé en déclarant qu'ils estimaient que les tittres et papiers debraient estre remis entre les mains des sieurs directeurs des hospiteaux de Troyes, et qu'ils satisferaient aux intentions de Sa Majesté aussy tost qu'elles leur seraient connues et notifiés.

MASSICAUT, ancien. DELFORTERIE, ministre. FUZÉE.

Et landemain, cinquiesme jour desdicts mois et an, à l'heure de six du matin, nous commissaires susdicts aurions invité Me Jean Lambert, curé dudict Saint-Mards, de dire présentement une messe solennelle, chanter le *Te Deum* à l'yssüe d'icelle et de faire carillonner pour cet effect et pour advertir tous les officiers et habitants de ce lieu de s'y trouver afin de remercier Dieu d'avoir inspiré à Sa

Digitized by Google

Majesté la vollonté d'ordonner la destruction dudict Temple, et de luy donner les moyens d'extirper l'hérésie, non-seulement d'un pays sous son obéissance, mais aussy de tous les Estats voisins, nous estant rapporté à la prudence dudict sieur curé de faire dans la suitte pour le même sujet telles prières et processions qu'il advisera bon être. Laquelle messe ayant été célébrée et le *Te Deum* chanté avec les prières ordinaires pour la prospérité et santé de Sa Majesté, de toute la maison royale en nostre présence et de celle des officiers du baillage dudict Saint-Mards, et de la plus grande partie des habitants, nous nous serions transportés audict Temple qui estait presque au bout de la grande rue dudict Saint-Mards, à la réserve des cinq maisons qui sont encore au delà de l'endroit où estait le Temple. Duquel ayant faict ouverture en présence dudict sieur Delforterie dudict lieu et de plusieurs ouvriers que nous avions faict advertir dès le jour d'hier de venir travailler à la démolition dudict Temple, à la présente heure, et estant entrés en icelluy, nous avions reconnu que ledict Temple était entièrement construit de craye, pierre blanche ou moëllon, non taillés, sinon aux quatre coins, aux deux portes, fenestres et antablement qui soutient la couverture, qu'il estait de la longueur de quarante-deux pieds, sur trente-deux de large, treize de hauteur, qu'il n'y avait en icelluy ni plafonds ni lambris, que la couverture estait en forme pavillon, et que la thuille estait posée sur d'assés méchants chevrons de lattes, ensuite de quoy nous aurions faict transporter par lesdicts ouvriers à l'entrée de l'église dudict Saint-Mards la chaire en laquelle ledict ministre faisait cy-devant ses exhortations aux habitants de la Religion prétendue Réformée, avec plusieurs bancs et un petit pupître qui estait joignant ladicte chaire. Aurions faict oster cinq panneaux de vitres qui estaient à cinq croisées de fenestres, estant du côté du soleil levant et du midy. Nous estant apparu qu'il n'y avait aucune vitre, contrevants aux autres croisées du côté du soleil couchant, et après avoir faict despendre les deux portes dudict Temple, dont la plus petite seulement fermait à clef, la plus grande se fermant avec un verrou en dedans, faict lever les carreaux au parvis d'icelluy, descendre toute la thuille qui servait de couverture, faict oster les chevrons, lattes, arrestues et autres bois qui la soutenaient, nous serions retirés, l'heure de six du soir estant arrivée, *et n'ayant cessé d'estre pressant à ladicte démolition que pour*

Digitized by Google

diner à l'heure ordinaire, et après avoir enjoint auxdits ouvriers de revenir demain dès cinq heures du matin pour continuer de travailler à ladicte démolition.

Et le vendredi, sixiesme jour desdicts mois et an, entre six heures du matin, nous juges susdits assistés comme dict est, nous serions transportés avec lesdicts ouvriers pour faire abattre les murailles dudict Temple, et pendant que lesdicts ouvriers travaillaient à la démolition d'icelluy, nous aurions pour éviter les pertes et dommages de tous les bois dont est cy-devant faict mention, faict transporter iceux par deux charetiers en la grange de Jean Mauroy, recteur des écolles, pour les représenter quand requis en sera soubz promesses qu'il a faictes d'en faire bonne et sûre garde. Et après que les ouvriers eurent démoli et abbatus toutes les murailles dudict Temple jusqu'aux fondements d'icelles, Me Charles Denesle, procureur fiscal audict baillage, leur aurait vollontairement payez ensemble, ledict Fusée, sergent royal et lesdicts charetiers, montant le tout à la somme de trente livres, quinze sols, y compris leur nourriture dont ledict sieur Denesle sera, par préférence, remboursé sur le prix de la vante qui sera faicte incessamment de tous lesdicts matériaux, de la forme qu'il plaira à nos dicts seigneur évêque et intendant de prescrire. Et aurions enjoint à Paul Gelligner, sergent audict baillage, de veiller à la conservation des carreaux, thuilles et pierres provenants de ladicte démolition, qui sont encore sur la place, sauf les salaires qui lui seront payez par l'achepteur desdicts matériaux, qui sont aussy tenus faire mettre une croix parsemée de fleurs de lys de quinze pieds de hault au moings, au milieu de la place où estait ledict Temple.

En conséquence de quoy nous aurions clod et arrêté nostre présent procès-verbal, à l'heure de midy, et icelluy faict signer par lesdicts sieurs Lambert, curé, officiers de justice, sergents et autres des icelles.

LAMBERT. GROS. GARNERIN. DENESLE. PAUL GELLIGNER. GALLIEN. MAUROY. LECLERC.

Ce faict, nous serions partis dudict lieu de Saint-Mards pour retourner à la ville de Troyes où estant arrivés entre cinq et six heures, nous aurions ordonné que ledict arrest et commission seraient incript ensuitte du présent procès-verbal pour y avoir recours quand besoin sera.

Digitized by Google

Extrait des registres du Conseil d'Estat, tenu par le roy estant en son Conseil, le procès-verbal de partage, survenu le vingtiesme janvier mil six cent quatre-vingt-cinq entre le sieur de Miroménil, commissaire de party et la province de Champagne, et le sieur Desforges de la Religion prétendue Réformée, commissaire député par Sa Majesté et ladicte province pour pourvoir aux entreprises, innovations et contraventions faictes à l'Edict de Nantes, et celuy de 1629, et autres édicts et déclarations faictes es conséquences sur l'instance mue par-devant eux, entre le sindicq du baillage du diocèse de Troyes et demandeur d'une part, et les habitants de la Religion prétendue Réformée du lieu de Saint-Mards-en-Othe, défendeurs, d'autres, pour raison de l'exercice public de ladicte Religion audict lieu, l'advis dudict sieur de Miroménil portant que ledict exescice doibt estre interdict et le Temple démoly, et celluy dudict sieur Delforterie, au contraire, que lesdicts de la Religion prétendue Réformée doibvent estre maintenus es la possession de leur exercice. Les motifs desdicts sieurs commissaires, et tous les procès, procédures, contredicts, solvations produittes devant eux par les partages, ouy le rapport et tout considéré, le roy estant en son Conseil, faisant droict sur ledict partage et vendant icelluy, *a interdict pour toujours l'exercice public de la Religion prétendue Reformée audict lieu Saint-Mards.* Faict Sa Majesté très-expresses inhibitions et défenses, à toute personne de l'y faire à l'avenir, sous peine de désobéissance, ordonne à ceste fin que le Temple qui y est construit, sera démoly jusques aux fondements, à la dilligence du sindicq du clergé du diocèse de Troyes, et que les frais de cette démolition seront pris, par préférence, sur la vante qui sera faicte des matériaux. Enjoint Sa Majesté aux gouverneurs ses lieutenants-généraux en Champagne, intendant de justice, et à tous autres officiers qu'il appartiendra de tenir la main à l'exécution du présent arrest.

Faict au Conseil d'Estat du roy, Sa Majesté y estant.

A Versailles, le cinquiesme jour de Mars mil six cent quatre-vingt-cinq.

Signé en fin : PHILIPPEAUX,
Avec paraphe.

Je suis allé à Saint-Mards dernièrement, et avec les deux pièces que

Digitized by Google

vous venez de lire, je n'ai pas eu de peine à retrouver, au bout de la grande rue, le terrain sur lequel le temple était bâti. Il y a sur l'emplacement une croix qu'on appelle encore *la Croix du Prêche*. J'ai fait quelques pas, j'ai parlé du salut par la foi en Jésus-Christ à un groupe de personnes qui me disaient « qu'elles voudraient bien assister à ma messe, » et je me suis représenté le saisissement, la douleur, les larmes de mes coreligionnaires dont ce même lieu avait été témoin, il y a cent quatre-vingt-deux ans, et moi-même, devant ces souvenirs douloureux, j'avais de la peine à contenir l'émotion qui me dominait.

Veuillez agréer, Monsieur et cher frère, l'assurance de mes sentiments dévoués. E. Berthe, pasteur.

LES FORÇATS DE LOUIS XIV

LETTRE DES GALÉRIENS BANCILLON, FONTBLANCHE ET SERRES LE JEUNE

A MADEMOISELLE DE PERAY

(14 décembre 1699)

La lettre suivante est le commentaire le plus touchant du règlement des galères que nous avons inséré dans les deux derniers cahiers du *Bulletin*. La pieuse consolatrice des forçats, Mademoiselle de Peray, était sans doute la sœur du marquis de Peray, qui joua un rôle dans les négociations pour le rétablissement de la religion réformée à la paix de Ryswick.

A MADEMOISELLE DE PERAY, CHEZ MADEMOISELLE DE DANGEAU DERRIÈRE LE CLOÎTRE, A LA HAYE.

A Marseille, ce 14 décembre 1699.

Mademoiselle, — La lettre que vous avez pris la peine de nous écrire du 12 octobre dernier, nous est heureusement parvenue, bénit soit Dieu. Nous ne sçaurions vous exprimer combien nous sommes sensibles à l'honneur que vous nous avez fait. Nous éprouvons bien la vérité de ce qu'on nous a dit de votre grande charité,

Digitized by Google

de même que de vos autres rares vertus, d'avoir bien vouleu, oubliant ce que vous êtes, vous abaisser jusqu'à nous, et vous approcher de notre fumier pour nous consoler, nous encourager, compatir à nos souffrances, et même nous témoigner de la bienveillance. Dans l'admiration où nous sommes de toutes vos bontés, dont nous ne pouvons assez vous bien remercier, nous nous contentons de rendre grâces à Dieu des faveurs qu'il nous fait rencontrer, vous priant très-respectueusement, Mademoiselle, d'être persuadée que nous sommes vivement pénétrés de la condescendance que vous avez eue pour nous, et que nous prions ardemment le Seigneur de se souvenir de vous et de tous ceux qui vous appartiennent, comme vous vous souvenez de ses pauvres captifs. Nous vous sommes grandement redevables aussy de la part que vous nous donnez dans vos saintes prières, qui seront fort efficaces puisque Dieu exauce ceux qui le craignent, pourveu que de notre côté nous nous mettions dans les dispositions convenables, comme nous devons, pour en recevoir le fruit. Autrement elles ne redescendroient que sur vous en augmentation des dons et des grâces que Dieu vous fait, et à votre plus grande sanctification. Nous restons confus de la hardiesse que nous eûmes de vous écrire, car ce que nous voyons de vous est beaucoup plus que ce qu'on nous en avoit dit, ce qui nous met dans l'impossible de vous témoigner une reconnaissance telle que vous méritez, et de répondre même à votre charitable lettre d'un style digne d'elle. Nous osons espérer toutesfois que vous supporterez tant de défauts.

Que nous serions heureux, Mademoiselle, que nous bénirions Dieu, et que nous chéririons nos chaînes, si elles pouvoient être de quelque édification à l'Eglise, comme vous dites, à notre volonté, qne notre foy, notre patience, fussent telles que vous les voulez dépeindre ! Hélas ! que nous avons d'affliction, de honte et de confusion en ressentant que nous ne sommes pas ainsy que vous vous le représentez. Si les défauts, les imperfections et les foiblesses de notre piété et de notre zèle vous étoyent découverts, vous rabattriez beaucoup de l'idée que vous en avez. Ce que vous dites que notre patience et notre foy sont renommées partout le monde et que nous sommes, etc..., est sans doute un souhait que vous faites que cela soit ainsy, et qui nous instruit admirablement bien de ce que nous devons pratiquer. Ou bien vous êtes comme une personne à laquelle

Digitized by Google

il semble que les objets qu'elle voit sont de la même couleur, dont l'humeur qui luy a saisi le corps luy a teint le visage et les yeux. Remplie de piété, de zèle, d'amour de Dieu, de patience, de force, de courage, d'abnégation, et des autres ornements d'une vraye chrétienne, il vous semble voir partout les mêmes vertus, au moins dans les sujets qui les devroient avoir par tant de raisons. Que votre modestie ne s'alarme pas de ceci, s'il vous plait; nous la respectons comme nous devons, et ce que nous vous disons n'est nullement compliment ni flatterie; nous ne sommes pas capables de cela; mais ce sont des vérités contre lesquelles on ne peut pas se récrier, l'expérience les soutenant; car que ne peut-on pas dire d'une personne qui a tout quitté pour Jésus-Christ et sa vérité, comme vous avez fait? Ce seroit beaucoup pour nous que nos liens feussent renommés pour nous attirer la compassion et les prières des bonnes âmes pour notre sanctification. Ce n'est pas donc notre exemple qui vous animera, comme vous dites; mais c'est le vôtre qui nous doit porter nous autres à la pratique de la vertu. C'est à nous à trembler en pensant au grand éloignement où nous sommes de tous nos devoirs, et à dire, plutôt que vous : *Quelle disproportion de vous autres à nous!* Les défauts, les manquements que je reconnois, sans me tromper, en la piété de quelqu'un, me font parler ainsy, sans prétendre de faire tort à celle d'autruy.

Nous serons vos Onésimes, nous dites-vous; mais de quoy sommes-nous capables d'ajouter à votre piété? Vous serez donc plutôt, tant vous que les autres fidelles qui sont sur la montagne de la paix et du repos, vous serez nos Moyses; vous lèverez, s'il vous plait, vos cœurs et vos mains vers le ciel, pendant que nous serons aux prises avec les Amalékites et les Moabites, qui veulent nous empêcher d'aller en la Canaan céleste et la Jérusalem d'en haut. Priez le Seigneur qu'il envoye sa lumière et sa vérité pour nous conduire, malgré la fureur de nos ennemis, en sa sainte montagne et en ses tabernacles éternels après lesquels nous soupirons surtout; car pour ceux de la terre, tout moyen nous semble ôté de tous les côtés.

Vous souhaitez un plus long détail de ce qui s'est passé depuis la liste que vous avez. Nous ne pouvons pas vous le donner présentement de la manière qu'il faudroit, parce qu'étant détenus à la chaîne, nous ne pouvons pas nous entretenir de bouche avec nos frères, ce qui est fort nécessaire pour sçavoir de chacun exactement

Digitized by Google

ce qui lui est arrivé; car outre que tous ne sçavent pas écrire, on ne peut pas sçavoir les choses par un écrit si bien qu'en conversant ensemble. En attendant que nous puissions être informés à fonds de tout d'un chacun, voici ce que nous sçavons être arrivé certainement.

Sur les galères *la Valeur, la Reyne, la Galante, la Renommée* et autres, on a donné la bastonnade jusqu'à deux, trois fois dans le port, ou en campagne, à nos pauvres frères, le corps nud, étendu sur un banc ou sur le coursier, outre les coups qu'on leur donnoit à la vogue et aux autres fatigues. Celui que je vous disois être mort de *la Renommée* s'appelloit Pierre Sauvet, natif de Montelus, diocèse d'Uzès en Languedoc, âgé d'environ 42 ans, condamné aux galères pour être allé à Orange avec ces 80 ou 100 qui arrivèrent ici il y a un an passé. Le sous-comite de cette galère avait conceu une telle haine contre ce pauvre homme, qu'il l'assommoit de coups toutes les fois qu'il voguoit ou qu'il travailloit aux autres fatigues, qu'il eût tort ou non. Israël Bouchet et Louis Isoire ayant eu la bastonnade par deux fois dans la campagne dernière, un officier de poupe envoya chercher ledit Sauvet et un autre nommé Jean Viau, pour leur faire voir le dos tout meurtri et ensanglanté de ces deux premiers, et leur donner de la terreur pour les porter à lever le bonnet, ce qui les effraya si fort, avec les coups qu'on leur donnoit. qu'ils promirent malheureusement de le lever. Ce Sauvet tomba malade; il resta à la chambre de prouë le reste de la campagne. Etant de retour, on l'envoya à l'hôpital, où il mourut peu de temps après en bon chrétien, selon le témoignage de quelques frères qui y étoient malades.

Ce qui le fait connoître encore, c'est qu'il fut enterré en un lieu champêtre avec les Turcs, comme on y enterre ordinairement ceux qui meurent fermes dans notre religion. J'ay demandé moy même de vive voix à Israël Bouchet s'il croyoit, humainement parlant, que cet homme fût mort du mauvais traitement; il m'a assuré qu'il n'en doutoit pas. Ce Louïs Isoire est aussy condamné pour être allé à Orange. Cet Israël Bouchet est condamné pour désertion; mais il professe la religion hautement. Sur *la Magnanime*, on les a portés ou traînés par force dans la poupe, dans le temps que le prêtre y officioit. Sur *la Superbe* et sur *la Favorite*, on les a garottés à un banc, près de la poupe, pour les faire tenir malgré eux dans la posture

Digitized by Google

des papistes pendant qu'ils prioient. Sur une autre galère, on a obligé plusieurs des autres forçats de sauter sur nos pauvres victimes, et de leur arracher le bonnet et le capot, qui leur sert de chambre ou de cabinet pour se cacher; et quand ces garnements ne s'en acquittoient pas au plus tôt, les comites le leur ôtoient eux-mêmes à grands coups de gourdins ou de bâtons; mais ils se recouvroient d'abord avec les autres qu'ils trouvoient près d'eux.

Sur la vieille *Saint-Louis*, où il y a un bon nombre de nos chers frères, vieux, estropiés ou invalides, on les a confinés dans la roujole, endroit où on ne peut pas se tenir debout, ni couché de son long, et où passent les ordures et immondices de chaque banc, sans avoir égard à leur vieillesse et incommodités. M. André Valette est un de ces fidèles souffrants; pendant l'été, on l'avait placé auprès du fougon, lieu où on fait le feu, afin que la chaleur et la fumée l'incommodassent, et présentement, dans l'hiver, on le fait tenir dans la roujole, où l'eau du banc coule, et où le froid entre plus qu'ailleurs, afin de le mieux affliger. Son corps est cassé, mais son esprit est sain et vigoureux, grâces à Dieu, et sous ses cheveux blancs, il démontre la force, le courage et l'intrépidité d'un jeune homme, ou plutôt la force et la vertu de l'Esprit-Saint, qui le réjouit et le console, selon qu'il nous le témoigne lorsqu'il a la commodité d'écrire. M. Garnier, ce vénérable à cheveux blancs comme lui, est son fidèle compagnon de souffrance avec quelques autres. La jeunesse et la délicatesse ont là un bel exemple. M. Elie Maurin, ce bon serviteur de Dieu, est venu depuis quelques jours de l'hôpital, où il avait été détenu de maladie environ deux mois. Il y a été beaucoup tourmenté et affligé, jusques à le charger de chaînes, pour la haine que les ennemis de notre religion ont contre luy. C'est une grande inhumanité d'accabler de fers un malade foible et presque moribond, pendant qu'on laisse les plus méchants, les plus scélérats forçats sans chaînes, lorsqu'ils sont malades à l'hôpital. On convertit ainsy un lieu de soulagements en un lieu de tourments. Je ne sçaurois vous représenter tous les maux qu'on nous fait. Mais tout cela par la grâce de Dieu, ma très-honorée Mademoiselle, ne fait que nous confirmer de plus en plus dans notre sainte religion. La patience, la fermeté et la constance de nos généreux chrétiens en démontrent invinciblement la vérité, sans qu'on puisse dire que la naissance, l'éducation, la vaine gloire, ni l'opiniâtreté, puissent

Digitized by Google

produire tant d'heureux effets, pendant que ces excès de fureur et de violence qu'on nous fait, qui sont si éloignés des maximes de Jésus-Christ et de ses apôtres, donnent des preuves manifestes de l'antichristianisme. Ces Messieurs les missionnaires et aumôniers des galères, qui sont les grands ressorts de cette machine à gourdins et bâtons, nous épargnent la peine d'employer les raisonnements pour les convaincre, puisque leurs actions le font assez, et font voir ce qu'ils sont. Autrefois, quand ils nous faisoient mal traiter, ils se cachoient, et ils attribuoient nos souffrances à d'autres motifs qu'à ceux de la religion, ce qui, quelquefois, pouvoit être un sujet de tentation, et étonner ceux qui ne faisoient pas réflexion sur leurs tours et finesses. Mais présentement, ils lèvent le masque; ils ne peuvent plus dissimuler. Ils laissent voir la peau du loup et du tigre qu'ils couvroient de celle du renard, et il faut que, malgré eux, ils nous donnent devant tout le monde l'honneur et la gloire de souffrir pour justice. (Je ne parlerois pas ainsy, si l'intérêt de la vérité ne m'étoit plus cher qu'une autre considération.) Nous leur en sommes bien obligés, et nous prions ardemment le Seigneur qu'il les illumine et les convertisse pour la récompense de ce qu'ils nous font. Jugez, Mademoiselle, si nous ne devons pas nous glorifier dans ces tribulations, et si la vraye joye que nous devons avoir dans ces épreuves ne doit pas surmonter la tristesse qu'en ressent la partie basse de notre âme, et la sensibilité qu'en a notre chair mortelle. Mais, hélas! nous sommes environnés d'imperfections et de faiblesses qui nous tirent en bas. Le Seigneur veuille accomplir sa vertu en nos infirmités, et que sa grâce ne nous défaille point!

Quant au reste, si quelqu'un trouvoit que nous sommes par trop scrupuleux et délicats, que de lever le bonnet est peu de chose, ce ne pourroit être, sans doute, que quelque temporiseur et lâche : car, pour ceux qui craignent Dieu plus que les hommes et qui préfèrent son service à leur intérêt, ils en jugent bien autrement. Ils sçavent que ce qu'on exige de nous est une partie du culte, et qu'on ne peut y adhérer sans se souiller, après que Dieu deffend si souvent dans sa Parole de ne participer en aucune façon à l'idolâtrie et superstition. Dieu est la bonne mère qui ne demande pas que l'enfant soit partagé, mais qui le veut tout entier. Si on nous voyoit en la même posture des catholiques romains, ne concluroit-on pas que nous sommes de leur communion, et ne seroit-ce pas

Digitized by Google

un *amen* que nous dirions aux prières qu'ils addressent aux créatures, lors que Dieu nous crie de n'invoquer que luy? On a beau dire qu'on n'exige de nous qu'un honneur civil, Dieu nous garde de nous laisser prendre à ce piége! Si nos ennemis gagnoient ce point, ils reviendroient bientôt à la charge pour nous contraindre à d'autres, et ne nous laisseroient pas qu'ils ne nous eussent rendus fils de la ..... (1). Ils veulent quelque chose de plus qu'un honneur civil, car ils voyent bien que nous ne refusons pas celuy-ci, grâces à Dieu, à qui il est deu, dans le temps qu'il faut. Quand Julien eut fait placer sa statue auprès de celles de ses faux dieux, les chrétiens cessèrent de la saluer, parce qu'on n'auroit plus pris cet honneur pour l'empereur, mais pour les dieux; et nos synodes n'avoient-ils pas défendu de lever le chapeau quand on rencontreroit l'hostie par les rües? Or, si cela étoit défendu dans ces momens où il semble qu'on ne peut pas honnêtement refuser de saluer ceux qui passent devant nous ou devant qui nous passons, que ne ce doit-il pas être dans ces lieux de punition où nous n'avons été condamnés que pour ces choses, et où on nous y veut encore contraindre par force? Si nous fléchissions, l'adversaire chanteroit victoire; il n'en voudroit pas davantage pour aller publier que nous nous sommes rendus, comme ils ont fait de tant d'autres qui avoient fait moins que ce qu'on exige de nous! Dieu nous préserve de donner un tel scandale à l'Eglise et de nous jeter nous-mêmes dans une telle perdition!

Pour ce que vous demandez de nos frères reclus, je vous diray qu'ils sont toujours bien obsédés et qu'on ne les peut approcher que fort difficilement. MM. Berger et Monnier, qui sont aux isles de Château-d'If, sont toujours dans leur basse-fosse, fort mal. M. des Combe marquoit dans un billet, il y a quelques jours, qu'il leur alloit écrire, en ayant receu apparemment des nouvelles. Dès qu'il pourra, il nous dira ce que c'est. Je n'en sçay pas davantage pour le coup de ceux-là. M. Lefebvre est toujours comme il étoit; M. le Jeune m'a communiqué un billet qu'il a receu de ce bon serviteur de Dieu il n'y a pas longtemps. Sa santé est assez bonne, autant que le permet la demeure où il est; mais on ne sçauroit assez dire la bonne disposition de son esprit. Béni soit Dieu! Il y a

(1) Mot illisible.

Digitized by Google

bien du temps que nous n'avons rien sceu de M. Lansonnière. Ce qui en est cause est le changement qu'on a fait dans le lieu où il est d'un officier. Nous n'oublions rien pour sçavoir son état, non plus que pour sçavoir celui des autres; mais il arrive toujours des contretemps. Il faudra luy annoncer la triste nouvelle de la mort de Madame sa femme. Dieu l'aye receüe en paix! Nous recommandons ces chers enfans aux bonnes âmes. M. Serres, le puîné, vient d'être changé et remis dans sa première demeure, d'où on l'avoit tiré pour le mettre à un cachot d'une chambre plus basse. Nous espérons, s'il plaît à Dieu, que nous pourrons communiquer avec luy dans quelque temps. Si cela est, nous ne manquerons pas de luy faire part de votre belle lettre.

Il y auroit bien des choses à dire sur ce que ce fidelle serviteur de Dieu a souffert dans ces cachots avec MM. Musseton et Sabatier, lorsqu'ils y étoient avec luy, et sur ce qu'il y a enduré depuis qu'il y est seul; mais cela ne se peut pas dans une lettre. On pourra faire la description des souffrances de ces soldats de Jésus-Christ en particulier, si on travaille à une nouvelle liste. Leurs diverses épreuves méritent bien un récit à part, que quelqu'un peut faire, pendant que les autres travailleront à la liste où on donnera des circonstances que je ne puis donner ici. MM. de Fonblanche et le Jeune, frères de M. le Puîné, me chargent très-étroitement de vous assurer de leur respect et de leur vive reconnoissance de votre souvenir et de la part que vous avez dans leurs vœux ardents.

M. l'Aîné vous auroit fait cette lettre, s'il n'avoit de l'embarras sur la galère par la mission que les convertisseurs à gourdins et bâtons y font depuis quelques jours. Vous dites que ce nom de Serres est bien en bénédiction en l'Eglise de Dieu; il ne l'est pas moins parmi notre Société, qui leur est tant obligée. Leur loüange est en l'affaire de l'Evangile, et aussy en celles de notre communauté. Ainsy, je ne m'étendray pas d'avantage sur ces trois vrays Hébreux de la fournaise, parce qu'après je n'oserois pas leur présenter cette lettre à signer, comme je veux faire. S'ils n'ont pas écrit à Mesdemoiselles de la Roque et le Jeune, ils ne manqueront pas de le faire. Je prends la liberté d'assurer de mes profonds respects et de mes vœux ces pieuses mesdemoiselles, me recommandant à leurs saintes prières, s'il leur plaît.

Oserons-nous bien, Mademoiselle, vous supplier d'assurer ces

Digitized by Google

bonnes âmes que vous dites être malades de la froisseure de Joseph de la sincère reconnoissance que nous avons de la part qu'elles nous donnent dans leurs prières et des offres qu'elles nous font de leurs services? Nous leur sommes sensiblement obligés, et nous prions le Seigneur de les combler de ses bénédictions spirituelles et corporelles. Nous remercions sur tout très-respectueusement et avec un juste ressentiment Monsieur votre père. Le Seigneur veuille luy communiquer de plus en plus les plus douces effusions de son divin Esprit!

Pourquoy, Mademoiselle (pardonnez-moy si je parle ainsy), pourquoy nous dire que votre lettre est trop longue? Il est vray qu'elle est longue pour vous, qui ne deviez pas prendre tant de peine; mais elle ne l'est pas pour nous, qui chérissons tant ce qui vient des personnes comme vous. Nous en faisons l'estime qu'il faut, et ces écrits ne nous lassent nullement, y trouvant tant de plaisir et de profit pour notre sanctification et d'honneur pour nos chaînes. C'est à celle-ci que je [connois] votre patience et votre tolérance.

Nous ne sçaurions pourtant finir sans vous témoigner combien nous vous sommes redevables des nouvelles démarches que vous venez de faire du côté d'Angleterre pour notre soulagement. M. Javel, qui nous avoit instruits d'une partie des obligations que nous vous avons, nous a pleinement informés de la manière que vous avez écrit à Londres en notre faveur. Mais que vous dirons-nous pour exprimer notre reconnoissance? Il nous en faut toujours revenir là, de prier le Seigneur pour votre pleine rémunération, à quoy nous nous étudierons avec instance, puisque nous ne pouvons autre chose. Nous avons receu ce que vous nous dites de la Haye et d'Amsterdam, ce qui nous est venu bien à point (loué soit Dieu!), que le Seigneur récompense et rende au centuple en ceste vie et en celle qui est à venir! M. Javel prit la peine de nous écrire quelques jours après que nous eûmes receu la vôtre. Je viens de recevoir encore un billet, qu'il nous écrit de Rotterdam, dans une lettre dont nous a honorés Mademoiselle Vuanermeiden. Nous ferons une réponse qui servira à ses deux écrits, s'il plaît à Dieu, puisque nous avons tant tardé de répondre à l'autre. Je ne puis pas le faire aujourd'huy, parce que le cercle n'a pas encore veu ce dernier billet, puisqu'il m'est remis tout présentement. Il sera en

Digitized by Google

attendant persuadé, s'il luy plaît, de notre amour chrétien et de nos vœux ardents. S'il est encore enchaîné d'esprit avec nous, s'il compatit à nos souffrances, nous participons bien aussi aux faveurs que Dieu lui accorde, et nous sommes libres d'esprit pour le suivre par tout des effusions de notre cœur et de nos souhaits. Le Seigneur l'environne de ses bénédictions les plus prétieuses! M. de Fonblanche vient de me faire sçavoir qu'une personne a veu depuis peu M. Lans en bonne santé, et qui luy a promis accès auprès de luy. Dieu le veuille par sa bonté! Le cercle me charge de vous protester de ses respects et de ses vœux ardents, s'attendant toujours beaucoup à vos prières. Permettez-moy, je vous prie, de vous assurer des miens en particulier, de me recommander aussi à vos prières, et de me dire très-respectueusement, Mademoiselle, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Signé : BANCILHON.
FONBLANCHES.

La modestie me devroit dispenser de signer cette lettre, mais l..... m'y engage. *Signé :* SERRES le jeune.

N. B. Ce que je vous dis que M. Dubesson a été changé de place ne se trouve pas véritable, à ce qu'on vient de me dire. MM. Serres ne sçavent rien de l'action que vous dites de leur sœur.

(Collection Court. Lettres de divers. N° 11.)

BIBLIOGRAPHIE

PHILIPP MELANCHTHON, Von Dr Carl Schmidt (Leben der Væter u. Begründer der lutherischen Kirch, III theil). Elberfeld; Friederichs. XXVIII u. 722 p. 1861.

C'est à l'auteur d'une biographie estimée de Luther, M. le pasteur Hoff, que nous devons les extraits suivants, où Mélanchthon est apprécié comme humaniste dans l'influence qu'il exerça sur le développement des lettres et de l'instruction classique en Allemagne.

Appelé très-jeune à l'université de Wittemberg, l'illustre fils de l'armurier de Bressen, l'élève distingué du savant Reuchlin, s'atta-

Digitized by Google

cha à Luther par les liens d'une amitié inaltérable, et mit tous ses talents et sa vaste érudition au service de la grande cause de la Réforme, dont il devint un des plus zélés propagateurs. Ce fut Mélanchthon qui le premier systématisa les doctrines nouvelles dans les célèbres *Loci communes theologici*, qui eurent soixante-sept éditions et furent traduits dans plusieurs langues. Selon Bossuet (*Variations*, I, liv. V), « il joignoit à l'érudition, à la politesse et à l'élégance du style, une singulière modération : en sorte qu'on le regardoit comme seul capable de succéder, dans la littérature, à la réputation d'Erasme. » — Mais il était, comme dit M. Merle d'Aubigné (1), plus que cela : il avait des convictions inébranlables, *il savait où il en était*, et, loin de chercher toute sa vie sa religion, comme prétend Bossuet, il l'avait trouvée et admirablement exposée dans de nombreux écrits, et surtout dans la belle et ferme confession de foi présentée à Augsbourg, l'un des plus précieux monuments du protestantisme allemand. Mélanchthon, par sa douceur et son esprit conciliant, tempérait la véhémence de Luther, qui l'appelait « mon cher maître Philippe » et lui soumettait la plupart de ses travaux. « Je suis un peu trop rude, disait Luther; je ne peux pas aller aussi doucement que maître Philippe. Moi, je suis comme un torrent impétueux; lui, il écrit goutte à goutte. » Quand le courage du timide Mélanchthon faiblissait, le vaillant Luther, le héros de la première heure, le relevait et le ranimait. Dans toutes les luttes et dans toutes les épreuves, les deux fidèles combattants se fortifiaient et se complétaient l'un l'autre. L'Allemagne protestante doit unir ces deux noms dans une commune reconnaissance.

La vie et les travaux de Mélanchthon doivent d'autant plus intéresser les lecteurs du *Bulletin*, que ce réformateur suivait avec la plus vive sollicitude les progrès de la Réforme française, et joua même un rôle important dans les négociations entre François Ier et les évangéliques d'Allemagne, négociations que firent échouer la politique versatile et egoïste du roi de France et le fanatisme papiste de ses principaux conseillers. « Ce n'était pas à un congrès de Smalkalde, à des négociations diplomatiques, à François Ier, qu'il appartenait de faire triompher la cause de la vérité et de l'unité. Celui qui a dit : *Mon royaume n'est pas de ce monde*, ne choisit pas des hommes du monde pour établir son règne, et n'entend pas accepter une uniformité monotone pour tenir lieu d'unité dans son empire. Les traités, les constitutions, les formes que les rois prescrivent, sont des éléments humains que le royaume céleste répudie (2). »

La biographie la plus récente et la plus complète de Mélanchthon a été écrite par M. le professeur Ch. Schmidt, de Strasbourg, le savant auteur de la *Vie de G. Roussel*, de *Pierre Martyr* et d'autres ouvrages historiques remarquables. Voici comment M. Schmidt caractérise (p. 690 et suiv.) l'œuvre de celui qu'on appelait par excellence *le Précepteur de l'Allemagne* : « Mélanchthon se livra

(1) *Réform. en Europe au temps de Calvin*, IV, p. 531.
(2) *Loc. cit.*, p. 567.

Digitized by Google

avec le plus grand zèle non-seulement aux études littéraires et philosophiques, mais aussi à l'étude de l'histoire, encore très-négligée dans les écoles du commencement du XVIe siècle. Il appelait l'histoire un tableau de l'humanité, sans la connaissance duquel la vie ne serait qu'une enfance perpétuelle, un tâtonnement dans les ténèbres. Avec une rare sagacité, due à la lecture assidue des anciens, il énumérait les qualités de l'historien. « C'est une chose « difficile, dit-il, de bien écrire l'histoire universelle, et je ne sais « si ce n'est pas la partie la plus difficile de l'éloquence. Recueillir « des chroniques comme celles du moyen âge, c'est facile; mais « de choisir le plus important, de reconnaître les motifs et les « causes des événements, cela ne demande pas seulement une in- « telligence éclairée, mais aussi une longue expérience des affaires « civiles; enfin, pour bien diviser le sujet et l'exposer d'une ma- « nière lucide, l'éducation littéraire est indispensable. » — Il tâchait d'enrichir ses connaissances historiques par les moyens alors à sa disposition; il lisait non-seulement toutes les chroniques qu'il pouvait rassembler, mais il se fit aussi une collection de monnaies et d'objets d'antiquité, et se familiarisa soigneusement avec la situation géographique des pays et les particularités des peuples.

« En 1531, Jean Carion, son ancien élève, lui envoya une espèce de chronique d'histoire générale, le priant de la corriger et de la publier. Mélanchthon remania l'ouvrage et en fit, en allemand, un des manuels les plus répandus de l'époque. Il composa en outre des annales de l'histoire contemporaine de sa patrie, document qu'on peut encore consulter avec fruit, et qui se distingue par la justesse des appréciations historiques.

« Comme humaniste et comme érudit, Mélanchthon exerça une influence immense, comme rarement savant en exerça une semblable. Ses livres de grammaire, de rhétorique et de philosophie, furent introduits dans la plupart des écoles protestantes de l'Allemagne. Partout il était salué comme le précepteur de la patrie allemande. Ses ouvrages sur l'enseignement se répandirent au loin, et plusieurs eurent l'honneur d'être condamnés comme hérétiques (1). Les plus célèbres pédagogues de l'Allemagne, Jean Sturm, Neander, Trotzendorf, Fabricius, s'estimèrent heureux d'être les amis de Mélanchthon ou de suivre ses méthodes.

« Répandre l'instruction était une des grandes missions de sa vie. Chacun connaît l'état pitoyable de l'instruction populaire au moyen âge. Lors de la renaissance des lettres classiques, on fit quelques essais timides ou dépassant le but pour remédier à cette situation : la Réforme seule a l'honneur d'avoir réellement créé l'instruction du peuple. De même que Luther, Mélanchthon reconnut de bonne heure qu'il était nécessaire de fonder des écoles, sans lesquelles la Réforme n'aurait intéressé que quelques savants et quelques princes; le peuple, auquel elle était avant tout destinée, lui serait resté étranger. D'abord, la Réforme servit de prétexte à

(1) A Fribourg, en Brisgau, on défendit, en 1535, de faire des cours sur sa rhétorique; à Padoue, sa grammaire latine fut brûlée en 1559, avec d'autres livres hérétiques.

Digitized by Google

quelques laïques qui se laissaient aller à une négligence dangereuse de l'instruction. Les uns disaient : Mon enfant ne peut plus devenir un prêtre, il ne peut plus avoir de prébende; pourquoi l'envoyer à l'école? Qu'il s'enrichisse! — D'autres pensaient qu'il suffisait au futur prédicateur de savoir l'allemand, vu qu'on pouvait lire dorénavant la Bible dans une traduction allemande. — Le plus grand désordre régnait dans les écoles; il n'y avait aucune unité, ni dans les méthodes, ni dans les objets d'enseignement : chaque maître voulait enseigner sa partie favorite; quelques-uns, pour faire parade de leur science, enseignaient aux enfants le grec et l'hébreu avant le latin. Comme les princes ne veillaient pas toujours à l'amélioration des écoles existantes ou à la fondation d'écoles nouvelles, Mélanchthon désirait que les cités prissent la besogne en main et y appliquassent les revenus et les locaux des couvents. « Que serait « une ville, écrit-il en 1543 au magistrat de Soëst en Westphalie, « où tous les citoyens vivraient dans l'opulence, la paix et la vo- « lupté, mais sans la connaissance de Dieu, et où personne ne « saurait lire ni écrire; où l'on n'aurait pas de calendrier, où l'on « ne saurait rien en histoire, qui cependant est le miroir de notre « vie et qui nous rappelle tant de choses? Quel homme sensé vou- « drait habiter cette ville? Même les princes païens ont orné leurs « cités de ces connaissances utiles. Nous devrions les cultiver plus « fidèlement encore, parce qu'elles nous aident à l'intelligence des « saintes Ecritures : car, sans connaître les langues, on ne peut lire « ni l'Ancien ni le Nouveau Testament. Il faut en outre savoir l'his- « toire, la géographie, le calcul des temps et d'autres matières « encore, si l'on veut comprendre convenablement la doctrine « divine; en un mot, les arts libéraux sont un ornement de « l'Eglise. »

« Après avoir aidé à l'organisation des écoles à Nuremberg et dans d'autres villes, vers 1527, Mélanchthon rédigea un plan d'études qui fut non-seulement adopté en Saxe, mais aussi dans beaucoup d'autres contrées, et d'où l'on peut dater la vraie réforme de l'enseignement populaire en Allemagne. Dans l'introduction, il dit que « les prédicateurs doivent exhorter les gens à envoyer leurs « enfants à l'école, afin qu'on élève ceux qui doivent un jour en- « seigner et gouverner dans l'Eglise et autre part. Plusieurs per- « sonnes s'imaginent à tort qu'il suffit à un prédicateur de savoir « l'allemand, car il faut avoir une longue et sûre expérience si l'on « veut instruire autrui. A cet effet, il faut apprendre dès sa jeu- « nesse... Et ces gens instruits sont nécessaires non-seulement pour « l'Eglise, mais aussi pour le service civil. C'est pourquoi les parents « doivent envoyer leurs enfants à l'école pour l'amour de Dieu, et « les préparer pour le Seigneur, afin qu'il puisse s'en servir pour « l'utilité d'autrui ».

« Dans les grandes villes on fonda des gymnases, et de là les élèves passaient à l'université. Pour les étudiants en théologie, Mélanchthon composa un plan d'études (1) sur la méthode, sur le

(1) *Brevis discendæ theologiæ ratio*; 1530.

Digitized by Google

choix des lectures, le partage du temps. L'étude fondamentale, l'étude de la Bible, devait commencer par l'épître aux Romains, à côté de laquelle les élèves devaient lire quelques Pères de l'Eglise, et surtout saint Augustin, tout en marquant les divergences entre les Pères et les auteurs sacrés.

« Les institutions et les usages de l'Eglise primitive devaient être soigneusement étudiés; les études classiques et philosophiques ne devaient pas être négligées, mais la philosophie ne devait pas être confondue avec le christianisme.

« Si, d'après Mélanchthon, *les humanités*, c'est-à-dire les études littéraires et philosophiques, devaient être la préparation générale aux carrières de l'homme d'Etat, du jurisconsulte, du médecin, elles étaient avant tout nécessaires aux serviteurs de l'Eglise. Personne mieux que Mélanchthon n'a reconnu de quel grand prix une instruction générale et étendue était pour le théologien. Dans un discours tenu en 1536, il dit qu'on ne peut mieux se convaincre de la puissance et de la dignité de la science qu'en voyant combien elle est utile à l'Eglise, quelles ténèbres l'ignorance répand sur la religion, quelle barbarie et quelle confusion elle traîne à sa suite. Un des plus grands maux, c'est une théologie sans science, qui ne sait pas expliquer les doctrines les plus importantes, qui affirme les idées contradictoires, qui ne distingue pas l'erreur de la vérité, qui cherche à cacher ses lacunes par des équivoques, et qui, vu l'obstination des hommes, n'engendre que des sectes et des disputes. Par là, le peuple est laissé dans le doute, la religion devient un objet de mépris, et la conséquence qui en résulte est la plus vulgaire incrédulité. On voit donc combien l'Eglise a besoin d'une instruction approfondie. Les règles ordinaires de la grammaire et de la dialectique ne suffisent pas pour résoudre les questions difficiles; il faut pour cela la connaissance de la nature, de l'homme, des événements, connaissance qui a de nombreux rapports avec la religion chrétienne. D'ailleurs, la science met un frein à l'esprit, l'habitue à scruter et à approfondir toutes choses, et le préserve de présomption. Plus un homme est savant, mieux il sait combien il est facile de se tromper; plus il se sent obligé de tout examiner, plus il est porté à la modestie, à l'appréciation équitable d'autrui. Mélanchthon n'avait pas tort, si plus tard il attribuait les violentes disputes dogmatiques au relâchement des études littéraires et philosophiques. Bien des gens prétendaient de nouveau que ces études étaient superflues, même dangereuses pour la foi. En 1557, jetant un coup d'œil rétrospectif plein de tristesse sur les beaux temps de la Renaissance, Mélanchthon disait : « Les sciences « et les lettres, rappelées de l'exil, remplirent d'abord les esprits « d'un zèle admirable. On était las de la barbarie dans laquelle on « avait été si longtemps tenu captif; tous les efforts étaient tournés « vers les études renouvelées; on les exaltait à l'envi, tellement « qu'elles reprirent rapidement leur antique éclat. Mais maintenant « cette flamme s'est de nouveau éteinte; la science est méprisée, « la jeunesse dépérit dans la paresse et la vanité, ne se plaisant que « dans des luttes stériles et sans fin. » Aussi Mélanchthon con-

Digitized by Google

seilla-t-il toujours l'étude de la littérature classique et de la philosophie, et fit-il tous ses efforts pour inspirer à la jeunesse l'amour des belles-lettres. Il saisit toutes les occasions pour parler de l'utilité de la science en vue de la théologie, des conséquences déplorables de l'ignorance et de la haute valeur de ceux qui, ornés de connaissances variées, peuvent dignement servir l'Eglise et l'Etat.»

Nous pensons que ces extraits suffisent pour faire apprécier l'intérêt de la belle biographie dont M. le professeur Schmidt a enrichi la littérature protestante. Dans la crise difficile que traversent en ce moment les Eglises réformées, l'étude consciencieuse de nos origines n'est-elle pas un des meilleurs moyens de conciliation et d'apaisement? G.-A. Hoff, pasteur.

Sainte-Marie-aux-Mines.

CORRESPONDANCE

LES HUGUENOTS DU XVIe SIÈCLE

L'impartialité nous fait un devoir de reproduire la lettre suivante, en y joignant la réplique de celui de nos collaborateurs à qui elle est adressée :

RÉPONSE DE M. G. GANDY A M. AD. SCHAEFFER.

Monsieur,

Vous vous êtes occupé, en deux articles plus étendus que substantiels, de mon *Etude sur la Saint-Barthélemy,* insérée dans les livraisons de juillet et d'octobre (1866) de la *Revue des Questions historiques.* Si vous vous étiez contenté, comme tant d'autres de vos coreligionnaires, de prodiguer les déclamations banales, j'aurais jugé inutile toute réclamation. Mais vous m'avez accusé de mauvaise foi ; vous avez préféré le style du pamphlet à celui de la critique ; vous m'avez injurié et calomnié. Je me dois à moi-même, je dois au public une réponse à vos diatribes. Toutefois, rassurez-vous : je ne vous accompagnerai pas sur le terrain des personnalités ; à vos attaques passionnées qui trahissent visiblement une mauvaise cause, j'opposerai le respect, la modération et le calme d'une discussion consciencieuse.

Dans mon *Etude,* j'ai été rigoureusement impartial ; affirmant et

Digitized by Google

doutant, suivant que les faits paraissaient notoires ou insuffisamment constatés. Il vous a plu d'écrire de longues pages non pour prouver, on va le voir, mais pour affirmer le contraire. Je vais vous suivre pas à pas.

Vous prétendez examiner successivement ma méthode, les explications que j'ai données des guerres religieuses au XVIe siècle, puis les origines et le caractère de la Saint-Barthélemy. Sur tous ces points, je vais réfuter victorieusement une à une vos allégations, à moins qu'elles ne se produisent sous une forme vague et insaisissable. Dans ce dernier cas, je ne pourrai évidemment que les abandonner à la justice du silence.

Vous me reprochez, d'abord, d'avoir systématiquement loué ou blâmé, selon les besoins de ma cause, MM. Soldan et A. Coquerel fils dont j'ai toujours, dans mon *Etude*, honoré la sincérité. Mais qu'est-ce à dire? n'ai-je donc pu approuver ou rejeter les jugements de ces auteurs, selon qu'ils me semblaient fondés ou non? Est-ce là se montrer partial? Ce procédé est partout en usage dans la critique; je dis plus : il est la critique même; ne consiste-t-elle pas essentiellement dans le contrôle des raisons et des faits? A ce propos, vous signalez ce qu'il vous plaît d'appeler mon *vocabulaire injurieux*. J'ai dit que les *pamphlétaires* du XVIe siècle, — mot usité partout, — ont légué à Voltaire, et aux héritiers de ses calomnies, un acte d'accusation et des *imputations odieuses* contre le saint-siége au sujet de la Saint-Barthélemy. Voilà les prétendues injures de mon vocabulaire; on verra tout à l'heure les aménités du vôtre.

Après avoir ainsi démontré ma *partialité* et mes *injures*, votre impartialité et votre politesse dénoncent ma *perfidie*, et voici vraiment en quoi elle consiste.

J'ai, dites-vous, écrit *sans preuve* : « Les aveux de Coligny (dans l'affaire de l'assassinat du duc de Guise) l'accusent; il a confessé, etc., » et vous m'opposez son indignation d'homme et de chrétien. Mes *preuves*, cependant, n'auraient pas dû échapper à votre zèle. Je n'ai pas assuré que Coligny eût conseillé directement le meurtre; j'ai rappelé seulement, comme faits notoirement historiques, que, d'après ses aveux, il n'avait pas contesté contre ceux qui voulaient faire cette action; qu'il estimait que la mort de Guise était le plus grand bien qui pût arriver au royaume; qu'il avait donné 100 écus à Poltrot pour avoir un cheval qui fût un excellent coureur, etc., etc. (p. 35). J'ai ajouté qu'au dire de Pasquier, qui lui voulait du bien, il s'était faiblement défendu; j'ai cité avec précision les *Mémoires de Condé*, et je me suis autorisé des témoigna-

Digitized by Google

ges de MM. Trognon et Lavallée, qui, certes, ne sont pas systématiquement hostiles aux protestants. C'est ainsi que j'ai parlé *sans preuves;* voilà ma *perfidie,* et peut-être aussi votre impartialité.

Au sujet de la médaille relative à Condé, et portant cette effigie : *Louis XIII, roi de France,* j'ai émis simplement un doute. Vous me le reprochez, comme si j'avais avancé un fait positif, et vous dites, *sans preuve,* que cette médaille n'existe pas, n'a jamais existé; même impartialité de votre part.

En parlant d'une lettre de Coligny fort compromettante, j'avais cité, sous toute réserve, M. Crétineau-Joly et M. Baschet; que faites-vous? Vous vous emportez contre M. Crétineau-Joly, et par avance vous déclarez, toujours sans preuve, cette lettre non avenue. La méthode n'est-elle pas bien *perfide?*

Continuons : « Bèze, ai-je dit, est d'avis qu'on extermine les prêtres. » Ici, vous me reprochez d'avoir inventé ou dénaturé les paroles de ce ministre. Il y a, dites-vous, des éditions diverses de la *Profession de foi* de Bèze, ami intime de Calvin, comme on sait, et son bras droit; et vous rappelez doctement les années où elles ont paru : 1557, 1559, 1564, 1570, 1575. Or, il se trouve que vous avez juste l'édition de 1563, laquelle n'est pas, selon vous, au nombre des éditions qui existent. Est-ce un *lapsus* typographique ou une distraction de votre plume? Je l'ignore. Quoi qu'il en soit, ma citation est vraie, et c'est vous, au contraire, qui n'avez su lire ni dans l'édition de 1561, que j'ai consultée, ni dans celle de 1563, où je lis ces paroles : Après avoir dit que les magistrats et les princes doivent faire exécuter ce que les ministres (protestants, bien entendu) auront décidé en matière de religion, Bèze ajoute : « Mais il faut toujours noter que je parle des vrais ministres s'arrestant à la seule et pure Parole de Dieu, et non pas de ceux qui abusent de ce titre, lesquels *doivent estre exterminez* par les princes, tant s'en faut qu'ils en doivent estre les protecteurs » (p. 157, 158). — (Ce passage se trouve dans les deux éditions citées sous le paragraphe XV du ve point.) C'est bien là, Monsieur, n'est-ce pas, ce que j'ai *arraché au contexte* et *dénaturé.* Périsse donc ma damnable méthode; car j'ai, dites-vous, encore la passion des *à peu près,* des *on dit,* tout en falsifiant carrément, selon vous, et avec impudence.

Quant à la parole vraie de Calvin, relative aux excès des huguenots, je pensais que vous alliez m'en féliciter, puisqu'enfin c'est une protestation honorable contre d'horribles dévastations dont j'ai déroulé, — d'une manière bien insuffisante, vu les limites de mon sujet, — les accablants témoignages pris à des sources soigneuse-

Digitized by Google

ment indiquées. Ces faits incontestables, je vous mets au défi de les réfuter solidement, et je conçois sans peine qu'à un certain moment, ils aient révolté Calvin lui-même.

Relativement au ministre Sureau, dont j'ai invoqué un important aveu à la charge de son parti, vous avancez qu'il était faible, irrésolu, changeant, puisqu'il se fit catholique par peur. Je suppose vraies ces accusations, que vous ne prouvez pas; en est-il moins certain qu'en 1567, il affirmait dans un livre qu'il était permis, d'après les doctrines du calvinisme, de *tuer* le magistrat ou le prince de l'Eglise. Est-ce que la faiblesse du caractère l'empêchait de savoir les doctrines de son parti et de les exprimer? C'est là tout ce que j'ai dit, et tout ce que je maintiens.

Faut-il maintenant vous répondre quand vous m'accusez, sans preuve encore, de mal citer, — en oubliant *ce qui précède et ce qui suit*, — MM. Dargaud, Henri Martin, Fauriel, etc.? Qu'il me suffise de vous rappeler ceci : une méthode qui consiste à opposer de vagues accusations à des faits précis est peu digne de quiconque a l'honneur de tenir une plume, et je regrette qu'elle soit la vôtre.

Calvin aussi, vous écriez-vous avec noblesse, a le privilége de mettre en *délire* mon *imagination*. Et aussitôt, vous vous insurgez contre le sentiment que je prête, toujours faussement selon vous, au chef de la pseudo-réforme concernant la révolte contre les rois catholiques. Vous gagez que je n'ai pas connu le Commentaire sur Daniel par Calvin. Eh bien! Monsieur, vous avez perdu votre pari, et je vais vous faire voir que je ne veux pas être cru, comme vous-même, *sur parole*. Je garantis la fidélité scrupuleuse du résumé que j'ai fait, et puisque vous voulez des textes, en voici : « Nous voyons aux cours des roys que les plus bestes sont les premiers et les plus advancez. Car aujourd'huy, selon que les roys sont presque tous hébétez et brutaux, aussi semblablement sont-ils comme les chevaux et les asnes, des bestes brutes. » (*Leçons sur le prophète Daniel*, c. VI, v. 3, 4, 5.) Un peu plus loin, Calvin s'exprime ainsi : « Car les princes terriens se *démettent* et privent *eux-mêmes* de leur puissance, quand ils s'élèvent contre Dieu (c'est-à-dire contre la Réforme.) Voire ils sont indignes d'être *tenus au rang des hommes*. Il leur faut donc plus tost *cracher au visage* que de leur obéir, quand ils sont si fiers et si outrecuidez de vouloir mesme despouiller Dieu de son droit, et quasi occuper son siége, comme s'ils pouvoyent l'arracher du ciel. » (*Leçons sur le prophète Daniel*, c. VI, v. 21, 22.) Ces paroles, sous la plume de Calvin, ont une signification évidente.

Elles démontrent sans réplique qu'avant de donner des leçons de

Digitized by Google

sagesse à mon *imagination en délire*, vous eussiez bien fait peut-être de régler la vôtre.

Encore une ou deux preuves! dites-vous avec assurance. Volontiers. J'ai écrit à la page 15 : « M. Dargaud félicite le chancelier de l'Hôpital de n'avoir pas admis la liberté de conscience, d'avoir pensé, avec toute son époque, que le crime d'hérésie *devait être puni*. » C'est vous qui soulignez, pour me prendre en flagrant délit de fausse citation. Là-dessus, vous rappelez que M. Dargaud félicite le chancelier d'avoir repoussé l'inquisition espagnole; puis vous faites observer que l'Hôpital, toujours d'après M. Dargaud, saisit les tribunaux ecclésiastiques de tous les *crimes* d'hérésie, et sur-le-champ vous concluez que j'ai fait dire à cet auteur juste le contraire de ce qu'il a dit. Comment donc! mais tout cela, je l'ai affirmé moi-même, et vous avez été involontairement victime d'une étrange illusion. Vous paraissez croire qu'en repoussant l'inquisition, le chancelier admettait par cela même la liberté de conscience; or, pour parler votre langage, c'est *juste le contraire de la vérité*. En déférant aux tribunaux du clergé le *crime* d'hérésie, il reconnaissait la culpabilité légale du protestantisme comme hérésie, et par conséquent la nécessité de le punir. Il est vrai, — et je l'ai écrit dans une note que vous passez sous silence, — il est vrai que M. Dargaud attribue aux tribunaux ecclésiastiques de cette époque le simple droit d'infliger des peines canoniques; mais il est indubitable, — je l'ai dit dans cette même note, — qu'au XVIe siècle ces peines étaient souvent afflictives, et pouvaient aller même jusqu'au bannissement.

Autre vice de ma méthode. Vous daignez convenir que j'ai fidèlement cité, en ce qui regarde l'organisation politique des rébellions protestantes, l'auteur protestant d'une thèse soutenue en 1838. Seulement vous vous dispensez, — est-ce pour mettre en lumière ma partialité ou votre justice, — de reproduire cette fin de la citation : « les huguenots « avaient leurs capitaines, leurs sous-lieute- « nants, leurs gouverneurs et leurs percepteurs d'impôts, leurs « drapeaux, leurs villes de guerre, leurs munitions, leurs arsenaux, « leurs troupes soldées. » Or, si ce n'est pas là, comme je l'ai avancé, être organisé et envelopper la France d'un réseau de conspirations, les mots et les faits n'ont plus de sens. Ici, vous me reprochez de n'avoir pas ajouté, avec l'honorable M. Fauriel, que les protestants étaient poursuivis et *traqués comme des bêtes fauves*. Pardon, Monsieur, ne confondons pas les questions. Que voulais-je prouver, à la page 23? que la fausse réforme, par son organisation politique, constituait un Etat dans l'Etat; sous ce rapport, l'aveu

Digitized by Google

de M. Fauriel est péremptoire et l'honore; quant à savoir s'ils étaient vraiment persécutés, et si, dans ce cas, ils avaient un droit strict à la révolte, ce sont là deux questions que je ne pouvais traiter simultanément avec l'autre, sans tout embrouiller. Ces deux points sont venus ailleurs, et à leur place, dans mon travail. J'ai démontré, — et je ne crains à cet égard aucune contradiction, — que le protestantisme était, au XVIe siècle, justiciable de l'Etat par sa nature même et par ses complots; qu'en outre, il a, le premier, persécuté le catholicisme, et que ses séditions ont couvert la France de sang et de ruines.

Après cette remontrance tout aussi fondée que celles qui précédent, vous déclamez contre le fanatisme cruel des catholiques; vous vous autorisez longuement de Mézeray, sans savoir apparemment qu'aux yeux de la critique moderne cet historien est partial et passionné; puis, sans contrôler son jugement par les innombrables témoignages qui établissent les Saint-Barthélémys protestantes dont j'ai donné le tableau véridique, et qui toutes précédèrent celle du mois d'août 1572, vous me faites la leçon, et vous m'invitez à étudier de plus près les gens que je cite : quelles *gens*, pour parler votre élégant et courtois langage? Est-ce M. Fauriel que j'ai cité plus exactement que vous ne l'avez fait? Est-ce Mézeray que je n'ai pas cité, du moins à cet endroit? — N'importe, vous êtes content de vous-même, et vous dites : *A quoi bon multiplier les exemples?* Oui, certes, à quoi bon? Ne voit-on pas déjà avec quel art, avec quelle puissance vous avez foudroyé ma méthode, et comment vous avez prouvé que « je ne recule pas devant les *pires* moyens pour dénigrer le protestantisme? » En vérité, Monsieur, vous avez la main malheureuse : dans la masse de faits et de textes que j'ai produits, vous en avez glané quelques-uns à peine, et il se trouve qu'il n'en est aucun que vous ayez attaqué et *dénigré* sans que j'aie rigoureusement le droit de suspecter votre *méthode* critique, sinon l'impartialité et la gravité de votre savoir.

Mais tout à coup vous vous ravisez, et c'est pour tomber de Charybde en Scylla. Vous lisez à la page 24 de mon travail : « Quant aux jésuites, écrivait Calvin, il faut ou les *tuer*, ou, si cela « ne peut se faire commodément, les chasser, ou du moins les « *écraser* sous les mensonges, ou les calomnier. » Tout cela, dites-vous, sans *ombre de preuves*. A quoi bon les ombres, Monsieur, quand on a la pleine lumière qui va briller devant vous? Oui, sans doute, Becan, dans son Aphorisme XV, résume les sentiments, les actes et le langage des calvinistes à l'égard des jésuites; mais ces

Digitized by Google

sentiments, ces actes et ce langage étaient et ne pouvaient être que ceux de Calvin. Les calvinistes étaient les dignes disciples d'un maître qui écrivait au baron du Poët : « Vous n'épargnez ni courses ni soins. Travaillez : vous et les vostres trouveront tout un jour ; honneur, gloire et richesses seront la récompense de tant de peines. Surtout ne faites faute de *deffaire* le pays de ces zélés *faquins* qui exhortent les peuples par leurs discours à se bander contre nous, noircissant nostre conduite et voulant faire passer nostre croyance pour resverie. Pareils monstres doivent être *estouffés comme* je fis ici en l'exécution de Michel Servet espagnol ; à l'advenir ne pensez pas que personne s'advise de faire chose semblable.... » (Cité par M. l'abbé d'Artigny, *Nouveaux Mémoires* d'histoire, etc., p. 305 et suiv. ; — dans les *Mémoires* de Desmolets, t. X, p. 430, et dernièrement par M. Aubenas, dans sa *Notice historique* sur la ville et le canton de Valréas (Paris, 1838, p. 156 et suiv., d'après le msc). Donc je n'ai imputé à Calvin que son fait, et je devrais dire à mon tour : « *Comment qualifier* votre procédé ? »

Après cela, il vous contient de me taxer de mauvaise foi, d'affirmer qu'en me trompant je savais bien ce que je faisais. Et pour achever votre démonstration, vous me reprochez, en termes d'un goût douteux, de n'avoir pas mentionné un article de M. le pasteur Réville, qui a réfuté victorieusement, dites-vous, cette calomnie. Puisque vous aimez, Monsieur, à porter des défis, je vous défie à mon tour de prouver que le texte cité n'est pas authentique et qu'il ne dit pas, — ce qui était précisément, d'après Becan, l'opinion générale et doctrinale des calvinistes, — que Calvin conseillait de *tuer* les jésuites, pour les empêcher de parler.

A la suite de cet examen préalable où vous énoncez autant d'erreurs que d'accusations, sans parler de vos procédés de forme dont je laisse le public juge, vous arrivez aux doctrines des huguenots, et vous finissez par des observations sur la Saint-Barthélemy.

A mon grand regret, je ne puis vous suivre, aujourd'hui même, dans cette singulière et édifiante dissertation. Je craindrais de dépasser maintenant les bornes que je dois me prescrire dans votre *Bulletin*, et je ne veux pas abuser du loyal empressement avec lequel il m'a été ouvert sans que j'eusse besoin de *requérir*.

Le mois prochain, si vous me permettez, j'aurai l'honneur de reprendre une à une, comme je viens de le faire, vos inculpations plus qu'étranges, et veuillez le croire, je ne serai même pas tenté d'oublier, en vous réfutant, les convenances que doivent toujours respecter ceux qui se respectent.

Digitized by Google

La lecture de vos deux articles, je vous le confesse, m'a inspiré constamment un sentiment tout autre que l'indignation.

Je suis, Monsieur, votre très-humble serviteur,

GEORGES GANDY.

24 février 1868.

LETTRE DE M. AD. SCHAEFFER A M. JULES BONNET.

Monsieur,

Je vous remercie de m'avoir communiqué l'épreuve de la première partie de la *Réponse* dont M. Gandy a daigné m'honorer. Vous voulez bien me permettre une « brève réplique »; je serai le moins long que je pourrai. Vos lecteurs connaissent les pages auxquelles s'attaque mon adversaire; je puis donc me borner à un examen sommaire des points sur lesquels porte le débat.

Je ne m'arrêterai pas à dire l'impression qu'a produite sur moi, et que produira sur vos lecteurs, la Réponse de M. Gandy. « La lecture de vos deux articles, dit-il en terminant, m'a inspiré constamment un sentiment tout autre que l'indignation. » Quel est ce sentiment « tout autre? » Serait-ce la pitié? Eh bien, nous dirons en toute franchise à M. Gandy que c'est précisément l'un des deux sentiments qu'a réveillés en nous la lecture de ses articles dans la *Revue des Questions historiques;* entre la pitié et l'indignation, notre cœur balançait. Nous l'avons dit : M. Gandy y tient un odieux langage. Il appelle les protestants du XVIe siècle « les ennemis du genre humain, » des « sauvages » qui « voulaient détruire la société, » qui « prêchaient le communisme, » et dont la religion donnant « à l'illuminisme, au scepticisme et à la dépravation une sorte de consécration divine, » leur « conférait le droit de s'abandonner à tous les crimes imaginables! » Il insulte ainsi grossièrement à la mémoire de nos pères et, indirectement, à l'Eglise protestante tout entière; il appuie ses assertions des preuves les plus douteuses : et il s'étonne que nous éprouvions, en le lisant, de la pitié et aussi de l'indignation! Nous connaissons, Dieu merci, bien des catholiques, qui eussent éprouvé, à notre place, les mêmes sentiments.

Arrivons au fond de la question débattue.

Ne craignons pas de le redire : qu'on veuille bien jeter un regard sur nos deux articles, et l'on verra bien si M. Gandy a « réfuté victorieusement » nos allégations, comme il lui plaît de s'en vanter.

Digitized by Google

On verra que M. Gandy n'a pas appuyé de preuves tant soit peu sérieuses la grave accusation concernant la part que Coligny aurait prise au meurtre du duc de Guise, et que l'amiral lui-même a énergiquement démentie.

On verra qu'il y a de la perfidie à dire, à propos du prince de Condé : « Il visait, *dit-on*, à être roi; des monnaies *auraient été battues* avec cette légende : « Louis XIII, roi de France. »

On verra qu'il est tout au moins ridicule de dire, en parlant d'une prétendue lettre de Coligny, qui serait fort compromettante pour ce grand homme : « M. Baschet, qui mentionne cette lettre, *ne l'a pas vue;* elle lui a seulement été indiquée. C'est M. Crétineau-Joly qui la possède, et comme il en sait le prix, *il se réserve de la publier.* » Vraiment? Encore une fois : ne serait-il pas plus loyal, plus conforme au bon sens de publier au plus vite cette fameuse lettre? Le seul fait qu'on a laissé passer de longues années sans la livrer à la publicité, ne donne-t-il pas singulièrement à penser? Et c'est nous qu'on accuse de suivre une méthode « bien perfide! »

On verra qu'il est permis, en bonne logique, d'attacher peu d'importance au témoignage d'un homme du caractère de Sureau, que l'Eglise protestante a parfaitement le droit de répudier, puisqu'il mourut catholique.

On verra que le sentiment de M. Dargaud est travesti, par M. Gandy, d'une manière que nous nous abstenons de qualifier. M. Dargaud *ne félicite nullement* le chancelier de l'Hôpital de n'avoir pas admis la liberté de conscience (comme le veut M. Gandy); il le loue, au contraire, de ne songer « qu'à devenir, à travers mille obstacles, l'apôtre laborieux de la tolérance, de la modération et du droit. » (Voir les textes, dans notre premier article.)

On verra enfin que nous avons eu raison de dire que : « faire croire que M. Fauriel accuse, *purement et simplement*, les protestants de s'être organisés militairement, alors que, avant d'articuler le fait, il en *explique et légitime l'origine,* » ce n'est pas très-loyal. Nous ne voyons pas en quoi notre raisonnement laisse à désirer; les grands mots de M. Gandy sur « la critique, » telle qu'il l'entend, ne tromperont personne.

Il nous reste à dire un mot de trois citations dont nous avons mis en doute l'authenticité.

La première est de Th. de Bèze. Pourquoi M. Gandy n'a-t-il pas cité l'édition à laquelle il empruntait le passage cité? Quand un ouvrage a plusieurs éditions, quoi de plus naturel? Dans celle qu'on nous avait communiquée, et que nous n'avons plus sous la main, nous

Digitized by Google

n'avons pas trouvé, à la page citée par lui, les paroles en question. De quoi se plaint-il? Ce n'est pas à nous qu'il faudrait s'en prendre. Il se peut que ces paroles soient authentiques; mais encore, pourquoi en faire un crime à Bèze, après toutes les paroles d'extermination prononcées, contre les hérétiques, par des conciles entiers (1)?

Nous sommes plus excusable encore, pour ce qui est des paroles de Calvin. Comment! M. Gandy nous dit, sans nous fournir *aucun moyen* de vérifier sa citation, que Calvin, dans son Commentaire sur Daniel, déclare, en résumé, « qu'un roi, s'il ne met sa puissance au service de la Réforme, abdique sa dignité de souverain et sa qualité d'homme; qu'étant ainsi déchu, il n'a plus droit à l'obéissance de ses propres sujets et mérite d'être conspué; » et il ne nous indique aucune page, aucune édition du long Commentaire de Calvin! Et nous n'aurions pas le droit, connaissant le parti pris qui se trahit dans tout son travail, d'avoir quelques doutes au sujet de « son résumé » ! Et puis encore, Calvin lui-même n'est-il pas tout aussi excusable que Th. de Bèze? Que prouvent quelques paroles véhémentes égarées dans un gros volume et expliquées par l'intolérance du clergé et des princes catholiques, si on les rapproche des innombrables passages de sa correspondance où il recommande la patience et la soumission aux opprimés? Et que dire d'un écrivain qui prétendant nous livrer la pensée du réformateur n'a pas même lu ses lettres (2)?

Mais voici qui frise, — je n'ose plus dire la mauvaise foi, mais bien certainement... vous mettrez le mot vous-même. « Tout à

(1) Les paroles attribuées à Bèze, et qu'on lit, en effet, dans la Confession française de 1563, p. 196, mais qui ne se retrouvent ni dans l'édition latine de la même année, ni dans celle de 1570 (*Tractat. Theolog.*, t. I, p. 87), sont si éloignées du sens odieux que leur prête M. Gandy, que dans le VIIe point de la Confession de foi, qui roule tout entier sur l'Eglise catholique et ses ministres, il n'y a pas un seul mot qui appelle la persécution sur leur tête. Th. de Bèze n'invoque les rigueurs du magistrat que contre les libertins, anabaptistes et autres qui sapent l'autorité de la Parole divine. Mais ici, c'est l'intolérance générale du siècle qu'il faut accuser, en se souvenant que cette intolérance était le triste legs de l'ancienne Eglise à la nouvelle. Faut-il le dire à M. Gandy? Le mot *exterminer* nous alarme peu sous la plume de Th. de Bèze. Il n'est effrayant que dans la bouche de saint Pie V! (*Réd.*)

(2) Le texte de Daniel, dégagé des interprétations arbitraires de M. Gandy, n'est qu'un lieu commun de philosophie morale, un commentaire du fameux mot : *Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes*. Désobéir aux princes (*conspuere potius quam illis parere*), s'ils ordonnent quelque chose de contraire à la conscience, est pour les fidèles le plus strict des devoirs. L'exemple de Daniel, refusant de se prosterner devant les idoles, doit être sans cesse présent à leurs yeux. Mais Calvin n'hésite pas à réprouver la révolte, l'insurrection contre les gouvernements établis, même sous les plus mauvais princes, et il ne faut qu'ouvrir les *Lettres*, l'*Institution*, pour y retrouver partout l'apôtre de la soumission passive, recommandant à ses disciples de « posséder leurs âmes en patience, » et de laisser la vengeance à Dieu seul. (*Réd.*)

Digitized by Google

coup, dit M. Gandy, vous vous ravisez, et vous tombez de Charybde en Scylla. Vous lisez à la page 24 de mon travail : « Quant aux « jésuites, ÉCRIVAIT Calvin, il faut ou les *tuer* ou, si cela ne se peut « faire commodément, les chasser, ou du moins les *écraser* sous les « mensonges, ou les calomnies. » Tout cela, dites-vous, sans *ombre de preuves*. A quoi bon les ombres, Monsieur, quand on a la pleine lumière qui va briller devant vous? »

J'ai été très-curieux de voir briller cette lumière... Vous allez juger de ma déception. Remarquez d'abord que, dans la *Revue*, M. Gandy, après avoir cité les paroles *attribuées* à Calvin, vous renvoie au fameux passage de Becan. Or, Becan cite-t-il un passage authentique de Calvin? Pas le moins du monde; ni authentique, ni même inauthentique. M. Gandy lui-même en convient : « Oui, sans doute, Becan, dans son Aphorisme XV, résume les sentiments, les actes et le langage des calvinistes à l'égard des jésuites; mais ces sentiments, ces actes et ce langage *étaient et ne pouvaient être* que ceux de Calvin. » Ainsi donc, de l'aveu de M. Gandy même (et comment se dispenser de cet aveu?), les prétendues paroles de Calvin ne sont point mises, par Becan, sur le compte du réformateur.

Mais écoutez la suite. « Les calvinistes étaient les dignes disciples d'un maître qui écrivait au baron du Poët (1) : « ... Surtout ne faites « faute de deffaire le pays de ces zélés *faquins* qui exhortent le « peuple par leurs discours à se bander contre nous, etc. » Bref, M. Gandy, sans tenir aucunement compte ni de l'article où vous avez péremptoirement prouvé l'inauthenticité des prétendues lettres de Calvin à M. du Poët, — article que j'avais pris soin de lui signaler, p. 34, — ni de la vigoureuse démonstration, par M. Réville, de l'inauthenticité de la prétendue citation de Calvin, — démonstration que je lui avais également signalée, p. 39, — M. Gandy conclut, en disant d'un air de triomphe : « Donc, je n'ai imputé à Calvin que son fait..., et je vous défie à mon tour de prouver que le texte cité n'est pas authentique et qu'il ne dit pas, — ce qui était précisément, d'après Becan, l'opinion générale et doctrinale des calvinistes, — que Calvin conseillait de tuer les jésuites, pour les empêcher de parler. »

Et voilà le tour joué. Voilà la « pleine lumière » faite! On ne

(1) *Une Calomnie historique ou deux fausses Lettres de Calvin à M. du Poët.* Tel est le titre d'un morceau dont on ose recommander la lecture à M. Gandy. (*Lettres françaises* de Calvin, t. II, p. 588 et suivantes.) Il y puisera peut-être une sage défiance des autorités qu'il invoque, à moins qu'il ne soit de ces écrivains auxquels il faut bien laisser les opinions qui leur plaisent! (*Réd.*)

Digitized by Google

discute pas, en vérité, de tels procédés de discussion. Il suffit de les produire au grand jour !

J'ai fini, Monsieur. Vous venez de vous apercevoir qu'il est fort difficile de s'entendre avec M. Gandy; sa manière de raisonner n'est pas celle du commun, et, malgré de hautes prétentions, ne brille que par l'équivoque. J'attends néanmoins, avec une légitime curiosité, la suite de la Réponse de mon « humble serviteur, » et me tiens prêt à en faire bonne justice. Je sais bien que M. Gandy ne manquera pas de reprendre ses grands airs et de hausser les épaules en lisant « mes banales déclamations, » semblables à celles de « tant d'autres de nos coreligionnaires », selon sa judicieuse remarque. Heureusement il ne sera pas seul à me lire, et c'est sans crainte que je me présente, fort de la bonne cause que je défends, devant vos lecteurs. Ils jugeront.

Tout à vous, ADOLPHE SCHAEFFER.

2 mars 1868.

PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 1867.

Présidence de M. *Schickler*.—Après la lecture du procès-verbal, le Secrétaire demande si le moment n'est pas venu de publier les pièces de la correspondance engagée avec M. le général Rolin, adjudant des palais impériaux, au sujet du livret officiel du château de Pau. L'administration a tenu compte de nos justes réclamations. Plusieurs passages injurieux pour la mémoire de Jeanne d'Albret ont été adoucis ou retranchés. Le *visa* officiel a été retiré. Il est bon que le public sache que ce résultat est dû à notre initiative et à nos efforts.

M. *le comte Jules Delaborde* exprime des doutes sur la convenance de publier une correspondance toute officieuse. Après une discussion à laquelle prennent part MM. *Schickler, Block, Bordier, Coquerel*, il est décidé qu'un simple résumé de l'affaire sera donné dans les procès-verbaux du Comité.

Bibliothèque du Protestantisme français. M. le Président donne lecture d'une lettre de S. Exc. M. le ministre de l'Instruction publique, qui nous accorde un exemplaire des *Lettres du cardinal de Richelieu*. Il a reçu également des réponses favorables de MM. les doyens des facultés de théologie de Strasbourg et de Montauban pour la collection des Thèses. Les dons de livres continuent à arriver de divers côtés : il en est un qui réjouira particulièrement les amis de notre Bibliothèque : c'est celui de la belle collection de journaux et de brochures d'un intérêt protestant

Digitized by Google

formée par M. le pasteur Frédéric Monod, et qui nous est offerte par le presbytère de l'Eglise réformée évangélique de Paris, à la seule condition de la continuer et de lui conserver le nom de son fondateur. Le Comité accepte avec une vive gratitude le don qui lui est annoncé, et approuve le projet de réponse préparé par le Secrétaire.

M. *le comte Jules Delaborde* exprime le vœu qu'un cachet spécial soit apposé sur les livres provenant de cette collection, et M. *Coquerel* propose qu'un abonnement gratuit soit demandé aux journaux que nous ne recevrions pas actuellement et qui doivent, selon le vœu des donateurs, compléter cette collection d'utilité publique.

Fête de la Réformation. Ce second anniversaire a été dignement célébré dans les Eglises de Paris. Quelques communications nous ont déjà été adressées des départements. Une lettre de M. le pasteur Saussine, d'Uzès, renferme de très-intéressants détails sur la fête célébrée dans cette ville. Dans plusieurs localités un service spécial a été célébré pour la jeunesse. On a regretté de n'avoir pas à distribuer quelques biographies historiques de circonstance. N'y a-t-il pas là un besoin à satisfaire, une lacune à combler? Le Comité juge cette idée digne d'attention et y consacrera un examen ultérieur.

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 1867.

M. *Fernand Schickler*, éloigné de Paris, témoigne par une lettre son vif regret de ne pouvoir, pour la première fois, présider la séance. En l'absence de M. *Haag*, vice-président, retenu par une indisposition, M. *Schickler* est remplacé par M. *Gaufrès*.

Le Secrétaire appelle l'attention du Comité sur divers morceaux présentés par MM. Jules Chavannes, Gust. Hoff, Ch. Rahlenbeck. Ce dernier fait hommage à la Bibliothèque d'un très-curieux document, qui semble un manifeste de la bourgeoisie catholique de Paris contre l'Edit de janvier 1562.

Correspondance des Réformateurs. M. *Henri Bordier* annonce la prochaine publication du second volume de cette collection due aux soins éclairés de M. Herminjard. Il communique ensuite au Comité une lettre de M. Michelant, de la Bibliothèque impériale, accompagnant une pièce qui ne semble pas sans intérêt pour l'histoire des Vaudois du Piémont au XVIe siècle. Bien que cette conjecture ne soit pas confirmée par un examen attentif, des remercîments seront adressés à M. Michelant pour l'intérêt sympathique qu'il prend aux travaux de notre Société.

Archives de l'Eglise de Sedan. M. *David Bacot*, secrétaire du Consistoire de Sedan, propose au Comité de lui envoyer plusieurs volumes de registres de cette Eglise, qui lui semblent contenir des faits intéressants pour l'histoire du protestantisme français au XVIIe siècle. Cette proposition est acceptée. M. *Gaufrès* raconte à cette occasion la découverte faite par M. le pasteur Viguié, à la Bibliothèque impériale, du premier volume des Registres du Consistoire de Nîmes, dont il lui a été permis de faire prendre copie.

SÉANCE DU 16 JANVIER 1868.

Après avoir rappelé, par quelques mots sentis, le deuil qui vient d'atteindre l'Eglise réformée de Paris et le protestantisme tout entier par la

Digitized by Google

mort de M. le pasteur Ath. Coquerel, M. *Schickler* annonce que onze mémoires ont été présentés au concours de 1867. Il donne lecture des titres et épigraphes de ces mémoires, qui attestent, par leur variété, que notre appel a été entendu. Aux termes du règlement, les membres du Comité de rédaction sont particulièrement appelés à prendre connaissance de ces travaux et à formuler des conclusions qui seront soumises à l'approbation du Comité général pour le prix à décerner dans sa séance annuelle. Des mesures sont prises pour que les membres du Comité de rédaction se mettent immédiatement à l'œuvre.

M. *Ch. Read* fait observer que parmi les travaux présentés, un bon nombre étaient déjà en cours d'exécution et ont été achevés à notre requête. MM. *Waddington* et *Bordier* insistent sur le devoir d'encourager toute étude sérieuse, et de spécifier que les mémoires non couronnés pourront être présentés avec de nouveaux développements aux concours ultérieurs dont le sujet n'aura pas été déterminé.

NÉCROLOGIE

M. EUGÈNE HAAG

Le protestantisme français, si douloureusement éprouvé depuis quelques mois, vient d'essuyer une nouvelle perte qui est pour nous comme un deuil domestique. M. Eug. Haag, le dernier survivant des deux frères qui ont si glorieusement attaché leur nom à la *France protestante*, est mort le 5 mars à Paris, dans la soixantième année de son âge, sans avoir pu achever le précieux *Supplément* qui semble l'indispensable couronnement de son œuvre historique. A vrai dire, depuis le jour où il perdit le frère auquel il était si tendrement uni par l'affection et de communes études, M. Eug. Haag parut comme frappé dans la meilleure part de lui-même, et ses trois dernières années se sont écoulées dans un état de souffrances presque continuelles. Le *Bulletin* retracera la vie et les travaux de celui qui fut un des membres fondateurs de notre Société, qui en était devenu le vice-président, et qui demeure pour elle un exemple et un honneur. Un nombreux cortége d'amis, pieusement recueillis dans une même pensée, a suivi jusqu'à sa dernière demeure ce vaillant travailleur, cet intègre historien qu'une récente distinction applaudie de tous a du moins consolé dans ses derniers jours. M. le pasteur Ath. Coquerel fils a rendu à sa mémoire un touchant hommage, en rappelant sur sa tombe les promesses de l'immortalité chrétienne qui ouvre à la foi de nouveaux horizons. J. B.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1868.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

HOTMAN DE VILLIERS ET SON TEMPS

II

A la mort de Jean-Guillaume, duc de Juliers, il s'était présenté huit prétendants à sa succession. Deux d'entre eux pouvaient invoquer les droits les mieux fondés : c'étaient l'électeur de Brandebourg, beau-frère, et le comte palatin de Neubourg, neveu du défunt. Protestants tous deux, ils comprirent, après de stériles débats, que l'intérêt urgent était de s'unir contre les compétiteurs catholiques soutenus par l'Empereur. La préoccupation générale, comme l'a dit Schiller, était de savoir non pas qui posséderait l'héritage, mais lequel des deux partis, protestant ou catholique, se fortifierait de cet agrandissement. Henri IV avait encouragé les deux héritiers à s'entendre à l'amiable. Son influence, et l'espoir d'être appuyés à la fois par l'Union protestante et par les forces de la monarchie française, leur fit prendre la résolution de régner conjointement et d'attendre, dans un accord provisoire, le règlement définitif de la question. Le comte de Neubourg s'établit à Dus-

Digitized by Google

seldorf, où le frère de l'électeur de Brandebourg, le marquis Ernest, vint représenter le second des *princes possédants*.

C'est auprès de ces deux fractions de cours que fut accrédité Hotman. On conçoit les difficultés de la position. Elle était passive et active en même temps. Non-seulement il devait, d'une main ferme et impartiale, tenir la balance entre des princes unis de fait, opposés de tendances et d'intérêts, mais surtout il devait sonder le terrain, étudier les ressources disponibles, et en affermissant l'union des cohéritiers, sans compromettre le nom et l'autorité du roi de France, les amener à une rupture ouverte avec l'Empereur. Les instructions que lui remit Villeroy, à son départ, renferment d'intéressants détails à ce sujet :

« Le roi veut ménager et conserver son crédit envers tous, pour être plus utile en ces occasions à ses amis et confédérés. S'abstiendra pour le présent de se déclarer et partialiser pour personne. Il faut ouïr et savoir devant que de juger et s'embarquer. Il mérite bien aussi d'être prié et recherché pour en tirer faveur, et vous serez averti de l'état où vous trouverez les affaires, des inclinations de ceux du pays, des moyens des prétendans, tant en droit qu'en fait, comment se gouvernent les commissaires de l'Empereur, quelle autorité ils ont prise en ces affaires, de quel côté penchent les Bourguignons et les Etats des Provinces-Unies des Pays-Bas, que fait la douairière, à quoi elle aspire, de quoi elle est supportée, et si le duc de Lorraine s'en entremet, et jusqu'où : que fait le prince de Neubourg? Si le marquis de Brandebourg est arrivé au pays, avec quelle compagnie, comment il a été reçu et se comporte avec ledit de Neubourg, à quoi butte l'Electeur de Cologne, et quels offices font dedans le pays les nonces du pape, tant à Bruxelles qu'en ladite ville de Cologne. Si les rois d'Angleterre et de Danemarc ont encore des ambassadeurs au pays, et quels offices ils ont faits, et toutes choses semblables que vous jugerez à propos que Sa Majesté sache, mêmement de qui dépendent les capitaines et gens de guerre qui gardent les places desdits pays, quel en est le nombre, et si lesdites places sont fortifiées, etc. Le 14 juin 1609 (1). »

Un examen détaillé de ces instructions en ferait aisément reconnaître la profonde sagesse et l'extrême prévoyance. Tous les côtés de l'affaire sont tour à tour, et dans leur ordre, étu-

(1) Bibliothèque impériale. — Fonds Brienne.

Digitized by Google

diés sous leur véritable point de vue; tous les obstacles signalés. La dernière recommandation est caractéristique. Henri IV ne s'engage point à soutenir les princes; mais déjà il s'informe des ressources stratégiques de leur pays.

Laisser deviner les dispositions favorables de son maître, en dire assez pour contre-balancer le prestige impérial, n'en pas dire trop pour que, dans le cas d'une entente en Allemagne, la dignité du roi de France ne souffrît point de s'être inutilement avancée, telle était la tâche d'Hotman. Cette tâche était d'autant plus difficile que les susceptibilités réciproques des princes entravaient l'accord, fortifiaient leur irrésolution, et que, de son côté, le roi, pressé de mettre à exécution un plan dès longtemps conçu, se fatiguait des retards et voulait savoir si le moment était venu ou non de s'attaquer à la maison d'Autriche. Jusqu'ici, les princes ont traité Rodolphe avec les égards dus à leur suzerain : « C'est sagement fait, » écrit le ministre à l'ambassadeur, « de rendre à l'Empereur le respect et honneur qui lui est dû, comme ils ont commencé; mais il ne faut pas que cela leur fasse omettre de pourvoir à la sûreté de leurs personnes et droits, par préférence à toute autre considération. » Hotman doit les engager à convoquer sans délai l'assemblée de leurs amis et alliés; le roi s'y fera représenter par Boissize; mais il faut qu'on l'en prie. Le prince de Neubourg penche vers l'Empereur; « ce serait sa ruine : il y faut obvier et conduire doucement son courage. »

L'Empereur, cependant, s'est ému de la tournure des affaires; il évoque à lui le litige, et envoie l'archiduc Léopold mettre les duchés sous le séquestre. Cette nouvelle mécontente le roi, et lui fait comprendre que les choses ne sont pas aussi avancées qu'il l'espérait. Villeroy manifeste l'étonnement qu'il éprouve de ce que les princes aient souffert que le héraut de l'Empereur ait, sans contradiction et empêchement, publié et affiché le ban; « car ils ont montré en cette occasion de redouter et craindre grandement le nom et pouvoir impérial, et déféré de même à son commandement : chose que n'ont faite

Digitized by Google

et ne font les protestants de Bohême, *ses sujets,* lesquels, journellement, obtiennent de lui, *par force,* une partie de ce qu'ils demandent et désirent. » C'est donc à la résistance ouverte que Henri IV les pousse; mais en même temps, il les veut encourager : « Leur cause est bonne; ils n'ont point faute d'amis pour les soutenir. Il n'est question que de bien se résoudre de la maintenir par toutes voies, et de ne l'entreprendre à demi entre la crainte et le désir, la révérence et l'offense... Nous voulons croire que leurs alliés allemands leur donneront tel avis et le suivront. Notre roi s'y portera tout entier quand il saura qu'ils auront pris telle résolution. Cependant, ils doivent pourvoir à leur sûreté, afin qu'ils ne soient contraints de lâcher prise. Je veux croire qu'ils y auront pourvu, de quoi nous espérons d'être éclaircis par vos premières. »

Il est pourtant un écueil à éviter, et il n'a pas échappé à la clairvoyance du monarque : « Au reste, soyez assuré, et en assurez où besoin sera, que le roi ne fera advenir aucunes forces au secours desdits princes qu'ils n'en requièrent Sa Majesté comme il faut, afin qu'ils n'en prennent ombrage; car je ne doute point que l'on ne leur donne l'alarme par art : ce seront leurs propres ennemis qui le feront... Le roi ne veut le bien d'autrui; s'il eût eu cette convoitise, il eût pu la rassasier en diverses occasions qui se sont rencontrées depuis que la France est en repos. » Le ministre termine cette importante dépêche en insistant sur l'inopportunité qu'il y aurait pour Henri IV à s'entremêler d'une affaire moins avantageusement qu'il ne l'a fait jusqu'à présent en tout ce qu'il a entrepris. « Nous cheminerons la bride en main, jusqu'à ce que nous soyons bien éclaircis des volontés et moyens desdits princes et de leurs alliés (1). »

Ces mêmes pensées se retrouvent dans toute cette correspondance diplomatique. Le 3 août, le roi est étonné de n'avoir encore aucune nouvelle positive; il en tire de fâcheux pronos-

(1) Bibliothèque impériale. — Fonds Brienne.

Digitized by Google

tics sur les résolutions des princes. D'autre part, il n'avait pu si bien voiler ses préparatifs qu'il n'en transpirât quelque chose au dehors. « Nos esprits français, composés de diverses humeurs, » s'en étaient émus, et le bruit se répandait qu'on allait au secours d'alliés prêts à abandonner leur propre cause. Il est évidemment nécessaire qu'Hotman prenne désormais un ton plus ferme : « Nous estimons que l'on a plus grand besoin maintenant de gens de guerre que de docteurs en procès. Il faut d'abord assurer la chose, puis nous parlerons de la départir davantage : nous ne voulons engager mal à propos le nom et la dignité du roi en ces affaires. Il faut donc parler rondement, et mettre la main à la besogne si on nous y veut embarquer. »

Malgré tout le désir du roi d'amener la rupture et « d'assurer la chose, » les princes ne s'y décidaient pas. Le 19 août, Villeroy se plaint de n'avoir aucune nouvelle de l'électeur de Brandebourg, pas de lumière des autres princes d'Allemagne, et de demeurer en incertitude et irrésolution de tous côtés. Les défiances de l'Allemagne le tourmentent également; il est impossible de s'avancer sans en être requis, et tandis que du côté de la France on est tout prêt à saisir les armes, « ces bons princes cuident avoir donné bon ordre à leurs affaires quand ils ont justifié par écrit leurs actions. »

Le roi pourrait-il s'engager en ces affaires pour faire plaisir à des gens qui « non-seulement ne l'en recherchent, mais qui se défient de sa foi, qui redoutent son assistance, et qui abondent en irrésolution, en faiblesse et en discord? » Hotman doit continuer, comme il a bien commencé, à remédier à leur division. Le 3 octobre, Villeroy demande encore « si les princes sont bien résolus à résister à l'Empereur. Ils devraient nous en éclaircir. »

Enfin, le 10 novembre, Hotman a obtenu des résultats assez concluants pour que la cour de France, sans péril pour son honneur, puisse envoyer Bongars arrêter avec les princes les projets communs. Le 7 décembre, ce dernier harangue les Etats des provinces de Juliers et de Clèves. Bientôt Boissize

Digitized by Google

s'abouche, à Halle, avec les princes et leurs alliés. A partir de ce moment, les choses prennent une tournure plus favorable. Le 12 février 1610, Villeroy annonce que le roi les aidera de seize mille hommes français et de six mille Suisses, qui dans deux mois seront sur la frontière. Le 19 avril, il écrit ces paroles mémorables : « Monsieur, nous voilà à la veille d'une guerre ouverte pour secourir ces princes contre la maison d'Autriche ; car notre armée sera prête le 20 du prochain. »

Sous ce prétexte d'aider les héritiers à maintenir leurs droits, se dissimulait encore un des plans les plus vastes que l'Europe eût entrevus. Ce n'était pas dans le but exclusif d'asseoir plus solidement sur leur trône partagé le palatin et l'électeur, que la France renonçait à la paix si difficilement acquise. Il s'agissait de transférer l'équilibre européen sur une base complétement nouvelle, de porter le coup décisif à cette unité de pouvoir qui persistait après Charles-Quint, quoique divisée en apparence entre l'Autriche et l'Espagne. Les dangers étaient proportionnés à la grandeur de l'entreprise; mais toutes les chances avaient été mûrement calculées : « Monsieur, si ces princes sont faibles, leurs parties adverses ont des défauts. Ils confirment, par leurs déportements, les avis que nous en avons. L'Empereur a faute d'argent; l'Espagne ne peut l'en assister comme il convient pour soutenir cette œuvre : les électeurs ecclésiastiques en désirent l'accommodement (1). »

Le 3 mai, tout est prêt, et une dernière dépêche vient assurer les cohéritiers de l'aide la plus efficace qu'ils puissent obtenir, celle de la présence même du roi à la tête de ses troupes : « Vous remontrerez aussi à ces princes l'obligeance extrême qu'ils ont au roi des préparatifs qu'il fait pour les secourir, et surtout de la résolution qu'il a prise d'exposer sa propre personne à la conduite d'icelui, dont ils verront et ressentiront bientôt les effets avec l'aide de Dieu; car Sa Majesté fait état de partir de cette ville le 15 de ce mois pour aller en

(1) Dépêche de Villeroy, du 1er mai.

Digitized by Google

son armée, laquelle va s'augmentant et fortifiant à vue d'œil journellement. »

Le sieur de Villiers, cependant, activait les armements des princes; il affermissait les bonnes intentions de leurs alliés (voir lettre d'Hotman au landgrave de Hesse), préparait les quartiers et les approvisionnements des troupes françaises, et avec le concours du sieur de Boissize, qui l'était venu rejoindre, il établissait sur des bases plus solides les relations des princes avec les Etats de leurs provinces, en prévision des éventualités de la campagne. Sept jours après le départ présumé de Henri IV, il était occupé à la rédaction d'un avis, « qu'on doit déposer et démettre de leurs charges et offices tous les anciens conseillers et officiers desdits pays, pour avoir refusé rendre service et obéissance aux princes. » Un courrier est tout à coup introduit dans la salle. « Comme j'écrivais cette résolution, ici en présence de MM. les ambassadeurs, pour la bailler aux députés des deux princes, nous fut annoncée, à M. de Boissize et à moi, la triste nouvelle de la mort du roi, le vingt-deuxième jour du mois de mai, à quatre heures du soir, à Dusseldorf. Ainsi signé Hotman de Villiers (1). »

Le poignard de Ravaillac avait en un instant renversé les gigantesques projets de régénération européenne. S'il ne fut pas immédiatement fatal aux protestants de France, il porta le coup le plus funeste aux protestants d'Allemagne :

« Cet assassinat, s'écrie Boissize dans une harangue aux Etats, a privé la chrétienté de son principal ornement et support, la France de son libérateur et restaurateur, l'Allemagne de son vrai et bon ami et plus secourable allié; les provinces de la maison de Clèves, terres, pays et sujets, de leur plus certain appui et protecteur. La France n'en déposera jamais le deuil, mais elle n'est moins lamentable et dommageable à vos princes et à vous, Messieurs, pour le soin et affection que Sa Majesté portait à votre bien et conservation, pour laquelle Sa Majesté ne voulait pas même épargner sa propre personne. Dieu, par son conseil impénétrable, en a disposé autrement et l'a retiré à soi avant l'exécution d'un si généreux dessein. En vous conformant à sa volonté, vous aurez

(1) Bibliothèque impériale. Fonds Brienne.

Digitized by Google

toutefois cette obligation à sa mémoire que le roi, mon maître, son fils et successeur, et la reine, sa mère régente aujourd'hui en France, tenant les desseins et conseils de Sa Majesté défunte pour lois et règles de leur conduite, sont résolus de donner à vos princes, leurs pays et sujets, le même secours et assistance que le feu roi leur avait promis, m'ayant commandé de leur en donner toute assurance. »

Cette promesse était-elle sérieuse? Henri IV était à peine dans la tombe qu'on proposait ouvertement à la reine de rompre avec la cour de Dusseldorf. Elle répondait d'abord : « Ne me parlez pas de cela; je n'abandonnerai jamais les alliés de la couronne de France. » Mais les troupes tardèrent à se mettre en mouvement; la guerre, conduite sans vigueur, traîna sans résultats décisifs. A peine Juliers est-il pris par le maréchal de la Châtre que Villeroy écrit : « J'estime que maintenant l'armée retournera en France. » Et quelques jours plus tard, il se réjouit « que ces princes soient amis de leurs aises, parce que cela donne lieu d'espérer un accommodement. » Bientôt, en effet, le revirement est complet : le ministre engage ces mêmes ambassadeurs qui devaient, sous Henri IV, nourrir les passions belliqueuses, à calmer les princes et à les préparer à un accommodement; et lorsqu'il annonce, le 2 décembre 1610, à Hotman, que Sa Majesté lui commande de continuer sa résidence et séjour près de Messeigneurs les princes, il le charge de leur rapporter que Leurs Majestés sont bien marries que la fin de la conférence de Cologne n'ait été à leur contentement, et *au repos* de ces provinces.

En un mot, Marie de Médicis permet à ses envoyés de prêter un appui moral aux cohéritiers dans leurs démarches et leurs recherches d'alliances, et encore le fait-elle surtout pour avoir le droit de protéger dans leur pays les intérêts catholiques; mais le secours matériel se borna à une campagne mollement engagée, insignifiant prélude de la terrible guerre de Trente ans.

C'est que la politique de la France avait changé. S'il eût été possible à Hotman d'en douter pendant quelque temps encore, malgré les lettres de plus en plus froides de la régente et de

Digitized by Google

ses ministres, l'incident survenu à Aix-la-Chapelle, l'année suivante, lui donna la pleine mesure des sentiments que l'on nourrissait désormais envers les réformés d'Allemagne. Ne pouvant, dans une revue plus spécialement consacrée à l'Histoire du Protestantisme français, nous étendre sur un sujet qui lui est en quelque sorte étranger, nous nous bornerons à un exposé sommaire de ce curieux épisode. Nous en trouvons d'ailleurs les faits les plus saillants retracés dans une lettre d'Hotman lui-même à un correspondant resté inconnu.

Il y insiste d'abord sur les priviléges possédés de longue date par les bourgeois de la ville impériale d'Aix-la-Chapelle, et sur la position secondaire des magistrats. Après la Réforme, le peuple, protestant pour les deux tiers, voulut, en vertu de la paix de religion, en avoir aussi l'exercice libre et public, et la magistrature partagée entre les deux cultes. Ce droit leur fut maintenu jusqu'en 1593, où le duc de Juliers, protecteur de la ville, poussé par les jésuites, obtint de l'Empereur un ban impérial qui supprimait les deux autorisations. Sept ans plus tard, l'archiduc Albert, gouverneur du Brabant, s'entendit sous main avec les magistrats, et « conclut sans le sçu du peuple un traité secret par lequel la protection de la ville est tacitement déférée à l'archiduc au préjudice des ducs de Juliers qui disent en être en possession immémoriale; au moyen de quoi les bourgeois protestants ont été depuis non-seulement exclus de la magistrature, bien qu'ils fussent les principaux et plus opulents de la ville, mais aussi si mal et indignement traités, qu'outre les brièves, mulctes et amendes sur les mariages, baptêmes et enterrements, ils étaient même emprisonnés, bannis et rançonnés pour avoir été au prêche en pays d'autrui, hors du territoire d'Aix. »

Les héritiers possédants avaient, en effet, dès leur prise de possession, autorisé le culte protestant dans toutes leurs terres; Aix y était enclavé, et les habitants en avaient profité. L'emprisonnement des bourgeois provoqua l'intercession des deux princes; elle ne fit qu'accroître davantage l'opiniâtreté

Digitized by Google

des magistrats qui donnèrent ordre aux inculpés de payer l'amende à jour fixe, sous peine de perdre leurs droits et franchises. Une dernière députation de la bourgeoisie demanda la délivrance des captifs; les magistrats, en la repoussant avec hauteur, firent, selon les énergiques paroles d'Hotman, « crever l'apostume. » Les bourgeois coururent aux armes, s'emparèrent de l'hôtel de ville sans effusion de sang, et remirent en la garde du doyen de Notre-Dame les jésuites qu'ils accusaient de tout le mal.

Le sac du collége des jésuites, où l'on ne fit cependant « dommage de plus de cent écus environ, » fut un des traits principaux de cette révolte. Deux pères français, de passage dans la ville, s'y étaient trouvés enveloppés. C'était sans doute un incident fort secondaire; il provoqua néanmoins de la part de Louis XIII une lettre sévère aux bourgeois. « Avant de vous condamner, nous avons voulu vous dépêcher le sieur de Villiers Hotman, qui vous demandera de notre part raison et réparation des insolences, impiétés et excès commis contre les jésuites. »

La régente écrivit aux deux princes qu'elle était caution que rien ne serait entrepris, dans les pays qu'ils possédaient, contre les catholiques et ecclésiastiques. Pour que les cohéritiers prissent la défense des jésuites d'Aix-la-Chapelle, elle faisait valoir le secours que les troupes françaises avaient prêté dans la reprise de la citadelle de Juliers.

Dès l'explosion de la révolte, les bourgeois avaient eu recours à ceux qu'ils regardaient comme leurs protecteurs légitimes; ils avaient également imploré l'appui du résident français à Dusseldorf. Sollicité par eux à trois reprises, Hotman avait refusé de compromettre sa cour pour cette querelle étrangère, et de l'entraîner dans le conflit d'autorité que le double protectorat des princes de Juliers et de l'archiduc de Brabant ne pouvait manquer de soulever. L'événement prouva la justesse de ses vues. La régente ne considéra qu'un des côtés de la question : l'intérêt des catholiques. Elle blâma

Digitized by Google

le résident français d'avoir attendu de plus amples instructions de son gouvernement; il eût pu, selon elle, apaiser les troubles sans entrer dans les difficultés du protectorat. On lui enjoignit de venir retrouver à Aix les deux ambassadeurs qu'on y envoyait de Paris.

MM. de la Vieuville et de Selve apportaient la pensée même du cabinet de la régente. Dès leur arrivée, ils reconnurent cependant qu'une neutralité absolue était impossible, et après avoir exclu de la négociation les commissaires de l'archiduc et de l'électeur de Cologne, mandataire de l'Empereur, ils s'entendirent avec ceux des princes de Juliers. « Nous demeurâmes d'accord de tout, excepté l'article concernant l'exercice de religion des protestants, que nous débattîmes être plus équitable et raisonnable de leur permettre seulement hors la ville (1). » C'était l'opposé des instructions des commissaires de Juliers. Bien plus, les magistrats avaient cédé sur cet article; l'intervention de la France voulait leur faire obtenir au delà de ce qu'eux-mêmes avaient songé à demander. Aussi la bourgeoisie fut-elle si vivement émue qu'il fallut recourir à un expédient ingénieux, et relaté avec esprit par les diplomates. En ajoutant le mot d'ancienne à celui de ville, on permit l'exercice du culte dans la ville neuve.

Nous ne nous arrêterons pas sur les longs pourparlers qui se succédèrent avant l'entente : les commissaires des princes négociaient avec les bourgeois, les envoyés français avec les magistrats. Villeroy leur avait recommandé de combattre les bourgeois, et de consulter en tout les ecclésiastiques, magistrats, catholiques et jésuites de la ville. Lorsqu'il était nécessaire de s'aboucher directement avec les représentants de l'insurrection, on en chargeait Hotman. Comme protestant, il devait leur inspirer plus de confiance, et sa longue résidence en Allemagne lui avait donné une connaissance approfondie de la tendance des esprits et des rouages administratifs.

(1) *Mémoire des raisons qui ont été représentées par MM. les ambassadeurs*, etc. Bibl. impériale.

Digitized by Google

Il se trouvait placé, une fois de plus, dans une situation embarrassante à l'extrême. Il devait convaincre des coreligionnaires, poussés à la révolte par la persécution, que Louis XIII voulait uniquement leur bien, tout en soutenant les magistrats qui les avaient persécutés; et lorsqu'il leur demandait s'ils ne tenaient pas le roi pour leur ami, il s'attirait une réponse où on lui rappelait l'amitié bien autrement vive de Henri IV, le deuil que les bourgeois ressentirent de sa mort, et la joie qu'en témoignèrent publiquement ces mêmes magistrats que protégeaient aujourd'hui la veuve et le fils du Béarnais.

Bientôt des lettres anonymes circulèrent dans la ville et les environs; elles faisaient ressortir le changement de conduite de la cour de France depuis le nouveau règne : elles s'adressaient nominativement à Hotman, qui, sous Henri IV, avait été l'interprète officiel des sentiments de protection et de bienveillance accordés par le roi aux réformés d'Allemagne. Ses collègues lui confièrent le soin d'y répondre. Il le fit avec talent, s'efforçant, à cette heure de crise, de calmer les esprits, et de faire envisager aux protestants le traité qui se préparait comme un gain véritable, puisqu'il reconnaissait officiellement leurs droits à un culte que, dans des jours plus heureux, ils n'avaient jamais célébré que par tolérance (1).

Le traité était enfin convenu dans tous les articles, approuvé par Leurs Majestés, traduit dans les deux langues, consenti des deux parties après plusieurs mois de discussions le plus souvent orageuses. Une complication subite, et qui justifiait les prévisions d'Hotman, vint remettre tout en question. Les commissaires de l'archevêque et de l'archiduc, mécontents d'avoir été exclus, avaient obtenu de l'Empereur un ban contre la ville. Malgré les réclamations des ambassadeurs, ce ban fut affiché, et par là même il rompit la négociation. Les bourgeois rétablirent néanmoins les magistrats en leur charge, et les jésuites en leur maison, « ce qui fut fait, écrit Hotman,

(1) Lettre de M. Hotman sur le fait de l'ambassade du roi à Aix-la-Chapelle. Bibl. impériale.

Digitized by Google

par nos dits ambassadeurs, et fut aperçu que les dits jésuites n'y rentrèrent pas bien volontiers, parce que cette restitution se faisait par nous, et non par ceux de Brabant, c'est-à-dire par le parti d'Espagne. » Les magistrats, loin de se conformer au traité, profitèrent du ban impérial pour « le rétracter déloyalement, » et par là replongèrent la ville dans tous les troubles qu'on avait réussi à calmer.

La régente ne tenait point à s'embarrasser plus longtemps d'une affaire dont les proportions avaient dépassé son attente. Les envoyés n'insistèrent pas auprès des magistrats pour leur faire respecter un traité signé sous leurs auspices, et se conformèrent aux instructions de Villeroy qui leur écrivit le 2 décembre : « Il y a plus à gagner à une honorable retraite qu'à une plus longue demeure ; et partant sera mieux de leur laisser démêler cette fusée. » Après avoir, dans une harangue solennelle, engagé les deux partis à vivre ensemble en paix, « comme les sénateurs de Romulus avec le peuple romain, » MM. de la Vieuville et de Selve retournèrent à Paris. Hotman reprit ses fonctions à Dusseldorf. Il fut loin d'y trouver le repos.

Les princes possédants n'avaient pas su demeurer longtemps en bonne intelligence. L'incertitude de l'avenir les avait portés à consolider leur pouvoir, à l'étendre au besoin ; de là, à tort ou à raison, chacun des cohéritiers accusait l'autre d'envahir la portion d'autorité et les avantages qui ne lui appartenaient pas. A force d'exagérer des soupçons chimériques, la méfiance faisait naître des griefs réels et développait les germes de la rupture qui éclata lorsque le comte palatin, épousant la fille de l'électeur de Bavière, se rapprocha des catholiques. Dans les fréquentes correspondances d'Hotman avec ses collègues des Pays-Bas, de Suisse et d'Allemagne, et avec les ministres des cours amies, on retrouve la trace de cet antagonisme qui lui créait sans cesse de nouveaux embarras (1).

(1) Nos manuscrits renferment 154 lettres de ce genre, dont voici le détail : de Lingelsheim, cons. de l'électeur palatin, 1612-1613, 16 lettres ; — des conseillers

Digitized by Google

Arbitre de leurs discussions, il lui fallait accueillir leurs plaintes même imaginaires avec une bienveillance toujours égale. Il ne devait point se lasser d'entendre et de répéter les accusations qu'ils se rejetaient l'un à l'autre.

C'est à la littérature qu'il demandait alors un délassement. Dans ses moments de loisir, Hotman avait composé les *Commentationes Licestrensium temporum*, dont la trace a disparu, et publié la troisième édition du *Traité de l'Ambassadeur*. Dans cet ouvrage écrit en français, et le plus important de ceux qu'il a laissés, Hotman a rassemblé les règles qui doivent guider la conduite d'un ambassadeur. Il les a accompagnées de nombreux exemples tirés des auteurs anciens et des souvenirs de sa propre expérience. Sans doute la plupart des conseils qu'il donne ont perdu aujourd'hui leur à-propos, mais peut-être le contraste ne les rendrait-il que plus curieux à relire. Les questions de préséances, de juridictions particulières, de récompenses, de distinctions entre les agents, les envoyés et les ambassadeurs ne sont pas, même de nos jours, dépourvues d'intérêt. Il insiste sur l'opportunité qu'il y a dans le choix d'ambassadeurs de la religion du pays où on les envoie (1); enfin il recommande à son diplomate d'avoir une instruction solide, de savoir, s'il se peut, la langue du pays où on l'envoie, et il ajoute : « Aussi le veux-je riche, non-seulement des biens de l'esprit, mais aussi des biens de fortune, en quelque médiocrité pour le moins; car outre qu'une grand'pau-

du landgrave de Hesse-Cassel, 1610-1613 : Sartorius, 2; Sturty, 4; Laurelli, 2; Zobel, 7; Mensch, 1; Curion, 8; — de Baugy, amb. de Louis XIII auprès de l'Empereur, 36; — d'Aubéry du Maurier, amb. en Hollande, 49; — d'Aersens, amb. des Provinces-Unies en France, 29. — Voir, sur ces dernières lettres, deux articles de M. le comte Delaborde, *Bull.*, 1866, pp. 401, 497.

(1) « ... Etant bien certain qu'un de la religion ne serait propre près du pape ni du roi d'Espagne; au contraire, un de cette condition (si le service du roi le permet) serait plus agréable en Angleterre, en Danemark et vers les princes protestants d'Allemagne, comme la dernière reine d'Angleterre m'en fit porter parole au feu roi, quand je retournai le trouver durant le siége de Paris, sur le sujet d'un gentilhomme de qualité qui avait été envoyé aux princes protestants d'Allemagne et qui n'y était pas le bienvenu. » Hotman, *De l'Ambassadeur*.

On peut reconnaître ce qu'avait de judicieux ce choix d'un réformé comme agent du roi dans des pays protestants, par les lettres de ses correspondants allemands, de Zobel surtout, dont le manque d'espace nous empêche seul de reproduire les effusions aussi religieuses que politiques. Voir lettre de Zobel, 18 décembre 1613. Msc. Hotman de Villiers. Bibliothèque du Protestantisme français.

Digitized by Google

vreté est comme ennemie de vertu, c'est-à-dire empêche les belles et généreuses actions de celui qui, autrement, ne manque d'esprit, de courage et de dextérité, certes elle est souvent suspecte... » N'y a-t-il pas dans ces paroles un retour sur lui-même, et un écho de ce qu'il eut plus d'une fois à souffrir?

Cependant l'irritation croissait à Dusseldorf, et les princes adressaient à la cour de France leurs mutuelles récriminations. Le marquis de Brandebourg s'était rapproché de la Saxe; mais aussi Puisieux écrivait-il en 1612 : « Nous reconnaissons qu'il est difficile de contenter votre palatin en toutes ses parties; car il veut tout pour lui et rien pour les autres. Il semble que ces princes n'aient plus forts ennemis ni plus redoutables qu'eux-mêmes et leur mauvaise conduite, laquelle va en augmentant et empirant tous les jours. Ils veulent partager la peau de l'ours devant qu'il soit pris; la bête est sur le point d'échapper plutôt de leurs mains. » Hotman doit les exhorter à une meilleure conduite, sans toutefois s'embarrasser plus avant en la connaissance particulière de leurs intérêts et des causes de leur dissension, « comme vous saurez faire avec votre discrétion et jugement accoutumés. »

Le conseil était bon s'il eût été praticable; mais le marquis de Brandebourg accentuait ses plaintes et invoquant, en faveur de la justice de sa cause, le témoignage du résident français, il rendait compte de l'infraction flagrante apportée à l'accord par l'arrivée de la princesse bavaroise avec une suite catholique où figuraient des ecclésiastiques de la compagnie de Jésus. La reine répondait aux princes combien leurs divisions lui faisaient éprouver de déplaisir; elle leur conseillait de suivre les avis du sieur de Villiers. Elle lui écrivait de dire à chacun, bien particulièrement, le sentiment qu'elle avait de leur altercation. Se conformant à ces ordres, Hotman adressait, le 28 avril 1614, à chacun des princes, une longue lettre détaillée où sont exposés, avec clarté et précision, les torts irrémédiables qu'ils font à leur cause. Il les supplie d'éviter tout sujet

Digitized by Google

de discussion, et les engage à changer plutôt de résidence que d'habiter, comme ils le font, ensemble sous un même toit, entourés chacun d'une troupe de soldats hostilement disposés les uns pour les autres.

Comme il est souvent arrivé en pareil cas, le palatin n'attendait qu'un prétexte pour faire éclater violemment au dehors la sourde irritation qui couvait depuis longtemps dans son esprit : il le trouva dans cette intervention du résident français. Hotman en reçut toute l'explosion. On oublia les égards dus à l'ambassadeur du roi, et celui-ci fut obligé de rappeler au comte palatin ce qu'on lui devait. Il le fit dans les termes suivants :

« Monseigneur et très-illustre prince,

« J'ai reçu depuis deux heures un écrit en latin, non signé de la main de Votre Altesse, et en même forme comme si c'était à l'un de vos sujets et domestiques : certes contre votre coutume, de qui je garde une vingtaine de lettres et signées bien gracieusement. Mais possible que l'humeur de M. votre chancelier (lequel à une douzaine de mes visites ne m'en a jamais rendu une) n'a permis ni en la forme ni en la manière une plus civile réponse à une lettre si pleine de respect, écrite à Votre Altesse par un ministre d'un tel roi, et certes du plus sincère de mon cœur, et en laquelle il n'y a rien qui ne sera avoué de Leurs Majestés, desquelles j'en ai du commandement assez. Joint que pour n'entendre la langue française, on a donné une interprétation sinistre à mon exhortement; et bien que la dite lettre soit adressée à Votre Altesse, ce néanmoins elle y peut visiblement reconnaître que le commencement, le milieu et la fin ne tendent qu'au bien commun de vous deux princes possédans et de vos très-illustres maisons. Votre Altesse même sait, par la copie que je lui ai donnée, que j'en ai parlé et écrit avec plus de liberté à Mgr. le prince de Brandebourg, votre cousin, lequel ne l'a point pris en mauvaise part; et quant à Messieurs de votre conseil, ils n'ont nul sujet de se plaindre de moi qui les ai qualifiés des plus beaux titres qu'ils pourraient avoir de savoir, de suffisance et de probité. Mais c'est mon grand merci, après cinq ans de service. Je n'importunerai donc plus Votre Altesse en ce sujet, puisqu'elle ne l'a pas agréable. Je pensais aujourd'hui à lui parler d'autre chose : ce sera quand il lui plaira, cependant je lui baise en toute humilité les mains (1). »

Un pareil éclat obligeait Hotman d'en référer à la régente.

(1) Bibliothèque impériale. *Manuscrits du fonds Brienne. Affaires de Clèves et Juliers.*

Digitized by Google

Une semaine après, la reine écrivait aux princes qu'elle commandait à son ambassadeur de la venir trouver, afin de l'informer des raisons de leur mauvaise intelligence. Malgré les instances du marquis de Brandebourg, qui voyait avec peine s'éloigner un homme dans lequel il avait toujours rencontré un cœur droit et un esprit judicieux, Hotman quitta Dusseldorf à la fin du mois de mai 1614, et n'y retourna plus. Dans la réconciliation opérée quelque temps après, et dont la durée ne pouvait qu'être précaire, il fallait une victime : le sieur de Villiers expia, par une disgrâce politique, la mésintelligence de deux princes qu'il s'était toujours efforcé de maintenir en bonne harmonie.

Rentré en France, il se reposa pendant deux ans à la campagne. L'âge commençait à se faire sentir, et le bruit de sa mort avait déjà couru. Dans une lettre adressée, à cette époque, à un correspondant inconnu, nous trouvons ces mots : « Ces deux dernières années ont été les plus douces de mon existence; j'aurais seulement désiré que mon premier genre de vie eût été plus utile et plus avantageux à ma patrie et à ma république. Aujourd'hui, honorablement déchargé de mon emploi, je jouis du repos que Dieu et notre excellent prince m'ont accordé, et je n'en jouis pas pour me livrer à la paresse et aux plaisirs, mais à l'étude des Livres saints (1). »

Ce n'était pas là pour Hotman une étude nouvelle. Malgré les traverses de son adolescence et les occupations multipliées de sa carrière diplomatique, il n'avait jamais cessé de prendre une part active aux questions religieuses, et de puiser « à la source même des Livres sacrés tout ce qui peut fortifier la piété. » Profondément affligé des discordes qui, de toutes parts, déchiraient les membres de la chrétienté, il avait même longtemps cherché le moyen d'y porter remède. C'est sous ce point de vue spécial que nous essayerons maintenant de le faire connaître.

F. SCHICKLER.

(*La suite à un prochain numéro.*)

(1) *Epistolæ.*

Digitized by Google

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

LA RÉFORME SOUS HENRI II

1557

DEUX LETTRES DE TH. DE BÈZE ET DES CANTONS ÉVANGÉLIQUES DE SUISSE, EN FAVEUR DES RÉFORMÉS FRANÇAIS

AVEC LA RÉPONSE DU ROI ET DU CARDINAL DE LORRAINE

C'est au lendemain de l'assemblée de la rue Saint-Jacques (4 septembre 1557), que nous reportent les pièces suivantes. L'Eglise de Paris est plongée dans le deuil. Ses membres les plus distingués languissent dans les cachots en attendant le bûcher. A l'ouïe de ces tristes nouvelles, Calvin presse l'envoi d'une députation qui sollicitera l'intervention des Cantons suisses et des princes protestants d'Allemagne auprès du monarque français leur allié : « Cette extrémité, écrit-il, ne souffre nul délay, car à grand peine sera-t-il possible qu'en tant de tortures les uns ne soient enveloppés et puis les aultres, jusques à un nombre infiny. Bref, voilà tout le royaulme en feu. » Si l'argent est nécessaire pour soutenir la cause des captifs, le réformateur saura en trouver : « car, dit-il, encore qu'on n'en trouvât par delà, si feray-je tels efforts, quand je me devrais engaiger teste et pieds, qu'il se trouvera prest icy. » *Lettres françaises*, t. II, p. 150, 151). Th. de Bèze se met aussitôt en route avec Jean de Budé, auquel s'adjoindront deux ministres neuchâtelois, Farel et Gaspard Carmel. De Bâle les quatre députés adressent aux seigneurs de Berne la lettre suivante :

AUX SEIGNEURS DE BERNE.

27 septembre 1557.

Très-redoubtés seigneurs, puisqu'il a pleu aux magnifiques seigneurs des Ligues auxquels nous nous sommes adressés après vous pour la cause des paoures prisonniers et fidèles de France, se remestre tout en vostre bonne discrétion et prudence pour envoyer ambassadeurs au nom de tous, afin d'obvier à toute longueur qui

Digitized by Google

pourrait aporter grand préjudice, surtout aux paoures prisonniers tant de Paris comme de ceux qui sont détenus à Digeon (1), nous avons pensé que nostre debvoir estoit de vous suplier au nom de nostre Seigneur pour la cause duquel nous sommes envoyés, qu'il vous plaise estre en une affaire tant urgente et de telle conséquence de la plus grande celérité qu'il vous sera possible pour empescher que l'exéqution ne se face avant que vous ayez parlé au roy. Et au reste pource qu'il y a à Digeon quelques personnes qui pourroient aporter grande édification et consolation aux paoures fidèles, qu'il vous pleust, si vos ambassadeurs ne doibvent passer par là, envoyer en diligence lectres pour prier qu'ils n'attentent rien jusques à ce qu'ils ayent nouvelles du roy; et mesme pour ce qu'il vous a esté déclaré de bouche qu'il y a des plus gros de la cour qui favorisent à nostre cause, mays sont timides, de vous suplier très-humblement qu'il vous playse à escryre à la reyne, à madame Marguerite (2), au roy de Navarre et à monseigneur de Nevers, qu'ils prenent couraige pour parler au roy, et luy declairer que la persécution luy aporte conséquence qu'il ne pense en ce temps-icy. Et nous sommes asseurés qu'ils seront esmeus tant de vostre autorité que de vostre sainct zèle de s'employer plus vertueusement qu'ils n'ont faict jusques à présent, estant retenus par crainte et non point par faulte de bon vouloir. Nous vous envoyons quelques instructions selon que les paoures fidèles nous ont faict entendre leur désir. Mais c'est pour descharger de peine vos ambassadeurs qui auront pleyne liberté d'y adjouster et diminuer, selon que vostre prudence et bon jugement le trouvera bon. Au reste, très-redoubtés seigneurs, nous avons bien voulu vous advertir que nous avons prins la hardiesse de vous escryre par l'autorité de celuy duquel nous sommes envoyés, vous suppliant pour ceste cause nous pardonner, et ne point estimer que nous ayons voulu plus entreprendre qu'il ne nous apartient, priant le Seigneur, très-redoubtés seigneurs, qu'il vous donne tout accroissement pour gouverner à son honneur et gloire et advancement de sa paoure Eglise. Escript de Basle, ce 27e de septembre 1557.

(1) Siége d'un parlement très-hostile à la foi nouvelle, Dijon compta cette année plusieurs martyrs : Philippe Cène, Archambault, du Rousseau, etc. — Bèze, *Hist. Eccl.*, t. I, p. 87, édit. de Lille.

(2) Sœur du roi Henri II, qui mariée deux ans après au duc de Savoie, Emmanuel-Philibert, devint la protectrice des Vaudois du Piémont.

Digitized by Google

Les très-humbles serviteurs de vostre seigneur, les envoyés pour la cause des paoures prisonniers et fidèles de France,

FAREL, DE BESZE, BUDÉ, CARMEL.

(Orig. Archives de Berne. *Lettres françaises*, t. I.)

Le jour même où cette lettre était écrite (27 septembre), trois des prisonniers de la rue Saint-Jacques, Taurin Gravelle, Clinet et Philippine de Lunz expiraient dans les flammes, où quatre autres victimes allaient bientôt les suivre. Le message suivant arriva trop tard pour prévenir ces tristes immolations, que l'intervention des princes allemands se joignant aux Cantons suisses fit cesser pour un temps bien court. L'irritation du roi perce dans sa réponse aux Cantons, à peine adoucie par les protestations hypocrites de son funeste conseiller le cardinal de Lorraine :

LETTRES DES CANTONS ÉVANGÉLIQUES DE ZURICH, BERNE, BÂLE ET SCHAFFHOUSE AU ROI DE FRANCE.

Au très-chrestien, très-puissant et très-illustre roy.

Sire, à un précédent voyage que nous fismes auprès de Votre Majesté pour vous recommander de la part de nos seigneurs et supérieurs vos pauvres subjects les habitants de la vallée d'Angrogne (1), nous reçumes tel et si bening traistement d'icelle Votre Majesté que, en ayant faict le rapport à nos dicts seigneurs et supérieurs, ils en ont non seulement senty grande joye et contentement en eulx mais aussi conceu en leurs cœurs une gratitude et bénévolence telle envers vous, qu'en pourrez sentir les effaicts aux occasions qui se présenteront pour votre service. Et d'aultant plus qu'ils ont pensé et croyent que la prière bien affectionnée qu'ils vous firent lors pour le bening et clément traictement des dicts pauvres gens d'Angrogne fust par vous escoultée. En ceste mesme confiance et persuasion, ils nous ont renvoyés devers icelle Votre Majesté pour vous exposer de par eulx qu'ils ont entendu, qu'en votre ville de Paris et ailleurs en plusieurs lieux, et diverses villes de cestuy votre royaume, on a soubs l'authorité de votre commandement,

(1) Les Etats du duc de Savoie étaient alors occupés par le roi de France, dont les commissaires travaillaient, mais en vain, à faire entrer les Vaudois du Piémont dans l'Eglise romaine. Les pasteurs des Vallées avaient été cités, le 29 mars 1557, à comparaître devant le parlement de Turin. Grâce à l'intervention des Cantons suisses, les poursuites furent interrompues. — Voir Gilles, Monastier, etc.

Digitized by Google

prins au corps et enfermé en estroictes prisons, infinies personnes de toutes qualités et conditions pour le faict et la controverse de la religion chrestienne, et dont les aulcuns ont sévèrement esté travaillés jusques à la mort; dont nos dicts seigneurs et supérieurs, ont de rechef receu et senty en eulx mêmes une chrestienne et fraternelle commisération, compassion et peine. Et d'aultant plus qu'estans comme vos confédérés, alliéz et joints comme d'un lien d'amytié immortelle et inviolable avec icelle Vostre Majesté de laquelle ils ne desirent rien plus ardemment que veoir la grandeur, amplification et accroissement, ils nous ont derechef et volontiers renvoyés divers icelle, non pour vouloir troubler et cuyder importuner l'estat de vos affaires, mais en intention et avec exprès commandement de soigneusement et le plus affectueusement qu'ils peuvent, vous supplier, au nom et pour l'honneur de Dieu, et pour la consolation de tant de pauvres gens détenus en vos prisons, qu'il plaise à Vostre dicte Majesté par clémence, doulceur et lénité user de miséricorde, les mettre tous en liberté, et hors ceste misérable captivité où ils sont détenus, non pour crime public ou privé, dont on les saiche ou puisse atteindre ni charger, mais pour ceste seulle raison, que purement et innocemment ils invoquent et confessent le nom de Dieu, et qu'il vous plaise par mesmes moyens les laisser, et tous aultres qui font mesme profession par tout cestuy vostre royaulme de mesme religion, jusques à un commun chrestien concile; en considération mesmement, Sire, que ces pauvres gens vous ont tousiours esté obéissans, fidelles, très-affectionnés et humbles subjects, sans rebellion, desobeissance ny contradition aulcune, et que par leur profession il leur est expressement commandé et enjoinct de vous révérer, obéir, prier pour vous, et porter tous les frais et charges que leur vouldrez imposer. Et qu'il vous plaise encore leur donner cy-après seur accès et gracieuse audience, moyennant laquelle eulx et tous aultres qui pour mesme occasion seroient cy-après prevenus et accusés, se puissent purger, deffendre, et excuser devant icelle Vostre Majesté, espérant qu'avec l'aide et faveur de Dieu ils en feront telle justification pour innocence devant vous que aurez juste occasion de ne plus jamais vous irriter contre eulx, et qu'en serez content et satisfait. Et ceste vostre clémence, bénignité et doulceur envers ces pauvres gens, rendra Vostre dicte Majesté aymable, et pleine de serviable, fidelle et allègre obéissance de tous

Digitized by Google

vos subjects envers vous, voire jusques à en estre admirable envers plusieurs princes, potentats, et grands seigneurs estrangers, pour vous les acquerir et conserver vrays et secourables amys, mesmement en ce temps turbulant et . . . . . (1). Comme aussi de la part de nos seigneurs et supérieurs nous offrons employer tous nos moyens et pouvoirs pour vous en faire agréable service. Et sur ce, Sire, requerons humblement et attendons de Vostre Majesté, benigne, gracieuse et aymable responce et escript.

(Sans signatures. Minute des archives de Bâle.)

RÉPONSE DU ROI.

Au dos : Novembre 1557.

Par la response que le roy fit dernièrement aux députés que les seigneurs des cantons de Zurich, Berne, Basle et Schaffouse, ses très-chers et bons amys envoyèrent par deçà à la requeste de ceulx de la vallée d'Angrogne, pour le faict de la religion, Sa Majesté estimoit que les dicts seigneurs des dicts cantons se contenteroient et ne prendroient plus d'occasion de renvoyer devers luy pour semblable cause, comme ils ont encore faict les seigneurs Johan Escher, Jean Wyss, Jacob Gœtz et Louys Oechsly, présens porteurs, qui luy ont faict entendre la charge qu'ils avoient de leurs supérieurs en faveur d'aulcuns ses subietes prisonniers pour le dict faict de la religion, ce que le dict seigneur a trouvé un peu estrange, pour la considération qu'il a tousiours eue envers les dicts seigneurs des cantons et aultres ses amys de ne s'empescher ni soulcier des choses qui touchent l'administration de leurs Estats, ni la justice de leurs subiets, ainsi qu'il luy semble qu'ils doibvent [faire] envers luy, priant les dicts seigneurs des dicts cantons estre contans de doresnavant ne se donner peine de ce qu'il fera et exécutera en son royaulme, et moings au faict de la religion qu'il veult et a délibéré d'observer et suivre, telle que ses prédécesseurs et luy (comme roys très-chrestiens) ont faict par le passé, et contenir ses dicts subiects en icelle, dont il n'a à rendre compte à aultre que à Dieu, par l'aide, bonté et protection duquel il s'asseure maintenir son dict royaulme en estat, en la tranquillité et prospérité là où il a esté jusques icy. Mais quand les dicts seigneurs des dicts cantons auront affaire de luy et

(1) Mot illisible.

Digitized by Google

vouldront employer ce qu'il peut et désire faire pour eulx es choses qui leur toucheront, ils congnoistront qu'ils n'ont point et n'auront jamais amy plus prompt ni favorable que luy, lequel les remercie très-affectueusement de leur bonne et continuelle affection que leurs dicts députés luy ont déclairée de leur part, à quoy il correspondra par effaicts à toutes occasions qui se présenteront en leur faveur, au bien commun, fortification et entretenement de leur mutuelle, bonne et parfaite amitié.

LETTRE DU CARDINAL DE LORRAINE.

A Messieurs les advoyers et conseils des cantons de Zurich, Berne, Basle et Schaffouse.

Messieurs, avec la lettre que vous m'avez escripte par ces présents porteurs, vos députés, j'ay entendu d'eulx ce que leur aviez donné charge me dire dont et de l'affection qu'il vous plaist démonstrer en mon endroit, je ne veulx faillir à vous mercier très-affectueusement, vous priant estre asseurez qu'en tout ce qui vous touchera, et en général et en particulier, je m'employerai tousiours de semblable affection, comme j'ay prié vos dicts députés vous dire plus avant de ma part, lesquels vous rendront compte aussi de la bonne et prompte expédition qu'ils ont reçue icy sur l'affayre pour lequel ils estoyent venus, qui me gardera vous faire plus longue lettre, priant Dieu, Messieurs, vous donner ce que plus désyrez. De Sainct-Germain en Laye, le 6e jour de novembre 1557.

Vostre meilleur voysin et amy,

CARDINAL DE LORRAINE.

REGRET FAYCT PAR MADEMOISELLE DE ROHAN

SUR LA MORT DE SA SŒUR, LA DUCHESSE DES DEUX-PONTS (1)

Nous avons publié (*Bull.*, XIV, 333) une fort belle poésie inédite d'Anne de Rohan sur la mort de sa mère Catherine de Parthenay. Sans offrir

(1) Catherine de Rohan, née en 1578, et mariée en 1604 à Jean de Bavière, duc de Deux-Ponts, mourut trois ans après, le 10 mai 1607. C'est elle qui s'était sentie de trop noble race pour descendre au rang de maîtresse de Henri IV. Ce prince lui demandant un jour par où l'on allait à sa chambre : « Par l'église, » lui répondit-elle fièrement.

Digitized by Google

les mêmes beautés, le morceau qui suit et que nous empruntons au *Bulletin du Bouquiniste* (nº du 1er mars 1868) présente sous un aspect attachant le talent d'une princesse qui puisa ses meilleures inspirations dans la piété filiale et fraternelle.

Chère sœur, le sujet de mon cry lamentable,
Dont la mort rend ma vye à jamais misérable
Et cause mon soucy,
Pourquoi suis-je de toy pour jamais absentée?
Pourquoi es-tu sans moy dedans le ciel montée?
Et pourquoi suis-je icy?

Tu es morte trop tost et longtemps je suis vive,
Et rien n'est mort en moy, misérable élettive,
Que le contentement.
Je pensois avec toy longtemps heureuse vivre,
Je te voulois au monde et hors du monde suivre;
Mais, las! tout autrement.

Le Ciel a bien permis qu'avec toi je vescusse,
Mais il n'a pas voullu qu'avec toi je mourusse,
Pour me faire endurer.
Il fault que mon œil moitte à un ruisseau ressemble,
Car pour avoir trop veu, trop perdu tout ensemble,
Il ne peult trop pleurer.

J'ay veu de mes deux yeux (veue trop malheureuse)
Les tiens clos pour jamais par la mort rigoreuse,
Trop tost pour mon malheur.
De ce piteux objet le souvenir me tue;
Las! que n'ai-je plus tost d'un basilic la veue,
Que celle de ma sœur!

Mes yeux, qui avez veu ceste sœur bien aymée
Et ma joye avec elle à jamais enfermée
Dessous un marbre blanc,
A nos pleurs assidus rendez la bonde ouverte,
Et si vostre eau tarit en pleurant cette perte,
Mes yeux, pleurez du sang!

Digitized by Google

Mais te doibs-je pleurer, âme belle et heureuse,
Doibs-je plaindre sans fin ta joye glorieuse
Qui ne sauroit périr?
Non, je ne la plaincts pas, mais la mienne ravie,
Je souspire ta mort et déteste ma vie
De ne pouvoir mourir.

Je veulx donc que mon œil, comme une source vive,
Coule aussi longuement que ma vie élettive
Pour déplorer ta mort.
Et ma liesse encor par une mort perdue
Qui ne peult, qui ne doibt jamais m'être rendue
Que par la seulle mort.

O mort! que ne viens-tu, pitoyable, me prendre?
O mort! que ne veux-tu, libérale, me rendre
Ce qui m'estoit si cher?
Retire-moy d'icy, réponds à qui t'appelle.
Tu crains de me toucher, et tu n'es pas cruelle,
Crainte de me fascher.

O folle! penses-tu qu'une sourde t'entende,
Qu'une muette encor responde à ta demande
Du creux du monument?
En ce faict sa rigueur contre moi se déploye,
Qui ne se contentant d'avoir ravy ma joye,
Ravit mon jugement.

Puisque la mort ne veult escouter ma complaincte,
Chère âme, réponds-moi de ta demeure saincte,
Moy qui pleure en ce lieu.
Mais, las! tu ne sais pas le deuil qui me consomme;
Car pourroit-on penser aux misères de l'homme
En la gloire de Dieu?

Tu es des maux du monde et du monde délivre,
Tu ne peux plus mourir et tu peux toujours vivre
En éternel plaisir!
Ce pendant qu'en ce lieu ta perte je souspire,

Digitized by Google

Que je pleure ma vie et la mort je désire,
Contraire à mes désirs.

Je sçay que mes soupirs sont une chose vaine,
Qu'ils ne peuvent guérir ny amoindrir ma peine,
Ny forcer le destin;
Que le temps ne peut rien au mal qui me possède;
Mais pour dignement plaindre un malheur sans remède,
Il faut un deuil sans fin.

LETTRE DE SIX PRISONNIERS DU CHATEAU DE SAUMUR

A L'ÉVÊQUE DE BRISTOL

MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE DE LA REINE D'ANGLETERRE

(30 NOVEMBRE 1712)

Quel fut le sort de la requête suivante? Les captifs de Saumur obtinrent-ils leur élargissement à la paix d'Utrecht, comme les cent trente-six galériens protestants parmi lesquels figurait Jean Marteilhe? On l'ignore. Parmi les prisonniers de Saumur on remarque une demoiselle de Neuville. Etait-ce une des deux sœurs persécutées par l'illustre évêque de Meaux (*Bull.*, IV, 218)? Hudel était sans doute le père des deux jeunes personnes que nous voyons vainement pourchassées dans une battue en Poitou, par les agents de la cour de Versailles (*Bull.*, V, 407). Il n'avait fait lui-même qu'échanger le cachot de Nantes contre celui de Saumur.

Du château de Saumur, le 30 novembre 1712.

Monseigneur,

Pardonnez-nous, s'il vous plaît, la liberté de vous représenter très-humblement qu'au mois d'aoust dernier, Mgr de Pontchartrain, ministre du roy notre maître, ordonna à M. Dassy, commandant dans le château de Saumur, où nous sommes cinq (1) détenus uniquement pour le fait de la religion, de luy marquer la conduitte des prisonniers religionnaires, etc...

Il dit à l'un de nous qu'il nous avoit rendu justice, que nous étions de fort honnêtes gens, que nous vivions parfaitement bien, et

(1) La lettre porte six signatures.

Digitized by Google

qu'il n'y avoit rien à reprendre en notre conduitte; mais qu'il a ajouté ce qu'ils ont tous accoutumé de nous reprocher, que nous sommes très-opiniâtres dans nos sentiments, que nous ne voulons point nous convertir. C'est pourquoy Mgr de Pontchartrain luy réitéra ses ordres à ce qu'il eût à nous choisir un docteur pour nous instruire. Nous avons eu l'honneur de voir, depuis ce temps-là, M. Champion, supérieur de l'Oratoire, qui ne nous a pas plus persuadés que pleusieurs autres qu'on nous avoit donnés. Ayez pour agréable, Monseigneur, que nous ayons l'honneur de vous représenter encore que le 8e de ce mois, M. Champion nous fit assembler, afin de sçavoir de nous, en corps, nos derniers sentiments, pour en informer la cour. Tous le supplièrent unanimement de remontrer à Mgr de Pontchartrain que nous avions fait humainement tout notre possible pour entrer dans l'Eglise romaine, afin de marquer notre soumission très-respectueuse aux ordres du roy notre maître; mais que notre conscience ne le permet pas, ni de faire le personnage d'hypocrite, qui est en abomination devant Dieu. Et encore, si c'étoit le bon plaisir de Sa Majesté de nous accorder le retour dans nos familles, nous promettions solennellement devant Dieu de continuer toujours à être fidelles au roy, de ne point contrevenir aux déclarations qu'il a données sur le fait de la religion, et de vivre dans notre famille d'une manière irréprochable devant les hommes, comme nous avons fait cy-devant.

Permettez-nous de vous faire remarquer aussy, Monseigneur, que la cour n'a fait faire ce mouvement que dans le dessein de nous retirer de la dure captivité où nous sommes, savoir les Demoiselles de Raquettes et de Neuville, et le sieur Poignet, depuis quinze à seize ans, et les sieurs de la Galliardrie, Rolland et Hudel, depuis vingt-deux ans, le 25e de ce mois, sans avoir rien fait qui deut nous attirer une pareille disgrâce, si ce n'est de refuser d'aller à la messe, de confesser et de communier à la romaine; et encore que nous sommes persuadés que M. Dassy, lieutenant du roy, mettra tout en œuvre auprès de la cour pour en arêter l'effet et l'exécution, et pour nous retenir toutte notre vie à cause du profit qu'il tire sur notre nourriture, qui luy est payée sur le pied de 20 sols par jour que le roy a ordonné pour chacun de nous, desquels il retient une partie et donne l'autre au cantinier, sa créature, qui nous traitte comme bon luy semble, et qui nous nourrit très-mal; et de plus, nous sommes exposés aux caprices et aux insultes de tout le monde, parce que nous sommes d'une religion qui a le malheur de déplaire au roy. Si nous avions la disposition des 20 sols pour notre

Digitized by Google

nourriture, nous les ménagerions en sorte qu'ils suffiroient pour tous nos besoins, et que nous ne serions pas obligés d'en incommoder nos familles, qui sont entièrement ruinées par notre longue détention.

La crainte de rester dans une si triste situation nous oblige, Monseigneur, de vous adresser nos supplications les plus sérieuses et les plus soumises, afin que vous ayez la bonté d'employer les vôtres en notre faveur auprès de la reyne d'Angleterre, et que vous la supliez de notre part très-respectueusement d'avoir la charité de nous tirer du triste état où nous sommes et nos familles depuis si long temps, et d'intercéder pour nous nos frères du royaume auprès du roy notre maître, comme la reine Esther auprès du roi Assuérus pour la délivrance de ses frères les Juifs, puis que nous professons les mêmes sentiments de pureté de l'Evangile, laquelle Sa Majesté la reine d'Angleterre a marqué n'avoir rien tant à cœur que son rétablissement par tout où l'on en avoit interrompu l'exercice. Ainsy nous espérons que cette bonne et parfaitte intelligence que nous voyons entre le roy notre maître et la reyne d'Angleterre ne s'étendra pas seulement pour donner la paix mais aussi la liberté de conscience, qui est l'ouvrage le plus agréable à Dieu, et qui luy attirera avec plus d'abondance les bénédictions du ciel, par les prières très-ardentes qui luy seront adressées de toutes les parties du monde pour la conservation et la prospérité de sa sacrée personne, et de nous en particulier et de nos familles, pour nous avoir procuré un si grand bien que la liberté du corps et de la conscience. Nous n'oublierons pas aussi, dans nos prières, touttes les puissances qui y auront contribué, ni la personne de Votre Grandeur et toutte votre illustre maison. Nous sommes avec un très-profond respect, Monseigneur,

Vos très-humbles serviteurs.

HUDEL, DE RAGUET, DE NEUVILLE,
DE LA GALLIARDRIE, ROULLAND,
ANDRÉ POINET.

(Signés à l'original.)

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

RECTIFICATIONS

A L'*ERRATA* PUBLIÉ PAR M. JAL

POUR TOUS LES DICTIONNAIRES HISTORIQUES (1)

Depuis l'année 1831, M. Augustin Jal a mis la main, avec succès, aux branches les plus diverses de la littérature. Le roman, la critique théâtrale, la critique d'art, l'histoire, l'histoire maritime surtout, la biographie, l'archéologie l'ont occupé tour à tour. Il serait donc difficile d'être mieux préparé qu'il n'est pour amender et corriger, ainsi qu'il y prétend, les dictionnaires historiques. La préface qu'il a mise en tête de ce nouveau travail, de ce livre énorme de treize cent vingt-six pages, en petit texte à deux colonnes, témoigne d'ailleurs de son érudition pleine d'expérience.

« ... Je ne me contente pas à si bon marché, moi, dit-il après s'être plaint des erreurs qu'on rencontre dans toutes nos biographies générales. Il me faut des notions plus précises; je cherche, et à force de patience j'arrive à connaître les noms, les familles, les alliances de ces gens qui, malgré les dédains apparents de nos délicats, auront toujours le privilége d'exciter la curiosité. Suard, l'élégant secrétaire de l'Académie française, parlant de La Bruyère, dit : « On ne connaît rien de sa famille, *et cela est fort indifférent.* » Il y a du renard de la fable dans cette indifférence. Je suis bien sûr que si quelqu'un était venu apporter à l'honnête et bon académicien tout ce que mes recherches persévérantes m'ont appris de la famille du moraliste, Suard aurait accueilli avec plaisir une série de faits qui ne sont pas sans intérêt. Sans doute La Bruyère ne sera pas un plus grand écrivain, son ouvrage ne sera pas plus parfait, parce qu'on saura qui fut son père, son aïeul, son bisaïeul et son frère; mais savoir cela, et connaître un peu mieux qu'on ne l'a connu jusqu'ici le fameux ligueur de qui il descendait, n'est pas pour gâter les *Caractères* et pour amoindrir leur illustre auteur... Le *Dictionnaire*

(1) *Dictionnaire critique de Biographie et d'Histoire, Errata et Supplément pour tous les Dictionnaires historiques, d'après les documents authentiques inédits*, par A. Jal. Paris, Plon, 1867. Grand in-8° à 2 col. 20 francs.

Digitized by Google

critique de Biographie et d'Histoire n'a pas la prétention de remplacer aucun des recueils biographiques, aucun des dictionnaires historiques accueillis jusqu'ici avec faveur par le public. Son ambition est plus bornée. Se faire accepter à titre d'*Errata* et de *Supplément* est tout ce qu'il espère. Il porte à toutes les pages, je crois, la marque du soin le plus minutieux. Les additions et les rectifications y sont innombrables. Il n'en est point qui n'ait pour garant un acte authentique, un document officiel. Je n'ai rien donné à la fantaisie, au roman; tout ce que contient ce volume est de la petite histoire, mais enfin c'est de l'histoire. « Mais, me dira-t-on, que gagnerez-vous à détromper les hommes sur ces bagatelles? » se demandait Voltaire à la fin de son écrit relatif aux *Mensonges imprimés*. Je répondrais comme lui : « Je ne gagnerai rien sans doute; mais il faut s'accoutumer à chercher le vrai dans les plus petites choses, sans cela, on est bien trompé dans les grandes. »

Voilà d'excellentes maximes et des plans de travail dignes d'un historien, malgré cette modestie de l'auteur qui le porte à s'excuser, comme il le fait, de s'être borné à « de la petite histoire. » Seulement, l'exécution répond-elle à l'intention? C'est ce qu'il s'agit d'examiner, et ce dont m'a fait douter, dès l'abord, un passage de cette préface (p. 3) où me semble se cacher cette tendance naïve de tout bon catholique à ne parler des huguenots qu'en visant à les amoindrir. Voici ce passage :

« Qui n'a pas lu que le grand chirurgien Ambroise Paré était hu-
« guenot, et que malgré cela, le roi le sauva en le cachant dans je
« ne sais quelle armoire du Louvre, le jour de la Saint-Barthélemy,
« en l'an de malheur 1572? Que devient cette historiette accréditée
« par Brantôme et Sully, si en effet Paré n'était pas calviniste? Il
« était catholique, et l'on verra par combien d'actes authentiques je
« le prouve. »

On flaire un mauvais esprit, je veux dire un esprit partial, dans cet air de triomphe, et dans ces idées d'armoire et d'historiette prêtées à Brantôme, qui dit sans trop donner lieu, ce me semble, à la plaisanterie : « Le roy incessamment crioit : « Tuez! tuez! » et n'en voulut jamais sauver aucun, sinon maistre A. Paré son premier chirurgien, et le premier de la chrestienté; et l'envoya querir et venir le soir dans sa chambre et garde-robe, luy commandant de n'en bouger, et disoit qu'il n'étoit raisonnable qu'un qui pouvoit servir à tout un petit monde fût ainsi massacré » (*Disc. sur Charles IX*).

Dans l'article consacré à l'examen détaillé de la question (p. 936-941), M. Jal s'appuie d'abord sur l'opinion de M. Malgaigne, habile

Digitized by Google

chirurgien lui-même, qui, dans les préliminaires de son édition des *Œuvres de Paré* (3 vol. 8°, 1840) fut tenté de révoquer en doute l'assertion de Brantôme (répétée par Sully, sous une autre forme, *Mém.*, liv. I), par la raison qu'Ambroise Paré fut inhumé dans l'église Saint-André-des-Arcs. « Tout près de conclure contre ces « deux auteurs, M. Malgaigne s'arrêta. Comment, averti par cette « contradiction d'un calviniste enterré dans une église romaine, « n'alla-t-il pas plus loin dans ses recherches? s'écrie M. Jal. Pour- « quoi ne recourut-il pas aux registres de Saint-André-des-Arcs? Il « se serait convaincu de la vérité de son hypothèse; il aurait trouvé « comme moi vingt-cinq actes parfaitement catholiques relatifs à « la famille d'Amb. Paré. » A la suite de quoi M. Jal rapporte, en effet, vingt-cinq actes de baptême, mariage ou inhumation inscrits par les curés de Saint-André-des-Arcs sur les registres de leur paroisse, commençant par les baptêmes de François (4 juillet 1545) et d'*Isaac* (11 août 1559), fils d'Ambroisé Paré; comprenant l'acte de décès de Jeanne Masselin, sa première femme (5 nov. 1573), le baptême d'Anne, premier enfant de sa seconde femme Jacqueline Rousselet (16 juill. 1575); les actes de mariage de plusieurs autres, l'acte d'inhumation d'Ambroise lui-même (22 déc. 1590), celui de sa veuve (26 juin 1600); les deux derniers de cette série d'actes reproduits par M. Jal sont de 1603 et 1616. Et le laborieux écrivain d'ajouter, ne doutant point d'avoir fait par là une preuve sans réplique : « Quel argument vaudrait contre ce témoignage « vingt-cinq fois produit en faveur des habitudes catholiques de « cette famille? Qu'objecterait-on à ces faits irrécusables? Calvi- « niste, était-il hypocrite et lâche à ce point de fréquenter l'église « de Saint-André et de n'aller point au prêche? De faire élever ses « enfants dans une religion qu'il détestait au fond du cœur? et de « leur donner pour sépulture une terre bénite par d'ardents adver- « saires de Calvin?... »

Bien trompeuse est pourtant cette certitude que M. Jal croit si fermement tenir. Il ne fait aucun compte du temps où vivait Paré, et l'on s'imaginerait, à l'entendre, que les ministres protestants d'alors attendissent leurs ouailles la plume à la main, dans de tranquilles presbytères, pour inscrire les actes et les bénir, tout comme il se pratique aujourd'hui. L'honorable auteur oublie simplement ce petit fait, que sauf un très-court intervalle qui suivit les édits de tolérance de mars 1560 et 17 janvier 1562, la persécution contre les protestants jusqu'à l'édit de Nantes n'a jamais cessé, à Paris, d'être atroce. Faut-il lui rappeler que depuis le jour où François Ier se

Digitized by Google

donna le plaisir d'aller voir brûler six huguenots condamnés par son ordre (1535), jusqu'à la reddition de la capitale à Henri IV (1593), on ne put s'avouer protestant parmi nos bons Parisiens qu'au péril de ses jours; que l'Eglise réformée fut tout ce temps comme secrète, que ses ministres étaient obligés de se cacher sans cesse ou de s'enfuir, et que ses fidèles étaient sans églises, sans cimetières, et à plus forte raison sans registres de l'état civil.

Dans d'autres cités plus tranquilles, la Religion avait, au XVIe siècle, une organisation régulière; on a conservé des registres de l'état civil des Eglises réformées de Caen et de Montpellier qui commencent à l'année 1560; mais à Paris, sauf les prêches tenus occasionnellement dans des maisons particulières, et dont plusieurs eurent de lamentables conséquences, toute profession publique fut impossible. Pour la sépulture en particulier, M. Jal pourra voir, dans un très-intéressant travail publié ici même (t. XI, p. 132 et 351) sous le titre de *Cimetières et inhumations des huguenots principalement à Paris*, qu'à l'origine, comme il est bien naturel, les protestants continuèrent à être enterrés avec les catholiques (1), et que les édits de mars 1563 et mars 1568 portent textuellement qu'à Paris, ceux de la Religion qui viendront à y décéder seront « enterrés ès cimetières de la paroisse dont seront les maisons ès quelles ils sont allés de vie à trespas. » L'édit du 15 août 1570, pour la première fois, leur accorda le droit de se pourvoir de terrains à eux appartenant pour l'enterrement des morts; mais chaque édit de pacification demeurait inexécuté, quand il n'était pas le lendemain révoqué, et l'inexécution de la mesure relative aux cimetières fut si complète jusqu'à l'édit de Nantes, que cette infraction aux édits est signalée comme une iniquité pesant sur les réformés par toute la France dans un mémoire au roi imprimé en 1597 (2).

Comment veut-on que fissent alors les protestants? Il fallait bien être enterré quelque part, et lorsqu'on avait d'ancienneté la propriété d'un caveau de famille dans une église catholique, quoi de plus légitime, et à la fois de plus forcé, que de s'en servir?

Quant à l'inscription des actes de baptême et de mariage par la main du curé, c'est-à-dire avec tout l'appareil de la bénédiction ca-

(1) Au grand scandale de ceux-ci. On peut voir dans les Mémoires du temps, notamment dans ceux du curé Jean de la Fosse, que la populace de Paris venait déterrer au cimetière des Innocents les huguenots qu'on y avait ensevelis. «... Mais le peuple le déterra, et fut jetté aux ruisseaux » (1562).

(2) « Par les Edicts précédens, il estoit ordonné qu'on nous fourniroit des lieux particuliers pour enterrer librement nos morts. On le nous a refusé; on le nous refuse encore en infinis lieux. » (*Bull.*, XI, 139.)

Digitized by Google

tholique, il fallait bien aussi, à Paris du moins, choisir entre la soumission à cette dure contrainte ou l'absence d'inscription légale. L'inscription aux registres de la paroisse étant devenue obligatoire à la suite de l'ordonnance de 1539 (1), le défaut d'inscription pouvait entraîner la nullité du mariage et l'exhérédation des enfants. Il y a plus : des édits royaux (par exemp. juill. 1561 et fév. 1562) défendaient expressément les mariages et baptêmes faits dans les assemblées protestantes, et prononçaient d'avance en pareil cas l'illégitimité des enfants à naître. D'ailleurs, toutes les questions de droit suscitées par la Réforme étaient encore indécises au XVIe siècle, et nous ne devons pas regarder les choses de cette époque à travers les solutions toutes faites qui sont maintenant dans nos esprits. Au milieu de l'atmosphère nuageuse des premiers temps, protestants et catholiques étaient plus mêlés que nous ne nous le figurons (2). Je ne crois pas exorbitant de dire que sous la pression de nécessités cruelles, quelques huguenots, les riches surtout, tout en restant sincèrement réformés, purent continuer quant aux naissances, mariages et décès, d'user du ministère des curés, seuls officiers de l'état civil. Ceux chez qui dominait le tempérament conservateur, ou timide ou simplement tolérant, purent et durent le faire; les résolus repoussèrent ce compromis sans doute; mais alors ils durent se passer d'état civil (3). On baptisait et on mariait, il est vrai, « à la mode de Genève, » dans toutes les assemblées du culte; mais autre chose était de célébrer clandestinement des cérémonies, ou de pouvoir tenir régulièrement registre de ces célébrations furtives. De plus, M. Jal et ses coreligionnaires conviendront que si le huguenot devait hésiter à se faire inscrire à la paroisse, le curé n'éprouvait pas de scrupule au même degré pour le recevoir, y trouvant le double intérêt de prolonger

(1) Ordonnance de Villers-Cotterets (août 1539), portant dans ses art. 50-54, la première prescription de la tenue par les ecclésiastiques de registres de l'état civil, « pour servir au jugement des procez. »

(2) Un exemple, en passant, du mélange des opinions parmi les fidèles rassemblés dans une église catholique : « Le premier dimanche de quaresme (1561), aux Augustins d'Amiens, se levèrent avant le sermon quelque nombre de gens et chantèrent les pseaulmes de David. Ils furent pryns prisonniers. » (*Journ. de J. de la Fosse.*) — Voy. aussi ce qui a été dit par M. le pasteur A. Coquerel (*Nouv. Rev. de Théol.*, 1861, p. 346) sur l'argument tiré de la sépulture dans une église catholique pour en inférer la catholicité de quelqu'un. « Ce n'est un argument, dit-il, que pour ceux qui ignorent les usages du passé. »

(3) Cela concourt à expliquer un fait tout particulier à nos familles protestantes françaises, je veux parler de la tenue de ces registres privés pour les naissances, mariages et décès, que le père de famille inscrivait soit sur sa Bible, soit sur un livret à part, et que ses descendants conservaient avec respect. Ils les conservent encore, car beaucoup de nos anciennes familles ont le leur et le continuent. Ce n'est plus qu'un pieux usage; c'était, à l'origine, une précaution quasi légale qui, à défaut d'inscription officielle, fournissait pour l'état civil un commencement de preuve par écrit.

Digitized by Google

son influence et de percevoir un émolument. Dans les cas douteux, il n'insistait probablement pas sur les objections (1); au contraire, les clergés de paroisse se faisaient un devoir de venir livrer bataille avec la famille au chevet du moribond. On peut donc s'expliquer les nombreux actes, en apparence catholiques, trouvés par M. Jal dans la vie d'Ambroise Paré, et son ensevelissement discrètement fait (2), le 22 décembre 1590, en l'église Saint-André-des-Arcs, « au bas de la nef, proche du clocher. »

Mais ce n'est pas dire assez. Le docteur Malgaigne, au lieu de s'arrêter au doute, comme le croit M. Jal, qui ne l'a pas lu jusqu'au bout, convient dans la préface de son 3e volume qu'un passage des œuvres de Paré semble bien prouver qu'il était huguenot. Voici comment Paré s'exprime : « Après la prise de Rouen (1562), me trouvoy à disner en quelque compaignie où en avoit quelques-uns *qui me hayoient à mort pour la Religion*. » Et il raconte que ses compagnons de table essayèrent de l'empoisonner en mettant de l'arsenic dans un plat de choux, dont n'ayant avalé qu'une bouchée, averti par le goût, il sut au moyen d'un prompt remède se soustraire au danger.

Que peuvent tous les arguments de M. Jal contre Brantôme et Sully, en présence d'une déclaration aussi formelle émanée de Paré lui-même. Et M. Jal eût trouvé cela, s'il y eût regardé, dans la *France protestante* de MM. Haag, à laquelle je fais cet emprunt. Ambroise Paré fut certainement huguenot, pendant une partie de sa vie pour le moins. S'il ne faisait pas profession ouverte et formelle de la Réforme, et qu'il eût gardé son nom de catholique, mais que tout dans ses paroles, dans ses actions, dans ses écrits empreints à chaque page du sentiment biblique, révèle l'âme élevée

(1) M. Jal fait observer que précisément le curé de Saint-André-des-Arcs par qui fut inhumé Paré, était le fougueux ligueur Christophe Aubry. J'en conviens; mais je lui signalerai par compensation ce fait, que les premiers actes de la famille Paré qu'il mentionne ont pu être reçus par Jean Malot, qui fut vicaire de Saint-André-des-Arcs jusqu'en 1559, et qui devint depuis lors un de nos plus courageux pasteurs de Paris.

(2) Discrètement, car le tombeau de famille où son corps fut déposé, on ne reçut aucune épitaphe, ou fut plus tard retiré de ce lieu. Le recueil des épitaphes de Saint-André-des-Arcs est considérable, et le nom de Paré en est complètement absent, quoiqu'il fût certainement assez célèbre pour obtenir un bel éloge gravé sur la pierre ou le cuivre. Il eût été à côté des Séguiers et des de Thou, mais aussi à côté de personnages tels que les avocats Matthieu Chartier, André des Hayes, Pierre Mauguin; Jehanne Belle, femme d'un huissier au parlement; honorable homme et sage Jean Bouchart, conseiller du roi (1524); Agnès Ferroul, femme de noble homme maistre Estienne Rouljault, notaire (1604), et bien d'autres, dont le voisinage n'eût pas éclipsé le premier chirurgien du roi. — La liste des épitaphes de Saint-André se trouve dans le 3e volume (p. 277-279) de l'édition donnée par M. Hipp. Cocheris de l'*Histoire de Paris* par l'abbé Lebeuf.

Digitized by Google

du huguenot, et s'il l'avait laissé voir à ses contemporains tellement qu'ils voulaient l'empoisonner, et l'eussent volontiers poignardé jusque dans le Louvre, nous n'en voulons pas davantage. C'est une suffisante profession de foi.

Maintenant, passons à un autre point de vue. Quelque idée que l'on se fasse des arguments de M. Jal concernant la foi d'Ambroise Paré, l'article qu'il a consacré à l'histoire de cet homme célèbre est-il empreint de ce soin minutieux, de cette exactitude dont l'auteur se vante dans sa préface? Je ne le querellerai point sur ce que six fois de suite, à la page 490 (col. 1), et deux fois à la colonne précédente, il date du XVIIe siècle des faits du XVIe, ni sur ce qu'à la page 938 (col. 1, 18°) il mentionne le mariage d'Anne Paré, fille d'*Antoine*, quand l'acte porte fille d'Ambroise; ce sont peccadilles d'imprimeur. Mais examinons d'un peu près, en les comparant aux registres originaux des archives de l'hôtel de ville de Paris, cette formidable série d'actes qu'il apporte pour retirer Ambroise Paré du sein de l'hérésie. « Le premier, dit-il, est l'attestation du « baptême donné à une Madelaine Mazelin, fille de Jean Mazelin, « serviteur du chancelier de France (*famulus domini cancelarii Fran-« eiæ*). Le vicaire avait écrit d'abord *barbitonus;* mais il raya cette « qualification, et par dessus le mot biffé écrivit *famulus*. » Voilà un vicaire auquel ce *barbitonus* n'eût point fait honneur. Heureusement, on lit très-bien au registre, malgré la rature : « ... filia Johannis Mazelin barbi*toris*. » Dans le baptême d'Isaac Paré qui vient ensuite (1559), M. Jal dit qu'un des parrains fut « *noble* homme Nicole Lam-« bert, aussy chirurgien du roy. » Or, voici l'acte : « ... a esté baptisé Ysaac, filz de m^e Ambrois Paré, chirurgien ordinaire du roy, et de Jehanne Mazelin sa femme. Les parrains sont m^e Antoine Mazelin, clerc suyvant les finances, et *m^e Nicole Lambert*, aussi chirurgien ordinaire du roy, et la marraine est damoiselle Anne du Tillet, femme de mons. m^e Estienne Lallemant. » Il n'y a donc nullement ici « noble homme, » mais bien *maistre*.— Baptême de *Catherine* Paré (et non Katherine), en 1560. Suivant M. Jal, le parrain est : « m^e Gas-« part, m^e barbier de cette ville. » Suivant le registre : « Le parrain est m^e *Jaspard Martin*, m^e barbier de ceste ville. » — Baptême d'Anne (1575), « fille d'Ambroyse Paré et de Jacqueline Roussel (*sic*), sa « femme. La marraine h^le et puiss^le princesse Mad. Anne Daiste (*sic*)... ». Précisément les deux *sic* sont faux; il y a, je crois, *Rousset* et *Daist*. — « 7° le mardi, 30 mai, » il y a le *mercredi*. — « 8° Le lundi, 13 janvier; » il y a lundi *xiiij*. — 12° Mariage d'une fille de Paré : « Le « premier banc fut faict le 2e april... » Erreur, il fut fait le 28 mars.

Digitized by Google

— 14° Inhumation au cimetière Saint-André (1582) d'une fille d'Amb. Paré, « laquelle estoit aagée de troys ans *ou environ*. » L'acte ne porte pas cela, mais bien « eagée de troys ans *et se nommoit*... » Le nom de l'enfant, ignoré du scribe, est resté en blanc.

Ce sont, je l'avoue, des détails microscopiques, mais qui ne témoignent pas de ce soin minutieux annoncé plus haut.

HENRI BORDIER.

(*La fin au prochain numéro.*)

HISTOIRE DE FLÉCHIER, par l'abbé A. Delacroix, vicaire à la cathédrale de Nîmes. In-8°. — Librairie de Louis Giraud. Nîmes et Paris.

« L'histoire rend raison de bien des choses, et les choses et les hommes ne sont mal jugés que parce qu'on ne les considère pas sous leur vrai jour, dans le milieu qui les porte, les explique, et, au besoin, les justifie. »

Ces sages réflexions sont tirées, on ne s'en douterait guère, du livre très-ultramontain consacré à Fléchier par l'abbé Delacroix, livre qui a produit dans le public non catholique du diocèse de Nîmes une pénible impression. Non que l'auteur ait systématiquement méconnu ce salutaire principe de critique historique qu'il proclame lui-même; mais il n'en a fait qu'un usage étrangement partial. Son ouvrage, bien fait, écrit avec talent, sur des documents originaux, monographie étendue et digne du personnage doublement illustre, comme écrivain et comme évêque, qu'elle fait revivre, est tout à la fois plein d'une indulgence intelligente et habile pour son héros et sa cause; d'une froide dureté, d'une amertume cruelle sous une apparente modération pour ceux qu'il regarde comme ses adversaires. M. l'abbé Delacroix a deux mesures : l'une équitable, avec indulgence peut-être, mais avec bon sens et discernement; il l'applique à Fléchier, à Bossuet, à Mgr Plantier, à l'Eglise en général et à tous ses protecteurs : Louis XIV, Madame de Maintenon, Basville, l'ancien régime tout entier; l'autre est à l'usage des libres penseurs, des hérétiques, des jansénistes et spécialement des Camisards.

Il ne nous déplaît point que Fléchier soit lavé de certaines accusations injustement soulevées contre lui. On avait mal interprété des relations épistolaires qu'il avait eues dans sa jeunesse avec une *précieuse* de l'hôtel de Rambouillet, Mademoiselle de la Vigne, nièce

Digitized by Google

du philosophe Descartes. Recueillis par Conrart, les billets échangés entre ces amants littéraires avaient donné lieu à d'injustes médisances. M. l'abbé disculpe son héros; il explique sa prose et ses vers par la phraséologie en honneur chez les beaux esprits du temps, et démontre victorieusement son innocence. Le plaidoyer est un petit chef-d'œuvre : « Le dernier *Père de l'Eglise*, dit-il, daigna trouver les vers de Mademoiselle de la Vigne charmants, mais un peu *froids*. Voilà la note du temps en matière de galanterie littéraire. Un peu froids! c'est Bossuet qui l'a dit : il ne nous convient pas d'être plus sévère que le sévère ami de Santeuil » (p. 58).

Il y a là, si l'on veut étudier et peser les mots, une adresse incomparable, et, je le répète, triomphante; car sur ce point et sur d'autres, je donne raison à l'abbé Delacroix. Je ne demande rien de moins pour Fléchier; j'admets même que son histoire confine au panégyrique; qu'elle n'insiste pas sur ce qu'il peut y avoir d'artificiel dans ses procédés littéraires; de froid et d'effacé dans son caractère religieux; mais je voudrais que cette affectueuse et intelligente indulgence ne fît pas place à des sentiments tout contraires quand le récit met en scène d'autres personnages.

Une autre passion, littéraire aussi et aussi exprimée dans le style des *bergeries*, lia plus tard Fléchier avec Mademoiselle Deshoulières, héritière d'une partie des talents maternels. Cette passion qui dura trente ans, et qu'attestent un grand nombre de lettres de Fléchier, est ramenée par son biographe à ses véritables et encore innocentes proportions. On s'étonne bien qu'un évêque, ayant charge d'âmes et fort à faire dans son diocèse désolé par la guerre des Camisards, eût le loisir d'écrire des fadeurs qu'il ne prenait pas lui-même au sérieux, et que l'expression de ses sentiments intimes ne trahît pas plus d'élévation et de ferveur religieuse; mais on ne saurait exiger que tout évêque soit un saint Augustin. A défaut des *Confessions*, Fléchier écrivait, — avant l'épiscopat, il est vrai, — les *Grands Jours d'Auvergne*. Nouvelle justification de la part de son historien qui lui pardonnera même plus tard de ne pas prendre parti pour le pape dans la fameuse querelle de 1682 où Bossuet démerita de nos modernes ultramontains. Mais Bossuet est Bossuet : ce n'est pas un personnage ou un nom à jeter par-dessus bord. Il eut au moins, aux yeux de notre auteur, le mérite de ne pas pousser les choses à l'extrême, et le bon sens du grand roi put arrêter les maux que le schisme allait déchaîner dans l'Eglise. M. l'abbé en sait gré à Louis XIV, et, à l'exemple des prélats du temps, sa reconnaissance détourne un peu les yeux de certaines faiblesses du monarque. « Si Louis XIV aimait

Digitized by Google

la flatterie, il souffrait, dit-il, qu'on lui parlât aussi le langage austère de la religion. Il en était même heureux à cette époque (1682), qui est celle du commencement de sa conversion. Madame de Maintenon, l'instrument providentiel de ce retour à Dieu, ne souhaitait point pour sa part d'autres compliments à celui qui l'honorait de sa royale confiance et de son amitié » (p. 291). Et quant à l'époque de ces royales amitiés, M. Delacroix n'en sait parler qu'avec enthousiasme : « Citoyen et évêque, c'étaient deux choses qui ne se séparaient guère en ces glorieuses années de la monarchie » (p. 408). « C'est qu'alors le peuple français aimait ses rois en même temps qu'il était docile à la voix de l'Eglise, qu'on ne lui faisait pas encore un point d'honneur et une obligation de dédaigner » (p. 414).

Les adversaires de l'abbé Delacroix sont pesés à de tout autres balances. Il s'en voudrait d'atténuer, d'excuser leurs faiblesses : il ne plaide que les circonstances aggravantes et ses exécutions sont cruelles. L'hérésie est prosaïque. D'Alembert, coupable de n'avoir pas admiré les panégyriques des saints de Fléchier, se voit en deux mots récuser et accabler : « Il avait ses raisons à lui pour ne pas aimer les saints et leurs panégyristes » (p. 250). Les solitaires de Port-Royal ne sont pas mieux traités que les rédacteurs de l'Encyclopédie : « Les Jansénistes n'avaient fait peut-être tant de bruit que pour le plaisir d'écrire et d'occuper le public de leur talent » (p. 301). Quant aux protestants, notre auteur ne les voit que sous les couleurs dont leurs adversaires les ont peints. Il cite, entre autres avec complaisance et confirme de ses propres réflexions, les dires d'un certain abbé Tribolet, docteur en Sorbonne, missionnaire à Nîmes et chargé comme tel de prêcher les réformés à domicile aussitôt après la révocation de l'Edit de Nantes : « J'ai trouvé parmi les protestants, dit Tribolet dans des *Lettres instructives et historiques* qu'il a laissées sur la mission de Nîmes, j'ai trouvé un grand zèle pour le parti, de grandes alarmes pour tout ce qui pouvait le ruiner, un grand soin pour le soutenir et le défendre, mais je ne me suis pas aperçu d'un zèle du Seigneur. » A quel signe l'abbé Tribolet aurait-il reconnu ce zèle? Au soin sans doute d'abjurer dans ses mains. Mais ne les eût-il point alors accusés, comme d'autres l'ont fait, comme le fait M. Delacroix lui-même, d'hypocrisie et de calcul? Quand ces malheureux huguenots, traqués en France, essayèrent de quitter leur pays, plusieurs, dit l'historien de Fléchier, « furent pris aux frontières et expièrent leur *coupable témérité* (1) par une captivité qu'on

(1) C'est nous qui soulignons, ici et plus loin.

Digitized by Google

leur fit subir à Aigues-Mortes dans la tour de Constance. Les modernes historiens du protestantisme ont fort *déclamé* contre cette prison, oubliant que leurs martyrs n'avaient pas cette résignation, cette charité, ce courage qui eussent fait tomber leurs chaînes ou qui du moins les eussent illustrées. Tribolet les avait vus dans la tour de Constance, les y ayant suivis pour les prêcher et les *consoler* comme à Nîmes : Or, il s'écrie, à ce souvenir : « Est-ce ainsi qu'étaient les saints martyrs?... Je n'ai pas vu un de ces prisonniers qui pût souffrir un moment de conversation *sur la patience* » (p. 350). Quelle dérision! et quel est celui des deux abbés qui surpasse l'autre par la dureté et l'absence de sens moral?

Un autre mot que nous voulons citer montre dans tout son jour l'esprit qui anime l'historien de Fléchier. Il entreprend, on pouvait s'y attendre, de laver le clergé du reproche d'avoir poussé le grand roi à révoquer l'édit de Henri IV. « Le clergé de France, écrit-il, ne se sentait pour l'Edit ni amour ni haine; seulement, puisqu'on en avait fait une loi fondamentale de l'Etat, il tenait à ce qu'il fût pris au sérieux par ceux à qui *il avait été octroyé à titre de faveur toute gratuite* » (p. 313). Il y a dans ces dernières paroles un froid mépris de tout droit et de toute conscience qui n'adhère pas à l'unité catholique, et elles donnent à penser que si l'extermination en masse des protestants eût été possible et accomplie, l'auteur ne lui eût pas marchandé son approbation.

Il est à peine besoin de dire comment il traite les Camisards. Les sources catholiques de leur histoire sont, naturellement, à ses yeux, les seules certaines. Il ne se demande pas si l'évêque Fléchier, si Valette, prieur de Bernis, si le R. P. Louvreleuil, témoins sans doute des événements, ne les ont pas vus de trop près et d'un point de vue trop hostile pour donner des appréciations définitives; s'il n'y a pas lieu de s'élever à un point de vue plus équitable que celui des écrivains contemporains catholiques, ou protestants. L'histoire impartiale n'a jamais songé à nier les excès où le malheur, la persécution, l'ignorance jetèrent les Camisards. Mais qui pourrait reconnaître l'exacte vérité historique et morale sous les traits esquissés par le partial écrivain?

A ses yeux, de grossiers paysans, nourris dans l'hérésie, ou plutôt privés de toute instruction religieuse, durs comme des montagnards, entêtés de leurs préjugés, pillards d'ailleurs, fourbes et débauchés, furent soulevés contre l'autorité royale par les menées de l'étranger. L'Angleterre et la Hollande entretenaient soigneusement contre Louis XIV, par l'entremise des ministres exilés, ce

Digitized by Google

foyer de sédition et de révolte. Les excès de ces Camisards qui massacraient les prêtres, incendiaient les églises et les fermes, faisaient trembler les villes elles-mêmes, légitimèrent la vigoureuse répression que l'on sait. Fléchier approuva, et M. Delacroix ne blâme point, qu'on ait immolé leurs chefs, démoli leurs villages, brûlé dans un moulin une de leurs assemblées *religieuses*. Convenons que la guerre a des nécessités terribles; que les désordres de ces temps furent extrêmes, les maux peut-être irréparables; mais pourquoi M. l'abbé Delacroix, si facile et clément aux persécuteurs, se montre-t-il impitoyable aux victimes? Pourquoi ce soin qu'il prend de ne mettre en lumière, d'un côté que les erreurs et les fautes, de l'autre que la piété et les vertus? Est-ce pour illustrer par un nouvel exemple cette définition que les sophistes grecs donnaient de l'éloquence : l'art de faire paraître faible ce qui est fort et fort ce qui est faible? Pourquoi enfin fermer obstinément les yeux à la lumière, et méconnaître, au mépris de toute évidence historique, la véritable cause de cette prise d'armes : le désespoir né de l'excès des souffrances? Les temples démolis, les ministres mis au bûcher ou sur la roue, les enfants enlevés, leurs pères déportés, les morts traînés sur la claie et jetés à la voirie, les dragons, les galères, cette atroce persécution de près de deux siècles qui produisit, dit M. Michelet, *une pression épouvantable de douleur*, en faut-il davantage pour expliquer, je ne dis point justifier, les excès les plus regrettables? Mais non : on ne doit pas plus de justice à la mémoire des protestants qu'on n'en devait à leurs réclamations et à leurs plaintes légitimes. *Non licet esse vos :* c'est là toute la réponse qu'on leur faisait, qu'on leur ferait encore, s'il n'y avait pas dans le monde une autre équité que celle de l'Eglise. M. l'abbé Delacroix ne se pique point d'être impartial : « C'est, dit-il, une gloire qu'un historien convaincu ambitionne peu » (p. III). Il lui suffit d'être modéré « ainsi qu'il convient au parti du vrai et du droit. » Nous connaissons ce langage : le vrai, c'est la doctrine au nom de laquelle on nous a persécutés pendant trois siècles; le droit, c'est, pour cette doctrine, la suppression de l'hérésie et des hérétiques. Rendons grâce au généreux abbé : il veut bien n'user de ce droit qu'avec modération. Mais si nous connaissons ce langage, nous le jugeons aussi : il marque une profonde ignorance des temps où nous vivons et des vrais principes de la morale et du droit. Deux grandes voix ont en vain retenti aux oreilles de ceux qui le tiennent : ils n'ont pas appris de la Révolution française que le temps des priviléges est passé pour les Eglises comme pour les individus, et que la justice, je veux dire

Digitized by Google

l'impartialité, est d'obligation envers tous, amis ou adversaires; ils n'ont pas appris davantage de la Réforme protestante que le siége de la religion est dans le cœur de chacun; qu'il n'est rien de plus sacré que la conscience, ni de plus inviolable que son libre rapport avec Dieu. Ils l'apprendront. M.-J. GAUFRÈS.

CORRESPONDANCE

LES HUGUENOTS DU XVIe SIÈCLE

Nous croyons avoir prouvé, jusqu'à l'excès, notre respect pour le droit de défense, en insérant *in extenso* la double réponse de M. Gandy, avec les répliques qu'elle a provoquées. Le débat est clos maintenant, et le public appréciera de quel côté se trouvent, avec le sentiment des convenances, la justice et la vérité.

RÉPONSE DE M. G. GANDY A M. AD. SCHAEFFER.

(Suite et fin.)

Avant d'arriver à la seconde partie de vos accusations passionnées, je veux dire un mot du semblant de réponse que vous venez de me faire, et il va de soi que je vous laisserai de nouveau le monopole des personnalités injurieuses. Plus vous oubliez les convenances, plus je tiens à honneur de les observer, parce qu'en les respectant, je le répète, on se respecte soi-même.

Vous me reprochez d'avoir insulté *grossièrement* les protestants; ceci concerne la seconde partie de ma trop facile justification; je m'en occuperai bientôt. Quand à l'adverbe *poli* que vous me décochez, il a fait fausse route, et je serais en droit de le renvoyer à sa véritable adresse, là où voltigent sous une plume courtoise les inculpations de mauvaise foi, de perfidie, etc. Mais je veux rester dans une parfaite modération.

Selon vous, je n'ai étayé d'aucune preuve l'accusation dirigée contre Coligny; les citations que j'ai faites sont pour vous comme si elles n'étaient pas; ne pouvant les réfuter, vous les niez.

Il y a, dites-vous, de la *perfidie*, — pas moins que cela, — à écrire : « Condé, dit-on, visait à être roi. » L'impartialité du doute est perfide à vos yeux, paraît-il; ce qui est loyal, est-ce donc de

Digitized by Google

supprimer les preuves quand on peut les taire, et de les nier quand on ne peut les cacher?

Perfide, je le suis évidemment; *ridicule*, je ne le suis pas moins, puisqu'au lieu d'affirmer avec M. Baschet, qui n'est pourtant pas un *fanatique*, que M. Crétineau-Joly *se réserve de publier* une lettre fort compromettante pour Coligny, — si tant est qu'elle existe, ai-je dit (1), — je ne publie pas ou ne fais pas publier immédiatement cette lettre. L'ai-je donc à ma disposition, et suis-je responsable des déterminations de celui qui la possède?

Relativement au ministre Sureau, dont j'ai invoqué le témoignage, votre réplique est admirable. Il est mort catholique, donc il faut le récuser; en d'autres termes, si un protestant reconnaît la vérité et entre dans l'Eglise, c'est décidément ou un niais qui ignorait les doctrines qu'il enseignait auparavant, ou un homme sans caractère et sans délicatesse qu'il faut tenir pour suspect; devant cette logique, aussi rationnelle qu'inattendue, je m'incline.

Vous revenez, pour votre malheur, sur le sentiment de M. Dargaud au sujet des mesures prises par l'Hôpital contre les réformés. Il paraît qu'avec vous il ne faut pas se lasser de redire la même chose. Laissez-moi donc rétablir la question que vous dénaturez. J'ai voulu prouver (p. 35), — et vous oubliez d'en convenir, — que des historiens rationalistes n'hésitent pas à reconnaître qu'au XVIe siècle l'hérésie tombait sous la vindicte de l'Etat. Qu'a fait M. Dargaud? En félicitant l'Hôpital d'enlever à l'inquisition le jugement des *crimes* d'hérésie, pour les déférer aux tribunaux ecclésiastiques qui édictaient des peines corporelles et d'autres peines encore, cet historien a félicité, je ne dis pas intentionnellement, mais implicitement et par le fait même, l'illustre chancelier d'avoir admis que l'hérésie, en tant que *crime*, était justiciable des lois de l'Etat, et par conséquent n'était pas *tolérée*. Si cela n'est pas clair, péremptoire pour votre judiciaire, ce sera tant pis pour vous, mais non pour l'évidence, à moins qu'il ne faille admettre qu'on travestit la vérité en la montrant telle qu'elle est.

Au sujet de M. Fauriel, je vous ai prouvé que vous aviez tronqué ses paroles (2), et vous ai dit ensuite qu'en me réservant d'examiner

(1) M. Gandy en est-il bien sûr? Qu'il se relise lui-même (*Revue des Quest. hist.*, p. 70 et 71). Ce que lui commandait la plus vulgaire justice, il ne l'a pas fait, et la loyauté de M. Baschet, hésitant à accuser Coligny sur la foi d'une pièce imaginaire, n'a pas eu d'imitateur. (*Réd.*)

(2) On est confondu de l'assurance de M. Gandy. En découpant avec art une demi-page d'un auteur, il le transforme d'apologiste en accusateur de la Réforme. Pris sur le fait, il s'étonne d'être taxé d'infidélité, et s'érige en apôtre méconnu de l'intégrité des textes! (*Réd.*)

Digitized by Google

en son lieu l'origine de l'organisation politique des protestants, je n'aurais pu m'occuper immédiatement de ce sujet sans embrouiller simultanément deux questions différentes, celles de savoir : 1° si les protestants s'organisaient; 2° s'ils avaient raison de se coaliser. Cela me semble net et lucide, pourquoi votre vivacité?

Vous finissez par trois citations. Les paroles de Bèze que j'ai reproduites sont *peut-être* authentiques, dites-vous; ce *peut-être* est charmant, et je le livre volontiers à la justice qu'en sait faire une note de votre rédaction, où l'authenticité de ces paroles est loyalement affirmée. Votre raisonnement est à la hauteur de votre *peut-être* (1). Pourquoi Bèze, dites-vous, serait-il criminel « après les paroles d'extermination prononcées contre les hérétiques par des conciles entiers? » Ainsi, Bèze est excusable, selon vous, parce qu'en se posant comme réformateur il a pris pour règle de sa conduite précisément ce qu'il voulait réformer; parce qu'en se donnant la mission d'établir la liberté de conscience, il se hâtait de la supprimer! Bèze s'exécutant lui-même de ses propres mains, voilà le héros que vous essayez, par un procédé impitoyable, de réhabiliter en le discréditant. La note qui est venue, non sans besoin, à votre secours, prétend que les paroles de Bèze n'ont pas le sens *odieux* que je leur attribue. La preuve qu'elle en donne est des plus curieuses. Bèze, dans son *Ve point*, veut qu'on *extermine* les ministres qui abusent de la Parole de Dieu, par conséquent les ministres catholiques qui n'avaient pas le bonheur d'entendre correctement cette parole à la façon de Luther et de Calvin, se jetant mutuellement l'anathème au nom de la Bible; mais ce qu'il a dit au *Ve point*, il ne l'a pas dit, puisqu'il ne s'est pas exprimé de la sorte au *VIIe point* (2). Pour compléter ce lumineux raisonnement, la note ajoute qu'après tout ce mot *exterminer* n'est pas redoutable sous la plume de Bèze, qui était bien le plus doux apôtre qu'on pût imaginer; il n'était à

(1) Ce *peut-être* n'est charmant que sous la plume de M. Gandy; car il est de son invention. Après avoir consulté deux éditions de Bèze, qui ne contiennent pas le texte incriminé, notre collaborateur ajoutait avec une juste réserve : « *Il se peut que ces paroles soient authentiques.* » Elles le sont en effet, puisqu'elles figurent dans une édition de 1563. Mais ont-elles le sens particulièrement odieux que leur prête M. Gandy? Là est toute la question. (*Réd.*)

(2) Le tour sophistique de ce raisonnement ne peut faire illusion à personne (voir la note 1, p. 140). Bèze dit incidemment au *Ve point* de sa *Confession de foy* que les *ministres infidèles* doivent être exterminés; M. Gandy lit : *Les prêtres catholiques*. Or, Th. de Bèze a consacré 144 pages de cette même Confession (*VIIe point*) à l'Eglise romaine dont il attaque les ministres avec une extrême virulence, sans appeler, fût-ce par un mot, la persécution sur leur tête. Il ne désigne aux rigueurs des magistrats que les libertins, les anabaptistes et autres qui sapent l'autorité de la Parole divine, et ce fait singulier ne donne rien à penser à M. Gandy! Périsse toute saine critique plutôt que de rétracter une injure à la mémoire de Bèze! (*Réd.*).

Digitized by Google

craindre, ce mot terrible, que sur les lèvres d'un saint pontife, de Pie V. Cette comparaison, pour le moins étrange, défie, je le confesse, toute critique: elle figure parmi les choses que la raison et les faits interdisent de prendre au sérieux (1). Au surplus, quand vous venez me dire que Bèze n'était intolérant que contre les libertins, les anabaptistes et autres, qui sapaient l'autorité divine, je me demande ce que devient l'histoire entre vos mains. Quoi donc! les prêtres catholiques, suivant Bèze et Calvin, ne détruisaient pas l'autorité de la Parole de Dieu, eux qui en abusaient, selon ces chefs, pour diviniser l'idolâtrie; eux les ministres de l'impure et infâme Babylone, eux les sujets du pape-antechrist, qui prétendaient trouver dans la Bible les preuves inéluctables de l'infaillibilité de l'Eglise! Bèze, c'est entendu, n'a pas dit par manière d'axiome : *Libertas conscientiarum diabolicum dogma;* cet aphorisme est gênant; qu'il soit tenu pour apocryphe (2). Bèze, le bras droit de Calvin, n'a pas pensé comme son maître (*Instit.* de Calvin, lib. IX (?), ch. VII, § 25-27), que la théologie secrète du pape et des cardinaux était l'athéisme, ou peut-être, croyaient-ils l'un et l'autre que professer hypocritement l'athéisme, ce n'était pas détruire l'*autorité de la Parole divine.* Et puis, le tendre Bèze, dans son libelle *De Hæreticis a civili magistratu puniendis,* libelle où il accumule en faveur du droit du glaive contre les inorthodoxes les textes sacrés et profanes, ne considérait vraiment pas les ministres du catholicisme comme hérétiques. Sa thèse-principe n'était pas générale, et au besoin, pour justifier les exceptions, il n'avait qu'à montrer à tous, non pas certes le supplice de Servet, mais la tolérance envers les catholiques, dont le charitable Calvin donnait à Genève, sous son régime évangéliquement théocratique, les meilleurs exemples.

Continuons. Je vous ai mis au défi de prouver que mon résumé substantiel du *Commentaire sur Daniel,* par Calvin, n'est pas exact.

(1) Cette comparaison que M. Gandy se refuse (et pour cause) de prendre au sérieux, n'en répond pas moins à l'exacte vérité. Il y a deux Pie V, celui que l'Eglise et M. de Falloux ont béatifié et celui de l'histoire. Le premier est le modèle de toutes les vertus apostoliques, le digne vicaire de Celui qui fut doux et humble de cœur. Le second est le pontife qui inspire les massacres des Pays-Bas et de Paris; qui machine en plein Vatican l'assassinat d'Elisabeth (Mignet, *Histoire de Marie Stuart,* t. II, p. 157, 159), qui répond enfin aux instances de l'ambassadeur de Côme Ier, sollicitant la grâce de Carnesecchi, condamné comme hérétique : S'il s'agissait d'un homme QUI EÛT ÉTÉ DIX FOIS MEURTRIER j'accorderais sa grâce à votre maître. Je ne puis rien pour Carnesecchi (*Legazioni di Averardo Serristori.* Florence, 1853, p. 456). Voilà le doux et saint pontife que nous laissons à la pieuse admiration des diffamateurs de la Réforme! (*Réd.*).

(2) Si Bèze a dit ce mot, à quelle école l'avait-il appris? La Réforme a depuis longtemps répudié ce triste adage de la persécution. L'Eglise catholique est condamnée à le répéter par la bouche de chaque nouveau pontife. Pie IX fait écho à saint Pie V. (*Réd.*).

Digitized by Google

A cela, vous répondez, sans plus de souci, que vous avez le droit de suspecter ce résumé; je suis un suspect qu'on évite de convaincre. Eh bien, soit. Il reste acquis à la discussion que mon analyse est fidèle, car vous ne tentez même pas d'y signaler des inexactitudes. Quant à la citation que j'ai faite des *Leçons sur le prophète Daniel*, vous la passez prudemment sous silence. Encore une fois, l'officieuse rédaction vient à votre secours.

Sa note nie-t-elle l'authenticité du texte, authenticité que vous m'aviez mis au défi de prouver, il vous en souvient, Monsieur. Non, certes, mais elle l'explique en lui faisant subir une entorse. Calvin prêcher la révolte, fi donc! ne fut-il pas toute sa vie, lui et sa secte, un modèle d'obéissance qui rappelait la primitive Eglise? Le texte cité ne recommande que l'obéissance passive. Déclarer qu'il faut *cracher* sur les princes non protestants et que ces princes se privent eux-mêmes de leur droit, c'est simplement inviter à mourir en fidèles sujets plutôt que de désobéir à Dieu. Franchement, Monsieur, expliquer ainsi un texte qu'on a sous les yeux et qui brave toutes les interprétations, n'est-ce pas demander à la raison et à la conscience publiques un trop grand sacrifice? (1)

Encore deux textes : l'un est de Becan, l'autre de Calvin. Quant au premier, je conviens que Becan n'a pas cité les paroles textuelles de Calvin; mais dans ses *Aphorismi doctrinæ calvinistarum*, il est clair qu'en attribuant, non pas à *des* calvinistes, mais au *parti* calviniste, une doctrine qui consistait à calomnier à outrance et a *tuer*, si on le pouvait, les jésuites, il a voulu faire remonter logiquement cette doctrine à Calvin lui-même, à moins qu'on ne suppose que le calvinisme, dans la pensée de cet auteur si intelligent et si intègre, n'était pas le calvinisme. Peut-être a-t-il simplement

(1) Les grands mots ne sont pas des raisons et couvrent mal la défaite. Puisque M. Gandy a entrepris de transformer Calvin en apôtre de sédition, qu'il produise donc un de ces textes qui ferment la bouche à tout contredisant, comme celui-ci par exemple : « Pour ce que j'ay entendu que plusieurs de vous se déliberent si on les vient outtraiger, de résister plustost à telle violence que de se laisser brigander, je vous prie de vous déporter de tels conseils, lesquels ne seront jamais bénis de Dieu... *Vous n'estes point armés de luy pour résister à ceux qui sont establis de luy pour gouverner* » (*Lettres*, t. II, p. 92); et cet autre : « Quelques raisons ou couvertures qu'on ameine, toute nostre sagesse est de pratiquer la leçon que nous a apprise le souverain Maistre, *à savoir, de posséder nos vies en patience* » (t. II, p. 393), et cent autres encore! Calvin n'a-t-il pas désavoué la conjuration d'Amboise? N'a-t-il pas répondu aux sollicitations de la Renaudie « que s'il s'espandoit une goutte de sang, les rivieres en découleroyent par toute l'Europe? » (*Lettres*, t. II, p. 384.) Tout cela est moins que rien pour M. Gandy. Ne lui reste-t-il pas une phrase de Daniel dont il dénature le sens (nous l'avons prouvé p. 140, not. 2), et le scrupuleux écrivain qui se refuse à lire la réfutation des prétendues lettres à M. du Poët, parce qu'elle ôte une arme à la calomnie, continuera de répéter que Calvin est un apôtre de sédition et d'assassinat! Nous lui laissons ce triste honneur. (*Réd.*)

Digitized by Google

tiré cette théorie de meurtre des écrits de la secte où, de l'aveu même du protestant Mackintosh, elle est clairement exprimée; toujours est-il que le texte de Becan repose, d'après sa conviction, sur l'enseignement de Calvin; autrement, il ne saurait se concevoir. Quand donc j'ai parlé d'un écrit de Calvin, j'ai cité *quoad sensum*, comme Becan, et non littéralement; et si ce sont les guillemets qui vous offusquent, je les abandonne sans pitié à votre vindicte typographique.

En ce qui concerne la lettre à du Poët, vous prenez des airs de triomphe. Une nouvelle note de cette rédaction vigilante qui répond encore une fois à votre cri : *A moi, d'Auvergne!* m'oppose un article. Malgré tous mes efforts, je n'ai pu encore le lire, et comme je ne sens en moi rien absolument qui résiste à la vérité, je n'hésiterai pas, si plus tard je suis convaincu par de nouveaux documents, à déclarer apocryphes les lettres dont il s'agit. En attendant, si vous m'opposez une autorité, je vous en oppose quatre (1) : les trois que j'ai nommées plus haut, et en outre, le quinzième volume tout à fait récent de l'abbé Jager. L'original de la lettre citée était entre les mains de M. d'Alissac de Valréas, qui l'a publié en 1838 dans l'ouvrage que j'ai indiqué. Au dernier siècle, un des excellents amis de vos pères dans la foi, Voltaire, avait dit que l'original se conserve au château de la Bastie-Roland, près de Montélimar (*Essai sur les mœurs*, édit. des œuvres, 1784, t. III de l'*Essai*, p. 194).

L'*original* a-t-il tort? Vous ne le prouvez pas vous-même. Jusqu'à démonstration du contraire, je crois avec de nombreux érudits de premier ordre à l'authenticité de cette lettre. Mais supposons, sans l'admettre, que cet écrit soit inventé, ma thèse n'en est pas moins debout. D'autres documents que j'ai produits en démontrent la vérité. Pour ne rappeler qu'un fait, il est notoire que l'assassinat du duc de Guise fut célébré en prose et en vers par les calvinistes et qu'il leur inspira, sans excepter les chefs, un enthousiasme insensé; à cet égard, j'ai renvoyé à un ouvrage où les preuves de cette assertion avec indication de sources, sont données.

J'ai dû être un peu long, bien qu'à regret, pour relever vos arguties. Que si, en tout cela, j'ai *joué un tour* suivant votre langage, permettez-moi de vous dire que de telles expressions devraient toujours être absentes des polémiques loyales que vous affectionnez comme moi.

(1) Les quatre *autorités* de M. Gandy sont les auteurs qui ont cité avant lui les prétendues lettres sans en vérifier l'authenticité, mais qui, du moins, avaient leur ignorance pour excuse. Loyalement averti, M. Gandy peut-il encore se réclamer de sa bonne foi? (*Réd.*)

Digitized by Google

J'en viens à la deuxième partie de vos objurgations, et je serai aussi court qu'il me sera possible.

A vous entendre, les huguenots n'ont été ni factieux ni rebelles. Au lieu de démolir les solides assises sur lesquelles j'ai fondé une assertion qu'on ne saurait contester sans faire entrer le doute universel dans l'histoire, vous m'objectez quelques passages de l'*Institution*, un entre autres, où Calvin, dans une épître dédicatoire, fait à François Ier, qu'il avait intérêt à ménager, des protestations fallacieuses de soumission. Le caractère démocratiquement séditieux du calvinisme est depuis longtemps au grand jour; je sais parfaitement qu'en plusieurs endroits de ses lettres et de ses ouvrages, le chef des soi-disant réformés affectait une humble soumission aux puissances, il était trop intelligent pour se refuser ces artifices nécessaires; mais, outre que ces assurances rusées se réfutent par de nombreux appels à la révolte, notamment par la sentence de déposition prononcée contre les mauvais princes, et que je rappelais tout à l'heure, il y a d'innombrables témoignages qui mettent en pleine lumière les rébellions calvinistes, et vous ne parviendrez jamais à les détruire. Je vous ai cité (pag. 20) un de vos apologistes les plus décidés, qui affirme que le calvinisme, en France, était absolument hostile aux institutions et aux mœurs nationales. Vous ne m'obligerez pas, je pense, à refaire ici mon étude. Toutefois j'aime à redire que la *Franco-Gallia* d'Hotman et les *Vindiciæ contra tyrannos* de *Languet*, ces deux principaux manifestes du parti, sont un appel à la révolte. L'un est plus sournois, l'autre plus violent. Hotman, faisant des allusions transparentes à Charles IX et aux Valois, écrit : « Ceux qui se soumettent à l'appétit d'un *tyran*, ou d'un larron ou d'un bourreau, comme la brebis au boucher, ceux-là ne méritent pas d'être autrement appelés que d'un nom le plus contemptible dont on se peut aviser, comme de serfs ou d'esclaves. » Voilà comment le calvinisme ou Calvin, c'est tout un, je présume, n'hésitait pas à réprouver, comme vous dites, l'insurrection contre les gouvernements établis, même *sous les mauvais princes*. Languet, lui, pose résolûment ces problèmes: A-t-on le droit de résister aux princes, s'ils veulent détruire la loi de Dieu (on devine laquelle) et ravager l'*Eglise?* — Quand le prince opprime ou perd la république, la nation peut-elle lui enlever le pouvoir dont il *abuse?* Inutile de préciser la signification du mot souligné. — Les princes voisins peuvent-ils et doivent-ils porter secours aux peuples persécutés dans leur *foi* et opprimés par un tyran? Sur les deux premiers points, Languet ne veut pas d'une émeute de carrefour; c'est aux

Digitized by Google

magistrats qu'il confie les rênes de la révolte; les anabaptistes lui faisaient peur, il préférait la sédition aristocratique.

Sur le troisième point, il se prononce affirmativement. Chez Languet comme chez Hotman la théocratie oligarchique, sous forme de république, est suffisamment accusée. Et ce ne sont pas seulement les écrivains catholiques, ce sont encore et surtout ceux qui rendent hommage au principe protestant de la libre pensée, qu'on voit s'exprimer avec un remarquable ensemble sur le génie révolutionnaire de la Réforme; j'en ai cité quelques-uns (pag. 18-21), j'aurais pu continuer indéfiniment cette liste de témoins à coup sûr irrécusables.

Mais à quoi bon les textes quand les faits ont tant d'éclat? A moins de mentir à l'histoire, on ne saurait nier que les guerres civiles, et spécialement celle de 1562, sont nées de l'initiative des huguenots; qu'ils ont en France accumulé les ruines et versé des torrents de sang. Est-ce là, oui ou non, de la révolte, et cet immense réseau d'organisation armée, qui couvrait la France et l'enlaçait de complots, qui constituait un Etat dans l'État, qu'était-ce autre chose que la rébellion en permanence contre les lois divines et humaines, contre les institutions et les mœurs du pays? On a prétendu ici même, je le sais (*Bulletin*, t. II, pag. 331 et suiv.), que les protestants durent fatalement chercher, dans ces luttes sanguinaires, la protection de leurs personnes, la garantie des traités et la liberté de leurs consciences. Vains subterfuges que je crois avoir, à la lumière des faits, complétement réfutés. Mais je suppose que l'attaque, une attaque injuste, soit venue du côté des pouvoirs catholiques, alors, Monsieur, je vous renvoie tout simplement à la note de votre rédaction, à cette note qui signale dans le calvinisme une doctrine de soumission aux autorités établies, même aux mauvais princes: ici le droit à l'insurrection, consacré par le droit de la défense personnelle et de la liberté de conscience, là l'obligation de ne jamais se lever en armes contre les princes, même tyrans. Entre ces deux versions disparates des vôtres, choisissez, Monsieur, mais vous aurez beau nier les faits, ils seront ce qu'ils sont; le soleil brille en dépit des aveugles.

Vous vous êtes ému de m'entendre affirmer que le protestantisme, livrant la Bible aux libres interprétations de toutes les fantaisies et de toutes les doctrines, était un énergique dissolvant de toutes les vertus; vous ajoutez, dans votre dernière réponse, que j'ai tenu, à l'égard de vos coreligionnaires du XVIe siècle, un *odieux* et *grossier* langage, que je les ai appelés des sauvages qui

Digitized by Google

voulaient détruire la société, et dont la religion donnait à l'illuminisme, au scepticisme et à la dépravation une consécration divine. Un erratum d'abord. J'ai jugé le protestantisme comme doctrine, c'était mon droit et mon devoir. A ce point de vue, votre étonnement, sinon vos injures, m'étonne. Sur quoi reposent les vertus chrétiennes? Sur les croyances. Que deviennent celles-ci quand chacun peut voir dans la Bible tout ce qui lui plaît, quand vos mille et une sectes, Luther, Calvin, Zwingli, Bucer, Œcolampade, Castaglion, Muncer et tant d'autres, tous armés de la Bible, se lancent mutuellement des malédictions et s'excommunient; quand à travers des variations innombrables sur les fondements mêmes du christianisme, des chefs protestants arrivent en très-grand nombre, comme à Genève, comme en Allemagne et en Angleterre, comme en France, à embrasser en frère le rationalisme contemporain, et à *jeter aux orties* non plus seulement la foi de Calvin, mais la foi à la Bible qu'ils dépècent et anéantissent par leur implacable exégèse? Le scepticisme est donc un fruit de la Réforme. Celle-ci dissout et ne fonde rien, c'est une machine de guerre contre le catholicisme, rien de plus.

Le communisme, je l'ai prouvé, était dans les théories de vos pères; quant à l'illuminisme, vos ancêtres,— car je veux rester sur le terrain de l'histoire, — en disant à leurs fidèles : Prenez et lisez, devaient leur dire et leur disaient en effet, les témoignages abondent: De peur que votre sens privé ne vous égare dans ces difficiles et si hautes investigations, Dieu, si vos intentions sont pures, *illuminera* votre intelligence. Lorsque Calvin se donnait une mission divine et se constituait dictateur des âmes, il n'eût été qu'un niais et personne ne l'eût cru, s'il n'eût opposé que ses convictions à celles d'autrui tout aussi respectables que les siennes, s'il n'eût argué de sa céleste inspiration contre ses adversaires, catholiques ou protestants. En ce qui concerne la consécration de tous les crimes par le protestantisme primitif, je la maintiens. Calvin enseigne, vous le confessez explicitement, la prédestination en vertu de laquelle Dieu sauve ou damne à sa guise ses créatures; de plus, il détruit la liberté : « Libertate abdicatam, voluntatem dico *necessitate* in malum vel trahi vel duci » (*Instit.*, lib. II, ch. 3, n° 5). « L'inceste, dit Calvin, par lequel Absalon souilla la couche de son père est l'œuvre de Dieu » (*Instit.*, ch. XVIII, par. 1). Indignez-vous, Monsieur, si vous avez l'indignation facile, contre votre seigneur et maître; admettez, si bon vous semble, que la prédestination et le fatalisme n'autorisent pas tous les forfaits; imputez cette exécrable

Digitized by Google

doctrine, si tel est votre bon plaisir, à saint Paul, une fois de plus vous montrerez comment la libre pensée se comporte avec les divines Ecritures, mais vous n'éteindrez pas la lumière par vos négations.

Evitant de blesser les personnes, je m'en suis tenu aux principes. Pour vous, déplaçant encore une fois la question, vous me parlez des vertus de vos aïeux au XVIe siècle. A cela je réponds que les huguenots, quand ils étaient chrétiens et vertueux, ne l'étaient pas comme protestants, mais quoique protestants; leur morale contredisait leur croyance, ils valaient mieux que leurs opinions, voilà tout. En fait, il n'est pas moins incontestable qu'une affreuse dépravation accompagna la Réforme en tous pays, c'est la plainte répétée des plus illustres protestants, et je l'ai fait entendre. Et puisqu'il vous plaît d'invoquer le présent qui n'est pas en cause, je vous dirai ceci : Berlin et Londres sont les deux capitales les plus dépravées de l'Europe, et elles sont protestantes.

A ces allégations vous mêlez des déclamations peu dignes de vous; il vous convient de transformer en bourreaux les législateurs et l'Etat, parce qu'ils ne se prêtaient pas de bonne grâce à laisser propager un culte qui sapait dans ses bases toute société religieuse, politique et civile, qui demandait la liberté pour la confisquer immédiatement, témoin tous les lieux où il prédominait, au profit d'une théocratie intolérante, cruelle et spoliatrice. Vous changez les rôles, Monsieur; vous transformez, malgré l'histoire, le persécuteur en persécuté. Est-ce à dire que j'approuve tout ce qui s'est fait depuis trois siècles contre les vôtres? J'ai blâmé et je blâme encore énergiquement les violences populaires, fussent-elles même des représailles exercées contre vous. Tout ce que la politique, dans un intérêt égoïste, s'est permis contre les protestants, je le réprouve; dans cet ordre de sentiments et d'idées, j'ai défendu les huguenots contre les bruits absurdes de complot perfidement propagés pour rendre possible l'abominable Saint-Barthélemy. Avec vous, sinon comme vous, je condamne l'iniquité partout où je la trouve.

Je ne vous suivrai pas dans l'itinéraire fort décousu que vous vous êtes tracé pour parcourir, à vol d'oiseau, les annales ensanglantées du XVIe siècle : sur le massacre de Vassy, sur les portraits comparés de Montluc et du baron des Adrets, sur les principales guerres civiles, vous laissez intacte toute mon étude, vous mettez en dehors de vos considérations fantastiques tout ce que j'ai affirmé pièces en mains. Donc, en tous ces détails, je n'ai pas à apprécier ici vos ré-

Digitized by Google

cits hasardés, mais à justifier les miens; j'aurais trop à faire et j'abuserais de la place qui m'est courtoisement accordée dans le *Bulletin*, si j'oubliais de me borner à ce qui me regarde. Un mot seulement sur vos divagations. En badigeonnant l'histoire à votre manière, vous ne négligez rien pour excuser les violences et les séditions de vos frères; à cet égard, je vous renvoie tout simplement à la note amie que vous connaissez; elle vous apprendra mieux qu'à moi qu'en répandant partout la terreur, le pillage, le sacrilége et la mort, les calvinistes n'étaient certes pas les humbles et obéissants sujets des princes, même pervers, contre lesquels la révolte n'est pas permise.

Après ce long voyage semé d'incidents plus ou moins malheureux, vous abordez la Saint-Barthélemy.

Vous me reprochez, sans preuves toujours, suivant votre inviolable habitude, d'avoir abaissé le chiffre des victimes de ces attentats, en ne suivant pas le *respectable* de Thou dont on sait la partialité, et Sully dont nul n'ignore l'esprit de secte; ce que j'ai dit de la sollicitude de Charles IX à entourer de mystère la Saint-Barthélemy ne se rapporte qu'au caractère et à la nature de cet acte horrible; il vous plaît de faire une transposition, libre à vous.

Vous convenez avec moi, je vous en félicite, que la Saint-Barthélemy ne fut pas préméditée de longue main; mais comme le génie de l'antithèse vous sourit, vous doutez immédiatement de ce que vous venez d'affirmer; vous ne savez plus si cette catastrophe (p. 86) fut « amenée par suite d'un plan d'extermination longuement mûri, si les massacres ne furent *arrêtés* que peu après l'attentat du 22 août; » si, chez Catherine, la pensée d'une exécution générale a été suggérée par une occasion opportune; *peu importe*, dites-vous avec une singulière insouciance qui ne vous permettra plus de contempler avec amour, comme vous le faites encore, votre travail d'*il y a dix ans*. Oui, *peu importent* des débats qui, depuis trois siècles, occupent l'histoire. L'essentiel pour vous, et vous l'avouez, c'est que le crime soit *catholique*. Là encore, il faut vous croire sur parole comme votre doux maître Calvin; pas une bribe de preuves. Je me trompe, les *réjouissances* faites à Rome, quand on y reçut la nouvelle de la Saint-Barthélemy, sont une démonstration sans réplique de la participation du pape et du catholicisme à ce grand crime. Inutilement pour vous, Monsieur, j'ai prouvé, par de nombreux documents irrécusables, que Grégoire XIII avait été mal informé des causes et de la nature de cette exécution, qu'on la lui avait présentée comme une mesure absolument nécessaire pour

Digitized by Google

sauver la France et la famille royale d'un horrible complot protestant, que le pape avait pleuré sur les victimes innocentes qui avaient succombé avec les coupables, qu'il avait blâmé les excès de cette tuerie; qu'en un mot, il n'avait approuvé ce qui s'était fait que dans les limites d'une légitime défense, — *peu importe*, pour parler comme vous; votre siége est fait, et avec la prétention de réfuter un adversaire, vous ne daignez même pas, et pour cause, parler de ce qu'il a dit, vous m'avez trop habitué à cette justice pour qu'elle m'étonne.

Si vous ne songez pas à ce que j'ai dit, en revanche, vous tenez beaucoup à me faire dire ce que je n'ai pas dit. Chemin faisant, vous déclarez que, selon moi, l'Eglise romaine est la *vérité absolue*, c'est vous qui soulignez, et qu'en dehors d'elle, il n'y a qu'erreurs, hérésies, abominations, etc. C'est étrangement abuser des franchises de la critique. Je n'ai rien avancé de pareil. Suivant moi, comme suivant tous les catholiques, tout ce qui est contre l'Eglise est faux, sans doute, mais l'Eglise n'a jamais eu et n'aura jamais la prétention d'enseigner toutes les vérités; elle se borne, d'après le don d'infaillibilité qu'elle a reçu de Jésus-Christ même, à conserver le sacré dépôt du dogme et de la morale. Quant aux sciences humaines, y compris la philosophie, elle les abandonne librement aux discussions, à la condition pour celles-ci de respecter les vérités de foi; vous jugez du catholicisme d'après les préjugés modernes, et je le regrette.

Vous ne connaissez pas mieux la liberté de conscience : oui, Monsieur, cette liberté, dans son essence, est celle du for intérieur. Si vous érigez en maxime la liberté absolue des manifestations de la pensée, vous absolvez par cela même la criminalité de ces manifestations. En droit naturel, ne vous en déplaise, on ne doit admettre que la liberté du bien; autrement il faudrait reconnaître à l'erreur et au mal, c'est-à-dire au néant, le droit *naturel* de se produire, ce qui est absurde et implique l'athéisme. Le for intérieur, ai-je besoin de vous l'apprendre, doit être respecté en ce sens que nul ne peut légitimement imposer une croyance quelconque par la force, et telle a été, dans tous les temps, la doctrine et la pratique de l'Eglise catholique; les croyances ne relèvent que de la conscience et de Dieu; mais l'erreur, en tant qu'elle viole par ses manifestations l'ordre public, la législation et la constitution d'un Etat catholiquement constitué, tombe sous la vindicte des lois; telles ont été les idées admises pendant plus de dix siècles. Aujourd'hui la tolérance est de rigueur, encore ne peut-elle être et n'est-elle nulle part

Digitized by Google

illimitée; mais je me reporte vers un autre âge, et je répète, puisque vous m'y forcez, que le protestantisme, tel qu'il se présentait alors aux peuples, menaçait la sécurité de l'Etat, et qu'on ne pouvait le tolérer sans exposer la France à être conquise et asservie par ceux-là même qui ne parlaient de la liberté de conscience que pour l'opprimer. Voilà, Monsieur, le droit public de l'Europe au XVIe siècle, et de plus le droit imprescriptible de la défense; voilà ce que saint Pie V, dont vous calomniez le caractère et les écrits, pensait et proclamait. Sur ce pape, comme à peu près sur tout, vous divaguez et déclamez; les lieux communs qui traînent partout vous suffisent, je ne saurais m'en contenter, et je vous renvoie à *l'Histoire de saint Pie V par M. le comte de Falloux*, car vous êtes résolu, je le suppose, à y voir ce qu'elle enferme et non ce qu'elle exclut. Non, Monsieur, ce n'est pas l'*intolérance* de Rome qui a *forcé* les huguenots à s'armer; — que va dire votre note de ce nouveau mot qui consacre la sédition? — Ce qui leur a fait prendre les armes, je l'ai prouvé jusqu'à la dernière évidence, c'est leur idée fixe d'attaquer le catholicisme et l'Etat pour les gouverner tous deux suivant l'édifiant modèle de la république calviniste de Genève. Ce que vous citez, à ce propos, des lettres de saint Pie V ne fait voir qu'une chose, c'est que vous les comprenez avec autant de bonheur que la Saint-Barthélemy. Saint Pie V, en beaucoup de ses lettres, recommande expressément de laisser en paix les protestants qui ne compromettent ni la paix publique ni la liberté des consciences; pour les autres, il réclame contre eux le droit de défense religieuse et sociale, parce qu'en leur qualité d'hérétiques déclarant la guerre à tout ce qui assure la tranquillité et le bonheur de la société politique et de la société religieuse alors unies, ils sont conspirateurs et factieux. Après cela, et vous terminez par ce trait émoussé, vous me rappelez cette banalité triviale que, dans la Saint-Barthélemy, *si la pointe du poignard frappa à Paris, la poignée était à Rome.* Cette calomnie usée depuis longtemps vous paraît belle, vous n'êtes pas difficile. S'il y eut dans ces malheureux temps un poignard, l'histoire n'hésite pas à dire qu'il était aux mains du parti huguenot, et que sa pointe frappait le cœur même de la civilisation chrétienne.

Je m'arrête et je regrette sincèrement de n'avoir pu être plus court. J'en ai assez dit pour la loyauté du lecteur; je n'en dirais jamais assez pour le parti pris et la prévention. Je ne puis maintenant que prier les esprits impartiaux de se référer à une étude que vos diatribes et vos dénégations n'ont pas même atteinte. Quelle que soit votre réplique, je l'abandonne volontiers à quiconque ne

Digitized by Google

veut pas prendre le change et ne se laisse pas imposer sans examen les jugements passionnés, les suppressions d'arguments, les divagations, les changements de questions, les mutilations de texte et les calomnies. Je ne reprendrais la plume qu'autant qu'une accusation nouvelle, s'attaquant à ma bonne foi et à mon honneur d'écrivain, se produirait sous des dehors spécieux. Si je me tais, il est bien entendu que je livre tout, les injures et le reste, à ce que j'ai appelé déjà la justice du silence.

Vous tenez à avoir le dernier mot sur le papier. Pour moi, le dernier mot des convenances et de la raison me suffit.

Votre très-humble serviteur,

GEORGES GANDY.

LETTRE DE M. AD. SCHAEFFER A M. JULES BONNET.

Monsieur,

Ma prévision s'est réalisée. Je viens de lire la seconde moitié de la *Réponse* de M. Gandy et je la trouve plus faible encore que la première. Les mots sonores y abondent, et y tiennent la place de preuves franches et solides qu'on y cherche en vain. L'auteur y supplée par des récriminations et des traits envenimés qui ne m'atteignent guère. L'autre jour, il se donnait le plaisir de parler à vos lecteurs de la pseudo-réforme; aujourd'hui, il leur parle, avec une fine ironie, du « tendre » Bèze, du « doux » Calvin; il m'accuse de me livrer à des « considérations fantastiques, » de badigeonner l'histoire, » de me permettre des « déclarations peu dignes. » Et après avoir vidé son carquois, il veut bien me laisser « le monopole des personnalités injurieuses! » Vos lecteurs prononceront entre M. Gandy et moi. S'ils veulent bien se donner la peine de lire *tout entier* le travail que j'ai entrepris de réfuter (1), ils jugeront mieux encore, si c'est M. Gandy qui se fait une juste idée de « l'honneur de tenir une plume. » Pour ma part, en parcourant la *Revue*, j'ai éprouvé ce saint frémissement d'un fils qui, sûr de l'honneur de son père, entendrait quelqu'un insulter à sa mémoire.

Mais ici M. Gandy m'arrête : « Je n'ai dit que la vérité; je l'ai prouvée; de quel droit me traitez-vous de calomniateur? de quel droit suspectez-vous ma bonne foi? »

Bien. M. Gandy est la bonne foi personnifiée. De plus clairvoyants que nous pouvaient s'y méprendre, — c'est ce que nous avons fait

(1) *Revue des Questions historiques*, 1866. Ire et IIe partie.

Digitized by Google

voir; — mais nous ne demandons pas mieux que de prendre acte de sa protestation. Il est donc bien entendu que, dans ce qui va suivre, ce n'est pas la bonne foi de M. Gandy que nous incriminerons. Mais alors, — disons-le tout de suite, — il ne nous reste qu'un parti à prendre : le parti de déclarer que M. Gandy ne raisonne pas comme le commun des hommes, ou que, pour nous servir d'une pittoresque expression que nous lui empruntons, sa « judiciaire » laisse à désirer. C'est ce que nous allons essayer de démontrer.

I.

Nous ne pouvons nous dispenser de revenir tout d'abord sur notre Réplique à la première partie de la Réponse de M. Gandy. M. Gandy veut avoir le dernier mot : eh bien, il ne l'aura pas. Il se figure nous avoir réfuté : cela n'est pas, et il ne saurait nous convenir vraiment que notre adversaire transforme sa défaite en victoire. Nous commencerons par le point capital, par le fameux passage de Becan; nous nous efforcerons d'être aussi concis que possible.

Est-il vrai, oui ou non, que M. Gandy prétendait citer un *passage authentique* de Calvin ? Oui. Il n'y a pas de doute. Il essaye à présent de se tirer d'affaire, en disant : « Quand donc j'ai parlé d'un écrit de Calvin, j'ai cité *quoad sensum*, comme Becan, et non littéralement, et si ce sont *les guillemets qui vous offusquent*, je les abandonne sans pitié à votre vindicte typographique. » Or, je le regrette pour M. Gandy et pour sa judiciaire, il ne s'agit pas de guillemets seulement. Voici ses paroles mêmes, qu'il est bon de rappeler : « Quant aux jésuites, ÉCRIVAIT CALVIN, il faut, etc. » Cela est-il suffisamment clair ?

Mais M. Gandy ne se tient pas pour battu. Ne pouvant se refuser à l'évidence : « Sans doute, continue-t-il, Becan résume les sentiments, les actes et le langage des calvinistes à l'égard des jésuites; *mais ces sentiments, ces actes et ce langage* ÉTAIENT ET NE POUVAIENT ÊTRE que ceux de Calvin. »

La preuve ? La voici : c'est la lettre de Calvin... au baron du Poët ! c'est-à-dire une lettre dont l'inauthenticité a été démontrée *jusqu'à la dernière évidence*, dans le *Bulletin* même (IV, 151) et dans votre édition des *Lettres de Calvin* (II, 588) ! Dans le *Bulletin* que M. Gandy cite sans cesse dans la *Revue!* dans le *Bulletin* auquel nous avons renvoyé deux fois M. Gandy et au sujet duquel, pour toute réponse, M. Gandy ose nous dire aujourd'hui qu'il n'a « *pu encore le lire!* » Nous le demandons à tout homme sincère : cela ne s'appelle-t-il

Digitized by Google

pas *esquiver* le débat tout en maintenant d'odieuses imputations par une tactique que nous avons le droit de qualifier très-sévèrement? En disant : *Voilà le tour joué :* nous n'avons fait qu'appeler les choses par leur nom.

Tout le reste de la Réplique de M. Gandy à notre propre Réplique est de la même force. Les extraits que nous avons donnés plus haut de Fauriel (p. 37) et de Dargaud (p. 36), la critique à laquelle nous avons soumis les assertions de M. Gandy concernant Condé (p. 33) et Sureau (p. 35) sont plus que suffisants pour renverser ses creuses amplifications. Est-il de bonne logique de rendre le parti huguenot solidaire de vues exposées par un homme du caractère de Sureau, dans un libelle qu'il publia, en 1563 (et non en 1567, comme le veut M. Gandy)? Nous ne le pensons pas. Il y a plus : voici les lignes significatives que nous lisons dans l'*Histoire universelle* de de Thou, qui fut loin, on le sait, d'être l'ami de la cause protestante : « Les protestants qui voulaient se justifier de l'*accusation de rébellion* intentée contre leur parti, profitèrent alors d'une occasion favorable qui s'offrit. On avait publié vers ce temps-là (1563) un livre sans nom d'auteur, que quelques-uns ont faussement attribué au jurisconsulte Charles Dumoulin, et d'autres à Hugues Sureau, dit du Rosier (1). On se servait dans ce libelle de plusieurs passages de l'Ecriture mal entendus, pour donner *malignement* (2) atteinte à l'autorité du roi et des magistrats établis par Sa Majesté. Le livre fut dénoncé au consistoire, et les MINISTRES FURENT D'AVIS DE LE CONDAMNER ET DE LE SUPPRIMER. De Soubize confirma leur jugement, et fit brûler publiquement tous les exemplaires, le 12 de juin (3). » Cela n'est-il pas digne d'être pris en sérieuse considération?

Pour ce qui est enfin de Coligny, vous remarquerez que je n'ai nullement sommé M. Gandy de publier une lettre *qui n'est pas en sa possession;* mais comme l'incident des lettres de Calvin à du Poët m'a rendu très-circonspect, n'ai-je pas bien raison d'estimer problématique une lettre de Coligny si bien tenue sous clef par celui qui la possède? J'ai le droit d'exiger qu'un historien sérieux n'en tienne nul compte ; j'ai le droit de ne pas y attacher plus d'importance qu'aux autres preuves plus que douteuses dont M. Gandy essaye d'accabler l'une des gloires de la France, Coligny, dont de

(1) On voit qu'il n'est pas même sûr que Sureau soit l'auteur du fameux libelle. Telle est aussi l'opinion de MM. Haag. *France protestante,* art. Sureau.

(2) Ne ressort-il pas de ce seul mot que l'impartialité de de Thou est parfaite, quoi qu'en dise M. Gandy?

(3) *Histoire universelle.* Basle, 1742. T. III, p. 385.

Digitized by Google

Thou affirme qu'il « détestait la guerre civile, » et Montesquieu qu'il est mort « n'ayant dans le cœur que la gloire de l'Etat. »

II

Cela dit, j'arrive à la seconde partie de la Réponse de M. Gandy. Vous verrez si sa judiciaire (puisqu'il proteste de sa bonne foi), le sert mieux que dans la première. Je suivrai mon adversaire pas à pas.

Les innombrables passages où Calvin prêche la soumission aux autorités, M. Gandy s'en débarrasse avec le plus grand sans-gêne. Il lui suffit d'affirmer que « le caractère démocratiquement séditieux » de la Réforme est depuis longtemps au grand jour; que « le chef des soi-disant réformés *affectait* une humble soumission aux puissances; » qu'il était « trop intelligent, pour se refuser ces artifices nécessaires » et que « ces assurances rusées se réfutent par de nombreux appels à la révolte, notamment par la sentence de déposition prononcée contre les mauvais princes » (de laquelle vos lecteurs savent que penser)! Inutile de s'arrêter à de pures assertions qui ne reposent sur aucun fondement.

M. Gandy espère prouver, par des emprunts faits à deux ouvrages fameux, la *Franco-Gallia* et les *Vindiciæ contra Tyrannos*, que les huguenots furent des séditieux et des rebelles : nous nous contenterons d'une seule remarque pour faire crouler tout son raisonnement. L'un de ces ouvrages parut en 1573, l'autre en 1579 : est-il étonnant que, parus comme au lendemain de la Saint-Barthélemy, ils ne conseillent pas la soumission à tout prix? Qui donc oserait reprocher à Hotman d'avoir écrit : « Ceux qui se soumettent à l'appétit d'un tyran, ou d'un larron ou d'un bourreau, comme la brebis au boucher, ceux-là ne méritent pas d'être autrement appelés que du nom le plus contemptible dont on se peut aviser, comme de serf ou d'esclave? » Faisons une supposition : supposons que M. Gandy ait vécu en 1573 ou en 1579, qu'il ait été huguenot, qu'il ait échappé, à grand'peine, à la Saint-Barthélemy; admettons qu'il n'ait été ni « sournois, » comme Hotman, ni « violent, » comme Languet : est-il certain qu'il n'eût éprouvé rien de semblable à ce qu'on lit dans les *Vindiciæ* et dans la *Franco-Gallia*? Dans les jours les plus sombres de l'histoire, quand les lois sont impuissantes à protéger les bons citoyens, quand les massacreurs remplacent les juges, le patriotisme consiste-t-il à tendre paisiblement la gorge aux bourreaux?

Digitized by Google

Ici, notre adversaire, à bout de citations dont on sait l'heureux choix, s'écrie triomphalement : « A quoi bon les textes, quand les faits ont tant d'éclat ! A moins de mentir à l'histoire, on ne saurait nier que les guerres civiles, spécialement celle de 1562, sont nées de l'initiative des huguenots. » Ce n'est pas sans curiosité qu'on attend la preuve de cette étrange assertion. M. Gandy la tient sans doute en réserve, selon le système de ses pieux amis. En attendant qu'il la fournisse au monde étonné, je ne puis que redire avec l'histoire elle-même : Pendant un quart de siècle, l'Eglise protestante avait souffert patiemment les plus atroces persécutions. Vingt fois on avait violé la foi qu'on lui avait jurée ; elle comptait dans son sein de fiers gentilshommes qui, la main sur la poignée de leur épée, se demandaient en frémissant s'il n'y avait plus pour eux ni droit ni justice. Il ne fallait qu'une goutte pour faire déborder la coupe. Le duc de Guise y versa des flots de sang. Ce que nous venons de dire, c'est l'*A b c* de l'histoire du protestantisme français. Aucun homme dont la judiciaire est en bon état n'osera soutenir que la boucherie de Vassy fut l'œuvre des huguenots, ni que c'est à leur initiative qu'est due la guerre civile de 1562. Il fallait M. Gandy pour soutenir une pareille thèse !

C'est avec le même aplomb qu'il soutient « que la Réforme, livrée aux interprétations de toutes les fantaisies, est un énergique dissolvant de toutes les vertus. » Chacun prenant dans la Bible ce qui lui plaît, se fait une religion à sa guise, et le dernier mot de ces aberrations, c'est le communisme et la dépravation morale fondés sur cette doctrine de la prédestination qui autorise tous les forfaits. Ici, Monsieur, il est trop difficile de discuter avec M. Gandy. Je n'aurai garde de le prendre au sérieux, en portant le débat sur le terrain théologique, auquel le *Bulletin* doit demeurer étranger. Mais il me semble que quelque jugement que l'on porte sur une doctrine formulée par saint Paul (Romains VIII et IX), renouvelée par saint Augustin et les solitaires de Port-Royal, les héros de la prédestination calviniste, les Coligny, les La Noue, les Du Plessis-Mornay, ne font pas trop mauvaise figure dans l'histoire. N'est-ce pas la Réforme qui a donné au monde ce type d'austérité morale, qui distingue le huguenot et le puritain, et qui n'est pas pour nous faire rougir de nos aïeux ? Où donc abondent, plus que dans les écrits des réformateurs, ces appels à la conscience, cette soif de justice et de sainteté, ces aspirations à la vie éternelle, sans lesquelles la religion n'est qu'un vain mot ? Serait-ce dans certains *manuels* qu'un heureux bibliophile nous a fait connaître, ou

Digitized by Google

dans certains écrits stigmatisés par l'auteur des *Provinciales?* (1)

J'ai cité sur les huguenots du XVIe siècle une belle page d'un historien catholique du temps, Florimond de Rémond, où l'on remarque ces mots : « Il semblait que la chrétienté fût revenue, en eux, à sa première innocence. » M. Gandy ne peut contester ce témoignage. Que fait-il pour se tirer d'embarras? Ecoutez cet aphorisme : « Les huguenots, quand ils étaient chrétiens et vertueux, *ne l'étaient pas comme protestants*, MAIS QUOIQUE PROTESTANTS. » N'admirez-vous pas cette façon d'établir la thèse posée quelques lignes plus haut, et la logique d'un écrivain qui, après avoir proclamé les croyances comme bases de la vertu, en vient à démentir si étrangement lui-même son propre principe?

Plus soucieux de frapper fort que juste, M. Gandy veut bien nous apprendre que « Berlin et Londres sont les deux capitales les plus dépravées de l'Europe. » Cette assertion est, il est vrai, peu d'accord avec les témoignages des statisticiens les plus autorisés, avec le langage d'éminents écrivains catholiques qui, comme MM. de Montalembert et Lacordaire, ont rendu un juste hommage à la civilisation anglo-saxonne. Elle ne contraste pas moins avec d'éloquentes paroles qui retentissaient naguère sous les voûtes de Notre-Dame. Je livre ce passage du père Hyacinthe aux méditations de M. Gandy : « Ce qui pourrait être, — et ce qui ne sera pas, — c'est que la France descendit à un rang inférieur dans l'Occident. Ah! si nous n'envoyons plus à ces grands pays chrétiens, à cette Allemagne qui jeûne la veille de ses batailles, et qui porte le Nouveau Testament dans le schako de ses soldats; à cette Angleterre qui prie en commun dans les grands jours d'humiliation, et qui garde son repos du dimanche à la gloire de son industrie et de sa civilisation; à cette Amérique qui proclame, à chacune de ses crises, sa foi en Dieu comme la

(1) Il faut pourtant faire justice d'une de ces citations équivoques qui sont la gloire de M. Gandy : « *L'inceste*, dit Calvin, *par lequel Absalon souilla la couche de son père est l'œuvre de Dieu.* » Un écrivain scrupuleux eût recherché dans l'*Institution chrétienne* le passage en question, et en eût reproduit fidelement les termes sans les séparer du développement qui les explique. Mais ces scrupules sont inconnus de M. Gandy. Son exégèse n'est pas moins *pure* que sa critique historique. Que veut établir Calvin dans le chapître XVIII de l'*Institution*, par. 1 : *Que Dieu se sert tellement des meschants dans l'exécution de ses jugements que toutefois il demeure pur de toute tache et macule.* C'est le titre même du chapitre. David a commis adultère; il sera châtié par l'inceste d'Absalon, qui, en tant que châtiment, est l'œuvre de Dieu. Voici du reste le texte de Calvin, indignement tronqué par M. Gandy : « Absalon polluant le lit de son père par inceste, *commet un forfait détestable.* Toutesfois Dieu prononce que c'est son œuvre, *car voicy les mots dont il use parlant à David : Tu as commis adultère en cachette, et je te rendray ton loyer publiquement...* Ainsi quoi que machinent les hommes, ou mesme le diable, toutesfois Dieu tient le clou du gouvernail pour tourner leurs efforts à exécuter ses jugemens. » Que tout lecteur impartial relise la citation de M. Gandy, et dise s'il ne s'est pas rendu coupable de falsification de texte!

Digitized by Google

condition de son salut et de sa grandeur; si, dis-je, à ces pays nous n'envoyons plus que l'écho d'un scepticisme abject, c'est le mot, et d'une *immoralité plus abjecte encore*, quel sera, grand Dieu! l'avenir de la France! (1) »

Je reviens au XVIe siècle. Après m'avoir reproché de m'être tracé « un itinéraire fort décousu à travers les annales ensanglantées du XVIe siècle, » — manière très-commode de passer à côté des questions gênantes, — M. Gandy arrive à la Saint-Barthélemy.

J'ai trouvé étonnant, dans une première lettre, que M. Gandy n'ait accepté, pour le nombre des victimes, que des chiffres dérisoires, alors que de Thou parle de 30,000 victimes, Sully de 70,000, Que répond M. Gandy? « De Thou, écrivain partial; Sully, esprit sectaire. » Quiconque a lu de Thou sait parfaitement, je le redis, que ce célèbre historien n'a guère de penchant pour la Réforme, ni de faible pour les réformés; quiconque connaît la vie de Sully sait qu'il fut meilleur financier que huguenot, lui qui conseilla à Henri IV d'abjurer : mais il fallait expliquer comment il se fait que l'un de ces écrivains a compté 28,000 victimes de trop (selon M. Gandy), l'autre 68,000. Vous voyez que M. Gandy s'en tire à merveille.

En parlant des origines de la Saint-Barthélemy, nous avons résumé (p. 86) en ces termes les diverses hypothèses auxquelles ce difficile problème historique a donné lieu : « Soit que l'on persiste à croire que la Saint-Barthélemy fut amenée par suite d'un plan d'extermination longuement mûri, soit que l'on pense que les massacres ne furent arrêtés que peu après l'attentat du 22 août, soit enfin que l'on essaye de se placer entre ces deux hypothèses, et que l'on soutienne que, chez Catherine, « l'entreprinse de tuer l'admiral étoit toute résolue, mais que l'exécution générale soit puis après venue par cas d'aventure, et tirée de la nécessité et occasion qui se présentoit, » peu importe, il serait difficile de découvrir dans l'his-

(1) Il y aurait trop à dire sur ce sujet. Le tableau ci-joint, d'un statisticien bien connu, M. Moreau de Jonnès, est le meilleur commentaire des paroles du père Hyacinthe :

ASSASSINATS ET TENTATIVES D'ASSASSINAT EN EUROPE.

Ecosse	1 sur 270,000
Angleterre	1 sur 178,000
Pays-Bas	1 sur 163,000
Prusse	1 sur 100,000
Autriche	1 sur 57,000
Espagne	1 sur 4,118
Naples	1 sur 2,750
Etats-Romains	1 sur 750

Or, « sur quoi reposent les vertus chrétiennes? Sur les croyances. » Cette parole est de M. Gandy. A lui de tirer les conclusions. Voir Roussel, *Les Nations catholiques et les Nations protestantes*. 2 vol. Paris, 1854.

Digitized by Google

toire tout entière un crime *catholique* aussi affreux que celui-là. A ce sujet, M. Gandy voudrait faire rire de moi : il ne réussit qu'à se couvrir de ridicule lui-même. En quoi mon raisonnement laisse-t-il à désirer? Mon « *peu importe* » peut-il signifier autre chose que : de laquelle des trois hypothèses que l'on essaye, la Saint-Barthélemy demeure un crime *imputable à l'Eglise romaine?* Or, comment qualifier encore ici les procédés de mon preux adversaire, quand il écrit : « *Peu importe*, dites-vous avec une singulière insouciance qui ne vous permettra plus de contempler avec amour, comme vous le faites encore, votre travail d'*il y a dix ans*. Oui, *peu importent* des débats qui, depuis trois siècles, occupent l'histoire. » Nos lecteurs qualifieront, comme il le mérite, cet odieux travestissement de nos paroles.

En vain le « doux » M. Gandy appelle-t-il l'ironie à son aide. Il ne peut, sur ce chapitre, nous croire sur parole sans « une bribe de preuves. » Oui, vraiment, pas une bribe pour M. Gandy, dont la judiciaire a ses lois à elle. Fort heureusement, parmi les coreligionnaires mêmes de M. Gandy, il se rencontre bien des hommes qui considèrent la Saint-Barthélemy comme une tache ineffaçable au front de leur Eglise. Ils déplorent, non moins que les protestants, les transports de joie avec lesquels la papauté accueillit la nouvelle des terribles massacres; ils regrettent que Grégoire XIII soit allé processionnellement, « dans des ornements d'une éclatante blancheur, » rendre grâces à Dieu pour une si horrible délivrance, et ils rougiraient de honte si l'on venait leur dire, à la décharge du saint-père, qu'il n'avait approuvé ce qui s'était fait « que dans les limites d'une légitime défense. » Un franc aveu, quelque pénible qu'il soit, ne vaut-il pas cent fois mieux que de pauvres palliatifs?

C'est toujours cette malheureuse judiciaire de M. Gandy qui l'induit en erreur. Je ne m'arrête pas à ses divagations sur le rôle de l'Eglise, saintement occupée (comme dans le *Syllabus*, cet anathème jeté à toutes les institutions modernes) à conserver le dépôt sacré du dogme et de la morale, grâce au « don d'infaillibilité qu'elle a reçu de Jésus-Christ lui-même. » Après avoir fait briller un rayon de sa « pleine lumière » sur les rapports entre l'Eglise et la philosophie, M. Gandy nous enseigne, une fois de plus, ce que c'est que la liberté de conscience, celle du FOR INTÉRIEUR. Je comprends à merveille qu'il ne s'attaque pas à cette liberté-là; elle défie les persécuteurs de tous les temps, et Louvois lui-même devait renoncer à la violer, quand il écrivait, en 1681, à Marillac : « Si, suivant une répartition juste, les religionnaires doivent porter dix dragons, vous

Digitized by Google

pouvez leur en faire donner vingt. » Oui, Louvois, qui croyait tout possible, n'essayait pas cependant de loger ces vingt convertisseurs dans le for intérieur des gens pour en chasser la liberté de conscience!

Un dernier mot sur Pie V, dont je « calomnie le caractère et les écrits, » et sur le compte duquel « je divague et déclame, » — à ce que dit M. Gandy, — et dont je comprends les lettres avec autant d'à-propos « que la Saint-Barthélemy. »

Vous vous rappelez, Monsieur, les textes formels et plus que suffisants que j'ai cités (p. 90). Ils donneraient à penser à tout homme autre que M. Gandy. Grâce à sa judiciaire, il passe à côté de ces textes-là sans les comprendre. Pie V écrit (v. p. 90) : « Ce n'est que par l'entière *destruction des hérétiques* que le roi pourra rendre à ce noble royaume l'*ancien culte de la religion catholique.* » Ou bien, à Catherine : « Gardez-vous de croire que l'on puisse faire quelque chose de plus agréable à DIEU que de persécuter ouvertement SES ENNEMIS, par un zèle pieux pour la religion catholique. » Ces passages, dix autres tout semblables, ne signifient, pour M. Gandy, que ceci : « Le pape n'a songé qu'à assurer la tranquillité et le bonheur de la *société politique* et de la société religieuse alors unies! » Il ose s'écrier que s'il y eut dans ces malheureux temps un poignard, « l'*histoire* n'hésite pas à dire qu'il était au pouvoir du parti huguenot, et que sa pointe frappait le cœur même de la civilisation chrétienne. » Oui, l'histoire, selon M. Gandy! la véritable histoire, bien au contraire, ne cessera de dire que si la pointe du poignard frappa à Paris, lors de la Saint-Barthélemy, dans la personne de l'amiral, le plus illustre serviteur du pays, dans celle des huguenots, les amis de la véritable civilisation chrétienne, *la poignée était à Rome.* Ce poignard, c'est Pie V qui l'avait forgé en fanatisant ses fidèles.

Me voilà, Monsieur, arrivé au terme de ma pénible, mais importante tâche. Il n'était pas sans intérêt de faire connaître la *nouvelle école* historique dont M. Gandy fait partie, de mettre à nu et le but qu'elle poursuit et les moyens qu'elle emploie. Je crois ne point avoir laissé sans réponse une seule des assertions que m'a opposées mon « très-humble serviteur. » Vos lecteurs apprécieront la *Réponse* et la *Réplique.* Ils diront de quel côté se trouvent les jugements passionnés, les suppressions d'arguments, les divagations, les changements de questions, les mutilations de texte, les calomnies et le reste. Je me soumets, sans crainte aucune, à leur jugement.

Pour ce qui est de M. Gandy, il doit être mécontent de lui-même, car décidément il a fait une mauvaise campagne. Mais il doit être

Digitized by Google

content de vous ; car vous lui avez accordé une généreuse hospitalité. Il doit même être content de moi. N'ai-je pas accepté, de belle humeur, ses plus violentes « objurgations? » J'avais fait entendre que sa bonne foi m'était suspecte : il s'est récrié. Fort de mes preuves, il ne me restait qu'à suspecter la rectitude de son esprit. Est-ce encore l'injurier? C'est pourtant la seule explication possible de ses invectives contre la mémoire de nos pères et la seule justice que raisonnablement il puisse attendre de moi.

Votre,

AD. SCHAEFFER.

2 avril 1868.

LES MÉMOIRES DE MARTEILHE

TRADUITS PAR OLIVIER GOLDSMITH

Nous recevons de l'auteur d'*Henri de Rohan* et d'*Arnold Delahaize or the huguenot pastor*, la communication suivante :

East-Acton, 20 décembre 1867.

Monsieur,

Je vous envoie la copie d'une note ajoutée à la traduction récente des *Mémoires d'un Protestant* (Jean Marteilhe), note qui vous est peut-être inconnue :

« Les éditeurs français semblent ignorer qu'il a paru, en 1758, une traduction anglaise de ces Mémoires avec une préface où l'on remarque les termes suivants : « L'auteur du livre, encore vivant, est « connu d'un grand nombre de personnes en Hollande et à Londres ; « mais des raisons de prudence l'obligent à taire son nom. Ces « mêmes motifs ont engagé le traducteur à cacher le sien (1). » Ces paroles gagnent en intérêt quand on sait que le traducteur, James Willington, n'était autre qu'Olivier Goldsmith.

Goldsmith revenait justement de ses pérégrinations en Europe et il cherchait à augmenter le modeste salaire qu'il recevait comme sous-maître dans une école, en écrivant pour un libraire. Ses écrits paraissaient généralement sous le pseudonyme de James Willington, qui avait été un *fellow student* au collége de Trinité, à Dublin... Il

(1) *The Memoirs of a Protestant condemned to the Galleys of France for his religion. Written by himself. In two volumes. Translated from the original. Inst. published at the Hague, by James Willington.* London, 1758.

Digitized by Google

est possible que pendant son séjour en Hollande, il ait fait la connaissance de Marteilhe.

L'extrait suivant de la préface est caractéristique : « Si ce livre pouvait apprendre à un seul individu à apprécier sa propre religion par le contraste qu'elle offre avec l'esprit intolérant du papisme, s'il pouvait lui faire apprécier la liberté dont il jouit, en mettant sous ses yeux la malheureuse situation de ceux dont les biens ne dépendent que du caprice d'un pouvoir tyrannique; s'il pouvait exalter son zèle pour la cause de l'humanité, ou lui donner le désir d'imiter les vertus de celui qui a supporté de si grandes souffrances, ou l'engager à redresser les torts faits à l'opprimé, l'auteur n'aurait pas fait une œuvre inutile. »

Dans l'exemplaire de la traduction d'Olivier Goldsmith que je possède, je lis, écrits au crayon sur la première page du volume, ces mots : « On ne peut s'empêcher de reconnaître dans cette préface la main de Goldsmith. » FRANCISCA INGRAM OUVRY.

CONCOURS DE 1867

Le Comité de la Société de l'Histoire du Protestantisme français a statué, dans la séance du 2 avril, sur les Mémoires présentés au concours de 1867, et dont le sujet avait été laissé au libre choix des concurrents. Le prix a été partagé entre les deux Mémoires suivants : *Louvois et la Révocation de l'Edit de Nantes. — Les Réfugiés français dans le canton de Vaud.* Les noms des deux lauréats seront proclamés dans la séance annuelle où sera lu le rapport du Secrétaire de la Société sur le concours. Deux Mémoires ont été jugés dignes d'une mention honorable. Ils portent l'épigraphe suivante : *Tourner le cœur des pères vers les enfants. — L'historien saura les guerres de Thèbes, et il ignorera ce qui se fait chez lui.* Les noms des auteurs de ces deux Mémoires seront aussi proclamés dans la séance annuelle, s'ils se font connaître au Comité.

La Société de l'Histoire du Protestantisme français tiendra sa séance annuelle, au temple de l'Oratoire, le mardi 28 avril, à trois heures. On entendra successivement le rapport du Président sur les travaux de la Société; celui du Secrétaire sur les Mémoires envoyés au concours; enfin, une Notice historique de M. Gaufrès sur *le marquis de Bauve, fils de Du Plessis-Mornay.*

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1868.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

La Société de l'Histoire du Protestantisme français a tenu sa seizième séance annuelle le 28 avril, à trois heures, devant un auditoire nombreux et choisi qui remplissait le temple de l'Oratoire, et qui attestait par sa présence l'intérêt croissant qui s'attache à l'œuvre historique qu'elle poursuit. Après une invocation prononcée par M. le pasteur Berthe, de Troyes, M. F. Schickler, président, a lu le rapport dans lequel sont retracés les travaux de la Société pendant l'exercice qui vient de finir. Il a rendu hommage à la mémoire de M. Eugène Haag, qui laisse au sein du Comité, dont il était le vice-président, une place difficile à remplir. Il a ensuite signalé les progrès de la Bibliothèque du Protestantisme français qui, grâce à de généreux dons, va devenir une institution publique, ainsi que le double succès de la fête de la Réformation et du concours ouvert pour 1867. Ce rapport a été suivi d'une notice très-attachante sur *Philippe de Bauves, fils de Du Plessis-Mornay*, œuvre de M. Gaufrès, et dont nous sommes heureux de reproduire aujourd'hui la première partie. Enfin, le rapport sur le concours, rédigé par le secrétaire et lu par M. le comte Jules Delaborde, a montré les heureux fruits de l'initiative prise par le Comité pour l'encouragement des études qui ont notre histoire pour objet. Deux allocutions, l'une de M. le pasteur Ath. Coquerel fils, sur une médaille offerte par M. Ch. Read et reproduite par la photographie, l'autre de M. le pasteur Th. Monod, qui a su ajouter un nouveau prix au don de la Bibliothèque de son père en plaidant chaleureusement la cause de cette collection auprès du public, ont heureusement terminé cette séance dont l'intérêt a été aussi vif que sérieux. La prière de clôture a été prononcée, à cinq heures et demie, par M. le pasteur D'Aygalliers, de Marsillargues.

Digitized by Google

RAPPORT

DE M. FERNAND SCHICKLER, PRÉSIDENT

SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

Messieurs,

Depuis notre dernière assemblée générale, la grâce de Dieu a béni notre œuvre. Elle a marché dans une voie progressive, et nous aurions hâte de vous parler des nombreux encouragements qu'elle a reçus et des devoirs nouveaux qui s'imposent à nous; mais dans ce jour de fête un deuil cruel domine notre esprit : M. Haag n'est plus.

Ce nom seul, Messieurs, n'évoque-t-il point devant vous toute l'histoire du protestantisme français? Vous les connaissiez ces deux fraternelles existences, confondues dans la passion des fortes études, dans l'habitude des nobles labeurs de la pensée, et chez qui l'élan, la précision, la clarté françaises s'unissaient à l'érudition et à la profondeur germaniques. Eugène et Emile Haag aimaient la science pour elle-même. En retour du sacrifice de leur vie entière, ils ne lui demandaient ni la fortune, dont ils ne se sont jamais préoccupés, ni la célébrité, dont leur modestie chrétienne redoutait l'éclat. Ils avaient placé plus haut leur ambition : aider l'intelligence humaine à s'élever vers de nouveaux progrès, reculer les bornes de son horizon, et surtout reconstituer tout un passé ignoré ou méconnu, recomposer les longues listes de savants, d'artistes, d'hommes de lettres, d'épée et de robe, de pasteurs, de confesseurs, de martyrs, en un mot, tout le protestantisme français pendant trois siècles, voilà la tâche gigantesque devant laquelle ils n'ont point reculé. Avant eux vous eussiez glané à grand'peine trois cents de ces noms dispersés, perdus

Digitized by Google

dans les Dictionnaires biographiques; leur ouvrage renferme près de 4,700 articles, et dans plusieurs de ces notices plus de vingt personnages différents sont cités.

Lorsque Emile Haag eut conçu le projet grandiose de ce Livre d'Or des Huguenots, quand Eugène Haag l'eut rendu sien en s'y associant avec l'ardeur qu'il mettait à la poursuite du vrai et de l'utile, que d'obstacles imprévus, que de difficultés à vaincre! D'une part l'immensité, et de l'autre l'extrême minutie des recherches, l'exploration des filons presque imperceptibles, les prodiges d'intuition à vérifier à chaque pas. Ah! sans doute, pendant une carrière où les éclaircissements obtenus sur un point ne servaient pas à éclaircir les suivants, où l'isolement des articles rompait à chaque instant le cours des idées et condamnait les auteurs à un travail sans cesse renaissant, souvent monotone, sans doute plus d'une fois le découragement a pu les saisir. Ils y eussent cédé peut-être sans l'intime conviction qu'il ne s'agissait pas seulement d'histoire, d'érudition, de littérature, mais que leurs efforts auraient surtout pour résultat une sainte et solennelle réparation. Oui, Messieurs, s'ils ont lutté sans relâche, s'ils ont persévéré jusqu'à la fin, c'est qu'ils étaient pressés par l'ardent désir de répandre sur vos pères cette gloire qu'ils refusaient pour eux-mêmes!

Est-il besoin d'ajouter qu'ils ont réussi? Emile, en replaçant dans les rangs des réformés toute une phalange de poëtes, de littérateurs, d'artistes en tout genre, prouvait par des exemples frappants, peu connus jusqu'à lui, que l'austérité reprochée à notre foi n'a jamais entravé les brillantes manifestations du génie. Eugène, acceptant le fardeau le plus lourd, compulsait page à page des documents dont le nombre effraye la pensée, arrachait aux archives de trois siècles les secrets ensevelis dans leurs profondeurs, interrogeait les traditions, les papiers de famille. Constant dans la résolution de ne rien négliger qui pût perfectionner son œuvre, il suivait les proscrits de ville en ville, de contrée en contrée, sur cette

Digitized by Google

voie douloureuse où les rejetait l'intolérance. Aussi, combien de noms remis en lumière, de faits mieux appréciés, de cœurs d'élite restitués à cette patrie qui a gémi plus d'une fois de les avoir repoussés! C'est que la réapparition de vos ancêtres faisait jaillir un éclat nouveau sur le pays tout entier. La vérité n'est point exclusive, chaque certitude acquise entre dans le domaine universel. La distinction qui surprit notre collègue presque à sa dernière heure, était un juste tribut offert aux savants dont on a dit avec raison : « Ils ont rendu un service impérissable à l'histoire nationale et à la science du passé. »

Les livres ont leur destinée. Celui-ci, du moins, a obtenu la place qu'il méritait. Trop peu soutenus dans le principe et au milieu de leur tâche, les deux frères virent un jour des consistoires, des membres isolés et des plus honorables parmi les fidèles, les remercier de n'avoir pas désespéré d'une entreprise aussi colossale. Bientôt, à l'étranger comme en France, les écrivains séparés d'opinions s'accordèrent dans leurs éloges et l'expression de leur gratitude.

En effet, à mesure que ces dix volumes étaient plus répandus, consultés plus souvent, on s'étonnait davantage de l'abondance et de la sûreté des informations, de la rigoureuse impartialité des jugements. En même temps aussi on constatait quelques lacunes, inévitables dans un recueil de cette immensité : on rectifiait quelques dates, on complétait des généalogies ou des notes bibliographiques. La nécessité d'un *Supplément* devenait évidente. Eugène Haag accueillait avec plaisir ces preuves de l'utilité et du succès de l'ouvrage. Plus que jamais infatigable, il publiait en 1861 une liste de 239 articles nouveaux à rédiger, liste qu'il ne cessa d'augmenter. Et même pendant ces derniers mois précurseurs de son agonie, au milieu de ses souffrances et de ses tristesses, s'il aspirait après la santé, c'était dans le but unique de ne pas laisser son travail imparfait. Le Seigneur en a ordonné autrement. L'homme s'épuise dans une application sans relâche, à plus forte raison quand son cœur saigne d'une blessure telle que

Digitized by Google

Haag l'a ressentie à la mort de son frère. Pendant trois années il a lutté toujours plus faiblement contre le mal qui l'oppressait : le 5 mars, il est allé retrouver, à son tour, cette nuée de témoins dont il avait raconté la vie.

Notre Société ne saurait oublier ce qu'elle doit à M. Haag. Il s'était inscrit parmi ses premiers fondateurs. Il accepta d'abord les importantes fonctions de secrétaire, et jusqu'à sa mort celles de vice-président. Vous l'avez vu à nos séances, et il est superflu de vous rappeler que le suprême effort de son activité fut consacré à la Table analytique des quatorze premières années du *Bulletin*. Notre hommage à sa mémoire se bornerait-il à une marque stérile d'affection et de regret? Non, Messieurs. Il est une autre mission à laquelle nous ne pourrions faillir sans ingratitude. Vous l'avez déjà entrevu. Le *Supplément* préparé par notre collègue doit-il rester inachevé? Rendrions-nous à l'oubli ces découvertes qu'une main mourante lui avait si péniblement dérobées? N'est-ce pas à la Société de l'Histoire du Protestantisme qu'incombait l'obligation de poser la dernière pierre du monument? Toutes les difficultés sont aplanies, les manuscrits de M. Haag et ceux de son frère nous appartiennent, et notre Comité s'engage solennellement devant vous à terminer la *France protestante*.

A une condition cependant, Messieurs. Voici un champ inattendu qui s'ouvre devant nous, et ce n'est pas sans émotion que nous nous efforcerons de remplacer le moissonneur qui naguère encore en rapportait de si splendides récoltes. Pour suppléer à notre insuffisance, votre concours nous est indispensable. C'est le premier appel que le rapporteur est chargé de vous faire entendre.

A la demande de documents relatifs au *Bulletin*, nous joindrons désormais celle des additions, des renseignements de toute nature qui serviront à compléter l'ouvrage de MM. Haag. Tout ce qui comblera les lacunes, nous le recevrons avec empressement, aussi bien que les réclamations appuyées sur des autorités imposantes. Correspondants en France et à l'étran-

Digitized by Google

ger, explorateurs des bibliothèques et des archives départementales, membres des consistoires, pasteurs, chefs de famille, amis de l'étude et de ses pures jouissances, vous tous, hommes de bonne volonté, permettez-nous de vous redire une fois encore : Songez au *Supplément de la France protestante*... sans oublier le *Bulletin*.

La responsabilité que nous acceptons ne doit point nous faire négliger la tâche de chaque jour, le lien constant et intime de notre Société. Le *Bulletin!* c'est l'arène où les questions se posent et s'élucident, où les communications s'échangent, où les épaves du passé sont recueillies pour l'avenir. Grâces soient rendues aux collaborateurs qui, dans le courant de cet exercice, nous ont aidé à remplir ce double mandat; remercions aussi ceux dont les envois pleins d'intérêt figureront dans nos prochains numéros. Aux uns comme aux autres, à tous enfin, nous demandons d'accroître ce fonds de réserve où nous puiserons sans cesse. Qu'ils propagent notre recueil, qu'ils l'introduisent parmi les familles et les consistoires. Aux Etats-Unis, on vient de publier avec succès un volume d'extraits de ce *Bulletin* même pour lequel en France nous sommes encore obligés de solliciter des abonnements!

Un essai vient de justifier par le succès l'utilité de notre insistance. Il y a un an, nous avons institué un concours, afin de stimuler les études historiques protestantes, et, pour élargir le cadre, nous avons laissé aux concurrents le choix du sujet. Je n'aurai garde d'anticiper sur l'élégant rapport de M. Jules Bonnet, dont vous entendrez bientôt la lecture. Mais il est, avant tout, un fait positif à constater. Le concours a réussi. Onze Mémoires ont été présentés; notre appel en a provoqué plusieurs, il en a fait terminer d'autres commencés depuis longtemps. Notre secrétaire vous dira mieux que moi la variété des sujets choisis, l'intérêt qu'ils excitent, les perspectives qu'ils font naître, les excellentes pensées qu'ils suggèrent. Un des auteurs voudrait qu'on recherchât dans chaque département les lieux d'où l'exercice du culte réformé a dis-

Digitized by Google

paru, l'époque de l'organisation des communautés protestantes, leur nom, les causes de leur anéantissement. Un autre, par la monographie d'une de nos vieilles cités, propose un exemple que nous recommanderions volontiers : ces monographies, trop peu développées pour fournir toujours la matière d'un volume, pourraient enrichir néanmoins le *Bulletin* de quelques bons articles. Il n'est pas une de ces compositions qui ne renferme des éclaircissements inédits ou des indications bibliographiques dont nous serions heureux de profiter.

Deux Mémoires ont réuni les suffrages unanimes du Comité de rédaction; sous des points de vue différents, ils avaient un droit égal à la récompense. L'un présente une peinture rapide, saisissante, irréfutable, qui transporte le lecteur au cœur même de l'époque décrite; l'autre analyse avec clarté et méthode une des branches du Refuge, et ne laisse en quelque sorte rien à dire à ceux qui traiteraient plus tard le même sujet. Entre ces deux écrits, Messieurs, notre hésitation pouvait aisément se comprendre; mais nous avons pensé que l'un et l'autre étaient destinés peut-être à des lecteurs différents, et comme notre œuvre a plus d'un objectif, nous avons cru devoir les couronner tous deux. Le Comité a décidé que le prix, fixé à 800 francs, serait porté à 1,000 francs et partagé *ex æquo* entre M. Adolphe Michel, à Paris, auteur du Mémoire sur *Louvois et la Révocation de l'Edit de Nantes*, et M. Jules Chavannes, à Vevey, auteur des *Réfugiés dans le pays de Vaud*. Deux mentions honorables ont été également décernées.

Félicitons-nous de ce premier résultat, et rappelons que les Mémoires sur Antoine Court et son époque doivent être envoyés avant le 31 décembre 1868. Nous sommes plus que jamais certains que le concours répond à des aspirations individuelles : il nous promet pour l'avenir des livres utiles, consciencieux, qui occuperont une place distinguée dans la littérature protestante.

La littérature protestante, Messieurs, vous représentez-vous tout ce que ce mot embrasse? Depuis l'aurore de la Réforme

Digitized by Google

jusqu'à nos jours, voyez se dérouler cette suite d'apologistes, d'orateurs sacrés, d'historiens, de poëtes, de commentateurs. Les ministres en descendant de la chaire, les guerriers dans le court intervalle des combats, les fidèles au milieu des horreurs de la persécution, ont épanché à grands flots, dans des livres devenus trop rares, les sentiments qui faisaient battre leur cœur, les pensées qui animaient leur esprit. Si l'on parvient à rassembler ces écrits, si l'on y joint les répliques des adversaires, les controverses théologiques, les mémoires, les essais historiques qui s'y rattachent, quelle mine abondante, quelles ressources préparées pour la justification de notre cause et le triomphe de la vérité !

Ce n'est donc pas sans une satisfaction légitime que notre Société a l'assurance d'y parvenir. L'an dernier, elle ne possédait guère que cinq cents volumes : elle en compte aujourd'hui plus de sept mille. Nous pouvons le dire hautement : la Bibliothèque du Protestantisme français existe.

Il nous semble nécessaire de vous rendre compte d'une progression aussi rapide, ne fût-ce que pour vous unir dans le sentiment de notre reconnaissance envers ceux qui nous sont venus si largement en aide. Nous vous parlerons avant tout de ces dons isolés, auxquels nous attachons un grand prix, volumes religieusement conservés dans les familles, et dont l'offrande constitue un véritable sacrifice. Nous voudrions nommer les quarante-neuf généreux donateurs inscrits sur le Catalogue (1); mais puisque le temps nous presse, rappelons du moins le concours si dévoué de M. le pasteur Maulvault, de Guernesey. Il ne s'est pas borné à dégarnir ses propres

(1) MM. les pasteurs Bazille, O. Cuvier, Hugues, Kroh, Nicolas, Rouville. — MM. A. André, Boissier, J. Bonnet, Douesnel, de Bordeaux; comte J. Delaborde, Forget, Franklin, Froment, Hoff, Klincksieck, Lagravère, Lombard, Marchegay, Maréchal, de Bligny; W. Martin, Murray, de Londres; Peyrot-Tinel, de Nîmes; Pradel-Vernezobre, de Puylaurens; Read, Revilliod, de Genève; Schickler, Teissier, d'Aulas; de la Trémoille, la Société Biblique de Paris, Lady Cowper, Mademoiselle Juillerat, Mademoiselle Molière, de Berlin; Madame Thuret et des anonymes. — Comme auteurs : MM. Baum, Bovet, Chardon, Corbière, Coquerel fils, Dureau, Dr Frosterus, Herminjard, Jourdain, Klipfel, de Lasteyrie, de Pressensé, Rossignol, Vulliemin.

Digitized by Google

rayons : il s'est fait collecteur et a frappé, dans notre seul intérêt, aux portes de ses amis.

Notre section des manuscrits n'a pas été moins favorisée. M. Marchegay nous a transmis les *Extraits des trois registres de l'Académie de Saumur*, conservés à l'Hôtel-Dieu de cette ville. Nous devons à M. le pasteur Othon Cuvier, de Metz, la *Discipline ecclésiastique des Eglises de France* (900 pages), et les *Actes des vingt-trois premiers synodes*, de la main du pasteur Pierre Ferry, de Sedan; en outre, une *Relation de ce qui s'est passé à la mort de Louis XIV*. M. Hoffet, de Lyon, nous a donné une *Confession de foi chrestienne rédigée par feu M. Jean Ranchon, greffier en la cour du sénéchal de Nîmes*, manuscrit de 1597. Enfin, M. Teissier, d'Aulas, une *Liturgie* à l'usage d'un pasteur exerçant le ministère évangélique en France, sous la croix des afflictions, composée par M. Paul Marazel; et plus bas, ces mots si impressionnants dans leur brièveté : « Au désert, 1761. »

Nous avons reçu de M. W. Martin d'anciennes gravures; de M. Read, des marreaux; de M. Langer, du Havre, des empreintes de médailles rares. S. Exc. M. le ministre de l'instruction publique a bien voulu nous accorder plusieurs des splendides publications de son département. Les facultés de théologie de Montauban et de Strasbourg nous ont adressé les thèses des années précédentes, avec la promesse de toutes celles qu'on y soutiendra.

La place de cette série était indiquée d'avance dans la Bibliothèque qu'avait formée avec une si judicieuse persévérance le regretté pasteur Frédéric Monod. Attentif à toutes les manifestations de notre foi, il avait rassemblé tous les organes du protestantisme français depuis leur apparition, conservant, outre les revues et les journaux, les brochures détachées, les rapports des Sociétés religieuses, et jusqu'à d'importants recueils anglais et allemands. Il appartenait au laborieux rédacteur en chef des *Archives du Christianisme*, au membre zélé d'un si grand nombre de nos comités chari-

Digitized by Google

tables, de constituer ces archives où le protestantisme du XIXe siècle revit avec ses hommes d'élite, ses tendances diverses et ses institutions de toute nature.

Vainement chercherait-on ailleurs un faisceau aussi complet. M. Frédéric Monod entrevoyait les services que cette inestimable collection était appelée à rendre. Il avait eu l'idée de la léguer à notre Société, mais à l'époque où Dieu le rappelait à lui notre Bibliothèque n'existait pas encore. Que de fois nous avons regretté cet héritage! Le presbytère de l'Eglise réformée évangélique de Paris avait créé un établissement spécial pour la Bibliothèque Frédéric Monod, et dès lors nous devions nous résigner. Vous serez vivement touchés d'apprendre que c'est du presbytère même que nous en est venue l'offre spontanée. M. le pasteur Théodore Monod, en nous annonçant la destination donnée à la fondation de son père, écrivait au Comité : « Il nous a semblé que la position qu'occupe votre Société, entourée des sympathies de tous les protestants sans distinction, bien connue aussi en dehors de nos Eglises, rendrait l'accès de ces volumes, s'ils vous étaient confiés, plus facile au public, et d'un autre côté assurerait à la collection, de la part de nos écrivains, la coopération nécessaire pour qu'elle continue de s'accroître... C'est vous, Messieurs, qui êtes les plus dignes héritiers d'une œuvre identique à la vôtre; on peut dire que M. F. Monod appartenait à la Société avant qu'elle fût fondée. » Nous sommes heureux de cette marque de fraternelle adhésion, et nous accueillons ces livres comme un legs du pasteur qui nous prouva son attachement jusque dans ses dernières volontés. Respectant scrupuleusement l'unité de sa Bibliothèque, nous l'ajoutons à la nôtre sans les confondre, avec la ferme intention de la continuer, et nous unissons au souvenir de M. F. Monod celui de son frère Adolphe, membre du Comité fondateur de la Société, celui de toute une famille dont le nom est cher à nos Eglises. La lettre de M. Théodore Monod nous indiquait la marche que nous comptons suivre : relever exactement les numéros et les livraisons qui peuvent manquer,

Digitized by Google

les suppléer à l'aide de nos amis, réclamer la continuation des abonnements et des envois de rapports, ce sont là des mesures dont vous sentirez comme nous la nécessité.

L'accès de ce dépôt ne cessera pas d'être libre. Jusqu'ici notre Catalogue était encore bien incomplet. Depuis quelques jours un autre don, d'une importance exceptionnelle, nous permet de hâter l'ouverture de la Bibliothèque. Cet accroissement inattendu est mieux qu'une offrande généreuse, c'est un hommage rendu au pasteur vénéré dont la parole entraînante faisait vibrer, il y a quelques mois à peine, les échos de ce sanctuaire, comme il les avait fait vibrer il y a un demi-siècle pour la première fête solennelle de la Réformation. Aussi, Messieurs, au pied de cette chaire où nous ne le verrons plus monter, je ne puis me défendre d'une tristesse profonde en vous donnant l'heureuse certitude que les livres de M. le pasteur Athanase Coquerel appartiennent désormais au protestantisme tout entier.

C'est à plusieurs de ses catéchumènes que nous en avons l'obligation. Animés, nous ont-ils dit, par le désir de lui consacrer un signe permanent de leur respectueuse reconnaissance, à défaut du monument qu'il avait défendu d'élever sur sa tombe, ils ont voulu conserver ces volumes rassemblés avec tant de soin, choisis avec un goût si éclairé; ils vous les ont offerts pour que ces auxiliaires de ses travaux, survivant à son long ministère, servissent encore au troupeau qu'il avait tant aimé... Rattacher à une œuvre utile la pensée des bienfaiteurs qui nous ont quittés pour une meilleure patrie, n'est-ce pas la manière la plus chrétienne d'honorer leur mémoire? Ces livres, au nombre d'environ cinq mille, sont déjà en partie sur nos rayons. N'avions-nous pas raison de vous dire que la Bibliothèque du Protestantisme français est aujourd'hui une réalité?

La subite extension de nos richesses bibliographiques nous oblige d'en faire jouir les lecteurs. Un local a été choisi; on pourra bientôt recourir aux ressources variées qu'il renferme.

Digitized by Google

Nous y réservons une large place aux envois que nous espérons encore. C'est le cabinet d'étude que nous avions rêvé. En y trouvant les livres de M. les pasteurs F. Monod et A. Coquerel, les papiers de M. Haag et jusqu'à l'humble table sur laquelle, pendant quinze années, il écrivit la *France Protestante*, le lecteur ne se croira-t-il pas dans un véritable sanctuaire de souvenirs? Ah! Messieurs, que de motifs de bénir Dieu! Il permet à la semence de germer, à la plante de s'épanouir. Demandons-lui que la nôtre devienne un grand arbre qui produise des fruits abondants de science, d'édification et de foi.

Mais comment sans être soutenus parviendrions-nous à faire face à ce redoublement d'expansion? Nous avons marché, convaincus que nous n'avions pas le droit d'hésiter et que vous nous tiendriez compte de nos sacrifices. Plus d'un d'entre vous, Messieurs, nous l'a déjà prouvé et nous le prouvera de nouveau. Cette conviction nous a entraînés un peu loin. Hier encore on nous envoyait de Londres un catalogue d'ouvrages d'une extrême rareté recueillis un à un par M. Baynes, que ses études sur notre histoire et son érudition éprouvée rendaient particulièrement propre à ces patientes recherches. Il y a là de ces pièces devenues presque introuvables et qui remontent aux plus tristes jours de la Révocation, des mémoires des réfugiés, des appels en leur faveur, des protestations, des biographies, des sermons anglais de pasteurs français en exil. Reportant sur votre Société quelque chose de la vénération que lui inspirent les huguenots ses ancêtres, le possesseur de ces trésors préférait en recevoir de nous un prix moins élevé plutôt que d'en obtenir davantage d'une vente publique et de les voir dispersés en Angleterre. Mais comment affronter cette dépense? D'un autre côté ne nous reprocherait-on point d'avoir laissé échapper une occasion qui ne se représentera jamais? Dans cette incertitude nous avons eu recours à un moyen terme. M. Baynes a été prié d'avoir confiance en votre libéralité chrétienne; nous l'avons assuré que dans le cours

Digitized by Google

d'une année nous acquitterions cette dette, et ce véritable ami nous autorise dès à présent à joindre ses recueils aux nôtres.

Nos prévisions ne seront point déçues. Cette année, cinquante-deux Eglises ont participé à cette œuvre qui devrait être l'œuvre de toutes, et nous ont adressé le produit de collectes spéciales. Nous publierons leurs noms (1). Qu'en attendant elles reçoivent l'expression de notre gratitude. Cette fête de la Réformation de plus en plus adoptée au sein de nos Eglises, a répondu aux espérances qu'elle faisait naître. Partout, dans les campagnes comme dans les villes, une affluence considérable a rempli les temples. Pour ajouter à la solennité, plusieurs consistoires ont décidé de la célébrer chaque année dans une paroisse différente avec le concours de tous les pasteurs de la consistoriale. Quelques Eglises y ont ajouté des services de préparation. Chez d'autres, des chœurs ont fait entendre les cantiques composés pour la circonstance et qui ont alterné avec le choral de Luther ou les psaumes de Théodore de Bèze. A Reims l'assemblée s'est tenue debout pendant qu'elle chantait « en signe de joie et de reconnaissance » le cantique de Siméon. A Uzès, à Saint-Jean du Gard, un second service a été consacré aux enfants, pensée touchante et salutaire qui trouvera sans doute des imitateurs. Deux fois à Nîmes les deux temples se sont remplis de fidèles attentifs et recueillis, et dans les Cévennes les mauvaises récoltes n'ont pas empêché nos coreligionnaires de nous envoyer la pite de la veuve. Enfin, l'Eglise évangélique indépendante de Guernesey s'est unie en esprit le premier dimanche de novembre avec ses sœurs les Eglises de France. Aussi c'est un bonheur pour nous de répéter ces paroles de M. le pasteur Méjanel de Mazamet : « Nous voyons, dans un avenir plus ou moins prochain, la fête générale non-seulement dans les deux

(1) Aigues-Vives, Anduze, Annonay, Bédarieux, Les Bouhêts, Castres, Cazillac Cette, Cherbourg, Cherveux, Le Cheylar, Chomérac, Clairac, Clermont-Ferrand, Crest, Fougères, Ganges, Gensac, Graissessac, Inchy, Jonzac, Lunel, chapelle du Luxembourg, Marsauceux, Mauvezin, Mazamet, Metz, Montauban, Montpellier, Nantes, Neuilly, Nîmes, Niort, Pessac, Pont-de-Montvert, Réalmont, Reims, Rouen, Saillans, Saint-Andéol, Saint-André de Lancize, Saint-Antonin, Saint-Etienne, Saint-Maixent, Sauveterre de Béarn, Uzès, Vals, Vauvert, Vialas, asile Lambrechts.

Digitized by Google

communions protestantes de France, mais dans toutes les Eglises du monde. »

Qu'importent quelques hésitations passagères, quelques scrupules qui se dissiperont devant la presque unanimité de l'accord, en présence du redoublement de vie religieuse qui se manifeste dans cette commémoration du passé? « Le but est trop beau, nous écrivait-on, l'élan trop prononcé pour que nous nous arrêtions. »

Appliquons, Messieurs, ces paroles à notre œuvre considérée en elle-même. Le but est trop beau pour que nous nous arrêtions, et l'effet que ce rapport voudrait laisser dans votre esprit est celui d'un progrès incontestable, d'une féconde vitalité. Mais pour les Sociétés comme pour les hommes, le devoir rempli, le progrès obtenu, ne sont qu'une préparation à des devoirs plus sévères, à des progrès plus importants. Une séance comme la nôtre est un moment de halte. Le voyageur lorsqu'il vient d'atteindre une des cimes à laquelle il aspirait, aperçoit devant lui des sommets plus élevés qu'il n'avait que vaguement entrevus. Ce n'est pas le repos qui l'attend. Les obstacles à franchir sont peut-être plus grands que les premiers, et les amis qui l'ont aidé au départ ne sont plus là tous pour le guider plus loin... Il lui en reste cependant qui sauront lui en conquérir d'autres. Il contemple alors l'étape accomplie, les hauteurs qu'il doit gravir encore. Revenir sur ses pas serait une honte, sinon même une impossibilité. Il se fie au Seigneur qui lui a donné la force dans le passé; il se fie en Sa bonté pour l'avenir, et faisant appel au dévouement et aux sympathies des nobles cœurs, il s'élance avec courage en avant.

Digitized by Google

RAPPORT

DE M. JULES BONNET, SECRÉTAIRE

SUR LE CONCOURS DE 1867

Messieurs,

La Société de l'Histoire du Protestantisme français inaugure aujourd'hui, dans son œuvre, une branche nouvelle dont vous apprécierez l'importance et l'utilité. Pour la première fois, elle vient vous rendre compte d'un concours consacré aux annales de notre Eglise et destiné à se renouveler périodiquement, comme une invitation à de pieuses études, comme un appel incessamment adressé au savoir, au talent. Notre époque est essentiellement historique. Possédée d'un ardent désir de connaître le passé pour le faire revivre sous ses véritables couleurs, elle explore les bibliothèques et les archives, interroge les vieux documents et leur demande le secret des âges qui ne sont plus. Tandis que le géologue, scrutant les profondeurs du sol, recherche dans ses couches successives la date de la création du globe; que l'antiquaire, étudiant les monuments et les ruines épars sur sa surface, y retrouve les mystérieuses assises des empires écroulés et des civilisations disparues, l'historien, s'attachant à l'homme, le suit dans les vicissitudes de ses destinées, marquées par des révolutions, signalées par des catastrophes, qui composent le drame le plus instructif et le plus émouvant. Dans cette évocation du passé, rendu comme présent à nos yeux par la vérité des portraits et la magie des tableaux, la science et l'art, la critique et l'inspiration, éclairés par l'étude attentive des textes, se prêtent un mutuel appui. Avec quel charme revivent les grandes époques de notre histoire dans les récits savamment colorés d'Augustin Thierry, dans les expositions concises et fortes de M. Mignet, dans les pages magistrales de l'écrivain illustre qui a tant contribué à la renaissance des études historiques dans notre pays, et dont la gloire est pour notre Société comme un patri-

Digitized by Google

moine domestique! La France du XIXe siècle n'a rien à envier à la patrie des Ranke, des Macaulay, des Prescott, et peut-être, par la perfection du récit et par l'heureuse alliance du fond et de la forme, demeure-t-elle sans rivale.

Le protestantisme français ne pouvait demeurer étranger à ce beau mouvement historique, qui sera un des titres les moins contestés de notre temps. Luther a trouvé un historien digne de lui dans ce petit-fils de réfugiés qui, honorant une double patrie, a tracé un tableau si vivant de la Réformation et su populariser dans les deux mondes les grandes scènes de la rénovation religieuse du XVIe siècle. L'exemple de M. Merle d'Aubigné a trouvé d'heureux imitateurs. De mémorables épisodes de notre histoire ont été retracés avec science et talent par MM. Charles Coquerel et Napoléon Peyrat, devançant les travaux du collègue éminent dont nous regrettons la perte, de cet Eugène Haag qui, par un labeur persévérant, a ressuscité tout un monde. A côté de l'œuvre monumentale de la *France Protestante*, qui recevra de mains amies son dernier couronnement, que de travaux intéressants, que d'études neuves ou populaires sur les sujets les plus variés, poursuivis en France et en Suisse, attestent l'activité croissante des esprits et ce culte filial du passé qui n'a jamais été interrompu au milieu de nous! Il appartenait à notre Société de lui donner une nouvelle impulsion, et, s'il est permis de le dire, une consécration durable. Fidèle à sa primitive devise, elle n'a cessé de tourner vers les pères le cœur des enfants. Par son *Bulletin* mensuel, elle continue de fournir de précieux documents, pierres polies et toutes taillées, à l'édifice de notre histoire. Par la Bibliothèque du Protestantisme français, elle lui assure un asile permanent; par la fête de la Réformation, elle en glorifie les souvenirs; enfin, par l'institution récente des concours, elle veut encourager de nobles études, susciter d'utiles travaux, révéler peut-être à lui-même quelque historien qui s'ignore et qui se souviendra un jour avec gratitude du modeste concours qui vint éveiller sa vocation.

Digitized by Google

L'appel que nous adressions le 15 décembre 1866 au public studieux a été entendu, et nous n'avons pas reçu moins de onze mémoires pour le concours ouvert en 1867 sur un sujet laissé au libre choix des concurrents. Cette liberté devait produire une grande variété dans les travaux soumis à notre examen : origines de la Réforme, essais biographiques sur Farel, Calvin, Spener; monographies d'Eglises importantes, telles que celles d'Alais, de la Rochelle, de l'Agenais et de l'Albigeois; histoire d'une famille protestante du XVIIe siècle, études sur la Révocation de l'Edit de Nantes et le Refuge, tels sont les sujets traités par les divers concurrents avec un même sentiment de zèle et d'impartialité, sinon avec un égal succès. C'est le privilége d'une Société telle que la nôtre de pouvoir louer, même quand elle ne couronne pas. Il n'est pas un seul des mémoires présentés au concours qui ne contienne, en effet, des recherches utiles, des vues intéressantes, des pages dictées par un sentiment élevé, dans lesquelles nous aimons à saluer une espérance et une promesse pour l'avenir. Il en est plusieurs qui, retouchés sur certains points, développés sur d'autres, rendus plus sobres d'allusions à nos luttes contemporaines auxquelles l'historien des siècles passés doit demeurer étranger, deviendront d'utiles publications. Mais le Comité, tout en appréciant d'honorables essais, qui sont déjà presque de bons livres, devait s'attacher de préférence aux mémoires qui, par la nouveauté des recherches et le talent d'écrire, répondent le mieux au but du concours.

A ce titre, il a également distingué deux mémoires qui, par des mérites différents et presque opposés, ont fixé ses suffrages. Le premier a pour titre : *Louvois et la Révocation de l'Edit de Nantes*, et pour épigraphe cette belle pensée de Saurin : *Rome, montre-nous les âmes que tu nous as enlevées!* Après le grand ouvrage d'Elie Benoît, les *Eclaircissements* de Rulhières, et le livre récent de M. Camille Rousset, auquel l'Académie française a décerné sa plus belle couronne, il était difficile d'être neuf sur un sujet qui inspirait, hier encore, un

Digitized by Google

volume éloquent à M. Michelet. L'auteur a su pourtant glaner quelques pages inédites dans les archives du ministère de la guerre; mais il a surtout mis à profit *la Correspondance administrative de Louis XIV* et les *Mémoires* de l'intendant Foucault. Le mérite de son travail est moins dans la nouveauté des documents que dans leur habile emploi, dans la distribution heureuse du sujet, qui permet de suivre de province en province l'œuvre des proconsuls de Louvois; dans une forme vive et rapide que déparent cependant quelques négligences. Rien n'est plus navrant que ce tableau de la France livrée à tous les abus de la force, à la brutale violation des droits les plus sacrés en un siècle d'élégance et de politesse. A l'hymne adulateur des Bossuet et des Fléchier, exaltant le nouveau Constantin, répond la plainte immense d'un peuple jeté aux galères, au gibet, à l'exil pour avoir refusé d'abjurer ses croyances. On regrette qu'une étude si douloureusement attachante demeure incomplète. Dans les limites restreintes et trop arbitraires que s'est tracées l'auteur (de 1681 à 1688), on pourrait signaler plus d'une omission. On s'étonne de ne pas rencontrer dans le récit des persécutions en Dauphiné le nom de l'héroïne protestante qui a illustré les cachots de Grenoble et de Valence, de cette Blanche Gamond qui rappelle, en les égalant, les Blandine et les Perpétue de la primitive Eglise. Quelle énergie dans sa foi! Quelle sublimité dans ses réponses à ses juges! — « Je sais que je changerai de la terre au ciel, mais pour ce qui est de la religion, jamais de ma vie!... Mon corps et mes biens sont au roi, mon âme est à Dieu (1). » En laissant son récit interrompu trois ans avant la mort de Louvois, qui en marquait le terme naturel, l'auteur s'est privé d'une éloquente conclusion que les faits eux-mêmes allaient lui fournir. Nous ne lui rappellerons pas

(1) Cette touchante relation a été publiée pour la première fois dans le *Bulletin*, cahiers d'août, septembre et octobre 1867. Mais elle avait été déjà citée par divers auteurs, notamment par l'historien populaire de la Réforme française, M. Puaux. Les *Mémoires de Blanche Gamond*, annotés avec un soin si éclairé par M. Th. Claparède, forment le digne pendant de ceux de Marteilhe.

Digitized by Google

l'admirable lettre de Madame de Sévigné à l'abbé de Coulanges, mais une page des *Mémoires* de Saint-Simon où éclate la justice cachée et comme l'action vengeresse de la Providence. L'homme qui a tout sacrifié à la royale faveur, qui s'est élevé triomphant sur les ruines de Colbert, savoure, à ses derniers jours, toutes les amertumes d'une disgrâce prochaine. L'ambitieux est foudroyé dans son ambition. Quelle scène que celle de Louvois errant dans un sombre délire au milieu des bosquets enchantés de Meudon, s'arrêtant éperdu au bord d'une pièce d'eau où ses chevaux qu'il ne guide plus vont le précipiter, et se répétant à lui-même, dans un monologue entrecoupé qui n'a que la maréchale de Rochefort pour témoin : « *Le fera-t-il?... Le lui fera-t-on faire?... L'oserait-on?...* » puis, à peine arrivé à Versailles, expirant d'un mal soudain, sans laisser un regret au maître qu'il a trop bien servi!

L'auteur du mémoire sur Louvois est M. Adolphe Michel, ministre de l'Evangile. C'est à M. Jules Chavannes que nous devons une savante étude sur *les Réfugiés français dans le pays de Vaud et particulièrement à Vevey*. Dans un cadre limité qui ne dépasse pas l'horizon du Léman et des Alpes, M. Chavannes a su réunir avec exactitude et précision bien des faits nouveaux pour l'histoire du Refuge, et compléter ainsi, sur un point important, l'ouvrage de M. Ch. Weiss. Il a scrupuleusement interrogé les archives de sa ville natale, les registres publics et privés, et ce journal domestique, si fécond en pieuses révélations, qui s'écrivait jour par jour sur les premiers feuillets de la Bible ou du recueil de prières, seul trésor du pauvre réfugié qui avait tout quitté pour demeurer fidèle à sa foi. Entre toutes les cités du pays de Vaud, alors soumis à la domination bernoise, Vevey sut se montrer noblement hospitalier. Là se rencontraient des exilés de toutes nations, proscrits d'Italie, d'Angleterre et de France, victimes du despotisme des Stuarts et des Bourbons, souvent pourchassés par la tyrannie étrangère jusque sur le sol qui leur servait d'asile. C'est sur la porte d'une maison de Vevey qu'Edmond Ludlow

Digitized by Google

avait gravé sa fière devise : *Omne solum forti patria est !* Ce mot, ils pouvaient le répéter, ces bannis de la Révocation qui, à travers mille périls, la faim, le froid, les dragons, franchissant la frontière, parvenaient enfin sur une terre amie, et qui reçus habitants ou bourgeois, déployaient au service de leur nouvelle patrie une activité qui n'a point été sans fruits. En moins d'un siècle, plus de cent vingt familles trouvèrent un asile à Vevey. D'autres furent généreusement reçues à Lausanne, Morges, Rolle, Nyon, Bex, Yverdon, etc... En 1696, le nombre des réfugiés dans le pays de Vaud dépassait quatre mille. M. Chavannes suit la destinée de ces industrieuses colonies sur les divers points du territoire vaudois où elles se sont lentement fondues dans la population indigène, non sans y exercer une influence utile et bénie. On ne lira pas sans intérêt les chapitres consacrés à l'histoire des familles de Rochegude, Tallemant de Lussac, Matte, Herwart, et les détails relatifs aux fondations Montlune, Ronjat, nobles témoignages de la gratitude des réfugiés que rappelle un mot touchant : *Les orphelins de lord Galloway*. Le 28 janvier 1686 on vit arriver à Vevey un convoi de dix-huit enfants, séparés, hélas ! de leurs familles. Que de fois depuis on vit se renouveler ces tristes caravanes s'acheminant lentement sur Berne ou vers les destinations plus lointaines assignées à leurs pénibles voyages ! L'historien s'attendrit sur leur sort. « Combien, dit M. Chavannes, de pareils groupes de voyageurs, traversant nos contrées, ont dû émouvoir les cœurs maternels ! Que d'angoisses chez les âmes compatissantes, à la pensée du sort de ces frêles créatures s'en allant, plusieurs sans doute avec l'insouciance de leur âge, au-devant d'un avenir qui s'offrait sous de si sombres couleurs ! Que de larmes et de prières ferventes accompagnaient ces protégés d'un jour, constamment remplacés par d'autres, excitant à leur tour le même intérêt et les mêmes sympathies ! » Les libéralités de lord Galloway (le marquis de Ruvigny) permirent d'assister cette catégorie touchante d'infortunés, ces petits

Digitized by Google

enfants dont Jésus avait dit : « Laissez-les venir à moi, car le royaume de Dieu est à ceux qui leur ressemblent. »

Le mémoire de M. Jules Chavannes, fruit de minutieuses recherches et d'études approfondies, rectifiant sur plus d'un point des erreurs accréditées par de savants historiens, nous a paru répondre tout particulièrement à la pensée qui a dicté le concours, et mériter, à ce titre, une de nos meilleures distinctions. Moins vif, moins brillant que l'étude sur Louvois, il offre, dans un cadre limité par la nature même du sujet, une monographie complète et définitive qui sera toujours consultée avec fruit, et qui, avec plus de mouvement dans le style et d'ampleur dans les considérations générales, promet à notre littérature historique un livre excellent.

En couronnant *ex æquo* deux mémoires qui se complètent pour ainsi dire mutuellement, le Comité avait encore un devoir à remplir envers ceux des concurrents qui ont le plus approché du prix. Il a cru devoir décerner une mention honorable à deux morceaux d'inégale étendue, qui par des mérites divers se sont élevés au second rang. L'un a pour titre : *Les Origines de la Réforme française* et nous reporte à cette période des commencements qui ne sera jamais assez étudiée, sur laquelle une récente publication, fruit des doctes recherches de M. Herminjard, répand un jour nouveau, et qui nous montre groupés autour du vénérable Lefèvre d'Etaples les ouvriers de la première heure sitôt dispersés par la persécution et l'exil, Briçonnet, Farel, Toussaint, Gérard Roussel, Marguerite de Valois. Quelle est la date de cette renaissance évangélique, si essentiellement française, bien qu'elle ait reçu une vive impulsion des événements accomplis en Allemagne et en Suisse? Quels sont les caractères de cette théologie à la fois ancienne et nouvelle, fruit exquis, arrivé lentement à la maturité dans le cœur d'un vieillard, héritier de Valdo et de Gerson, précurseur de Calvin? Telles sont les questions traitées avec une remarquable précision, dans un mémoire trop court qui agrandi et développé, sera un guide précieux à travers les obscurités

Digitized by Google

qui entourent le berceau de cette rénovation religieuse. L'auteur est M. Gustave Hoff, pasteur à Sainte-Marie-aux-Mines, et déjà connu par une excellente biographie de Luther.

Le protestantisme dans l'Albigeois et le Lauraguais, tel est le titre d'une étude plus vaste, quoiqu'elle ne comprenne que la période antérieure à la Révocation de l'Edit de Nantes, et qui offre, dans ses inégalités, des parties traitées avec éclat et talent. Les phases du protestantisme militant, dans les anciens diocèses d'Alby, de Castres et de Lavaur, y sont retracées avec une érudition sûre que vivifie la connaissance des lieux, avec une chaleur qui colore et dramatise le récit peut-être à l'excès. Les faits militaires abondent sous la plume de l'historien ; mais ces mille rencontres où éclate la fureur des partis, où de mutuels excès provoquent de tristes représailles, fatiguent l'esprit par leur sanglante monotonie, et font désirer d'autres tableaux puisés dans la vie religieuse du temps. Sur un point capital, une réserve semble nécessaire. Sans contester l'importance du foyer d'opposition allumé au XIIIe siècle par l'hérésie albigeoise dans le midi de la France, et que les rigueurs de l'inquisition ne purent détruire entièrement, nous ne saurions reconnaître dans la vieille doctrine cathare, dans l'opposition des deux principes empruntée au manichéisme oriental, la pure simplicité de l'Evangile renaissant. Le mémoire qui nous suggère cette observation, et que l'auteur se réserve de revoir à loisir, se recommande d'ailleurs par de sérieux mérites que nous sommes heureux de signaler, en décernant à M. Camille Rabaud, pasteur à Mazamet, une mention honorable.

La tâche du rapporteur est terminée, et il ne lui reste, Messieurs, qu'à se féliciter avec vous du résultat d'un premier concours qui a si bien justifié nos espérances. La voie est ouverte, et nous n'avons qu'à persévérer dans l'initiative que nous avons prise en proposant de beaux sujets d'études à cette noble curiosité d'esprit qui veut connaître les choses d'autrefois pour en tirer une leçon, et qui, appliquée aux annales de

Digitized by Google

notre Eglise, devient une piété. Dans le choix des sujets nous ne saurions éprouver d'autre embarras que celui des richesses. Quelle histoire plus fertile que la nôtre en faits instructifs, en épisodes glorieux, en scènes dramatiques et touchantes qui n'ont eu pour témoins que l'ombre des cachots, les bancs des galères et les rivages de l'exil, consacrés par le sacrifice tant de fois renouvelé de ce que l'homme a de plus cher, au devoir et à Dieu! Quelle succession de héros, de docteurs, de martyrs, qui attendent encore leur historien! Si ces études sont un privilége pour celui qui s'y livre avec amour, et qui, par la lecture des documents originaux, entre pour ainsi dire en contact avec ces grandes âmes du passé qui n'ont pas encore livré tous leurs secrets à la postérité, elles sont aussi une obligation sacrée, car nous avons à défendre la mémoire de nos pères contre d'indignes attaques. A côté de cette noble école d'érudition et d'impartialité que représentent d'illustres écrivains dont le nom est dans toutes les bouches, il y a cette triste école de diffamation et de calomnie qui semble avoir pris pour devise un aphorisme célèbre, et pour laquelle l'histoire n'est que le droit de l'outrage aux noms les plus révérés. Que la vérité seule soit glorifiée par nos travaux; par le soin scrupuleux avec lequel nous interrogeons les textes et les documents pour en tirer ce qu'ils renferment! Dans sa retraite de San-Cassiano, le secrétaire d'Etat de Florence disgracié par les Médicis, faisant trêve aux labeurs des champs, se revêtait de ses plus beaux habits pour entrer dans son cabinet, et s'entretenir avec les plus grands esprits de tous les temps. Ce n'est pas un médiocre honneur pour nous que de converser familièrement avec un Calvin, un Coligny, un Rohan, un Antoine Court. Pour raconter dignement de tels hommes, il faut leur ressembler par quelques traits. L'idéal de l'historien protestant se confond presque avec celui de ses héros, plus épris de devoir que de gloire, de justice et de vérité que de succès, et se révélant au monde par je ne sais quoi d'austère et de pur, qui est le sceau de la vraie grandeur.

Digitized by Google

ÉTUDES HISTORIQUES

PHILIPPE MORNAY DE BAUVES

— PREMIÈRE PARTIE —

Messieurs,

J'aurais à m'excuser de ne vous présenter aujourd'hui que la modeste biographie d'un jeune homme arrêté par la mort au seuil de la vie publique. Mais les enseignements donnés à son enfance, les influences religieuses et morales sous lesquelles se forma son caractère, nous offrent le modèle accompli d'une éducation protestante au XVIe siècle, — et il s'agit du fils de Du Plessis-Mornay. « Le fils, au dire d'un ancien historien, est la meilleure partie du père, surtout un tel fils! (1) » Il sera donc question dans ces quelques pages, et du plus vertueux de nos ancêtres, et de la meilleure de nos traditions. En faut-il davantage pour recommander aux amis de l'histoire le souvenir de Philippe Mornay de Bauves?

Il naquit à Anvers, le 20 juillet 1579. Les astres les plus favorables présidèrent à sa naissance; il eut pour parrain, avec le sieur de Mouy, le célèbre François La Noue, alors en séjour dans les Provinces-Unies, où il prêtait aux armes du prince d'Orange l'appui de sa sagesse et de son courage ; et pour marraine la fille du grand Taciturne, Marie de Nassau, qui voulait donner au nouveau-né le nom de Guillaume. Ma-

(1) *Vie de messire Phil. de Mornay*, Leyde, 1647, page 318. Je citerai désormais, dans le texte, ce même ouvrage sous le titre abrégé de *Vie*, et les *Mémoires de Du Plessis-Mornay*, édition Auguis, avec cette abréviation *Mém.* On se rappelle que le premier volume de cette collection contient l'écrit de Madame de Mornay sur la vie de son époux. Les signes *Ms. Sorb.* et *Bull.* désigneront enfin le Manuscrit de la Sorbonne des *Mémoires de Mornay*, et le *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.*

Digitized by Google

dame Du Plessis-Mornay ne put y consentir. Un songe d'heureux augure lui avait peu de jours auparavant annoncé la naissance d'un fils et recommandé les prénoms de Samuel et de Philippe : elle choisit ce dernier qui était celui de son époux.

Quatre sœurs, dont l'une issue du premier mariage de Charlotte Arbaleste, avaient précédé la venue au monde de Philippe de Bauves ; trois frères la suivirent, mais aucun d'eux ne vécut.

Madame de Mornay ne pouvant encore abriter dans un domicile fixe sa jeune famille (car le service du roi de Navarre obligeait Du Plessis à de continuels voyages) confia son fils aux soins de sa belle-mère, madame de Buhy, déjà chargée de l'une de ses filles. L'aïeule s'attacha avec une tendresse particulière à l'héritier d'un nom qu'elle portait dignement. Une disposition de son testament prouva plus tard cette pré dilection. C'était une femme d'un grand sens, si respectée dans sa famille, que lorsque ses deux fils, le seigneur de Buhy et Du Plessis-Mornay eurent à partager une succession assez compliquée, ils s'en remirent d'un commun accord à sa sagesse, qui régla tout à leur parfaite satisfaction. Philippe resta jusqu'à l'âge de cinq ans sous sa garde attentive et bienfaisante.

Il rentra alors (1584) dans la maison paternelle. Les devoirs de sa charge permettant à Mornay un séjour plus stable en Gascogne, il voulut y rassembler sa famille. Philippe devait trouver plus de sécurité dans ces provinces du sud de la France, moins troublées que les environs de Paris, et y commencer sans retard ses études (*Mém.*, I, 148). Sa mère le conduisit donc à Sainte-Foy et, plus tard, à Montauban, à Nérac où il resta jusqu'en 1589, soumis aux influences les plus favorables, docile à l'exemple des plus douces et des plus austères vertus.

Jamais aile maternelle ne réchauffa de plus de tendresse et de piété le fils d'un plus noble père. On en peut juger par le

Digitized by Google

testament qu'avait écrit Charlotte Arbaleste, le 11 juin 1583, au moment où des pressentiments sinistres lui faisaient craindre une fin prochaine :

« J'espère, disait-elle, que Dieu en son temps faira des grâces spéciales à notre fils Philippe. Si Dieu prête vie à M. Du Plessis, je ne fais aucun doute qu'il ne fasse diligence à le faire bien instruire; sa présence y est bien nécessaire; Dieu lui veuille garder son père en ce temps et longtemps après !

« Je prie mes enfants et leur commande à tous de vivre et mourir en la religion en laquelle nous les faisons instruire; de préférer la crainte de Dieu à tous honneurs et biens; et ne rien prétendre que de la bénédiction de Dieu; qu'ils se souviennent que cette vie est brève et pleine de misères; que ceux-là seuls se peuvent dire heureux qui ont repos en leurs consciences et sont assurés de la bonne volonté que Dieu leur porte en Jésus-Christ.

« Je les prie et leur commande d'être obéissants à M. Du Plessis leur père; de lui rendre tout honneur, contentement et service; si Dieu leur fait tant de grâce que de le voir en vieillesse, d'autant que cet âge-là est plus sujet aux infirmités et maladies, je leur commande de redoubler leurs soins et affection envers lui et qu'il ait cette consolation d'avoir recouvré en eux le service et affection qu'il aura perdu en moi.

« Aussi, je leur commande de lui rendre toute obéissance, croire ses avertissements et enseignements; et en choses de conséquence, quand ils seront en âge, ne rien faire sans son avis.

« Surtout, je prie mon fils Philippe (et autres fils si Dieu nous en donne) que M. Du Plessis leur père ait ce contentement en son vieil âge de se voir par eux imité et suivi; c'est le plus bel exemple et le plus agréable que je leur puisse donner : Dieu leur fasse la grâce de suivre sa vertu. » (*Mém.*, II, 263.)

Le temps devait accomplir, sauf en un point bien douloureux, ces vœux touchants de l'épouse et de la mère chrétienne.

Digitized by Google

Ils nous donnent la note exacte de ce qu'il y avait de gravité et de piété dans la famille protestante du XVIe siècle, surtout dans celle de Du Plessis-Mornay.

Cette mère dont le cœur parlait un si saisissant langage, n'était pas seulement par ce côté la digne épouse du noble gentilhomme ; elle l'était aussi par l'élévation et l'étendue de l'esprit, par le talent d'écrire, par la sagesse de ses conseils qu'elle savait approprier aux circonstances les plus variées, les plus complexes, souvent les plus critiques; enfin par la ferveur de la foi et la fermeté du caractère qui, dans ce temps de troubles, de malheurs et de crimes, fut à la hauteur de toutes les fortunes.

Quant à Du Plessis-Mornay, son caractère et son rôle, trop ignorés dans notre patrie, sont trop présents à nos souvenirs dans l'Eglise qu'il a illustrée pour qu'il soit opportun de les rappeler en détail. Il nous suffira de dire que si la France lui doit Henri IV, son fils lui dut le type idéal de la carrière dont il se traça le programme, celle du gentilhomme français et du chrétien huguenot. Il convient d'indiquer en peu de mots la double voie qui s'ouvrit ainsi devant les pas de Philippe.

La noblesse du XVIe siècle n'était sans doute pas celle des grands vassaux du moyen âge, presque les égaux des rois. Mais la faiblesse des Valois avait rendu quelque lustre à leurs anciens priviléges. Aux nobles seuls il appartenait de conseiller les princes, de conduire leurs armées, de se dévouer au pays, de ne recevoir que des ordres émanés du trône. Servir le roi, qui était à la fois la plus haute personnification de la patrie et l'image de Dieu, telle était la vocation naturelle du gentilhomme, celle à laquelle de Bauves se prépara dès l'enfance. Le huguenot Mornay y joignit un autre service, celui de Dieu, qu'il appelait même *son principal dessein*. Il en résultait pour lui des devoirs d'un ordre supérieur, et tout l'art de sa vie, tout l'éclat de sa vertu consista dans l'accord qu'il sut établir entre ces deux services. Certes, pour avoir contribué plus que personne à faire asseoir Henri de Navarre

Digitized by Google

sur le plus beau trône du monde, il méritait un autre loyer que celui qu'il reçut de Henri IV. Mais n'aspirant qu'à sa grandeur personnelle, le roi de France ne pouvait ni souffrir, ni comprendre la franchise de langage et l'inflexibilité de principes d'un conseiller dont le regard restait fixé sans dévier sur un trône plus haut que le sien.

Et pourtant, heureux peuple, heureux roi, s'ils avaient su comprendre sa pensée! C'était non à la diminution, mais à l'affranchissement de la patrie que tendaient ces pieux et austères principes. A l'Espagne qui corrompait et convoitait nos provinces, au pape qui inspirait l'Espagne et vendait ses bonnes grâces à Henri IV au prix des plus insupportables humiliations, Mornay et les huguenots avaient une réponse toute chrétienne et toute française : la suppression du joug de Rome et l'ascension du roi de France à ce sommet de la hiérarchie sociale du moyen âge, occupé par le souverain pontife. La sage Angleterre avait compris et suivi cette idée avant qu'Agrippa d'Aubigné la fît éclater dans ces vers éloquents :

Rois du Septentrion, heureux princes et sages,
Vous êtes souverains qui ne devez hommages,
Et qui ne voyez rien entre le ciel et vous!

Ainsi, dans le cœur de nos ancêtres, la foi protestante ne suscitait pas moins l'énergie du patriotisme que celle de la conscience ; ainsi, pour le jeune Philippe de Bauves, la carrière de gentilhomme se prolongeait indéfiniment par les nouvelles perspectives que la Réforme ouvrait à ses meilleures ambitions. Quand on s'adresse ainsi aux grands côtés de l'âme des jeunes gens, on y réveille de puissants échos. Ils ne s'endorment dans l'inertie et la frivolité que lorsque le malheur des temps ou une prudence pusillanime prive d'aliment leurs plus nobles instincts, leurs plus généreuses espérances. Le XVIe siècle et Mornay traitaient mieux leur élève, secondés d'ailleurs dans leur tâche éducatrice par un allié d'une incomparable puissance : la persécution. Qu'on se figure l'attrait qui devait recommander à un cœur généreux et jeune une cause

Digitized by Google

sainte, nouvelle et proscrite, une cause à laquelle Du Plessis-Mornay sacrifiait avec une virile énergie tous les honneurs et les avantages qu'il avait mérités. « Jugez, écrivait le vertueux huguenot à un oncle qui lui adressait des conseils de prudence, jugez si je puis me taire; si celui qui croit n'est pas tenu de dire, si celui qui sait n'est pas tenu d'écrire les choses qu'il pense concerner la gloire de Dieu et le salut du prochain. Celui, Monsieur, qui nous a donné la foi, nous a donné et la bouche et la plume; qui nous a donné ce qu'il n'a à tous, ne l'a fait pour nous mais pour tous. Sans péculat et sans sacrilége je n'en pourrais soustraire une partie. » (*Mém.*, II, 188.) C'est assez faire comprendre que la maison de Mornay était une école d'héroïsme. Les grâces l'habitaient pourtant en la personne de quatre sœurs, aimables monitrices de leur jeune frère, et parfois le cercle de famille s'élargissait pour recevoir le seigneur de Buhy, frère aîné de Du Plessis-Mornay, homme de grande valeur et de haute expérience, maréchal de camp des armées de Henri III. Objet de l'admiration de Philippe, il parcourait avec une loyauté chevaleresque la carrière des armes, où il se promettait de guider les premiers pas de son neveu.

Celui-ci grandissait sous tant de bienfaisantes influences et déjà répondait à tous les vœux de son père. Vers la fin de son séjour à Nérac, il obtenait ce témoignage de satisfaction : « Mon fils s'en va hors de page pour le latin, écrivait Mornay à M. de Buzanval, et assez bien avancé en grec; il n'a toutefois encore neuf ans; et *quod interim mireris* aussi enfant qu'à six ans, ce que je loue le plus. Il faut le retirer de l'étude. *Utinam feliciori seculo natus!* Mais je suis délibéré de le durcir contre ce temps par une diète plus qu'athlétique, afin qu'il soit plutôt un jour pour l'amender que pour en empirer. » (*Mém.*, IV, 209.)

Ses dispositions morales marchaient de pair avec ses progrès, si l'on en peut juger par un témoignage naïf qui nous inspire confiance. Il existe à la bibliothèque du château de

Digitized by Google

Fontainebleau un exemplaire de l'ouvrage de Mornay sur la *Vérité de la Religion chrétienne;* ce volume, qui a fait partie de sa *Petite Bibliothèque*, composée de ses propres ouvrages et du manuscrit de ses *Mémoires*, contient, sur les feuillets de garde du commencement et de la fin, des notes relatives à des événements de famille, écrites de la main de Mornay, soit affaibli et presque aveugle de vieillesse, soit dans la force de l'âge. Parmi ces notes manuscrites, se trouvent quatre vers écrits d'une main inexpérimentée et juvénile, entourés de deux Φ entrelacés au milieu de quatre S barrées. C'est une imitation du chiffre de Mornay. Cette circonstance et le sens du quatrain permettent d'en attribuer avec vraisemblance la composition à notre jeune ami, à qui elle ferait grand honneur :

Craindre Dieu, vous servir, ma mère, c'est mon tout.
Vous voulez qu'au seul Dieu je consacre ma vie:
Votre désir m'y pousse et le mien m'y convie.
Dieu me doint d'en venir heureusement à bout!

C'est l'enfant, non le poëte, qui nous intéresse ici. (*Bull.*, X, 107.)

En 1589, Henri III et Henri de Navarre unirent leurs armes contre la Ligue. La négociation qui amena cette trop tardive alliance fut conduite par deux frères, le seigneur de Buhy, chargé des intérêts du roi de France, et Du Plessis-Mornay, le ministre et l'ami de Henri de Bourbon. Les services rendus par le second Mornay furent si agréables aux deux rois, que Bourbon demanda, Valois accorda avec empressement à l'habile ministre, le gouvernement du château de Saumur. Du Plessis ne tarda pas à prendre possession de sa nouvelle charge, et envoya à Charlotte Arbaleste l'ordre de venir le rejoindre avec ses enfants dans son nouveau domicile.

C'est dans la ville même de Saumur, non au château, alors en mauvais état et presque inhabitable, que le gouverneur établit sa famille. Philippe y poursuivit ses études sous les soins d'un précepteur et sous les yeux de sa mère. Il est peu vrai-

Digitized by Google

semblable, quoi qu'en dise un moderne historien de Mornay (1), qu'il ait pu suivre les cours de l'académie de Saumur. Sans doute, dès 1590, Mornay obtint du roi « un privilége en forme de charte pour l'institution d'une université dans cette ville, et depuis, cette université, agréée en un synode national tenu au dit lieu, y fut établie. » (*Vie*, 157). Mais le synode de Saumur ne fut réuni qu'au mois de juin 1596, et si, comme le pense M. Paul Marchegay, des cours purent être institués dès 1593, Philippe, alors âgé de quatorze ans et sur le point d'entreprendre ses voyages, n'eut guère le temps d'y assister. (*Bull.*, I, 306.)

Cependant, ses études avançaient rapidement. Une heureuse fortune nous a conservé le plan qui en avait été tracé par la main de Mornay et qui, justifié par de merveilleux résultats, avait été adopté par la princesse d'Orange, Louise de Coligny, pour être suivi dans l'éducation de son fils, Frédéric-Henri de Nassau. Philippe avait douze ans quand le bruit de ses progrès amena la fille de Coligny à s'enquérir de la méthode suivie pour son instruction, et Du Plessis-Mornay à répondre à ce vœu en formulant en quelques préceptes son expérience et ses vues. (*Mém.*, V, 65 et suiv.)

Trois pensées y éclatent : la première, toute religieuse et morale, est qu'il faut respecter et suivre la nature de l'enfant, œuvre divine plus forte que tout l'art des maîtres; inspirer au jeune âge la crainte de Dieu, la bonté envers tous, l'horreur de l'hypocrisie et du mensonge, fruit ordinaire de la servitude et de la crainte servile, qu'on évite en élevant l'enfant dans une « honnête privauté et liberté. » Il convient de lui apprendre à lire dans les plus moelleux traités de la Bible et les préceptes moraux des anciens.

La seconde pensée de Mornay est d'approprier l'éducation de l'élève à sa future carrière. Celle du gentilhomme, destiné au maniement des armes, exige un enseignement propre à

(1) J. Ambert, *Du Plessis-Mornay*, page 328.

Digitized by Google

« les aiguiser. » Comme il est aussi appelé à entrer dans les conseils des rois et des plus grands, il doit apprendre à conduire les armes par la prudence et se préparer, par une culture générale, à l'intelligence des grands intérêts publics.

Enfin la troisième pensée est de donner un enseignement étendu et complet par une méthode expéditive et efficace. C'est ici la partie technique de l'écrit de Mornay. Il veut que jusqu'à quatorze ans on exerce la mémoire par l'étude des langues, de l'histoire et des sciences pratiques. Les langues s'apprennent dans l'ordre suivant : latin, grec, hébreu, en ayant soin de ne passer à une langue nouvelle que lorsque la précédente est déjà bien sue; et ces divers idiomes s'apprennent sur des livres d'histoire, afin de gagner du temps et d'exercer l'esprit à la fois sur la chose et sur la diction. Dans l'étude de l'histoire, la chronologie doit être entremêlée au récit des événements et les placer dans leur vrai cadre. Quant aux sciences pratiques, grammaire, rhétorique, dialectique, c'est sur les leçons écrites du professeur qu'elles s'enseignent et que l'élève s'y exerce avec des développements plus ou moins étendus selon son âge.

A quatorze ans, il cesse d'apprendre de nouvelles langues, sauf celles que la pratique peut lui enseigner dans les pays étrangers, et il commence l'étude de ce que nous appelons aujourd'hui les sciences : arithmétique, géométrie, musique, connaissance de la sphère et de l'astrolabe. Il doit insister surtout sur le côté pratique de ces connaissances et sur l'usage des instruments. La peinture et la technologie s'apprennent alors en se jouant. Des lectures personnelles en dehors des leçons, mais sous le contrôle du précepteur, le soin donné aux relations de société, les exercices physiques, les voyages, complètent le plan d'études de Mornay. On en remarquera le caractère pratique. Rien d'inutile, à son avis, comme un enseignement étranger à l'expérience de l'enfant. Il veut que l'esprit de son élève soit sans cesse en contact avec ce qui est pour lui la réalité. Tout ce qui dépasse sa portée et son âge ne lui semble

Digitized by Google

être que pure scolastique et creux pédantisme. La franche et naïve impression de la réalité sur l'esprit de l'enfant, telle est la méthode de Mornay, la vraie méthode protestante. Des abstractions plus ou moins irréprochables au point de vue de la doctrine, mais présentées comme pure science, sans souci de l'application et du degré de développement de l'enfant, telle est, au contraire, la méthode catholique née au moyen âge, encore en vigueur parmi nous, où elle produit des fruits désolants d'indifférence aux choses de l'esprit, d'ignorance et de médiocrité.

On voit que du même coup la Réforme avait mis le doigt sur les véritables questions et trouvé en Mornay un fidèle interprète. Ce n'est donc pas à tort que de toutes parts on lui demandait des directions et des conseils pour l'éducation des jeunes gentilshommes de son temps. Celle de son fils servait de modèle et de type. C'est ce qu'on vient de voir pour Louise de Coligny; ce que nous pouvons signaler d'avance pour Madame de Saint-Gelais, qui vint en 1598 trouver Du Plessis à Châtelleraut, et lui demander de choisir un précepteur pour son fils, successivement envoyé, comme Philippe de Bauves, à Paris et en Hollande. (*Mém.*, VIII, 6, et X, 223.) Madame de la Trémouille en 1608, Charlotte de Nassau en 1614, le premier Basnage en 1615, réclamèrent également ses avis, dans des circonstances bien diverses, en faveur de jeunes gens destinés ou à la carrière des armes ou au service de l'Eglise. (*Ms. Sorb.*, XIV et XV.) Enfin on conçoit aisément que son expérience et son habileté consommées dans les questions de pédagogie lui donnassent, autant au moins que sa qualité de gouverneur, accès et prépondérance dans le conseil de l'académie de Saumur, dont il était la providence et l'âme.

Cependant, l'éducation technique du jeune Philippe se poursuivait sous ses soins. Peu de temps après avoir pris possession de son gouvernement, il renouvela la garnison du château de Saumur et établit six compagnies de gens à pied. Les chefs de ces compagnies étaient Du Plessis lui-même, de Pierrefitte,

Digitized by Google

de Bernapré, de Cugi et Belon, tous vieux capitaines. La dernière fut donnée à Philippe, alors âgé de douze ans, « afin, dit l'historien contemporain, que de bonne heure il s'accoutumât à obéir aux vieux et à exercer les charges de la guerre. » (*Vie*, 157.)

C'est sans doute à ce titre de chef d'une compagnie que l'année suivante (1592), âgé de treize ans, il suivit son père au siége de Rochefort-sur-Loire. Il put y voir que si, comme à l'ordinaire, Du Plessis-Mornay donnait les meilleurs conseils, comme à l'ordinaire aussi, il n'était pas le plus écouté. Contrarié par le maréchal d'Aumont qui ne voulait ni faire une diversion sur Laval et Château-Gonthier, ni attaquer la place par le seul point accessible, Mornay vit échouer l'entreprise. Sa laborieuse persévérance l'aurait malgré tout menée à bonne fin, s'il eût suffi d'un stratagème fondé sur la découverte du chiffre d'une lettre interceptée. Mais un hasard malheureux et un débordement de la Loire rendirent tous ses efforts inutiles. Toujours aux côtés de son père, Philippe suivait les incidents du siége au bruit des arquebusades, et il voyait de si près les périls que le roi en écrivit une lettre d'affectueuse réprimande à Mornay. (*Vie*, 190.)

C'est en maniant ainsi la plume et l'épée que notre jeune ami se formait au métier de gentilhomme. Le temps vint cependant où il dut joindre à ces exercices celui des longs voyages. Son père avait visité dans sa jeunesse Genève, l'Allemagne, l'Italie, l'Autriche, la Hongrie, la Bohême, la Flandre, l'Angleterre, voyant partout les hommes célèbres, étudiant les champs de bataille historiques, les curiosités naturelles, les richesses, les mœurs, le gouvernement de chaque pays, se préparant à faire un jour profiter le sien des connaissances pratiques ainsi acquises. Il traça à son fils le même itinéraire, que suivirent plus tard (1519) ses petits-fils de Saint-Germain et de Nouhes; et pour qu'un autre de ses petits-fils, Philippe de Jaucourt, pût le suivre à son tour, il disposa en sa faveur, par une note ajoutée à son testament, d'une somme annuelle

Digitized by Google

de 1,500 livres qui devait lui être servie pendant quatre années. On sait enfin que les *Mémoires* de Henri de Rohan se terminent par le récit d'un pareil voyage d'éducation exécuté en l'année 1600.

Avant de quitter la France, Philippe de Bauves devait séjourner quelques mois à Paris et se présenter au roi. « Sire, écrivit Mornay à Henri IV, envoyant mon fils à Paris pour s'y rendre capable de vous faire un jour service, j'ai désiré qu'il se présentât à Votre Majesté, en confiance qu'un bon œil qu'il en recevra l'excitera à s'en rendre digne par la recherche de la vertu. » (27 avril 1595. *Mém.*, VI, 259.) Le même jour Mornay écrivait à M. de Buzanval : « Mon fils part demain pour aller à Paris où il continuera ses études et exercices tout cet été. Ce sera toujours autant de temps mis à profit, et il pourra arriver à propos pour passer l'hiver en l'université de Leyde. Là, je vous prierai de l'exciter et adresser à toutes choses bonnes, afin qu'il se rende capable, comme il promet, de servir un jour à Dieu, au roi, à sa patrie et à nos amis. » (*Mém.*, VI, 255.)

Peu de semaines après, Du Plessis rejoignit son fils à Paris, où il eut le bonheur de revoir la princesse d'Orange dont il avait tant aimé et si bien servi l'époux, et de lui recommander son fils sur le point de quitter la France. Il vit aussi le roi à Fontainebleau, lui présenta Philippe. Henri lui fit, selon ses vœux, si bon visage, qu'il voulut même le garder auprès de lui ; mais Mornay s'en excusa, disant qu'il voulait d'abord le rendre capable de lui faire service avant de l'approcher de sa personne. Il lui fit aussi saluer les principaux seigneurs de la cour dont il fut fort bien accueilli, et c'est alors qu'il « le fit recevoir à la capitainerie du château de Saumur. » Cette survivance de la charge paternelle lui avait été verbalement promise en 1591. Il prononça à Paris le serment exigé, entre les mains de M. le comte de Chiverny, chancelier de France. Il avait alors un peu moins de seize ans. (*Vie*, 225.)

A la fin de mai, Du Plessis laissa son fils à Paris, où Madame de Mornay vint à son tour lui dire adieu et renouveler auprès

Digitized by Google

de la princesse d'Orange les recommandations de son époux. Louise de Coligny rassura cette mère craintive et lui promit « beaucoup d'amitié et de faveur pour son fils. » (*Mém.*, I, 291.)

Celui-ci partit enfin, non directement pour la Hollande, mais pour l'Angleterre et l'Ecosse où il passa l'été. Le biographe contemporain de Mornay assure qu'il visita « la meilleure partie de l'Europe, où le nom de son père le fit recevoir avec plus d'honneur qu'il ne serait à croire. » (*Vie*, 225.) Nous voudrions pouvoir le suivre, en ces longs voyages, au moyen des lettres qu'il écrivait à son père et à sa mère. Malheureusement ces lettres, souvent signalées dans celles de Mornay, ne nous sont point parvenues, soit que le temps les ait détruites ou qu'elles restent ensevelies dans des papiers de famille. Nous savons qu'il finit par l'Italie son séjour dans les pays étrangers. L'Italie, aux yeux de Mornay, était à la fois très-dangereuse et très-utile à visiter pour un jeune homme. Il s'en explique à l'occasion du fils d'un de ses amis des Pays-Bas : « Il y a, dit-il, de quoi profiter, et grandement, si l'on veut être sage, mais *lubricum iter sine duce et custode*, surtout si l'on n'y est armé d'une piété bien acérée contre les débauches du monde. C'est au père à faire jugement du naturel de son fils. *Mihi sane non liquet, et si sententia dicenda est, ne saltem sine validissimo amuleto.* » (27 avril 1595.) Il est à croire que les précautions si utilement recommandées pour le jeune Aersens (car elles furent prises et l'on s'en trouva bien), furent observées avec le plus grand soin pour Philippe de Bauves. (*Mém.*, VI, 255, et VII, 326.)

Pendant qu'il poursuivait ainsi ses voyages, la sollicitude de ses amis prévoyait de loin et préparait sous d'autres rapports son avenir. Il avait dix-huit ans (1597). M. de Mouy, son parent et l'un de ses parrains, suggérait à son père un projet de mariage avec la fille du comte de Maulevrier. Madame de Rohan avait une autre et meilleure idée : c'était de marier Philippe avec la fille aînée de feu M. de Châtillon, fils de l'amiral de Coligny, et elle fit à cet égard de premières démar-

Digitized by Google

ches qui furent accueillies avec faveur. On eût vu avec plaisir l'alliance de deux familles dignes l'une de l'autre par l'éclat du nom et l'héroïsme de la vertu. On ne sait ce qui vint à la traverse et sept ans plus tard, au moment du dernier départ de de Bauves pour la Hollande, on était en propos « de la fille aînée de la maison de Jarnac, » projet qui n'eut pas non plus de suites. (*Mém.*, VII, 237, et I, 457.)

Un autre dessein, d'une réalisation plus prochaine, occupait Du Plessis-Mornay : « Je mande à mon fils, écrivait-il à M. de Harlay Dolot (29 juillet 1597), qu'il me vienne trouver. Non que son âge me presse, mais parce que j'ai certaine occasion en main pour en occuper les premiers ans avec utilité évidente et sans notable danger. Au métier auquel sa profession l'appelle, vous savez que la pratique fait tout et que c'est un grand heur d'y pouvoir atteindre par quelques degrés, sans passer d'arrivée par la témérité, si familière à notre nation, que les meilleurs de notre noblesse se trouvent cueillis tout verts, et se perdent premier que de connaître où le devoir les appelle, c'est-à-dire, avant qu'ils sachent ni éviter le péril sans reproche, ni le défier avec louange. Vous me fairez cette faveur, en continuant vos précédentes, de lui aspirer un mot de votre bénédiction que je tiendrai pour escorte de son voyage. Cela n'interrompra point aussi, s'il vous plaît, notre communication par lettres et moins (encore) tous autres offices de sincère amitié que je vous voue de plus en plus de mon service, et désavoue mon fils s'il ne vous en fait toute sa vie. » (*Mém.*, VII, 301.)

Quelle était cette occasion d'occuper les jeunes années de son fils? Mornay ne s'en explique pas; mais sa correspondance avec sa femme fait mention d'une lettre par lui écrite à Lesdiguières en faveur de son Philippe. (*Mém.*, VII, 327, 333.) Il s'agissait sans doute de recommander de Bauves au brave et prudent capitaine qui, en ce moment même, guerroyait en Savoie contre Charles-Emmanuel, lui enlevait ses places fortes et le battait aux Molettes. Sa science consommée, son habileté

Digitized by Google

incomparable à choisir le temps et le lieu pour vaincre l'ennemi sans exposer ses soldats, rassuraient le père de Philippe de Bauves. Il était impossible de placer un jeune homme à meilleure et plus sûre école. A son arrivée, fixée au mois d'octobre, il devait retrouver à Gien sa mère récemment revenue de Pougues, où elle avait pris les eaux déjà célèbres à cette époque.

Et c'est là aussi qu'il la trouva, mais dans un déplorable état de santé. Faible, abattue, souffrant de battements de cœur aggravés par sa récente cure, elle s'abandonnait d'autant plus à la joie de retrouver un fils si cher et si digne de son amour, quand elle reçut brusquement la nouvelle du lâche assassinat tenté sur Du Plessis par Saint-Phal. (*Mém.*, I, 319.)

M.-J. GAUFRÈS.

BIBLIOGRAPHIE

RECTIFICATIONS

A L'*ERRATA* PUBLIÉ PAR M. JAL

POUR TOUS LES DICTIONNAIRES HISTORIQUES (1)

Puisque le *Dictionnaire critique* s'occupe avec zèle de l'histoire du protestantisme, voyons comment y est traité l'article PROTESTANTS. C'est un long morceau (p. 1002-1009) composé de notes sur ce sujet recueillies çà et là par l'auteur dans le cours de ses travaux, et toutes relatives aux événements de la fin du XVIIe siècle. Voici en quels termes il commence : « On a dit, et les protestants ont dit eux-« mêmes qu'au commencement de la révocation de l'édit de Nan-« tes, ceux des religionnaires qui fuirent la France le firent pour « être libres de se livrer aux pratiques de dévotion que les ordon-« nances interdisaient dans leur patrie : si cela est vrai pour *quelques-« uns*, c'est loin d'être vrai pour tous. Un exemple... » Quoi! l'on va contester maintenant que les huguenots qui subirent les persécutions de Louis XIV ont souffert par fidélité à leurs principes, par amour de

(1) Voir première partie, *Bulletin* d'avril, page 173.

Digitized by Google

leur religion, et que ceux qui s'expatrièrent le firent pour chercher la liberté de leur culte? M. Jal suppose-t-il alors qu'ils s'en allèrent pour faire des voyages d'agrément? Mais nous allons nous incliner devant ses preuves, sans doute, puisqu'il apporte UN exemple. Ce n'est point un exemple obscur; il est emprunté à l'histoire d'une illustre famille de marins, les Duquesne. M. Jal parle d'abord de Henri Duquesne, qui se retira, en 1686, avec la permission du roi, dans sa baronnie d'Aubonne, en Suisse, et qui, après avoir publié un *Traité sur l'Eucharistie*, en 1718, mourut à Genève en 1723, au moment où il s'occupait, avec la vénérable Compagnie des pasteurs, d'une version du Nouveau Testament.

Aussi n'est-ce pas celui-là que M. Jal veut signaler; c'est son frère Abraham qui s'échappa de France, en 1689, et mourut à La Haye au mois de février 1695. M. Jal nous apprend qu'ayant visité, en 1851, les archives des églises wallonnes d'Amsterdam, Rotterdam, Arnheim et La Haye, qui enregistraient jusqu'à la communion de leurs paroissiens et leur assistance au prêche, il fut profondément étonné: Abraham Duquesne n'y figure qu'une seule fois, à La Haye, savoir le jour où il fut inhumé! De là un grand mépris de M. Jal pour ce mauvais protestant. Seulement, il oublie que lui-même, en commençant cet épisode, nous avertit qu'Abraham était catholique; qu'il avait subi la conversion forcée avant de sortir de France. Son évasion, rapprochée de son absence totale des registres, montre qu'il avait ressenti profondément l'outrage, mais qu'il aurait cru combler son humiliation en violant la promesse qu'on lui avait arrachée et en implorant le pardon de l'Eglise qu'il avait involontairement trahie. Lorsqu'il eut expiré, sa famille le fit inhumer en huguenot dans l'église de La Haye.

Continuons l'article *Protestants*. Le *Dictionnaire critique* vante les bonnes intentions de Louis XIV et sa tolérance, parce qu'en 1668 il permit au marquis de Dangeau d'entrer à l'Académie française, et qu'en 1672 il nomma le marquis de Villette capitaine de vaisseau, huguenots l'un et l'autre. « A ce moment encore, ajoute-t-il, « les protestants étaient partout, et ce fut vers 1680 seulement que « les *instances* du roi devinrent pressantes, que les rigueurs com- « mencèrent à se faire sentir, qu'on refusa aux réformés *certaines* « *charges de cour;* cependant, les choses n'allèrent pas jusqu'à réagir « sur le passé. » Vers 1680, les protestants étaient encore partout! On leur refusait seulement certaines charges de cour! Mettons donc sous les yeux de M. Jal, puisqu'il en ignore si complétement, un faible extrait de la situation des réformés :

Digitized by Google

1663. Renouvellement de l'ordre de n'enterrer les protestants qu'à la nuit ou au point du jour. Fixation à quatorze ans pour les garçons, et douze pour les filles, de l'âge où les enfants protestants pourront se convertir malgré leurs parents. Défense d'enseigner dans les écoles protestantes autre chose que la lecture, l'écriture et le calcul. Interdiction de toute correspondance entre les Eglises des différentes provinces. — 1664. Arrêt du Conseil accordant aux officiers catholiques la préséance sur les réformés. Autre, déclarant nulles toutes lettres de maîtrises ne portant pas que l'impétrant est catholique. Autre, portant que les biens communaux appartiendront par moitié aux catholiques de la commune, les protestants fussent-ils la grande majorité des habitants.

Chaque année, chaque mois, on voit ces *instances* du roi devenir de plus en plus pressantes, comme dit M. Jal; indiquons seulement quelques-unes de celles qui précèdent immédiatement la révocation (1):

1680. Défense aux protestantes d'exercer la profession de sage-femme. Les protestants exclus de l'administration des finances, de celle des gabelles, des offices de justice seigneuriale, des offices de greffiers, notaires, procureurs et sergents. — 1681. Ordre aux juges et aux magistrats municipaux d'aller au chevet des réformés à l'article de la mort, leur demander s'ils persistent à mourir en leur religion. Sentence défendant aux artisans réformés de prendre aucun apprenti de leur religion, ni d'en prendre aucun de la religion catholique. Déclaration autorisant les enfants à se convertir à l'âge de sept ans. Ordre aux greffiers, notaires, procureurs et sergents réformés de se défaire de leurs charges dans le délai de six mois. — 1682. Interdiction des comités de dames protestantes pour assister les pauvres, etc., etc., etc. — 1685. Interdiction aux réformés de l'état d'apothicaire. Arrêt dépouillant des priviléges de noblesse les descendants réformés des maires de La Rochelle. Défense aux Français réformés de se marier en pays étranger. Ordre de démolir les temples où l'on aura célébré des mariages mixtes. Défense aux protestants d'exercer la profession de libraire ou d'imprimeur. Défense de prendre des domestiques catholiques, etc. Ordre aux marchands réformés suivant la Cour de vendre leurs charges.....

De toute cette monstrueuse législation qui s'amassait depuis un demi-siècle avec une violence toujours croissante, et dont nous ne montrons ici qu'une parcelle, le dernier article, relatif aux charges des marchands suivant la cour, est le seul qui soit parvenu à la connaissance de M. Jal. Heureux historien!

Immédiatement après, l'auteur montre Louis XIV et Colbert ai-

(1) On peut en lire l'énumération complète dans les Pièces justificatives de la *France protestante* de MM. Haag.

Digitized by Google

mant les tempéraments et la modération, parce qu'il trouve une lettre de l'an 1679 dans laquelle le ministre écrit à un intendant de la marine de régler un peu son zèle, et de ne pas se montrer plus catholique que le roi. On pourrait produire beaucoup d'instructions semblables; mais quelle preuve de modération et de justice, que d'avertir ses agents de ne pas compromettre l'autorité, en allant trop vite ou en faisant trop de bruit! C'est avec la même bonté toute placide que le *Dictionnaire critique* juge l'attribution faite par le roi aux parents catholiques des biens confisqués sur les membres de la même famille restés protestants. On avait vu là une abominable excitation à la cupidité; mais, suivant le *Dictionnaire*, c'était « afin sans doute que les fortunes des émigrés, administrées par ces « parents catholiques, fussent aux mains de ceux-ci *un moyen de « secourir les absents.* »

Pas un paragraphe de ce long article ne supporte l'examen. On ne peut pas les discuter tous ici; mais qu'il me soit permis d'en citer encore un, qui n'est pas le moins extraordinaire. A la page 1008, col. 2, on lit cette phrase extraite d'un journal manuscrit (Biblioth. impér.) à la date du mois de mai 1686 : « Marolles, protestant, officier dans les troupes, a esté *condamné aux galères par arrest du parlement.* » C'est M. Jal qui souligne ces derniers mots, et il ajoute : « Fut-il condamné seulement comme protestant?... Les re« gistres des galères, qui sont déposés aux archives de la police, « contiennent les noms d'un assez grand nombre de galériens ap« partenant à la religion réformée; mais on ne voit pas si quelque « délit ne les livra point à la justice. »

Il faut du courage pour placer de pareilles insinuations au-dessous de cette date douloureuse de 1686. Je me crois autorisé à donner à l'auteur le conseil d'ouvrir les quinze premiers volumes du *Bulletin de l'Histoire du Protestantisme;* il y trouvera facilement, au moyen des tables, *vingt et un* articles de fonds sur les galériens protestants, articles remplis de listes de ces malheureux et de pièces historiques de tout genre, qui lui apprendront combien nos galériens ont droit au respect, et surtout au respect de toute la descendance de ceux qui les ont martyrisés. Quant à M. de Marolles, le seul qu'il nomme, cet inconnu, sur lequel son manuscrit de la Bibliothèque impériale l'a trompé, car il n'était pas officier dans les troupes, je prie l'auteur de vouloir bien prendre la peine de lire, non pas même l'*Histoire des souffrances du bienheureux martyr Louis de Marolles*, imprimée à La Haye en 1699, réimprimée plusieurs fois jusqu'en 1840, traduite en allemand et en anglais, mais seulement

Digitized by Google

l'article que lui ont consacré MM. Haag dans la *France protestante*, t. VII, p. 259.

Voyons encore quelques articles, en remontant de *Protestants* à *Paré*.

PETITOT (Jean), « Portraitiste habile. ? 1607-1691 ? »

D'abord, il ne faut aucun signe de doute à la date de 1607; Petitot, comme on le voit dans divers ouvrages, naquit à Genève en 1607, le 12 juillet. — « *Il y mourut en* 1691, *fuyant la France.* » Il mourut en 1691, mais à Vevey, et il arriva à Genève, fuyant la France, en mars 1687. — « *Je n'ai pas à ma disposition les registres de Genève, et je ne puis rien dire quant aux dates* 1607 *et* 1691. » Il n'est pas besoin des registres de Genève pour la date du 12 juillet 1607, qui se trouve, comme on vient de le dire, dans divers recueils que M. Jal a sous la main, et qui lui eussent fait savoir que le registre de 1691 en question ici périt dans un incendie. — « *Mais je ne puis* « *dire de qui descendait Petitot.* » Corrigez en : « Mais je puis dire... » — « *On a écrit, je crois, qu'il était fils d'un architecte; l'acte* « *de son mariage, que j'emprunte au registre du temple de Charenton,* « *donne un démenti à cette assertion.* » C'est le fils lui-même qui, racontant que son père avait passé plusieurs années à Rome, ajoute qu'il y était, « sans le flatter, fort considéré pour les sciences qu'il « possédoit, entre lesquelles il exerçoit avantageusement celle de « l'architecture et la sculpture. » — *J'y vois* (au registre de Charenton) *que Jean Petitot, marchand, fils de deffunt Paul Petitot, marchand à Genève..., épousa...* Comment M. Jal ne voit-il pas que si le père n'était point architecte, puisqu'il était marchand, le fils n'était pas peintre par la même raison, étant qualifié de même? Marchand était un titre vague et d'une certaine importance, comme le *merchant* des Anglais, comme notre mot actuel de *propriétaire*. Il ne faut pas toujours prendre les actes à la lettre. Celui-ci en fournit une autre preuve encore plus forte : il porte bien, comme M. Jal le dit, que le prénom de Petitot le père était *Paul;* mais c'est une erreur du scribe (1). — « *Petitot eut plusieurs en-* « *fants dont les baptistaires ne me sont pas connus. Je vois* seulement « qu'*outre Sulpice-Henry et Benjamin, il eut un fils Jean.* » — Le *Bulletin du Prot.*, en 1860 (IX, 307), contient la liste donnée par

(1) Sur ce point, je ne fais à M. Jal aucun reproche. Tout le monde a hésité devant ce prénom. A Genève, on le trouve écrit *Faul* et *Saül;* à Paris, *Paul.* Petitot lui-même résout la question en appelant son père *Faulle* (*Bull. du Prot.*, IX, 422). C'est, je crois, une des formes du nom d'un saint de la Champagne, sanctus *Fidolus*, plus communément modernisé sous les formes de *Saint-Fal* (famille seigneuriale) ou *Saint-Phal*, petite ville du département de l'Aube.

Digitized by Google

Petitot lui-même de ses dix-sept enfants. — « *Au milieu des persé-* « *cutions exercées alors que fut révoqué l'édit de Nantes, Petitot resta* « *ferme dans ses croyances... Bossuet échoua auprès du peintre... Pe-* « *titot avait été inflexible.* » — Hélas! non. La vérité est malheureusement que Petitot octogénaire, malade, jeté « en un affreux lieu, » signa une abjuration, et aussitôt qu'il fut libre courut à Genève solliciter le pardon. — « *Il parvint à s'échapper et rejoignit* « *Bordier en Angleterre.* » Bordier, son collaborateur, était mort depuis deux ans. — « *C'est de Londres qu'il gagna Genève, où l'apo-* « *plexie le frappa mortellement.* »

Telle est l'exactitude minutieuse de l'article PETITOT.

PATRU. Le *Dictionnaire critique* emprunte à la *Biographie univ.* le portrait de l'avocat Olivier Patru encore adolescent, qu'une mère idolâtre gâtait au point de brûler ses cahiers de philosophie, et de lui faire remplacer les études sérieuses par des analyses de l'*Astrée* ou d'autres romans qu'elle l'obligeait d'improviser devant un cercle de voisines émerveillées. M. Jal ajoute : « Cette mère, qui contribua « peut-être beaucoup à rendre disert l'homme dont l'éloquence eut « tant d'éclat au XVIIe siècle, aucun des historiens de Patru ne paraît « avoir su son nom. J'ai eu la curiosité de le rechercher; à la fin, je « l'ai trouvé. »

En effet, suivent des extraits de divers actes d'où résulte qu'Olivier Patru fut baptisé le 13 août 1604, qu'il avait pour père m^e Jehan Patru, procureur au Chastelet, et pour mère *Jehanne Royer;* que sa mère mourut avant l'année 1614, et que son père prit, le 1er sept. 1614, une seconde épouse nommée Marie Ymbert.

Ces dates étant posées, ainsi que la date de la première édition de l'*Astrée,* qui parut en 1610, n'est-il pas à craindre que M. Jal n'ait pris, et ne prenne encore, une femme pour l'autre? Que de six à dix ans, le jeune Patru ait été nourri de la lecture de l'*Astrée,* passe encore; mais qu'il eût, dans un âge si tendre, des cahiers de philosophie, c'est dépasser l'*Astrée* en invraisemblance. Une mère n'eût point commis ce méfait, et c'est à la belle-mère qu'il faudrait l'attribuer, quand même les dates ne l'exigeraient pas.

GUY PATIN. « Les biographes, dit M. Jal, n'ont point connu la famille de Guy Patin... Il épousa, le 10 octobre 1628, Jeanne de Jeanson; tous deux demeuraient sur le territoire de Sainte-Opportune. Guy Patin, établi rue du Chevalier-du-Guet, y eut cinq enfants dans l'espace de dix ans : 1° Robert (12 août 1629); 2° Charles (24 février 1633); 3° Pierre (8 août 1634); 4° François (24 déc. 1637); 5° Catherine (12 mars 1639). Beuchot (*Biogr. univ.*) fixe au

Digitized by Google

30 août (1672) le jour de son décès; c'est une erreur : « Noble « homme, me Guy Patin, conseilr médecin et docteur régent de la « Faculté de médecine de Paris, et lecteur et professeur au Collége « royal de France, » fut inhumé, le 1er avril 1672, en présence de Louis et de Pierre Patin. Louis Patin était un fils né probablement à la campagne, entre 1629 et 1633. Comme il signait avant Pierre, il était son aîné. »

D'abord, aucun des cinq enfants qui viennent d'être nommés ne vint au monde rue du Chevalier-du-Guet, attendu que Guy Patin et sa femme habitaient alors, depuis l'année 1631, la rue des Lavandières-Sainte-Opportune, et qu'ils n'achetèrent, moyennant 25,000 livres, leur maison de la place (et non de la rue) du Chevalier-du-Guet que le 2 décembre 1650. Ils n'achevèrent même leur déménagement, et ne furent complétement installés dans leur nouvelle demeure que le mardi 24 janvier 1651. M. Jal, peut-être, va me trouver bien savant de connaître par le menu de pareils détails; mais ce sera une erreur encore. Le savant ici est mon ami M. le docteur A. Chereau, qui, dans deux excellents articles de l'*Union médicale* (1er et 8 septemb. 1864), a établi ces petites circonstances et beaucoup d'autres après en avoir puisé les éléments non-seulement dans les lettres imprimées de Guy Patin, mais dans les registres de l'état civil de Paris, et aussi dans ceux de Cormeilles-en-Parisis, où les Patins avaient leur maison de campagne.

Le Dr Chereau donne l'acte d'inhumation de Guy Patin en ces termes, qui diffèrent quelque peu de ceux produits par M. Jal, mais qui, je m'en suis assuré sur le registre de la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois (vol. 257, fo 17 ro), sont exacts :

Le vendredi (1er *avril* 1672) *fut inhumé en l'église noble homme me Guy Patin, conseiller médecin, lecteur et professeur du roy au Collége de France, et docteur régent en la Faculté de médecine à Paris; pris rue du Chevalier-du-Guet.*

PIERRE PATIN. LOUIS PATIN.

Ces deux signatures sont ainsi apposées sur une même ligne, *Pierre* à gauche et *Louis* à droite. D'où M. Jal a-t-il deviné que Louis avait signé le premier, et qu'il était par conséquent l'aîné? On n'en sait rien. En conséquence de ce droit d'aînesse établi sur une base si fragile, M. Jal a fait naître Louis entre 1629 et 1633, à la campagne. C'est inventer à Guy Patin un fils que lui-même ne se connaissait pas. En effet, écrivant, le 13 juin 1644, une lettre charmante,

Digitized by Google

comme il les savait écrire, à son ami Charles Spon, médecin à Lyon, dans laquelle il lui fait sa propre histoire et celle de sa famille, il donne le dénombrement de tous les enfants qu'il avait alors, et qui étaient seulement ses quatre fils Robert, Charles, Pierrot et François. Il ne parle pas dans cette lettre de sa fille Catherine, née le 12 mars 1639, probablement parce qu'elle était morte alors; de même il ne parle pas non plus de ses deux premiers-nés, qui moururent l'un dans la troisième année, l'autre dans le troisième mois de leur existence (Chereau, *ibid.*, p. 406); mais une autre lettre adressée à Spon quatre mois plus tard (21 octob. 1644), lui annonce une nouvelle fille qui venait d'entrer au monde. Il est donc probable que Louis Patin, qui signa l'acte de 1672, était un parent quelconque.

On pouvait trouver tout cela dans les lettres de Guy Patin imprimées aux XVIIe et XVIIIe siècles. On pouvait trouver encore, dans le travail du Dr Chereau, la mort dramatique de François Patin, assassiné en 1658, et la mort lamentable de Robert en 1670, sans parler de la destinée misérable et bien connue de Charles. Ainsi le supplément ajouté par M. Jal aux histoires antérieures de cette famille célèbre, que les biographes ont ignorée, à ce qu'il dit, ne consiste qu'à l'embrouiller beaucoup et à la rogner considérablement.

Faut-il examiner d'autres articles? Celui de Palissy? celui de M. l'abbé Paul? celui d'un certain parasite nommé Perpignan? Je crains de lasser le lecteur. Et j'appréhende aussi d'arriver moi-même à faire un volume. Ce rapide coup d'œil jeté sur quelques articles de la lettre P, au milieu de laquelle j'ai été introduit par hasard, comme je l'ai dit en commençant, suffira pour démontrer qu'il ne faut pas se servir du *Dictionnaire critique* sans une assez grande prudence. Ce gros livre apporte, en effet, aux ouvrages du même genre qui l'ont précédé, une masse énorme d'additions de détail puisées à des sources authentiques, et qui peuvent être fort utiles; mais on voit qu'il sera sage premièrement de vérifier si les faits sont bien exacts, et en second lieu de se défier des interprétations peu solides auxquelles l'auteur se laisse emporter. Les manuscrits, les titres authentiques sont de grands séducteurs. On passe doucement de longues années, comme M. Jal, en familiarité avec eux; mais si l'on veut appeler le public à profiter d'une moisson de recherches, il faut d'abord prendre la peine d'en élaguer tout ce qui est déjà connu, et souvent mieux connu, par les livres imprimés, anciens ou nouveaux. M. Jal ne s'est pas accordé le temps d'être court; son ouvrage eût pu prendre le rang d'excellent et d'indispensable, si de treize cents

Digitized by Google

pages il l'eût réduit à cinq ou six cents bien passées au crible. Quant à sa manière d'écrire l'histoire de la Réformation, elle ne surprendra personne. Tout vrai catholique obéit à un devoir de conscience en faisant son petit possible pour terrasser l'Hérésie, dût-il n'arriver à ce triomphe qu'en foulant aux pieds la Vérité. C'est une condition fâcheuse pour un historien, mais que subissent tous les historiens de cette école, et que je regrette pour un aussi honorable écrivain que l'est M. Jal.

Espérons que s'il est donné jamais une seconde édition du *Dictionnaire critique de Biographie et d'Histoire*, il y sera fait droit à nos très-humbles représentations.

HENRI BORDIER.

CORRESPONDANCE

LA RÉFORME A GUERNESEY

OBSERVATION SUR UNE DES *LETTRES FRANÇAISES DE CALVIN* PUBLIÉES PAR M. JULES BONNET (1)

Nous trouvons dans les lettres françaises de Jean Calvin, éditées par M. Jules Bonnet, une lettre adressée *à un seigneur de Jersey*. (Voir tome II, page 251). — Nous avons tout lieu de croire que le savant éditeur est dans l'erreur quand il parle de *Jersey;* la copie de la Bibliothèque de Genève porte, nous dit-il : « A un seigneur de l'isle voisine de « Normandie. » Cette île, selon nous, serait Guernesey, quoiqu'elle soit un peu moins « voisine de Normandie » que Jersey. Voici ce qui résulte de nos recherches à cet égard.

Une copie de cette lettre de Calvin est connue à Guernesey et se trouve entre les mains de plusieurs personnes; cette copie donne à la lettre originale la suscription suivante : « Au sieur Guillaume Beauvoir, mar- « chand, demeurant à Guernesey, et à ses compagnons qui font profes- « sion de l'Evangile. » Le sieur Beauvoir, « demeurant à Guernesey, » avait été un des premiers à recevoir la doctrine et à faire « profession de « l'Evangile. » Forcé de fuir la persécution sous le règne de la sangui-

(1) L'éditeur des *Lettres françaises* de Calvin est trop heureux d'accueillir la rectification si bien motivée de son honorable correspondant. (*Réd.*)

Digitized by Google

naire Marie, il se réfugia à Genève où il séjourna pendant quelque temps et où il fréquenta les réformateurs.

Cette lettre que M. Bonnet a trouvée sans date à Genève et à laquelle il donne celle de « (1558)? » porte à Guernesey les indications suivantes : « Ce 26 de décembre 1559. Charles Despeville. — Au nom de la Com- « pagnie. »

Le porteur de cette lettre que, dans la lettre même, Calvin recommande à son « très-cher seigneur et frère, » devait être « Nicolas Baudoyn, ministre envoyé de Genève, » comme l'indique la lettre suivante dont la copie existe aussi à Guernesey. Cette lettre, que nous croyons inédite, est de « Monsieur Rémond Chauvet, ministre de Genève, de « la paroisse de Saint-Gervais, envoyée au sieur Guillaume Beauvoir, « demeurant à Guernesey. » Il ressort de la lettre de Chauvet que Guillaume Beauvoir, de retour à Guernesey, s'était empressé d'écrire aux pasteurs de Genève pour leur demander un « ministre; » ce ministre fut obtenu à la requête de Beauvoir appuyée par Chauvet, qui « lui servit « de procureur ou solliciteur » auprès de l'assemblée des pasteurs de Genève.

La lettre de Chauvet porte la même date que la lettre de Calvin, et toutes deux furent remises à Nicolas Baudoyn partant pour Guernesey; la lettre de Chauvet lui sert de recommandation spéciale, comme on va le voir.

Lettre de Rémond Chauvet à Guillaume Beauvoir, pour Nicolas Baudoyn, ministre.

Monsieur,

Le frère Morel et Monsieur Noel m'ont remis vos lettres par lesquelles puis connaître votre bon désir, et aussi de Monsieur votre frère, et aussi vous ai servi de procureur ou solliciteur en notre assemblée, et crois que le Seigneur vous a pourvu un homme propre. Il a bon témoignage, il est éloquent et orné de bonne grâce. Nous espérons qu'il servira au Seigneur et à vous, et à toute l'Eglise, et sommes persuadés que Dieu bénira son labeur et le vôtre : pourquoi je vous prie et exhorte, au nom de Dieu, de prendre bon courage, et demander la conduite de l'Esprit dans toutes vos affaires, avec grand zèle et prudence, et de marcher en la vertu et force du même Esprit en votre vocation, vu que vous avez mémoire et regrettez le peu que le Seigneur a mis de réformation entre vous. Je vous prie aussi d'ensuivre et de marcher plus outre, s'il vous est

Digitized by Google

possible, car pour certain n'avons pas tout ce qui y faut, et désirons mieux et y tendons. Le présent porteur dira combien Dieu a augmenté ses grâces sur nous depuis votre département, et comment tout y va de bien en mieux, de quoi Satan crève, et les ennemis de Dieu enragent. Certes, Monsieur, se voit la main de Dieu sur nous d'une façon plus qu'admirable. Priez avec nous qu'ingratitude et incrédulité n'empêchent le cours des bénédictions, mais que vous et nous marchions devant le Seigneur tout le temps de notre vie, avec une certitude de parvenir à ce royaume qui nous est acquis et donné par Jésus-Christ, et duquel nous avons tant de témoignages.

« Et comme, de bon cœur, me recommande à vous, Monsieur, aussi le fai-je à Madame, votre femme, et la prie, au nom de Dieu, de bien penser à son salut, et qu'elle sache qu'il lui faudra rendre compte de tout ce qu'elle a vu et ouï, et l'admoneste de servir d'exemple de par de là, et d'édifier tant par bonne doctrine et par sainte vie; et si le Seigneur avait ouvré en elle, je vous prie de me le faire savoir, et ce me serait une grande joie. Si elle demeure en son état, j'aurai compassion de vous. C'est tout pour le présent, après avoir de rechef, prié Dieu vous augmenter les dons de son Saint-Esprit, pour servir à sa gloire, au profit de son Eglise.

En hâte, ce 26 de décembre 1559, par votre frère,

RÉMOND CHAUVET.

De Saint-Gervais.

La famille Beauvoir est éteinte; son nom toutefois est connu à Guernesey et a été donné à un quartier de la ville de Saint-Pierre-Port, chef-lieu de l'île. Toutes nos recherches au sujet de Madame Beauvoir, tendant à savoir si elle avait embrassé l'Evangile ou si elle était « demeurée « en son état, » sont demeurées jusqu'ici sans fruit.

Nous avons pensé que ce faible rayon de lumière sur l'histoire de Guernesey pourrait ne pas être tout à fait dépourvu d'intérêt; heureux serions-nous s'il pouvait conduire à des recherches plus étendues et plus fructueuses!

ACHILLE MAULVAULT, pasteur.

Saint-Pierre-Port, octobre 1867.

Paris. — Typographie de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1868.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

PHILIPPE MORNAY DE BAUVES

— DEUXIÈME PARTIE —

Le 28 octobre 1597, à deux heures de l'après-midi, dans une étroite rue de la ville d'Angers, deux gentilshommes se parlaient, chapeau bas, l'un à l'autre ; l'un, jeune encore, et animé d'une ardente colère ; l'autre, âgé d'environ cinquante ans, calme, digne, et répondant avec un grand sang-froid aux questions passionnées de son interlocuteur. C'étaient Du Plessis-Mornay et son jeune parent Saint-Phal. Il s'agissait de lettres écrites par ce dernier, cinq mois auparavant, ouvertes par l'autre dans l'intérêt du service du roi. Tout à coup Saint-Phal, dont la main droite, cachée derrière le dos, tenait un lourd bâton, en assène brusquement un coup sur la tempe gauche de Mornay qui n'a que le temps de porter la main à la garde de son épée, et tombe sans connaissance. Le bruit de sa mort se répand aussitôt. Saint-Phal s'enfuit, sur un cheval préparé d'avance par ses amis, qui se jettent sur ceux de Mornay. Quand le noble gentilhomme est revenu à lui, il se hâte d'envoyer à sa femme pour la rassurer, un exprès, bientôt

Digitized by Google

suivi d'un second, et tous deux la trouvent à Gien, auprès de son fils. Pour lui, il se fait aussitôt transporter à Saumur.

Philippe de Bauves s'y rend en poste, et sa mère, que la maladie oblige aux plus grandes précautions, prend la même route, mais à petites journées. La famille se trouve ainsi réunie, dans des sentiments mêlés de vive joie et de profonde douleur.

On sait ce qu'était l'honneur pour un gentilhomme : on devine ce qu'il devait être pour Mornay, qui le gardait avec un soin jaloux pour le bien de sa cause et de sa foi. Il serait long, et étranger à notre but, de raconter par quels conseils, quelles démarches, quelles procédures Mornay obtint la réparation que son sang exigeait. Disons seulement que l'indignation du jeune Philippe éclata d'une manière terrible. Pour concilier la voie des armes et la voie de justice également conseillées par d'ardents amis, on avait un moment résolu de s'emparer de la personne de Saint-Phal, et, sans lui faire de mal, de le remettre aux mains et à la décision souveraine de Henri IV. Sur les instances de son fils (*Mém.*, I, 325), Mornay consentit à lui laisser « entreprendre par escalade ou par pétard sur la maison de Saint-Phal, en tirant serment de lui et des capitaines qui l'assistaient, de ne le tuer point, mais de le lui amener prisonnier, autant que faire se pourrait. » Saint-Phal averti n'attendit point l'attaque. Plus tard, après la complète satisfaction qu'il dut donner, il conserva de cet acte étrange d'agression un cuisant remords qui abrégea sa vie. Il se repentit toujours de n'avoir pas suivi le conseil de quelques amis, qui l'engageaient à se présenter inopinément, avec honnêtes et raisonnables soumissions, devant M. Du Plessis, dont la magnanimité lui eût pardonné. « Mais il redoutait d'y rencontrer son fils, dont la verdeur ne lui promettait pas cette patience. » (*Vie*, 251.)

Ce fut pour Mornay de Bauves un spectacle d'une émotion incomparable, et bien propre à imprimer en son âme les sentiments les plus profonds d'honneur, de piété filiale, d'hé-

Digitized by Google

roïsme, que de voir l'immense et universelle sympathie excitée en faveur de son père par l'attaque odieuse de Saint-Phal. Le roi regarda cet outrage comme fait à lui-même. Les connétables et maréchaux de France rendirent en sa faveur la décision la plus honorable. La Cour du parlement montra le désir que le criminel lui fût mis dans les mains pour en faire un exemple. L'assemblée de Châtelleraut lui envoya ses condoléances et ses offres de service. Les principales villes et Eglises de la religion en firent de même, particulièrement celle de la Rochelle, qui proposa de lui envoyer des bourgeois avec artillerie et munitions pour l'assister en ce qu'il voudrait entreprendre. Bouillon, La Trémouille offrirent leurs personnes et leurs amis. Châtillon, Rohan, Soubise, la princesse d'Orange, vingt autres, moins illustres, de la religion, et presque toute la noblesse catholique : Monseigneur de Montpensier, Madame de Fontevrault, le chancelier Chiverny, Villeroy, secrétaire d'Etat, le maréchal Boisdauphin, Schomberg, se mirent sans réserve à sa disposition. M. de Malicorne, âgé de soixante-dix ans, s'offrit de venir le trouver avec cinq cents gentilshommes de ses amis. Et parmi les parents de Mornay qui prirent le fait à cœur, on remarqua M. de Buhy, son frère aîné, l'archevêque de Reims, son oncle; l'évêque de Saint-Malo et M. de Vardes, ses cousins, et de Monloue, et de Mouy, de Montaterre, de Valançay, de Mortemer, de Vaucelas. Et madame de Mornay explique ainsi cette énumération homérique de tant d'illustres sympathies : « Ceci soit dit sans vanité, et afin que notre fils sache à qui nous avons l'obligation pour la mériter envers eux et les leurs. » Quelle mise en demeure pour Philippe de s'identifier à toute la vie morale de sa famille et de maintenir intacte la tradition d'honneur et de vertu dont il était l'héritier ! (*Mém.*, I, 230 et suiv.)

Cette tradition venait de recevoir une consécration nouvelle par la mort de M. de Buhy. La carrière s'ouvrait donc devant les pas du jeune Mornay sous les plus favorables auspices. Tout ce qu'avaient mérité et son père et son oncle, tout ce

Digitized by Google

que la religion de l'un, la fin prématurée de l'autre les avaient empêchés d'obtenir, lui semblait promis et tenu en réserve. C'est ce que le roi confirma deux mois plus tard, par de gracieuses paroles, dans le voyage qu'il fit en Anjou et en Bretagne pour recevoir la soumission de Mercœur. Du Plessis vint à la rencontre de son maître, le 1er mars 1598, à une lieue de Blois. Reçu avec son fils dans la barque royale, il eut le loisir « d'entretenir Sa Majesté jusqu'à Amboise, et du public, et du particulier. Le visage fut fort bon et les paroles de même. » (*Mém.*, VIII, 113.) Le Béarnais triomphant et le dernier chef des ligueurs se rencontrèrent à Angers. Philippe, qui ne quittait pas son père, et qui, avec d'autres jeunes gens des meilleures familles, Chatillon, Rohan, Vaucelas, avait voulu assister à cette entrevue, put voir à quel point était rabattu l'orgueil du frère de Mayenne. « On n'avait jamais rien vu de si contrit que M. de Mercœur. » Ce spectacle dut être d'autant plus doux à Philippe que son père avait eu une grande part aux négociations qui avaient éteint les derniers feux de la guerre civile. Cependant, les gens de Mercœur avaient si mauvaise réputation que Charlotte Arbaleste, toujours malade et prompte à s'alarmer, redoutait quelque nouvelle embûche pour Mornay et son fils. Du Plessis la rassurait dans ses lettres, lui répétant que de Bauves était entouré d'officiers dévoués, qu'ils évitaient l'un et l'autre toute imprudence, ne sortant que bien accompagnés et rarement le soir.

Précautions dont l'expérience de Mornay n'avait que trop montré la nécessité en ces temps de troubles et de fanatisme.

Cependant, la campagne de Lesdiguières en Savoie s'étant terminée avant la fin de 1597, il n'avait plus été question de placer Philippe sous les ordres du futur connétable. De Bauves passa donc dans sa famille les deux années qui suivirent. En avril 1599, il eut la double joie d'assister au mariage de sa sœur aînée avec Jean de Jaucourt, seigneur de Villarnould, et d'être, à cette occasion, témoin du retour à la foi réformée de son oncle maternel, le sieur de la Borde, qui avait abjuré à la

Digitized by Google

Saint-Barthélemy. « Singulière consolation à nous, écrit Charlotte Arbaleste, de voir la bénédiction de Dieu rentrer avec sa parole dans notre maison! » (*Mém.*, I, 347.)

Mais les joies de famille ne pouvaient suffire à un jeune homme dont nous avons déjà pu entrevoir la fougueuse énergie. Pour donner à son activité un aliment nécessaire, Du Plessis résolut de l'envoyer dans les Pays-Bas faire ses premières armes sous les yeux des princes d'Orange. Il fit donc agréer à Sa Majesté un projet destiné à préparer le jeune gentilhomme à son service, et l'on mit aussitôt la main aux préparatifs du départ. La mère s'en occupa, « et de bonne sorte » dit Du Plessis qui n'y mit pas lui-même moins de soin. « Mon fils aura avec lui, ajoute-t-il, le Plessis-Bellay et Le Clos, son homme de chambre, deux laquais, un palefrenier. Je lui achète un très-bon cheval qui ne me coûte que 200 livres et lui baillerai 1,000 livres. Ce sera pour en attendre d'autres, car il faut courir au plus pressé. J'ai fait retenir la tapisserie de gros d'azur; pour un lit, il n'y en a point ici. Je persiste qu'il ne passe là que jusqu'à la fin de septembre. » (*Mém.*, IX, 241, 258.)

C'est en cet équipage que de Bauves arriva en Hollande. Il y apportait ce caractère bouillant qui causait tant de terreur à sa mère. Il donna plusieurs fois de ses nouvelles. Celles qui étaient datées du 19 juillet n'étaient pas faites pour rassurer les hôtes du château de Saumur. « Il s'était trouvé à un assaut donné à un retranchement espagnol, mieux défendu que ne pensait le prince Maurice. L'assaut fut rude; nombre de braves y périrent. Philippe y donna à la tête, y fut des premiers et des derniers, y reçut dans les armes deux coups de pique, qui deux fois le rejetèrent du haut dans le fossé. Un gentilhomme qui l'accompagnait y reçut une grande mousquetade dans le corps. M. de la Noue conduisait la tête, et le prince Maurice faisait fermer avec sa cavalerie. Dieu qui nous l'a préservé, ajoute la mère, nous le ramènera, s'il lui plaît, en santé pour servir à sa gloire. » (*Mém.*, I, 350.)

Digitized by Google

Aux lettres qui contenaient ces nouvelles, Du Plessis répondit sans doute en félicitant son fils de son courage; mais les coups heureusement parés par l'armure de Philippe avaient retenti comme un pressentiment sinistre au cœur du père et de la mère. Il exhorta donc son fils, non à une lâche prudence, mais à une valeur raisonnée qui ne brave que les périls utiles. Il pria M. de Buzanval de lui renouveler les mêmes avis. « J'écris à mon fils, dit-il à ce véritable ami, pour le retirer des témérités où j'entends que la jalousie de ceux de son âge l'emporte. Je l'ai nourri de sorte qu'il peut avoir assez de jugement pour dédaigner telles vanités et se tenir au solide de la vertu; et comme je ne le rappellerais des dangers où l'honneur et le devoir le convient, au contraire l'y pousserais des deux mains, aussi prié-je de le dégoûter par vos bonnes remontrances de ceux où il peut être poussé de sa propre générosité, mais [plus encore] de l'extérieur, de la jalousie d'autrui, et qui partant ne peuvent avoir pour loyer que le blâme de tous ceux qui ont quelque jugement et le regret de ceux qui l'aiment. » Mornay écrivait le même jour à Barneveldt : « J'ai mon unique par delà qui a besoin de vos sages remontrances que je vous prie de ne lui épargner afin qu'il puisse fleurir en votre patrie et mûrir en la nôtre. » (25 août 1599. *Mém.*, IX, 279, 280.)

Philippe profita-t-il de ces avis? Sans doute autant que le lui permettaient ses vingt ans. Il se trouva peu après au siége de Doctecum avec le comte Guillaume de Nassau. La place fut prise, les environs dégagés. (*Mém.*, I, 355; IX, 287.) De Bauves ne fut pas blessé, et vers le milieu de septembre il reçut de son père l'ordre de revenir. L'hiver allait suspendre les hostilités; l'*invincible armada* se préparait à cingler vers la Manche. Tout faisait présager une grande guerre pour le printemps suivant. De Bauves devait se préparer à tout événement. Son père voulut qu'il revînt par l'Allemagne où les routes étaient plus sûres, qu'il prît congé du prince d'Orange et de Messieurs des Etats, qu'il trouvât, si possible, quelque

Digitized by Google

honnête prétexte de se présenter au roi à son retour et de lui donner quelque goût pour ses services dans l'avenir. Il vit en effet secrètement Henri IV, lui rendit compte de ce qui s'était passé en Hollande, et « Sa Majesté montra faire bon jugement de lui. » A la fin d'octobre il était à Saumur. (*Mém.*, I, 356.)

Le printemps de l'année suivante ne réalisa pas les espérances de Mornay, je veux dire, l'alliance offensive de la France, des Pays-Bas et de l'Angleterre contre Philippe II. Il n'y eût d'autre guerre que la dispute, ou plutôt le guet-apens théologique de l'évêque d'Evreux, Duperron, contre Du Plessis-Mornay. Le madré Béarnais qui gouvernait la France y continua la comédie destinée à lui concilier les grâces dédaigneuses du pape et du clergé, et sacrifia à leurs implacables rancunes le plus loyal de ses serviteurs. Il en fit plus tard l'aveu en disant à Duperron : « Bon droit a eu bon besoin d'aide, » et à d'Epernon : « J'y ai fait merveille. » Mais l'indignation qui avait ému Philippe de Bauves lors de l'assassinat de Saint-Phal s'était réveillée. « Attaqué, pris à partie à toute heure par les courtisans, tantôt sur le fait de la religion en général, tantôt sur cette action particulière, il montra en ses reparties un courage invincible. Il lui échappa de dire à quelques-uns qui le pressaient : « N'avez-vous point l'esprit de voir que le roi pour « contenter le pape veut sacrifier à ses pieds l'honneur de mon « père ? » Le roi se tint fort offensé, et sur ce qu'on lui disait que c'était un jeune homme, outré d'une juste douleur, et pour son père : « Il n'est point jeune, dit-il, il a quarante ans, vingt « ans d'âge et autres vingt de l'instruction de son père. » Et depuis, ajoute l'ancien biographe, « il ne voulut oncques rien « faire pour son avancement. » C'est ainsi qu'une généreuse imprudence dissipait en un moment tant de chances favorables laborieusement réunies au début de sa carrière. (*Mém.*, I, 371; *Vie*, 273.)

Il y parut bientôt. La lutte continua en Hollande et de Bauves se montra dépité « d'être, par la défaveur du roi, reculé des armes de France. — Rien ne nous travaillait plus l'esprit,

Digitized by Google

ajoute sa mère, dont on a sans doute reconnu le langage, que de voir qu'il se rongeait le sien à faute de cet exercice. » (*Mém.*, I, 385.) Aussi Mornay écrivit-il à tous ses amis, en état de procurer à son fils quelque occasion d'occuper son ardeur : à Théodore de Bèze, pour qu'il offrît ses services aux seigneurs de Genève, en cas de guerre contre la Savoie; à M. de Buzanval, pour qu'il signalât toute charge sortable en Hollande; au président de Calignon, l'ami et l'agent de Lesdiguières à la cour; à M. de Loménie, secrétaire du cabinet du roi. Demandes inutiles! Les années 1600 et 1601 se passèrent sans rien amener. Découragé d'une si longue attente, Mornay entreprit avec son fils un long voyage dans le midi de la France. (*Mém.*, IX, 382 et suiv.)

Ce fut pour de Bauves une utile et bienfaisante diversion. Un procès gagné par son père contre le sieur de La Martonie, gentilhomme périgourdin qui détenait injustement un château de Henri IV; le Synode de Sainte-Foy offrant à Mornay de présider ses séances et, sur son refus sagement motivé, lui envoyant un de ses membres pour avoir son avis sur les sujets en discussion; des mines visitées dans les Pyrénées et des travaux entrepris pour en reconnaître la richesse à Bigorre, Aure, Barousse, Nebouzan, Couzerans et Foix; surtout l'accueil chaleureux et courtois que le père et le fils recevaient sur leur passage, à Nérac, à Périgueux, à Limoges, à Toulouse, où, malgré la défaveur de la cour, les plus grands honneurs, les plus flatteuses réceptions, les sympathies les plus émues signalaient toutes leurs journées, tant d'impressions successives et variées faisaient oublier à de Bauves ces champs de bataille après lesquels il soupirait. Le 7 décembre il rentra à Saumur qu'il avait quitté depuis trois mois. (*Mém.*, I, 389 et suiv.)

L'année suivante s'ouvrit par deux incidents désagréables. Le 13 janvier 1602, pendant que Mornay écoutait avec grande attention un sermon dans le temple de Saumur, Philippe remarqua derrière lui des hommes de mine étrange et suspecte,

Digitized by Google

et à l'issue du service fit part à son père de sa remarque. Sans y attacher d'autre importance, il partit peu après pour la Normandie où il avait quelques amis à visiter. Et cependant il avait signalé deux criminels des plus dangereux, car le fanatisme avait armé leur main contre la vie de Mornay. Leurs aveux ne laissèrent aucun doute sur leurs coupables intentions. (*Mém.*, I, 395.)

Un caractère plus douteux signalait le rapport fait à Henri IV par l'évêque d'Avranches sur les relations de Philippe de Bauves avec quelques gentilshommes de Normandie et de Bretagne. Parrain, à Fontenay, d'un fils de M. de Montgommery; souvent aperçu dans la société de M. de Montbarot; bien accueilli par d'autres seigneurs à Saint-Malo, Rennes, Laval, de Bauves fut représenté au roi comme un partisan du duc de Bouillon occupé à fomenter des troubles. (*Mém.*, I, 404.)

L'injuste disgrâce de Mornay était pour Henri IV un remords et ce remords sans doute une cause de soupçon. Mais le soupçon s'égarait. Rien en Mornay ou en son fils ne pouvait faire craindre des rebelles. Il y avait loin de l'esprit du gouverneur de Saumur à celui des Biron ou même des Bouillon. Montgommery et Montbarot, avertis par leurs amis, n'eurent pas de peine à se justifier, et de Bauves, instruit que le roi était revenu de ses mauvaises impressions, se dispensa de toute apologie personnelle. Son père se borna à écrire quelques mots à M. de Loménie pour ne pas paraître indifférent au déplaisir du roi.

La fin de l'année 1602 sembla ouvrir à de Bauves des perspectives ardemment désirées, et réaliser l'un des vœux de son père. Genève, qui ne demandait pas mieux que d'entrer en guerre contre le duc de Savoie, si le roi de France soutenait sa querelle, fut provoquée à l'improviste, et contre la foi des traités, par la célèbre attaque de l'*Escalade*. L'entreprise échoua, mais la guerre semblait devoir en être la suite. De l'aveu de Mornay, Philippe part aussitôt pour Genève, offre ses services à la Seigneurie, promet d'amener sous peu un

Digitized by Google

régiment de deux mille hommes. Comblé de remercîments et de marques de courtoisie, il est chargé par les seigneurs de Genève de solliciter l'approbation et les secours du roi. Il va donc trouver Sa Majesté en poste, se blesse d'un effort dans la hâte de ce voyage et se présente devant le roi. (*Mém.*, I, 419.)

Il le retrouve irrité. Son départ pour Genève ayant coïncidé avec celui du duc de Bouillon qui quittait la France, on crut, ou du moins on dit au roi, qu'il avait été à sa rencontre pour seconder de perfides desseins. Il suffit à de Bauves de quelques mots de justification. La prévoyante éloquence de son père lui avait d'ailleurs frayé les voies : « Sire, écrivait le vieux serviteur, à la nouvelle de l'entreprise faillie sur Genève, mon fils prit la poste estimant qu'elle serait suivie d'un siége. Et j'aimais mieux voir ses mains s'occuper en une telle action, que son esprit, comme de plusieurs, s'égarer en quelques pensées creuses. Outre ce que je croyais qu'il ne pouvait faillir, prenant tout le contrepied de Savoie et d'Espagne. Si toutefois, il s'est fait en cela moins que le devoir, je supplie très-humblement Votre Majesté de le pardonner, partie à l'ardeur d'une jeunesse qui ne compte pas toujours ses pas, partie à l'affection d'un père qui, l'ayant engendré pour vous faire service, s'est laissé plus facilement emporter à une occasion de l'en rendre capable. Il va donc se présenter aux pieds de Votre Majesté, Sire, et j'ose la supplier très-humblement d'avoir agréable de l'y employer au moins à la proportion de son âge; si mieux il ne plaît à Votre Majesté y ajouter quelque considération de celui que j'ai eu cet honneur de passer en votre service. De sa fidélité, je n'ai caution à bailler à Votre Majesté que la mienne, en laquelle je persévérerai tant que je vivrai et la lui laisserai pour exemple. Pour la suffisance, un clin d'un bon œil de Votre Majesté lui donnera le courage, et votre bonheur, Sire, le reste. » (9 février 1603. *Mém.*, IX, 511.) Le roi radouci fit un gracieux accueil à de Bauves, lui promit le commandement de l'infanterie qui se lèverait pour Genève

Digitized by Google

dans le royaume, et lui ordonna de s'y préparer, bien qu'il ne décidât rien pour l'heure et qu'il voulût voir ce que deviendrait le traité entre les Suisses et la Savoie. De Bauves vint donc à Saumur pour tout disposer. Chacun s'empressant de répondre à son appel, « il eût emmené, dit sa mère, les plus belles troupes qui de longtemps fussent sorties de France pour le nombre de noblesse qui s'y obligeait, et le choix qu'on pouvait faire, en la paix, des meilleurs capitaines qui restaient inutiles. » Mais la paix se fit, et le supplice de Tantale infligé à l'inquiète ardeur de Philippe se prolongea deux années encore. (*Mém.*, I, 419 et suiv.)

La vie de famille offrit de nouveau ses consolations au noble jeune homme repoussé par la vie publique. Nous le voyons assister au mariage de sa plus jeune sœur avec le baron de Nouhes de la Tabarière, et la conduire ensuite en son ménage; préparer un voyage en Angleterre, dans la compagnie de Henri de Rohan, qui voulait aller saluer le nouveau roi et ne put accomplir son dessein; terminer avec une adresse qui annonçait de vrais talents diplomatiques le mariage de sa cousine Catherine de Rohan avec le duc des Deux-Ponts, et si bien faire que la mort du vieux duc palatin, destinée, semblait-il, à le rompre, ne fit qu'en hâter la conclusion. (*Mém.*, I, 435.) C'est vers ce temps (1604) qu'il fut question de lui acheter une terre, opération différée par la nécessité de doter sa sœur de Nouhes, et que, après une visite faite à sa sœur de Villarnould, et à de nombreux amis, il s'arrêta à Paris pour se faire traiter de l'effort pris en voyage, quand, avec une promptitude juvénile, il exécutait les ordres de la Seigneurie de Genève.

Tout à coup, le 2 février 1605, Mornay reçut de Sully les lignes suivantes : « Monsieur, selon la promesse que je vous avais faite, j'ai pris le temps à propos pour employer votre fils en quelque charge honorable; mais pource que c'est chose qu'il convient savoir plutôt de bouche que par écrit, je vous prie de lui recommander de venir incontinent trouver le roi,

Digitized by Google

sans faire bruit néanmoins, ni aucune démonstration qu'il ait été mandé, car la chose mérite d'être tenue secrète, et le roi le veut ainsi. » (*Mém.*, X, 58.)

On peut juger si de Bauves se fit attendre. Il était encore en traitement à Paris. Averti par son père de se présenter devant le roi aussitôt que sa santé le lui permettrait, il obéit et fut favorablement reçu. M. de Villeroy lui fit entendre que cet honneur lui venait du propre mouvement du roi. Henri IV lui déclara donc son intention de lever trois nouveaux régiments pour la guerre des Pays-Bas, un pour M. de Soubise, le second pour lui-même, l'autre pour le sieur de Favaz ou de Béthune. Sur quoi de Bauves jeta les yeux sur ceux qu'il pouvait employer et il s'offrit de toutes parts des gentilshommes et des capitaines des meilleures qualités. Mais un roi ne recherche pas impunément les bonnes grâces d'un pape. Le nonce se montra mécontent de ces projets; l'ambassadeur d'Espagne déclara que son maître verrait un cas de guerre dans leur réalisation. Henri céda. De Bauves en fut quitte pour une nouvelle déception, et ne continua ses préparatifs de départ pour la Hollande qu'à titre de personne privée. (*Mém.*, I, 442.)

Deux incidents signalèrent la fin de son séjour à Paris. Le sieur de Laval, trop docile à l'exemple et aux instigations du maître, avait commencé par le dérèglement des mœurs et fini par l'abjuration de sa foi. Pour y mettre des formes, il avait soumis ses doutes au gentilhomme théologien et reçu de lui une sincère et magnifique réponse, conservée dans les mémoires de Mornay. (X, 69.) Au lieu d'en faire son profit, de garder pour lui et de prendre au sérieux une lettre si grave et d'un caractère tout confidentiel et privé, il s'avisa de la montrer au roi. Henri IV trouva mauvais qu'on voulût retenir Laval dans l'Eglise qu'il avait lui-même quittée, et se montra mécontent de Du Plessis. De Bauves blâma vivement Laval de sa conduite déloyale, en lui disant qu'il en recevrait plus de blâme que Mornay de sa franchise. Laval, blessé, refusa désormais de rien faire pour de Bauves et même d'intervenir, à

Digitized by Google

sa prière, en faveur d'un malheureux protestant retenu en prison à Rome. (*Mém.*, I, 447.)

L'autre incident fut plus grave. Le sieur de la Martonie, contre lequel Du Plessis-Mornay avait victorieusement défendu les intérêts du domaine royal dans le midi de la France, ne pouvant prendre son parti de son échec, eut l'étrange idée d'attaquer en duel le fils de son adversaire. De Bauves dut le suivre sur le terrain, après avoir inutilement épuisé, en faveur de La Martonie, les bons avis et les sages remontrances. Sa valeur, en cette rencontre, fut à la hauteur de sa modération. Henri IV, dépité de cette folie des duels qui décimait sa noblesse, mit La Martonie en prison, le menaçant de pis, et se contenta de garder de Bauves en sa demeure. Durant ces arrêts qui furent levés peu de jours après, le fils de Mornay « fut visité de tant d'amis d'une et d'autre religion, que ce fâcheux incident semblait né exprès pour faire voir combien en cette jeunesse cette vertu était déjà reconnue. On remarqua cependant que, contrairement à l'usage, on l'avait mis en liberté, avec congé de s'éloigner, sans l'accorder avec sa partie, » ce qui trahissait peut-être l'intention de lui laisser au pied cette épine. (*Mém.*, I, 443.)

Le congé du roi, aisément donné, bien qu'il s'agît d'un troisième voyage en Hollande, décida Philippe à partir sur-le-champ. Il prit seulement le temps d'aller faire ses adieux à sa famille, et ces adieux furent pleins d'émotion et de pressentiments. Mornay bénit son fils. Charlotte Arbaleste ajouta : « Souvenez-vous que, s'il mésavient, vous mènerez nos cheveux blancs avec chagrin au tombeau. » Il partit, vit en passant ses beaux-frères de Fontenay et de la Verrie, qui l'accompagnèrent quelques jours, et il s'embarqua à Dieppe (mai 1605. *Vie*, 307.)

Il portait, pour Buzanval et pour Barneveldt, deux lettres de teneur presque identique et dont il suffit de citer la première : « Monsieur, vous aurez cette lettre par mon fils qui, frustré de l'espérance que vous lui aviez semée par vos bons

Digitized by Google

offices, et moi fomentée par les meilleurs moyens que j'avais pu, s'en va témoigner sa bonne volonté là où il avait pensé porter son service; non, à la vérité, sans quelque regret nôtre, vous le pouvez assez juger. Mais nous avons donné notre consentement au sien et notre sentiment naturel aux mouvements de sa jeunesse, que Dieu bénira, s'il lui plaît, non moins puissant de le conserver aux rayons du plus ardent soleil qu'à la plus douce ombre. Ce que je requiers de vous, ou plutôt que j'attends de votre inviolable amitié, c'est que vous l'honoriez de votre bon conseil et fassiez agréer son voyage où il sera besoin, d'autant plus que moins il y prétend; et, s'il le mérite en quelque occasion, lui en rendiez témoignage là où vous savez qu'il lui peut valoir. » (20 mai. *Mém.*, X, 88.)

Buzanval s'acquitta avec soin de ce devoir d'amitié, ainsi que Du Plessis put le reconnaître bientôt. Le roi, passant dans le Poitou, vit à loisir le fidèle serviteur depuis cinq ans en disgrâce. Il reconnut l'erreur de ses soupçons et de ses rancunes. Il parut revenir à l'ancienne confiance. Il demanda que, pour déjouer la calomnie, Mornay vînt chaque année passer quelques mois auprès de lui. En le quittant, il lui parla de Philippe et de la probabilité de l'employer sous peu dans ses armées. Il lui semblait malaisé d'éviter la guerre à l'Espagnol, qui lui faisait toujours quelque frasque; il serait donc amené à renforcer, au printemps, le secours donné aux Etats de deux régiments, dont l'un serait conduit par de Bauves : « Votre Majesté me pardonne, répondit Mornay, si je ne la remercie qu'à moitié : je n'ai qu'un fils. » Et là-dessus, le roi ajouta que son ambassadeur, M. de Buzanval, lui envoyait ordinairement dans ses dépêches les lettres que Philippe lui écrivait de l'armée du prince Maurice, de laquelle, ainsi que de tout l'Etat, il écrivait avec beaucoup de jugement. « Et sur ce sujet, dirai-je avec l'ancien biographe, j'entre avec douleur dans la profondeur des afflictions de M. Du Plessis, esquelles il semble que, après tant de précédentes, Dieu ait voulu le

Digitized by Google

mettre à la dernière épreuve. » (*Mém.*, I, 476; *Vie*, 313.)

M. de Bauves avait rejoint en Hollande le prince Maurice et passé avec lui tout l'été. En face de la tranchée qui abritait son armée, était celle des troupes de Spinola, et des deux parts on ne faisait que s'observer, s'entre-saluant sans cesse de coups de canon sans d'ailleurs rien entreprendre, et Philippe de regretter plus que jamais son oisiveté forcée. Il allait jusqu'à envier le bonheur de ceux qui, dans le métier des armes, achètent l'honneur au prix de leur vie. (*Mém.*, X, 136.) Il semblait qu'une sorte de fatalité le poussât à sa perte tandis qu'une autre l'éloignait des hasards. Pris d'une fièvre « double tierce, » il ne put suivre le mouvement des deux armées vers le nord, quand Spinola s'empara successivement d'Olderziel, de Linghen, et que Guillaume de Nassau l'arrêta devant Groningue. Il arriva pourtant dans cette dernière ville, mais un coup de pied de cheval l'empêcha encore de prendre part à une entreprise contre la cavalerie ennemie, commandée par le Milanais Trivulze. Le succès de la tentative changea son dépit en désespoir, et sa famille vit bien qu'il voudrait à tout prix retrouver l'occasion. Le colonel Dommarville ayant été tué dans l'affaire, il fit écrire au roi pour demander son régiment, non qu'il espérât une charge que lui-même donnait au mérite du sieur de Béthune, neveu de Sully, mais pour se rappeler au souvenir de Henri IV, en vue de quelque autre circonstance. Cette démarche ajouta encore aux appréhensions de sa famille, qui redoutait de le voir attaché par le devoir à ces périls, qui exerçaient sur lui une fascination si funeste.

Le 22 octobre il apprit à Wesel, où il était encore retenu au lit par sa blessure, que le prince Maurice devait, la nuit suivante, exécuter une entreprise sur la ville de Gueldres. Il résolut de s'y porter, et ne trouva pas de plus sûr moyen que de monter sur le chariot chargé des pétards. Deux de ses gens, La Grise, ancien page de M. Du Plessis, et Jolibois, son homme de chambre, devaient le soutenir à droite et à gauche. A l'aube, ils étaient devant la ville qu'ils trouvèrent avertie et

Digitized by Google

prête à la défense. Les murs étaient bordés de flambeaux et d'arquebusiers.

Les pétardiers s'avancent pourtant. Le capitaine Du Sault devait donner le premier avec douze hommes armés de pistolets et de cuirasses. De Bauves, qui estimait fort sa valeur, lui dit : « Je suis aujourd'hui votre soldat, » et il se met à son côté, appuyé sur ses deux hommes. Le premier pétard joue à la première barrière et ne fait que noircir; le second pétard fait ouverture, et l'on entre, non sans confusion, car le pétard suivant n'étant pas de mesure, il faut courir en chercher un autre. Le pétardier qui l'amène crie : *Retirez-vous*, ce que les mal assurés prennent pour un ordre de retraite, et ils s'enfuient, laissant la place vide. Alors, de Bauves, qui était sur le bord du fossé, l'épée à la main, jette un cri pour les rallier, et à l'instant il est frappé à la poitrine et au cœur d'un coup de pièce et tombe sans jeter un seul soupir sur le corps de La Grise, aussi blessé à mort. Retiré à l'instant, il est rapporté au gros de l'armée qui opère sa retraite. « Heureuse fin à lui, s'écrie sa mère en achevant ce douloureux récit, né en l'Eglise de Dieu, élevé en sa crainte, remarqué en cet âge pour tant de vertu, en une juste querelle, en une action honorable; mais à nous commencement d'une douleur qui ne prend fin que par la mort, et ne trouve consolation qu'en celle que Dieu nous donnera en sa grâce par sa crainte, et à remâcher en attendant cette amertume! » (*Mém.*, I, 487.)

La coulevrine qui le tira fut conservée par les ennemis et longtemps montrée en la ville de Gueldres. Le prince Maurice, un des plus grands capitaines du siècle, pleura cette vertu fauchée en herbe, encore qu'il s'émût peu de pareils accidents. Il eut soin de faire ensevelir le cœur en la ville de Wesel, où il fut porté par les colonels des gens de guerre de toutes les nations, l'armée restant en bataille devant la ville où la neutralité ne lui permettait pas d'entrer. Le corps fut conduit jusqu'au bateau qui devait le transporter à Rotterdam, par le prince Maurice, tous les comtes de la maison de Nassau, tous

Digitized by Google

les colonels et capitaines de l'armée, chose qui ne s'était jamais faite pour une personne de qualité privée. Le deuil fut aussi grand à l'armée que si l'on en avait perdu une grande partie. A la cour, cette vertu naissante, de plusieurs enviée, fut néanmoins de tous regrettée. Le roi, lisant la lettre que le prince Maurice lui en écrivait : « J'ai perdu, dit-il, la plus belle espérance de gentilhomme de mon royaume. J'en plains le père : il faut que je l'envoie consoler; autre père que lui ne pouvait faire une telle perte. » Et à l'instant, il dépêcha le sieur Bruneau, l'un de ses secrétaires, vers M. Du Plessis pour le consoler, avec charge néanmoins de ne point se présenter devant lui sans s'être assuré qu'il savait déjà la terrible nouvelle.

D'autres se chargèrent de cette mission douloureuse. Depuis plus d'un mois de Bauves avait perdu la vie et l'on ne pouvait s'expliquer son long silence au château de Saumur. Les courriers arrivaient en vain. Le jeudi 24 novembre, jour ordinaire du messager, l'anxiété était à son comble; l'heure passait. Mornay, sa femme, leurs gens n'osaient se faire part de leurs alarmes. Enfin, le long du chemin sinueux qui s'élevait de la ville au château, on vit deux hommes s'avancer lentement, l'œil abattu, le visage pâle et défait. C'étaient M. de Haumont, avocat du roi, et le pasteur Bouchereau. Ils entrent au château. Du Plessis sortait de la chambre de sa femme plein d'appréhension pour quelques bruits venus à la traverse. Ils le trouvent devant leurs pas et lui apprennent plutôt par des larmes que par des paroles cette perte déplorable. Du Plessis pénétré de douleur : « J'ai perdu mon fils, j'ai donc perdu ma femme, » s'écria-t-il, et de ce pas il rentre dans la chambre de sa femme à laquelle ne pouvant cacher une si grande plaie : « C'est aujourd'hui, m'amie, lui dit-il, que Dieu nous appelle à l'épreuve de sa foi et de son obéissance; puisqu'il l'a fait, c'est à nous à nous taire. » A ces mots, Madame Du Plessis déjà en peine et abattue par de longues maladies, perd la parole et entre en pamoison, non sans apparence d'y succomber. Après une demi-heure d'évanouissement, encore toute faible, sa pre-

Digitized by Google

mière parole fut : « La volonté de Dieu soit faite. Nous le pouvions perdre en un duel, et lors quelle consolation en eussions-nous pu prendre? »—Le surplus, écrit-elle, se peut mieux exprimer à toute personne qui a sentiment par le silence. Nous sentîmes arracher nos entrailles, retrancher nos espérances, tarir nos desseins et nos désirs; nous ne trouvions un long temps que dire l'un à l'autre, que penser en nous-même, parce qu'il était seul, après Dieu, notre discours, notre pensée. Nos filles, nonobstant la défaveur de la cour heureusement mariées et mises avec beaucoup de peine hors de la maison pour la lui laisser nette, désormais toutes nos lignes partaient de ce centre et s'y rencontraient et nous voyons qu'en lui Dieu nous arrachait tout, sans doute, pour nous arracher ensemble du monde, pour n'y tenir plus à rien à quelque heure qui nous appelle, et entre ci et là, estimer son Eglise notre maison, notre famille propre, convertir tout notre soin vers elle. »

Dès lors arrivèrent de toutes parts vers ces parents infortunés les témoignages de la plus profonde et de la plus universelle sympathie. Le messager de Henri IV remit la lettre de son maître où éclatait un véritable chagrin. M. de Villeroy écrivit : « Le roi et toute la cour, et moi plus que nul autre, ressentons et pleurons avec vous votre perte, appréhendant les accidents de votre douleur. (*Mém.*, X, 138.) Maurice d'Orange et M. de Buzanval ajoutaient ce qu'ils pouvaient de consolation aux nouvelles qu'ils envoyaient. Le premier disait de Philippe : « Il s'est comporté durant qu'il a été en cette armée si sagement et a donné telle montre de sa valeur et courage, que tous les chefs et gentilshommes de cette armée avec moi en avons une singulière satisfaction et contentement. » Et Buzanval : « Il était malaisé qu'un tel torrent de vertu et de valeur, et qui courait avec une telle impétuosité à la gloire, comme faisait votre unique fils, ne rencontrât bientôt quelque écueil qui le rompît, étant en un temps aussi rare en la production et montre de grandes et éminentes vertus, que fréquent en la destruction d'icelles aussitôt qu'elles commencent à pa-

Digitized by Google

raître... C'est ce que je puis exprimer de l'ennui auquel je suis, ne trouvant convenable d'étendre ce devoir jusqu'à la désolée mère, tant je me sens inférieur à la grandeur de son mal et plutôt capable de l'irriter que de l'adoucir. » (*Mém.*, X, 134.) Henri de Rohan assure que sa douleur ne finira qu'avec la mémoire de celui qui lui a été si cher et supplie Mornay de le tenir désormais pour son fils. (X, 140.) Le duc de Bouillon, la duchesse des Deux-Ponts, une infinité d'autres mêlaient à leur touchante sympathie l'éloge du défunt. Les condoléances arrivaient de la cour, des Eglises voisines ou lointaines, et même des bouts de l'Europe. Les filles et les gendres accourant de divers côtés arrivaient l'un après l'autre, et c'étaient de nouvelles scènes de douleur.

C'est alors que Du Plessis-Mornay écrivit ses *Larmes* en latin et les traduisit en français pour sa femme. De son cœur saignant et brisé s'échappèrent des soupirs, des cris de douleur et de pieuse résignation dont il faut au moins recueillir quelques-uns (1) :

« Nature a répandu ce qu'elle avait de larmes; il est temps que la raison, que la piété donnent les leurs. Nous avions un fils unique : tu l'avais, Seigneur, accordé à nos vœux: et nos vœux, tu le sais, te l'avaient aussitôt rendu, non encore né, à peine donné, pour être élevé, consacré à ton service. Naissant, ta grâce l'avait reçu, l'avait lavé; dès le lait l'avait imbu, l'avait abreuvé la piété; dès l'enfance, la doctrine; dès le premier poil, la vertu; la probité dès la jeunesse. Et concertaient tellement en lui les dons du corps et de l'esprit, que, pour être vigoureux, agréable, savant, courageux, droiturier, il n'en abusait point à insolence, à lasciveté, à vanité, n'en était de rien plus fier, de rien moins traitable. On l'appelait déjà l'appui de notre âge, la lumière du sien. Je revivais, plus que vivant, en lui. Les attraits que de toutes parts il assemblait pour l'édifice de sa vertu, il était résolu de les rapporter à la gloire de

(1) Les *Larmes*, dans les *Discours et Méditations chrétiennes*. Seconde partie, in-24. Saumur, 1609. Bibl. Imp.

Digitized by Google

Dieu, au service de son roi, à l'utilité de sa patrie. Toutes ces parties étaient en lui assaisonnées d'un tel amour de piété, de justice, de charité, que, en cette ardeur de jeunesse, n'est à croire quel zèle reluisait, brûlait en lui, sur tant d'éminentes vertus, combien la piété prédominait, haussait la tête. J'ai perdu mon unique, bon fils, frère, parent, compagnon, ami, s'il en fut oncques, si soigneux de tous les droits d'amitié, de société, non moins que de nature.

« Et donc, Seigneur, tu sais en notre fils quel était notre but, sinon que, plus mûr d'ans et d'expérience, il procurât l'illustration de ta gloire, l'accroissement de ton Eglise, le service du roi et du royaume. Ces prières que tu ne sembles pas avoir ouïes, tu les as exaucées, refusé les paroles, octroyé le droit sens, en tant certes que, à lui et à nous, tu as accordé choses meilleures : meilleures à notre fils qu'à bon droit tu redemandes, puisque tu ne l'avais que prêté; ne l'as fait que montrer à la terre, pour l'assurer, le vendiquer au ciel ; meilleures à nous, car peut-être les vagues tortues de ce siècle l'eussent emmené; une plus fâcheuse mort nous l'eût emporté. A-t-il donc peu vécu celui duquel deux nations, double patrie chantent la vie; la plus certaine, l'Eglise de Dieu, pleure la mort? qu'on peut dire avoir acquis sur le seuil de la jeunesse ce que les plus grands hommes ont désiré pour prix de leurs vertus, peu ont atteint et au bout de leur vie : à tous les bons un incroyable regret de soi? L'homme n'est pas gris pour avoir vieilli longues années, mais pour avoir vécu sagement. En sa vertu ne vois-tu pas comme le doux fruit a poussé et chassé la fleur ; que la vertu, comme si elle en était jalouse, l'a épreint, l'a mis en réserve pour la postérité? De son odeur même comme les saintes troupes sont parfumées, enflammés à la vertu de sa chaleur les cœurs de ses égaux, de tous ceux de son âge, à l'envi pour se rendre pareils? Propose-toi derechef ce jeune homme prompt de la main, d'un vif esprit, d'un haut courage, à la vertu, à l'ardeur duquel il n'y avait rien d'inaccessible, rien de trop ardu... J'étais en peine, en pas si glissant, taillé

Digitized by Google

si droit, quelle serait l'issue ou de sa vie, ou de sa voie. »

Pendant qu'il écrivait ainsi ses larmes, Mornay faisait bâtir, près du temple élevé par ses soins, le tombeau destiné à recevoir les restes de son fils, provisoirement déposés au Plessis. Quand tout fut prêt, le sieur de Licques et le capitaine La Roche les amenèrent à Saumur. Du Plessis ne voulait point de vaine cérémonie. Mais les magistrats de la ville, bien que de religion différente, voulant montrer leur révérence pour Mornay et leur amour pour le défunt, demandèrent de prendre le corps au faubourg de la Croix-Verte et de le porter, suivis de tout le peuple, jusqu'à la maison de Mornay. Là, il fut reçu par les anciens de l'Eglise réformée et porté par eux et par quelques gentilshommes de la religion jusqu'au lieu de son repos. Toute cette action fut conduite par Du Plessis, de sorte que Madame Du Plessis, qui ne quittait plus sa chambre, ne s'en aperçût point, dans la crainte que l'émotion n'abrégeât ses jours (21 avril 1606).

Inutiles précautions! Peu de semaines après, la pauvre mère, exténuée par des fatigues et des épreuves de toute nature, après avoir été pendant longtemps la providence attentive et l'ange protecteur d'un époux et d'un fils, n'ayant plus de vivante en son âme que la fibre où vibraient ces deux amours confondus en un seul, atteinte aux racines mêmes de son être, pencha la tête et exhala, dans un cri de douleur résignée, l'une des pures vies qui eussent honoré la renaissance de la foi dans l'Eglise (14 mai 1606). L'autopsie lui trouva le cœur flétri, ce qu'il ne fut que trop aisé d'expliquer, et sa dépouille descendit auprès du fils bien-aimé, à qui elle n'avait pas eu la force de survivre, en attendant que le plus à plaindre des trois, le malheureux Mornay, vînt y trouver à son tour le repos et la paix.

De nouvelles larmes (1), encore plus résignées et plus saintes, coulèrent de ses yeux, de son cœur : « Accablé de douleur en

(1) Méditation sur Prov. III, 11-12. Dans les *Disc. et Médit. chrét.*

Digitized by Google

ma chair, d'étonnement en mon esprit, de tristesse en mon âme, en danger de me rendre aux paroles des malavisés qui, sur les redoublements de coups si rudes, murmurent autour de moi : Où est maintenant son Dieu, ce Dieu qu'il invoquait tant? de murmurer moi-même entre les dents : Où sont, de fait, ces bontés infinies, et pourquoi m'as-tu pris à partie, m'as-tu mis en butte à tes plus rudes flèches? J'entends le sage qui doucement me tire l'oreille : Mon enfant, ne rebute point la discipline de l'Eternel et ne t'ennuie point de ce qu'il te reprend, car l'Eternel châtie celui qu'il aime comme un père l'enfant qu'il chérit. A cette parole, je respire un peu et reviens à moi-même.

« Il m'a ôté un fils unique et par le côté du fils percé la mère : un fils en sa fleur, l'appui de mon déclin; en cette corruption, rejeton d'une mâle vertu, déjà l'honneur de son âge; une femme, mon conseil en perplexité, ma consolation en adversité, aiguillon perpétuel à tout bien faire, au-dessus et de son sexe et de son siècle.

« Mais considère que nous avons tous à mourir, et par la volonté de Dieu, selon qu'il nous appelle. Cet appel, c'est notre ordre. Il a prévenu ton fils par sa miséricorde, l'a soustrait à la corruption, l'a enlevé d'ici avec honneur, l'a élevé à sa gloire. As-tu donc à te plaindre? Et au hasard de son âme, voudrais-tu, misérable, avoir amendé ta condition? Il t'a ôté ta femme, mais (note sa providence), par la mort de ce cher fils, sevrée de tout plaisir, de tout espoir en cette vie. Quel plus grand bien en pouvais-tu retirer, conjoint avec le sien, qu'après t'avoir été donnée trente ans et plus pour aide de bien vivre, l'avoir encore en exemple de bien mourir et apprendre en elle (vive leçon dans les traits de la mort) à couronner, à conclure ta vie? »

Ecrites le 15 mai 1606, entre la mort et la sépulture de Charlotte Arbaleste, ces paroles de Mornay indiquent le plus haut degré de maturité religieuse qu'il nous soit donné de concevoir et d'ambitionner. Jusqu'à son dernier jour, le grand

Digitized by Google

chrétien s'y montra fidèle. Accablé de ses deuils domestiques et se survivant deux fois à lui-même, selon les mots alors ajoutés à sa devise : *Mihi bis anhelo superstes;* plus triste encore des maux de l'Eglise et de la patrie, où il voyait sombrer tant d'espérances; abreuvé d'injustices, dépouillé de ses honneurs et de ses charges, il ne vécut plus que pour Dieu et pour sa foi. Il *couronna et conclut* sa vie par la plus sainte mort, et s'il avait pu se demander sous le coup de l'épreuve pourquoi la main divine s'appesantissait sur lui, pourquoi elle retranchait une jeunesse qui donnait tant d'espérance à son cœur de père, de français, de chrétien, il ne manqua pas de trouver dans sa foi la consolante et véritable réponse. En élevant son fils, il s'était élevé lui-même. Ni lui ni Charlotte Arbaleste ne seraient parvenus, sans Philippe de Bauves, à ces sommets de la vie morale où il nous a été donné de les contempler. Utile donc et bienfaisante pour eux, pour tous ceux qui l'avaient vue de près, cette vie brisée dans sa fleur n'a-t-elle pas eu aussi une utilité plus générale? N'a-t-elle pas contribué à fonder cette tradition, aujourd'hui trop effacée, de l'éducation protestante, à laquelle nous devons tous le meilleur de nous-mêmes, et ne peut-elle pas, ranimée par l'histoire, en étendre pour nous et après nous le bienfait?

M.-J. Gaufrès.

Digitized by Google

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

LA RÉFORME A TROYES

(EXTRAITS D'UN MANUSCRIT CONSERVÉ DANS LES ARCHIVES DE CETTE VILLE)

1561-1568

L'histoire de la ville de Troyes au moyen âge, et plus particulièrement encore au XVIe siècle, tout en se liant par de nombreux points de contact à l'histoire générale de la France, présente, dans la spécialité même d'une foule d'événements locaux, un intérêt parfois saisissant. La preuve en est notamment dans la série des faits qui concernent les réformés et dont la capitale de la Champagne fut le théâtre. Quelques-uns des éléments constitutifs de cette importante série sont disséminés dans un petit nombre d'ouvrages imprimés (1); leur ensemble n'apparait que dans un document manuscrit de premier ordre. l'*Histoire de l'Eglise réformée de Troyes*, par N. Pithou, seigneur de Chamgobert, dont M. le pasteur Recordon a publié en 1863 divers extraits (2). Nous appelons de nos vœux le jour où, par les soins de la Société de l'Histoire du Protestantisme français, sera publié le texte complet de ce précieux manuscrit, dont l'auteur fut incontestablement, comme chrétien et comme citoyen, un homme éminent.

A côté de l'œuvre de N. Pithou se placent, comme fournissant d'abondants matériaux à l'histoire du protestantisme, surtout au XVIe siècle, les volumineux registres manuscrits de l'ancienne municipalité de Troyes, qu'un écrivain consciencieux et distingué de cette ville, M. Boutiot, membre de la Société académique de l'Aube, a explorés et mis à profit pour une histoire de la capitale de la Champagne, qu'il pré-

(1) *Mémoires de l'Estat de France sous Charles neuviesme.* Middelbourg, 1576, 3 vol. in-8. — *Histoire ecclésiastique des Eglises réformées au royaume de France.* Anvers (Gen.), 1580. 3 vol. in-8 (par Théod. de Bèze). — *Histoire des Martyrs persécutez et mis à mort pour la vérité de l'Evangile* (par Crespin). 1608. 1 vol. in f°. — *Topographie historique de la ville et du diocèse de Troyes*, par Courtalon-Delaistre, curé de Sainte-Savine-les-Troyes. 3 vol. in-8. Troyes, 1783. — *Ephémérides* de P.-J. Grosley. 2 vol. in-8. Paris, 1811. — *Mémoires historiques et critiques pour l'histoire de Troyes*, par Grosley. 2 vol. in-8. Paris et Troyes, 1811.

(2) *Le Protestantisme en Champagne*, ou Récits extraits d'un manuscrit de N. Pithou, seigneur de Chamgobert, concernant l'histoire de la fondation et du développement de l'Eglise réformée de Troyes de 1539 à 1595, par Ch.-L. Recordon, pasteur. — Paris, 1863. 1 vol. in-8.

Digitized by Google

pare. et à laquelle, principalement en ce qui touche les protestants, s'attachera un vif intérêt.

En attendant la mise au jour des deux œuvres considérables que nous venons de signaler, qu'il nous soit permis d'appeler l'attention des lecteurs du *Bulletin* sur les extraits suivants, que nous avons cru devoir emprunter à un manuscrit existant dans les archives de la ville de Troyes, et qui est dû à la plume de Duhalle, habitant de cette ville, au XVIIIe siècle. Ce manuscrit se compose de trois volumes compactes, format in-4°, d'une écriture fine et serrée; il a pour titre : *Mémoires historiques et chronologiques des Antiquités de la ville de Troyes, capitale de la province de Champagne.* Il porte la date de 1753.

Duhalle indique, dans une préface, les sources auxquelles il a puisé pour écrire l'histoire de sa ville natale : « L'amour que j'ai pour ma patrie, dit-il, m'a porté à entreprendre cette histoire, persuadé que mes collections sur cette matière seroient favorablement reçues, étant des morceaux historiques et importans tirés de plusieurs chartres et anciens manuscrits qui m'ont été communiqués... Je n'ai point, il est vrai, cité mes auteurs dans plusieurs endroits, parce que ces citations auroient été souvent plus longues que les articles que j'empruntois d'eux, ce qui eût trop coupé le discours; mais j'ose dire que j'ai suivi la vérité et que je n'ai rien mis dans mon ouvrage qui lui fût contraire. »

Ecrivain catholique, Duhalle retrace à son point de vue les faits relatifs aux protestants. Les pages fort peu impartiales qu'il leur a consacrées, dans le premier des trois volumes de son manuscrit, sont assurément loin d'avoir une valeur égale à celle que présente telle page de N. Pithou; elles semblent plutôt empreintes du cachet secondaire de la simple chronique que du caractère élevé de l'histoire; et pourtant, à raison de divers traits de détail qu'elles mettent en relief, elles offrent encore un intérêt incontestable.

Voici ce que dit Duhalle, en parlant de la Réforme à Troyes, dans la seule période de 1561 à 1572 :

Cte Jules Delaborde.

PREMIER FRAGMENT

(DE 1561 A 1568)

Pendant la tenue de la conférence à Poissy, il y avait en cette ville (Troyes) trois prédicans dudit lieu de Genève, nommés Dupin, Sorel et Leroy, qui faisoient la prêche par chacun jour en plusieurs maisons de leurs alliés de ladite ville, en laquelle s'étoient retirés plusieurs de ceux qui étoient allés demeurer à Genève, à cause du libre exercice de leur religion.

Digitized by Google

Les huguenots prirent une grange étant en la Corterie aux chevaux, le dimanche 10e jour de novembre, veille de Saint-Martin, audit an 1561, où ils firent leur temple, et le lendemain et jours suivants y firent prêcher publiquement leurs prédicans, qui y firent même plusieurs baptêmes et mariages.

Il y en avait encore un sur la paroisse de Saint-Remy, en la maison où pend pour enseigne le *Moyse*, et un autre en la rue du Bourgneuf, où est le couvent des Carmélites.

Le 22 de ce mois, un vendredy, M. le comte d'Eu fit son entrée en cette ville et vint loger en ladite rue du Bourgneuf, au logis de M. de La Motte.

Le lundi suivant, Antoine Carraciole, évesque de ladite ville, alla lui rendre visite, accompagné de plusieurs personnes de distinction de la religion prétendue réformée, et le lendemain, ce prélat fit une presche publique dans la salle de l'évesché, à laquelle assista une grande quantité de peuple qu'on estima bien être d'environ trois mille (1).

Le comte fit défense ledit jour, aux huguenots, de faire prescher en la grange étant en la rue de la Corterie, au moyen de quoy ils recommencèrent à faire leurs presches dans les maisons de plusieurs particuliers de leur secte. Les prédicans les faisoient publiquement, de jour; auxquelles assistoient grand nombre de personnes. Ils reprirent néanmoins ladite grange, le dimanche dernier jour de janvier, l'an 1562, et y firent prescher comme auparavant.

Les catholiques, ne pouvant souffrir sans murmures ces scandales, envoyèrent de grandes remontrances au conseil. Les huguenots, que le prince de Condé fortifioit toujours plus, sollicitoient aussi, à force de requestes, la liberté de leur religion, qu'ils exerçoient néanmoins sans attendre l'entérinement de leurs demandes.

La reine régente, inclinant au parti des huguenots à dessein de ménager le prince de Condé, fit donner un édit, à la fin dudit mois de janvier 1562, et un autre confirmatif de celui-cy au mois d'avril suivant, qui défendoient d'inquiéter les huguenots pour le fait de la religion, et leur donnoient liberté d'en faire partout l'exercice.

Cette ordonnance leur enfla tellement le courage que la pluspart,

(1) « Ce prélat, revenant de Rome en France mécontent de Pierre Caraffe, son parent, élu pape, qui prit le nom de Paul IV, duquel il espéroit de grandes dignités, passa par Genève, où il vit Calvin et Bèze, et, s'étant instruit de leur malheureuse doctrine, il vint la prescher dans la ville de Troyes. Il alloit même en l'assemblée de ceux de cette secte qui se tenoit en la rue de la Corterie, et y faisoit l'office de ministre. Il fut contraint de se dédire. — Tout ce que dessus a été confirmé par vénérable et discrète personne Guillaume de Taix, abbé de Bassefontaine et doyen de l'église de Troyes, qui l'avoit connu. »

Digitized by Google

s'étant saisis de plusieurs villes, ils y firent d'énormes cruautez (1). Personne ne pouvoit ny par prières, ny par châtimens arrêter leur fureur; les prêtres même ne pouvoient porter le saint sacrement par les rues sans danger de quelques tumultes. Ils renversoient les autels, brûloient les reliques et n'épargnoient personne. Aussi leur rendoit-on la pareille en plusieurs villes, à Paris, à Amiens, Meaux, Châlons, Epernay, Troyes, Vassy, Bar-sur-Seine, Céans-en-Othe, Sens, Auxerre, Lion, et généralement presque en tous les endroits du royaume. On peut voir les massacres et les barbaries qui s'y sont faits de part et d'autre, dans quantité de volumes où ils sont amplement écrits.

Les huguenots de Troyes, qui étoient en grand nombre, ayant appris que ceux de leur secte, à Sens, au nombre de cent personnes de toute qualité, sortant du presche avoient été massacrés, leurs corps jettés nuds dans la rivière d'Yonne, et leurs maisons saccagées par les soldats, se saisirent aussitôt des clefs des portes de cette ville (ce fut le 27 may audit an 1562), firent ensuite la garde de celles de Croucels et de Saint-Jacques, tous en armes, et tinrent les autres portes fermées, l'espace de douze jours, contre la volonté et le mandement du sieur d'Esclavolle, envoyé audit Troyes de la part du roi pour la garde de cette ville. Ils le tinrent même enfermé dans son logis, en sorte qu'il n'eût osé sortir, et y resta jusqu'à ce que M. le duc de Nevers fût arrivé, qui fit ouvrir les portes et poser bas les armes.

Ces huguenots avaient fait partir, le lundy 4 may de ladite année, trois cens hommes de cette ville, bien montés et équipés, pour aller au secours du prince de Condé, avec qui on étoit en guerre. Ces trois cens hommes furent rencontrés par la compagnie du sieur Barbesieux, lieutenant pour le roi audit Troyes, au lieu de Senain, près Joigny, qui tomba dessus, et à l'ayde des paysans furent dévalisés, plusieurs tués, et autres pris prisonniers et menés à Sens, à Joigny et autres lieux; d'autres s'évadèrent et se rendirent à Montargis et à Orléans. Cette rencontre se fit le jour de l'Ascension de notre Seigneur, 10 dudit mois de may.

(1) Cette assertion de l'annaliste catholique est tout l'opposé des faits. Après la promulgation de l'édit de janvier, les réformés français n'aspiraient qu'à jouir en paix de la liberté qui leur était enfin accordée. Les massacres de Vassy et de Sens vinrent leur apprendre qu'il y avait un parti qui ne rêvait que leur extermination, et qui ne reculait pas devant la violation des droits les plus sacrés pour y parvenir. Ce fut l'origine de la guerre civile, dont la responsabilité retombe sur ceux qui la provoquèrent avec une atroce préméditation. L'histoire a nommé les Guises. Présenter les massacres de *Vassy*, de *Sens*, de *Troyes*, etc., comme des représailles du parti catholique, c'est une de ces énormités trop souvent reproduites qui ne peuvent avoir que le fanatisme ou l'ignorance pour excuse.

Digitized by Google

Pendant que le duc de Nevers était à Troyes, le roy, averti que le prince de Condé s'étoit emparé de la ville d'Orléans, et en avoit fait la place d'armes et le siége capital de son parti, fit sonner le tabourin en plusieurs bonnes villes du royaume et en cette ville par le capitaine Bisancour, qui fit assembler quelques troupes pour aller en armes contre ce prince, faire le siége de ladite ville d'Orléans, qui avoit été résolu. Une partie desdites troupes fut tuée à Saint-Lyé, aux environs et en d'autres lieux par les huguenots, même le capitaine Michel Fourcy, qui fut tué près les vignes des bas clos de Croucels.

Les sieurs François de Lorraine, duc de Guise, et le connétable de Montmorency, étaient aussi chargés, de la part du roy, des faire des levées de toutes parts; mais ils n'en pouvoient pour ainsi dire trouver, à cause que lesdits huguenots couroient dessus.

Ils avoient tué peu auparavant deux capitaines, au village de Rouny, qui faisaient aussi sonner le tabourin pour le roy. Le parlement, par un arrêt du mois de juin, enjoignit à toutes sortes de personnes de les tuer partout où on les trouveroit, comme gens ennemis de Dieu et du roy.

Dans ces temps si embrouillés, un nommé Robin, religieux de la Trinité, au faubourg de Preèze, le 14 dudit mois de juin, audit an 1562, prit occasion des séditions pour sortir de son couvent et épouser une fille qu'il avoit connue. Il alla par les rues avec elle jusqu'au lieu où lesdits huguenots tenoient leur presche, et là y épousèrent. Comme il avoit donné audit couvent, en se faisant religieux, sept arpens de terre qu'il avoit au finage de Bélay, il voulut, après son apostasie, les répéter. Il fut débouté de sa demande en justice, et les religieux maintenus en possession.

Le prince de Condé se tenoit fort à Orléans. Il y étoit avec l'amiral Gaspard de Coligny, François de Coligny, seigneur d'Andelot, son frère, et MM. de Rohan et plusieurs autres seigneurs. Son armée contenoit deux mille chevaux et dix-neuf mille hommes de pied. Celle du roy, qu'il faisoit marcher sur cette ville, n'étoit que de quatre mille chevaux et douze mille piétons, dont étoit conducteur le roy de Navarre, avec le duc de Guise et autres grands seigneurs, qui furent d'abord camper près Beaugency; mais voyant qu'ils n'étoient pas assez forts pour assiéger et battre ladite ville, on fit encore plusieurs levées pour le service du roy, avec quantité de chevaux d'artillerie que l'on fit en plusieurs élections, qui tirèrent droit à Paris pour charger et mener l'artillerie; mais le camp ne fut assemblé qu'à la fin du mois d'aoust, qui sont quatre mois d'intervalle.

Digitized by Google

Pendant lequel temps ceux de Troyes faisoient guet et garde, tant par la ville que sur les murailles, et à double garde. On fit aussi, par ordre du roy, trois cens soldats, bons catholiques, qui furent soudoyés et payés par les habitants, pour la garde et défense de ladite ville et des environs. Leur capitaine étoit un nommé M. d'Assigny, près Joigny, que M. de Nevers présenta auxdits habitants étant assemblés en la chambre de l'échevinage, le 22 juillet, jour de sainte Magdelaine de ladite année 1562. M. Desbordes, lieutenant de ce duc, et autres gentilshommes, étoient aussi pour la garde de cette ville. Ces soldats firent leur montre le lundy, 3 aoust suivant; ils se jettèrent ensuite dans les maisons des huguenots, et en firent la recherche partout. Ils ôtèrent leurs armes, brûlèrent plusieurs livres, et prirent prisonniers ceux qu'ils rencontrèrent. Le peuple alors devint si animé qu'il y eut une vieille femme, venue de Genève, qui, ne voulant se mettre à genoux en l'église de Notre-Dame, fut jettée par ce même peuple dans l'eau, sur le pont de la Salle, après avoir été tuée à coups de pieds et de pierres.

Plusieurs de ceux qu'ils prirent prisonniers furent renvoyés, parce qu'ils n'avoient été seulement qu'aux prêches, et que, depuis, ils avoient fait leur profession de foy. Les soldats se plaignirent aigrement de ces élargissemens, et, courroucés contre lesdits huguenots, à la persuasion sans doute de quelques habitants, même de ceux de l'Eglise, ils leur firent une infinité de violences. Ils alloient de nuit dans leurs maisons, tant à la ville qu'aux champs, pour piller et rançonner. Le plus souvent, ils vuidoient lesdites maisons et emportoient tout. Telle chose que pût leur dire M. de Barbesieux pour empêcher ces excès, cela ne produisit aucun effet; au contraire, ils le menacèrent et lui dirent plusieurs paroles injurieuses, dont il fut fort indigné contre la ville. Ces soldats ne voulurent point obéir à justice; ils voulurent eux-mêmes la faire de tout ce qui se présentait à leur discrétion; ce n'étoient néanmoins tous que pauvres gens ramassez.

Les huguenots, voyant tant de violences exercées contre eux, la plupart et des plus apparens sortirent de cette ville avec leurs femmes et enfans, et s'en allèrent de côté et d'autre comme gens égarés, emmenant avec eux quantité de leurs effets; mais peu de temps après, ils se retirèrent à Bar-sur-Seine, qu'ils prirent par force; et, pour se venger de ce qui leur était arrivé à Troyes, ils s'emparèrent des biens des habitans et en chassèrent la plupart. Ensuite, s'étant saisis du château, de l'artillerie et munitions de guerre, ils forcèrent les églises, qu'ils pillèrent, et en chassèrent les ecclésiastiques.

Digitized by Google

De là, se répandant dans les villages circonvoisins, ils prirent les bestiaux, pillèrent et mirent à rançon plusieurs personnes (1).

Peu de temps après la montre faite à Troyes des trois cens soldats dont nous avons parlé, le roy envoya un mandement à M. le bailli de cette ville ou son lieutenant, par lequel il vouloit et entendoit que tous ses officiers, avocats et procureurs, notaires, sergeus, marguillers d'église, procureurs de communautés, maîtres de métiers, et autres, fissent profession de leur foy, suivant les arrêts de la cour baillés au mois de juillet; ce qui fut fait.

Sur les nouvelles qu'on reçut en cette ville de la prise de Bar-sur-Seine, chacun se mit aussitôt en armes; les capitaines de chaque quartier firent faire montre aux habitants qui pouvoient être en bon équipage de guerre. Le nombre se monta à quatre mille hommes pour le moins. Chaque capitaine des quatre quartiers avoit son lieutenant avec les centeniers, selon l'usage de la guerre, desquels centeniers étoit pour le quartier de Belfroy M. Jean-Baptiste Lafille.

Le dimanche, 23 aoust, audit an 1562, environ les huit heures du matin, ledit sieur d'Assigny, capitaine, sortit de Troyes avec ses trois cens soldats, tous rangés en bataille, l'enseigne déployée. Ledit sieur Desbordes, avec lesdits gentilshommes au nombre de quatre-vingts, tout en armes, sortit aussi, suivant lesdits gens de pied. Après eux suivoient six pièces d'artillerie avec poudre et boulets, et cinquante pionniers, qui tirèrent droit audit Bar-sur-Seine pour la reprendre et la remettre en l'obéissance du roy. Il y eut encore plusieurs personnes de cette ville qui se mirent de la partie, bien armées. Ils allèrent, ledit jour, au gîte à Viray-sous-Bar, où ils trouvèrent le seigneur de Ricey avec ses sujets, qui les attendoit.

Le lendemain, environ les neuf heures du matin, ils arrivèrent tous devant Bar-sur-Seine, qu'ils canonnèrent, et, après avoir fait brèche au château, ils le prirent et se rendirent aussi maîtres de la ville. Cette place était aisée à forcer; quelques canons, braquez seulement contre le château, firent bien vite écarter les huguenots qui s'etaient enfermés dedans. Il y eut beaucoup desdits huguenots tués à l'assaut, jusqu'au nombre de sept ou huit vingts, tant hommes que femmes, et, du côté desdits soldats, il n'y en eut qu'environ cinq ou six tués ou blessés.

(1) La riche bibliothèque de la ville de Troyes possède un manuscrit intéressant sur la Réforme à Bar-sur-Seine. Nous avons consulté ce manuscrit; et nous désirons vivement que l'honorable bibliothécaire, qui en projette la publication, mette promptement à la portée de quiconque s'intéresse à l'histoire du protestantisme français ce précieux document.

Digitized by Google

On fit prisonniers environ dix ou douze desdits huguenots, entre lesquels estoient M. Pierre Clément, sieur de Pouilly, et ses enfants, Nicolas Beau, son gendre, procureur à Troyes, M. Barat, sa femme et enfants, la femme de me Jacques Doynet, médecin, et autres qui furent amenés audit Troyes; et, le 2 septembre suivant, un mercredy, environ les trois heures après midy, ledit Pierre Clément fut pendu au marché à bled. Etant mort, les petits enfants le dépendirent et le traînèrent par la ville, depuis ledit marché jusqu'à l'église cathédrale, et, de cette église, pardevant plusieurs maisons des huguenots. Ensuite, ils le jetèrent dans l'eau, au pont de la Salle, pour avoir porté les armes contre le roy audit Bar-sur-Seine.

Et le samedy, 12 suivant, fut aussi pendu ledit Beau, avec un nommé Boudeville, marchand chaussetier de cette ville, pour le même fait. Quoique ledit Beau eût, depuis peu, fait profession de foy avec les autres procureurs, suivant le mandement du roy, néanmoins, il suivit les huguenots à Bar-sur-Seine. Les petits enfants firent de lui comme de Pierre Clément.

Pour Boudeville, il resta à la potence, à cause du *Salve* qui fut chanté pour luy.

Au cul de la charrette sur laquelle étoient les cy-dessus nommés, fut fustigé par les carrefours Edme Rotta, maître d'école des enfants des huguenots, qui les menoit publiquement aux prêches.

Dans le temps qu'on croyoit les prêches huguenotiques estre tout à fait apaisés, le bruit se répandit, le mardy, 22 de ce mois (septembre), qu'on avoit encore prêché en deux ou trois endroits de la ville. Alors les soldats, et autres personnes, à bonne intention, s'assemblèrent et s'enquêtèrent si l'on avait fait ladite prêche; et de fait, furent tués un nommé Claude Justin, vinaigrier, Jean Valours, savetier, et un nommé Nicolas Henry, dit le Bobigner, avec un éguilletier.

Les huguenots ne laissèrent pas pour cela de continuer leur fureur contre les catholiques. Ils tuèrent d'un coup de pistolet ou arquebuze, le 7 novembre audit an, M. Guillaume Plumey, chanoine de l'église de Saint-Pierre, et chantre de celle de Saint-Etienne, environ les six heures du matin, venant à matines à Saint-Etienne, étant près de la maison de M. de Saint-Jean. Il fut alors porté chez le maître des enfans de chœur dudit Saint-Etienne, où décéda, environ les deux heures après midy, et fut inhumé le dimanche en ladite église.

Le prince de Condé, voyant l'armée du roy grossie, s'apprestant pour l'attaquer, eut recours aux princes d'Allemagne pour en avoir du

Digitized by Google

secours; ce qui fut exécuté. Dandelot, qui y étoit allé, amena deux cornettes de reîtres, faisant deux mille six cens chevaux, et douze cornettes de lansquenets sous chacune desquelles il y avoit près de trois mille hommes que le landgrave de Hesse lui avoit fournis.

Le duc de Nevers, ayant sceu la descente de ces troupes allemandes, alla aussitôt à Moutiérander, où il assembla un grand nombre de gens d'armes, tant de cheval que de pied, afin de dresser un camp pour empescher lesdits Allemands, qui étoient alors à Monteclair, d'entrer plus avant dans le pays. Mais eux, ayant appris l'assemblée de ce duc, prirent une autre route et vinrent passer par Chaumont, Clairvaux, Châteauvillain, Châtillon-sur-Seine, Tanlay, Noyers, Crevan, et de là à Orléans, où ils joignirent ledit prince de Condé qui y étoit avec une grande compagnie d'huguenots, tant de cette ville de Troyes que d'autres lieux.

Plusieurs autres huguenots de Vitry, de Vassy, de Noyers et autres lieux, s'étoient joints en passant à ces Allemands, lesquels firent plusieurs ravages, pilieries et rançonnements, partout où ils passèrent. Ledit lieu de Châteauvillain fut pillé, et les religieuses cordelières qui y étoient, prises et ravies par force. Ils pillèrent aussi toutes les églises, molestant et tyrannisant les ecclésiastiques. Ils emmenoient prisonniers les plus riches et les mettoient à rançon, comme les seigneurs de Gigny et de Seneçay. Ce dernier, nommé M. Jacques Girardin, fut mis à 500 écus de rançon.

M. de Nevers, n'ayant pu résister à ces Allemands, ny empescher leur passage, se retira à Mussy-l'Evêque, et de là à Bar-sur-Seine, attendant l'arrivée du maréchal de Saint-André que le roy envoyoit à son secours avec sa compagnie de cheval, et quatre ou cinq mille hommes de pied.

Ledit sieur maréchal arriva à Troyes avec ses gens le mardy, 25e jour d'octobre de ladite année 1562. Il logea à l'évesché, et, le lendemain matin, il partit de cette ville pour aller trouver le sieur de Nevers audit Bar-sur-Seine; et voyant que lesdits Allemands étaient en grand nombre, et qu'ils étoient déjà passé Châtillon-sur-Seine, ils se retirèrent audit Troyes avec leurs compagnies, le lundy, 27 dudit mois d'octobre. Ils en partirent le lendemain avec leurs gens d'armes, tant de pied que de cheval, pour les cottoyer et tirer en droit à Sens. Mais ils ne purent les atteindre; ils étoient déjà passés et avoient gagné l'armée du prince de Condé.

Les huguenots et les Allemands, ainsi joints, assiégèrent et prirent par force plusieurs villes au païs de la Beauce et aux environs de Paris, où ils firent une infinité de désordres, pillant et derobant

Digitized by Google

les églises; ils rompoient et brisoient les images, les vitres, et tout ce qui étoit pour la décoration desdites églises. Leur fureur étoit encore plus animée contre les ecclésiastiques, dont ils en firent pendre et mourir plusieurs, en sorte que les gens d'Eglise furent contraints d'abandonner le pays où les huguenots étoient et passoient.

Le mardy, 26 janvier, l'an 1563, les huguenots surprirent une seconde fois la ville de Bar-sur-Seine, de grand matin, et y entrèrent par force. Ils y firent encore plusieurs cruautez et inhumanitez. Baschelet, jeune avocat catholique, fils du procureur du roy de ce lieu, fut pendu, à la sollicitation de son père. Ils pillèrent et dérobèrent tout ce qu'ils purent prendre, mirent plusieurs des habitants à rançon, et quelques-uns de la ville de Troyes, qu'ils trouvèrent audit Bar-sur-Seine, qu'ils prirent aussi prisonniers, et les mirent de même à rançon, et menèrent ensuite leurs butins à Tanlay.

Le bruit venu à Troyes de la reprise de ladite ville, chacun fut fort étonné; les soldats se mirent en armes et tuèrent plusieurs huguenots dans leurs maisons, ce qui détermina plusieurs à quitter la ville.

Le mercredy précédent de la reprise de Bar-sur-Seine, le sieur Hugues, seigneur de Presles, conseiller au bailliage et siége présidial dudit Troyes, son frère et un serviteur, furent pris prisonniers au lieu de Chaource, et amenés en cette ville par une partie des soldats de ladite ville, qui les allèrent chercher. Quant audit frère Hugues, il se sauva, on ne sait comment.

Le jeudy 25 mars, fête de l'Annonciation-Notre-Dame, audit an 1563, environ les deux heures après midy, fut amené en cette ville le corps de M. de Guise, lieutenant-général de l'armée du roy, qui avait assiégé les huguenots à Orléans, etc., etc.

Ledit jour, fête de l'Annonciation-Notre-Dame, environ les sept heures du soir, la maison de M. Jean de Mesgrigny, président de cette ville, fut pillée et saccagée par le menu peuple.

Peu de temps après le décès de M. de Guise fut fait un traité de paix par lequel il fut dit que les huguenots rentreroient en leurs états et dignités, que leurs biens saisis leur seroient rendus et restitués, et qu'en une ville de chaque bailliage il y aurait presche, du moins au faubourg, excepté la ville de Paris. Cette paix, qui flatta seulement le mal sans l'apaiser, fut publiée au siége présidial de cette ville le lundy après Quasimodo, 19 avril de ladite année 1563.

Par le commandement et en présence dudit sieur de Barbesieux, et peu de temps après, furent mis hors des prisons ceux qui y étoient détenus pour le fait de la religion. On y avoit, auparavant,

Digitized by Google

tué et massacré quatre ou cinq prisonniers de cette ville, huguenots. Les soldats firent ces meurtres sur les sept à huit heures du soir. Ils entrèrent par force dans lesdites prisons, et firent ces actions on ne sait pourquoy.

La paix ainsi publiée, quelques huguenots se mirent en devoir de rentrer en cette ville; on ne vouloit point le leur permettre, et ils furent rebutés. Il y en eut même quelques-uns de tués par lesdits soldats, comme Yvon Homel, sergent, et autres.

Le 3 juillet, un samedy de ladite année, il y eut une ordonnance que les échevins et les conseillers de ville ne seroient point huguenots doresnavant, et qu'à l'égard de ceux qui l'étoient, étant dedans lesdites charges, ils n'auroient aucune voix délibérative en toute assemblée de la ville.

Par cette paix, les Allemands, étant renvoyés chez eux, partirent du camp d'Orléans, et, après avoir passé la Brie et la Champagne, ils se rendirent à Moutierander, où ils pillèrent l'abbaye et le village, ainsi que ceux des environs. Ils se campèrent ensuite auprès de Seffons, où plusieurs de la nouvelle religion se joignirent à eux, lesquels se mirent à voltiger et à piller tout le pays. Ils vinrent même jusqu'à Piney, faisant des maux et des cruautés inouies, jusqu'à tuer les gens d'Eglise, en sorte qu'un chacun fuyoit devant eux. Ils furent plus d'un mois à agir ainsi. Ils étoient environ six mille hommes, tant de pied que de cheval, qui tinrent ainsi tout le pays en sujétion.

Quoique les factions semblassent assoupies, il arriva que le jour de saint Pierre, 1er août, l'an 1565, un nommé Claude Lynard, dit le boudinier, qui avoit été soldat dans le temps des troubles, fut tué près le petit Saint-Jacques, à présent les Mathurins, par quelques huguenots, ce qui causa une grande émotion en cette ville. Les soldats et le menu peuple vinrent, ledit jour après souper, en grande fureur assaillir plusieurs maisons des huguenots, étant en l'étape au vin; ils rompirent et brisèrent les vitres en voulant entrer dedans. De ce averty, le bailly de Troyes, Anne de Vaudray, qui étoit pour lors en cette ville, vint aussitôt avec quelques personnes de la justice pour y donner ordre et apaiser ladite émotion. Sans cela, il y aurait eu un grand ravage. Néanmoins, il ne put si bien faire qu'il n'y en eût quelques-uns de blessés, et un qui fut tué le lendemain par lesdits soldats, près de cette ville, nommé François Rambaut, chaussetier.

Sur quelques soupçons que les huguenots eurent que l'on conspiroit leur ruine par une ligue qui se fit pour la conservation de

Digitized by Google

l'Eglise catholique, et l'extirpation de la prétendue réformée, dont les chefs étoient le pape, l'empereur, les rois de France et d'Espagne, et tous les princes souverains, ils s'élevèrent de nouveau, à la fin du mois de septembre, l'an 1567, et sortirent des villes et bourgades pour se retirer vers le prince de Condé, qu'ils firent résoudre à mettre aux champs une puissante armée, et convinrent de s'emparer de peu de villes, mais d'importance, pour cette exécution; diverses considérations leur firent nommer ces trois villes, Lyon, Toulouse et Troyes.

Les huguenots prirent donc les armes contre le roy, et se saisirent de plusieurs villes, Saint-Denis en France, Lagny, Villeneuve-Saint-Georges, le pont de Charenton, Montereau, Auxerre, Tonnerre, et autres villes qu'ils tinrent par force et où ils tuèrent plusieurs personnes, même les gens d'Eglise et autres qu'ils mirent à rançon. Ils saccagèrent et volèrent les églises en divers lieux, celles de Mérobert, Pont-Belin, Castangy, et autres villages voisins du côté de Chaource.

Le prince de Condé se tenoit à Saint-Denis avec grande compagnie desdits huguenots, qui rompirent les moulins entre Paris et ledit lieu de Saint-Denis, et tinrent les ports et passages sur les rivières de Seine, Marne et Yonne, en sorte que les Parisiens avaient grande nécessité de vivres. Le gros pain blanc valait 15 à 16 sols, et l'autre pain à l'équipollent; le cotterets 18 deniers et 2 carolus; et tous les villages à l'entour (étoient) en grande misère et détresse par le long séjour qu'ils y firent.

Cependant le roy fit venir ses troupes de toutes parts, qui se rendirent à Paris, où il ramassa encore quinze ou seize mille hommes de guerre, sans les Parisiens de bonne volonté qui étoient en bon nombre et bien équipés, et les fit tirer droit audit lieu de Saint-Denis pour combattre lesdits huguenots. Le combat fut violent; il se donna le 10 novembre, un lundi, veille de saint Martin, audit an 1567, où il y eut, tant de part et d'autre, cinq ou six cents personnes tuées, entr'autres le connétable de Montmorency, âgé de quatre-vingts ans.

Le jeudi, 13 suivant, les huguenots décampèrent. Alors plusieurs d'entr'eux s'écartèrent, et allèrent en divers lieux voltiger et piller les églises et le pauvre peuple.

Ils vinrent ensuite devant la ville de Sens pour l'assiéger; mais ils en furent vivement repoussés et chassés, même avec perte, par quelques capitaines qui étoient dedans ladite ville, entre lesquels étoit un nommé Jean des Mores, natif de la ville de Troyes, capitaine de

Digitized by Google

gens de pied. Il y eut environ trois à quatre cents personnes, tant tuées que blessées, devant la ville du côté des huguenots, dont une partie, à la fin du mois de novembre, et au sortir dudit Sens, prit la route du pays de Tonnerrois, où ils firent des maux innombrables. Ils prirent l'abbaye de Saint-Martin par belles et douces paroles, où, étant entrés, ils tuèrent trois ou quatre religieux, et les autres s'évadèrent. Ainsy ladite abbaye fut pillée.

Peu auparavant lequel temps, Henri de Lorraine, duc de Guise, qui étoit arrivé à Troyes avec MM. les cardinaux Louis et Charles de Lorraine, ses oncles, et Madame la douairière de Guise-Lorraine, s'en étoit allé audit lieu de Sens avec environ douze cens chevaux et quelques compagnies de gens de pied, pensant se joindre avec le camp d'Henry, duc d'Anjou, frère du roy, prince alors âgé de seize ans, qui fut le roy Henry III, qui marchoit après lesdits huguenots pour les combattre; mais il revint en cette ville huit jours après, nonobstant qu'ils ne pouvoient trouver de vivres, tant pour les hommes que pour les chevaux; et, trois ou quatre jours après, luy et les sieurs cardinaux, avec la douairière, sortirent dudit Troyes et s'en allèrent en Lorraine.

Une autre partie des huguenots, repoussés dudit lieu de Sens, vinrent devant la petite ville de Nogent-sur-Seine, qu'ils prirent avec Pont-sur-Seine. Ce fut, ainsi qu'en étoit l'opinion commune, par intelligences et menées qu'ils avoient avec quelques habitants desdits lieux. Ils y séjournèrent quelque temps, pendant lequel elles furent pillées et volées avec beaucoup de marchandises appartenant à plusieurs marchands tant de Paris, de Troyes, que d'autres lieux. Ils vendirent lesdites marchandises à très-vil prix, aux païsans même, et ce qu'ils ne pouvoient vendre, ils en faisoient de la litière à leurs chevaux.

Ensuite, étant avertis que le roy faisoit marcher contre eux son camp en diligence, ils quittèrent lesdites villes et y laissèrent garnison de gens de pied, savoir, audit Nogent, sept enseignes, et audit Pont, quatre ou cinq, lesquelles villes furent bientôt environnées de l'avant-garde du camp du roy. Ce fut environ les 16e ou 18e jour de décembre, en ladite année 1567. Alors ledit sieur d'Anjou manda en cette ville de Troyes qu'on lui envoyât de la poudre à canon et autres munitions de guerre, quatre mille souliers, deux cens mille pains pesant chacun quatorze onces, des bœufs, des moutons et autres vivres; ce qui fut exécuté.

Cette grande troupe d'huguenots, après avoir quitté ces petits endroits, s'en allèrent à Sézanne, bonne petite ville de laquelle il

Digitized by Google

tirèrent 14 mille écus; néanmoins, entrèrent dedans et la pillèrent. Ils brûlèrent le couvent des Cordeliers étant hors de la ville, rompirent et brisèrent les images des églises, et firent tout le mal dont ils purent s'aviser. De là, ils allèrent à Vertus et à Epernay, qu'ils prirent aussi, et pillèrent tout ce qu'ils purent trouver, cherchant principalement les gens d'Eglise, qu'ils faisoient pendre ou noyer, et d'autres qu'ils mettoient à rançon. Ils prirent ensuite leur chemin du côté de Châlons, et se campèrent assez près de cette ville, où ils restèrent quelques jours. Le camp du roy les suivoit de si près qu'ils en étoient à une lieue l'un de l'autre. Alors quelques capitaines du parti du roy eurent grande envie de les attaquer; mais les chefs ne le voulurent point permettre. C'était un peu de temps avant le jour de Noël; ce que sachant lesdits huguenots, ils décampèrent et s'en allèrent au-devant des reistres protestans qui venoient à leur secours, environ six mille cinq cens hommes de cheval et trois mille hommes de pied, que conduisoit le duc Jean Casimir, fils puisné de Frédéric, comte palatin du Rhin, électeur du saint-empire; et, pour ce faire, ils passèrent la Meuse et entrèrent en Lorraine, où ils firent quelque séjour en les attendant. L'armée du roy, qui les suivoit, ne put néanmoins les empêcher de passer.

Lesdits huguenots, s'étant joints avec les reistres, vinrent se camper près de ladite ville de Châlons, du côté de Vitry, et à son opposite. L'armée du roy vint aussi se camper assez près dudit Vitry, où ils restèrent de part et d'autre environ quinze jours sans coup férir, et se trouvèrent quelque temps en grande nécessité de pain.

Les habitans de Troyes, voyant les huguenots grossis d'étrangers, et si près de leurs murs, pour se garantir de toutes surprises, firent garder les portes de cette ville, un samedy, 3 janvier, audit an 1568. Les ecclésiastiques même n'en étoient point exempts; ils faisoient garde aux portes comme les autres. M. Mergey, curé de Saint-Jacques-aux-Nonnains, étoit à celle de Saint-Jacques. Il y passa, ce jour-là, sur la douve des fossés, trois enseignes complètes de soldats qui alloient joindre l'armée du roy sous la conduite de M. de Foys, capitaine, qui fit pendre par le bourreau de cette ville deux desdits soldats à la fenestre d'une maison du faubourg de Sainte-Savine, parce qu'ils avoient laissé, étant de garde, le corps de garde seul, la nuit précédente, pour aller piller quelques maisons au village des Grandes-Chapelles (1).

Enfin les deux camps se séparèrent. Celuy du roy, au nombre

(1) Voy. les Mémoires manuscrits dudit sieur Mergey.

Digitized by Google

d'environ cent mille hommes, tant de pied que de cheval (1), arriva audit Troyes. Toutes ces troupes passèrent, depuis le samedy 10 dudit mois de janvier jusques au 16 suivant, par la porte de Saint-Jacques, dont le sieur Mergey étoit encore portier. Une partie campa entre cette ville et le village du Pavillon, et l'autre aux environs de ladite ville, et y demeurèrent l'espace d'un mois entier; pendant lequel temps il y eut plusieurs maisons brûlées en différens villages par les gens de guerre, comme aux Noës, Sainte-Savine et Saint-André; auquel lieu de Saint-André étaient les Suisses et l'artillerie, au nombre de vingt pièces placées dans une pièce de terre près la grange de X... Lesdits Suisses firent de grands dégâts en cet endroit; ils brisèrent tous les arbres, tant fruitiers que autres, rompirent les hayes des jardins, et emportèrent les pesceaux des vignes étant à demi-lieue aux environs, qu'ils brûlèrent.

Quant auxdits huguenots, étant bien quarante mille hommes, tant de pied que de cheval, ils se retirèrent à Vitry et à Vassy; ensuite ils vinrent à l'abbaye de Clairvaux, qu'ils pillèrent et brûlèrent, et, au sortir de là, ils allèrent passer la rivière de Seine, entre Mussy et Châtillon, s'emparant de plusieurs petites villes et villages qui se trouvoient tout le long du païs, depuis ladite abbaye de Clairvaux jusques à Tonnerre, tenant trois ou quatre lieues de largeur. Partout où ils passoient, ils pilloient et ruinoient les églises, et en brûloient plusieurs. C'étoit à la fin dudit mois de janvier, audit an 1568, sans que les troupes du roy fissent aucun mouvement.

Lorsque le camp du roy partit de cette ville, il tira droit à Nogent-sur-Seine, où il séjourna cinq ou six jours, et de là à Paris; lequel camp fut toujours côtoyé par un autre desdits huguenots, et faisoient plusieurs courses l'un sur l'autre.

Enfin la paix fut conclue et arrestée à Longjumeau, le 23 du mois de mars suivant, et vérifiée en la cour de parlement le 26; ce qui donna lieu de renvoyer tous les gens de guerre, lesquels, en s'en retournant, firent encore des pilleries, rançonnements et autres infinies méchancetés. (*Suite.*)

(1) Ce chiffre des forces catholiques, comme celui assigné dans le paragraphe suivant aux forces protestantes, paraît fort exagéré.

Digitized by Google

UN BREVET DE LOUIS XV

A M. le Secrétaire de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

Paris, 15 mars 1868.

Monsieur,

Pendant mon dernier séjour dans les Cévennes, j'ai fait la rencontre de la pièce ci-jointe, conservée dans des papiers de famille. Il m'a paru qu'elle pourrait vous intéresser, et trouver place dans votre utile recueil.

Il en résulte que, près d'un siècle après la Révocation, une personne issue de parents qui avaient professé la religion prétendue réformée ne pouvait vendre son bien sans la permission du roi, délibérée en son conseil, sur l'avis de l'intendant de la province, signée du roi, et contresignée du secrétaire d'Etat; laquelle permission ne s'obtenait probablement pas sans beaucoup de démarches, de protections et de frais. Et pourquoi? Parce qu'on craignait que le propriétaire de ce bien ne le vendît pour aller chercher hors du royaume la liberté religieuse qu'on lui refusait; c'était comme une prison dans laquelle on le renfermait.

Et Louis XIV, quand il rendit l'acte trop célèbre qui entraîna ces conséquences, avait entendu Burrhus adressant à Néron prêt à commettre un crime cette prédiction saisissante :

Vous allumez un feu qui ne pourra s'éteindre;
Craint de tout l'univers, il vous faudra tout craindre,
Toujours punir, toujours trembler pour vos projets,
Et pour vos ennemis compter tous vos sujets.

Quelle plus grande preuve que la dureté de notre cœur nous empêche de nous faire les applications les plus naturelles?

Agréez ma considération distinguée.

Pelet de la Lozère.

BREVET DE PERMISSION DE VENDRE EN FAVEUR DE LA DAME LE BLANC DU ROULLET.

Aujourd'hui trois février mil sept cent soixante douze, le roy étant à Versailles, la dame Marie Salvaire femme du sieur Charles Le Blanc du Roullet demeurant au lieu de La Salle, diocèse d'Allais en Languedoc, a représenté à Sa Majesté qu'elle possède dans la paroisse de St-Jean de Gardonenque un domaine de valeur de neuf mille livres environ, que ce domaine est exposé aux inondations de la rivière du Gardon qui le dégradent, et qu'elle désirerait le vendre,

Digitized by Google

tant pour pourvoir deux de ses filles que pour payer quelques dettes, et faire aux biens de son mari des réparations qu'ils exigent, mais qu'étant issue de parents qui ont professé la religion prétendue réformée, elle ne peut faire cette vente sans la permission de Sa Majesté qu'elle a très-humblement supliée de la lui accorder;

A quoy ayant égard, vu l'avis du sieur intendant du Languedoc, Sa Majesté a permis, et permet à ladite dame Le Blanc du Roullet de vendre le domaine en question à l'effet que dessus, voulant Sa Majesté que, pour raison de ladite vente, ladite dame Le Blanc du Roullet, ni son acquéreur ne puissent être troublez ni inquiétez à l'avenir sous prétexte de contravention, aux édits et déclarations concernant la religion prétendue réformée de la rigueur desquels Sa Majesté les a relevez, et relève, pour ce regard seulement, par le présent brevet que, pour assurance de sa volonté, Elle a signé de sa main, et fait contresigner par moi ministre secrétaire d'Etat, et de ses commandements et finances.

Signé, LOUIS.

Signé, PHELYPEAUX.

CORRESPONDANCE

ANCIENS REGISTRES DE L'ÉGLISE DE NIMES

Les pages suivantes se recommandent d'elles-mêmes à l'attention de nos lecteurs. Nous ne pouvons qu'applaudir au sentiment qui les a dictées, et à la noble initiative du Consistoire de Nîmes, cet ami si éclairé des études dont notre histoire est l'objet. Puisse son exemple trouver de nombreux imitateurs pour la conservation des vieux documents auxquels on peut trop souvent appliquer le mot du poëte : *Etiam periere ruinæ !*

A M. Jules Bonnet, secrétaire de la SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS.

Nîmes, le 19 avril 1868.

Cher Monsieur et ami,

Vous trouverez peut-être utile de porter à la connaissance des lecteurs du *Bulletin* une décision du Consistoire de Nîmes et certains renseignements relatifs à nos archives.

Digitized by Google

Il vous souvient de m'avoir demandé, il y a quelque temps, de la part de M. Eug. de Budé, de Genève, une note touchant le court ministère de Diodati dans l'Eglise de Nîmes. A cette occasion, je parcourus nos vieux registres et je me reprochai bien sincèrement de n'avoir pas encore apporté, à l'examen de ces vénérables documents, toute l'attention qu'ils méritent. Tout d'abord je fus frappé de la richesse de cette collection. Certainement nul de nous n'ignorait que nous avions sous la main une mine précieuse, et déjà de savants historiens l'avaient heureusement exploitée; mais l'abondance, la variété et la précision des détails, ces indispensables éléments d'analyse pour arriver à une synthèse historique, m'apparurent d'une manière particulièrement saisissante. Ce qui me surprit et m'affligea en même temps, ce fut l'état inquiétant de vétusté dans lequel se trouvaient les plus anciens registres. Le temps opérait là son œuvre de destruction, quelques pages commençaient à devenir illisibles, les bords des folios étaient rongés, certaine encre allait s'effaçant, le papier manquait, en maint endroit, de consistance : encore quelques années, et peut-être la lecture d'une partie de ces documents devenait impossible. Il fallait aviser. Enfin, en essayant de lire les plus anciennes délibérations, et en passant pour mes recherches d'une page à l'autre, je fus confondu et humilié de mon inexpérience et de mon ignorance. La forme des lettres, le changement d'écriture variant à l'infini, des abréviations désespérantes me créaient des difficultés insurmontables, J'avais bien eu occasion pour certains détails biographiques, à propos de mon *Histoire de l'Apologétique réformée*, de lire dans ces mêmes manuscrits, mais j'avais lu telle page indiquée à l'avance et surtout j'avais lu avec l'aide et pour ainsi dire avec la traduction de mon excellent beau-père, M. Borrel, l'auteur de l'*Histoire de l'Eglise de Nîmes*. Livré à mes propres forces et obligé de faire une étude nouvelle à chaque page, ce fut bien différent. J'eus recours à l'obligeance de quelques savants amis, et en particulier à celle de M. le pasteur Hugues, d'Anduze. Même pour ceux-là, comme aussi pour MM. les employés aux manuscrits de la Bibliothèque impériale que je priai de m'aider à déchiffrer quelques pages d'un volume dont je parlerai plus loin, le texte n'était pas sans difficultés, la lecture était loin d'être courante et chaque page exigeait une étude nouvelle. Il demeurait établi pour moi que, pour des esprits cultivés, amis de l'histoire,

Digitized by Google

désireux de recherches personnelles, mais sans préparation spéciale, la lecture de nos manuscrits était impossible, et que, pour arriver à une intelligence convenable du texte, il fallait certaines études techniques exigeant de longues années de travail.

C'est sous l'empire de ces préoccupations que l'idée me vint d'une reproduction textuelle et littérale de nos manuscrits. La copie serait l'image authentique de l'original. Chaque mot, chaque trait serait retracé fidèlement, l'orthographe serait scrupuleusement respectée : seulement les lettres seraient modernes, et partant lisibles pour tous, et les abréviations des anciens scribes seraient remplacées par les mots écrits en entier. Je voyais à une pareille reproduction les sérieux avantages suivants :

1° Un intérêt de conservation. Il était nécessaire de prendre des mesures pour que ces pages précieuses ne fussent pas perdues pour toujours ; quelques-unes étaient déjà en lambeaux.

2° Un moyen de favoriser les études historiques en offrant aux travailleurs les ressources inappréciable de puiser aux sources mêmes. Tout le monde ne peut pas être un spécialiste, un archéologue de profession. Aujourd'hui la publication des manuscrits les plus rares est un avantage immense pour la science, et c'est dans cette voie que le *Bulletin* a rendu de signalés services. Pour qui veut étudier, c'est là une épargne de temps considérable. Il est bien entendu d'ailleurs que, sur tel point délicat, sur tel passage décisif, l'érudit devra aller de la reproduction à l'original. Mais, pour l'ensemble et l'esprit d'une période, être dispensé des difficultés, des ennuis et du travail mécanique de la lecture du manuscrit, c'est un bienfait énorme.

3° Enfin une mesure de précaution et de sécurité. On ne livre pas volontiers un manuscrit original, on a la crainte qu'il ne s'égare. Si ce manuscrit vient à se perdre, cette perte est irréparable. Il est sage d'avoir de tels documents en double. Alors le manuscrit ne sort pas de la salle des archives, il n'est livré qu'avec circonspection pour être consulté, confronté. La copie offre dès lors une sécurité réelle et facilite grandement la tâche des travailleurs.

Ces idées furent présentées au Consistoire de Nîmes et la proposition lui fut faite de reproduire, dans les conditions susénoncées, les précieux documents. Le Consistoire de Nîmes, qui a rendu tant de services à nos Eglises, adopta leur proposition et vota les fonds

Digitized by Google

nécessaires pour couvrir cette dépense. Tous mes collègues, habitués à mettre au service de la science et de la vérité un zèle intelligent, s'empressèrent de parler en faveur de cette entreprise. La réussite de cette œuvre est le résultat du bon vouloir de tous.

Restait à trouver et à désigner l'homme capable et digne de mener à bonne fin l'entreprise. Cet homme nous l'avions sous la main. M. le pasteur Auzière, de Générargues, dont le savoir égale la modestie, accepta les offres du Consistoire et mit à notre service son tact historique et son expérience archéologique consommée. Il a pu déjà nous livrer le premier volume de nos registres. C'est un travail délicat, long et difficile. Avec dix heures de travail par jour, M. Auzière a mis cinq mois à copier le premier registre de 371 folios. Une table des matières, faite avec intelligence et exactitude, facilite singulièrement les recherches. Le travail qui a été livré dépasse nos espérances, et nous ne pouvons que féliciter M. Auzière de la science, du zèle et du courage qu'il déploie dans un labeur auquel il va consacrer plusieurs années de sa vie.

Voici maintenant nos richesses archéologiques. On peut en faire deux parts. Il y a d'un côté les manuscrits concernant les Synodes nationaux et provinciaux, et de l'autre les manuscrits des délibérations du Consistoire de Nîmes. Je ne donne que de simples indications et des chiffres. Ceux qui sont quelque peu au courant de notre histoire comprendront par les dates l'intérêt qui s'attache à ces documents. Les relations des Synodes sont très-précieuses et peuvent rectifier Aymon en bien des points.

Synodes nationaux. Trois volumes renfermant les synodes nationaux de 1559 à 1659, et, en manuscrits séparés, les synodes nationaux de 1614 à 1620, 1623, 1626, 1659, 1758 et 1763.

Synodes provinciaux. Quatre volumes renfermant les synodes de 1596 à 1609; de 1641 à 1664; de 1665 à 1677; 1678. En manuscrits séparés, les synodes provinciaux de 1765 à 1791, les synodes de la Saintonge de 1778, les députations aux synodes, notes des dépenses aux synodes, actes des colloques de Nîmes, de 1770 à 1787.

Registres des délibérations du Consistoire de Nîmes. Douze registres allant sans interruption de 1583 à 1653. Trois registres allant de 1663 à 1685. Ainsi, de 1583 jusqu'à la Révocation de l'Edit de Nantes, il n'y a qu'une lacune de dix années, de 1653 à 1663.

Digitized by Google

Les registres des délibérations reprennent en 1763 et sont complets jusqu'à nos jours.

Vous remarquerez que le premier registre que nous possédons dans nos archives est de 1583. Avant cette époque, l'Eglise de Nîmes était organisée, il y avait donc des registres des délibérations antérieures : ces registres sont perdus. Heureusement un de ces registres et le premier en date a été retrouvé. Mon ami, M. Gaufrès, vous en a entretenus dans une des dernières séances du comité. Ce manuscrit est à la Bibliothèque impériale, département des manuscrits, fonds français, nº 8666. C'est un registre de grandeur moyenne, contenant 211 folios. Il commence en 1560 et finit en 1563. A mon sens c'est le premier registre des délibérations du Consistoire de Nîmes. L'Eglise existait bien avant, mais sans organisation. Mauget fut l'organisateur de l'Eglise de Nîmes; or, Mauget arriva à Nîmes le 29 septembre 1559, et le manuscrit de la Bibliothèque impériale commence ainsi « du dimanche, 23e jour du mois de mars mil cinq cent soixante. Pasteur et ministre de la dite Eglise, M. Guillaume Mauget. » Le manuscrit de la Bibliothèque impériale ne peut être restitué au Consistoire, mais M. l'administrateur général nous a donné toutes facilités pour en prendre copie. Nous n'y manquerons pas et nous nous occupons présentement de cette affaire.

Il y a donc dans les registres retraçant la vie ecclésiastique du commencement de la Réforme à Nîmes une lacune de vingt années, le manuscrit de Paris finissant en 1563, et les manuscrits de Nîmes commençant en 1583. Peut-être les registres renfermant les délibérations de cette période existent encore. Les retrouverons-nous jamais ? Je ne désespère pas.

A l'occasion, et si vous le jugez utile, je pourrai vous envoyer quelques extraits intéressants de nos archives.

Veuillez recevoir, cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués et affectueux.

ARISTE VIGUIÉ.

Digitized by Google

VARIÉTÉS

MANUSCRIT DE LA FAMILLE LE COINTE [1]

Château de Saint-Magne (Gironde), 16 avril 1868.

Cher Monsieur,

J'ai trouvé, dans les papiers de la famille Le Cointe, de Genève, à laquelle appartient ma mère, un manuscrit des premières années du XVIIIe siècle. L'auteur, probablement Charles Le Cointe, qui quitta la France à la Révocation de l'Edit de Nantes, était évidemment un protestant zélé, instruit, ayant des goûts littéraires, et au courant des événements qui marquèrent la fin du règne de Louis XIV. Ce volume renferme, outre des épigrammes et des satires politiques, des poésies religieuses; les unes, avec nom d'auteur, Malherbe, Pélisson, Drelincourt, etc., ont probablement été imprimées et sont connues; d'autres ne portent point d'indications ou sont de personnages plus obscurs, et j'ai pensé que quelques-unes d'entre elles, quoique laissant à désirer sous le rapport de la versification, pourraient peut-être intéresser les lecteurs du *Bulletin*. Je vous envoie un de ces morceaux, qui n'est pas sans mérite, ainsi que quelques quatrains politiques assez spirituels.

Recevez, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

EMILE OBERKAMPFF.

CRY D'ENCOURAGEMENT AUX RÉFUGIÉS ET A CEUX DE NOS FRÈRES QUI SONT RESTÉS EN FRANCE.

Puis qu'auiourd'huy la paix est pour nous une guerre,
Et qu'il n'est plus pour nous de repos sur la terre,
Chrétiens réfugiés, épars en tant de lieux,
Et nous, que Babilon retient soubs son empire,
Vers les stériles monts ne levons plus les yeux;
Tournons-les vers le ciel, où notre cœur aspire;
Et bravant de l'erreur tous les alèchements,
Plongeons-nous par la foy dans les ravissements
Que saint Paul a goûtés et qu'il n'a pu décrire.

(1) Voir, sur cette famille, deux communications de M. Ath. Coquerel fils (*Bull.*, XIV, p. 350, et XVI, p. 565.

Digitized by Google

Au milieu des plus grands supplices,
Songeons au fleuve des délices
Qui sort du trône de l'Agneau,
De Jésus-Christ mourant notre divin modelle,
Qui de notre salut est la source éternelle.
Gravons dans notre cœur ce merveilleux tableau,
Et pour y renforcer notre zèle,
Contemplons en esprit notre Berger fidelle
Venant au dernier jour nous tirer du tombeau.

—

Repassons dans notre mémoire
Ce que l'Evangile et l'histoire
Nous disent des faux biens que le mondain poursuit.
La vaine gloire qui l'enchante,
Et tout l'éclat qu'elle produit,
N'est qu'un beau songe de la nuit,
Qu'un éclair que la nue enfante,
Et qu'un moment trace et détruit;
Et la plus brillante couronne
Est souvent celle qui foisonne
En crimes et remords, dont la honte est le fruit.

—

Pour jouir d'une paix profonde,
Détachons notre âme du monde,
Laissons-la prendre son essor.
Puisque dans ces bas lieux elle n'est qu'étrangère,
Laissons-la d'une aile légère
S'élever vers le ciel, le lieu de son trésor;
Tout le reste n'est rien qu'une ombre passagère,
Et mille et mille siècles d'or
Sans les biens éternels, seroient une chimère.

—

Portons-y donc notre espérance;
Baisons nos liens et nos fers;

Digitized by Google

Consolons-nous des maux soufferts,
Et de ceux qu'aujourd'hui nous prépare la France :
Dieu, qui nous voit des cieux, compte tous nos soupirs,
Et qui dans ses vaisseaux serre toutes nos larmes,
Nous y faira trouver des charmes
Qui sont les avant-goûts des célestes plaisirs.
Et lui qui nous soutient dans nos longues alarmes,
Répondra dans son temps à nos justes désirs.

—

PARALLÈLE DE CLÉMENT XI ET DE LOUIS XIV.

Louis, en voyant que Clément
Retranche si facilement
La doctrine de l'Evangile;
Pour imiter Sa Sainteté,
A retranché, de son côté,
Les rentes de l'Hôtel de Ville.

—

Quand Louis nous réduit à la mendicité,
Par le retranchement des rentes de la Ville,
Clément, laisse-nous l'Evangile,
Pour y prendre du moins l'esprit de pauvreté!

—

De nos rentes, pour nos péchés,
Si les quartiers sont retranchés,
Pourquoi tant s'émouvoir la bile?
Nous n'avons qu'à changer de lieu :
Nous allions à l'Hôtel de Ville,
Et nous irons à l'Hôtel-Dieu.
Ouy, vous devez changer de lieu;
Vous ne pouvez mieux faire, et rien n'est plus facile :
On languit à l'Hôtel de Ville,
On vous dépêche à l'Hôtel-Dieu.

Digitized by Google

MINES DE CUIVRE ET D'ARGENT

ABANDONNÉES PAR SUITE DE LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

Alger, 5 juillet 1867.

Monsieur le Rédacteur,

On lit dans un volume faisant partie de la *Bibliothèque utile*, intitulé : *Histoire de la terre*, par Léon Brothier, 3e édition, page 177, ce qui suit :

« La quantité de cuivre que nous consommons annuellement en France, s'élève à plus de mille tonnes que nous tirons de l'étranger, car nos mines de Chessy et de Saint-Bel ne donnent que des produits de très-peu d'importance. L'Algérie possède des mines de cuivre qui pourraient nous être d'un grand secours, mais les combustibles manquent sur les points où elles sont situées, et jusqu'ici les minerais que notre colonie nous a envoyés n'ont pas, au point de vue financier, répondu aux espérances qu'on avait dû en concevoir. Autrefois, le Rouergue possédait de nombreuses exploitations de cuivre, et les populations voisines d'Aurillac et de Saint-Flour s'adonnaient à l'industrie du chaudronnier, qu'elles continuent encore par tradition. Ces mines furent abandonnées quand le fanatisme royal força les familles protestantes, qui les exploitaient, à s'expatrier. Depuis cette époque, les eaux les ont envahies, les galeries se sont comblées, et ce ne sera qu'après de longues et coûteuses recherches qu'on pourra retrouver les anciens filons. Il en a été de même des mines d'argent, autrefois exploitées dans la même contrée, et qui étaient si productives, qu'un hôtel des monnaies avait été fondé à Villefranche-d'Aveyron pour en utiliser les produits. »

Je vous envoie cet extrait d'un petit traité de géologie, destiné à vulgariser les principaux faits de cette science, dans la pensée que vous jugerez peut-être utile de l'insérer dans le *Bulletin*.

Veuillez agréer, etc., CLÉMENT RIBARD.

Paris. — Typographie de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1868.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LOUVOIS

ET LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES (1)

La Réforme française, si l'on place son berceau à Meaux, sous Lefèvre d'Etaples, a près de trois cent cinquante ans d'existence, trois siècles de grandeur et d'abaissement, de triomphes et de revers; elle met le seizième siècle à conquérir sa place au soleil et une constitution dans l'Etat; par l'Edit de Nantes (1598), Henri IV assure son existence légale : c'est un triomphe. Au dix-septième siècle, elle voit ses ennemis conspirer ouvertement sa ruine, l'Edit de Nantes tomber en lambeaux et Louis XIV défaire l'œuvre de Henri IV; douloureux revers! Au dix-huitième, dispersée, meurtrie, errante au Désert, n'ayant d'autre abri que « la couverture du ciel, » suivant la touchante image de ses complaintes, elle attend le retour de la justice; elle en salue l'aube en 1787, la grande aurore et le beau jour sous l'Assemblée constituante : là enfin, elle obtient ses lettres de naturalisation : elle n'est plus

(1) Fragment d'un des Mémoires couronnés du concours de 1867. Voir le rapport du Secrétaire (*Bulletin* de mai dernier, p. 225, 227.)

Digitized by Google

une étrangère en France. Ainsi tour à tour élevée et abattue, mais ayant toujours au cœur la flamme de l'espérance, elle va de la mauvaise à la bonne fortune, comme un vaisseau qui tantôt plonge aux abîmes et tantôt flotte sur les ondes.

L'Edit de Nantes accordait aux réformés des temples, des pasteurs, le libre exercice du culte, des chambres mi-parties pour connaître de leurs affaires, des places fortes et une organisation vigoureuse, dont le colloque était l'assise et le synode national le couronnement. Cette constitution démocratique fut une arme puissante entre les mains de la noblesse; la noblesse s'en servit trop souvent dans un intérêt d'ambition personnelle, et ce fut pour la Réforme une source de malheurs. Il est si vrai que les grands la considéraient comme un marchepied pour leur fortune, qu'ils l'abandonnent quand elle cesse, sous Richelieu, d'être un parti politique. En voyant tomber les murs de Montauban et de La Rochelle (1629), les grands disent adieu à l'espoir de former plus longtemps un Etat dans l'Etat, et que font-ils pour la plupart? Ils se tournent vers la cour, vers qui se tourne la fortune. Ils suivent l'astre nouveau. Richelieu, qui connaissait la puissance de la vanité sur les hommes, ne donnait plus qu'aux gentilshommes catholiques les dignités de la cour et de l'armée (1).

Les ministres prennent alors la conduite du parti, devenu exclusivement religieux. Une ère nouvelle commence, ère de paix et de travail (1629-1660). Dans les provinces qu'elle habite, la Réforme s'applique à l'industrie, au commerce, aux arts, à l'agriculture; partout où elle exerce son influence, l'aisance fleurit, les mœurs s'adoucissent, l'instruction et la moralité se développent. Elle double, elle centuple le nombre des métiers, elle multiplie les filatures et les manufactures à Sedan, à Lyon, dans le Midi et dans l'Ouest; c'est elle qui fabrique presque tous les velours, les soies et les tissus du royaume; elle qui entretient le commerce français avec les

(1) « C'était détacher de leur croyance ceux dont la foi serait moins vive que leur ambition. » (Rulhières, *Eclaircissements historiques*, p. 15.)

Digitized by Google

étrangers. Les intendants de Louis XIV attestent que « les réformés inspiraient plus de confiance que les autres dans les transactions. » Ils se distinguent aussi dans les lettres, les arts libéraux; ils occupent une place respectée au barreau. Foucault attestera en 1684 que les deux tiers des avocats de Pau sont protestants.

Ce peuple industrieux, revenu des espérances de son rôle politique, occupé exclusivement de ses affaires et ne demandant qu'à vivre en paix, ce petit peuple était-il capable de porter ombrage à la royauté? Non, cent fois non. Pour lui, la fidélité au roi était non-seulement un devoir, mais une condition de bien-être et de prospérité. Colbert le savait bien, lui, son protecteur, hélas! impuissant.

Mais, avant Colbert, que de témoignages rendus aux protestants! Marie de Médicis, Louis XIII, Mazarin, Anne d'Autriche et Louis XIV lui-même reconnaissent en eux des citoyens dévoués et utiles au bien de l'Etat. Ils protestent qu'ils maintiendront l'Edit de Nantes perpétuel et irrévocable dans son intégrité : « J'y suis engagé, écrit en 1666 Louis XIV à l'électeur de Brandebourg, par ma parole royale et par la reconnaissance que j'ai des preuves qu'ils m'ont données de leur fidélité. » Un inconnu, un contemporain qui fut un peu plus tard à même de parcourir les mémoires et rapports adressés au secrétaire d'Etat et au père La Chaise sur les dispositions des religionnaires, leurs discours, leurs faits et gestes, résume ce qu'il sait en ces mots : « Dans aucun de ces Etats, ils ne sont accusés d'intrigues, d'aucune mauvaise disposition contre le gouvernement, mais de ce que leur cimetière est trop voisin de celui des catholiques, de ce qu'ils chantent les psaumes à voix trop haute, et autres semblables accusations (1). »

Pourquoi donc, à dater de 1660, voit-on adopter, à l'égard des protestants, une politique nouvelle, contraire aux déclarations solennelles des princes, à la foi jurée et aux édits? Pour-

(1) *Papiers Rulhières*, vol. I. Biblioth. impériale.

Digitized by Google

quoi ces citoyens laborieux, dont la fidélité était reconnue et louée, sont-ils traités tout à coup comme des hommes dangereux pour le salut de l'Etat? Quelle est leur faute? Ont-ils fait quelque chose qui justifie les coups successifs portés à l'Edit de Nantes ou qui les explique? Les causes de ce revirement de politique ne sont pas en eux, mais autour d'eux. Un ennemi se glisse entre Louis XIV et les réformés, ennemi ancien, déclaré, acharné, qui n'a accepté les édits favorables aux huguenots que comme une trêve ou un « malheur des temps; » ennemi dont l'influence grandit à vue d'œil de 1660 à 1685, dont la voix est toujours plus écoutée, dont chaque succès, chaque vœu exaucé emporte un lambeau de l'Edit de Nantes, dont le triomphe définitif sera la Révocation. L'Eglise catholique, car c'est elle, ne s'en cachait pas d'ailleurs; elle affichait hautement ses espérances, elle manifestait ses désirs dans des assemblées solennelles, elle donnait à ses vœux tout l'éclat qu'avait la parole de ses évêques, elle voulait l'extinction de l'hérésie. Pour elle, hérésie étant synonyme de peste, œuvre de Satan, la supprimer, l'anéantir, c'était faire œuvre pie, sainte devant Dieu. Parler de liberté de conscience à une Eglise qui ne voit pas de salut possible en dehors de ses pratiques et de ses cérémonies, c'est tenir un discours superflu; en agissant ainsi, en persistant sans relâche dans son projet d'abolir le calvinisme, elle était fidèle à sa tradition, fidèle à son esprit. A quoi donc servirait-il de ne pas oser le dire? L'Eglise catholique est tout entière, avec ses principes et sa tactique, dans la Révocation de l'Edit de Nantes. Qu'elle en porte la responsabilité devant le monde. Elle est comme elle est; on l'accepte ou on la rejette.

Cependant des historiens catholiques ont nié la part active qui revient au clergé dans la Révocation de l'Edit de Nantes. Le cardinal de Beausset a défendu de toutes ses forces la mémoire de Bossuet (1) contre une accusation de ce genre; c'est

(1) *Histoire de Bossuet.*

Digitized by Google

bien mal reconnaître l'esprit constant de sa propre Eglise. Il ne faut que lire les vœux du clergé à l'égard des protestants dans les procès-verbaux de ses assemblées (1)...

L'avertissement de 1682 contenait une terrible menace contre les obstinés qui n'entendraient pas la voix maternelle de l'Eglise : « Vous devez, disaient les prélats en terminant leur lettre pastorale, vous devez vous attendre à des malheurs incomparablement plus épouvantables et plus funestes que tous ceux que vous ont attirés votre révolte et votre schisme. » C'était annoncer la Révocation. Le clergé se sentait maintenant maître du terrain; le roi inclinait vers la dévotion, songeait à son salut, l'âge des plaisirs étant passé, et demandait pardon à Dieu des fautes et des faiblesses de sa vie; il était prêt à les expier (2). Malade d'ailleurs, il s'abandonne à qui veut le conduire, et c'est alors surtout que la rude phrase de Montesquieu tombe d'aplomb sur sa tête : « Il fut dupe de tout ce qui joue le prince : les ministres, les femmes et les prêtres. » Pour le jeter dans cette dévotion, qui coûta si cher à la France, le malheur des temps fit sortir de l'ombre la petite fille d'Agrippa d'Aubigné, Madame de Maintenon...

La main qui exécute ce que le clergé demande sans relâche, ce que Madame de Maintenon approuve et conseille, est celle de Louvois. Louvois n'était pas dévot, tant s'en faut; il se raillait sous cape de Seignelay en qui s'accusaient des intermittences de piété (3); quant à lui, il n'avait d'autre dévotion que celle de sa faveur; son crédit passait avant tout. En frappant les huguenots, on se rendait agréable au roi, agréable à Madame de Maintenon; il frappa les huguenots. N'y avait-il pas d'ailleurs, dans l'attitude qu'il prit à leur égard, l'arrière-pensée de faire pièce à Colbert, favorable,

(1) Voir aussi : *Recueil des Actes, Titres et Mémoires concernant les affaires du clergé de France, mis en nouvel ordre suivant la Déclaration générale du clergé du 29 août 1705.* Paris, 1716.

(2) Saint-Simon dit la chose avec sa crudité ordinaire : « Il s'était toujours flatté de faire pénitence sur le dos d'autrui, et se repaissait de le faire sur celui des huguenots et des jansénistes. »

(3) Camille Rousset, *Histoire de Louvois.*

Digitized by Google

comme on sait, aux protestants? Peut-être. Mais la raison déterminante qui amena Louvois dans ces affaires religieuses, si étrangères à son domaine propre, semble avoir été le désir de se rendre utile et de maintenir sa fortune en plaisant à la cour. Certain souvenir pesait sur son cœur; on raconte qu'il s'était jeté aux pieds de Louis XIV pour le supplier de renoncer à son mariage avec la veuve Scarron, et que, tirant son épée, il lui avait dit : « Tuez-moi plutôt que de me forcer à voir une pareille infamie (1) ! » Beau zèle, dont le souvenir devint de plus en plus amer, au fur et à mesure que l'astre de Madame de Maintenon jetait plus d'éclat. Pour réparer cette faute, il ne laissa échapper aucune occasion. Par les magnificences de Versailles et de Marly, il caressa l'amour de Louis XIV pour le faste et les grands travaux; par la ruine de l'hérésie, il flattait sa vanité, en lui ouvrant la perspective de l'unité religieuse du royaume. Le temps et les moyens, la paix de Nimègue les lui fournit : « M. de Louvois, dit Madame de Caylus, eut peur, voyant la paix faite, de laisser trop d'avantage sur lui aux ministres, et surtout à M. Colbert et à M. de Seignelay, son fils, et il voulut, à quelque prix que ce fût, mêler du militaire à un projet qui ne devait être fondé que sur la charité et la douceur. Des évêques, gagnés par lui, abusèrent de ces paroles de l'Evangile; *Contrains-les d'entrer*, et soutinrent qu'il fallait user de violence, quand la douceur ne suffisait pas, puisque, après tout, si cette violence ne faisait pas de bons catholiques dans le temps présent, elle ferait au moins que les enfants des pères qu'on aurait ainsi forcés le deviendraient de bonne foi (2). »

C'était, au dix-septième siècle, l'opinion commune que l'emploi de la violence était le fait de Louvois; cette violence était dans son caractère naturellement dur, peu scrupuleux sur les moyens, ayant soif du succès à tout prix, capable de tout oser en cas de résistance. Voici un autre écho des rumeurs de

(1) *Mémoires de Saint-Simon.*
(2) *Souvenirs*, p. 16.

Digitized by Google

l'opinion du temps sur cette affaire : « Le public a cru que c'était M. de Louvois qui avait le plus conseillé au roi d'exterminer les restes d'un parti odieux, et d'ajouter au titre de conquérant celui de destructeur de l'hérésie; *saisissant ainsi cette occasion de soutenir son crédit dans la paix comme dans la guerre*, en faisant servir les troupes mêmes d'instrument à la religion dont le roi était rempli; mais si ce ne fut pas ce ministre qui lui fit prendre cette résolution; s'il y résista même, comme d'autres l'ont dit, et s'il est vrai qu'elle fut inspirée par l'archevêque de Paris et par le Père de La Chaise, il eut au moins la principale part à l'exécution, et il faut l'excuser s'il n'a pas cru devoir être plus scrupuleux sur ce point, qu'un archevêque et un confesseur (1). »

Toutefois, malgré cette vive démangeaison de se mettre en scène, Louvois ne savait par quel biais entrer de plain-pied, lui, ministre de la guerre, dans une affaire purement religieuse; cela regardait Châteauneuf et La Vrillière; était-il possible de les reléguer dans l'ombre et de s'emparer de leur office? Un éclair vint du Poitou, de l'intendant Marillac, qui, le premier, donna charge d'âmes à ses troupes. La fortune de Louvois était faite; il eut conscience aussitôt de l'importance extraordinaire que les missions bottées allaient lui donner, et, sans plus tarder, il se mit à l'œuvre. Clergé, dragons, intendants, missionnaires bottés et non bottés, tout tourne dès lors autour de lui dans une pitoyable confusion. Louvois est l'âme même du gouvernement de 1680 à 1689.

La tactique qu'il suit à l'égard des religionnaires n'est pas méditée, concertée de longue main; c'est plutôt une tactique au jour le jour, brusque, imprévue, variable et variée suivant les pays et suivant les classes des religionnaires (2); c'est un

(1) *Discours sur la vie et la mort de M. Daguesseau*, dans les *Œuvres* de son fils, le chancelier d'Aguesseau, vol. XIII, p. 51. Paris, 1789.

(2) Louvois fait plusieurs catégories de religionnaires.

Dans la première entrent le menu peuple, les artisans, les bourgeois, les ministres; avec ceux-là, pas de ménagements.

Dans la seconde, les marchands, les manufacturiers : prendre garde, ne pas les pousser à bout, parce que leur commerce est utile à l'État.

La troisième classe est celle des gentilshommes : les ménager, ne pas loger

Digitized by Google

flux et reflux d'ordres souvent contradictoires, bien que dictés en vue d'un but bien déterminé. Il est cependant deux mouvements à noter au milieu de cette sorte de chaos. Avant 1685, avant la Révocation de l'Edit de Nantes, Louvois est relativement modéré; il est loin de lâcher la bride à ses intendants, il les reprend, il les tance, s'il juge qu'ils vont trop loin; ainsi pour Marillac, qu'il révoque; ainsi pour Foucault, qu'il rappelle à la stricte exécution des ordres du roi. C'est qu'alors Louvois s'imagine que les religionnaires vont se convertir sans trop regimber; il s'attend à de légères résistances, pour la forme, mais il ne soupçonne pas même qu'une résistance absolue puisse éclater. Le roi le veut! cela dit tout.

Après la Révocation, comme tout change! On a mandé à la cour, de toutes les provinces, que l'hérésie est éteinte, que les religionnaires sont tous convertis. Mais le mensonge est tout à coup dévoilé. L'Edit n'existe plus, mais on compte encore des milliers de huguenots! d'un côté l'émigration, de l'autre l'hypocrisie; pas une conversion sincère. La dragonnade porte ses fruits de mensonge; on s'est trompé, on a été trompé; on s'est trop pressé de chanter des actions de grâces!

Alors Louvois entre en fureur, il multiplie les logements de troupes; il autorise toutes les insolences, toutes les infamies; il permet tout à ses dragons, car il faut en finir avec ces *rebelles* qui ne se rendent pas au catéchisme du sabre.

des troupes chez eux, surtout s'ils ont rendu des services au pays. Avec eux, on prendra des détours : on vérifiera si leurs titres de noblesse sont en règle, piége tendu à leur vanité; on devra s'enquérir des démêlés qu'ils pourraient avoir avec leurs voisins, et on leur donnera tort.

Restent les officiers de la religion protestante. Ici, procéder avec prudence : peu d'avancement d'abord, plus tard (1686), plus du tout. Il faut se convertir. En 1687, on se relâche. Le 12 février de cette année, Louvois écrit aux intendants de ne pas faire passer la procession du Saint-Sacrement devant les postes où se trouveront des officiers suisses et étrangers.

« Il reste à vous informer, continue Louvois, de l'intention du roi à l'égard des postes devant lesquels le Saint-Sacrement passera, lorsqu'on le portera aux malades. Sa Majesté trouvera bon qu'en ce cas il n'y ait que les catholiques qui sortent pour prendre les armes et se mettent à genoux; que si tout ce qui sera dans le corps de garde se trouvait hérétique, l'intention de Sa Majesté est que ledit corps de garde ne prenne pas les armes, et que tout ce qu'il y aura des officiers ou soldats hérétiques sur le chemin du Saint-Sacrement, qui ne pourraient point l'éviter sans scandale, s'arrêtent, lorsqu'il passera, et demeurent en posture de respect, c'est-à-dire debout, et chapeau bas. » (Archives de la guerre, *Dépôt général*, Février 1687.)

Digitized by Google

Les dragons n'avaient pas besoin d'encouragements tombés de si haut. Ils avaient toute liberté de la part de leurs chefs (ceux-ci, pour ne pas les gêner, logeaient dans des maisons différentes); ils se donnaient toute licence. Boire, s'enivrer, crier, casser, frapper, voilà quel était leur ministère ordinaire. Le dragon tenait à ce qu'on dît de lui : C'est le diable à quatre (1). On put le dire en effet.

Ces infamies eurent-elles un écho à la cour? Le roi, les ministres, les courtisans surent-ils les abominations dont la France sortit meurtrie et dépouillée? Les oreilles du roi ne furent-elles pas frappées des gémissements et des sanglots des victimes? Beaucoup d'historiens disent non, et tenant Louis XIV pour un homme que la cruauté révolte, ils assurent qu'il n'aurait pas toléré les faits et gestes de ses troupes, s'il en avait eu connaissance. Il y a du vrai dans cette opinion. Mais il faudrait d'abord savoir si le roi voulut bien se laisser informer des choses dont son royaume était le triste théâtre, ou si, au contraire il ne ferma pas volontairement l'oreille aux plaintes de ses sujets protestants. A l'opprobre de sa mémoire, il faut dire qu'il détourna de lui, comme importuns, tous ceux qui venaient se jeter au pied de son trône pour exprimer leurs doléances. Voici l'accueil que reçoivent à la cour les députés de la noblesse protestante du Poitou :

Louvois à Foucault, 8 *novembre* 1685.

« Je vous fais ce mot pour vous donner avis que les trois gentilshommes qui étaient venus en députation de la part de la noblesse de la R. P. R. du Poitou, ont été arrêtés hier par ordre du roi et conduits prisonniers à la Bastille (2). »

Même accueil aux députés de l'Angoumois :

Louvois à M. de Gourgues, 11 *novembre* 1685.

« J'ai cru devoir vous donner part que les sieurs de Lou-

(1) Michelet, *Louis XIV et la Révocation de l'Edit de Nantes,* p. 305.
(2) Archives de la guerre, *Dépôt général,* 1685.

Digitized by Google

chinbert frères, gentilshommes de la province d'Angoumois de la R. P. R., étant venus jusqu'ici faire des remontrances au roi, Sa Majesté a ordonné qu'ils fussent envoyés à la Bastille (1). »

A défaut de députés, les protestants adressent des placets au monarque. Voici la singulière réponse de Louvois :

A M. Dasfeld, 27 *octobre* 1685.

« Je vous adresse une lettre des gentishommes de la R. P. R. du Poitou et le placet qui l'accompagne, afin que vous leur déclariez que je n'ai point voulu rendre compte au roi de ce qu'il contient *de peur de leur procurer un châtiment considérable, et qu'il est bon qu'ils s'abstiennent d'une pareille conduite à l'avenir* (2). »

Quelle audace de pareilles lettres donnaient aux commandants et intendants! Avant la Révocation, les choses se passaient de même. Le marquis de Venours et un gentilhomme du nom de Lestortières viennent trouver Louvois et lui remettent des procès-verbaux et des documents dont ils garantissent l'authenticité sur leurs têtes. Louvois plaisante d'abord, mais, voyant que les deux députés lui parlent très-sérieusement, il prend les pièces et promet de les communiquer au roi. Peu de jours après, les députés retournent à Fontainebleau, et voici la réponse qui leur est donnée : « Messieurs, leur dit Louvois, j'ai rougi de honte d'avoir rapporté votre requête au roi, parce que Sa Majesté m'a dit qu'elle était bien informée qu'elle est pleine de faits supposés (3). » Les deux députés se retirent la mort dans l'âme, non sans avoir reçu l'ordre de ne plus se présenter à Fontainebleau.

Peut-on s'étonner ensuite quand on lit ce fragment d'une lettre du curé de Soubise à un marchand de ses amis : « Je

(1) *Ibid.*, *D. G.*, 1685.
(2) *D. G.*, 1685.
(3) Elie Benoît, *Histoire de l'Edit de Nantes*, p. 479. Delft, 1695.

Digitized by Google

vous avouerai que je fais une guerre continuelle aux huguenots, qui n'osent dire le moindre petit mot. On les prend par le bec comme des bécasses, et à la moindre parole, nous les faisons voiturer à Rochefort dans les prisons. » En effet, rien n'était plus facile; le curé de Soubise et ses collègues en avaient les moyens et, s'il faut dire la vérité, ils ne s'en privaient pas.

Plus on étudie l'état de l'opinion publique à cette époque, c'est-à-dire dans les vingt-cinq années qui précèdent la Révocation, plus on est frappé de ce fait que la conversion des protestants fut jugée comme une chose qui ne souffrirait pas de difficultés. Comme tous les despotes, le roi pensait qu'il n'avait qu'à vouloir, qu'à signifier sa volonté; il jugeait ces fières populations huguenotes comme il aurait fait la nuée des courtisans qui se roulait à ses pieds. Il pesait les Claude dans la même balance que les Dangeau. Comme il ne voyait auprès de lui que des gens sans convictions sérieuses, il pensait qu'il en était de même dans tout son royaume. Louvois, le Père La Chaise, le chancelier Le Tellier étaient du même avis. C'était une opinion générale que les calvinistes s'empresseraient de quitter une religion qui « déplaisait à Sa Majesté. »

La cour fut entretenue dans cette erreur de toutes manières, et par les discours et par les écrits. On trouve dans les manuscrits avec lesquels Rulhières a composé son histoire deux rapports très-curieux sur ce sujet; nous en donnerons une analyse complète, afin de montrer ce qu'on pensait quelques années avant la Révocation.

La premier de ces rapports est anonyme et a pour titre : *Mémoire sur la réunion des hérétiques de France à l'Eglise catholique*. Il porte au dos le mot « à garder » écrit sans doute par le ministre auquel il fut adressé. L'auteur déplore les maux engendrés par l'hérésie. Elle excite au libertinage et à la désobéissance. Les pouvoirs ecclésiastiques et politiques ont le même intérêt à son extinction. Les protestants de France

Digitized by Google

ne sont pas à craindre, parce qu'ils ne sont pas nombreux, mais ils n'en sont que plus attachés à leur religion. « Ils font, dit-il, des efforts extraordinaires pour s'accroître, du moins en nombre de personnes. Ils ne manquent jamais, quand ils peuvent, de pervertir des catholiques. Ils prennent soin, tout autrement qu'ils ne faisaient autrefois, de marier leurs jeunes gens et pourvoient plus que jamais à la subsistance des pauvres. Si on leur ôte quelque lieu d'exercice, ils ne plaignent point leurs peines d'aller un peu plus loin entendre leurs prêches... Il ne faut pas douter que tant qu'on ne s'y prendra pas de bonne façon, il n'y ait toujours une infinité d'âmes perdues par le poison mortel de l'hérésie. »

Réprimer les hérétiques, ce serait un grand bienfait. Le nom du roi y puiserait une gloire bien autrement éclatante que dans « toutes les victoires et toutes les conquêtes que Sa Majesté peut faire par la force des armes. Mais comment arriver à ce que l'auteur du mémoire appelle une « réconciliation ? »

Les peuples, dit-il, méprisent leurs ministres « parce qu'ils ne sont plus ni si habiles ni si honnêtes qu'ils étaient au commencement. » Il divise les ministres en trois classes :

1° Ceux qui sont convaincus en leur âme et conscience de la vérité de la foi catholique, et sont encore retenus par le respect humain;

2° Ceux qui, n'étant pas encore si avancés que les précédents, reconnaissent néanmoins que la réformation a été faite mal à propos, c'est-à-dire sans nécessité, et que s'il y avait des réformes à introduire dans les dogmes et le culte, il ne fallait pas pour cela se séparer de la communion romaine;

3° Ceux qui, encore attachés à leurs croyances, demanderaient à Rome de se relâcher sur quelques points et de faire quelques pas vers eux, tandis que, de leur côté, ils feraient la moitié du chemin pour aller à elle.

Enfin, l'auteur pense qu'il y a des ministres infestés « des impostures et des calomnies de Calvin, » qui tiendraient toute

Digitized by Google

réconciliation pour un crime. Ceux-là « on pourrait les faire taire ou les éloigner comme des séditieux, ennemis de la paix et de la concorde. »

L'auteur propose d'ouvrir une conférence; on aura facilement raison de ces ministres, qui ne demandent qu'à se convertir. Mais auparavant, on en gagnerait quarante ou cinquante, dont on se servirait pour influencer les autres. Au besoin, on leur adjoindrait « les officiers du roi. » Enfin, dit-il en terminant, si des ministres tenaces refusaient d'accepter le dogme catholique en son entier, on emploierait le crédit du roi auprès du Saint Père pour obtenir des dispenses, en attendant une abjuration définitive.

L'impression qui reste de la lecture de ce mémoire c'est que l'auteur était ou bien ignorant ou bien hardi, quand il avançait que les ministres ne demandaient qu'à revenir dans le giron de l'Eglise catholique. Les moyens qu'il propose étaient d'ailleurs de pures chimères, et il n'en fut tenu nul compte, sauf l'éloignement des ministres.

L'auteur du second mémoire est un homme plus pratique. Si le premier de ces écrits semble venir d'un prêtre, le second trahit un auteur versé dans la connaissance des lois et de la procédure. Cet auteur n'est autre que Daguesseau, intendant du Languedoc. Il a pour titre : *Mémoire des moyens dont on peut se servir pour la conversion des ministres de la Religion prétendue Réformée.*

Selon Daguesseau, la première mesure à prendre serait de multiplier les instructions religieuses :

« Il est certain, dit-il, qu'une des choses qui retient le plus les huguenots dans leur religion, est la quantité d'instructions qu'ils reçoivent dans leur religion et le peu qu'ils en voient dans la nôtre... Le peuple veut être instruit, et c'est une plainte générale que les nouveaux convertis font de ne pas trouver dans notre religion les mêmes instructions que dans la leur. »

Contrarier, vexer les huguenots, les ministres surtout en

Digitized by Google

mettant sur leurs pas tous les obstacles que les lois permettent, et que par tolérance on a négligés jusqu'ici :

1° Les états des impositions pour les frais des synodes doivent être envoyés à M. le chancelier. Cette formalité a toujours été négligée. Les obliger à y revenir.

2° Dans les Cévennes, où ils sont les maîtres, les huguenots font faire la levée de leurs impositions par les collecteurs royaux, chargés de prélever la taille. Les en empêcher.

3° Les impositions se prennent sur les fonds et biens ruraux, et les huguenots ont suivi cet exemple pour leurs impositions. Ce système est trop commode. Il faudrait exiger des impositions personnelles. Les pauvres se convertiront, si on les charge trop; si on ne les charge pas, les riches supporteront tout le poids de l'impôt, et seront ainsi plus disposés à se convertir.

4° Les ministres étaient exemptés des tailles; leur enlever ce privilége.

5° Supprimer l'académie de Puylaurens, pépinière de ministres.

6° Faire luire aux yeux des ministres une pension assurée, en cas de conversion. Prendre cette pension sur les gros bénéfices du clergé et engager le clergé à voter 300,000 livres par an dans ce but. Une pension promise par le roi n'est pas suffisante, car on peut craindre qu'elle ne soit suspendue au bout de deux ou trois ans.

On pourrait aussi, sur les mêmes fonds, donner 500 livres aux filles des ministres, le jour de leur mariage.

7° Ne plus nommer des commissaires huguenots pour tenir les synodes, « parce que étant de la même religion, ils n'y font rien. »

8° Donner l'ordre *secret* « d'incidenter sur les formes et qualités des attestations délivrées aux jeunes ministres après leurs examens, renvoyer ces difficultés au roi, qui tiendra sa décision en suspens et lassera la patience des ministres, condamnés à un si long noviciat. »

Digitized by Google

9° Ne passer aux ministres aucune contravention aux règlements, si légère fût-elle; sévir contre eux, toutes les fois qu'ils disent des choses un peu vives à l'adresse de Rome.

10° Leur faire des procès pour les articles liturgiques où certaines pratiques romaines sont traitées d'idolâtries, nommer une commission pour réviser la liturgie, gagner les membres de cette commission, et susciter par ce moyen d'interminables querelles « qui mettront le schisme et le désordre parmi les ministres et les particuliers. »

En finissant, Daguesseau dit : « Il est seulement à observer que quand on approuveroit toutes les propositions contenues en ce mémoire, il ne seroit pas à propos de les exécuter toutes présentement, ni à la fois, mais qu'il les faudra prendre les unes après les autres, selon que la prudence et les conjectures l'indiqueront. »

Malheureu ement cette dernière phrase fut moins remarquée que le reste. Enfin, on a un troisième mémoire, très-long, très-soigné, en même temps que très-précis (1). Cet auteur nous donne aussi sa manière de voir sur les prétendues dispositions des réformés et sur les moyens dont on pourrait se servir pour les ramener à l'Eglise romaine.

Les protestants, dit-il, seraient bien aise d'être catholiques; mais ils sont retenus par des considérations mondaines. La fausse honte les attache à l'hérésie. Il ne faut pas cependant désespérer de les ramener dans la bonne voie; les obstacles sont au nombre de trois : les prêches, la présence des ministres, et les excitations secrètes des notables qui les poussent à la révolte.

Pour en avoir raison, voici ce qu'il serait urgent de faire : 1° Raser entièrement les temples; 2° Eloigner les ministres; 3° Saisir les notables. On achèverait l'ouvrage ainsi commencé, en distribuant de l'argent aux nouveaux convertis; mais la

(1) *Relation de l'état de la religion catholique dans l'official de Boutières, qui comprend les Boutières et Haut-Vivarez, du diocèse de Viviers, fait par le sieur Morges, prêtre et official, le 3 novembre* 1683. — Archives de la guerre, *Recueil de pièces concernant les religionnaires*, 2523.

Digitized by Google

mesure la plus efficace serait « le logement effectif, car bien qu'il n'opère pas plus que la contribution, *néanmoins*, *quand on sait s'y prendre*, il a un tout autre effet. »

Le trait distinctif de ces trois mémoires et principalement du premier et du troisième, c'est que les protestants sont peu attachés à leur religion. Ils veulent se convertir, mais l'habitude les retient, la fausse honte refoule dans leurs cœurs leur bon désir d'abjurer; pour les amener à triompher de cette répugnance, un peu de violence sera nécessaire. On écartera d'abord les ministres qui resteraient devant eux, comme un remords vivant, et, à leur place, on enverra des missionnaires, avec une escorte de dragons, pour tenir en respect les rebelles. Tel est le plan qui semble avoir été adopté à la cour de Louis XIV dès 1681, et dont nous allons dérouler, province par province, l'exécution et les suites.

Nous n'avons pas jugé à propos d'étendre notre travail jusqu'aux dragonnades du dix-huitième siècle; notre seul but est d'embrasser et de retracer l'histoire de celles dont Marillac fut le triste et premier promoteur en Poitou, et qui furent menées ensuite dans toutes les provinces qui comptaient des religionnaires. C'est donc une période de huit années environ que parcourra cette histoire. Elle commence en 1681 et finit en 1688. Dans ces huit années, nous aurons à noter un flux et un reflux, des années d'extrêmes rigueurs, mêlées de temps d'arrêt. La première suspension a lieu en 1682, quand le roi juge qu'il commet sans doute une grave faute, en voyant l'empressement du roi d'Angleterre à offrir l'hospitalité aux protestants émigrés. En 1685 et 1686, nous constaterons une nouvelle et effrayante recrudescence. Dans cette dernière année surtout, quand Louvois ne peut plus se dissimuler l'échec de la Révocation, et la persistance héroïque de l'hérésie et des hérétiques, il entre dans une sorte de fureur. Il ordonne expressément à tous les intendants et gouverneurs de garder les frontières et d'arrêter le flot grossissant des fugitifs; il remplit les prisons avec les malheureux que les paysans avides

Digitized by Google

ramènent des sentiers perdus par lesquels ils gagnaient la frontière; les galères regorgent; puis, de guerre lasse, on ouvre les portes de l'exil, parce qu'on pense que si les protestants quittent la France, c'est parce que cela leur est défendu. Et l'émigration, la grande de 1688, commence. Quant aux huguenots restés sur le sol du royaume comme nouveaux convertis ou comme obstinés hérétiques, ils sortent, peu à peu, comme de dessous terre, ils osent paraître au soleil, ils cherchent à se reconnaître, et ils commencent ces fameuses assemblées du Désert, cauchemar de Louvois, terreur de Louis XIV. Le Vivarais, le Dauphiné, le Poitou, les Cévennes dans leurs bois solitaires, entre leurs gorges perdues, au milieu de leurs rochers arides, retentissent de ces Psaumes de David, tant aimés des protestants, que chantaient le forçat à la chaîne, le galérien sur sa rame, le fugitif dans les haltes de sa fuite. Dans ce peuple, c'est la liberté qui se relève, quand déjà l'astre du despote incline à son couchant.

ADOLPHE MICHEL.

DE L'ÉTAT CIVIL DES RÉFORMÉS EN FRANCE (1)

Au XVIIIe siècle, en France, le contraste des lois avec les mœurs et les idées était choquant. La France était le pays le plus policé du monde; elle offrait le modèle des vertus sociales

(1) M. Anquez, qui a déjà si bien mérité du protestantisme français par de savantes études sur nos anciennes assemblées politiques, va publier un nouvel ouvrage dont le titre révèle l'intérêt. C'est l'*Histoire de l'Etat civil des réformés de France*, sous le régime tristement exceptionnel que leur créa la persécution. Dans un premier chapitre, l'auteur détermine le mode d'après lequel les mariages et les décès des réformés étaient constatés antérieurement à l'Edit de Nantes et sous l'empire de cet Edit. Il montre ensuite les inconvénients et les périls qui résultèrent pour les dissidents des déclarations de 1697, de 1715 et de 1724, qui n'attribuaient d'effets civils qu'aux mariages contractés en face de l'Eglise. Un jour vint où une modification de la législation fut jugée nécessaire par le gouvernement, qui jusque-là avait permis ou même encouragé la rigueur. Dans les pages suivantes, M. Anquez indique les motifs qui militèrent en faveur d'un changement de système, ainsi que les obstacles qui durent être surmontés avant que s'opérât ce changement. Nous sommes heureux d'offrir à nos lecteurs les prémices d'un travail qui se recommande à tous les titres à leur attention sympatique. (*Réd.*)

Digitized by Google

et avait un vif sentiment de l'humanité et de la justice. La première entre les nations, dit Rulhières, elle avait introduit dans la morale et posé en principe de gouvernement l'horreur de l'esclavage. Cependant la vingtième partie de ses citoyens, retenus par la force et enfermés dans ses frontières, restaient sans droits civils comme sans culte religieux. Tandis que l'Angleterre permettait aux papistes, qu'elle détestait comme dissidents et redoutait comme jacobites, de contracter des unions légitimes et de léguer leurs biens à leurs enfants, et que l'Espagne avait restitué aux Maures, contre lesquels elle nourrissait une haine plusieurs fois séculaire, la liberté d'aller chercher une autre patrie; la France, sceptique et même irréligieuse, réduisait les calvinistes à la mort civile et défendait l'émigration à ceux d'entre eux qui voulaient fuir pour se soustraire aux marques désolantes de concubinage et de bâtardise.

Il est vrai, dans ce même XVIIIe siècle, lorsqu'était toujours en vigueur un genre de législation contradictoire qui fait trembler, on trouve des magistrats, des écrivains, des hommes d'Etat qui ont osé réclamer pour les protestants la faculté de donner le nom et les prérogatives d'épouses et d'enfants légitimes à ceux que la loi naturelle, supérieure à toutes les institutions civiles, ne cessait pas de reconnaître sous ces deux titres. Parmi ces volontaires du droit (un poëte, Laurent Pichat, appelle ainsi les défenseurs désintéressés des justes causes), Joly de Fleury et d'Aguesseau, Rippert-Monclar et Gilbert de Voisins, Turgot et Condorcet, Bretignères et Robert de Saint-Vincent, Voltaire et Malesherbes, la Fayette et Rulhières furent les plus habiles ou les plus éloquents. Mais quelque zèle, quelque adresse, quelque constance qu'ils aient déployés dans l'instruction ou la poursuite de cette grande affaire, leurs clients n'ont été relevés de l'incapacité légale dont ils avaient été frappés, qu'en 1787 seulement, deux ans avant la Révolution française.

D'abord ils ont dû démontrer que la présomption de droit,

Digitized by Google

qui avait prévalu pendant et depuis les dernières années du règne de Louis XIV, était une vaine subtilité de jurisprudence. Ces êtres prétendus imaginaires remplissaient les villes, les provinces, les campagnes; la capitale du royaume en contenait, elle seule, plus de soixante mille. Comme les autres hommes, ils travaillaient, commerçaient et payaient des subventions à la couronne. Enfin, une multitude d'entre eux étaient, sous la qualification de *forçats pour cause de religion*, enchaînés sur les galères du roi avec les plus vils scélérats. Puisque nonobstant l'affirmation du législateur, il existait encore des calvinistes, on ne pouvait persévérer dans un système qui les retranchait en quelque sorte de la race humaine, à moins qu'on ne découvrît le moyen de les faire vivre entre ciel et terre.

S'il est un fait incontestable, c'est le dommage matériel que l'émigration protestante, accomplie immédiatement après la révocation de l'Edit de Nantes, a causé à la France. Dès 1688, dans un mémoire adressé à Louvois, Vauban déplorait la désertion de cent mille hommes, la sortie de soixante millions et la ruine du commerce. Dix ans plus tard, les intendants chargés d'éclairer le jeune duc de Bourgogne sur la situation du royaume, avouaient que plusieurs branches d'industrie avaient été complétement abandonnées depuis que les protestants étaient partis de France, car bien qu'on eût pris des précautions infinies pour arrêter l'émigration, cette émigration s'était opérée par groupes quelquefois considérables. Elle se renouvela après l'édit de 1715 et celui de 1724, ainsi qu'après le redoublement de rigueur qui avait suivi la conclusion de la paix d'Aix-la-Chapelle, et à ces diverses époques elle ne fut pas moins préjudiciable à la prospérité du royaume que la première fois. Pour ne citer qu'un seul fait, cinq personnes seulement avaient, en 1751, emporté en numéraire quatre cent quatre-vingt mille livres. Si l'on faisait, disait l'intendant du Languedoc (Saint-Priest), une recherche exacte en chaque diocèse, on verrait avec surprise ce que l'Etat a perdu d'argent et de

Digitized by Google

sujets. De plus, on sait que la déclaration du 14 mai 1724 fut un ordre d'exil éternel pour cette multitude de familles fugitives qui, dans toutes les parties du globe, avaient conservé au fond de leur cœur l'amour du nom français et n'avaient pas encore adopté pour patrie les lieux qu'elles avaient choisis pour refuge. La plupart des exilés calvinistes avaient attendu ce que la France, dans un changement de règne, allait décider de leur sort; la loi de 1724, ayant détruit leur dernière illusion, ils devinrent citoyens des pays où ils avaient fui (1). Enfin, sous Louis XVI, lors même que l'aurore d'un jour meilleur avait déjà lui, des protestants français quittaient encore le royaume.

« Dans le commencement des divisions entre l'Angleterre et l'Amérique, dit Malesherbes, plusieurs manufactures anglaises perdirent une partie de leurs débouchés et beaucoup d'ouvriers se trouvèrent sans emploi. Il y en a qui ont passé en Amérique, d'autres en Allemagne, ou ailleurs. Paris aurait dû naturellement être leur refuge. » Mais il n'est pas surprenant qu'ils se soient dirigés vers d'autres pays; car d'espérer pour eux-mêmes, hôtes de la France, un sort meilleur que ne l'était celui des religionnaires français, c'eût été folie. *Lasciate ogni speranza, voi che entrate.*

Malesherbes estimait que, faite dix ans avant le temps où il écrivait, c'est-à-dire vers 1775, une loi qui aurait fixé l'état des protestants en France, eût ou retenu, ou attiré dans le royaume beaucoup d'hommes dont l'activité eût été un élément certain de prospérité pour le pays. A cette considération, qui devait être d'une grande importance à une époque où l'on recherchait les moyens de produire la richesse, il s'en joignait une autre, qui était d'ordre public. Sous Louis XV, le gouvernement, qui avait conscience de l'injustice de ses procédés à l'égard des protestants, sans avoir pourtant la force d'y renoncer, avait, durant la guerre de la *succession d'Autriche* et la

(1) Gilbert de Voisins, *Ier Mémoire*, p. 50. — *Eclaire. hist.*, 2e partie, p. 319.

Digitized by Google

guerre de Sept ans, redouté la connivence des huguenots français avec les ennemis de la France. Rien dans l'attitude et la conduite des calvinistes n'avait justifié ce soupçon, qui était une iniquité de plus. Pour le détruire, d'ailleurs, les synodes avaient fait de solennelles manifestations de leurs sentiments patriotiques et même monarchiques. Néanmoins quand les circonstances redevenaient critiques, le gouvernement recommençait à craindre l'influence que des ministres clandestinement rentrés dans le royaume pouvaient exercer sur les incultes populations des Cévennes. Et c'est alors que M. de Malesherbes disait avec autant de raison que d'à-propos : « Puisqu'on sait qu'il y a des ministres réformés dans le royaume, il est absolument nécessaire qu'ils y soient sous l'appui des lois, si l'on veut qu'ils ne soient plus, comme on les en accuse, ennemis-nés du gouvernement... » Ou encore : « Le meilleur moyen de se défaire des prédicants fanatiques, c'est de rendre aux protestants des pasteurs citoyens. » Que si l'édit qui rouvrirait la France aux ministres proscrits depuis près d'un siècle, stipulait en outre que désormais les calvinistes pourraient naître, se marier, vivre et mourir, sans professer la religion du pays, ou sans enfreindre sa loi, l'œuvre de réconciliation nationale serait consommée pour toujours.

Mais les publicistes qui ont demandé la restitution aux réformés de toutes les prérogatives de Français, étaient trop de leur temps pour se borner à des considérations économiques ou politiques. C'est surtout au nom du droit naturel, de la morale et de la charité qu'ils ont voulu qu'un état civil distinct leur fût accordé. L'autorité souveraine a des limites et il serait déraisonnable qu'elle prescrivît quelque chose en matière de foi; de plus, il y a séparation entre le culte et le gouvernement, entre les opinions religieuses et les lois civiles : tels sont les principes qu'invoquèrent en faveur de leur thèse Rippert-Monclar, Gilbert de Voisins, Malesherbes, Rulhières. Et Condorcet minute, en quelque sorte,

Digitized by Google

le préambule de la constitution girondine, dont il sera le rapporteur dans la Convention nationale, lorsqu'après avoir écrit que les sociétés ont été établies pour assurer la liberté, la propriété et la sûreté des citoyens (1), il dit que dans tous les siècles il y en a eu de bien réglées sous des religions différentes entre elles. En faisant dépendre de la bénédiction du curé la légitimité d'une union, on plaçait les réformés dans l'alternative ou de renoncer à jouir d'un droit inséparable de l'humanité, ou de donner des marques de catholicité. Sans doute, parmi eux il s'en était rencontré qui pour rendre leurs mariages inattaquables avaient feint l'abjuration; mais la plupart de ces *nouveaux convertis* avaient été, suivant Bâville, comme une espèce de corps vivant dans l'Etat, d'une manière singulière, sans aucune profession de religion. Est-ce que le gouvernement n'était pas intéressé à voir les protestants fidèles à leur foi plutôt que de n'en avoir aucune? Et par-dessus tout, n'y avait-il pas autant d'inhumanité que de déraison à condamner des races entières à la bâtardise pour les punir de l'hérésie de leurs pères? « Est-il donc permis, se demande Rippert-Monclar, de flétrir et d'insulter la nature pour faire honneur à la religion? »

La plupart des arguments qu'ont employés les écrivains favorables aux calvinistes étaient irréfutables. Néanmoins Joly de Fleury, Rippert-Monclar, Malesherbes, Robert de Saint-Vincent, Rulhières ont trouvé des contradicteurs, entre autres les abbés de Caveyrac, Bonnaud et Lenfant. C'est l'un d'eux qui dans une réponse au mémoire de Rippert-Monclar affirme que la révocation de l'Edit de Nantes n'a pas fait plus de mal au royaume que les guerres de la Ligue, que l'hiver de 1709 ou la peste de 1720, et qui soutient que l'industrie, la fortune et la liberté de cinq cent mille

(1) *Réflexions d'un citoyen catholique sur les lois de France relatives aux protestants*, 1778. « Les sociétés ont été formées pour assurer et non pour détruire les droits naturels. Ces droits naturels sont : droit d'exister, droit de propre conservation, droit d'user de leurs forces pour la fin que la nature a donnée à chacun d'eux, droit de défense naturelle, droit de faire librement ce qui ne fait aucun tort à autrui, droit de se reproduire par leur union avec une femme. »

Digitized by Google

hommes ne sont de rien et *qu'il n'y a pas là de quoi crier!* Un autre dit qu'il doit suffire aux réformés que leurs fils ou leurs filles ne soient pas tenus pour bâtards par leurs coreligionnaires. Il est vrai, on ne saurait juger des opinions d'un parti d'après les exagérations de ses enfants perdus; mais il est incontestable que la majorité du clergé a pensé comme l'abbé de Caveyrac ou comme l'abbé Bonnaud. En plein XVIIIe siècle, un grand nombre d'évêques et de prêtres poursuivaient encore cette chimère de l'unité de foi avec laquelle on avait égaré l'esprit crédule de Louis XIV (1). Ils avaient des yeux pour voir et des oreilles pour entendre, et ils ne voyaient ni n'entendaient pas! Lorsqu'on parcourant les cahiers que l'ordre ecclésiastique a présentés aux derniers états généraux, on y trouve ce vœu formellement exprimé : aucun autre culte que le culte catholique ne sera désormais toléré en France, on se demande dans quelle étrange illusion vivaient des hommes qui ont pourtant montré du discernement dans la solution de quelques-uns des graves problèmes que le XVIIIe siècle a posés. Les protestants se comptaient en France par milliers. « La postérité de ceux que Louis XIV a proscrits, écrivait en 1755 un gentilhomme normand (2), au bout de soixante-dix ans de soins et de peines, malgré la continuité de ces arguments efficaces qui émanent du bras séculier, se trouve aujourd'hui plus affermie dans la religion qu'on croyait détruire que ne le furent jamais ses aïeux les plus décidés; ou si quelques-uns ont changé pour se tirer de cet état de misère, une nuée de prosélytes les a remplacés. » Ce n'est pas encore tout : beaucoup de Français, réputés catholiques, mais imbus d'idées philosophiques, avaient cessé de fréquenter l'E-

(1) Mignet, *Notice sur M. Droz :* « Il s'était formé une nation nouvelle, à laquelle il fallait un droit nouveau. C'est ce qu'avaient reconnu à l'envi les dépositaires les plus divers de l'autorité monarchique... Qu'avait-il été fait cependant pour changer le vieux régime de la France?... L'esprit du temps inspirait-il des pensées de tolérance? Le clergé, rappelant les édits de Louis XIV et de Louis XV contre les protestants, recommandait à Louis XVI de les appliquer dans toute leur rigueur, en imitation de ses deux orthodoxes prédécesseurs... »

(2) *Bull.*, VIII, p. 517.

Digitized by Google

glise ou n'y paraissaient, dans des cas déterminés, que pour satisfaire à la loi (1). Néanmoins le clergé, ainsi que l'attestent les remontrances qu'il a envoyées au roi à la suite de presque toutes ses assemblées, insistait pour qu'on ne souffrît qu'une seule religion dans le royaume. « C'était, dit Rabaut-Saint-Etienne, rêver de former une république de Platon (2). » Si les évêques s'étaient bornés à soutenir qu'ils ne pouvaient pas accorder la tolérance ecclésiastique, ils n'auraient point excédé les limites de leur droit, mais ils les ont dépassées en contestant au gouvernement la faculté d'établir la tolérance civile.

Vouloir convaincre le clergé que la fameuse doctrine : une seule foi comme une seule loi, était erronée, c'eût été entreprendre l'impossible et se donner des peines superflues. D'ailleurs, dans l'espèce, du clergé ne dépendait pas le sort des calvinistes. Dans une consultation que nous avons déjà citée, Elie de Beaumont dit avec une netteté décisive : « Le mariage n'est primitivement et dans la nature qu'un simple contrat civil. Si dans les temps postérieurs, il a acquis une élévation nouvelle, la grâce toute spéciale qui y est ajoutée, n'a ni changé, ni altéré sa nature; il est toujours resté contrat civil, distinct et indépendant de la bénédiction nuptiale qui le sanctifie. » Il est donc du ressort du prince de déterminer les conditions dans lesquelles le mariage aura toutes ses conséquences civiles. Et puisqu'il est aujourd'hui avéré (ainsi raisonne Rippert-Monclar) que l'obligation de paraître devant le *propre curé* est insupportable aux calvinistes, le roi doit constituer un autre témoin devant lequel ils pourront se présenter. Sans

(1) « Avant de me rendre à l'assemblée électorale, je fus avec ma mère, avec quelques amis, présenter mon fils à l'église, car les officiers civils n'étaient pas encore établis. Le baptême n'est rien aux yeux du philosophe, mais la cérémonie, quelle qu'elle soit, par laquelle on transmet son nom à son fils est bien intéressante pour un père. » Ainsi s'exprime le futur girondin Barbaroux, dans ses *Mémoires* qu'a publiés M. C.-A. Dauban, l'un des écrivains de ce temps dont les travaux contribueront le plus à faire connaître et aimer la Révolution française.

(2) *Justice et nécessité d'assurer en France un état légal aux protestants*, p. 19.

Digitized by Google

doute, les catholiques auraient tort de se marier de la sorte, mais la puissance publique ne peut pas faire que la loi de l'Eglise lie ceux qui n'en sont pas les enfants.

Avant Rippert-Monclar, Joly de Fleury, et, après lui, Malesherbes ont tiré de l'étude des textes une conclusion identique : c'est que le curé, dans la célébration d'un mariage, remplissait une fonction civile et une fonction religieuse; que en tant que témoin appelé à constater qu'une union n'est pas clandestine, il était comptable envers la juridiction royale du refus qu'il pourrait opposer aux parties qui avaient recouru à son intervention; enfin que la publication des bans dépendait de la puissance civile.

Assurément les distinctions qu'avaient faites Joly de Fleury, Rippert-Monclar et Malesherbes, les ecclésiastiques ne les admettaient pas. D'une part, ils regardaient dans le mariage comme indivisibles l'engagement naturel, le contrat civil et l'état consacré par la religion; de l'autre, ils ne voulaient point se borner à la fonction de témoins et prétendaient conférer la bénédiction nuptiale. Or, cette bénédiction nuptiale ne devait être donnée qu'à des catholiques, et tandis que les prêtres ne cédaient pas sur ce dernier point (et en conscience, ils ne pouvaient pas céder), les protestants éprouvaient une répugnance chaque jour plus forte pour les épreuves destinées à établir la catholicité. Pour échapper à cette double difficulté, il n'y avait qu'un seul moyen, et le ministre réformé Brousson l'indiquait, lorsque s'adressant à Louis XV, il disait : « Nous ne pouvons pas révoquer les lois de Dieu, révoquez les vôtres. »

Ces paroles de Brousson, les évêques, à leur tour, auraient pu les adresser soit à Louis XV, soit à son successeur, s'ils n'eussent pas entretenu jusqu'à la Révolution française le chimérique espoir de rétablir l'unité de doctrine dans le royaume. Ils insistaient donc pour que le gouvernement refusât l'état civil distinct que l'on demandait pour les réformés, bien qu'il fût, depuis longtemps déjà, accordé aux juifs;

Digitized by Google

en effet, ceux-ci avaient obtenu, au moins dans plusieurs villes, de faire constater leur état par des certificats de rabbins. La royauté a fini par ne pas tenir compte de la résistance du clergé; mais il a fallu que ceux qui s'étaient, d'office, constitués les défenseurs des protestants prouvassent non-seulement que la religion n'était pas en cause dans le débat engagé, mais aussi que les intentions de Louis XIV à l'égard des calvinistes avaient été dénaturées et ses lois altérées; car parmi les adversaires de la mesure que réclamaient Joly de Fleury, Rippert-Monclar, etc..., plusieurs avaient objecté que les principes de l'administration de Louis XIV y étaient opposés. Malesherbes parle quelque part de marins qui sont forcés de faire des routes obliques quand les vents leur sont contraires. Au XVIIIe siècle, les avocats des calvinistes ont quelquefois dû recourir à des subtilités ou à des arguments spécieux pour démontrer que le système que l'on suivait et qu'ils combattaient, était non la continuation, mais une déviation de celui qu'avait inauguré Louis XIV.

L. ANQUEZ.

Digitized by Google

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

LE LIVRE DU MARCHAND

FRAGMENT D'UN ÉCRIT DE CONTROVERSE DU XVIe SIÈCLE

Les pages qu'on va lire sont empruntées à un très-précieux volume, offert par M. le pasteur Vallette, de Jussy, à la Bibliothèque du Protestantisme français, qui le met au nombre de ses plus rares trésors. C'est un recueil, petit in-8°, de LIVRES FRANÇOIS EN LETTRES GOTHIQUES, *sorti des presses de Pierre de Vignolles, demeurant en la rue de la Sorbonne.* Lisez : *Pierre de Wingle, à Neuchâtel.* Date de la publication : 1533, l'année qui précéda les fameux placards affichés à Paris. Les opuscules contenus dans ce petit volume sont des traités en prose et en vers, composés aux premiers temps de la Réforme, par des auteurs inconnus : Farel, alors retiré en Suisse, était sans doute du nombre. Le premier de ces morceaux a pour titre : *La Vérité cachée devant cent ans, faicte et composée à six personnages : Vérité, Ministre, Peuple, Aucun, Avarice, Simonie.* Le second est intitulé : *Moralité de la maladie de chrétienté, à huit personnages, en laquelle sont monstrés plusieurs abus advenus au monde par la poison de péché et l'hipocrisie des hérétiques.* Ce dernier mot, on le comprend, est ici appliqué à ceux qui en faisaient le plus usage, aux ministres de l'Eglise romaine. Vient ensuite un traité en prose : *Le Livre des Marchans, fort utile à toutes gens pour congnoistre de quelles marchandises on se doit garder d'estre trompé;* avec cette épigraphe : *Lisez et proffitez,* et ce distique latin, qui semble le commentaire d'Esaïe, ch. LV, v. 1 :

En sine mercatu merces mercator inemptas
Tolle tibi : merces has tibi sponte damus.

Ainsi que l'annonce le titre, ce livre est une de ces controverses vives, hardies, qui, renfermées au moyen âge dans les limites du sanctuaire, en franchissent pour la première fois le seuil, et mêlées au courant des passions populaires, sont l'accompagnement obligé de l'œuvre des réformateurs. Quel que soit, en effet, l'auteur des pages qui suivent, Farel, Viret ou tout autre, elles nous apportent un écho des con-

Digitized by Google

troverses d'autrefois, et offrent un intérêt également piquant au point de vue historique et littéraire. Nous aurons plus d'une fois l'occasion de revenir au précieux volume qui nous les fournit.

Les marchans dont icy est question sont cauteleux à merveilles : et tant ont multiplié leur marchandise, et ouvrage, qu'ilz n'ont laissé ville ne village, montaigne ne vallée qu'ilz ne ayent remply de leurs boutiques.

Onc ne furent plus fins regnards : car toutes choses ont mis soubz leur grippe : et pour mieulx demener leur practique, donnent à entendre que tout leur cas est très-grand bien : et ne plus ne moins que la faulce royne Jézabel paingnoit ses yeulx et toute sa face de suc de couleur rouge et autres farderies pour sembler belle, et éviter la fureur de Jéhu. Ainsi ces convoiteux de gloire, avaricieux marchans, fardent leur ouvrage, attribuantz à eulx-mesmes ce qui appartient au seul Dieu, comme justice, vertu, sapience, pardon, miséricorde, remission de péché, ayant tousjours en la bouche : Sire Dieu, grâces à Dieu, au nom de Dieu, de l'autorité de Dieu, de saint Pierre, de saint Paul, etc. Voylà le fard, la paincture de leur malice; autrement ils scavent bien que de eulx on ne tiendroit compte, et que leur cas tantost seroit à ruine.

En marchandant font bonne mine, et se desguisent communément, ayantz quasi tous la teste plumée, tondue ou rasée : pourtant est-il escrit : que nul ne pourra ainsi qu'eulx marchander, si n'a le nom ou marque de la beste.

Ilz marchandent, ilz traffiquent, ilz vendent, ilz revendent, ilz changent, permutent et rechangent par ensemble à la grand'sorte, grandz courratiers, fins crocheteurs de bénéfices : et à ainsi faire apprennent les ungs, les autres, c'est leur vocation et métier. Leur temps à marchander est tousjours prest; toutefoys si ont-ils aucunes grosses foyres, selon le temps et la saison, et tousjours aux jours de grandes festes, tout à l'opposite d'autres marchans. Quand Pasques, Penthecoste, la Toussainctz, Noël et jours semblables que eulx-mesmes ont ordonné surviennent, tous marchans cessent fors ceulz icy. Car il n'est mestier ne marchandise quand il leur plaist qu'ilz ne facent cesser : affin que eulx tous seuls puissent marchander et besongner, et que ung chascun leur vienne faire hommage, pourtant que cela sert beaucoup à leur gaignage.

Digitized by Google

De cecy en nostre temps nous avons veu une exemple merveilleusement à propos : c'est de la croisade tant générale qui fut publiée quasi par toute la terre; et Dieu scait par quel moyen, Dieu scait par quelz suppotz, par quelz ouvriers, par quelz croisadiers tel ouvrage fut demené. Ilz controignoient tous ceulx qui leur plaisait d'obéir à leurs désirs, ils menaçoient tous ceulx qui à leurs mensonges et abuz aucunement contredisoient, on scait bien encore à quoy s'en tenir. Jamais on ne vit plus grand marché. Enfer et paradis estoient ouverts pour y prendre, mettre et oster, tout ce qui venoit à plaisir, mais que on apportast quelques présents; car sans cela vers telz galandz jamais on ne faict rien. Il falloit faire festes, assemblées, processions, totallement, selon leur vouloir et ordonnance; et si hardi d'y contredire, ilz empoignoient, ilz ravissoient, linge, fil, bœufz, moutons, or et argent, toutes choses estoient de mise. Et de galander et de yvrogner, et de jouer; je ne ose dire de paillarder, car toutes choses aloyent avant.

Et pour bien dire, ces bons marchans de tous autres sont différentz, car on n'en voit guères qu'ilz ne soient contens de quelque train : les ungs de draps, les autres de bestiaeil, aucuns de soye et de métaux, les autres de pain ou de vin. Mais ceulx icy tout en ung coup ont tout ravy, pour toutes choses mettre en vente; c'est ung monde que de leur cas, rien ne leur est échappé, de quoy à leur plaisir n'ayent marchande; voire d'hommes, de femmes, de petitz enfantz naiz et non point encore naiz, des corps, des âmes et esperitz des vivans, des mortz, des biens visibles et invisibles, du ciel, de la terre et des enfers, des viandes, des temps et jours de mariage, de vestemens, rasures, oinctures, accoustremens, de bulles, de pardons, indulgences, remissions, d'ossemens, autres reliques et rogatons, expectative, dispenses, exemptions de sacrements et sainctes œuvres de Dieu. De pain, de vin, d'huyle, d'étouppes, de laict, de beurre, de fromage, d'eau, de sel, de feu, de fumigations, cérémonies, encensements, chansons, mélodies, de boys, de pierre, de confrairies, inventions, traditions, loix, impostures et sans nombre de telles choses, par lesquelles ilz scavent merveilleusement bien tirer argent, dont le pauvre peuple est tant abismé, tant rongé, tant dévoré et de son Dieu si éloigné qu'il n'est possible de le croire.

Et qui jamais eust peu penser ce dont ilz se sont advisez quand

Digitized by Google

par trop grand subtilité, ilz ont tant abesti le peuple que pour faire baiser ung tranchover, ou plateau d'or, d'argent ou de plomb, qu'ilz nomment la platine; ou aucuneffois le bout de leurs doigtz, cestascavoir leurs ongles, ou quelques ossemens de mortz qu'ils appellent reliques, ilz eussent receu tant de dons et de présents! Je laisse le baisepied du grand marchand, car jamais le baiser de Thays ne fut si chèrement vendu comme iceluy, ou le baise-doigt de ces mignons.

Par telz marchans efféminez, parolle de vérité est empeschée, corrompue et blasphémée, pour la leur tresfauce et adultérine en toutes places exalter, annoncer et publier, non pas sans chèrement la vendre; car onc parolle de procureur ou d'advocat, de orateur ou médecin, ne fut si chère comme la parolle de telz patriarches.

Besoing seroit que le grand pasteur nostre Sauveur et Rédempteur qui de son sang nous a rachetez, non par or et argent ou choses corruptibles, vint en puissance de chasser ces gros matins, brigans, marchans, fins changeurs et abuseurs qui occupent le temple de Dieu, ce que par figure il a autreffoys faict en Jérusalem, et quand son bon plaisir sera en vertu de son esperit, par le glaive de sa sainte parolle une telle œuvre parfera.

Las! quand sera-ce que nous verrons accompli ce que Dieu a promis par son prophète Zacharie disant : Il n'y aura plus de marchands en la maison du Seigneur Dieu en ce jour-là!

O que les bons marchans feront layde grimace, quand ilz ne pourront plus vendre leur marchandise et ouvrage, ainsi qu'il est escrit : Les marchans de la terre ploreront et se lamenteront pourtant que nul ne acheptera plus leur marchandise! Et à la lettre est parlé de ceste manière de marchans dont nous parlons. Bienheureux sont et seront ceulx qui pourront veoir ce temps et ce jour tant désirable. Et certes, c'est grand merveilles que le monde peult soustenir ung si horrible et oultrageux fardeau; car il n'y a désolation sur la terre qui ne soit venue par ces espouvantables et fallacieux marchans. Et combien que leur cas soit si merveilleux que impossible est le savoir pleinement escrire, si fault-il aucunement toucher leur habileté, et gentilz tours de finesse. En leur pratique sont fins et habilles plus sans doubte qu'il ne semble.

N'est-ce pas grande habilité de bien vendre, en vendant estre bien payez; et que l'achepteur finablement n'en aye rien fors

Digitized by Google

que la veue. Maistre Hounin à grand peine le pourroit faire, mais ceulx icy le feront bien. Qu'il soit ainsi chascun le voit; mais ung chascun pas ne s'en apperceoit, tant ont endormi, aveuglé et abesti le paovre monde. Probation : Entre bons marchans on n'en a point veu, que jamais ayent vendu la seule veue de leur ouvrage. Mesme ilz disent en leur commun langaige, la veue n'en couste rien; mais ceulx ici semblables à bateleurs ou mommeurs ont bien apprins de le faire. Car, sans cesse, ils scavent bien chèrement vendre et revendre la seule veue de leur bagage. Ce que je dis est mieux congneu aux bonnes villes, là ou si aucun de Dieu par mort est appelé, soubdain par ces marchans est demandé, si pour le corps conduire en terre, on veult le beau drap, le plus petit ou le moyen. Pareillement si on veult la belle croix, ou la moins belle, et selon la sorte fault le payement. En quoi sont trop abusez pauvres gens, car le tout bien considéré tant au mort que à l'achepteur l'un vault aultant comme l'aultre. Du mort, il est certain : car combien que on le sache fort couvrir il n'a garde de suer ne pour la beauté du drap se tirer ou esmouvoir. Quand au pauvre fol achepteur, il est notoire : car combien qu'il sache bien payer, rien n'en rapporte que la veue, et sera le lendemain pour ung autre faict le pareil. Ainsi scavent bien ces maistres pillars habillement desployer et monstrer, puis après proprement reployer et remporter leurs tricques et coquilles. Oultre n'est-ce pas abillité de scavoir vendre sa marchandise plus chère selon la sorte des habillemens de quoy le marchant est accoustré, voire et sans que sa marchandise en soit meilleure. Telle chose en autres marchans que ceulx icy jamais ne fut veue et touteffois sans cesser ils le font, sans que aucunement on y advise ou que personne y pense.

N'est-ce pas, je vous demande, la messe (ainsi qu'ils parlent) d'ung chanoine plus chère que d'ung vicaire, d'un abbé que d'ung moine, d'ung évesque que d'ung doyen, et ainsi des autres? Et touteffois ils disent eulx-mesmes que la messe d'un meschant vault aultant que d'ung aultre, ce que bien nous croyons. Par quoy je leur demande d'une mesme marchandise dont vient telle diversité de prix? De response n'ont-ils point, sinon pour la diversité d'accoustremens, en quoy sont totallement semblable à une ribaude laquelle vend sa turpitude plus ou moins chère, selon la sorte de ses vestemens...

Digitized by Google

N'est-ce pas une grande finesse de scavoir vendre une pièce de marchandise à plusieurs personnes tout ung coup en une mesme heure, en un mesme instant, sans que aucun sache ou cognoisse rien de l'autre, et de chacun d'eulx recevoir l'argent et le payement entièrement? Les anges de Grève à Paris, les crocheteurs et porte costerets ne le scauroient faire les paovres gens; mais ceulx-ci le font fort bien, et n'est pas de merveilles comme ainsi soit qu'ils ne soyent pas seulement anges, mais (par leur dit mesme) ils sont dieux et demy dieux, grands dieux et petits dieux, faisant tout ce qu'ils veulent au ciel, en la terre et aux enfers. Et pourtant, ils peuvent comme dit est, bien ayséément tout en ung coup à plusieurs gens tous différens vendre leur marchandise ainsi et comme il leur plaist: les plus rouges y sont prins. Qu'il soit ainsi la practique l'enseigne. Signantement quand il y a grosse presse, comme quand la court d'un roy y est ou quelque autre assemblée. Et de tant plus qu'il y en a mieulx la pratique se desmaine et surtout quand le marchant est estimé et qu'il scait baisser la teste ou la pendre d'un costé et faire bonne mine. Le cas est. Quelque seigneur viendra au couvent des Jacobins ou frères mineurs aussi bons l'ung comme l'autre demander la belle messe : Oui, Monsieur, vous l'aurez. Quelque autre vient qui en demande autant : Oui, Monsieur. Quelque autre encore autant : Oui, Monsieur; et ainsi conséquamment en vienne tant qu'il pourra, nul ne sera refusé. Puis voicy venir le beau Domne qui vous dépesche tout cela. Mes beaux seigneurs s'en vont contents. Le marchant est bien payé et repayé. Chascun s'en va riant, tant le vendeur que l'acheteur. N'est-ce point grande abilleté? N'est-ce pas bien besongné? De telles marchandises leurs greniers sont tous remplis. Et cela s'appelle messes salées, que Dieu par sa bonté veuille bientost détramper et dessaler.

Ils sont certes si fins et tant abiles que de peu ou rien scavent faire leur cas. Entre autres choses quasi tous sont marchans de cire. Mais sur la terre il n'y a apoticaire ne cirier qui en ceste manière en sceust ouvrer. Viendra au temple quelque paovre sotte (nommez-la si vous voulez dévotte) attacher une chandelle contre ung pillier. Et mon marchant qui la regarde et d'empoigner et de souffler, et pour le prix la revendre à ung autre qui au lieu mesme la remettra... Et mon marchant qui faict le guet d'empoigner et de souffler... et sans cesser tout le jour ainsi fera. Par quoy bientost

Digitized by Google

riche se trouvera, car comme vous voyez, tout lui retourne argent et marchandise aussy.

Peu de cire leur faict grand bien, soyent gros marchans ou menus, car tous communément en usent : Les petitz la vendent ouvrée en chandelles; mais les plus gros la vendent par loppins attachés sur papier ou à la queue d'ung parchemin : ce que je dis entendent bien à tout le moins officiaux scelleurs, copistes, dataires, chicaneurs, secrétaires d'abbés, d'évesques, archevesques et cardinaux.

Le grand galiffre, je dis bien le grand prevost de ces marchans, qui est le plus abille de tous, tient sa banque à toutes gens, convertissant le plomb en or, que sur la terre on ne vist tel alchimiste qui sous le plomb par luy et les siens trouvast telle veine d'or. Ce que Panorme, le bon marchant en ses escrits n'a pas celé quand par élégance Ciceroniane ou pour le moins barbarienne il a ainsi escrit : *Dicunt aliqui quod nuncii papæ non sunt deaurati sed plumbati. Sed dic nihilominus quod possunt dici deaurati quia dant plumbum et reportant aurum.* C'est-à-dire : aucuns disent que les messagers du pape ne sont point dorez, mais plombez. Mais toy neantmoins dis que on les peut dire dorez, car ils donnent le plomb et emportent l'or. Cecy se appelle besongner à l'aide du corps. A tel ouvrier toutes choses sont propres à marchander et desrober, et pour son cas mieulx y pallier le nom de sanctissime receoit.

Jacoit qu'il ne soit que ung chapelier à tout le moins est-il vendeur de chapeaux, et ne fut onc chapelier qui vendist chapeaulx si cher; et selon la couleur on fait le prix. Car si ils sont rouges, ils sont fort chers. Aussi on en faict un peu mieulx ses besongnes, tesmoingz Christosfle de Forlivio, tiltre de Araceli, l'espagnol de Angelis avec sa grosse corde et plusieurs autres dont je me déporte, car tout le monde les congnoist. Et quand les gentils acheteurs sont par ce grand chapelier ainsi coiffez et accoutrez de tels rouges chapeaulx, lors ils s'en vont de ville en ville, de place en place, spécialement à la court des princes et roys faire leurs monstres et estaller leur marchandise ou peult estre pour practiquer quelque butin, car ce chapeau rouge est plein de grand vertu à qui le congnoist. Premièrement, depuis que aucun en est couvert, il luy est loysible de tout faire, de tenir autant de bénéfices qu'il pourra attraper, soyent (ainsy qu'ils parlent) compatibles ou incompatibles, gros ou menus, tout sert à la cuysine. Secondement, il est affranchi

Digitized by Google

des annates, c'est-à-dire pour quelque bénéfice qu'il empoigne, il ne doit point de vacant, qui est grosse practique. Tiercement, il est desjà en chemin et bien près d'estre luy-mesme le grand chapelier et souverain marchant. Ne sont-ce pas beaux priviléges? C'est ce qui met la cherté à tels chapeaulx. A l'exemple de ceulx-cy sont survenus des bonnetiers, à tout le moins marchans de bonnets. Les vendeurs disent fort bien aux dépends des acheteurs, lesquels paovres acheteurs sont si fols et insensés qu'ils briguent et se combattent à grand prix à force de crottes de Paris qui tiennent aux robes comme teigne à qui aura le premier, le tiers, le quart, etc... Nonobstant que aultant vault l'ung comme l'autre. Car pour avoir ou ne avoir point ung tel béguin, je vouloys dire bonnet, on n'en est ne plus ne moins scavant. Je m'en rapporte à messieurs de la Sorbonne, supposé qu'ils ne oublieront point leurs liripipions, c'est-à-dire leurs pelices et chapperons...

UN PROSÉLYTE DES GALÈRES

RELATION TOUCHANT LA CONVERSION ET LES SOUFFRANCES DE JEAN FAYAN (1)

1700-1712

Jean Fayan de Bourdeaux, catholique-romain de naissance, fut condamné et conduit en galères pour désertion en 1687, et placé sur *la Guerrière*. Au bout de quelques années, par les conversations qu'il eut avec quelques uns de nos fidèles confesseurs, Dieu lui fit la grâce de connoître la vérité de notre sainte religion et d'en être si fortement persuadé qu'il fut porté à en faire une profession ouverte, en s'abstenant des fonctions de l'Eglise romaine, accompagnée d'une vie édifiante et exemplaire.

Ce fut l'an 1694 qu'il déclara à l'aumônier de sa galère, qu'il vouloit vivre et mourir dans notre religion. On a fait depuis ce tems-là de très-grands efforts pour tâcher de l'ébranler par les menaces et par les rigueurs. Il a même été quelquefois maltraité pour ne vouloir pas lever le bonnet pendant le service.

(1) Le nom seul de ce confesseur est mentionné dans la *France protestante*, t. VII, p. 411. Liste des galériens pour cause de religion.

Digitized by Google

Il arriva au mois de mars 1700 que le secrétaire de M. l'Intendant vint le questionner sur ce sujet. Et comme il vit qu'il persistoit dans sa première déclaration, il s'en alla en lui disant qu'il plaignoit son sort; ce qui fit croire à tous ceux de la galère que c'étoit un ordre de la cour qui étoit venu pour lui faire son procez. L'aumônier confirmoit tout le monde dans cette pensée; car il disoit qu'on l'alloit faire pendre s'il ne changeoit pas de sentiment. Il le pressa beaucoup pour cela. En suite on le produisit devant l'évêque; celui-ci lui demanda qui lui avoit conseillé de changer de religion. Il lui répondit que c'étoit la parole de Dieu, et que par elle il ne croyait pas faire son salut dans l'Eglise romaine.—Qu'est-ce qui vous en empêche? lui demanda-t-il encore, que vous ne puissiez pas faire votre salut dans notre religion? — C'est presque tout, dit-il. — Mais encore, qu'est-ce qui vous empêche? disoit ce prélat. — C'est le purgatoire, l'invocation des saints, l'adoration des images, et la présence réelle du corps de Christ dans l'Eucharistie. — Il faut donc bien croire, disoit l'évêque, que c'est le corps de Jésus-Christ puisque lui-même l'a dit. — Il faut donc croire, répondit le prosélyte, qu'il est un cep, à cause qu'il a dit qu'il en étoit un.

Ce prélat ayant vu cette ferme résolution, le menaça et lui dit que M. l'Intendant avoit grand tort de ne l'avoir pas fait pendre il y a longtemps. Et se retournant tout courroucé, il reprocha aux aumôniers leur négligence, et leur dit: Que font-ils tous ces missionnaires avec leur mission? On le ramena enfin à la galère, où on continuoit à dire qu'on l'alloit mener au parlement d'Aix, pour lui faire son procez. Ce cher fidèle a été tout disposé à mourir au Seigneur. On fit encore des efforts pendant quelques jours; mais, grâce au Seigneur, tout cela n'a produit pour lors, aucun autre mauvais effet.

Ce que dessus est extrait d'une lettre de Marseille du 23 juin 1700. Ce qui suit est du 20 septembre de la même année :

Quelque temps après on le tira de *la Guerrière*, sa galère ordinaire, et on le mit sur *la Magnanime* entre les mains de l'aumônier, qui le fit mettre sur-le-champ au banc de la douze, banc criminel pour les plus insignes scélérats, lors qu'ils tombent en faute. Et là il lui a fait mille indignes traitements, car c'est un second Rapine (1) que ce misérable aumônier. Mais enfin tout ce manége étant autant

(1) Voir la *Notice* de M. Th. Claparède, et les *Mémoires de Blanche Gamond* (*Bull.*, t. XVI, p. 369 et 457).

Digitized by Google

de coups portez en l'air, et n'ébranlant en nulle façon le courage de cet exemple de constance et de vertu, on a cru devoir l'enterrer tout vivant pour se vanger de l'affront qu'il leur a fait souffrir pour n'avoir pas pû le vaincre, car il fut transféré dans le château d'Y [d'Yf] dez le même mois de septembre.

On marque dans la même lettre que le même ordre avoit été donné contre un autre prosélyte, nommé d'Oubigni, qui étoit en campagne, et qu'on n'attendoit que son retour. Il y fut effectivement conduit après son retour le 3 décembre avec de grandes marques de constance. Après quoy on ajoute:

Ces deux prosélytes de chaînes qui n'ont à espérer que des tourments et des misères dans ce monde, et enfin une mort languissante, ne nous font-ils pas plus d'honneur que cette foule de faux convertis que l'Eglise romaine s'est faite et dont elle se glorifie, par le motif de l'intérêt, des charges, des dragons, par le sang et le carnage? Il ne faut que le bon sens pour en tomber d'accord.

Voici ce que ledit Fayan écrit du 28 septembre 1700, du château d'Y, à un de ses amis sur les galères, après l'avoir remercié de quelques bons offices qu'il en avoit reçeus. J'ay l'original de sa lettre entre mes mains.

« Je vous diray, dit-il, comme la divine providence de mon Seigneur et de mon Dieu que j'adore, m'a introduit dans un lieu de ténèbres, à le regarder des yeux de la chair, mais aux yeux de l'Esprit, ce lieu m'est un temple du Dieu vivant, dans lequel je le prie et le bénis, et lui rends des actions de grâces et des louanges immortelles pour tous les biens qu'il m'a faits, de m'avoir appelé à la connoissance de son bien-aimé fils Jésus-Christ, mon espérance, auquel il lui a plû par un effet de sa toute-puissance de me faire la grâce de rendre témoignage à la vérité de la religion chrétienne, devant une nation perverse.

« Comme ce divin Sauveur a rendu témoignage de son Père céleste devant les ennemis de sa gloire, ainsi veut-il que nous en rendions aujourd'hui en ce dur tems, afin que nous le suivions le plus proche qu'il nous sera possible. Au reste je vous diray que ce jour même sur les neuf heures du matin, le grand-prevost m'est venu interroger me demandant mon nom; je le lui dis. Sur cela il me dit: Pourquoy vous a-t-on changé de galère? Je lui dis que c'étoit à cause de la religion; il me dit: Et pourquoy avez-vous changé de religion? Je lui dis :

Digitized by Google

Monsieur, pour faire le salut de mon âme. — Mais, dit-il, on vous mettra dans un endroit où vous le ferez bien; ne pensant pas si bien dire. Il me demanda aussi le nom d'un autre, je ne sçay pas si c'est celui de *la Fidèle*. Il ne fut pas si tôt sorti, qu'il ne manqua pas des anges de Satan pour tenter d'ébranler ma foy, me disant qu'on m'alloit mener sur *la Créole* pour faire de moy selon leur volonté, etc. — Enfin je m'embarquai sans avoir rien que mon Pseaume, lequel je sauvai par la grâce du bon Dieu, car on m'avoit enlevé mon Nouveau Testament et quelques autres livres de dévotion, et qui me servira à chanter les loüanges de ce bon Père des miséricordes.

« Quand je fus arrivé à château d'Y, le grand prevost fut donner sa décharge, à cause que le gouverneur n'y étoit pas. On commanda le sergent de garde, avec deux mousquetaires, pour m'amener à la grande tour, et quand j'eus passé huit portes, on me fouilla auparavant que de me fourrer dans ce lieu affreux; mais il ne m'ôta rien que mon couteau, mes ciseaux et des aiguilles, etc. Enfin quand j'eus passé la dixième porte, je rencontray un de nos frères en nostre Seigneur Jésus-Christ qui me fit peur de le voir si maigre et les yeux enfoncez dans la tête avec une barbe bien longue. C'étoit le sieur Jean Moynier, fidèle confesseur. Il m'a grandement consolé et édifié, quoy que je sois encore deux portes au-dessous de luy. Voilà où les ennemis jurés de mon salut m'ont réduit pour ne vouloir adorer leurs dieux. Je prie ce grand Dieu qui a créé le ciel et la terre, qu'il lui plaise par son infinie bonté de traitter nos ennemis en sa miséricorde, et qu'il leur pardonne la haine qu'ils ont contre cette noble Sion. Je le prie aussi de tout mon cœur qu'il pardonne à ceux qui nous ont trahis, et qui nous ont chargés d'injures, et qu'il veuille changer leur animosité en une véritable douceur chrétienne. Qu'il remplisse leur cœur d'un amour sincère, qui les lie à nous par le lien ferme d'une amitié spirituelle, et qu'il leur fasse part de sa sagesse et de sa pureté. »

Au bout d'environ huit ou neuf ans ce fidèle confesseur fut tiré de ce sombre cachot, et logé dans un lieu plus aéré. Et depuis environ dix-huit ou vingt mois, il a été transféré, avec quelques autres de nos frères, du chateau d'Y dans l'hôpital des forçats, d'où il a plu à la bonne Providence de le tirer, sans avoir fait aucune démarche contraire à son devoir et à la religion qu'il a embrassée, seulement sous la condition d'aller servir dans l'armée en qualité

Digitized by Google

de soldat. On a sceu depuis, qu'il étoit en garnison à Villefranche, dans la compagnie de M. le capitaine Rainaud, originaire de Nîmes. Et comme on a été informé qu'il y étoit inquiété sur sa religion, quelques amis se sont employés pour lui faire avoir son congé ; il y a quelque lieu d'espérer qu'il l'aura obtenu, et qu'il pourra arriver ici au premier jour. M. Pierre Serres, cet illustre confesseur, l'aîné des trois frères, qui a été son compagnon de souffrance et son voisin dans le château d'Y et ensuite dans l'hôpital, et qui par ce moyen est parfaitement informé de toute sa conduite, luy rend un témoignage très-avantageux. Voici ce qu'il en dit dans sa lettre du 3 octobre 1712:

Après avoir dit qu'ayant consumé dans le voyage et à cause de l'incommodité que lui a causé au genou une chute qu'il a faite, le peu qu'il avoit : « Nous n'aurons pas besoin, ajoute-il, de vous le recommander, puisque votre charité pourvoira à tout ce qui lui sera nécessaire par rapport à son état. Du reste il ne sera pas beaucoup à charge parce qu'il a un bon métier, et qu'il est fort laborieux. Il ne faut pas vous attendre à voir un homme de grande apparence, ni de grand esprit, mais pour le cœur qui doit être préféré à tout le reste, on peut dire qu'il l'a bon, sincère, et qu'il aime autant la religion qu'il se puisse, et plût à Dieu, que ceux qui sont nés dans le sein de l'Eglise eussent autant d'amour pour elle et pour la vérité ! Tous ceux qui le connoissent comme nous ici, vous rendront le même témoignage, et j'espère que son exemple, s'il reste au moins en vos quartiers, vous sera une preuve parlante de ce que nous vous disons. »

Le susdit confesseur est présentement au milieu de nous, étant arrivé en cette ville dès le 20 novembre dernier.

(Coll. Court. Lettres et Mémoires divers. N° 13 ; t. 11.)

Digitized by Google

VARIÉTÉS

JEAN LE BLANC ET JEAN LE NOIR

A M. le Président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

Monsieur le Président,

J'ai entendu récemment exprimer le regret que le nouveau *Bulletin* ne contînt pas une page consacrée aux curiosités, aux questions et réponses, espèce de *faits divers* qui pourraient à la rigueur n'avoir que quelques lignes, mais qui, dans l'ancien *Bulletin*, intéressaient si vivement et excitaient à de patientes recherches : c'était comme une causerie à distance, un échange de petites découvertes et de grandes espérances entre les membres travailleurs de la Société. Pour répondre au désir manifesté par l'honorable pasteur d'Uchaud, je vous envoie mon humble tribut : la présente lettre peut servir de réponse à une question posée dans le XIe volume, pages 332 et 414.

Il s'agit des noms de Jean le Blanc et de Jean le Noir. Cette dernière appellation paraît désigner le pape; mais la première, qui désigne-t-elle précisément? Est-ce simplement un huguenot, comme qui dirait un ennemi, le contraire du pape, et n'a-t-elle été employée qu'au temps de la Réforme? Quelle est son étymologie?

En lisant dans la *Revue moderne* (1er février 1867) un article de M. A. Morel sur *la présence réelle du Christ dans l'Eucharistie, d'après le témoignage de Beelzébuth, en* 1566, j'ai rencontré une page qui autorise à croire que *Jean le Blanc* désigne l'hostie. L'auteur de l'article analyse un curieux livre in-4° de 787 pages, imprimé à Paris en 1578, et dont il existe un exemplaire à la bibliothèque Sainte-Geneviève (R 939). Ce livre est intitulé : *Le Thrésor et entière histoire de la triomphante victoire du corps de Dieu sur l'esprit maling Beelzebub, obtenue à Laon, l'an mil cinq cens soixante-six.* Il est dédié : *Au salut de tous et à notre saint père le pape Grégoire XIII.* L'auteur se nomme Jean Boulæse, prêtre, professeur des saintes lettres hébraïques, etc. C'est l'histoire parfaitement documentée et authentiquée d'une possédée, Nicole Obri, femme du tailleur Louis Pierrot, de Vervins en Thiérache (province de Picardie, diocèse de Laon). Pour faire sortir le diable du corps de cette malheureuse, l'Eglise employa tous les moyens usités en pareille occurrence dans ce bon vieux temps de sainte simpli-

Digitized by Google

cité et de foi naïve. Le diable, toutefois, ne lâchait pas prise. Il avait, du reste, une escouade passablement respectable de diablotins avec lui : la pauvre femme était possédée de trente diables, en effet. Vingt-six furent chassés à Notre-Dame de Liesse (23 janvier 1566); un, nommé Légio, à Pierrepont (24 du même mois); un (le 27), du nom d'Astaroth, à Laon; un (2 février), Cerbérus; enfin (28 février), Beelzébuth lui-même. Celui-ci ne s'avoua vaincu qu'après que l'évêque de Laon l'eût solennellement adjuré de sortir au nom de la sainte hostie, qu'il lui tenait obstinément sous les yeux. Pour préparer cette victoire sur le prince des démons, voici, d'après le prêtre Boulæse, le colloque réglé que l'évêque engagea avec Beelzébuth et les propos qu'ils échangèrent :

MESSIRE JEAN.

« A la parfin, puisque pour évangiles, oraisons, conjurations, brûlure de ton nom, la vraie croix, ni pour autre chose qu'on te fasse ou qu'on te die, tu ne veux sortir, il te faut montrer ton maître, en la vertu duquel présentement je te ferai bien sortir.

BEELZÉBUTH.

« Qui? ton Jean le Blanc?

MESSIRE JEAN.

« Tu en as menti; c'est ton maître, auquel tu es contraint de rendre obéissance. Qui t'a appris à l'appeler ainsi?

BEELZÉBUTH.

« Moi; et j'ai appris à nos huguenots à l'appeler ainsi?

MESSIRE JEAN.

« Or bien, puisqu'ainsi tu l'appelles et le fais appeler, et ne reconnais en lui ni divinité ni supériorité, pourquoi le crains-tu tant quand je te le montre? Puisque tu l'as en tel mépris, pourquoi te fait-il quitter la place à sa venue? Pourquoi ne tiens-tu bon? Pourquoi bouges-tu de ton fort? Pourquoi te chasse-t-il? etc., etc. »

Ainsi, d'après ce curieux volume du prêtre Boulæse, les huguenots de cette époque appelaient l'hostie *Jean le Blanc*. C'était sous l'inspiration de Beelzébuth, il est vrai; mais cela prouve simplement que cette appellation déplaisait aux catholiques, aux adorateurs de la sainte hostie.

Je transcris ici une partie de la note que M. A. Morel a mise à ce sujet au bas de la page :

« Cette appellation avait été peut-être employée, dès le siècle précédent, par les habitués des réunions sabbatiques célébrant la messe noire, contre-partie et parodie de la messe des prêtres. De tout temps, la malice gauloise s'est plu à créer ainsi des sobriquets narquois, indéfiniment

Digitized by Google

remplacés par d'autres de même goût, et si variables, si éphémères, que les philologues historiens ont bien de la peine à les retrouver ou à les reconnaître tous. »

Recevez, Monsieur le président, l'assurance de mon entier dévouement. CHARLES DARDIER, pasteur.

PÉRORAISON

D'UN SERMON DE M. LE PASTEUR EUG. BERSIER (1)

Le *Bulletin* n'a pas qualité pour apprécier un des genres de littérature qui honorent le plus le protestantisme contemporain, et dans lequel M. Eug. Bersier a su conquérir un rang si distingué. Mais ce n'est pas sans une vive sympathie que nous avons lu ces pages d'un sermon prononcé pour la dédicace du temple de Laforce, s'élevant sur les ruines du château d'une de nos plus illustres familles, en un lieu doublement consacré par l'héroïsme de la foi et les merveilles de la charité. Ce sentiment sera partagé par tous nos lecteurs.

Je me reporte à trois siècles en arrière... alors du haut du plateau sur lequel nous sommes aujourd'hui rassemblés, le regard apercevait, le long des rives de la Dordogne, des lieux dont les noms étaient chers aux protestants français. Dans chaque ville, dans chaque village, un temple s'élevait; dans cette vallée, semblable à une terre sainte, les Eglises naissantes de la Réforme étaient partout semées comme les prémices d'une immense moisson qui devait bientôt couvrir la France; ici même était debout un manoir antique où demeurait l'une de ces nobles familles huguenotes qui opposaient à la frivole corruption du seizième siècle leur grandeur morale et leur inflexible austérité. Quand le protestant, proscrit et fugitif, voyait briller de loin les tourelles du château de Laforce, son cœur battait de joie; car il savait que, suivant l'expression de nos pères, c'étaient des *craignant Dieu* qui l'habitaient. Là, dans les grandes salles, maîtres et serviteurs s'agenouillaient devant le Dieu de la Bible; là retentissaient nos vieux psaumes; là, dans leurs courses aventureuses, Coligny, le roi de Navarre, Sully, Du Plessis-Mornay souvent s'arrêtèrent; là, les voix graves de leurs pasteurs

(1) *Sermons*, par Eug. Bersier, pasteur à Paris, t. III, p. 364.

Digitized by Google

leur prêchèrent la fidélité de Dieu et appelèrent sur la patrie déchirée la paix et la lumière de l'Evangile, le triomphe de la grâce de Jésus-Christ. Grandes et glorieuses figures, comment songer à vous sans que notre cœur tressaille, comment fouler sans émotion ce sol si riche en souvenirs?

« Hélas! un siècle s'écoule, et que reste-t-il de tout ce passé? Où est la gloire d'Israël? Où sont les moissons annoncées? Où sont ces Eglises qui devaient croître et se multiplier? Le vent du désert a soufflé; la persécution s'est déchaînée; les temples sont rasés, les Bibles lacérées; Sion est renversée; la foi évangélique est proscrite, et les supplices les plus atroces attendent ses derniers confesseurs... O Dieu! qu'as-tu fait de tes promesses? Qu'est devenue ta fidélité?... Les années s'écoulent, et aux ruines anciennes s'ajoutent des ruines nouvelles; tout a disparu, semble-t-il, et de ce grand passé, c'est à peine si quelque vestige est resté.

« Un siècle encore et nous voici, Seigneur, nous les descendants et les héritiers de l'Israël antique; nous voici dans notre faiblesse et notre petit nombre; mais debout encore et fermes, et nous confiant dans ton amour. Sur les ruines de Sion nous avons vu refleurir l'espérance. Nous voici pour proclamer ta fidélité... Ah! bien des ombres se mêlent à notre joie? Qu'est-ce que le présent à côté du passé? Qu'est-ce que notre foi, notre zèle à côté de celles qui s'élevaient jadis dans ces contrées? — Mais si les cendres de nos pères ont été semées aux quatre vents des cieux, cette semence, du moins, a été féconde. Aujourd'hui la foi protestante échappe à toutes les oppressions du passé. Unie aux destinées des nations les plus libres et les plus prospères, elle poursuit ses conquêtes à l'autre extrémité du monde. Ici même, Seigneur, tu ne t'es pas laissé sans témoignage et ton œuvre se continue. Le temps n'est plus où les luttes religieuses mettaient les armées aux prises, la bannière huguenote ne flotte plus sur les champs de bataille, les cantiques ne retentissent plus sur les lèvres de nos soldats; mais la charité remporte ses victoires. Sur les ruines de nos châteaux forts, elle a élevé ses asiles. L'Evangile y est annoncé aux pauvres; l'Esprit de Jésus-Christ y inspire chaque jour des merveilles d'abnégation et de sacrifice. Nous-mêmes, nous avons éprouvé ici la présence du Seigneur, et son amour a fait tressaillir nos âmes... Voilà pourquoi, en ce jour de fête, répondant après trois

Digitized by Google

siècles à la voix de nos pères, nous redirons ce verset d'un psaume si souvent chanté dans leurs batailles : « Célébrez l'Eternel, car il est bon et sa miséricorde demeure à jamais ! »

BIBLIOGRAPHIE

L'Eglise et l'Etat, a Genève, du vivant de Calvin. Etude d'histoire politico-ecclésiastique, par A. Roget.

Voici une étude digne de la plus sérieuse attention, car elle rectifie sur un point très-important une erreur séculaire. C'est une opinion accréditée par des écrivains appartenant aux écoles les plus opposées, et presque un lieu commun historique, que le réformateur de Genève subordonna l'Etat à l'Eglise et créa un gouvernement théocratique, dont il fut le chef d'autant plus obéi qu'il savait s'effacer à propos. Rien de plus erroné qu'un tel jugement, comme le prouve, par le simple exposé des faits, un savant écrivain genevois, M. Amédée Roget, dans un mémoire puisé aux sources, c'est-à-dire dans les registres officiels de la république. Un premier fait trop peu remarqué, c'est que lorsque la Réforme fut proclamée dans la cité genevoise, le magistrat se mit purement et simplement à la place de l'évêque dépossédé. Le point de départ de cette ingérence de l'autorité civile dans les affaires ecclésiastiques est la décision prise le 30 juin 1532, qui enjoignait au clergé de prêcher l'Evangile sans mélange d'inventions humaines. C'est le conseil de Genève qui organise la dispute religieuse de 1535, qui proclame l'abolition de l'ancien culte, et qui s'arroge tous les droits de l'autorité catholique. Le système qui devait naturellement prévaloir au lendemain d'une révolution accomplie par les conseils de l'Etat, organes du vœu populaire, est celui qu'on a désigné par le terme de *Césaro-papie*, et qui n'est que la suprématie du pouvoir politique en matière religieuse. C'est le système que Calvin trouve établi dès son arrivée à Genève (juillet 1536) et avec lequel il entre aussitôt en lutte. La liberté dans l'exercice du ministère et dans l'administration des sacrements, tel est le point en litige entre les pasteurs qui revendiquent les droits inhérents à leur charge, et l'Etat qui veut maintenir sa domination sur l'Eglise. On sait le résultat de cette première lutte : le bannissement de Calvin (avril 1538) suivi, trois ans après, de son rappel à Genève. Les ordonnances ecclésiastiques de 1541 sont le prix de sa victoire. Elles règlent l'Eglise, le

Digitized by Google

culte et les mœurs. Mais on s'est mépris sur le caractère du Consistoire chargé de les appliquer (p. 31, 32). Il ne possède aucune juridiction civile. Il n'a qu'un droit de censure, et la seule peine qu'il puisse prononcer est celle de l'excommunication. Encore l'usage de cette arme, purement spirituelle, est-il contesté aux ministres dans leur longue lutte contre le parti Libertin. La question n'est tranchée à leur profit qu'après la défaite d'Amy Perrin et de ses adhérents. Alors seulement (1555), le Consistoire entre en possession du droit d'accorder ou de refuser les sacrements. Le conseil n'en demeure pas moins juge unique des controverses doctrinales, et dans les procès religieux du temps il prononce seul. Le procès de Servet, si souvent allégué comme une preuve sans réplique de la dictature exercée par Calvin, n'autorise nullement une telle conclusion. C'est contre l'avis du réformateur que les Eglises suisses sont consultées, et son crédit pèse si peu dans la balance, qu'il écrit le 7 septembre 1553 à Bullinger : « Nos magistrats en sont venus à un tel degré d'égarement et de folie, que tout ce que je leur dis devient suspect. Je crois que si j'affirmais qu'il fait jour en plein midi, ils commenceraient à en douter! » Ce n'est pas là le langage d'un dictateur dominant à la fois l'Eglise et l'Etat, et quand on voit Calvin solliciter, comme le plus humble de ses collègues, l'autorisation de publier ses écrits, qui font l'admiration de l'Europe, s'incliner en toute circonstance devant l'autorité des conseils de la république, on apprécie à leur juste valeur les assertions concernant sa prétendue omnipotence dans la cité réformée (p. 83, 84). Les institutions politiques de Genève n'étaient pas son œuvre. Elles consacraient la subordination de l'Eglise à l'Etat. Il ne modifia que peu cet état de choses, et son autorité, toute morale, ne fut que la conséquence de sa supériorité intellectuelle, l'influence du génie s'exerçant irrésistiblement sur l'esprit et les mœurs de la population genevoise.

Telles sont les conclusions rigoureusement motivées auxquelles aboutit M. A. Roget, dans un mémoire aussi neuf qu'instructif, qui n'est que le prologue d'une étude plus générale sur l'histoire politique et religieuse de Genève au XVIe siècle. « Un jour, dit-il, nous essayerons de tracer un tableau complet et développé des faits qui ont si profondément modifié la physionomie de la république genevoise durant les vingt-huit années du séjour de Calvin au milieu de nous. » Nul mieux que M. Roget ne peut accomplir ce dessein. Familier avec les registres officiels comme avec le mécanisme des anciennes institutions de sa patrie, il saura faire la part de l'erreur et de la vérité, et montrer une fois de plus qu'entre l'admiration systématique et le dénigrement de parti pris, il y a place pour une appréciation calme et éclairée. J. B.

Digitized by Google

JOURNAL DE JEHAN GLAUMEAU. Bourges, 1541-1562, publié pour la première fois (?), avec une introduction et des notes, par le président HIVER. Bourges, *J. Bernard*, et Paris, *Aubry*. 1868. In-12 de xx et 186 pages.

Ce Journal est un pauvre écrit, dont l'auteur enregistre, sans aucune observation, les faits qui l'intéressaient, à commencer par sa naissance, le 22 décembre 1517, et sa visite au barbier, le 5 avril 1538, pour faire raser sa première barbe. Ce chroniqueur lymphatique vécut à Bourges, où il était prêtre desservant une église. Quoiqu'il prenne note de ce qui se passe sous ses yeux ou arrive à ses oreilles, c'est un esprit si vulgaire et si préoccupé des détails purement matériels, que son Journal a très-peu d'intérêt et aucune couleur. Quant au travail de l'éditeur, pour être l'œuvre d'un magistrat, il ne se ressent pas beaucoup des inspirations de la justice. Un seul exemple : Le naif chroniqueur déclare la naissance de deux fils qu'il eut de sa servante, dans sa cure même, en 1547 et 1552. C'est dix ans plus tard qu'il passe à la Réforme. On pourrait en conclure qu'il s'y était jeté avec quelque horreur de ses désordres passés, si communs parmi le clergé de son temps; mais il plait mieux à M. le président Hiver de dire (p. 1 et 123) qu'en sa qualité de prêtre concubinaire Jean Glaumeau « devait naturellement et nécessairement embrasser la Réforme. »

LES GUERRES DE RELIGION ET LES TROUBLES DE LA FRONDE EN BOURBONNAIS, par M. ERNEST BOUCHARD, avocat. Moulins, *Desrosiers*, 1867. In-8° de 123 pages, et une planche.

Ce récit des guerres de religion dans une province importante s'est groupé peu à peu sous la plume de l'auteur, pour servir comme d'introduction à trois lettres tirées des archives de la ville de Moulins, et qui constatent la mauvaise volonté, pour ne pas dire la mauvaise foi, avec laquelle les fonctionnaires du gouvernement, soit à Moulins, soit à Paris, éludaient, en 1618, les dispositions de l'Edit de Nantes, afin de priver les huguenots de Moulins d'un lieu convenable, comme ils y avaient droit, pour célébrer le culte divin. Tout le reste du récit est tiré d'ouvrages historiques bien connus; mais il est présenté avec talent, avec feu, et d'une lecture agréable.

H.-L. B.

Digitized by Google

CHRONIQUE

INAUGURATION

DU MONUMENT DE LUTHER, A WORMS

L'Allemagne protestante vient d'avoir ses grands jours. Le monument de Luther, à Worms, a été inauguré les 24, 25 et 26 juin derniers avec une affluence et un éclat extraordinaires. Rien ne manquait à cette solennité religieuse et nationale, qui avait attiré près de cent mille spectateurs : princes et magistrats, députations des Eglises et des universités, éloquents discours, chants magnifiques comme l'Allemagne seule en connaît. Plusieurs pasteurs français, désignés par leurs Eglises, assistaient à la cérémonie. M. le pasteur GrandPierre y représentait le Consistoire de Paris, et nous sommes heureux de reproduire quelques fragments de la lettre fort intéressante qu'il a adressée de Worms à *l'Espérance* du 3 juillet :

Disons tout d'abord un mot du monument... Il est vraiment digne du but pour lequel il a été élevé : nous n'hésitons pas à dire que c'est un chef-d'œuvre. Il se compose de douze statues toutes en bronze, la plupart d'une grandeur et d'une ampleur au-dessus de la taille humaine, surtout celle de Luther, qui, sur le vaste piédestal, domine toutes les autres. Ce qu'il y a surtout de vraiment beau dans la manière dont les statues sont disposées, c'est qu'elles forment l'ensemble le plus harmonieux. Le réformateur est au milieu du groupe, plus majestueux et plus élevé; devant lui, à sa droite et à sa gauche, sont les princes allemands Frédéric le Sage et Frédéric le Magnanime; Mélanchthon et Reuchlin sont derrière; les précurseurs de la Réforme, Savonarole, Jean Huss, Pierre Valdo et Wicleff entourent le piédestal. Trois figures allégoriques, sous la forme de femmes, Spire, Augsbourg et Magdebourg, complètent tout le tableau. De nombreux médaillons représentent les grands collaborateurs de la Réforme : nous remarquons dans le nombre ceux de Calvin et de Zwingle.

L'attitude de Luther est vraiment noble, ferme à la fois et modeste, exprimant tout ensemble le calme et l'intrépidité. L'illusion est si grande, que l'on croit l'entendre prononcer les paroles qui sont gravées sur le socle du monument : *Me voici, je ne puis autrement, que Dieu me soit en aide!* De la main gauche, il tient la Bible ouverte; la droite, fermée, s'appuie sur le saint livre. C'est saisissant de vérité et d'éloquence.

Digitized by Google

Quant au doux et pieux Mélanchthon, on le voit respirer et vivre comme s'il était là. Nous voudrions pouvoir continuer cette revue, mais il faut se hâter. Un mot pourtant encore sur la statue de Jean Huss. Il est assis, tenant dans ses mains une croix qu'il contemple avec une expression indescriptible. Il y a dans son regard mélancolique et sérieux une expression de paix et d'amour associée au douloureux pressentiment de l'avenir, à un ferme dévouement à la cause de son Sauveur et Maître. On passerait volontiers devant cette pieuse et sainte figure une heure de méditation profitable. On a peine à en détacher ses regards...

Nous voici arrivés au moment solennel. Nous sommes en face du monument. La cérémonie, toutefois, ne commence pas immédiatement. On attend d'augustes personnages. Le roi de Prusse, le roi de Wurtemberg, le grand-duc de Hesse-Darmstadt, le grand-duc de Saxe-Weimar, le prince royal de Prusse, le prince Wilhelm de Bade, s'étaient fait annoncer. Ils arrivent au bout de quelques minutes par le train de Mayence, suivis de nombreux états-majors, tous en grands et brillants costumes militaires. Accueillis avec des vivats enthousiastes, ils sont conduits sous le pavillon qui leur était destiné, à droite du monument. Les ecclésiastiques sont en face.

A un signal donné, la cérémonie commence. C'est d'abord un homme distingué, M. le professeur Oppermann, qui fait, en même temps que l'historique du monument, la biographie de son ami Rietschel, l'auteur et l'architecte du chef d'œuvre que l'on est impatient de contempler. Celui-ci est mort à la peine, il y a peu de mois, après douze années de laborieux travaux. Puis le doyen des pasteurs de Worms, M. Keim, décrit la vie et l'activité de Luther. Le Dr Zimmermann prononce encore un éloquent discours adressé à la patrie allemande, qu'il appelle d'une manière touchante : Mon peuple. Enfin le bourgmestre de la ville, à qui quatre jeunes filles ont remis, sur un riche coussin, les clefs dorées du monument, prend la parole pour remercier. Quoique catholique, il n'en fait pas moins, en termes chaleureux, l'éloge du grand homme qui honore Worms et l'Allemagne tout entière.

A peine a-t-il fini de parler, que le canon tonne, les cloches s'ébranlent de nouveau, la toile tombe, et les douze à quinze mille assistants qui couvrent la place ou qui se pressent dans les rues voisines entonnent, comme un seul homme, le fameux cantique de la Réforme : *C'est un rempart que notre Dieu.* Les princes chantent avec la foule et comme la foule, car la fête est essentiellement populaire. Chefs et peuples ne forment qu'un cœur pour proclamer le

Digitized by Google

salut de Dieu. Il y a trois siècles et demi, Luther comparaissait devant la Diète et devant les rois pour rendre compte de sa foi. En 1868, ce sont les princes de l'Allemagne qui sont venus rendre hommage à la foi de Luther et bénir Dieu d'avoir donné succès à cette œuvre, à cette œuvre qui a été une source féconde de bénédictions pour l'Allemagne et pour l'Europe tout entière. Des scènes comme celle-ci ne se laissent pas décrire. Il nous semble que de pareilles fêtes ne peuvent avoir lieu qu'une fois dans la vie. Ces chants nationaux, en même temps que chrétiens, qui retentissaient comme le bruit des grosses eaux, nous élevaient au-dessus de la terre. On ne chantait pas toujours, car il y avait des moments où la voix, étouffée par l'émotion, était réduite au silence. Nous aurions voulu voir à Worms quelques-uns de ceux qui nous disent en France que le protestantisme est mort ou près de mourir. Ils se seraient assurés de leurs propres yeux qu'il n'est pas si près de sa fin. Si le grand réformateur allemand, qui vit maintenant auprès du Seigneur, avait pu dormir, le tonnerre des chants de Worms l'eût réveillé de son sommeil. Il eût été consolé de sa peine et de ses douleurs en voyant de ses yeux qu'il n'avait pas travaillé en vain, puisque, trois siècles et demi après sa mort, sa patrie reconnaissante lui montrait, par sa vive et joyeuse gratitude, qu'elle savait apprécier l'esprit et le but de ses héroïques efforts.

NÉCROLOGIE

M. ERNEST ALBY

C'est avec un vif regret que nous enregistrons une nouvelle perte pour le protestantisme français. M. Ernest Alby, membre de la Société des Gens de lettres, et connu par une *Histoire des Camisards* ainsi que par une biographie de Catherine de Navarre, a succombé le 23 juin à une longue et douloureuse maladie. M. E. Alby descendait de ces huguenots cévenols, dont il a écrit l'histoire avec un sentiment filial, et l'Eglise réformée ne comptait pas de membre plus dévoué que lui. Par ses qualités d'esprit et de cœur, il s'était concilié de vives sympathies dans le monde des lettres. Ses obsèques ont été présidées par M. le pasteur Rognon. Les cordons du poêle étaient tenus par M. le général de Chabaud-La-Tour, M. Jules Simon, M. Edouard André, député au Corps législatif, et M. Angliviel, membre du conseil général du Gard.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1868.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LES RÉFUGIÉS FRANÇAIS DANS LE PAYS DE VAUD

ET PARTICULIÈREMENT A VEVEY

LA FAMILLE DE ROCHEGUDE (1)

Entre les familles qui se sont fixées à Vevey, il en est plusieurs dont l'histoire, soit avant leur émigration, soit depuis leur établissement en Suisse, offrirait sans doute un véritable intérêt. Les circonstances qui ont accompagné leur sortie hors du royaume, présentaient plus d'une scène émouvante qui manifesterait comme à l'œil les miséricordieuses dispensations de Dieu. Mais nous n'avons de détails un peu circonstanciés que sur un fort petit nombre d'entre elles. Si donc nous allons fixer plus spécialement notre attention sur l'une de ces familles en particulier, ce n'est point par la raison qu'elle portait un nom plus illustre que beaucoup d'autres; c'est seulement parce que nous avons pu réunir à son sujet des indica-

(1) Fragment du mémoire qui a partagé le prix avec l'essai sur *Louvois et la Révocation de l'Edit de Nantes* (*Bull.* de mai, p. 227-229).

Digitized by Google

tions plus nombreuses qui, outre leur intérêt propre, en ont un spécial pour la ville de Vevey.

Les Rochegude étaient une des branches de la noble maison de Barjac, l'une des plus considérables du Languedoc. Le village de Rochegude, situé à peu de distance de Saint-Jean de Marvejols, ancien diocèse d'Uzès (Gard), occupe une situation des plus pittoresques sur la rive droite du Cèse. Les maisons, bâties sur une colline escarpée, s'élèvent en gradins superposés, au milieu de magnifiques noyers. Dans la partie supérieure et dominant toute la contrée environnante, se trouve le vieux château, berceau de la famille dont nous allons suivre les destinées. A l'époque de la révocation le vénérable chef de la famille, Charles de Barjac, marquis de Rochegude, fut arrêté dans son château par ordre du roi et relégué à Mirepoix. Son fils aîné, Jean, saisi en même temps que lui, fut envoyé en exil à Viviers, où il eut à lutter contre des missionnaires qui s'efforcèrent de le convertir au catholicisme, mais sans succès. Il rapporte à ce sujet, dans une lettre à l'historien Elie Benoît, qu'il reçut là de fréquentes visites d'un M. Couderc, membre pendant trente ans des synodes, et qui, nouveau *réuni,* travaillait à amener ses anciens frères à suivre son déplorable exemple. A la suite d'une de ces tentatives, et après un entretien qui avait duré sept heures, le visiteur, à bout d'arguments, dit au fidèle captif : « Je ne vous verrai plus que vous ne soyez bon catholique. » A quoi M. de Rochegude répondit en riant : « Vous allez donc faire un bien long voyage! » Deux heures après Couderc tombait mort d'apoplexie, et le prisonnier qui était loin de penser que ses paroles eussent un caractère aussi prophétique, fut profondément impressionné de cet incident. Irrités de sa résistance si ferme à tous leurs arguments, ses adversaires sollicitèrent contre lui d'autres voies de conversion. On le jeta en prison à Aigues-Mortes, dans cette tour de Constance, célèbre par les souffrances qu'y endurèrent un si grand nombre de pieuses femmes protestantes jusques en 1769. Rendu bientôt très-

Digitized by Google

malade par son séjour dans cette triste demeure, il fut transféré, grâce à l'intercession de ses parents, craignant pour sa vie, dans la citadelle de Montpellier, puis de là plus tard encore, il fut conduit dans la prison de Pierre-Cise (1), d'où l'on pouvait croire qu'il ne sortirait plus, car cette Bastille lyonnaise était alors réservée aux criminels d'Etat. Pendant cette dure captivité, qu'il supporta avec une énergie et une fidélité toute chrétienne, il songeait avec angoisse à sa famille dont il ignorait le sort. Ses deux filles, enlevées à leur mère, avaient été enfermées dans un couvent à Bagnols (Gard) ; ses deux fils étaient entre les mains des Jésuites à Beaucaire. Sa digne épouse, demeurée seule, avait dû fuir dans les montagnes, pour se soustraire aux recherches de ses persécuteurs, mais ceux-ci la découvrirent bientôt sous des vêtements de bergère. Reconnue, trahie sans doute, cette infortunée victime de l'intolérance fut jetée dans un couvent de Nîmes. Mais là sa fidélité à l'Evangile amena sa délivrance. Un jour que l'évêque était venu visiter les religieuses : « Otez-nous cette dame, lui dit l'abbesse, ou elle rendra tout le couvent huguenot. » Cette parole eut pour Madame de Rochegude un effet plus heureux que l'abbesse ne l'avait sans doute pensé. L'ordre vint bientôt après de la mettre en liberté, et on la fit transporter en litière à Genève. De là elle passa à Vevey, où elle eut l'immense joie de retrouver son mari, qui, délivré comme elle, était sorti, ainsi qu'ils en rendaient grâce à Dieu, « par la bonne porte, » c'est-à-dire, sans avoir faibli devant la persécution. M. de Rochegude avait été libéré, ainsi que son vieux père, dans un moment où la rigueur de Louis XIV s'était quelque peu relâchée et avait permis que la dure prison se changeât en exil, en faveur des victimes trop fermement attachées à leur foi pour que l'on pût espérer de les voir

(1) C'est dans cette prison de Pierre Cise, ou Scise, ou Encise (*Petra incisa*) que Cinq-Mars et son ami de Thou furent détenus à l'époque de leur conspiration contre Richelieu, en 1642. Ils n'en sortirent que pour être exécutés sur la place des Terreaux. Lorsque le peuple de Paris renversa la Bastille, en 1789, celui de Lyon (Commune affranchie) abattit le château de Pierre-Cise.

Digitized by Google

enfin céder aux moyens ordinaires de contrainte ou de séduction. Le passe-port qui lui fut délivré à cette occasion, portant l'ordre du roi de le faire conduire sur terre de Genève, avec défense absolue de rentrer jamais dans le royaume, était sanctionné par la signature de « l'archevêque de Lyon, primat de France, commandant des ordres du roy et son lieutenant-général au gouvernement du Lyonnois. » Il était daté du 20 avril 1688 (1).

Combien de temps les deux époux, dignes confesseurs de la vérité, séparés par la violence, avaient-ils été l'un pour l'autre le sujet d'une angoisse mortelle? La relation que nous avons en main ne nous permet pas de le déterminer exactement, non plus que les motifs qui leur avaient fait choisir Vevey pour lieu de refuge. Toutefois nous savons par M. de Rochegude lui-même que ce fut un an et demi après sa sortie de France, que sa femme fut arrêtée et mise au couvent. D'où l'on est conduit à inférer que ce fut vraisemblablement dans le courant de l'année 1690, qu'ils eurent le bonheur de voir cesser leur douloureuse séparation.

M. et Madame de Rochegude n'étaient pas cependant au bout de leurs angoisses. Réunis par la bonté de Dieu à d'autres membres de leur famille, qui avaient pu venir les joindre à Vevey, ils sentaient encore, en gémissant, leurs quatre enfants dans cette fournaise dont ils connaissaient les horreurs. Mais Celui en qui ils avaient cru, leur avait préparé, à cet égard aussi, une pleine délivrance que leur foi dut cependant attendre quelque temps encore.

Dès qu'ils eurent appris que leurs deux fils, ayant achevé leurs études sous les Jésuites, étaient rentrés à Rochegude, ils se hâtèrent de leur écrire par l'entremise d'amis fidèles et dévoués. Mais leurs lettres ne firent pas immédiatement sur ces jeunes esprits toute l'impression désirée. L'attrait du monde,

(1) Une copie s'en trouve conservée dans une lettre adressée de Vevey par M. de Rochegude à l'historien Elie Benoît, le 3/18 avril 1698. (Voyez *Papiers d'A. Court.*, n° 48.)

Digitized by Google

de ce monde nouveau pour eux, à la sortie du collége, les enlaçait encore. Le plus jeune cependant, touché le premier, partit sans rien dire à son frère et vint en Suisse rejoindre ses parents. La joie de cette réunion fut, hélas ! bientôt changée en deuil par la mort de ce jeune homme, qui n'avait été rendu à son père et à sa mère, que pour leur être sitôt enlevé. Mais leur foi les soutint et ils purent rendre grâces de ce que cet enfant « qu'ils avaient comme deux fois engendré, avait été si miséricordieusement retiré du milieu de l'épreuve, pour échanger cet asile terrestre, qu'il était venu chercher auprès d'eux, contre le refuge éternel dans le sein de son Sauveur et de son Père céleste. » Cette mort fit impression sur le frère aîné, qui se disposa à partir ; c'est du moins ce qu'il écrivait. Cependant il tardait encore; il ne pouvait s'arracher au monde ; il balançait entre le ciel et la terre. Jeune, dans l'aisance, doué d'un extérieur agréable, flatté par le pouvoir qui cherchait à le gagner par la perspective d'une position dans l'armée ou d'un mariage avantageux, il était entouré de séductions bien dangereuses. La grâce triompha cependant, et les prières de ses parents furent exaucées. Affranchi des liens qui menaçaient de l'enserrer pour toujours, le jeune Rochegude part un beau jour, sans passe-port, sans biens, sans ressources matérielles, et arrive auprès des siens, plus heureux que jamais dans l'exil et dans la misère, édifiant tous ceux qui étaient les témoins de cette sainte joie. Avec quel amour, avec quelles actions de grâces les bras paternels n'ont-ils pas accueilli ce tison retiré du feu !

La délivrance des jeunes filles fut plus merveilleuse encore. Retenues dans un couvent qu'il ne dépendait pas d'elles de quitter, elles y demeurèrent quatorze ans avant qu'on pût parvenir à les faire sortir. Arrachées du sein maternel dès leur bas âge, les pauvres enfants n'avaient de relations avec leurs parents qu'au moyen d'une amie de la famille, personne dévouée qui, n'étant point suspecte à l'abbesse, ménagea si bien ce commerce secret qu'il ne fut connu qu'après leur

Digitized by Google

sortie du couvent. Voici par quelles dispensations providentielles eut lieu leur délivrance. Nous allons la raconter en empruntant les termes mêmes de la relation que nous suivons, relation écrite par un membre de la famille.

« L'abbesse leur permettait de temps en temps d'aller voir une parente très-proche, qui étoit dans la ville ; mais elle ne les laissoit point partir sans les mettre entre les mains d'une garde, à qui elle ordonnoit de ne les point quitter, et de les ramener au plus tôt. Un jour que l'abbesse était au parloir, fort occupée, elles viennent demander la permission d'aller voir leur parente ; madame l'abbesse oublie dans ce moment, heureux moment ! elle oublie de faire appeler la garde. « Allez, dit-elle, et prenez votre garde. » Elles prennent leurs coëffes bien vite et la fuite en mesme temps, et s'en vont trouver la fidèle garde (lisez : amie) leur confidente, qui partit sur-le-champ avec elles dans une litière de retour pour Nismes, où, étant arrivées, elles s'en viennent, à l'insçu du muletier, chez une dame, bonne amie de la maison, qui les reçut avec joye. Elles demeurent cachées tout le lendemain chez elle. Cependant l'abbesse, alarmée de ne les point voir revenir au couvent, les fait chercher dans la ville, et ayant sçu qu'elles avaient pris le chemin de Nismes elle envoye un courrier toute la nuit à l'évesque pour l'informer de ce qui se passe. Le prélat fait faire une exacte recherche dans les maisons. On vient dans celle où elles étaient. La dame, sans s'étonner, fait ouvrir toutes les portes, et donne ordre à l'oreille de faire descendre les demoiselles dans un puits à plain-pied de la maison, sans profondeur et sans eau. Elles y entrent, et l'on ferme le puits avec quatre planches. L'aînée, voyant un crapaud dans le fond du puits : « Ah ! ma sœur, dit-elle, voilà un méchant présage ! » L'autre, en marchant sur cet insecte : « Hé bien, ma sœur, voilà le présage ôté. » On remarque cet endroit pour faire voir le courage de ces jeunes filles. On les fit remonter hors du puits, après que les visiteurs furent sortis. Le lendemain au matin, sous la conduite d'un bon guide,

Digitized by Google

on les fait partir à cheval, habillées en paysannes, avec la demoiselle qui les avait si bien adressées. Elles arrivent heureusement à Genève ; de là dans Vevay, chez leur père, sans se faire connaître. La mère fut la première qui reconnut sa plus jeune fille. « Voilà notre chère enfant, » dit-elle à son mari avec un transport de joye. « Voici l'autre, » ajouta l'aînée en se jettant sur le col de sa mère. On s'embrassa de part et d'autre sans dire mot : les grandes joyes comme les grandes douleurs parlent peu. Toute la ville en foule vint à la maison témoigner la part qu'ils prenoient à notre joye. Elle fut grande, plus grande encore, lorsque le père et la mère s'aperçurent que leurs filles n'avoient ni l'esprit ni le cœur gâtés. « Celui qui est né de Dieu, dit saint Jean, le malin ne le touche « point. »

L'auteur de ce récit, que nous avons scrupuleusement reproduit, était le propre frère du marquis de Rochegude, l'oncle des deux jeunes voyageuses, témoin de la scène si émouvante de leur arrivée. Qui ne se joindrait à lui pour admirer que ces jeunes filles, après quatorze années de séjour dans le couvent, n'aient eu ni l'esprit ni le cœur changés ; que, séparées d'une manière si absolue de leurs parents, privées dès leur tendre enfance de l'influence de la maison paternelle, elles aient pu résister aux séductions de tout genre employées par les religieuses pour gagner leur confiance, aux habitudes du couvent, aux instructions qui leur étaient données dans le sens catholique, au savoir-faire de prêtres intéressés à pouvoir se glorifier de leur conversion ? Comment ne pas reconnaître dans leur persévérance au milieu de tant de difficultés, une force qui ne vient pas de l'homme ? Et que ne nous révèle pas ce fait sur les lettres écrites par leur famille, sur les instructions secrètes données sans doute par la vénérable parente qu'elles allaient parfois visiter, et par la fidèle amie chargée de veiller sur elles ? Qui ne sentirait les soins paternels de Dieu, dans le dévouement entier de cette dernière, qui se trouve, elle aussi, prête à partir et à tout quitter à l'heure même où la porte du couvent

Digitized by Google

s'est ouverte enfin pour ses protégées, dans le succès de leur fuite à Nîmes, puis de leur voyage qui dut être si difficile et si périlleux jusque dans notre patrie ? Ah ! si l'une de ces lettres parties de Vevey, pour pénétrer mystérieusement dans le monastère de Bagnols, nous eût été conservée, nous aurions certainement pu y constater cette fermeté de principes et cette forte éducation chrétienne, qui avaient donné à ces jeunes filles une telle énergie et une si grande fidélité à l'Evangile, en maintenant dans leurs cœurs un tel amour pour ce père et cette mère qui gémissaient loin d'elles dans l'exil !

Mais revenons à l'auteur de notre récit. Après avoir parlé de la famille de son frère, il donne aussi quelques détails sur ce qui le concernait lui-même. Le général Montclax, sous le commandement duquel il servait en Alsace, dans le régiment de Champagne, ayant échoué dans la tentative de le séduire par l'appât des honneurs pour le faire changer de religion, reçut l'ordre de le faire arrêter à Brissac et de le faire mettre en prison. Cette injonction était ainsi conçue : « Le roy donne mille livres de pension à tels et tels et l'assurance du premier régiment vacant. Mais pour Rochegude, qui persiste à être opiniâtre, le roy nous ordonne de l'envoyer en prison à Landscroon jusqu'à nouvel ordre. » — « Je suis prest d'obéir, répondit le courageux officier ; en prison et à la mort, si le roy le veut, le roy est le maître. » Conduit sous bonne escorte à Landscroon, le prisonnier fut mis dès le lendemain par le gouverneur Siffrédy, en présence de quelques moines, qu'il renvoya, nous dit-il, en quatre paroles : « Messieurs, leur dis-je, je sçais votre religion et la mienne ; je suis ici pour souffrir et non pas pour disputer : retirez-vous, vous n'avez rien à faire avec moi. — Je me suis toujours bien trouvé de parler franchement à ces gens-là et de leur ôter d'abord toute espérance. » Au bout de trois mois Rochegude fut transféré dans les prisons du fort Saint-André, près de Salins. Le commandant du fort, La Barthe, homme dur, dévoué aux Jésuites, le fit jeter dans une prison obscure, où il était

Digitized by Google

mal couché et mal nourri, et lui fit subir de nombreuses vexations.

Mais Dieu lui avait préparé par sa miséricorde un précieux soulagement dans son infortune. Dans le temps qu'il était le plus mal traité, trois gentilshommes du Poitou, MM. de Monroy, de Marconnay (1) et de Vezansay, fermes confesseurs de la vérité, furent tranférés des prisons de Pierre-Cise dans celles du fort Saint-André. Le commandant les logea dans une pièce voisine de celle qu'occupait Rochegude, et séparée de cette dernière par une simple cloison de plâtre. A peine entrés dans leur cellule, ces fidèles disciples de Jésus se mettent à chanter avec joie ces paroles du psaume XXXIV. « Jamais ne cesserai de magnifier le Seigneur. » Nous ne résistons pas à citer encore ici textuellement notre narrateur. « Ce chant fut moi un chant bien mélodieux, comme un baume bien doux qui réjouissait mon cœur et me fortifiait.

« Ma joie fut encore plus grande, lorsque frappant doucement à la muraille, ces braves athlètes approchent : — Vous êtes, Messieurs, leur dis-je, de la religion : votre langage vous donne à connoître. — Oui, par la grâce de Dieu, dirent-ils. — J'en suis aussi par la même grâce, leur dis-je. Ils demandent mon nom. — Quoi ! dirent-ils, vous êtes frère du marquis de Rochegude, que nous avons laissé dans Pierre-Cise ? — C'est mon frère. J'avais le cœur serré. — Il nous a donné une lettre pour vous à tout hasard, ne sachant où vous êtes. Ils la font passer à travers le plâtre. Je reconnois d'abord l'écriture. O bonté ineffable ! ô Dieu ! que tes merveilles et tes consolations envers nous sont en grand nombre ! Cette

(1) M. de Monroy était père de la marquise de la Roche-Giffart, dame d'honneur de S. A. S. madame la duchesse de Carl. M. de Marconnay fut gouverneur de S. A. R. de Prusse le prince Christian, puis son grand-écuyer. MM. Haag, qui lui donnent le nom de Louis, ne font pas mention de son incarcération. Réfugié, disent-ils, d'abord en Hollande, il quitta ce pays en 1688, pour entrer au service de l'électeur de Brandebourg. Il devint maréchal de la cour du margrave Christian-Louis (*France protestante*, VII, p. 224). Madame de Marconnay enfermée au château de Loches, fut expulsée en 1688, en même temps que MM. de Vrigny, de Béringhen, de Cagny, Hammonet et quelques autres (Voyez *Cinquante lettres d'exhortation*, etc., p. 245).

Digitized by Google

lettre me fut d'une grande consolation, et ceux qui l'apportèrent me firent admirer la Providence, qui trouve le moyen de rejoindre, mesme à travers les murailles, ceux que l'on croyoit avoir séparés pour toujours. »

Ce bienfait ne fut pas le seul que Rochegude reçut de ses voisins. Comme on leur permettait d'apprêter eux-mêmes leur potage, ils faisaient passer par un tuyau, à travers la muraille, ce que le pauvre prisonnier, si mal nourri par son geôlier, appelle « un bouillon admirable. » Ils furent, dit-il dans sa reconnaissance bien naturelle, « ses pères nourriciers » jusqu'à sa sortie de prison. Celle-ci eut lieu enfin à la suite d'un ordre qui, comme le précédent que nous avons cité, avait quelque chose de particulier. « Le roy, était-il dit, ordonne d'élargir les prisonniers qui n'avoient point changé (de religion), et de retenir ceux qui, après leur changement, avoient été pris sortans du royaume. » Sur quoi Rochegude fait cette réflexion bien juste : « Leur dessein, en changeant, étoit d'éviter la prison; et par leur changement, ils se sont emprisonnés eux-mêmes et enserrés en plusieurs douleurs. Il n'y a rien de tel que de faire son devoir et laisser à Dieu le soin de l'événement. Vos pensées, disait-il par la bouche du prophète, ne sont pas mes pensées. Vous pensez, en abjurant, vous épargner les peines de la prison, et par là vous vous rendez prisonniers au double. »

Au moment où notre captif libéré fut sur le point de partir, le commandant La Barthe, confus, voulut lui adresser quelques excuses sur la manière dont il l'avait traité. « J'ai tout oublié, Monsieur, lui dit Rochegude, et les noms et les choses. Croyez que si j'avois occasion de vous rendre service, je le ferois d'aussi bon cœur que je le dis... Son humilité contrefaite après ses airs de hauteur, me fit souvenir de ce beau mot de l'Ecriture (car il faut que l'Ecriture s'accomplisse) : Tes ennemis te mentiront par la grandeur de ta force. »

Parti de Saint-André en vertu de cet ordre du roi « ou plus tôt du Roy des roys, observe le pieux narrateur, car c'est ici

Digitized by Google

l'œuvre de Dieu, » il est conduit par le prévôt, avec ses trois compatissants voisins, jusqu'aux Verrières, frontière de Suisse, où l'officier de police les laissa. De là notre voyageur se dirige vers le pays de Vaud. En arrivant à Morges, il voit dans la grande rue un homme à cheval; levant les yeux sur lui, il trouve dans ce cavalier, ô bonté de la Providence! son propre frère, qui, lui aussi, venait de sortir par ordre du roi des prisons de Pierre-Cise. « Il me reconnaît, dit l'heureux Rochegude, il s'arrête et descend au plus vite. Nous nous embrassons bien tendrement, en nous disant l'un à l'autre : Par la grâce de Dieu, je sors en lui donnant gloire. Quelle fut notre joye dans cette entrevue! Elle est au-dessus de toute expression. Ce que saint Paul a dit des souffrances du temps présent, « qu'elles ne sont point à balancer avec la gloire à venir, » on pourroit ajouter avec les joyes qu'elles donnent dans le temps présent, mesme au milieu des plus grandes souffrances pour Christ. Elles sont si grandes, ces joyes, qu'il faut les avoir senties pour les comprendre; ceux qui ne les sentent point n'entendent point ce qu'on en dit, et ceux qui les sentent en sçavent plus qu'on n'en sçauroit dire. Elles sont inexprimables. »

Tels sont les faits principaux consignés dans cet écrit, rédigé et publié, non pour une vaine satisfaction d'amour-propre, mais dans le but pieux de rendre gloire au Seigneur. C'est à Londres, en 1715, que M. de Rochegude fit paraître cet attachant récit des dispensations de Dieu à l'égard de sa famille. L'exemplaire que nous avons entre les mains est un bel in-4° de 36 pages. Publié à la demande d'un gentilhomme anglais, ami de la cause des réfugiés de France, le livre est dédié « à Sa Grandeur mylord le comte de Galway, » qui, comme nous l'avons déjà rappelé, avait répandu ses bienfaits sur un grand nombre de réfugiés, et entre autres sur plusieurs de ceux qui trouvèrent un asile à Vevey. La famille de Rochegude avait eu part à la bienveillance du noble comte, et l'auteur, dans sa dédicace, le proclame expressément. Indépendamment des

Digitized by Google

faits qu'il énonce, l'ouvrage est remarquable en lui-même, comme nos citations ont pu le faire sentir, par le caractère de simplicité chrétienne, de bonhomie et de droiture qu'il respire, par l'absence de toute recherche littéraire, et par les réflexions pieuses que l'auteur émet avec une parfaite sobriété d'expression. Cette sobriété, il serait permis peut-être de la trouver excessive à l'égard des faits eux-mêmes, que l'on voudrait avoir plus complets, et des dates qui manquent absolument.

Les indications contenues, soit dans les manuaux de la ville de Vevey, soit dans les registres civils, nous permettent de suppléer en quelque mesure à ces lacunes, de suivre un peu plus loin la famille de Rochegude dans ses destinées, et même de l'accompagner, par quelques traits du moins, jusqu'au décès du dernier de ses représentants parmi nous.

Le premier renseignement que nous trouvons, nous l'avons déjà signalé, est conçu en ces termes dans le manual du Conseil : « Veu le décès de messire de Barjac, seigneur de Rochegude (1), ordonné qu'en considération de sa qualité et de son mérite, comme aussi de ce qu'il nous a honorés de vouloir bien accepter la bourgeoisie, on ira complimenter par quatre seigneurs du corps, M. le marquis de Rochegude, son fils, lui offrir le tombeau du Conseil et les couleurs de la ville pour porter le corps. » C'était le 22 novembre 1695. Il résulte évidemment de ce fait, d'une part que le marquis de Rochegude jouissait déjà à cette époque d'une haute considération dans la ville, puisque le Conseil juge à propos de lui donner une telle marque de respect et de sympathie à l'occasion du décès de son père; d'une autre part, que ce père, dont la relation ci-dessus n'a pas fait mention, était venu se réunir à ses enfants

(1) Charles de Barjac, seigneur de Rochegude, Le Baume, Saint-Geniès, etc., avait épousé le 18 octobre 1648 Antoinette Hilaire, fille de Jean Hilaire, conseiller en la cour des aides de Montpellier. C'est par erreur que la *France protestante*, I, page 246, l'indique comme mort en 1685. Son décès n'eut lieu, nous venons de le voir, que dix ans plus tard. M. le marquis de Rochegude et MM. ses fils sont mis par Jurieu au nombre des confesseurs qui, par leur constance au milieu de la persécution, démontraient la sincérité de leur foi (Voyez *Lettres pastorales*, I, page 12).

Digitized by Google

pour profiter avec eux, dans ses vieux jours, du refuge qu'ils avaient trouvé à Vevey.

C'est à cette même date du 22 novembre 1695 que M. le marquis de Rochegude fut admis avec un fils à la bourgeoisie de la ville, dont il désira ainsi faire sa patrie pour lui et pour les siens, et dans laquelle, dès cette heure, il ne fut plus étranger. Son père, comme nous venons de le voir, avait accepté la bourgeoisie, mais l'acte n'en avait pas encore été passé en Conseil. On lit, à la date du 9 décembre de la même année : « M. le lieutenant Morel a remis de la part de M. le marquis de Rochegude, dix-huit escus pgs. (patagons) en tiltre de légat de feu M. son père, quoy qu'il ne l'eust pas ordonné par testament. Ordonné que MM. le lieutenant et Chevailler prendront la peyne de luy aller faire compliment de remerciement de la part de ce corps. »

En 1701, le 31 octobre, ce digne citoyen fut invité par Leurs Excellences à poursuivre la procédure commencée contre le régent Adam, dont la conduite avait encouru de justes censures. C'était une preuve de la considération qui entourait le gentilhomme réfugié, et de l'estime qu'avait pour lui le gouvernement de Berne.

Dans les années suivantes, et en particulier en 1711, comme l'indique le manual de la Chambre des réfugiés, c'était dans la demeure du marquis de Rochegude que se réunissait chaque mois l'assemblée générale qui délibérait sur les intérêts des Français retirés à Vevey et pourvoyait à l'existence de leurs pauvres. Bien que devenu bourgeois de Vevey, il n'en continuait pas moins à s'intéresser vivement au sort de ses compagnons d'exil et leur inspirait à tous la plus grande confiance.

En 1717, un grand deuil frappa la famille. Le 13 août décéda, à Vevey, Madame Françoise née Dagoult, épouse de M. le marquis de Rochegude. Cette digne femme, arrivée au terme de ses souffrances, quitta ce monde, heureuse sans doute d'avoir les siens autour d'elle dans le moment suprême, et de

Digitized by Google

les sentir du moins réunis dans un même lieu d'exil pour la pleurer (1).

Trois ans plus tard, le 29 octobre 1720, son mari, M. Jean de Barjac, marquis de Rochegude, descendait à son tour dans la tombe, vivement regretté de ses compatriotes et compagnons d'infortune auxquels il s'était constamment efforcé d'être utile, et laissant après lui dans cette nouvelle patrie, où ils étaient venus le joindre, les deux filles et le fils qui lui restaient.

Au commencement de l'année 1725, le 22 janvier, ce fils se maria. Le registre des mariages de l'Eglise de Vevey porte à cette date les noms suivants : « Charles, fils de Jean de Barjac, marquis de Rochegude, bourgeois de Vevey, avec Marie de Philibert de Venterol de Siégu, demeurant à Genève, fille de Jean de Philibert, marquis de Venterol. » C'était une compatriote ayant, comme son époux, subi l'exil, suite de la persécution. Mesdemoiselles Françoise et Marie de Philibert, filles de messire Jean de Philibert, chevalier, seigneur de Venterol en Dauphiné, sont indiquées par M. de Marval, président du Conseil d'Etat de Neuchâtel, comme ayant été admises à la naturalisation le 6 janvier 1710, en vertu d'un rescrit royal du 14 décembre 1709 (2). Cette union, qui semblait devoir être une garantie d'établissement durable de la famille dans le pays et un appui pour les demoiselles de Rochegude, ne fut pas, hélas! de longue durée. Avant la fin de la même année, le 23 octobre, on ensevelissait à Vevey M. Charles de Barjac, marquis de Rochegude, et la

(1) Madame de Rochegude était fille d'Hector d'Agoult, sieur de Bonneval, baron de Montmaur, et d'Uranie, fille d'Abel ou de François Calignon, second fils de Soffrey de Calignon, chancelier de Navarre. Elle était donc arrière-petite-fille de ce dernier.

(2) Il est à remarquer, au sujet de cette naturalisation neuchâteloise, qu'il n'en est fait aucune mention dans l'acte de mariage de Madame de Rochegude, tandis que son mari est bien indiqué comme bourgeois de Vevey. Un pareil titre d'indigénat était loin d'être l'équivalent de l'une des bourgeoisies vaudoises, comme nous l'avons expliqué ailleurs. Il y avait entre les deux époux quelques rapports de parentage : Françoise d'Agoult, tante de Madame de Rochegude la mère, avait épousé Henri de Philibert, sieur de l'Argentière. Une autre des parentes de l'épouse, Françoise de Philibert, femme de François de Montauban-Rambaud de Flotte, sieur du Villard, avait aussi vécu à Vevey.

Digitized by Google

plume du secrétaire du Conseil pouvait inscrire dans le Livre des Bourgeois, au chapitre de Rochegude, ouvert trente ans auparavant, cette phrase sacramentelle : « Famille bourgeoise éteincte par le décès de son dernier rejeton mâle. »

Restaient les deux sœurs isolées au sein d'une population qui les entourait du respect et de la considération dont avait joui leur père, mais sans aucuns liens de famille. N'y a-t-il pas lieu de croire que si « toute la ville en foule, » comme leur oncle nous l'a raconté, était venue féliciter leurs parents, au jour de leur arrivée à Vevey, à la sortie du couvent, et prendre part à la joie de cette réunion inespérée, il s'est trouvé, un quart de siècle plus tard, quelques âmes chrétiennes pour leur témoigner une affectueuse sympathie, au jour de cette douloureuse épreuve, et leur faire sentir qu'elles n'étaient pas seules dans ce lieu où la main de Dieu les avait conduites et avait marqué leur séjour? Il ne paraît pas que leur belle-sœur, Madame de Rochegude de Venterol, soit demeurée auprès d'elles. Rien du moins n'indique qu'après son veuvage, elle ait continué à vivre à Vevey.

Les deux demoiselles de Rochegude figurèrent sur le testament du sieur Faubert, ce réfugié dont nous avons parlé ci-dessus, pour une somme de six cents livres, qu'elles devaient recevoir dans le cas où l'héritier désigné n'accomplirait pas les conditions imposées par le testateur. Le capitaine de Molènes étant entré en jouissance de l'héritage, les légataires éventuelles ne touchèrent point la somme pour laquelle leur compagnon de refuge les avait désignées. Nous avons pu lire leurs signatures au bas de conventions conclues à ce sujet en 1731 et en 1733.

Un fait consigné dans le manual de la direction française nous montre les deux sœurs comme intermédiaires d'une subvention charitable accordée à un pauvre réfugié. Ce sont les dames de Rochegude qui sont chargées de faire parvenir quatre livres à cet infortuné, domicilié à Lussy, là, est-il dit,

Digitized by Google

« où M. Rafinesque est pasteur. » Ces dames aimaient à s'employer à de telles œuvres de bienfaisance.

Aussi longtemps qu'elles furent ensemble, elles purent se soutenir l'une l'autre, en suppléant, par leur affection mutuelle, à tout ce qu'elles avaient perdu. Cette consolation leur fut accordée pendant l'espace de près de quatorze ans. Mais au bout de ce terme, vint la séparation douloureuse que la Providence jugea bon d'infliger à celle qui devait rester encore ici-bas. Mademoiselle Françoise de Rochegude décéda le 9 mars 1739.

Que fit la dernière sœur après ce deuil suprême? Nous n'avons pu recueillir sur son compte que les renseignements suivants. Le 13 avril 1739, c'était un mois après le départ de ce monde de la compagne de toute sa vie, avec laquelle jusqu'alors elle avait tout partagé, les épreuves comme les joies, on inscrivait dans les livres de cette Chambre des réfugiés, qui avait été, pour le marquis leur père, l'objet d'un intérêt si vif et si persévérant : « Noble et généreuse dame Uranie de Barjac de Rochegude, bourgeoise de Vevey, remet en fonds perdu à la Direction quatre cents livres, dont l'intérêt annuel lui sera payé sa vie durant, au 4 pour 100. » Acte fut donné des sentiments de reconnaissance des directeurs envers la généreuse donatrice. Le compte d'intérêts demeura ouvert pendant l'espace de neuf ans et quatre mois. Le 20 août 1748, il fut balancé en profits et pertes par M. Paul Ausset, caissier de la direction. Peu de jours auparavant, le 14 août, noble Uranie de Barjac de Rochegude était en effet décédée, et avec elle la famille établie à Vevey avait entièrement disparu.

Ces divers détails que nous ont fournis les pièces conservées aux archives et les registres communaux, complètent à quelques égards les renseignements donnés par M. de Rochegude le frère, dans la notice historique dont nous avons résumé le contenu. Sans nous fournir autant de dates précises que nous aurions pu le désirer, ils nous en ont donné pourtant quelques-unes. Nous savons en particulier l'époque du décès de presque

Digitized by Google

tous les personnages dont nous nous sommes occupés. Nous avons aussi leurs noms de baptême que le récit de leur parent avait entièrement omis.

Il est une circonstance à laquelle ce dernier n'a fait aucune allusion et qui offre cependant quelque intérêt. L'un des membres de la famille a figuré dans la guerre des Camisards. L'historien de cette guerre dit à la date de 1704 : « On avait arrêté quelque temps auparavant le marquis de Rochegude, puis on l'avait enfermé au fort de Saint-Hipolite. » Pouvons-nous inférer de ce fait que M. Charles de Rochegude, rappelé en France par le désir de concourir à la défense de ses coreligionnaires, avait quitté Vevey à l'époque des troubles des Cévennes, et s'était réuni de nouveau à sa famille, après avoir été délivré à la suite des capitulations des chefs cévenols? Les détails que nous possédons ne nous permettent pas d'aller au delà de cette conjecture qui n'a rien d'invraisemblable.

Mais revenons à l'auteur du livre qui nous a servi de premier guide. On aura pu remarquer que dans les diverses indications que nous avons pu joindre à son récit, rien absolument ne se rapporte à sa personne. Il a cependant aussi habité Vevey; il y était en particulier au moment de l'émouvante arrivée de ses nièces. Sa narration laisse voir, en revanche, qu'il n'était pas dans cette ville à l'époque de l'arrivée de son neveu. Il n'y séjourna, paraît-il, ni longtemps, ni d'une manière continue, et il ne fut point admis, comme son frère, à la bourgeoisie. Les livres de la direction de Lausanne l'indiquent comme réfugié à Bâle et le désignent sous le nom de M. de Rochegude de Fons (1). Ainsi qu'il le rapporte lui-même, il fut appelé, pour la cause des réfugiés, à faire plusieurs grands voyages, et fut chargé de missions importantes auprès des souverains protestants de l'Europe. La publication

(1) Fons-sur-Lussan était une petite seigneurie à peu de distance de Rochegude, du côté du sud-ouest. Le sieur de Fons figura, en 1682, comme représentant de la noblesse dans une réunion des députés des Eglises du Vivarais, tenue à Chalançon, et présidée par le pasteur Homel, dans le but de rétablir l'exercice du culte là où il avait été aboli (Voyez *France protestante*, V, page 521).

Digitized by Google

de son livre à Londres, montre qu'en 1715, il était dans cette ville, et qu'il avait été favorablement accueilli par la reine Anne et par George Ier. La *France protestante* lui donne le nom de Jacques, et signale le zèle qu'il déploya en toutes circonstances dans l'intérêt de ses coreligionnaires expatriés. En 1698, la Chambre de la direction des réfugiés de Berne le chargea, de concert avec un autre gentilhomme, Loriol de la Grivelière, de se rendre à Berlin, ainsi qu'auprès des diverses cours des princes et Etats protestants pour négocier, soit dans le Brandebourg, soit dans d'autres contrées, l'établissement des réfugiés, devenus trop nombreux en Suisse, et dès ce moment il joua un rôle important dans toutes les transactions relatives aux réfugiés (1).

La première lettre des délégués, communiquée à la direction de Lausanne par la chambre des réfugiés de Berne, était datée de La Haye, le 19 septembre. Peu après il en arrivait une seconde, qui donnait de bonnes espérances, et annonçait que des subventions se préparaient dans les Pays-Bas pour faciliter l'établissement des réfugiés dans le Brandebourg. Dans les mois suivants, la direction de Lausanne recevait encore des communications pareilles qu'elle devait transmettre

(1) Voyez Reyer, *Histoire de la Colonie française en Prusse*, page 176. L'auteur l'appelle le marquis de Rochegude.

Ces deux députés avaient été choisis sur une présentation de huit personnes désignées dans ce but par une assemblée de délégués des diverses directions du pays. Cette assemblée, réunie à Lausanne par ordre souverain, le 23 juillet 1698, se composait, outre les membres de la direction de Lausanne, de MM. Levrat, avocat, délégué de celle de Nyon; de MM. Sagniol de la Croix, ministre, et Paul Lafont, délégués de la direction de Morges; de MM. de La Faye, ministre, et Silvestre, envoyés par celle de Vevey, et de MM. Bourdin, ministre, et Grivolet, représentants de la direction de Bex, qui tous avaient déposé leurs lettres de créance. Appelés à indiquer les sujets les plus propres à leurs yeux à remplir cette mission délicate, dont on sentait l'absolue nécessité, les membres de ce corps représentatif des réfugiés dans le pays de Vaud, désignèrent par leur choix M. de Mirmand, gentilhomme du Languedoc; M. de Rochegude de Fons, gentilhomme du Languedoc, réfugié à Bâle; M. de Montron, gentilhomme réfugié à Lausanne, de la province du Vivarets; M. Silvestre, réfugié à Vevey, de la province de Provence; M. de la Grivelière, gentilhomme réfugié à Lausanne, de la province de Bresse; M. de Portes le fils, gentilhomme réfugié à Lausanne, de Castres en Languedoc; M. Lavrat, avocat réfugié à Nyon, de la province du Vivarets, et M. Laconche, réfugié à Coppet, de la province du Dauphiné. L'assemblée déclarait que ces messieurs lui paraissaient tous très-propres à la négociation que l'on avait en vue. Comme nous venons de l'indiquer, ce fut sur MM. de Rochegude et de la Grivelière que tomba le choix de Leurs Excellences.

Digitized by Google

aux autres directions du pays de Vaud. Il est dit au registre à l'occasion des lettres du 14 janvier 1699, que « des copies doivent en être envoyées au canton de Morges, et qu'on prie icelui d'envoyer au canton de Nyon et à Vevay et prie icelui d'envoyer à Aigle. » La même expédition transmettait également des lettres de Londres du 15 décembre 1698. Les circonstances étaient assez graves pour qu'il y eût un intérêt réel à ce que tous les réfugiés fussent exactement informés de ce que pouvaient faire tous leurs députés. Dans une lettre du 5 février, M. de Rochegude demandait en particulier qu'on envoyât un ministre à S. A. Sérénissime de Cassel. La direction de Lausanne, chargée de ce soin, indiqua M. le ministre Reynaud, âgé d'environ trente ans, et qu'elle recommandait comme « connu de M. de Mirmand, et comme estant seul (c'est-à-dire célibataire) et habille homme pour la prédication. » Elle donnait en même temps un témoignage à l'homme qu'elle proposait comme pasteur, et qu'elle osait recommander bien qu'il ne remplît pas l'une des conditions posées par M. de Rochegude, savoir celle d'être âgé de quarante ans.

La mission achevée, M. de la Grivelière revint à Lausanne. Le 15 décembre 1699, nous le voyons demander à la direction des réfugiés de cette ville, qu'on fasse un examen de sa gestion comme député en Brandebourg avec M. de Rochegude. M. le secrétaire Massia fut chargé de relire avec lui toute la correspondance tenue entre les délégués et la direction de Berne. Il continuait toutefois à s'occuper activement de ce qui se passait dans les pays étrangers, au sujet de ses compatriotes. Le 28 mai 1700, il informait la direction que S. A. E. de Brandebourg lui enjoignait de faire savoir à Leurs Excellences de Berne que si celles-ci faisaient sortir de leurs Etats les réfugiés qui s'y trouvaient encore, elle leur fermerait les siens, attendu qu'elle en avait plus de douze cents à sa charge. Quelques jours plus tard M. de la Grivelière, se disposant lui-même à retourner en Brandebourg avec sa famille, demanda à la di-

Digitized by Google

rection de Lausanne un témoignage que M. le pasteur Jullien fut chargé de lui délivrer.

Il nous a paru qu'il n'était pas sans intérêt de suivre dans les registres de la direction de Lausanne ce qui a été consigné sur la mission délicate confiée à ces deux hommes généreux, qui n'ont épargné ni soins ni fatigues, pour se rendre utiles, tant à leurs concitoyens, compagnons de leur exil, qu'au pays où ils avaient trouvé un refuge. Ces détails peuvent donner quelque idée de la situation générale à l'époque qui nous occupe, et des voyages que durent faire en d'autres occasions ces hommes que la confiance de leurs frères et l'estime des magistrats helvétiques désignaient pour les charger de telles œuvres de dévouement. Cette mission ne fut pas sans analogie avec celle dont avaient été chargés dix ans auparavant le pasteur Bernard de Manosque et ce M. Henri de Mirmand nommé ci-dessus, l'un des réfugiés qui travaillèrent le plus activement à l'établissement de leurs coreligionnaires dans le nord de l'Europe, et qui finit lui-même, après avoir séjourné longtemps en Brandebourg, par se fixer dans le pays de Vaud, à Morges, où se termina sa carrière terrestre (1).

Les auteurs de la *France protestante* parlent d'une autre mission dont Rochegude fut chargé, de concert avec le sieur de Miremont, à l'époque des négociations de la paix d'Utrecht, et qui le conduisit à parcourir encore les principaux Etats du Nord,

(1) En mentionnant cette délégation du pasteur Bernard, M. Ch. Weiss (t. II, p. 191) désigne son collègue sous le nom de marquis de Miremont. Il y a ici confusion de deux personnages différents. Louis Armand de Bourbon, marquis de Miremont, de la maison de Malauze, marqua dans la guerre des Cévennes. Il s'intéressa longtemps à la cause des Camisards, et fut envoyé en Hollande pour faire une levée en s'adressant à de nombreux officiers réfugiés qui s'y trouvaient sans emploi. Il agissait en vue d'un plan d'expédition conçu avec le maréchal de Schomberg et communiqué au roi Guillaume d'Angleterre. Madame du Noyer dit à son sujet : « M. le marquis de Miremont, petit-neveu du grand M. de Turenne et neveu de deux maréchaux de France, estimé à la cour, aimé particulièrement de Monseigneur, ne pouvait pas obtenir une compagnie de chevaux, parce qu'il était protestant. » (Les deux maréchaux, oncles de Miremont, étaient les deux frères de Duras et de Lorges.) Elle parle ailleurs de M. de Mirmand, qu'elle connaissait à Nîmes, qui avait eu la faiblesse de signer son abjuration en 1685, et qui s'appelait lui-même un malheureux apostat (*Mémoires*, tome XI, pages 82, 141, 142. — *France protestante*, tome II, page 478. — *Histoire des troubles des Cévennes*, tome III, page 102. — *Bulletin*, VII, pages 45 et 188.

Digitized by Google

pour exciter la commisération des souverains en faveur de tant d'infortunés qui gémissaient dans les cachots et sur les galères. Jean Marteilhe de Bergerac, arrivé à Londres en 1713, trouva dans cette ville les deux marquis de Miremont et de Rochegude, qui le présentèrent à la reine, à l'intercession de laquelle il devait sa libération, et continuèrent avec zèle leurs démarches pour obtenir que les autres confesseurs retenus encore sur les galères fussent enfin délivrés de cette odieuse captivité, ce qui n'eut lieu que deux ans plus tard (1). Rochegude mentionne avec une rare modestie ces missions quasi diplomatiques dont il fut chargé, et se rend le témoignage d'avoir plaidé pour la religion auprès des cours protestantes, mais de ne s'y être aucunement mêlé d'affaires d'Etat ni de guerre, et de n'avoir jamais parlé contre le roi de France, qu'il avait toujours servi avec fidélité. « Ma consolation, dit-il, est de penser que Sa Majesté n'a point de reproche à me faire, que par rapport à mon attachement pour la religion. » Noble témoignage qu'auraient pu se rendre également tant d'autres victimes des persécutions de Louis XIV !

JULES CHAVANNES.

(1) *Mémoires d'un protestant condamné aux galères de France*, page 418. — On trouve dans les papiers d'A. Court un grand nombre de lettres, tant de M. de Rochegude que de ses correspondants, relatives à ses efforts incessants en faveur des réfugiés et en particulier des galériens, qu'il recommandait constamment à l'intérêt de la reine d'Angleterre, et auxquels il adressait de précieuses consolations.

Digitized by Google

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

LETTRE DE MARGUERITE DE NAVARRE

A CALVIN

1540

Nous avons publié (*Bull.*, XV, p. 125) de fort belles lettres inédites de Marguerite de Navarre à Renée de France, duchesse de Ferrare. La pièce suivante, tirée de la collection Dupuy, t. 102, est une page également inédite à ajouter au double recueil de M. Génin. Elle a trait aux négociations de François Ier avec les princes protestants d'Allemagne, négociations ouvertes par Guillaume du Bellay en 1534, plus d'une fois depuis abandonnées et reprises, selon les variations de la politique royale, et dans lesquelles Calvin et l'historien Sleidan jouèrent un rôle actif en 1540. C'était l'époque des conférences de Haguenau, bientôt transportées à Worms, et le réformateur de Genève, alors retiré à Strasbourg, croyait servir la cause de la tolérance en préconisant l'alliance française auprès des conseillers des princes luthériens alarmés des progrès de Charles-Quint.

Les relations épistolaires de Calvin avec la reine de Navarre sont attestées en ces termes par Florimond de Rémond : « La dame de Riberac, bonne et vertueuse dame, fille de la maison de Candalle, laquelle a esté nourrie auprès d'elle, m'a dit que Calvin l'exhorta souvent, par lettres et par messagers, de vouloir maintenir la vérité, et qu'elle le pria de la venir trouver. » (*Hist. de l'Hérésie*, l. VII, p. 850.) La correspondance française du réformateur contient une lettre fort importante, du 28 avril 1545, qui marque les derniers rapports de Calvin avec la sœur de François Ier. Cinq ans auparavant, il avait plaidé auprès de cette princesse la cause des Vaudois de Provence, menacés d'une prochaine extermination : « *Reginæ scripsi obtestatusque sum ne in tanta afflictione cessaret.* » (Farello, oct. 1540.) Cette requête de l'éloquent auteur de l'*Institution chrétienne* en faveur des martyrs de Cabrières et de Mérindol est malheureusement perdue. Revenons au message de Marguerite de Navarre :

Digitized by Google

Monsieur Calvyn, j'ay receu vostre lettre par Selidanus, lequel je n'ay eu grand peine de justifier envers le roy, veu les bons tesmoings qu'il a eu de son service, auxquels il a adjousté plus de foy que à tous les rapports faux qu'on lui eust sceu faire. Et entendez que ledict seigneur est merveilleusement satisfaict des bons services que vous et les vôtres lui faictes par delà, desquels il est bien adverti.

Vous avez maintenant entendu la consummation du mariage qui a esté fait de M. le duc de Clèves et de ma fille (1). Le roy de Navarre et moy nous tenons tant heureux de ce mariage, que nous pensons que Dieu nous a donné un fils selon nostre cœur et esprit, par lequel nous espérons que nous ferons chose à son honneur et gloire; vous prians en ce que vous verrez que je vous pourray faire quelque bon plaisir, que ne m'espargnez, et je vous asseure que je m'y employeray de bien bon cœur, et feray pour vous et les autres tout ce qu'il me sera possible, et selon la puissance que Dieu m'en donnera. Je vous prie aussi continuer à faire le service au roy que vous avez faict jusques icy, qui sera l'endroict où je mettray fin à ma lettre. Escripte à la Chaussière, le 25e jour de jeuillet [1540].

La bien vostre,

MARGUERITE.

LA RÉFORME A TROYES

(EXTRAITS D'UN MANUSCRIT CONSERVÉ DANS LES ARCHIVES DE CETTE VILLE)

SECOND FRAGMENT (2)

(DE 1568 A 1572)

Cette paix (de Longjumeau) ne remit pas les affaires en meilleur état. Beaucoup de gens en murmurèrent hautement, de sorte que, quand les huguenots voulurent rentrer dans les villes de leurs demeures, on les tuoit et ou les massacroit. Le peuple en assomma

(1) Jeanne d'Albret n'avait pas treize ans. Ce mariage, fruit des combinaisons éphémères de la politique, célébré à Châtellerault le 15 juillet 1540, fut annulé trois ans après.

(2) Voir le *Bulletin* de juin, p. 280 et suivantes.

Digitized by Google

près de cent dans Amiens, cent cinquante à Auxerre, plusieurs à Blois, à Bourges, à Sens, à Troyes et en vingt autres lieux.

Mais rien ne sembla plus cruel que ce que le peuple fit à Ligny, en Barrois, en juin, où un huguenot, ayant refusé de tendre devant sa porte le jour de la Fête-Dieu, et pour quelque irrévérence qu'il fit, fut tiré de son logis par la populace, en présence du magistrat, et brûlé dans la place publique sur une pile de bois qu'on alla chercher chez lui.

Le roy, averti de ces massacres, fit un autre édit le 20 avril, audit an, qui fut publié en cette ville le 1er may suivant, par lequel il ordonnait que ledit édit de la paix fût gardé et observé de point en point, et défense à toutes personnes d'y contrevenir, à peine de la vie, et de s'injurier l'une l'autre pour le fait de la religion.

Après la publication de ces édits, qui firent plus de bruit que de fruit, les huguenots revinrent en leurs maisons audit Troyes. Plusieurs, pensant encore rentrer, furent tués et massacrés par les soldats de cette ville et par les paysans des environs. D'autres furent poursuivis jusqu'en leurs maisons, où quelques-uns furent aussi tuez. Ce n'étoit que désordres; même le dernier jour de may et le premier jour de juin, il y eut grandes émotions faites par ces soldats, lesquels, avec la populace et les petits enfans, tuèrent vingt ou vingt-cinq huguenots de cette ville, tant hommes que femmes, et alloient prendre les autres jusques dans leurs maisons et dans les rues où ils les trouvoient, de sorte que c'étoit un triste spectacle à voir. Il n'y fut donné aucun ordre, soit par ledit sieur de Barbesieux, qui étoit pour lors en cette ville, soit par la justice.

Plusieurs des huguenots qui étoient rentrés en cette ville, voyant ces violences exercées de nouveau contre eux, en sortirent, et les autres n'y voulurent rentrer. Ils conspirèrent ensemble, comme il est vraisemblable, de se venger sur les catholiques, en se ralliant comme ils firent et se ramassant en grosses troupes, de sorte que quelques soldats dudit Troyes étant sortis hors de la ville, étant rencontrés par lesdits huguenots, ils en tuèrent deux, ce qui occasionna de plus grands troubles.

Ainsi les huguenots, au commencement de septembre, audit an 1568, reprirent les armes, se rendirent auprès du prince de Condé, qu'ils allèrent trouver au lieu de Noyers, l'un des châteaux de sa femme, et de là s'en allèrent à la Rochelle, dont ils étoient déjà maîtres, et s'emparèrent de plusieurs villes et châteaux étant audit pays et y firent des maux infinis.

Ledit sieur de Barbesieux envoya au mois de novembre suivant,

Digitized by Google

quelques jours avant la Saint-Martin, quelques compagnies de gens de pied et de cheval avec artillerie et pionniers au bourg de Saint-Mards, où s'étoient retirés plusieurs huguenots (1). Ils prirent le château et tuèrent plusieurs de ceux qui étoient dedans, entr'autres le prédicant Sorel et autres pris prisonniers, qu'ils mirent à rançon.

Delà ils furent droit à Tanlay, l'un des châteaux du sieur Dandelot, François de Coligny, et audit Noyers, ayant cinq pièces de grosse artillerie.

Ils ne trouvèrent aucune résistance à Tanlay. Entrant dedans, ils pillèrent le château et prirent prisonniers quelque peu de gens qui se trouvèrent dedans, entre lesquels étaient l'avocat du roy de ce bailliage, nommé M. Pierre Berthier, M. Christophe Venel, greffier, Dramart, notaire, et autres.

Ils allèrent ensuite audit Noyers, qu'ils assiégèrent, et le battirent fort et ferme durant près de trois semaines. Enfin ladite place se rendit par composition, savoir : que les capitaines et soldats sortiroient sains et saufs, et les autres payeroient rançon et auroient aussi la vie sauve, dont ledit sieur de Barbesieux tira une grande somme d'argent. Ladite composition faite, il entra dans le château dudit Noyers, où furent pris et transportés tous les meubles qui y étoient de grand prix et valeur, comme environ de quatre cent mille écus, une partie desquels furent amenés en cette ville au logis dudit sieur de Barbesieux et en d'autres maisons de ses gens d'armes et soldats qui étoient à sa suite.

Il y eut à ladite prise plusieurs huguenots tués, nonobstant ladite composition; et avant la reddition et en faisant les approches, il y eut bien cent cinquante soldats dudit sieur Barbesieux tués, entre autres les capitaines Rameau et Potières, et environ cent ou six-vingts pionniers.

Peu de temps après ladite prise de Noyers, le prince de Condé, accompagné de vingt-cinq ou trente mille hommes, tant de pied que de cheval, entra en France, venant du pays de Flandre. Il passa par Guise, Liesse, Reims et, côtoyant la ville de Châlons, tira à Vitry, où il fut environ six semaines lui et ses gens, pendant lequel temps ils firent faire audit lieu boulets, couleuvrines et autres munitions de guerre, ayant pris les cloches de plusieurs villages des environs pour en venir à bout, et, durant ce séjour, firent plusieurs courses en Champagne et autres lieux, dont le peuple fut fort ef-

(1) Depuis que le calvinisme a pris naissance en ces lieux, ce bourg a toujours été une retraite pour les huguenots. On y voyait encore la prêche en 1689. — Sigibert Alphée fut un de ses premiers prédicants.

Digitized by Google

frayé, en sorte que les gens aisés et opulens firent charrier et mener en cette ville de Troyes tous leurs effets et y vinrent demeurer jusqu'à ce que les troubles fussent dissipés par le départ dudit prince de Condé, qui se rendit au païs du Poitou.

Le duc des Deux-Ponts et le prince d'Orange, qui s'étoient joints pour faire des levées en Allemagne, passèrent le Rhin au mois de mars, l'an 1569, pour entrer en France, au nombre de quinze à seize mille chevaux et cent enseignes de gens de pied, et prirent leurs brisées par le païs de la Franche-Comté.

L'armée que le roy avoit envoyée en Lorraine sous la conduite du duc d'Aumale, pour s'opposer à leur passage, les côtoyoit pour empêcher l'entreprise qu'ils avoient d'aller joindre le prince de Condé, et comme ce prince en étoit averti, il vint audevant pour les rencontrer; mais il trouva une partie de la gendarmerie du duc d'Anjou qui l'attendoit pour le combattre, pendant que l'autre partie étoit allée audevant desdits Allemands pour leur fermer le passage. La bataille se donna à Jarnac, bourg en Angoumois, un dimanche, 13e jour desdits mois et an. Le prince de Condé y fut tué avec plusieurs gentilshommes de diverses provinces, et du côté du duc d'Anjou, entre les principaux, le sieur de Praslain.

Alors Henry, prince de Navarre, fut déclaré chef de l'armée des protestans, et pour adjoint, Henry, prince de Condé, fils du prince décédé, qui s'avancèrent en Limousin pour tenir en respect l'armée du duc d'Anjou, tandis que les princes allemands s'emparèrent de plusieurs villes comme Noyers, Vezelay, la Charité-sur-Loire et autres, poursuivant toujours leurs entreprises de secourir lesdits huguenots.

Ainsi, sur la fin de juin, se fit la jonction des deux armées protestantes, qui vinrent ensemble assiéger Poitiers au mois d'aoust, où elles furent battues, et à la bataille donnée près de Mirebeau le 3 octobre, où il y eut près de dix mille huguenots sur la place.

Après tous ces désavantages, le sieur de Sansac fut envoyé par le roy audit Troyes pour dresser un camp, afin d'aller reprendre les villes de Noyers, Vézelay et autres places que tenoient lesdits huguenots, ce qu'il fit. Il leva environ douze mille hommes, tant en ce pays qu'en la Bourgogne et autres lieux, et les fit marcher avec quatre ou cinq pièces de grosse artillerie audit lieu de Noyers, où il y avoit environ trois cents hommes huguenots, lesquels étant avertis qu'on alloit les assiéger, les deux tiers d'entre eux sortirent de nuit et s'évadèrent. Le reste, voyant ladite troupe arrivée devant ladite ville, se rendirent par composition, leurs vies sauves. Ce fut

Digitized by Google

le lundi 10 octobre, audit an 1569. Néanmoins, ils furent pris prisonniers, soixante-deux desquels furent amenés en cette ville le mardi 18 dudit mois, jour de saint Luc, sur les quatre heures après-midi, que conduisoit le sieur François Meresse, prévôt des maréchaux, avec ses archers.

Sitôt qu'ils furent entrés, le menu peuple se jeta sur eux avec des pierres et des bâtons, et les ayant poursuivis jusques devant l'église de Notre-Dame, malgré les remontrances que leur faisoit ledit Meresse, ils en tuèrent quarante-huit ou cinquante à coups de pierres, de dagues et bâtons, et le reste fut mené aux prisons à grande peine, parce que le peuple les vouloit encore assommer.

Après la réduction de la ville et château de Noyers, ledit sieur de Sansac fit tirer ladite armée du côté de Vézelay. Lui-même la conduisit en personne et fut suivi par le sieur de Barbesieux et sa compagnie. Etant arrivés devant ladite ville, ils firent faire des tranchées et assiéger l'artillerie pour la battre, ce qu'ils firent par plusieurs et diverses fois, en sorte que l'on fit trois brèches aux murailles de ladite ville. Ils donnèrent plusieurs assauts, où ils furent toujours repoussés. On en fit enfin donner un le samedy 26 novembre qui fut très-furieux, mais soutenu et défendu par ceux qui étoient dedans, en sorte qu'ils repoussèrent l'armée du roy, dont il y en eut beaucoup de tués, entr'autres le capitaine Benard, le capitaine Montsanjou, et, parmi les blessés, M. de Saint-Phal, le capitaine Vermoise et plusieurs autres.

Le camp fut levé huit ou dix jours après.

L'armée des huguenots, d'un autre côté, traversoit les pays d'Auvergne, Languedoc, Bourbonnois et Lionnois, et vinrent jusqu'auprès de Dijon, faisant des maux infinis dans tous ces endroits, pendant lequel temps la paix se traitoit, qui fut enfin accordée et publiée en cette ville le mardy 22 aoust, l'an 1570.

Charles IX, par cet édit donné à Saint-Germain-en-Laye, qui fut le troisième de pacification, ne permit l'exercice de la religion prétendue réformée que dans un seul endroit pour chaque gouvernement. Les fauxbourgs de Villenauxe y furent indiqués pour celui de Champagne et Brie. Cette ville appartenoit pour lors à un de cette religion et n'avoit point de fauxbourgs.

Quelque temps après, se pratiqua le mariage de Sa Majesté avec Elisabeth, seconde fille de l'empereur Maximilien 2e du nom, qui fut fait le dimanche 26e jour de novembre, audit an 1570, à Mézières-sur-Meuse. En réjouissance de ce mariage furent faites en cette ville processions générales et feux de joie avec l'artillerie tirée

Digitized by Google

le jeudy précédent, où assistèrent M. de Barbesieux et M. de Saint-Phal.

Henry de Bourbon, prince de Condé, épousa à la mode et façon des huguenots, au mois de juillet l'an 1572, la marquise d'Isles, Marie de Clèves, fille de François, duc de Clèves et de Nevers. Les noces se firent au château de Blandy, auprès de Melun, où assistèrent plusieurs personnes de ce calibre.

Le marquisat d'Isles, éloigné de Troyes d'environ deux lieues, devint un endroit que les huguenots fréquentoient. Ils y avoient un prêche et y faisoient publiquement l'exercice de leur religion. Les catholiques, à la fin, furent si courroucés de voir prêcher si près de leur ville, qu'ils s'assemblèrent un dimanche, 10 du mois d'aoust audit an 1572, et animèrent si fort la populace, que la plupart de ceux qui en revinrent du presche furent poursuivis et chargés à grands coups de pierres. Il y avoit encore une troupe qui accompagnoit un enfant qui y avoit été baptisé ce jour-là. Cette troupe fut aussi attaquée et l'enfant tué entre les bras de sa nourrice, et plusieurs de la religion grandement blessés.

Les juges de cette ville ne firent aucune recherche ny punition de ce fait.

Cependant le prince de Condé, à qui les mécontens s'étoient adressés pour en avoir justice, se porta avec chaleur pour les protéger et en fit ses remontrances au roy; mais Pierre de Nevelet, maire de ladite ville, en écrivit au sieur Pierre Belin, qui étoit pour lors à Paris avec un autre bourgeois, tous deux députés de cette ville, pour faire retirer ladite prêche du village d'Isles, et leur marqua la façon dont ils devoient faire le récit de cette émotion à Sa Majesté, ce qu'ils firent, et l'affaire n'eut point de suite.

Il fut quelque temps après conclu au conseil du roy de massacrer tous les huguenots, comme auteurs des troubles passés et perturbateurs du repos public. Ainsi Sa Majesté, ne voulant qu'une seule religion en son royaume, celle qu'elle a reçue de ses ancêtres, manda au mois d'aoust de ladite année 1572, à tous les gouverneurs des provinces et des villes, qu'incontinent ses lettres reçues ils fissent tuer tous les huguenots que l'on trouveroit hors de leurs maisons, ainsi qu'on les traitoit à Paris, où cet horrible massacre dura sept jours entiers, les trois premiers, savoir : depuis le dimanche 24 aoust, jour de Saint-Barthélemy, jusqu'au mardy dans sa plus grande furie, et les quatre autres jusqu'au dimanche suivant avec un peu plus de ralentissement, auquel jour on fit une procession générale en ladite ville, pour remercier Dieu de ladite victoire.

Digitized by Google

Les nouvelles du massacre (1) qu'on faisoit à Paris et les ordres que l'on reçut de s'y conformer étant arrivés en cette ville le 26 suivant, sur le soir, mirent tous ceux de la religion prétendue réformée si fort en effroy, que la pluspart résolurent dès l'heure de sortir de France et se retirer aux villes et lieux de sûreté avant que le feu fût plus enflammé; mais, pour leur ôter ce moyen, on posa dès le lendemain matin, un mercredy, des gardes aux portes de la ville, ce qui redoubla leur premier effroy, et fuyoient de côté et d'autre pour trouver quelque lieu où ils pussent en cachette éviter la première furie de leurs adversaires; les autres se resserroient en leurs maisons et là se tenoient clos et couverts.

Entr'autres, un nommé Estienne Marguin, marchand, avant que l'alarme fût plus déclarée, résolut de se sauver; il tira droit à l'une des portes de la ville, mais, quelque déguisé qu'il fût, il fut reconnu au sortir de sa maison et suivi par la populace de si près, qu'il fut contraint de rebrousser chemin et de se fourrer en la maison d'un sien ami catholique qui avoit, à ce qu'on dit, bonne envie de le sauver. Mais la crainte d'être lui-même volé et saccagé fit qu'il contraignit ce pauvre homme de sortir de sa maison, et pour qu'il pût plus aisément passer par la ville et n'être point connu, lui fit changer d'habit. Cependant ce Marguin fut aussitôt reconnu et suivi jusques sur le pont des Miracles, derrière l'évesché, et, étant attrapé, reçut un grand coup d'épée sur la teste, qui luy fut donné par un certain chaussetier catholique nommé Bouquet, qui le fit tomber par terre et fut laissé pour mort. Quelques personnes le portèrent à l'Hôtel-Dieu, où il rendit l'esprit le samedy suivant.

Le lundi 1er septembre, la pluspart des juges et officiers du roy furent envoyés, de l'ordonnance du bailli de cette ville, Anne de Vaudrey, seigneur de Saint-Phal, chacun son départ, dans tous les quartiers de la ville, avec commandement de chercher de maison en maison tous ceux qui étoient de la religion, et de faire conduire aux prisons ceux qu'ils y rencontreroient.

Le sieur Claude Jacquot, prévôt de cette ville, pour son commencement, tira droit au quartier de Christophe Ludot, marchand, qui étoit de la religion, lequel, quoiqu'il connût la maison de Ludot, s'écria néanmoins de fort loin, demandant où étoit la maison

(1) Dans cette partie de son manuscrit, Duhalle renvoie le lecteur *aux Mémoires de l'Estat de France sous Charles neuviesme* (Middelbourg, 1576, t. I, p. 442 et suiv.). Tout en appuyant ce qu'il dit des massacres commis à Troyes, en 1572, sur le récit que contiennent ces mémoires, Duhalle en retranche, à dessein, divers passages dont il importe de rétablir ici, *en note*, les principaux, dans l'intérêt de la vérité historique.

Digitized by Google

de Ludot. On croit qu'il ne le faisoit que pour l'avertir de se sauver (1). Quoi qu'il en soit, ledit Jacquot, accompagné de ses sergens et recors, frappa rudement à la porte du logis de Ludot, lequel se levant de son lit en sursaut, car c'étoit entre les quatre à cinq heures du matin, quitta aussitost sa maison et se réfugia en une autre proche de la sienne, où pendoit pour enseigne *le Petit Sauvage*, où il comptoit estre le bienvenu et en sûreté, étant la demeure d'un marchand catholique de Troyes, nommé Pierre d'Aubeterre, qui en premières noces avoit épousé la cousine germaine dudit Ludot. Il n'en reçut pour cela aucun avantage; au contraire, comme le sieur Jacquot éloit prêt d'enfoncer la porte de Ludot, ce d'Aubeterre, regardant par la fenêtre de sa chambre, s'écria sans y estre contraint : Jacquot, voicy celui que vous cherchez, et lui livra Ludot sur l'heure (2). Ce pauvre homme fut mené en prison (3), de même qu'un nommé Lagueule, cordonnier de son métier, dont on se saisit le même jour, qui fut cruellement meurtri et massacré par les rues comme on le menoit en prison.

Outre Ludot, on vit en peu d'heures beaucoup d'autres de la religion arrêtés aux prisons de Troyes, du nombre desquels furent Thibaut de Meures, Me Jean Lejeune, procureur au bailliage de cette ville; Claude Gaulard, sergent du Châtelet de Paris, résidant audit Troyes; Claude Paliton, Simon de Villemor, Guillaume Bourcier, Denis Marguin, frère de celuy qui fut tué le premier, et Jean Ha-

(1) *Les Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX*, ajoutent ici : « Ce qu'ayant descouvert par soupçon un certain mutin de ceste rue, nommé Michau, savetier de son mettier, ne se peust tenir de dire tout haut aux voisins que le mortier sentoit tousjours les aulx, parlant de ce Jacquot, qui autrefois avoit fait profession de la religion, et qu'on voyoit à ceste sienne façon de faire, qu'il exécutoit ceste charge à contre-cœur. Si tost aussi que la religion touche une personne, encor que ce ne soit qu'en passant, et qu'il tasche puis après d'abolir tout, si luy en demeure il tousjours quelque petite estincelle suffisante pour le rendre du tout inexcusable devant Dieu. Et aussy à vray dire, on ne sçait si Jacquot vaincu par le jugement de sa propre conscience fut rangé à ce faire. Car au temps qu'il estoit encores à marier, il se monstroit fort zélé et affectionné à la religion, du sentiment de laquelle il estoit dès lors touché, voire mesmes jusques à se trouver aux assemblées qui se faisoient adonc en la ville en secret, pour ouir la Parolle de Dieu, et contribuer pour les affaires de l'Eglise, mais aussitost que contre sa propre conscience il se fust allié par mariage en la maison d'un certain procureur de Troyes, ennemy juré de ceux de la religion, luy qui estoit issu d'une fort basse maison, estant son père sergent, ne cessa depuis de cercher tous les moyens de s'agrandir, et en avoir, à quelque prix que ce fust : quy fut cause de luy faire rejetter la religion qu'il avoit auparavant goustée, et s'employer du tout à ruiner de là en avant ceux de la religion, sous l'authorité des maire et eschevins, lesquels usoient de luy en cest endroict comme d'un procureur et solliciteur. »

(2) Qui fut un acte estrange, lequel les catholiques mesmes trouvèrent fort meschant et inhumain (*Mém. cit.*).

(3) Lequel, bien qu'il exerçast le train de marchandises, estoit fort bien instruit et versé es-lettres grecques, personnage craignant Dieu, et qui auparavant avoit eschappé infinis passages dangereux (*Mém. cit.*).

Digitized by Google

vard, marchands; Henry Chouey, François Mauféré, orfévres; Jean Garnier, Nicolas Robinet et Jean Gobin, drapiers drapans; Pierre Lambert, Nicolas du Gué, François Bourgeois, Edouard Artillot, et un jeune garçon nommé François, serviteur domestique de Pierre Thais, peintre; le petit Pierre, Pierre Legoux, Guillaume Brenchie, le grand Thomas, menuisiers; Estienne Charpentier, Nicolas Poterat, serruriers; Jean Gopillon, chandelier; Regnaut Godot, maçon; Jacques Leschicaut, contrepointier; un nommé Jaucou, cordonnier; Pierre Pourvoyeur, taillandier; Jean Niot, savetier, et autres, tous lesquels on donna en garde aux prisons aux plus signalés qui, durant les troubles passés, s'étoient déjà souillé les mains du sang de plusieurs citoyens. L'un se nommoit Perrenet, faiseur de feutres dont on se sert aux papeteries, et l'autre Jean Mergey, communément dit le bâtard Mergey (1). A ces deux, qui estoient comme les chefs, furent encore adjoints, comme compagnons de cette garde, un nommé Martin de Bures, peintre; Nicolas Martin, praticien; Nicolas Regnier dit Aillefond, fils de l'hôte de *l'Ecu de Bourgogne*, proche l'église de Saint-Nicolas; Laurent Hillot, doreur; Nicolas Fer, chaussetier; un nommé Poinsot, fils de la femme d'un boucher de cette ville nommé Jean Legas, et un nommé Boutarguet, bimbelotier; neuf personnages les plus intrépides de toute la ville, que le sieur bailly de Vaudrey avoit tirés d'entre tous les autres pour estre les plus suffisans et dignes d'une telle commission.

Le mardy suivant, 2e du mois de septembre, Jean Mergey et Nicolas Regnier, deux de ces neuf hommes cy-devant nommés, avertis qu'un certain éguilletier, de la religion, nommé Jean Rousselot, étoit en sa maison, à Troyes, s'y transportèrent au plustost, et s'étant saisis de luy, ils le menèrent droit vers le bailly, qui demeuroit au bas du palais, près le pont de la Salle, lequel, aussitôt qu'il les aperçut, leur faisant un certain signal, dit tout haut qu'on menât Rousselot en prison. Au lieu de prendre le chemin des prisons au sortir de la maison du bailly, ils menèrent ce pauvre homme en une petite rue détournée qui est entre la tour du chapitre et la maison épiscopale. Rousselot, après leur avoir doucement remontré que ce n'étoit pas là le chemin des prisons, s'enquit d'eux où ils le menoient. Mergey lui fit réponse qu'ils le menoient boire chez Duci, *à la Verte*, cabaret proche de ce lieu, et que s'il leur vouloit donner six écus, ils le laisseroient aller. « Six écus! reprit Rousselot :

(1) Pour estre fils bastard de messire Nicol Mergey, prestre et curé de Notre-Dame de Troyes, qui pareillement estoit bastard d'un certain chanoine de Sainct-Estienne (*Mém. cit.*

Digitized by Google

tout mon bien ne vaut guère davantage; » et tirant un écu d'une bourse qu'il avoit cachée, il leur donna, espérant qu'ils auroient par ce moyen pitié de luy. Au contraire, ils le massacrèrent sur l'heure, et après l'avoir dépouillé jusques à sa chemise, laissèrent le corps mort tout étendu sur le pavé.

Le lendemain, 3 dudit mois, un bon et notable marchand de cette ville, de la religion, nommé Jean Robert, homme fort paisible qui, depuis ce tumulte nouvellement survenu, s'estoit tousjours tenu caché chez lui, fut découvert et saisi au corps par quelques sergents qui, sur l'heure, le voulurent mener aux prisons. Or, comme c'étoit en plein jour, ce bonhomme, qui avoit auparavant assez vu de fois la furie et la rage de la populace de Troyes contre ceux de la religion, et craignant de tomber aussi en passant entre leurs mains, pria ces sergens d'attendre jusqu'à l'entière nuit et leur donna, pour les y engager, à chacun une bonne somme d'argent qu'il redoubla encore; mais s'avisant tout à coup, ils lui dirent qu'il falloit marcher, quoiqu'il fît grand jour; c'étoit sur les quatre à cinq heures après midy. Sitôt que ce pauvre homme fut aperçu, la populace assemblée le suivit pour l'outrager, faisant des huées après luy, et là-dessus ces sergens l'abandonnèrent. Luy, aussitôt, ayant entortillé sa cape à l'entour du bras pour soutenir et détourner les coups de pierres, qui tomboient de tous costés sur luy dru comme gresle, doubloit le pas pour trouver quelque endroit de sûreté. Sa pauvre femme, qui depuis sa maison l'avoit tousjours suivi jusques vers l'église de Notre-Dame, voyant le danger où étoit son mari, accourut toute éplorée au logis du bailly, à quelques cens pas delà, et, se jetant à ses pieds, elle luy fit mille supplications d'avoir pitié de son mari (1). Pendant ce temps-là, la populace attrapa ledit Robert au bout du pont de la Girouarde, vers l'hospital, où ils le massacrèrent et le pillèrent d'une bonne somme qu'il avoit sur luy. Le bailly, importuné et vaincu par les larmes et les supplications de cette femme désolée, fut, par manière d'acquit, sur le lieu, et ayant vu le corps de ce pauvre homme baigné dans son sang, dit à ces meurtriers, d'un visage gai et joyeux : « Vous avez eu bientôt fait, » et là-dessus se retira sans commander que ce corps fût porté en terre.

Pendant ce temps-là, Pierre Belin, marchand dudit Troyes, per-

(1) Usant de toutes les douceurs qu'il estoit possible pour fleschir ce cœur de pierre à quelque pitié. Mais c'estoyent prières en l'air, et plus tost eust-elle esmeu à compassion la cruauté mesmes que ce malheureux, qui avoit conjuré la ruyne entière de tous ceux de la religion, que l'on pourroit empoigner : et sa présence ne servoit que d'huile au feu, comme on dit, pour embraser de plus en plus la fureur des mutins (*Mém. cit.*).

Digitized by Google

sonnage fort turbulent et l'un des plus signalés mutins d'entre tous les catholiques (1), fils d'un apothicaire, étoit, au temps du massacre du jour de saint Barthélemy, à Paris, où il avoit été envoyé quelque temps auparavant par les maires et échevins de cette ville, pour faire retirer la prêche que les Troyens de la religion avoient aproché au village d'Isles, comme nous l'avons cy-devant dit. Ledit sieur Belin demeura tousjours à Paris jusqu'au 30 du mois d'août, que le roy fit expédier des lettres de ce même jour aux officiers de tous les bailliages de son royaume, pour faire incontinent publier à son de trompe et cry public ses lettres de déclaration du 28 du même mois, portant défenses à toutes personnes de n'attenter doresnavant aux personnes et biens de ceux de la religion, avec expresse injonction à tous ses juges de relascher et faire mettre en liberté ceux qui seroient prisonniers.

Le sieur Belin se retira de Paris et arriva audit Troyes, le mercredy, 3 du mois de septembre, sur les trois à quatre heures après midy, avec les deux lettres du roy qui l'en avoit chargé pour les délivrer au bailly.

Dès l'entrée de la ville, il commença à s'enquérir à haute voix, des premiers qu'il rencontra, si on avoit exécuté quelque chose contre les huguenots, comme on avoit déjà fait par toutes les villes de France, où ils avoient été tous exterminés ; et, par toutes les rues où il passoit, il répétoit toujours les mesmes paroles, jusqu'à ce qu'il fût arrivé à sa maison.

Comme on avoit déjà quelque vent de ces lettres du roy, pour en estre mieux assuré, on s'enquit de luy de ce qu'il en estoit. Luy, comme un forcené épris de furie, répondoit avec serment qu'il n'en estoit rien et que quiconque le disoit en avoit menti. Il fut, tout de ce pas, au logis du bailly à qui il remit le paquet, et l'engagea d'achever l'exécution de ceux de la religion avant que l'intention du roy fust éventée (2).

Le bailly croyant que sa persuasion estoit bonne, assembla un conseil de telles personnes qu'il voulut ; entre autres Me Philippe Belin, lieutenant particulier au bailliage de cette ville, fut l'un de ceux qui souscrivirent à ce dernier dessein. Il paroît néanmoins

(1) Ce Pierre Belin était un suppôt de la maison de Lorraine. Il existe de lui une correspondance avec le duc de Guise, qui porte l'empreinte de la cruauté alliée à un cynisme révoltant, précisément à l'époque de la Saint-Barthélemy (*J. D.*).

(2) Si ce cruel bailly de Troyes se fust comporté en homme de bien comme il devoit, le sang des pauvres innocens qui depuis fut par son commandement si cruellement et inhumainement espandu à Troyes, ne crieroit point maintenant vengeance contre luy devant Dieu, comme il fait (*Mém. cit.*).

Digitized by Google

étrange que, dans le degré qu'il tenoit en la justice, il ait pû par son conseil ainsi faire ensanglanter toute une ville.

La résolution de cette affaire étant arrêtée, et pour y donner du lustre, on convint qu'on s'aideroyt en premier lieu du bourreau de cette ville, nommé Charles, qui refusa tout à plat le bailly, ne voulant point estre l'exécuteur de sa cruauté, et lui dit que cela seroit contre le dû de son office, n'ayant exécuté personne sans qu'il n'y eût sentence de condamnation précédente; que s'il y en avoit quelqu'une contre ces prisonniers, il estoit prêt de l'exécuter, en luy faisant voir.

Le bailly, bien loin de se sentir touché, s'en aigrit davantage, et envoya chercher aussitôt Perrenet, l'un des gardes de ces prisonniers de la religion, qui ne put l'aller trouver à cause d'un accès de fièvre qui le tenoit alors. Mais il envoya Martin de Bures, l'un de ses compagnons, pour recevoir ses commandements. Le bailly luy raconta ce que Belin, marchand, lui avoit dit, et qu'étant aussi de son avis, il falloit faire en sorte de se défaire sur l'heure de tous les prisonniers de la religion, et en nettoyer la place ; « et pour empescher qu'on ne voye le sang couler, vous ferez, luy ajouta-t-il, une tranchée au milieu des prisons, et au bout un vaisseau de terre pour le recevoir. » De Bures luy ayant promis qu'on y tiendroit la main le lendemain matin, revint aux prisons sans dire un mot de cela à un seul de ses compagnons, pas même à Perrenet qui estoit au lit, dans l'espérance, à ce qu'il a dit depuis, que, les lettres dont il avoit aussi eu vent venant à estre publiées, les prisonniers auroient été relaschés.

Le lendemain jeudy, 4 septembre, sur les sept à huit heures du matin, le bailly envoya quérir Perrenet, comptant qu'on avoit exécuté ce qu'il avoit dit, luy dit d'abord et en riant : « Est-ce fait? » Perrenet luy fit réponse qu'il ne sçavoit ce que c'estoit. « Comment, mort! reprit alors le bailly, ils ne sont pas encore depeschés? » et, saisi de furie, prenant sa dague au poing, il manqua d'enfoncer Perrenet, qui le remit et l'apaisa. Il luy fit entendre après sa volonté au sujet de ces prisonniers, et comme il devoit s'y comporter, rapportant ce qu'il avoit dit la veille ; et, sur ce que Perrenet luy représentoit le danger qu'il y avoit pour luy en l'exécution d'une si hardie entreprise d'estre recherché après et poursuivi en justice par les parents et alliés des prisonniers, le bailly luy dit de ne rien craindre, que c'estoit ainsy l'intention du roy, et qu'outre cela il avoit communiqué cette affaire au lieutenant particulier Belin et autres de la justice ; que tous y avoient accordé. Alors Perrenet

Digitized by Google

satisfait revint aux prisons, jurant que dans une heure il n'y auroit pas un de ces prisonniers qui n'eût passé le pas.

Estant arrivé aux prisons et trouvant les prisonniers jouant dans la cour avec leurs gardes, il leur dit que bientôt le bailly viendroit aux prisons; ainsi, que chacun eût à se retirer en son cachot, afin qu'il connût qu'on faisoit bonne et étroite garde d'eux, comme il avoit recommandé; ce qu'ils firent (1).

Perrenet, à l'instant, appela ses compagnons et leur dit le commandement du bailly. Tous jurèrent de l'exécuter. Mais quand ils s'approchèrent des cachots pour l'exécution, ils demeurèrent tout court, se trouvant si effrayés et cœurs transis qu'ils s'en retournèrent et rentrèrent en la chambre du geôlier sans rien faire. Peu de temps après, ils s'armèrent de résolution et convinrent d'envoyer chercher chez Duci, cabaretier, *à la Verte*, deux septiers, qui font seize pintes, mesure de Troyes, d'un fort bon vin qu'on vendoit quatre sols la pinte, et pour huit sols de langues de mouton et de tripes. S'étant ainsi échauffé la cervelle de vin, ils firent une liste de tous les prisonniers qu'ils mirent en main de Nicolas Martin, l'un de leurs compagnons, pour les appeler un par un selon le rôle, et, ainsi qu'ils se présenteroient, les massacrer.

Ludot, l'un des prisonniers, appelé en son rang, se présenta promptement, invoquant le nom du Seigneur, et s'estant approché pour estre sacrifié et recevoir le coup de la mort, il les pria d'avoir patience qu'il se fût dépouillé luy-mesme parce que disoit-il avoir endossé un pourpoint fait d'œillets qu'il portoit quelquefois par la ville, en un temps turbulent, pour se garantir des coups de la populace, et, s'étant luy-mesme délacé et présenté son estomach nud à ces déterminés, il reçut le coup et tomba mort.

De Meures vint à son tour, et, à l'instant, l'un d'eux luy lança (2) un grand coup de hallebarde et en redoubla plusieurs autres, sans pouvoir le tuer. Le pauvre homme se voyant à diverses fois si cruellement traité, prit luy-mesme à deux mains le fer de la hallebarde, et l'ayant apointé droict à la partie où gist le cœur, dit d'une voix ferme à son meurtrier : « Là, là, soldat, là, droict au cœur; » et ainsi finit sa vie.

Ainsi, tous ces prisonniers souffrirent d'estre massacrés. Il n'y eut que de Villemor, l'un d'entre eux, jeune homme et fort, ayant

(1) Adone ces pauvres brebis commencèrent à se douter qu'elles estoient destinées à la boucherie; et là-dessus se mirent en prières (*Mém. cit.*).

(2) Ces meurtriers luy escrièrent : « De Meurs, *mort demeure,* » faisant allusion à son nom (*Mém. cit.*)

Digitized by Google

aperçu au sortir de son cachot les corps de ses compagnons sur le pavé, fut si épris de frayeur, qu'il se jeta à la gorge de l'un des meurtriers et l'aurait étranglé, sans le secours des autres qui lui firent quitter prise à grands coups d'épée, et le rendirent mort sur la place.

Il y avoit pour lors aux prisons un nommé Pierre Ancelin, teinturier de son métier, détenu pour dettes, qui avoit fait autrefois profession de la religion. Pendant cet horrible massacre il étoit perché à une fenêtre, repaissant ses yeux de cette cruauté; il en rioit et plaisantoit des corps gisans morts sur la terre, disant de l'un qu'il estoit bien gras, et l'autre bien maigre, de sorte qu'il n'en laissoit passer un seul qu'il n'eût son lardon. Il eut aussi son tour après; car, comme il n'en restoit plus, aux prisons, de ceux de la religion à égorger, quelqu'un de ces meurtriers jetant la vue en haut, apercevant cet Ancelin qui plaisantoit trop à son aise, l'appela et lui fit aussitôt passer le pas.

Puis, ils s'adressèrent à un nommé Claude Brédoulin, serrurier, prisonnier pour crimes, et le chargeant sans cause d'estre de la religion, le massacrèrent sous ce seul prétexte et luy coupèrent le bas des jambes pour retirer les fers dont il estoit enferré.

Le massacre accompli, les meurtriers firent faire, derrière la chapelle des prisons, une grande fosse dans laquelle ils jetèrent tous ces corps l'un sur l'autre, au nombre de quarante-neuf, de compte fait. Plusieurs n'estoient pas encore tout à fait expirés, de façon que le nommé Mauféré, qui estoit au milieu de tous les autres, fut vû enlever assez haut les corps de ses autres compagnons rangés sur luy en cette fosse, qui furent ensuite couverts de terre (1).

Dans le temps que ceci se passait aux prisons, il y avoit dedans un tonnelier nommé Barthélemy Carlot, détenu pour dettes. C'étoit l'un des plus méchants de la troupe meurtrière de cette ville, qui, pendant les autres troubles avoit commis infinies cruautés contre ceux de la religion. Cette troupe l'adjoignit à elle pour être com-

(1) Mais d'autant que l'ordre que le bailly Vaudrey avoit commandé estre gardé, de faire une tranchée pour recevoir le sang, n'avoit esté suivi : le sang des occis coula en grande abondance par dessous la porte des prisons, droit à val en la rivière fort proche du lieu, qui en demeura toute teincte. Ce qu'estant apperceu par quelques passans catholiques, ne sçachant le faict, les mit en un tel effroi et horreur, qu'ils s'enfuirent tousjours courans, crians, et annonçans par les rues ce piteux et horrible spectacle. Occasion que plusieurs accourus vers la prison, ne peurent autre chose conjecturer, sinon que les prisonniers s'estoyent entre-tuez. Le bruit en fut incontinent espandu par toute la ville, et en alla-t-on advertir le bailli, les lieutenans général et criminel. Mais quoi? C'estoit recourir aux loups qui avoyent mangé les brebis (*Mém. cit.*).

Digitized by Google

pagnon de ce massacre, et agit si d'action qu'il en tua en sa part de ses propres mains trente de ces prisonniers, ainsi qu'il l'a avoué; dont on fut si content aparemment qu'on paya sa dette, et sortit de prison.

Le jour de ce massacre et les autres suivants, lesdits soldats allèrent par les rues et massacrèrent tous ceux de la religion qui purent estre pris, sans aucun respect ny distinction de sexe. Ils tuèrent trois ou quatre femmes, entre autres celle d'un nommé Colin le brodeur, qui fut tirée par force de sa maison et menée sur le pont des Cordeliers, où elle fut tuée et massacrée, et son corps jetté en l'eau (1).

Ils furent ensuite avec autre populace, sur les quatre heures du soir, au logis de Pierre Blancpignon, potier d'étain, où ils entrèrent sans aucune résistance; se saisirent de luy, et l'ayant mis dehors, il fut massacré en pleine rue par un ménétrier de ladite ville nommé Jean Hallé, en revanche, à ce qu'on disoit, d'un déplaisir qu'il avoit reçu dudit Blancpignon.

Lesdits soldats entraient dans les maisons desdits huguenots à dessein aussi de les piller, où ils faisoient bien leur devoir, mesme en la maison d'un nommé Cornual, et sans l'empeschement qui leur fut faict par le bailly qui y survint avec bonnes troupes de gens armés, ils eussent pillé ladite maison et plusieurs autres, comme ils l'avoient délibéré.

Enfin le lendemain 5, dudit mois de septembre, le bailly appliqua l'emplastre après la mort. Il fit publier à son de trompe et cry public, par les carrefours de ceste ville, les lettres et déclarations du roy des 28 et 30 du mois d'aoust précédent, de n'attenter en quelque manière que ce soit aux personnes et biens de ceux de la religion, leurs femmes, enfants et familles, sur peine de la vie contre les délinquants.

On dit que le bailly assista à ceste publication, et qu'à chaque article que le greffier lisoit, il prononçoit ces mots, en plaisantant : « Et point de prêche!! »

(1) Qui plus est, la populace se montra lors si acharnée, que n'ayant plus moyen d'escumer sa rage sur le pauvre corps qui s'en alloit à val l'eau, ces barbares s'attaquèrent au sang et à quelques cheveux demeurez sur la place et lieu où elle avoit esté massacrée, et furent là un long temps les foulans aux pieds, pour ne pouvoir faire pis (*Mém. cit.*).

Digitized by Google

LE JEUNE DE 1612

LETTRE DE JACQUES NOMPAR DE CAUMONT

AUX MINISTRES DU BÉARN

C'est à Madame Lourde-Rocheblave, veuve du digne pasteur enlevé par une mort prématurée à l'Eglise d'Orthez, que nous sommes redevable de la pièce suivante, dont l'accent austère rappelle la piété des anciens huguenots. L'original, que nous avons sous les yeux, fait partie de la précieuse collection de documents réunis par M. le pasteur Rocheblave, pour l'histoire des Eglises du Béarn qu'il préparait avec tant d'ardeur, et qu'il a laissée interrompue. Puisse-t-elle trouver un digne continuateur dans la patrie de Jeanne d'Albret !

Le seigneur marquis de la Force, gouverneur et lieutenant général représentant la personne du roy.

Messieurs, vous aurez sceu comme en l'assemblée du synode national tenue à Privas (1) a esté résolu de célébrer le jusne par toutes les Eglises de France au premier mercredy de novembre prochain, qui est le septiesme du mois. Et puis que par la grâce de Dieu nous sommes tous unis en doctrine et religion, et que ce saint exercice de piété, de tout temps observé en l'Eglise de Dieu, lors mesme qu'agitée de divers maux, non-seulement par l'ennemy du dehors, mais par la corruption de nous-mesmes, est à présent si nécessaire d'estre si bien pratiqué parmy nous, je vous ay bien voulu prier par ceste-cy de vous y préparer tous, et y disposer vos Eglises à ce mesme jour, afin que nous puissions tous nous présenter à nostre Dieu, et en un mesme temps, et d'un mesme cœur, avec l'humilité chrestienne qu'il requiert de nous, et que vrayement ressentans nostre misère, nous puissions recourir à sa grâce et le supplier d'appaiser son ire; à ce que continuant ses bénédictions sur nostre roy, il ploye toujours son cœur en faveur de son Eglise. Dieu nous en face la grâce, et de célébrer ceste action à sa gloire, à la consolation de son Eglise, au bien et repos d'icelle, le priant qu'il vous tienne,

Messieurs, en sa sainte et digne garde.

CAUMONT.

(1) C'est le vingtième synode national, tenu du 27 mai au 4 juillet 1612.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Le Colloque de Poissy. Etude sur la crise religieuse et politique de 1561, par H. Klipfel.

Le Colloque de Poissy n'a pas eu d'historien, et la postérité ne semble pas avoir pris au sérieux cette tentative de conciliation, à la veille des guerres civiles qui allaient ensanglanter la France. Sans doute tout essai de rapprochement entre deux Eglises fondées sur des principes si différents, pour ne pas dire contraires, était d'avance frappé de stérilité, et le sort de l'*Interim* si laborieusement établi par Charles-Quint en Allemagne, montrait assez ce qu'il fallait attendre de toute entreprise analogue en France. Mais il n'était pas indifférent pour les réformés français d'exposer publiquement leur croyance, et de réfuter, en présence des prélats, les calomnies dont elle était l'objet. C'était venir en aide à la grande pensée de L'Hôpital, et préparer les voies à la tolérance dont la proclamation loyale et définitive eût épargné tant de maux à notre pays. Catherine de Médicis le comprit-elle, et dans les vicissitudes de sa politique mobile comme l'intérêt du moment, perfide comme les maximes dont sa jeunesse avait été nourrie, s'éleva-t-elle aux nobles conceptions qui demeurent la gloire de Henri IV? Il est permis d'en douter. Le Colloque ne fut sans doute qu'un premier expédient dans cette carrière semée de piéges et d'embûches qui devait aboutir à la Saint-Barthélemy. Quoi qu'il en soit, cet épisode religieux mérite l'attention, et M. Klipfel y a consacré une étude approfondie, qu'il a su heureusement élargir en y rattachant la question politique et financière qui se posait en 1561. Le document principal dont il a fait usage est le double Journal du théologien catholique Claude Despence conservé dans la collection Dupuy (vol. 641 et 309). Aux sources protestantes déjà connues, il a joint dix-neuf lettres inédites de Pierre Martyr et de Th. de Bèze, dont on doit regretter qu'il n'ait pas donné des extraits plus abondants. Son livre n'en est pas moins fort utile à consulter. Un esprit généreux anime l'auteur. Il rend un bel hommage aux martyrs de Vassy et flétrit leur bourreau. Il s'étonne qu'on ait tant vanté les talents politiques de Catherine de Médicis, qui accumula faute sur faute dans une crise de laquelle dépendait le salut de la France. « Incertitude et faiblesse, hésitations continuelles et demi-mesures, voilà, dit-il, ce que nous rencontrons chez la régente durant ces mois tragiques qui s'écoulent depuis son entrée aux affaires jusqu'à l'explosion des guerres civiles. »

J. B.

Digitized by Google

Mémoires de Jean de Fabas, premier vicomte de Castels-en-Dorthe, publiés sur le manuscrit original, par H. Barkhausen (Bordeaux, 1868).

Dans le court intervalle de neuf années (de 1559 à 1568), Jean de Fabas, premier vicomte de Castels-en-Dorthe, a guerroyé contre les infidèles et sur terre et sur mer, a subi une dure captivité à Tripoli, enfin, quoique catholique, a combattu en France pour la cause de la Réforme. Les épreuves si variées et quelquefois si cruelles par lesquelles il a passé n'ont pas altéré son caractère; il est resté ce qu'il était par nature, fier, loyal, intrépide. Tel, du moins, il se montre à nous dans le fragment de *Mémoires* qu'il a laissé, et que la Société des Bibliophiles de Guyenne vient de faire publier par l'un de ses membres les plus instruits et les plus sagaces, M. H. Barckhausen.

Tout n'est pas heur dans la vie de Jean de Fabas. Passé de France en Espagne, et de là en Sicile, à la recherche de l'un de ses cousins, le seigneur d'Orries, il est, presque au début du voyage, dépouillé de sa bourse par un Béarnais, « qui avoict bone fason, plus de capitene que de soldat, » mais qui le vola tout comme aurait fait un goujat. Présenté par son parent au duc de Médina-Œli, chef du corps d'armée que Philippe II envoyait contre Tripoli, il le suivit dans cette expédition où, comme le dit un écrivain du XVIe siècle, Busbec, la flotte espagnole, mal conduite, se trouva également hors d'état de combattre et de prendre la fuite. Il s'échappa pourtant. La campagne une fois finie, il aurait pu se retirer en Espagne, avec don Pedro d'Orries; il préféra rester en Italie. Heureuse inspiration! car quelques jours plus tard, le seigneur d'Orries, naviguant vers Barcelone, était saisi et massacré par les Turcs, avec tous ses compagnons. Mais Jean de Fabas n'eut pas un sort beaucoup meilleur, car lui-même tomba bientôt au pouvoir des infidèles. Comme il avait été blessé dans le combat, il ne fut pas dirigé sur Constantinople avec les autres captifs. Vendu comme esclave, il fut mené par son maître (un renégat calabrais) à Tripoli. « Je demeuré, raconte-t-il, entre ses mains cinq ou sis mois; duran lequel temps je mengois mon sou de pain de dolor; j'avois tousjours mon recours à Dieu. » Enfin, racheté par un négociant marseillais et envoyé en Italie, il se décida à retourner en France. Seulement il craignait beaucoup d'être arrêté par les huguenots, « qu'il cuidoit estre des Furies d'Enfer, ainsin c'on les dépeignoict à Roume. » Vêtu en pèlerin, il fut, pendant ce voyage, menacé maintes fois de mort par les uns, parce qu'il était tenu pour Espagnol, et par les autres parce qu'il était accusé d'être un espion. *Fort papiste*, il fut extrêmement troublé lorsqu'il apprit que

Digitized by Google

depuis qu'il l'avait quittée sa mère s'était faite caiviniste. Si tout d'abord il refusa de suivre son exemple, du moins il consentit à combattre contre les catholiques. Ici, il faut lui laisser la parole : « Ma mère, qui avoict un extrême zelle en sa religion, fezoict tout tout ce qu'elle pouvoict pour me convertir. Mès, pour lors, mon âge et le monde avoict plus de pouvoir sur moy que les sainctes remontrances de ma fu mère et la vérité de la Parolle de Dieu, de laquelle elle déziroict que j'use la cognoissance. Toutesfois, voian qu'elle ne pouvoict gaigner sella sur moy, elle m'atacha par ung sereman qu'elle eust de moy, quy fut que, où il aviendroict que la guerre revînt, je luy promis, nonobstant ma religion, d'aporther les armes avecques sulz de la religion. »

C'est durant la seconde guerre civile que Jean de Fabas a fait ses premières armes pour la défense de la *cause*. De la partie de son récit relative à cette nouvelle phase de sa vie militaire, nous détacherons le passage suivant, qui donne une idée précise des maux qu'endura la France lorsque les protestants eurent été réduits, par les persécutions des catholiques, à appeler les Allemands à leur secours : « Ceste armée (l'armée du duc Casimir) fesoict nombre de neuf mille chebaulx et sis ou sept mille lansaquanetz. La cabalerie estoict bien montée et armée. Mès s'étoict dè gens la plupart sans religion, et grans rabagurs, et difisilles à les bien loger... et sy ne fezoict aucune consiansce de dévaliser noz soldatz, s'ilz les truboict sulz et escartés; avoict une grande cantité de chariotz, lesquelz ilz remplisoict de pilhage, qu'ilz prenoict sur le pauvre peuple. Bref, c'estoict dè gens de guerre bien dangerulx pour ung grand capitene, et, coic'on die, je ne croy pas qu'il soict utilz à une armée, ou je les dézirerois en moindre nombre, car ceste multitude les rendoict insolans. »

D'après les deux ou trois citations que nous avons faites, on jugera de la manière d'écrire de Jean de Fabas; elle est ferme, rapide, colorée. Dans des notes qui témoignent d'une connaissance complète de la langue du XVIe siècle, M. H. Barckhausen a expliqué les termes qui pourraient embarrasser les lecteurs de notre temps. Décidément Jean de Fabas a eu un *éditeur* aussi intelligent que consciencieux.

L. Anquez.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE

UN NOM OMIS DANS LA *FRANCE PROTESTANTE*

A M. Jules Bonnet, secrétaire de la SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS.

Mon cher collègue et ami,

En suivant, d'aussi près qu'il m'a été possible, les traces de Philippe de Bauves, j'ai trouvé qu'il avait dû passer quelque temps, vers la fin de ses voyages d'éducation, auprès d'un personnage de quelque importance, Français d'origine puisqu'il portait un nom célèbre dans notre patrie, mais établi en pays étranger, le sieur de *Harlay-Dolot*. D'une lettre de Du Plessis-Mornay en partie citée dans ma notice (*Bull.* de mai, p. 245), il résulte en effet que, en juin et juillet 1597, le jeune Philippe trouvait auprès de lui un accueil bienveillant qui provoquait toute la reconnaissance de son père. Celui-ci ajoutait à l'expression de sa gratitude des nouvelles de quelque étendue sur l'état du protestantisme en France et en particulier des négociations engagées entre la cour et l'assemblée de Châtellerault pour amener un édit de pacification définitive. Les lenteurs du siége d'Amiens étaient signalées comme pouvant amener les deux parties à des pensées d'accommodement. Mornay témoignait enfin à Harlay-Dolot des sentiments d'affection et de déférence qui ne pouvaient s'adresser à un homme d'un mérite ordinaire. Mais qui donc était Harlay-Dolot, et dans quel pays était-il en séjour? J'ai vainement consulté pour m'en instruire la *France protestante*, la Table des matières de la première série du *Bulletin*, et l'érudition de quelques amis pour qui l'histoire de notre protestantisme français semble n'avoir plus de secret. Nulle indication, pas même le nom du personnage. En parcourant une à une les pièces publiées par Auguis dans l'édition des *Mémoires* de Du Plessis-Mornay, j'ai enfin trouvé au tome VIIe, deux autres lettres: l'une de Du Plessis-Mornay, qui reproduit, sans y rien ajouter, les indications de la première; l'autre de M. Harlay-Dolot lui-même, et celle-ci datée de Padoue, 25 juin 1597. Ces lettres n'étant pas iné-

Digitized by Google

dites, je me borne à en reproduire les passages qui peuvent fournir quelque lumière sur la personne du sieur de Harlay-Dolot.

Du Plessis-Mornay à M. De Harlay-Dolot.

Saumur, 24 avril 1597.

« Monsieur, vous me comblez tous les jours de nouvelles obligations, et suis plus tôt ennuyé de vous remercier, honteux de ne vous pouvoir rendre que des paroles, que vous de m'en donner des sujets qui excèdent et mon pouvoir et ma parole. Au moins, Monsieur, vous pouvez vous assurer de ma volonté laquelle sera toujours entièrement disposée à vous faire service. »

Suivent quelques détails sur la prise d'Amiens par les Espagnols, l'état déplorable des finances, les négociations de Châtellerault, et la saisie par Mornay d'un courrier du cardinal d'Autriche, chargé pour Mercœur d'importants papiers qui contenaient les preuves d'une conspiration dans l'Etat, et des premières menées de Biron. (*Mém.*, VII, 188.)

De Harlay-Dolot à Du Plessis-Mornay.

Padoue, le 25 juin 1597.

« Monsieur, vous aurez su par les lettres précédentes de monsieur vostre fils ce qui empêcha que ne pûmes, par ce dernier ordinaire, faire réponse aux vôtres du 24 d'avril. Je loue Dieu que, contre les avis qu'on a ici de plusieurs parts, il me semble que me donniez espérance que ceux de la religion condonneront plutôt quelque chose à la misérable saison que de venir aux remèdes cautériques... Je loue Dieu aussi avec vous et toute la France, de l'heur qu'il vous a donné par un accident miraculeux de découvrir tant de trahisons, auxquelles néanmoins on remédie si mollement, qu'il semble que tous les avertissement qu'il nous donne ne soient que pour témoigner à tout le monde nostre aveuglement et dépravation, pour nous rendre si odieux à tous que notre ruine ne soit empeschée de ceux qui y ont part, ni plainte d'aucune postérité. Dieu nous doint ὑγιαίνειν. Je n'en dirai rien plus sçachant ce que en pensés. Je sais que vous estes aussi ennemi des cérémonies que je ne les attends et désire de vous. Pour ce, je vous supplie ne me ramentevoir plus ce que me suis estudié faire pour monsieur vostre fils, car cela accroist

Digitized by Google

mon desplaisir de ne pouvoir dadvantage. Il gaigne et s'oblige tellement tous ceulx qui le cognoissent par sa vertu et modestie qu'il n'y a aulcun qui à son gré ne fasse trop peu pour lui. Je le dis devant Dieu, avec toute la candeur et affection que je dois. Et si j'y advance rien, rabattés-le-moi sur l'opinion que pouvés avoir de ma sincérité. Dieu vous fasse la grâce de jouir longtemps l'un de l'autre. Je suis infiniment marri qu'il n'y a commodité ici de monter à cheval, et encore plus du peu ou nul moyen qu'il y a de l'aller chercher ailleurs pour la raison que sçavés. S'il s'en présente, nous ne la laisserons échapper. » (*Mém.*, VII, 219.)

Du Plessis-Mornay à M. Harlay-Dorlot.

Saumur, 29 juillet 1597.

« Monsieur, j'ai reçu vos lettres du 12 et du 26 du passé, pleines de votre accoutumée courtoisie, sauf que vous m'en opprimés quand vous me défendez de vous y respondre. J'obéirai donc et en attendrai les occasions pour les effets, puisqu'il vous plaist... Je mande à mon fils qu'il me vienne retrouver... Vous me ferez ceste faveur en continuant vos précédentes, de lui aspirer un mot de vostre bénédiction que je tiendrai pour escorte de son voyage. Cela n'interrompra point aussi, s'il vous plaist, nostre communication par lettres et moins tous autres offices de sincère amitié que je vous voue de plus en plus de mon service, et desadvoue mon fils s'il ne vous en fait toute sa vie. » (*Mém.*, VII, 300.)

J'en étais là de mes recherches, peu avancées, comme vous voyez quand le hasard a fait tomber sous ma main un exemplaire de l'un des livres les plus lus de notre ancienne littérature protestante : *La Persévérance des saints ou la Fermeté de l'amour de Dieu*, par Charles Drelincourt, le célèbre pasteur de Paris. Ce livre publié en 1625 contient, au moins dans l'édition in-32 que j'ai sous les yeux, une dédicace *à très-noble et très-vertueux seigneur, messire Charles de Harlay, chevalier, baron de Dolot, etc.*, et ajoute quelques indications précieuses à celles que nous avons déjà recueillies. Le dogme de la prédestination était, comme chacun sait, la clef de voûte du système théologique de Calvin et, dans les idées du XVIe siècle, le fondement de l'assurance du chrétien, que l'élection divine

Digitized by Google

mettait à l'abri de ses propres faiblesses. Cette doctrine, exposée avec détail dans le livre de Drelincourt, semble, aux yeux du pasteur, trouver une éclatante application dans la carrière de Charles de Harlay : « Vous êtes au milieu de nous, lui dit-il, un exemple remarquable de la grâce de Dieu que nous exaltons. Au milieu des feux allumés pour l'Evangile, Dieu a allumé en votre âme le zèle de sa maison. Cet Esprit de Dieu qui souffle où il veut vous a attiré en son Eglise au temps qu'elle semblait devoir être abandonnée d'un chacun. En l'âge qui est le plus altéré des plaisirs de la vie, vous avez choisi d'estre affligé avec le peuple de Dieu plutôt que jouir pour un peu de temps des délices du péché, ayant estimé plus grandes richesses l'opprobre de Jésus-Christ que les thrésors de la terre, et préférant à tous les honneurs du monde cet honneur incomparable d'avoir part à l'alliance de Dieu. La longueur et la rigueur des persécutions n'a point esbranlé vostre constance. Tellement qu'ayant accompli aujourd'hui la quatre-vingt-cinquième année de vostre âge, Dieu vous a fait la grâce d'en avoir passé septante en l'Eglise de Dieu sans interruption...

« Depuis que Dieu vous a retiré de votre Egypte spirituelle, il vous a accompagné de sa bénédiction non-seulement durant le calme et la douceur des Edits qui nous ont permis la demeure en ce royaume mais aussi durant la rigueur des persécutions qui vous ont chassé en pays estranger...

« Le temps qui affoiblit le corps semble accroistre la vigueur de vostre esprit. Plus l'homme extérieur se deschet, plus l'intérieur se renouvelle. Tellement que ceux qui vous fréquentent plus familièrement ne parlent de vous qu'avec admiration...

« Depuis que j'ai l'honneur de vostre connoissance, vous m'avez favorisé d'une bienveillance si particulière que je répute à bonheur d'avoir occasion de vous en tesmoigner quelque reconnaissance...

« Paris, ce 7 juillet 1625. »

A cette date, Drelincourt avait trente ans et était depuis cinq ans pasteur dans la capitale.

Voici en résumé ce que nous apprend cette dédicace, et ce qu'on peut inférer des dates qu'elle contient :

Charles de Harlay, baron de Dolot, né en 1540, se convertit vers l'âge de quinze ans aux doctrines de la Réforme. La profession de la foi

Digitized by Google

nouvelle fit obstacle aux succès qu'il pouvait se promettre dans la carrière qu'il avait embrassée. La persécution l'obligea de quitter la France; en 1597 il était à Padoue. Les édits de pacification, et sans doute celui de Nantes, lui rouvrirent le chemin de sa patrie. Sa vieillesse vénérée fut bienveillante au jeune pasteur Drelincourt ; il jouit de l'estime des hommes les plus considérables, vécut au delà de sa quatre-vingt-cinquième année, et laissa après lui une mémoire irréprochable et bénie.

Charles de Harlay était-il, comme le dit M. Auguis, dans une note de son édition des *Mémoires* de Du Plessis-Mornay (VII, 188) le frère du célèbre président Achille de Harlay né quatre ans plus tôt? Quelle est au juste la carrière qu'il suivit? Qu'est-ce qui l'attira à Padoue? Est-ce l'université de cette ville? Charles de Harlai y fut-il professeur? Un mot grec dans sa lettre à Mornay, quelques mots latins dans la réponse de celui-ci se rattachent-ils à cette habitude des érudits de la Renaissance de mêler toutes les langues classiques dans leurs lettres familières? Se maria-t-il? Laissa-t-il des enfants? Quel était son rapport de parenté avec la branche protestante des Harlay, celle des Harlay-Sancy, dont le principal représentant a expié sous le fouet de la satire d'Agrippa d'Aubigné sa double abjuration du protestantisme?

Voilà, mon cher ami, les questions qui restent à résoudre, sans parler de celles que je ne puis même soupçonner, et sur lesquelles j'ose appeler l'attention des lecteurs du *Bulletin*. Puissent-elles amener des réponses assez complètes pour fournir au Supplément de la *France protestante* dont notre Comité est chargé, un article satisfaisant, et s'il se peut, définitif.

Agréez, etc. M.-J. GAUFRÈS.

Paris, 15 juin 1868.

AFFAIRE DE CALAS

UNE LETTRE INÉDITE DE VOLTAIRE

Monsieur,

Les manuscrits autographes de Rousseau et de Voltaire publiés dans le *Bulletin* (IV, p. 239 et suiv.) sont actuellement entre mes mains; j'en ai profité pour les collationner avec le texte imprimé. Cet examen a dé-

Digitized by Google

terminé quelques critiques. L'orthographe n'a pas été toujours suivie scrupuleusement. Dans la lettre n° XI du *Bulletin*, le mot *tableau* est corrigé en *portrait*, selon le manuscrit, et à la suite de ce substantif un espace de deux ou trois mots a été découpé dans le papier. Les lettres XIX et XX sont dans un ordre interverti. Enfin, la faute la plus grave est l'omission d'une missive fort courte il est vrai, mais non sans importance. Cette lettre devrait figurer sous le n° III *bis*. La voici :

On a présenté requête; tous les esprits sont soulevés en faveur de l'innocence. Il faudrait être un tigre pour ne pas protéger ces infortunés, quand l'injustice de leur arrêt est démontrée.

On ne corrige point Pierre Corneille. On le fait imprimer en douze ou treize volumes, avec un commentaire utile, en faveur de Mademoiselle Corneille. Quand l'ouvrage sera achevé, on en enverra à M. R. plutôt qu'à Toulouse.

13 Auguste (1762).

Ai-je besoin de dire au lecteur que *On* est Voltaire, et *R.* M. Ribote, de Montauban, à qui la lettre est adressée?

Recevez, Monsieur, l'expression de mes sentiments très-dévoués.

CH. FROSSARD, pasteur.

Paris, 5 mars 1868.

CHRONIQUE

BIBLIOTHÈQUE DE LA RÉFORMATION

A FLORENCE

Il y a dix-sept ans qu'un membre d'une des plus illustres familles de Florence, un descendant de l'historien Guichardin, le comte Pierre Guicciardini, fut banni de sa patrie pour crime de protestantisme. Retiré en Angleterre, il occupa ses loisirs à rechercher les ouvrages inspirés par la Réformation dans les divers pays de l'Europe, et il forma ainsi peu à peu une collection des plus remarquables, où figurent, avec les œuvres des réformateurs, les livres de controverse et les écrits de circonstance qui jettent un si grand jour sur la révolution religieuse du XVIe siècle. Il n'eut garde d'oublier les réformateurs de sa patrie, et

Digitized by Google

les livres aujourd'hui si rares de Valdez, Ochino, Martyr, Vergerio, Curione, etc., trouvèrent leur place à côté des *Prediche* de Savonarole, et de la vieille Bible italienne de Bruccioli. De meilleurs jours vinrent cependant pour l'exilé, qu'avaient accueilli partout les plus vives sympathies. Il rentra, en 1859, à Florence, en y apportant la précieuse collection, qui n'a point cessé de s'accroître depuis par des acquisitions nouvelles, et qui ne compte pas moins de huit à neuf mille volumes. Désireux d'en assurer la conservation, et d'en faciliter l'accès à ses compatriotes, le comte Guicciardini a offert cette belle collection au gouvernement, à condition qu'elle deviendrait un appendice de la Bibliothèque nationale de Florence, et qu'elle occuperait une salle de la *Magliabecchiana* aux Offices. Cette donation a été acceptée, et la ville des Médicis, devenue la capitale du royaume d'Italie, possède déjà une collection destinée à rendre d'inappréciables services aux savants italiens, et dont un catalogue, préparé par les soins du généreux donateur, nous révélera prochainement les richesses. J. B.

NÉCROLOGIE

M. MARTIN ROLLIN

La Société de l'Histoire du Protestantisme français vient de perdre un de ses membres fondateurs. M. Martin Rollin, ancien pasteur des Eglises d'Orange et de Caen, membre du conseil central des Eglises réformées, décédé le 24 juillet dernier à Paris, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Dans sa longue carrière, M. Martin Rollin avait vu se succéder bien des révolutions, qui n'avaient fait qu'affermir son attachement aux institutions et aux souvenirs de notre glorieux passé. Ses derniers jours ont été consacrés à la fondation d'un asile de charité qui perpétuera son nom à Anduze, sa ville natale.

Errata. — Deux membres de phrase ont été omis dans la *Péroraison d'un sermon de M. Eug. Bersier*, p. 346, l. 22. Lisez : « Qu'est-ce que notre foi, notre zèle, *à côté de l'héroïsme des anciens confesseurs? Qu'est-ce que nos Eglises*, à côté de celles qui s'élevaient jadis dans ces contrées? »

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1868.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

HOTMAN DE VILLIERS ET SON TEMPS (1)

III

Les travaux politiques n'étaient pour Jean Hotman qu'un moyen de vivre : le christianisme était sa vie. En 1593, pendant qu'il rassemblait à Bâle les œuvres de son père, encore sous l'émotion du siége de Paris auquel il venait d'assister, il écrivait à un ami : « Je me repose dans la miséricorde de Dieu qui connaît et a dans sa main le temps de notre délivrance. En attendant, je consacre à l'étude des saintes Ecritures un esprit ébranlé par de longs chagrins et j'y cherche une consolation qui ne me manque jamais. » Il s'occupait alors d'un *Traité sur les Liturgies*. La profondeur de ses connaissances théologiques, l'étendue de ses recherches lui fournissaient assez de documents pour « prouver aux romanistes combien les prières des premiers siècles étaient pieuses en comparaison de la messe d'aujourd'hui (2). » Mais ce n'était là qu'un détail dans l'ensemble des préoccupations qui

(1) Voir le *Bulletin* de mars et avril derniers, p. 97 et 145.
(2) Lettre à Camerarius.

Digitized by Google

embrassèrent la majeure partie de sa vie. Il ne lui était pas difficile de reconnaître le principe du fléau qui arrêtait le progrès moral et le développement matériel de la France. Les haines religieuses s'étaient affirmées avec assez d'audace et de cruauté. Quant à la politique, qui n'avait pas manqué d'y greffer ses complications sanglantes, elle n'était après tout qu'une occasion secondaire du mal. On la réduisait à néant si l'on détruisait la cause première. L'événement le prouva plus tard, dans un autre sens qu'il l'avait espéré.

Depuis longtemps, comme Casaubon, il avait cherché le point de rencontre où le christianisme régénéré pouvait se relier au catholicisme. Puisque les deux branches sortaient du même arbre, ce point n'était-il pas précisément celui de leur séparation? A ses yeux, en effet, la Réforme n'était pas un schisme mais un retour au christianisme primitif, une rénovation à laquelle tous étaient appelés à participer sans sortir de l'Eglise universelle dont personne n'entendait se séparer. Il s'agissait donc uniquement de ramener la religion à son origine dont nul ne contestait la divinité, et dès lors le rapprochement devait être facile.

Mais qui pouvait avoir assez d'autorité pour établir la ligne précise de démarcation entre le nécessaire et le superflu? Puisque tous ceux qui croyaient en Christ restaient membres d'une même Eglise, ne fallait-il pas les réunir dans une assemblée fraternelle où le calme et la sincérité des discussions feraient éclater la vérité dans tout son jour, amèneraient des concessions réciproques, et où l'esprit de foi et de charité chrétienne rétablirait l'harmonie évangélique? Rêve séduisant dont l'auteur n'oubliait qu'un point : c'était de faire entrer en ligne de compte les intérêts matériels et les haines religieuses.

Quoi qu'il en soit, la pensée de ce concile tant de fois et tour à tour invoqué par chacun des partis reparaît ici avec une insistance nouvelle. Cet unique moyen de salut dans le bouleversement général, Hotman a si longtemps cherché à en préparer les voies, soit par lui-même, soit à l'aide de ses amis,

Digitized by Google

il nous a laissé sur ce sujet des documents si nombreux que nous pouvons concevoir une idée assez exacte du point de vue sous lequel les réformés envisageaient ces tentatives de réunion au sein d'une Eglise gallicane. Ce projet ne devait point alors paraître aussi chimérique qu'il nous le semble aujourd'hui que nous le jugeons après l'édit de Nantes. On ne saurait douter que si un certain nombre de protestants plus déterminés ou plus clairvoyants que les autres, principalement à l'étranger, repoussaient toute transaction, comme incomplète, comme impossible, beaucoup d'hommes distingués, amis d'Hotman, et notamment ceux de son père, accueillaient avec bonheur cet espoir d'un accord qui leur promettait la paix sans alarmer leur conscience.

Peut-être n'est-il pas inutile ici de remonter en arrière et d'esquisser en peu de mots la marche de cette question depuis les premiers temps de la Réforme jusqu'au moment qui nous occupe. En effet, les hommes intrépides qui se placèrent à la tête du mouvement libérateur n'avaient guère songé, dès le principe, à fonder une religion en face de l'autre. Elaguer les rameaux parasites du vieil arbre, ramener le catholicisme au christianisme des apôtres, voilà le but que se proposaient les esprits les plus éclairés et en même temps les plus religieux. Depuis le palais de l'évêque jusqu'à la cellule du moine, depuis la chaire du professeur jusqu'au pupitre de l'étudiant, un immense besoin de rénovation religieuse germait dans les intelligences. L'impulsion donnée par l'Allemagne s'était immédiatement communiquée à toute l'Europe pensante. Tous avaient ressenti le contre-coup de ce mouvement providentiel. Mais peu à peu, quand la lecture de la Bible eut prouvé combien les pratiques dont on avait surchargé le culte altéraient l'essence même de la religion, on comprit qu'il n'était plus seulement question de remédier à quelques désordres, de remettre au jour quelques vérités momentanément obscurcies, mais qu'il s'agissait de refondre la société religieuse tout entière. Beaucoup alors durent se demander, non sans effroi, où s'arrêterait ce

Digitized by Google

travail de réformation. N'était-ce point déjà une entreprise bien téméraire que d'attaquer les formes extérieures chères à la bourgeoisie autant qu'au peuple et qui composaient presque le fond unique de leur christianisme ? Que serait-ce quand on s'en prendrait aux scandales du haut clergé, à la multiplicité des couvents, au célibat des prêtres, à l'institution de la messe? Le seul énoncé de ces questions ébranlait l'Eglise jusque dans ses fondements. Chaque nouvelle découverte ne devait-elle pas amener un nouveau choc?

Ces considérations ne frappaient pas également tous les esprits. Les uns avaient compris dès le principe qu'on ne pouvait échapper à une séparation radicale : ils s'y résignaient. D'autres craignaient de l'entrevoir. Beaucoup, fermement dévoués aux formes d'une Eglise à laquelle les attachaient les souvenirs de leur éducation, la tradition des ancêtres ou la place même qu'ils y occupaient, auraient voulu qu'on remît à un concile la tâche de satisfaire aux réclamations légitimes sans bouleverser la société chrétienne. Cette idée se généralisa, tant était grand l'effroi qu'inspirait la possibilité d'une rupture. On se crut même au moment de voir s'ouvrir ce concile réparateur. Mais la Réforme marchait plus vite que les préparatifs des cardinaux. Avant qu'ils se fussent réunis la séparation était complète en Allemagne et s'organisait en France. A cet élan qui croissait de jour en jour on avait répondu par le bûcher et la torture. Les hommes modérés qu'affligeaient tant d'horreurs, n'insistèrent qu'avec plus de force pour la convocation de ce concile qui, dans leur opinion, pouvait seul y mettre un terme. Il s'ouvrit enfin à Trente. Dès la première session le voile tomba. L'anathème lancé contre tous les dissidents fut un démenti formel à l'espérance d'une pacification.

On accusa de cet échec l'influence de la cour de Rome. Il en résulta une réaction antipapale, un retour aux principes de l'Eglise gallicane. Le clergé français avait longtemps conservé une indépendance relative, affaiblie peu à peu sous les successeurs de Charlemagne et presque anéantie par l'introduction

Digitized by Google

des formes exclusivement romaines. En remontant le courant de quelques siècles on retrouvait la base sur laquelle on croyait pouvoir établir l'accord. Le concile de Trente condamnait la plus légère dissidence : c'était à la réunion du clergé national de trancher les questions que Rome ne permettait même pas d'aborder.

Le colloque de Poissy ne fut qu'une tentative infructueuse et que beaucoup d'esprits jugèrent prématurée. « N'eût été le trouble qui y survint par l'autorité et puissance de ceux du parti du pape, on pouvait espérer de voir quelque décision et arrêt de quelque point de la religion, » dit à ce sujet un des plus chauds défenseurs des projets d'union. « Mais (le roi) étant en bas âge et comme encore en tutelle, ceux qui le maniaient rompirent l'action et ne voulurent pas qu'on passât plus outre : si c'était crainte de perdre la cause, Dieu le sait (1). »

Aussi les esprits modérés ne se découragèrent pas et continuèrent à réclamer le concile. C'est à l'aide de ce motif que Henri de Navarre repousse toutes les tentatives de conversion qui ne cessent de l'assaillir. En 1577, il répond à Agen à la députation solennelle des Etats de Blois « qu'il demande un concile national où tous les partis puissent prendre part à la discussion. » En 1585 toutes les pièces par lesquelles il réfute les accusations de la Ligue s'appuient sur ce double fait « qu'il s'en réfère à la décision d'un concile et que jusque-là nul n'a le droit de l'appeler hérétique ou de le traiter comme tel (2). »

Pour trancher la question Sixte-Quint l'excommunie, erreur politique qu'il essaya de réparer plus tard. Dans la réplique hardie affichée sur les murs mêmes du Vatican (et rédigée par un catholique, — L'Etoile), le prince en appelle du pontife au

(1) Msc. Hotman de Villiers. Lettre de Séguier.

(2) ... « Le roi de Navarre leur dira qu'il est chrétien... Il n'y a donc point d'hérésie à proprement parler; il n'y a point aussi de schisme, le schisme présuppose une résolution en séparation : or, tenez un bon concile, et le voilà tout prêt de se réunir. » Remontrance à la France sur la protestation de la Ligue. Voir aussi la Déclaration à la nation française, la Protestation sur la paix faite avec la Ligue, la lettre du 21 juillet 1585, adressée à Henri III; la lettre de la fin d'août, adressée à divers princes.

Digitized by Google

concile. Le jurisconsulte François Hotman composait alors et publiait le *Brutum fulmen :* vingt ans après son fils n'osait le réimprimer dans le recueil des écrits paternels sous le règne même de Henri IV.

L'anathème prononcé contre l'héritier présomptif de la couronne rencontra une vive résistance dans les rangs du clergé français; aussi le 17 octobre le roi de Navarre s'adresse aux membres de la Faculté de théologie du collége de Sorbonne : il désire qu'ils jugent qui, de ses ennemis ou de lui, ouvre le plus beau chemin pour la réunion; il demande ce concile où les questions seront débattues et rappelle qu'il s'agit de plusieurs millions d'âmes. C'est au nom de la concorde qu'il renouvelle ses instances : « Qui doute que vous ayez à choisir entre une guerre civile ou un concile? » Le 1er février 1586, dans sa lettre au clergé, nous lisons cette apostrophe énergique : « Que dira donc la postérité que vous ayez négligé les offres que j'ai faites; que vous ayez mieux aimé mettre tout en confusion que vous disposer à un concile; mieux aimé venir au sang que conférer doucement du sens des Ecritures... Si la guerre vous plaît tant, si une bataille vous plaît plus qu'une dispute, une conspiration sanglante qu'un concile, j'en lave mes mains. Le sang qui s'y répandra soit sur vos têtes (1). » Il revient sur ces pensées dans sa réponse aux princes allemands sur un projet de concorde entre les luthériens et les calvinistes, et dans les deux Mémoires pour l'assemblée de Blois en 1588. Enfin, quelques mois avant l'événement tragique qui, par la main d'un moine jacobin, devait donner la couronne de France à un prince huguenot, Henri, dans son dernier manifeste aux Etats et à la nation, dit : « Moi et tous ceux de la religion nous rangerons toujours à ce que décernera un concile libre. »

En parlant ainsi, le protecteur des Eglises était-il leur interprète fidèle ? Il est permis de douter que tous les réformés

(1) Voir sa lettre à la noblesse, les conférences de Nérac et de Saint-Bris, la lettre à M. de Fleury, et surtout l'importante instruction à M. de la Vieuville.

Digitized by Google

eussent acquiescé à cette union; mais il faut également convenir qu'une fraction considérable avait foi dans les résultats. Du Plessis-Mornay, rédacteur de toutes ces pièces portant la signature officielle de son maître (1), ne s'exprime pas autrement dans ses nombreux écrits anonymes et dans la lettre adressée par lui à Henri III où il traite le sujet sous toutes les faces (2). Au début de la guerre contre la Ligue, protestants et catholiques, assemblés à Bergerac, promettent et jurent devant Dieu d'employer tout ce qui est en eux pour obtenir au plus tôt le concile.

Henri III meurt; tout change d'aspect, tout est de nouveau remis en question. Catholiques et protestants étaient naturellement hostiles les uns aux autres, mais réunis dans une haine commune pour les opposants, ils étaient séparés entre eux par une foule de nuances d'opinion, depuis les huguenots enorgueillis du succès jusqu'aux ligueurs obstinés dans la résistance. Si, dans le parti catholique, les plus fougueux ne veulent reconnaître ni dans le présent ni dans l'avenir un roi qu'ils traitent d'hérétique et de relaps, il en est d'autres qui acceptent la déclaration de Henri IV au surlendemain de la mort du dernier Valois : « qu'il maintiendra ses sujets soit catholiques soit protestants dans une liberté égale jusqu'à ce qu'un concile canonique général ou national ait décidé ce grand différend. » D'un autre côté, il s'en trouvait parmi les réformés qui poussaient les choses à l'extrême. Le souvenir de leurs longues épreuves leur persuadait que le temps d'une réparation était venu. A l'intolérant principe : Hors de l'Eglise point de salut, il fallait, disaient-ils, opposer un acte de foi contraire : Point de transaction avec l'infidèle. D'autres, en majorité peut-être, quoique souvent froissés par l'exclusivisme de leurs adversaires, voulaient prouver leur supériorité morale en les faisant participer à cette liberté de conscience qu'ils

(1) Remontrance à la France sur les maux qu'elle souffre, après Coutras, etc.
(2) Les Msc. Hotman de Villiers renferment une copie de cette lettre, avec la signature autographe de Du Plessis-Mornay, pièce 25.

Digitized by Google

avaient toujours vainement réclamée, et ils prenaient pour devise : Egalité de droits, existence paisible pour tous. Quelques-uns enfin, persuadés que quand même on réussirait à dompter matériellement les catholiques romains, ils ne garderaient à l'hérétique qu'une obéissance peu sincère, trouvaient l'occasion favorable pour tout apaiser : il ne s'agissait que de s'entendre dans un concile national. Il serait injuste d'attribuer cette persistance à des motifs exclusivement humains. La foi chez les réformés était fervente autant que sincère. Un groupe nombreux de leurs hommes d'élite, entre autres Du Plessis, était fermement convaincu que l'Esprit d'en haut ne manquerait pas de seconder ces efforts inspirés par le désir de ne former qu'un même troupeau sous un même berger, le Christ.

Voilà donc le concile accepté par une fraction des deux communions, mais bien différemment interprété pour les conséquences qu'il doit produire. Les grands seigneurs de la cour de Henri III, les évêques ralliés au Béarnais n'y voient qu'une simple instruction destinée à préparer sinon à justifier l'abjuration du roi. Les protestants nourrissent encore les plus grandes illusions sur les avantages que la Réforme en recueillera. Nous lisons dans Elie Benoit : « Les réformés s'étaient persuadés que pourvu qu'on procédât à l'instruction du roi d'une manière convenable à sa dignité et à l'importance de la chose, il y aurait plus à gagner qu'à perdre pour eux. Ils ne songeaient sur cela qu'à des conciles généraux ou nationaux, qu'à des assemblées de notables ecclésiastiques, qu'à des réformations d'abus, qu'à des conférences sincères et sérieuses, et ils s'attendaient d'y faire éclater si fortement la vérité de leur doctrine qu'au lieu de perdre ce roi ils gagneraient plusieurs seigneurs qui ne haïssaient leur religion que par l'ignorance de ses principes. Du Plessis-Mornay était préoccupé de cette espérance comme les autres. Ce fut pour cette raison qu'il convint si facilement deux ans après sur cet article avec Villeroy. »

Digitized by Google

Et pourtant ces deux années avaient produit assez de changement pour lui dessiller les yeux. A peine Henri de Navarre est-il roi de France qu'il croit indispensable à sa politique d'adopter les formes religieuses de ses prédécesseurs, et s'il prononce encore le mot de concile il lui donne bientôt ouvertement le sens que le parti catholique lui attribue. En 1590, dans sa révocation de l'édit de juillet, la manière dont il fait appel à un concile « voire même national, » ou à une assemblée sainte et notable, pouvait encore laisser certains doutes dans les esprits; mais c'est Mornay qui a tenu la plume, et quelques mois plus tard, dans une lettre au maréchal de Matignon, Henri fait clairement entrevoir son intention. Un an après, l'édit de Nantes parle du concile comme du moyen *d'instruction* que le roi se réserve : les catholiques pouvaient désormais attendre patiemment; l'abjuration était pour ainsi dire promise d'avance.

En présence de ces indices trop manifestes, on s'étonne de voir Du Plessis conserver encore de l'espérance. C'est toujours le champion de la vérité qui sept ans auparavant proposait à son maître de réunir un petit concile en Béarn pour contenter ses sujets catholiques (1). Il ne doutait point que Dieu ne fît éclater sa lumière dans tous les esprits. Le zèlé huguenot ne se décourage pas : il engage les pasteurs à se préparer à cette assemblée prochaine « pour l'espoir que j'ai que Dieu auquel nous servons en sera glorifié. »

Du reste les monitoires de Grégoire XIV soulevaient les réclamations même des parlements; le clergé réuni à Chartres annulait la bulle. On remettait de nouveau en mémoire les priviléges de l'Eglise gallicane. Ce n'était pas seulement du milieu du protestantisme que partaient les récriminations contre la tyrannie de Rome. Des membres du haut clergé, enveloppés dans la condamnation pontificale, osaient en dis-

(1) ... « Les ministres les plus capables des Eglises françoises, et pareillement tous ceux de la religion contraire, clercs et laïcs, qui voudroient entrer en ladite conférence, de quelconque nation que ce fût. »

Digitized by Google

cuter l'autorité. Le moment semblait donc propice pour une réconciliation générale au sein d'une Eglise française épurée et indépendante comme l'était devenue celle d'Angleterre.

Il faut suivre dans le remarquable ouvrage de M. Ernest Stæhelin les négociations entre le roi et les catholiques, les tendances vers une Eglise nationale, les espérances et les craintes des réformés pendant ces années de luttes morales et de violences matérielles. A l'approche du moment décisif, les opinions se font jour de toutes parts dans une multitude d'écrits, les uns imprimés, les autres restés manuscrits. M. Stæhelin, dans sa longue et consciencieuse étude, résume les principales manifestations de ce genre et cite le titre de plusieurs autres (1). En rendant ici un sincère hommage à l'excellence de son travail nous pourrions, sinon ajouter de nouvelles lumières à cet exposé, au moins l'appuyer de documents qui le confirment.

C'est dans les situations critiques que les cœurs généreux s'empressent de se montrer : Hotman comprit qu'il ne pouvait se tenir à l'écart. Quand même l'exemple de son père et le milieu dans lequel il avait toujours vécu ne l'auraient point porté à prendre part à l'action, son dévouement à la cause protestante l'aurait déterminé à se réunir aux fidèles des deux communions qui combattaient, non plus pour la victoire et la suprématie de croyance, mais pour la conquête de la paix et de l'égalité dans l'Eglise de Christ. Son expérience des affaires politiques lui faisait facilement prévoir les difficultés qu'il rencontrerait dans une transaction religieuse. Il avait d'abord contre lui, sans peut-être qu'il en tînt compte, une excessive modestie qui lui enlevait une partie de son autorité; ensuite la crainte de voir son zèle interprété comme l'effet d'un intérêt personnel; la haine, les intrigues, les calomnies de ses adversaires, le peu de confiance que ses amis mêmes témoignaient dans le succès de l'entreprise, et

(1) Der Uebertritt Kœnig Heinrichs des Vierten zur rœmisch-katholischen Kirche, etc. Bâle, 1856. In-8, 820 pp.

Digitized by Google

surtout les reproches des Eglises de Suisse qui, solidement constituées sur la vraie base protestante, ne s'inquiétaient guère de la différence des positions, et regardaient comme une trahison indigne la moindre tentative d'un accord qui ne pouvait se conclure qu'au détriment de l'Evangile. Bien loin de se dissimuler la valeur de ces obstacles, il les étudie scrupuleusement, afin de les vaincre. Il les analyse au début d'un de ses ouvrages. C'est un exposé de la situation par un témoin éclairé et sincère. Comme il est demeuré manuscrit nous le citerons textuellement :

« Pour le moins, en cet embrasement public, je crois qu'il ne se trouvera personne si bizarre, si farouche et si mélancolique qui veuille blâmer le bon zèle et intention que j'y apporte. En une occasion de feu, on sait même bon gré à un enfant qui n'y porte qu'une chopine d'eau. Hélas! combien il y en ait en France qui ont les bras et les épaules assez fortes pour y en porter, non pas des seaux, mais des cuves et tonneaux tout pleins, et regardent néanmoins le feu par une fenêtre : comme on dit de Néron, qui prenait plaisir de voir la ville de Rome tout en feu...

« En ceci plus qu'en aucune autre chose il faut faire valoir l'humilité, la modestie et la charité chrétienne. En ce faisant j'espère éviter tout blâme de gens hargneux et difficiles : sinon je ne lairrai en toutes occasions de rendre au roi et à l'Eglise gallicane preuve de mon très-humble service, fidélité, amour et affection. Je sais, par l'exemple de quelques autres, que quand je serais le plus habile théologien de ce siècle, je ne serais pourtant hors du hasard d'être appelé moïenneur, pacificateur, réconciliateur, appointeur et brouillon (car aujourd'hui ce sont injures synonymes), et a peu que l'on ne crie sur nous au haro. Si ne faut-il pas pourtant s'arrêter en beau chemin, la vérité ne fut jamais sans contredit, le sentier de l'honneur est plein d'épines, ronces et cailloux : et le blâme n'est point une assez juste cause pour quitter une bonne entreprise. Je sais d'ailleurs qu'il y a prou de gens qui font mieux leurs affaires dans le désordre et parmi la confusion, suivant le dire de Tacitus : *Omne desperatis in turbido consilium.* J'en connais d'autres desquels les opinions sont aussi vieilles qu'eux, et qu'ils pensent leur être malséant s'ils ne les portaient avec eux jusqu'au tombeau, ne plus ne moins que les femmes, lesquelles font enterrer quant et elles quelque bague ou autre chose qu'elles ont affectionné de leur vivant. Mais le plus grand nombre est de ceux dont j'ai tantôt parlé qui ont le cerveau faible et qui s'offense

Digitized by Google

à chacun changement de temps, et l'estomac si débile qu'il ne peut digérer autre viande que celle qu'il a accoutumé. Je pardonne aux uns comme le Maître l'a commandé. Je supporte les autres, car la charité le veut ainsi. Il me suffit que Dieu m'est témoin de ma bonne conscience, et que je puisse trier et reconnaître hors de ce nombre encore plus de quarante des plus doctes, des plus entendus, des plus modérés de notre France, desquels même la plus grande part y tiennent rang et dignité, auxquels je sais qu'au moins mon zèle et mon intention ne sera désagréable, entre ceux que je ne connais point, et crois néanmoins qu'ils sont en bon nombre et qu'un jour ils se montreront tels qu'ils sont, bons Français, vrais enfants de l'Eglise catholique et vrais membres de la gallicane. Je fais ici une troisième protestation pour le regard des Eglises étrangères et voisines de la France, lesquelles ont reçu chez eux la Réformation, et particulièrement celle de Genève, etc » (1)

Au reste, il était plus facile de constater l'imminence de la catastrophe que de la détourner. Chaque mois qui s'écoulait sans résultat enlevait une espérance. Henri, bien loin d'encourager le gallicanisme, inclinait tous les jours davantage du côté de Rome. Pour la gagner à sa cause, il lui sacrifiait la foi de sa mère et la sienne, les intérêts de tant de braves huguenots qui lui avaient servi de marchepied au trône. Ceux-ci, dans leur angoisse trop légitime, se demandaient si la réconciliation du relaps ne finirait point, selon l'usage des cours, par se conclure à leurs dépens. Le doute n'était déjà plus possible. C'en était fait de leur existence légale; on ne leur permettrait même plus d'élever la voix dans ce concile tant de fois annoncé, en supposant qu'il se réunît. Si l'on voulait essayer de s'entendre dans une discussion pacifique, il devenait donc urgent de tenter un suprême effort avant que le roi eût déserté les rangs de ceux dont il était encore le protecteur officiel.

Aux yeux d'Hotman c'était un devoir sacré. Mais dans son opinion, il fallait que l'assemblée eût un but bien précis, qu'avant tout on mît en lumière les points de ressemblance et qu'on atténuât les éléments d'opposition; tâche énorme

(1) Msc. Hotman de Villiers, n° 51.

Digitized by Google

à laquelle cet homme, si savant, si laborieux, ne saurait suffire seul. Aussi réclame-t-il le concours de ses amis qui s'empressent de le seconder. Auteurs anciens, auteurs contemporains catholiques et protestants, il compulse tout, il en extrait tout ce qui est favorable à la cause de l'union (1); il y joint quelques-unes des attaques les plus hardies, il recherche, enfin, dans les Pères, dans les délibérations des conciles, tout ce qui tend à nier l'immutabilité de l'Eglise, tout ce qui pourrait constituer la base d'un accord. Il énonce ses conclusions personnelles dans plusieurs écrits qui s'appuient sur tous ces travaux et sur les textes de l'Ecriture. De cet ensemble d'études, d'extraits, de notes, de lettres, il compose un volumineux dossier capable d'élucider la plupart des questions les plus obscures.

Ces manuscrits sont parvenus jusqu'à nous : ils constituent la plus grande partie de l'important et utile recueil que M. Bouverie Pusey a si généreusement offert à la Bibliothèque du protestantisme français. Quelques-uns imprimés du vivant d'Hotman font partie des mémoires ou des histoires de France; de nos jours les archives et les bibliothèques ont laissé échapper des fragments que diverses collections ont reproduits et que le *Bulletin* même a publiés; nous passerons rapidement en revue ce qui nous paraîtra inédit (2).

F. Schickler.

(1) Extraits : du Debvoir de l'homme de bien désireux de repos public en ce différend de religion, par George Cassander (n° 7); la traduction est d'Hotman; — du Traité de l'Eglise, de Du Plessis-Mornay (n° 15); — de l'Inventaire de J. de Serres (n° 10) : — de l'Antiquité et solennité de la messe, par Jehan du Tillet (n° 8); — du livre de Garet, chanoine de Louvain, sur l'Eucharistie (n° 13), etc.

(2) Le nombre des pièces publiées à cette époque est immense. Les recherches les plus scrupuleuses n'empêchent pas qu'on se fasse quelquefois illusion sur la nouveauté d'un document. Le hasard le fait découvrir à l'improviste dans un recueil d'imprimés sans importance et qui n'ont entre eux aucun rapport.

Digitized by Google

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

LETTRES DE MARBAUT ET DE VILLARNOUL

A BENEDICT TURRETTINI

1619-1628

L'an dernier, en présentant aux lecteurs du *Bulletin* quelques lettres inédites de Lanoue, Henri de Rohan et Gassion, à l'adresse du pasteur genevois, Jean Diodati, nous rappelions les bons rapports qui ont toujours existé entre les protestants de France et ceux de Suisse. Aujourd'hui, en publiant de nouvelles missives, nous nous retrouvons en présence de ces mêmes relations amicales qui unissaient les réformés des deux pays voisins. Si le fond demeure le même, les personnages sont changés. Le destinataire est cette fois-ci Benedict Turrettini; les correspondants, Jean de Jaucourt de Villarnoul et Pierre Marbaut.

Benedict Turrettini, fils de François (et appartenant à l'illustre famille de ce nom émigrée de Lucques), naquit à Zurich en 1588. Reçu bourgeois de Genève en 1607, pasteur et professeur de théologie en 1612, il fut député au synode d'Alais en 1620. Citoyen dévoué, joignant à l'amour de la science un zèle ardent pour le bien de sa patrie, il fut envoyé en Hollande en 1621 pour obtenir des Etats-Généraux des subsides nécessaires à la défense de la Suisse. Il mourut en 1631, laissant un nombre considérable d'ouvrages théologiques parmi lesquels des dissertations excellentes.

Ses correspondants Villarnoul et Marbaut se présentent d'eux-mêmes dans un recueil historique du protestantisme français. Le premier, issu de cette noble famille des Jaucourt de Villarnoul, alliée avec les ducs de Bourgogne, fut un digne champion des intérêts protestants. Ce ne sont ni l'ancienneté de son nom ni ses titres de noblesse qui le distinguent à nos yeux; ce qu'il nous plait à reconnaitre en lui, ce sont les qualités dont il fit preuve dans les affaires d'Eglise où il fut employé. Nous ne devons pas oublier que bien qu'il fût comblé d'honneurs, député du synode national de la Rochelle, nommé chevalier par le roi, conseiller en ses conseils d'Etat et privés, gentilhomme de sa chambre, et qu'il obtint en 1609 la survivance du gouvernement

Digitized by Google

de Saumur, il sut, tout en se montrant reconnaissant pour les faveurs royales, mériter aussi la gratitude des Eglises, dont il défendit encore les intérêts lors de sa députation comme commissaire en Bourgogne en 1611.

L'autre correspondant, P. Marbaut (ou Marbault), joua également un rôle dans l'Eglise française. Il avait été secrétaire-conseiller du roi, ancien du Consistoire de Paris, et surtout le protégé de Du Plessis-Mornay. Ce qui l'honore surtout, c'est la chaleur avec laquelle il prit la défense de son ancien protecteur contre les calomnies débitées sur le compte de Du Plessis dans les *Mémoires de Sully*. Pierre Marbaut entretint à plusieurs reprises des relations avec l'Eglise de Genève. Ce fut lui en particulier qui, en qualité de secrétaire de Ph. de Mornay, vint, au commencement du XVIIe siècle, dans la cité de Calvin pour présenter aux théologiens une partie de son livre de la Sainte-Eucharistie, « reveu et mis au net affin de l'examiner tandis qu'il leur prépareroit le reste, ce que tous Messieurs les pasteurs et professeurs receurent de bonne part, et avec responses de tous et chacung très-honorables. »

Ces quelques détails biographiques donnés, nous transcrivons textuellement les lettres suivantes qui ne nous ont pas paru sans intérêt, car elles ont trait à l'éducation des petits-fils de Du Plessis-Mornay.

EUG. DE BUDÉ.

MARBAUT A TURRETTINI.

De Paris, le 14 janvier 1619.

Monsieur,

Il me deplaist de commancer à me ramentevoir en vos bonnes grâces par importunité plustost que par services, l'un m'estant beaucoup plus à desirer que l'autre. Toutefois je ne laisserai d'avoir recours à vostre faveur et bienvueillance en l'occasion qui s'offre, me promettant que ne l'aurez desaggreable. M. Le Coq, conseiller de la Court, mon beaufrère, aiant veu M. Godefroi arresté à Genève, a desiré de mettre son second fils (1) près de lui pour estudier en droit; à quoy il a esté convié tant pour les bonnes parties dont il est orné que pour la bonne discipline de la ville dont les desbauches sont bannies; au lieu qu'en nos universités de droict, elles y sont telles que les enfans mieux nés s'y perdent. Or combien que jusques ici

(1) Le jeune Aymar Lecoq, plus tard conseiller de la chambre de l'Edit. Il mourut en 1654.

Digitized by Google

mon nepveu n'ait eu aucun des vices qui règnent en ces lieux-là, il a esté bien aise qu'il peult estre en une ville où les mauvais exemples n'y peussent rien gaster, mais plustost les bons l'édifier. A quoy, Monsieur, j'ose vous supplier de contribuer quelquefois vostre soin et exhortation; et à ce qu'il emploie bien son temps; de quoi nous croions qu'il a besoin d'estre sollicité, comme de la recommandation à M. Godefroi. M. Le Coq desire que pour ne perdre les commencements qu'il a en la langue grecque il en prenne des leçons. Je croi que une étude ne fera point de tort à l'aultre; s'il veut bien mesnager son temps. — Vous obligerez beaucoup le père, et nous tous de l'y encourager quelques fois; et quand il n'y auroit que vostre charité j'attendrois ceste grâce de vous, pour laquelle nous vous rendrons bien humble service;

Moi particulièrement qui suis de longtemps,

Vostre plus humble et très-affectionné serviteur

MARBAUT.

LE MÊME AU MÊME.

De Paris, le 2 mai 1620.

Monsieur, j'ay receu depuis deux jours une depesche de M. Du Plessis pour messieurs ses petits-fils qu'il me charge de leur addresser à Heidelberg et de vous escrire ès mains de qui elle sera, et vous prier de sa part de les en advertir par vos lettres à M. Daillé (1), lorsqu'ils passeront à Zurich ou à Berne. Pour y satisfaire je fis dès hier partir la despesche, qui est addressée par M. Gueretin à M. Lingelsem qui est des bons amys de M. Du Plessis, et un des principaulx conseillers du roy de Bohême qu'il a laissé à Heidelberg, ès mains duquel en arrivant ils pourront trouver cette consolation, dont je vous supplie de rechef leur donner advis. Du reste j'ay peur que leur passage de Suisse à Heidelberg et de là au Pays-Bas ne soit guières asseuré, et que M. Du Plessis n'ait pas sceu le peril qu'il y a pour les gens de guerre qui sont espars en tous ces quartiers-là; lesquels dévalisent les passants, notamment les estrangers. Ce que M. d'Aaerssens qui va en ambassade de Hollande à Venize, a

(1) Le célèbre théologien Pierre Daillé, alors gouverneur de MM. de Saint-Germain et de Saint-Hermine, fils de Fontenay-Husson, gendre de Du Plessis-Mornay. Ces jeunes seigneurs se disposaient à visiter l'Italie.

Digitized by Google

pourveu, et s'est mis pour la seureté de son passage dans un régiment que le duc de Saxe de Weimar a faict ès Provinces-Unies pour le roy de Bohême, de quoy j'estime que M. Daillé n'est pas aussi informé; et vous requiers de lui en donner advis par mesme moien affin que il prist aultre route, selon ce qu'il peut lui-mesme avoir connaissance de plus près. A quoy je n'ay rien à adjouster que les protestations de mon bien humble service, et vous supplier de la continuation de vos bonnes grâces, soubs cette assurance que personne ne vous honore plus que moy qui suis,

Monsieur, vostre plus humble et affectionné serviteur.

MARBAUT.

LE MÊME AU MÊME.

De Paris, le 11 juillet 1620.

Monsieur,

Vous aurez sceu la nouvelle affliction dont Dieu a visité M. Du Plessis, retirant à soy M. de Saint-Germain son petit-fils (1). Sa constance, les soins publics et à sa seureté particulière à laquelle il faut qu'il veille extraordinairement, luy font *un divertissement* à cette douleur qui nous avoit faict grand'peur, survenant au retour de cette grande maladie dont il fut attaqué il y a quelques mois. Or, Monsieur, cest accident premier et la guerre qui, nous croions, faict qu'on va passer dans le Palatinat, ayans changé tout le project du voiage de M. de Saint-Hermine, je me trouve fort empesché d'addresser à M. Daillé le paquet ci-joint que il attend, (je m'asseure avec impatience), et que nous ne desirons pas moins lui estre rendu pour lui donner des nouvelles de deçà et le consoller. Or j'ai creu qu'il vous aura donné de ses nouvelles à son passage en Suisse, s'il ne vous a veu, et pourtant que luy scaurez mieux où lui en faire l'adresse; comme je vous en supplie. J'ai aussi cent trente-trois livres quatre sols pour la valeur de XVIII pistoles et demie, que Madame de la Tabarrière m'a faict tenir pour M. le baron de Saint-Hermine; s'il y avoit moien de les luy faire toucher de delà, je les rendrois ici à lettre veue. Sur quoi il ne me reste qu'à vous asseurer

(1) Philippe-Samson de Saint-Germain mourut le 31 mai 1620, à Padoue, et ce ne fut pas sans peine que Daillé parvint à dérober son corps à l'Inquisition, en l'expédiant en France comme ballot de marchandises, sous la garde de deux domestiques.

Digitized by Google

de plus en plus de mon service et vous baiser bien humblement les mains, priant Dieu, Monsieur, qu'Il vous garde et conserve heureusement.

Vostre plus humble et très-affectionné serviteur :

MARBAUT.

VILLARNOUL A TURRETTINI.

Au Vau, ce 17 avril 1627.

Monsieur,

Comme M. Bolenat (1) vous a mandé, il se promet recepvoir de vos nouvelles au Pont-de-Vielle où il s'en va. Cependant sur la résolution que nous avons prise de veoir nos escoliers et leur précepteur à cette fin de may pour, avant que de les esloigner durant ces chaleurs, cognoistre plus particulièrement leur maistre (2), j'ay creu, Monsieur, faisant un estat particulier de vostre jugement et affection en mon endroit, vous debvoir supplier, et M. Diodaty vouloir penser en eux pour leur voyage d'Italie, car sans vos bonnes addresses et faveurs je ne leur ferois entreprendre en gros. J'ay ordre leur debvoir faire faire plustot que plus tard, car plus avancés en âge plus facilement se laissent-ils emporter aux vices, au lieu qu'estans encore soubs l'inspection d'autruy et continuans leurs estudes comme je désire qu'ils fassent, ils feront d'une pierre deux coups; que je vous aye donc cette obligation, Monsieur, comme vostre ancien amy et serviteur, qu'en mémoire du grand-père ses jeunes rejetons soyent bien addressés en vostre patrie, et me tracer un petit mot des lieux et villes particulièrement où ils pourront demeurer. Je m'asseure tant de l'amitié de M. Diodaty que si daignez l'un et l'autre, avec M. Michaelly et autres vos compatriotes, avoir une petite conversation d'une heure ensemble, vos advis nous serviront d'une guide bien asseurée avec la bénédiction de nostre Dieu. Je n'ay point de paroles assez puissantes pour vous témoigner le ressentiment des obligations qu'acquerrez sur moy et les miens; aux occasions les effects vous le feront paroistre. Dieu vous les rende

(1) Bolenat (Pierre), pasteur de l'Eglise d'Avallon, auteur d'un Catéchisme publié à Saumur en 1644.

(2) Il s'agit ici des deux fils de Villarnoul, Philippe et Jean-Louis de Jaucourt, qui se disposaient à faire une série de voyages, complément de l'éducation de la noblesse à cette époque. Leur précepteur était sans doute ce M. de Ruesanges, dont il est parlé dans la lettre suivante.

Digitized by Google

et vous comble et tout ce que vous aimez de ses meilleures bénédictions. Aimez-moy et me commandez puisque je suis pour ma vie, Monsieur, vostre serviteur très-affectionné.

VILLARNOUL.

LE MÊME AU MÊME.

Au Vau, ce 22 feb. (sans date de l'année).

Monsieur,

Nous avons enfin parachevé nostre commission. Ce que je vous ay quelquesfois dit du fruit qu'on avoit à en espérer, maintenant se voit encor plus clairement. Je pars tout presentement pour en aller faire mon rapport au conseil. N'ayant depuis que je ne vous ay veu rien fait que battre la campagne, je ne vous peux pas mander de grandes nouvelles, ce sera de Paris, aydant Dieu; cependant je vous fais une pryère, c'est qu'en ma considération et recommandation ce jeune homme present porteur (qui est envoyé pour estudier en théologie) soit assisté de vos faveurs en ses estudes. Monsieur Bolenat vous escrit plus particulièrement, à quoy je me remets, vous suppliant pour luy de faire estat asseuré du pouvoir qu'aves sur moy, et tous les vostres que je salue de toute mon affection, entre tous, M. Diodaty. Je prie Dieu, Monsieur, qu'il vous ayt en sa sainte garde.

VILLARNOUL.

LE MÊME AU MÊME.

Au Vau, ce 2e janv. 1628.

Monsieur,

Monsieur Bolenat vous escrit à tous amplement et particulierement suyvant mon intention si bien que ce mot ne sera que pour vous tesmoigner à vous, Monsieur, entre tous, combien je me ressens vostre obligé de tant de peines et de soins qu'il vous plaist prendre pour mon petit escolier. Je n'ai point de parole pour dignement vous en remercier; c'est un tesmoignage de vostre vertu, charité et particulière affection envers vostre ancien amy qui le comble au delà de ce qui se peut exprimer d'obligation et d'envie de vous servir. Continuez-moy, Monsieur, ces soins jusques au bout. Je me repose entierement en tout ce que vous jugerez à propos pour le choix qui

Digitized by Google

aura à se faire d'un personnage pour succeder au pauvre M. de Ruesanges. Vous cognoissez mieux que moy les qualités et conditions requises à telle charge ; je ne veux ny rien oublier ny espargner de ma part. Dieu par sa saincte misericorde et bénédiction la veuille estendre sur ce qui aura à se faire en sorte que l'enfant puisse un jour estre capable de le servir en son Eglise et se dire petit-fils de son grand-père. Commandés-moy au surplus suyvant la puissance qui vous est acquise comme à celuy qui se tient très-estroittement vostre obligé et qui s'attend que luy continuerez jusques au bout ce mesme soin et affection, priant Dieu, Monsieur, qu'il vous comble de toutes ses meilleures bénédictions, estant vostre plus humble, etc.

VILLARNOUL.

LES AVENTURES D'UN CHEF CAMISARD

FRAGMENT DES MÉMOIRES DE MONTBONNOUX

EX-BRIGADIER DE CAVALIER

1705

Un savant professeur de l'Université d'Helsingfors, qui s'est consacré avec un soin pieux à l'étude de nos annales protestantes et auquel nous devons la publication des *Mémoires de Rossel, Baron d'Aigaliers* (*Bulletin*, XV, p. 444), M. Gustave Frosterus vient de publier un nouveau volume plein de recherches érudites et curieuses : *Les Insurgés protestants sous Louis XIV*. En attendant que nous consacrions à ce travail l'examen qu'il mérite, nous en détachons un fragment, emprunté aux Mémoires inédits de Montbonnoux ou *Bonbonnoux*, ex-brigadier de Cavalier, qui devint plus tard un des collaborateurs d'Antoine Court. C'est une vive peinture des dangers auxquels furent exposés les derniers chefs de l'insurrection cévenole, lorsque la mort de Roland, de Catinat et de Ravanel ne laissa plus à leurs compagnons que l'alternative d'une fuite impossible, ou de la vie de fugitifs et de proscrits, si bien retracée dans les pages qui suivent :

Je reviens à nous. Dès que nous fûmes à Montpellier, nous nous séparâmes en deux portions et nous logeâmes dans deux maisons

Digitized by Google

différentes. Claris prit Lafont avec lui et logèrent chez une veuve; Bouras, Bonfils, Antoine et moi, nous fûmes loger chez le nommé Bruguière. Claris étoit auprès de M. Vilas; ce dernier me fit aussi l'honneur de m'entretenir quelque moment. Un de mes parens, Martin, parent de feu mon épouse, m'étant venu visiter, m'obligea heureusement d'aller voir la maison où il vendoit du vin, et me fit la grâce de me dire que, s'il arrivoit quelque chose de fâcheux dans la ville, je prisse cette maison pour refuge; elle appartenoit à M. Desgallières. Il prophétisoit, le bon homme, car dès le lendemain cette maison me fut d'un grand secours. Le secret découvert, on fit des perquisitions exactes dans la ville. Flessière fut trouvé et tué, comme j'ai dit; deux hommes qui étoient avec lui sont arrêtez. L'un d'eux dévoile ce qu'il y a de plus caché dans le mystère, le Genevois, à qui on promit la vie. La ville est en feu. Une catholique, par un effet d'une bonté peu commune à ceux de sa religion, vient avertir notre hôte que s'il a quelqu'un de suspect chez lui, il se tienne sur ses gardes, que telle chose venoit d'arriver, parlant de l'aventure de Flessière. Nous entendions tout cela distinctement de notre chambre. Quelle ne fut pas nôtre surprise à cette nouvelle et quel fut notre embarras! Il ne diminua pas lors que notre hôte, tout effraïé, vint nous prier à mains jointes de sortir de sa maison. Sensibles à sa frayeur aussi bien qu'à la nôtre, nous en sortimes. Je dois vous dire cependant, et je ne saurois même bien vous l'exprimer, qu'il me faisoit une peine extrême d'en sortir sans guide; j'étois étranger, je n'avois jamais été à Montpellier. Je n'y connoissois pas même le levant, ni le couchant, ni le midi; il ne s'agissoit pas de moins, si j'étois arrêté, que de perdre la vie dans un bûcher; toutes ces considérations, qui se présentoient à mon esprit dans toute leur force, me firent demander un guide avec instance, mais inutilement. Représentez-vous des étrangers enfermez dans la ville comme dans une vaste prison, dans un tems qu'on les cherche avec toute l'attention qu'une ingénieuse mais cruelle fureur le peut suggérer, errant de rue en rue, ne sachant où diriger leurs pas. Notre peine étoit grande et le danger éminent; mais heureusement Antoine Roussel, qui avoit conservé mieux que moi l'idée de la maison où mon cousin vendoit le vin, la découvrit et me dit en la voyant: Voilà la maison. Elle n'étoit pas encore ouverte, mais elle ne tarda pas à s'ouvrir. Dès que nous y fûmes, mon premier soin

Digitized by Google

fut d'y faire une cache. Le dessous de l'escalier et un monceau de bois semblèrent être là formés tout exprès pour me seconder. Je rangeai les bûches l'une sur l'autre contre le degré, et y laissant un vuide entre deux, nous en fîmes notre demeure, Antoine et moi, car Bouras et Bonfils, son cousin, nous avoient quittez en sortant de la maison où nous avions logé, l'espace de trois jours, assis sur des pierres et dans une profonde obscurité. On nous y donna du pain, du vin et du fromage; mais quel étoit notre appétit pour en user! Plus capotisez que les oiseaux qu'on enferme dans les cages, nous avions encore moins d'affection que ces innocens animaux d'user des alimens. A tout moment on nous annonçoit des nouvelles fâcheuses. Que ces trois jours feurent longs! et que nous regrettions nos antres, quelques misères que nous y eussions essuïées! Ils finirent cependant ces trois jours, et la gouvernante, Firmine Vedel, de Crespian, de la maison, à qui mon cousin avoit confié qui nous étions, dit d'un air délibéré à un des domestiques de la maison (Brunel étoit son nom) : Faites-moi le plaisir d'aller avec mes cousins (parlant de moi et de mon camarade) hors de la ville voir des laines qu'ils veulent acheter. Le domestique, plein de zèle et qui n'y entendoit pas finesse, répond : Très-volontiers. Il marche, nous marchons avec lui; nous passons à travers le corps de garde, mais la présence de notre homme écarte jusques aux moindres soupçons sur notre compte. Personne ne nous demande même qui nous sommes : nous sortons ainsi de la ville. Débarrassez de cette écharde, qui assurément nous pesoit beaucoup, il s'agissoit de congédier honnêtement celui qui s'étoit prêté si volontiers sans le savoir à nous aider l'ôter de dessus nos tettes. Mais quel moyen? il n'étoit plus question des laines. Nous avions désormais toutes celles que nous souhaitions. Jetant les yeux sur le soleil, je dis : « Il est tard, nous aurons demain assez loisir d'acheter nos laines; nous ferions mieux, si nous avions un mail, de jouer une partie. » Notre homme, toujours officieux, s'offre d'abord d'en aller chercher un; je feinds de vouloir lui en épargner la peine; plus je semble m'y opposer et plus il est empressé à l'aller chercher. Il part et nous partons aussi, mais par des routes bien opposées, et avec quelle vitesse, imaginez-le-vous s'il est possible. Les murailles de la ville ne nous paroissoient jamais assez loin de nous, ni notre chère montagne de Couta assez près. Nous y arrivâmes enfin à cette montagne

Digitized by Google

chérie, et quoique nous n'y trouvassions rien pour victualier (?), quelque pressant besoin que nous en eussions, nous nous y trouvâmes les hommes les plus heureux du monde. Ce fut un miracle que deux étrangers, qui n'avoient jamais passé, qu'en allant à Montpellier, dans le même chemin, le suivissent sans s'égarer. Peut-être que la chose ne paroîtra pas de même à tout le monde, mais elle nous paroissoit ainsi à nous, et nous la mîmes bien entre les sujets de nos actions de grâce. Après avoir nourri, couchez derrière un arbrisseau, partie de la nuit et toute la journée, nos ennuis et notre joie, nous quitâmes Couta pour chercher un azile qui peût nous fournir quelque rafraîchissement. Nous nous rendîmes, dans ce dessein, dans une maison (Bafils), maison de campagne à une demi-lieue de Sauve, où nous feumes reçeus avec les démonstrations d'un véritable plaisir. Nous n'y feumes pas que nous nous enfermâmes dans un trou; le maître de la maison avoit partagé en deux une cave; c'est là que nous nous enfermâmes. C'est là que nous eûmes la joie le lendemain d'y recevoir les amis qui avoient fait le voyage de Montpellier avec nous et qui avoient bien eu leur croix de même que nous. Claris et Lafont feurent sollicitez comme nous de sortir de la maison où ils étoient logez, mais Claris dit qu'il aimoit mieux qu'on le livrât à l'ennemi que si on le faisoit sortir. Ce qui étant entendu par une petite enfant de la maison, elle dit à sa mère : Ma mère, mettons-les sur la terrasse, parole qui toucha si vivement la mère qu'elle ne peut s'empêcher de dire, ravie d'étonnement : Mon Dieu! puisque tu le dis, mon enfant, qu'il soit fait selon ta parole; ce qui fut exécuté. Après nous être embrassez et conjouis de l'éclatante faveur que le Seigneur nous avoit faite, nous nous séparâmes en deux troupes : Claris, Antoine et moi nous fîmes la nôtre. Nos aventures n'étoient point finies; enchérissant même les unes sur les autres, elles devenoient tous les jours plus périlleuses. Vous en jugerez de même, je m'imagine, après avoir lu celle qui suit.

Peu de jours après nous être séparez, nous allâmes, Claris, Antoine et moi, à Couta; mais ayant manqué de provisions, nous en feumes demander à une maison, où l'on ne fut pas d'avis de nous en donner autant qu'il nous en auroit fallu. Deux petites miches de pain, du poids d'une livre chacune, fut tout ce que nous en receumes, heureux même d'en avoir autant trouvé, plus heureux encore si nous l'avions peu tout manger sans allarme. Pourvus de cette ma-

Digitized by Google

nière, nous soupâmes d'une de ces miches; après quoi nous allâmes nous coucher dans un endroit de notre montagne. Mais pendant que nous jouissions d'un doux sommeil, l'ennemi, qui ne dormoit jamais, vint camper au-dessus et au-dessous de nous. Il étoit là aux écoutes et il passa ainsi la nuit. Nous n'avions point entendu sa marche, et quelle ne fut pas notre surprise lorsque à mon réveil je vis, à cinq ou six pas de nous, cinq soldats qui marchoient et qui ne pouvoient jetter les yeux de notre côté sans nous découvrir.

Claris, qui dormoit encore, s'éveilla à quelque mouvement que je fis sans doute, ou à l'avis que je donnai tout doucement à Antoine que les soldats étoient là. Que dites-vous? nous dit Claris en s'éveillant. — Que les soldats sont là, lui dis-je tout doucement : mais ne remuez pas, je vous prie. — Nos cinq soldats marchoient toujours et le penchant de la montagne nous les cachoit déjà. Claris voulut épier où ils passoient, mais au lieu de cinq, il découvrit à côté de nous le gros du détachement. Nous sommes perdus, nous dit-il, c'en est fait, il n'est pas possible que nous en échappions; mais il faut éviter de tomber vifs entre les mains de l'ennemi et nous défendre si bien à coups de pierre qu'il soit obligé, s'il veut se saisir de nous, de nous tirer dessus et de nous faire rester morts sur la place. Il dit et nous résolûmes; mais comme nous délibérions encore, nous entendons une voix qui crie : Ho! ho! C'étoit le détachement qui étoit à côté de nous et qui ennuïé de demeurer là sans rien découvrir, en appeloit un autre qui étoit au-dessus de nous et que nous n'avions pas apperçu, mais qui lui-même pouvoit aisément nous apercevoir si Dieu, qui aveugle ceux qui voyent le mieux, n'avoit pas détourné leurs yeux d'un autre côté. A cette voix tout le détachement se rassemble et abandonne notre montagne. Pour nous, échappez d'un si éminent danger, nous en dûmes bénir le Seigneur de bon cœur.

Mais voyant que les dangers devenoient tous les jours plus grands et que notre montagne étoit presque continuellement couverte de soldats, nous résolûmes de l'abandonner pour un tems. La résolution prise, nous partîmes dès le soir même. En chemin faisant, nous heurtâmes à la porte d'une maison pour y demander à souper (la maiterie de Bagnière), mais le maître étant sourd à notre voix, nous fûmes obligez d'aller chercher ailleurs de quoi rassassier un estomac

Digitized by Google

qui n'en étoit pas sans besoin. Mais si la personne à qui nous nous adressâmes, à trois lieues de là (nous allâmes à Saint-Bonnet, proche d'Assalle, et c'est à la femme de M. Brouillet que nous nous adressâmes), nous fournit quelques provisions, elle ne nous encouragea pas de profiter une seconde fois de sa bonne volonté; car elle nous déclara en bons termes que les Miquelets étoient continuellement en mouvement dans ce païs-là et qu'absolument nous n'y pouvions faire aucun séjour. Nous prîmes donc le pain (nous en prîmes environ six livres qu'elle voulut bien nous donner avec deux fromages), et après l'avoir remerciée nous fûmes au bord d'un ruisseau nous rafraîchir. Après avoir mangé un peu de notre pain et de notre fromage et bu de l'eau du ruisseau, nous allâmes un peu plus loin passer le reste de la nuit et toute la journée qui suivit. Nos ennuis ni nos dangers ne diminuoient pas, comme vous venez de voir. Aussi Claris en étoit si accablé, qu'il me dit, environ le midi de cette journée : Notre état, empirant tous les jours, ne peut nous conduire qu'à une triste fin. Je serois d'avis de nous éloigner des lieux où nous sommes connus et de prendre parti dans quelque régiment de cavaliers ou de dragons, et qu'étant aux frontières du royaume nous pourrions passer dans la Suisse. Une proposition de cette nature étoit si contraire à mes sentiments, je l'attendois si peu de la bouche de mon ami, que j'en fus tout surpris (1). Il n'en sera rien, répliquai-je; je connois un homme qui pourra nous être de quelque secours et je vendrai plutôt mon justaucorps pour vivre. Dieu y pourvoira, conclus-je. Il le fit en effet; car dès le soir même il nous fit tomber entre les mains de personnes (l'un étoit le germain de Claris et l'autre son oncle) qui nous firent un si favorable accueil que j'étois en doute si c'étoit un songe ou une réalité, tant la chose me paroissoit surprenante. Lavez les mains, mettez-vous à table, nous dit le premier, Ausillion, époux de la germaine de Claris. Pendant le tems que nous étions à table, ses filles faisoient senti-

(1) Outre les recherches minutieuses, on employait à cette époque des offres séduisantes vis-à-vis de Claris. De là peut-être son hésitation.

Les dépêches officielles nous apprennent que deux de ses compagnons, les nommés Daumezon et Durand d'Aubaze, s'étant rendus ces jours-ci, et un troisième, le nommé Dragon, étant pris, on avait envoyé le premier pour offrir à Claris et à ses camarades des conditions de capitulation. (Lettre de Bâville des 6, 10 et 24 mai 1705; comparer celle du duc de Berwick du 24 mai. Arch. hist. du ministère de la guerre.) — « J'espère que cette dernière troupe sera bientôt réduite à rien, » dit Bâville. « Il ne reste plus avec Claris que Lafont et Bonbonnoux. » (Lettre du 26 mai 1705. *Ibid.*)

Digitized by Google

nelles, chez qui nous tombâmes. Laver les mains, nous mettre à table, nous qui le plus souvent n'avions pas eu de l'eau pour boire et du pain pour manger; la chose étoit un peu extraordinaire. Ecoute, dit le second, M. Martin (de qui la maison étoit à cent cinquante pas de celle d'Ausillion et comme j'ai dit l'oncle de Claris), à Claris, qui étoit son neveu : es-tu dans le dessein de te rendre ou de ne le faire pas? si c'est le premier, je ne m'y oppose point; si c'est le second, les termes sont plantez, personne ne pourra te nuire sans la permission divine. Tu sais la Cerclière, parlant d'un bois de jeunes châtaigniers tout près de sa maison (cette maison s'appelle le Berquet et elle est à Valestalière, entre Saint-Hippolite et la Salle. La Cerclière étoit à deux cents pas de la maison et très-épaisse. Ce sont de jeunes plantes de châtaigniers, qu'on coupe de tems en tems pour faire des cercles) voilà les couvertes de mes mulets, prend-les pour vous couvrir; va-t'en avec tes camarades, quand vous y demeureriez quinze jours, vous n'y courrez aucun péril s'il plaît à Dieu. Des paroles si consolantes et si peu communes firent une si vive impression sur moi qu'il me tardoit d'être à cette bénite Cerclière pour rendre à Dieu mes actions de grâce de si riches faveurs. J'étois hors de moi-même et je ne pouvois me lasser de lever les yeux et les mains vers le ciel pour lui en témoigner ma reconnoissance. Dès le lendemain, notre joye fut plus grande encore. De pieuses filles (les filles d'Ausillion, sa sœur, les nommées Puechs, etc., avec qui nous fîmes la prière, qui nous firent l'honneur de nous visiter) nous apprirent qu'il y avoit, pas fort loin de là, de nos frères, La Veille (1), prédicateur; La Rancheur (2), Mathieu, cousin de La Rancheur (3), et tous les deux du lieu de Bouson proche Colognac; Salomonet, du lieu de Driole à Cros; Jean de la Borio (4), descendu de la montagne étant catholique, fait prosé-

(1) Originaire de Saint-André de Valborgne, son vrai nom était Bourgade. Peut-être est-ce aussi lui que le colonel de Courten cite sous le nom d'*Eveillé* parmi les camisards qui restaient dans les Cévennes en novembre 1705. (Voir plus haut.) N'ayant jamais porté d'armes et ne voulant pas s'en servir, il fut trahi et tué en 1706. (Court, III, 275.)

(2) Nous n'avons pas trouvé ce nom dans les Archives du ministère de la guerre. On dirait que c'est un de ces noms de guerre dont les Camisards faisaient souvent usage.

(3) Probablement Mathieu Mazel, mentionné dans la liste souvent citée de Courten, en novembre 1705.

(4) Se réfugia plus tard hors du royaume, comme l'atteste la procédure de Claris.

Digitized by Google

lyte en Cévennes et devenu dans la suite prédicateur; Jannot (1), de la montagne, catholique, prosélyte et prédicateur aussi bien que la Borio; Marcoïret (2), — celui-ci ne doit pas être tout à fait mis au rang des autres; il s'étoit rendu, mais il revint bientôt, — fils naturel de Marcoïret, de la grande Borio, il adressoit des exhortations au peuple; Daniel de Saint-Mamet (3), marié à Saint-Cosme; La Fleurette (4), etc., qui n'avoient pas non plus que nous posé les armes et qui avoient demeuré fermes dans leurs devoirs à quelques épreuves qu'ils eussent été appelez. J'entends par là *non d'avoir tuez des prêtres, brûlez des églises et autres choses de cette nature, que je déteste*, mais de ne s'être pas rendus et d'avoir soutenu la foi. Nous les envoyâmes chercher et fûmes charmez de les voir et de les connaître : notre joye fut d'autant plus grande que nous ignorions la fermeté et le zèle de ces bons frères : peut-être même que la plupart d'entre nous ignoroient qu'ils feussent dans le monde.

Après avoir demeuré quelque tems ensemble, nous jugeâmes à propos de nous séparer et de faire deux troupes. Je fus destiné d'aller avec La Veille et quelques autres, La Rancheur, La Fleurette, etc., pour aller faire un tour dans les Cévennes, à Peirole, à la Valmict (?), au Masarival, à la Mejanelle, etc., tant pour y faire des connoissances des fidèles que pour m'instruire un peu de la carte du païs; articles d'un grand usage pour l'état dans lequel nous nous trouvions. Nous y fîmes diverses petites assemblées; les assemblées étoient composées d'environ quarante, cinquante et soixante personnes, sans troubles et sans alarmes, où La Veille fit toujours l'office de prédicateur. Notre tournée finie, nous feumes rejoindre nos frères du côté de Colognac. Au bout de quelques jours, nous convoquâmes une assemblée dans une maison, dans la maison de

(1) Mentionné en novembre 1705 sur la liste de Courten. Pendu à Montpellier en août 1709. (Court, III, 354.)

(2) Mentionné également dans la liste de Courten.

(3) Roué vif à Montpellier, le 22 novembre 1706. (Court, III, 275.)

(4) Ce camisard redoutable, dont le vrai nom était Couderc le Cadet, connu depuis la mort de l'abbé du Chayla, et ennemi implacable des prêtres, s'était introduit dans les hautes Cévennes, où il avait mis à mort deux ennemis déclarés des protestants, savoir : Girard, notaire à Moissac, et Rouvière, premier consul au Pompidou. (Lettres de Bâville du 24 mars 1705. Arch. du ministère de la guerre.) Une autre personne fut également tuée. (Lettre du même, 24 juillet 1705.) Il paraît que c'était surtout à cause de ces violences, ainsi que d'autres, que La Fleurette commit, que Bonbonnoux a fait éclater plus bas son indignation contre les violences gratuites en général. La Fleurette se trouve dans la liste de Courten. Trahi près du château des Plantiers, il fut arrêté après une résistance désespérée et roué vif à Montpellier, le 28 décembre 1706. (Court, III, 275, ss.)

Digitized by Google

Pomaret, du lieu de l'Abrit, paroisse de la Rouvière, proche Colognac, qui avoit été rasée pour le même motif, du tems de la révocation de l'édit de Nantes, où nous assistâmes tous et où La Veille nous administra la Sainte Cène.

Quelque tems après, nous convînmes de nous séparer encore une fois, et en reconnoissance du service que nos frères des Cévennes m'avoient rendu de me faire connoître leur païs, je voulois bien les introduire dans notre cher Couta. Mais nous n'y feumes pas si tranquilles que nous l'avions été dans les Cévennes. Dès la première nuit même, nous y feumes exposez au danger suivant. Donnant sans y prendre garde contre un figuier, il fit du bruit, et ce bruit ayant été entendu de la sentinelle d'un détachement qui reposoit dans une hutte, nos oreilles feurent bientôt frappées de : Qui va là, et redoublez par notre silence, ils feurent d'abord suivis d'une voix qui disoit : Hé bien! ne sortez-vous pas? C'étoit la sentinelle qui appeloit le détachement endormi. Pour nous, sans attendre qu'il fût entièrement éveillé, nous prîmes la fuite; mais soit que ce détachement eût pris quelque chemin détourné, ou qu'il y en eût un autre près de là, nous en découvrîmes à quatre cent pas de là un devant nous, mais qui, moins endormi, nous salua de plusieurs coups de fusils. Il nous dispersa, mais il ne tua personne, quoique humainement parlant, nous dussions y rester tous; nous étions cinq, savoir : Daniel, La Rancheur, Matthieu, le cousin de La Rancheur, Florac (1) et moi. Daniel seul étant resté avec moi, nous prîmes une route qui nous conduisit à un nouveau détachement; mais le découvrant de loin sans qu'il nous apperçût, nous lui épargnâmes la peine de nous poursuivre, et dirigeant nos pas ailleurs, nous feumes assez heureux de sortir de la montagne, et d'échapper à des dangers qui nous paroissoient se multiplier à chaque pas. Nous allâmes camper sur une hauteur, sur le monticule de la maiterie de Calviac proche de Sauve, derrière un gros genièvre au devant duquel je dressai de petites branches d'un chêne vert, pour nous dérober aux yeux des passants. A l'égard du reste de ma troupe, il s'en retourna en Cévennes, bien résolu sans doute à ne pas pousser plus loin ses connoissances sur les êtres d'un païs qui l'avoit accueilli dès son entrée d'une manière si peu engageante.

(1) Il est mentionné dans la liste de Courten.

Digitized by Google

Eprouvant souvent ce que dit l'Ecriture sainte, qu'un malheur n'est pas plus tôt passé qu'un autre se prépare, nous n'avions pas échappé d'un danger, qu'un autre étoit là à la porte. C'étoit là ce qui m'arrivoit en particulier. Descendant de Beaucons à Quissac, Claris voulut que nous passassions par une maiterie (Bonfils), où j'avois quelque répugnance de le suivre. Je l'y suivis pourtant, et à mon ordinaire me présentant le premier à la porte, je me mis en devoir de heurter; mais entendant quelque bruit, je m'arrête, et soit par pressentiment ou par crainte, je me baisse contre ma coutume vers la chattière pour découvrir qui faisoit ce bruit. Mais ne découvrant aucun étranger dans la maison et pressé par Claris de heurter, je le fais. On m'ouvre. Mais ce que je n'avois pû apercevoir par la chattière, je le vis alors à découvert. C'étoit un officier, Olivier, qui avoit été lieutenant de L'Hermite, et qui avoit ici avec lui une troupe de ces brigands appelez les Cadets de la Croix et à qui on avoit donné carte blanche, dont le détachement étoit étendu par terre, et qui pendant que ses soldats se reposoient, s'entretenoit avec ceux de la maison. Je m'attendois si peu à cet objet, que sa présence me laissa comme étourdi à la porte. Je n'avance ni ne recule ; il semble que je suis enchanté. L'officier s'aperçoit de ma surprise et me crie : Entrez, entrez, Monsieur! et à mesure qu'il parle il s'avance et me saisit, je ne sais comment, par le bras droit; cependant mes gens entendant le bruit, prennent la fuite. Pour moi, j'oublie que je suis armé et que je puis étendre sur l'heure mon homme par terre. Je recule seulement sans faire qu'une foible résistance; mais de si foibles efforts ne lui font pas lâcher la proye. Craignant cependant que quelque effort un peu plus efficace ne m'arrache d'entre ses mains, il ne cesse de crier : Soldats, à moi; mais le soldat endormi n'entend qu'imparfaitement sa voix. Mes gens s'étant enfin aperçus que je ne les suivois pas, eurent assez de courage pour venir voir qui m'arrêtoit et me voyant aux prises avec cet officier, Claris s'avance, et parlant en homme qui n'en veut pas faire à deux fois, apostrophe mon homme le pistolet à la main et lui crie : Ah! il faut que je te brûle la cervelle! Le pauvre officier craignant que les balles ne feussent déjà dans sa tette, la baisse et s'enfuit. Nous fuions aussi. Le détachement s'éveille, court après nous, et nous lâche quelque coup ; mais nous sommes déjà loin. Qui fut capotisé cette nuit? Je le fus et l'officier aussi, mais j'aimai encore

Digitized by Google

mieux pour le coup l'avoir été le premier que le dernier. Notre homme fit grand bruit, et pour ne perdre pas entièrement sa gloire et tirer quelque avantage de sa honte, il se saisit non-seulement de ceux de la maison qu'il fit prisonniers, il se vanta encore d'avoir eu entre les mains Claris, et de lui avoir arraché la manche de son justaucorps. Malheureusement pour lui, on lui ordonna de la faire voir, et ne s'étant pas précautionné d'en substituer une imaginaire à la place de la véritable, il s'attira au lieu de louanges des censures; et passant pour un homme qui vouloit se faire valoir, on mit au large ses prisonniers; ce qui me fut aussi sensible que ma propre liberté.

Lafont s'était érigé en prédicateur depuis quelque tems; il avoit déjà récité un sermon, qu'il avoit appris, mais dont il n'étoit pas l'auteur, dans une assemblée, lorsque nous apprîmes qu'il en convoquoit une seconde, à Valestalière dans le vallon au Comte entre le Servet et le Mas de Ribou, où nous assistâmes. L'exercice achevé, il me pria de l'accompagner à deux petites lieues de là, au moulin du Mas-intrant, où il alloit chercher une paire de bas qu'on lui faisoit; c'est ce que lui ayant promis de faire, même avec plaisir, nous nous mîmes en chemin et nous allâmes nous reposer dans un petit bois, les Combes, confrontant Verdeilhe proche Monoblet, au-dessous d'un rocher où nous fûmes conduits par ceux-là même à qui le bois appartenoit. Mais entre les mains de qui, ô Dieu, nous plaçâmes- nous! Entre les mains de ceux qui, lors même qu'ils nous combloient le plus de caresse, formoient le tragique dessein de nous trahir..... Avertis cependant qu'il se tramoit quelque chose de fâcheux contre nous, et qu'il étoit de la prudence de changer de lieu, nous nous mettions en état de le faire, lorsqu'entendant trépigner sur le rocher au pied duquel nous étions, je regarde et je découvre sur le rocher même un officier à la tête d'un détachement (c'étoit le 13 octobre 1705), qui crie aux soldats, à moi : A moi. Nous prenons la fuite, on nous poursuit. Un soldat plus agile que moi va me couper, je lui presente mon pistolet; il me couche en joue, il me blesse (je fus blessé a 400 pas de l'endroit d'où nous avions pris la fuite) et m'emporte une partie de la narine droite, et la balle m'effleure assez avant dans la joue, du même côté. Je ne sens néanmoins que la chaleur du sang. Mais pour comble des maux, le soldat qui m'a tiré, fâché de ne me voir pas rester mort sur la place,

Digitized by Google

me lance une pierre sur la tête; la pierre me coupa le chapeau comme si elle avoit été un couteau, et me fit une plaie à la tette dont je porte encore la marque, et me renversa; je me relève, quoiqu'étourdi du coup, et respectant mes pistolets que je n'avois pas encore tirés, il s'arrête et je cours; je rejoins mes camarades (c'étoient Lafont et Bessede), je les rejoins proche de la Sainte-Ongeonne, tout couvert de mon sang. Ils s'effraient pour moi; je les rassure : nous allons à grands pas et bientôt l'ennemi nous perd de vue. Mais il étoit écrit que nous n'échapperions pas ainsi au danger, et que de trois que nous étions, deux tomberoient entre les mains de l'adversaire. Nous formons des desseins, mais on y oppose des obstacles; nous voulons nous aller cacher dans un trou de rocher; notre dessein étoit de nous aller cacher proche l'Abrit dans le bois de M. Lacombe; mais un nouveau détachement, paroissant sur la scène (il parut vers les maitéries de Graniers), arrête nos pas. Nous nous détournons, nous tirons à gauche, et mieux instruits des défilés que ne l'est le détachement qui nous suit, nous nous dérobons bientôt à ses recherches. Nous voulons nous cacher à Curens, proche la grande place, l'endroit est favorable, mais nous ne le pouvons que les bergers, qui paissent leurs troupeaux dans la campagne, ne s'en aperçoivent. Continuant notre marche, nous résolvons de gagner vers un païs catholique (nous avions résolu d'aller vers la Coste tirant vers Pompignan), et nous avions déjà descendu la montagne un peu à la gauche du chemin de S. S. de Saint-Hippolite; déjà nous avons fait le quart du chemin; mais les dettachemens, qui naissent ce jour-là comme les champignons, paroissent de nouveau, et crient après nous : Arrête, arrête; c'étoient des soldats et des païsans entre lesquels il y avoit un nommé Martin, de Monoblet (1); ils venoient à nous sans rien dire jusques à ce que nous les apperçûmes. Ils parurent à l'hameau appellé les Claris, d'où ils sortoient à quatre ou cinq cens pas de nous. Un païsan, le baïle de Bagnière, âgé d'environ 60 ans, de qui la marche étoit dirigée sans dessein vers nous, armé seulement de son aiguillon à bœufs, a beau crier : Que voulés-vous que je fasse? Le dettachement qui vient après nous, veut absolument qu'il nous arrête; mais le païsan plus sage fait son chemin et nous le nôtre, je lui dis : Baïle,

(1) Ce traitre fut plus tard puni de mort par quelques camisards. (Court, III, 273.)

Digitized by Google

faites votre chemin; il le fit, mais il ne pensoit pas à nous arrêter, quoique catholique. Nous avons déjà gagné une hauteur, à la hauteur de Bagnière, du Vidourle allant à Sauve, nous prenons déjà le penchant du côté opposé à l'ennemi, lorsque je dis à mes gens : Epuisez comme nous sommes, poursuivis de toutes parts, si nous n'usons d'artifice et si nous ne trompons l'ennemi, il est impossible que nous lui échappions. L'endroit nous favorise. La hauteur où nous sommes est environnée de collines, l'une desquelles fait un grand détour; nous prîmes à la gauche; le Vidourle fait ici cent détours. Nous y dirigeons nos pas; l'ennemi se persuade que nous avons pris le droit chemin, croit que nous allons à Couta, et le suit.

Après être échappé tant de fois au danger, qui auroit peu croire que nous dussions y tomber encore une fois? La chose arriva cependant et par l'événement le moins attendu. Malheureusement notre étoile nous conduit directement dans un lieu où l'on bâtit une glassière et où se trouvent une douzaine d'hommes, à la vue du château de Valfons, proche un moulin ruiné. Nous ne passâmes pas à deux pas de ceux qui tailloient les pierres, à qui je dis même en passant : Messieurs, nous ne combattons pas pour les choses de la terre, mais pour celles du ciel : qui ne doutant pas qui nous étions, et surtout en me voyant couvert de sang, et pleins de rage contre ceux de notre caractère, se mettent après nous et font retentir les airs de tous côtez des : Arrête, arrête les camisards! A ceux-ci s'en joignent d'autres; il en vint de Sauve et les grangers de Valfons, appelez Bernards, parurent aussi avec des aiguillons à bœufs et un fusil. Alors le pauvre Lafont déchaussa ses souliers pour mieux courir. De tous côtez naissent des gens qui nous poursuivent. Le laboureur, l'artisan et le soldat, tout se mêle de la partie. Désormais épuisez, je ne me sens plus de force pour courir. Une marche de plus de trois heures et toute teinte du sang qui coule de ma plaie, me l'a toute enlevée; je suis fort en peine que deviendrai-je, lorsque la Providence me conduit au pied d'un arbre (à la hauteur de Valfons tirant vers Vuide-Bouteille, à mille pas du château) que quelqu'un a ébranché et dont les branches sont encore toutes fraîches. Favorisé par-dessus cela du penchant de la montagne qui me cache à la vue de l'adversaire (il venoit devant le château et j'étois de l'autre côté), je me saisis de ses branches, je les élève en l'air et je me cache sous elles; l'ennemi, qui ne pense à rien moins qu'à ce

Digitized by Google

stratagème, passe auprès de moi sans m'apercevoir. Il ne porte ses regards que vers mes deux pauvres frères, qui m'avaient déjà devancez; il les suit, il les arrête, au-delà de Vuide-Bouteille. Le pauvre Lafont s'étoit caché dans un arbrisseau; après avoir été coupé par Sale (1), fermier de la maitérie appelée Fournet, il fut saisi par Deveze de Sauve, le louche (Sale et ce Deveze se disoient réformez), il les dépouille et les traite comme les plus grands criminels. On se souvient qu'il y en avoit un troisième et qu'il manque; on le cherche, et on ne peut pas s'imaginer où il peut s'être caché. On n'oublie rien pour le découvrir, on porte ses regards à droite, à gauche et de tous côtez, tantôt au pied des arbres, tantôt sur leurs cimes; on passe et on repasse cent fois dans le même endroit. Plus d'une fois je les entends autour de moi, et une fois on frappe mon oreille de cette voix : Il aura fait comme les oiseaux, il se sera perché sur les arbres. J'entendis tirer aussi quelques coups de fusil. Je crus qu'on tuoit nos gens, mais peut-être n'étoit-ce que pour leur faire peur. Je vis le moment qu'on alloit marcher sur mes branches. Mais Dieu, qui vouloit me conserver, permit que ceux qui alloient le faire en feussent détournez, mais sans dessein, par d'autres qui leur crient : Nous avons passé là. Ennuiez enfin de tant de recherches inutiles, on les abandonne, et l'on part avec les pauvres prévenus qu'on conduit d'abord à Sauve et de là à Montpellier, où l'on leur fait perdre cruellement la vie sur un échaffaud (2). Pour moi, je demeure sous mes branches sans remuer jusques à la nuit, c'est-à-dire environ quatre heures, et la nuit étant venue, j'allois chercher quelque part le moyen de panser ma plaïe qui en avoit un grand besoin. Je m'adressai à un bon frère, Noguier, de Massiliargues, proche Tornac, rentier alors de la Blaquières où je fus, qui, touché sensiblement de l'événement que je luy racontay, ne put luy refuser des larmes (3).

(1) Cet apostat subit plus tard le même sort que Martin de Monoblet. (Court, III, 273.)

(2) Voici la lettre du duc de Berwick sur l'arrestation des personnes en question (du 16 octobre 1705, Arch. hist. du ministère de la guerre) :

« Trois camisards armés ayant paru aux environs de Monoblet, les différents postes que nous avons coururent sus, et ils furent poursuivis si vivement, tant par les soldats que par les paysans, qu'on en prist deux, à sçavoir Lafont et Bessède. Le troisième, nommé Bonbonnoux, fut blessé, mais s'échappa. »

(3) Il faut lire la suite de cette intéressante relation dans le volume de M. Frosterus, sur lequel nous reviendrons prochainement.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

BERNARD PALISSY

SA STATUE ET SON RÉCENT BIOGRAPHE

Le 2 août dernier a été inaugurée, à Saintes, la statue de Bernard Palissy.

En 1864 avait paru dans cette ville une étude sur ce grand homme, de la main de M. Louis Audiat, professeur de rhétorique à Saintes (1), un des auteurs et des plus zélés propagateurs du projet de monument qui vient enfin d'être réalisé. Ce premier écrit, destiné à éveiller l'attention du public, et à inspirer surtout aux Saintongeois le désir d'élever un monument à leur célèbre concitoyen, n'était encore qu'une assez faible ébauche. M. Audiat l'a complété et corrigé sous divers rapports, et l'a publié de nouveau cette année (2), peu avant l'achèvement de l'œuvre qu'il avait recommandée.

Cette persévérance, l'idée même de décerner les plus grands honneurs posthumes à un éminent artiste de notre vieille France font honneur à l'écrivain, et nous le félicitons sincèrement de son succès.

Mais nous ne pouvons accepter son livre que sous de très-graves et très-nombreuses réserves. L'Académie française vient de décerner à cet ouvrage une médaille. Nous le regrettons; car, dans notre pays où tout ce qui est officiel passe pour vrai, cette distinction, selon nous peu méritée, contribuera à donner auprès des ignorants une apparence de valeur historique à ce travail qui n'y a pas droit. Nous reproduisons avec plaisir l'hommage que vient de rendre à Palissy l'illustre secrétaire perpétuel de l'Académie française; on est toujours heureux de voir la plume exquise de M. Villemain consacrer une fois de plus telle ou telle de nos gloires nationales. Lui aussi, cependant, a laissé trop dans l'ombre, s'il a voulu être complet, le côté religieux de la vie et de la mort du potier huguenot. Quant à M. Audiat et à son livre, M. Villemain en parle aussi rapidement que possible :

« Une autre médaille, dit-il, est réservée à la biographie de Ber-« nard Palissy, de l'ouvrier inventeur qui parvint à la fabrication de

(1) Saintes. Fontaine, 1 vol. in-12 de XXII et 347 pages.

(2) *Bernard Palissy. Etude sur sa vie et ses travaux*, par Louis Audiat. 1868. 1 vol in-12 de VII et 480 pages. Didier.

Digitized by Google

« l'émail. Cette vie de bon exemple, cette vie de travail et de souf-
« frances trouvant, à force d'épreuves, une matière nouvelle, et la
« faisant servir à des œuvres d'un art plus parfait; cette puissance
« de découverte qui, dans le fourneau du pauvre artisan, lui fit sur-
« prendre quelques vérités premières de la géologie, comme son
« esprit inculte, en s'exprimant, rencontrait l'éloquence, rien n'é-
« tait meilleur à raconter près de la statue qu'une ville de France
« élève à la mémoire de Palissy.

« Persécuté dans les troubles religieux, sauvé pour son art, pra-
« ticien de la science dans des conférences, puis mort à la Bastille,
« son nom représente une forme de génie à part dans le savant
« XVIe siècle. Peintre vrai, malgré quelques longueurs, son histo-
« rien, M. Audiat, professeur au même lieu, recevra notre médaille
« littéraire près de la statue de Palissy. »

On ne saurait être plus sobre d'éloges pour un livre, tout en le couronnant, et cependant c'est encore trop dire. *Peintre vrai*, ces deux mots, auxquels se réduit toute la part de louange accordée à l'auteur, sont trop bienveillants encore, à moins qu'on ne les borne strictement à la partie critique et littéraire du volume. Quant à l'histoire, qui tient la plus grande place dans ces pages, l'auteur s'y est montré un *peintre* extrêmement inexact.

I

Le libre examen, qui dans le domaine de l'histoire ou des arts s'appelle la libre critique, a cela de particulier qu'on ne peut le combattre qu'avec ses propres armes. On commence souvent, il est vrai, par des injures et des anathèmes; mais c'est là une pauvre ressource, et il faut toujours finir par chercher de bonnes raisons pour les opposer à d'autres dont on a senti le poids.

A cet égard, nous assistons en France à un spectacle étrange, mais instructif, et, à tout prendre, encourageant. L'histoire qui, pendant des siècles, n'avait été chez nous que le panégyrique presque perpétuel de la royauté, de l'Eglise et de la noblesse, a été dès les premiers jours de notre siècle réformée et régénérée. Augustin Thierry l'a étudiée, non plus dans les annales officielles de la servile complaisance, mais dans les sources mêmes, dans les documents, dans des documents moins connus et plus primitifs. Suivi bientôt par beaucoup d'autres, ce grand et ferme penseur renversa sans peine le fragile édifice construit à grands frais par les Velly ou les Daniel; une multitude de jugements tout faits, propagés par des intéressés et quelquefois par de grands criminels, ont été revisés. On a pris définitivement le parti d'arrêter au passage toute assertion historique pour lui demander ses preuves; dès lors, bien des piédestaux ont croulé, bien des statues ont été renversées, et d'autres

Digitized by Google

mieux méritées ont pris leur place. Nos anciens rois ont perdu quelque chose à cet avénement de la justice; la noblesse française beaucoup plus, et l'Eglise catholique plus que personne : la vérité a gagné tout ce que d'autres perdaient.

Longtemps ceux que frappaient les sentences sévères de l'histoire renaissante se sont vengés par des insultes ou des anathèmes; mais la colère ne peut rien contre les faits. Le dédain affecté ne porte remède à rien, et les foudres ecclésiastiques retombent impuissantes aux pieds de ceux qui les ont lancées; elles font peu de bruit et surtout peu de mal à ceux qu'elles essayent d'atteindre.

Aussi, depuis quelque temps, les défenseurs de l'ultra-catholicisme ont pris le parti d'opposer critique à critique, examen à examen, et de rendre aux héros de la pensée et de la foi libres le mal qu'on avait fait aux idoles de l'autorité, à l'instar de ce fameux abbé de Launay qu'on accusait de *dénicher les saints*. Depuis peu, les champions du principe d'autorité portent ainsi la lutte sur le terrain de la discussion historique, et rendent attaque pour attaque.

Nous les en louons de bon cœur. Ils nous rendront service, s'ils nous font reconnaître des erreurs dans nos assertions et nos croyances. Ils s'honorent eux-mêmes et honorent leur cause, en essayant de s'étayer sur des preuves valables et qu'on puisse discuter. Nous saluons avec joie leur apparition dans la carrière; nous les y rencontrerons volontiers, prêts à profiter, avec une loyale gratitude, de toute rectification fondée, et à réfuter avec une persévérance infatigable tout acte de partialité ou de dénigrement injuste.

Quand, par exemple, on voudra nous démontrer qu'Ambroise Paré n'était pas protestant parce qu'une série d'actes officiels prouvent que ses enfants ont été baptisés et enterrés à Saint-André des Arts, nous prouverons, par un très-grand nombre de faits, que des protestants très-convaincus, au XVIe, au XVIIe et au XVIIIe siècle, avaient eu le tort de mettre leur état civil en règle par des baptêmes, des mariages et des inhumations catholiques. Nous exhiberons une série d'actes prouvant ou paraissant prouver que telle famille (tous les Calas, par exemple) était de l'Eglise romaine, et une série non moins considérable d'actes contemporains démontrant que les mêmes personnes étaient demeurées protestantes. C'est un des vices inhérents au despotisme spirituel que d'enfanter ce genre de duplicité. Aussi qui prouve trop ne prouve rien (1).

On n'a pas essayé de nier la foi protestante de Bernard Palissy, ni cette activité de prédication laïque et d'évangélisation à laquelle il a rendu lui-même, dans son *Précepte véritable*, d'irrécusables té-

(1) M. Au liat (p. 237) prétend que plusieurs passages des Œuvres de Paré montrent qu'il était catholique. Ces assertions inexactes ont été réfutées ici même et victorieusement par notre collègue M. H. Bordier, quand elles se sont produites dans le Dictionnaire historique de M. Jal (*Bulletin*, p. 174 et suivantes).

Digitized by Google

moignages. Mais on a fait ce qu'on a pu pour affaiblir et effacer les faits dont on était mécontent.

Voici ce qui s'est passé. Une commission avait été organisée à Saintes pour élever une statue à l'illustre *potier de terre*, dont les découvertes, les écrits et le caractère héroïque avaient jeté tant d'éclat sur la Saintonge, et qui d'ailleurs avait eu longtemps à Saintes son atelier. La présidence de cette commission fut acceptée par l'évêque du diocèse, et des souscriptions furent recueillies.

Sur ces entrefaites, un pasteur publia, dans un journal du département, une série de savants articles au sujet du grand homme que sa patrie voulait honorer. M. Barthe insista naturellement sur le zèle religieux et l'héroïsme de ce martyr, mort octogénaire, à la Bastille, pour sa foi, mais fit ressortir surtout la grandeur du génie scientifique de Bernard. Ces articles produisirent dans la contrée une sensation assez vive; la souscription en demeura même paralysée. On se demanda si elle s'achèverait, si un prélat pouvait continuer à présider une œuvre destinée à glorifier un fondateur d'Eglises réformées. D'un autre côté, on ne pouvait prétendre qu'un évêque eût ignoré ou même oublié un fait aussi connu que la ferveur huguenote et le dévouement de Palissy à la Réforme. L'entreprise, très-judicieusement, ne fut point abandonnée. Le vénérable président ne déserta pas son poste; seulement, le secrétaire de la commission, M. Audiat, en publiant une biographie de Palissy, crut devoir atténuer, dans une large mesure, tout ce qui avait été dit jusqu'alors du protestantisme ardent professé par l'inventeur des rustiques figulines. Le travail de M. Audiat offre, en conséquence, les traces singulières d'une double préoccupation. D'abord il ne s'agissait nullement ici de *dénicher un saint;* bien au contraire, il fallait motiver et justifier le grand hommage qu'allait lui rendre sa patrie, et cependant il ne fallait montrer en lui que l'artiste célèbre, l'écrivain nerveux et original, le savant qui avait entrevu plus d'une des découvertes de l'avenir; s'il était impossible d'effacer son nom du martyrologe protestant, il fallait au moins diminuer le plus possible, à ce point de vue, l'importance de son rôle historique. Je sais bien qu'en agissant ainsi, son biographe croyait, en bon catholique, diminuer *les torts* de son héros; mais l'énergique huguenot lui en aurait su mauvais gré, et si sa statue pouvait parler pour lui, elle ferait sans doute de rudes reproches à son historien, malgré la part considérable qu'il a prise d'ailleurs aux honneurs qu'on lui a décernés.

II.

Avant tout, nous sommes obligé de reprocher à M. Audiat nombre de méprises de détail sur des points secondaires, erreurs de personnes, de dates, de chiffres, indications de sources fautives

Digitized by Google

ou incomplètes. M. Tamizey de Larroque en a relevé beaucoup dans la *Revue des Questions historiques* (1), recueil très-favorable cependant au catholicisme outré de notre biographe. Il est vrai que les taches de cette nature ne peuvent être toujours et entièrement évitées; mais quand on écrit une monographie historique, une simple notice sur un personnage dont la vie a déjà été écrite vingt fois, des inexactitudes si fréquentes ne sont plus excusables et ôtent à un livre trop d'autorité.

En général, ces inexactitudes sont loin de nuire à la cause ultramontaine, non sans doute que nous accusions l'auteur de préméditation; mais les préoccupations de parti sont chez lui si passionnées et si perpétuellement en éveil, qu'elles égarent son jugement et troublent sa mémoire.

Une fois cependant il s'est trompé au détriment de sa cause. Il croit avec raison, selon nous, que la Saint-Barthélemy ne fut point préméditée, surtout par Charles IX. Cependant, après avoir dit lui-même que le roi, cédant à des obsessions prolongées, au milieu de la nuit, laissa enfin échapper l'ordre du massacre (p. 286), M. Audiat prétend, à la page suivante, que ce malheureux prince avait sauvé La Marck en le faisant partir de Paris *deux jours auparavant*. Voilà donc la Saint-Barthélemy préméditée depuis deux jours, et par qui? par Charles IX lui-même. Mieux vaut à ce roi si sanguinaire et si faible la justice des écrivains protestants qui ont nié la préméditation, que la légèreté d'un très-partial catholique tel que M. Audiat. Ceci est un exemple du peu de suite des idées de notre auteur. Il faut d'abord prouver que Charles IX n'avait pas connu les projets affreux des Guise et de sa mère : on le prouve; plus tard, on a besoin de montrer qu'il a sauvé plusieurs huguenots, et on affirme le contraire de ce qu'on vient d'établir.

A l'égard de tout personnage, historien ou écrivain protestant, les preuves de légèreté malveillante et d'excessive partialité surabondent de ligne en ligne dans le livre que nous étudions. Il semble que l'auteur ait voulu se consoler d'écrire la vie d'un huguenot et de lui ériger une statue, en versant à flots l'injure sur ses coreligionnaires. Il ne sait pas rester calme. Oubliez tout ce que vous savez d'histoire et lisez ces lignes : « Tout se débauche; Luther avait « donné l'exemple. Le cardinal de Chastillon et l'évêque de Nevers « l'imitent, » vous croirez sans doute que Spifame et Odet de Chastillon ont commis, à l'exemple de Luther, des actes d'affreuse débauche. Ce que M. Audiat appelle de ce nom violent et inexact, c'est simplement leur mariage. Dans son style, *tout se débauche* signifie seulement que la Réforme remit en pratique et en honneur le mariage des ministres du culte. N'est-il pas nécessaire d'écouter

(1) Numéro de juillet dernier, pages 254-264.

Digitized by Google

avec précaution un appréciateur si étrange et si outré des faits qui lui déplaisent?

Que Calvin ait prêché dans des églises catholiques quand il n'était pas encore sorti de la communion romaine; qu'il ait espéré d'abord, comme tant d'évêques et de conciles et peut-être de papes même, réformer l'Eglise sans la diviser; qu'il n'ait pas commencé par énoncer en chaire toutes les opinions qu'une étude opiniâtre, l'expérience, la méditation, la prière développèrent plus tard en lui, c'est ce que M. Audiat ne s'explique pas (p. 153 et 154). On sourit en le voyant prêter puérilement à ce grand homme, doué d'une si prodigieuse énergie, *une crainte hypocrite*.

Venons à Théodore de Bèze. Notre historien non-seulement se plaît à dire « qu'à Genève, la Réformation ne consistait guère que « dans la cessation du culte catholique, et la disparition des images « et statues des saints, » mais il prétend que c'était là le jugement de Bèze lui-même sur la réforme genevoise. Pourquoi donc Bèze consacra-t-il sa longue vie, sa vaste érudition, ses talents élevés à cette même réforme? D'où vient, s'il n'y croyait pas, que François de Sales ait essayé en vain de le corrompre à beaux deniers comptants, et qu'il montra pendant la peste un si admirable dévouement? D'ailleurs, M. Audiat devrait savoir que quand on cite des paroles d'un homme illustre contre lui-même et contre sa foi, on est tenu au moins de montrer où on les a trouvées. Il s'en garde bien.

La reine de Navarre, Jeanne d'Albret, et Renée de France, duchesse de Ferrare (p. 248), sont présentées sous le jour le plus malveillant, et de façon à nuire le plus possible à une religion où ces deux princesses, aussi éminentes par le caractère que par une haute culture intellectuelle, puisèrent tant de force au milieu des plus affreux périls (1).

Les habitants de La Rochelle, devenus protestants, nous sont présentés comme « affranchis désormais de tout scrupule de con- « science » (p. 188). Phrase ambiguë, qui peut-être veut dire seulement qu'ils crurent dès lors pouvoir se revolter contre le roi, et qui ne serait pas juste même alors, mais qui, tout au moins, est équivoque et conçue en termes aussi généraux et aussi mal sonnants qu'on les puisse imaginer.

Quant aux pasteurs, il va sans dire que notre auteur ultramontain les traite plus mal que personne. « Un ministre, dit-il, qu'on croit « être Sureau du Rozier, osa publier, au commencement de 1563, « un livre où il avançait qu'il est loisible de tuer un roi et une reine « qui résistent à la réformation de l'Evangile » (p. 247). Il est prouvé, au contraire (Haag, IX, 329, et IV, 414), que du Rozier n'est

(1) Pour ne pas revenir sans cesse sur les mêmes discussions, nous renverrons aux précédents articles du *Bulletin* sur ces femmes illustres, et notamment au t. XIV, p. 125.

Digitized by Google

pas l'auteur de ce libelle publié à Lyon sous le titre de *Défense civile et militaire des innocents et de l'Eglise de Christ.* Il a été attribué surtout, et non moins faussement, à un laïque, le fameux jurisconsulte Charles du Moulin. Rien ne donne à M. Audiat le droit de le prêter gratuitement à *un ministre,* d'autant moins que tous les pasteurs de Lyon le condamnèrent avec éclat, dans un écrit très-explicite et très-vif, signé par Pierre Viret et neuf autres. De quel droit M. Audiat prête-t-il donc à un ministre imaginaire la thèse célèbre très-réellement enseignée par Mariana et l'ordre des jésuites?

Voici un autre exemple de l'aigreur de notre biographe : « Les « protestants, dit-il au sujet de Matthieu de Launay, avaient avec « joie accueilli l'apostat, et, comme dédommagement, avaient fait « de ce prêtre infidèle un homme vêtu de noir qui dit des choses « honnêtes, selon l'expression de Joseph de Maistre. » Or, Launay ayant été obligé de fuir à la suite d'un adultère, se refit catholique, devint chanoine, et fut un des Seize, un ligueur effréné, tout dévoué à l'Espagne, persécuteur impitoyable des protestants, et particulièrement acharné à faire mettre à mort Palissy. Etait-il bien naturel et bien juste, à propos d'un pareil misérable, de répéter l'épigramme de M. de Maistre? Est-il douteux qu'*un homme vêtu de noir, qui dit des choses honnêtes,* ne vaille infiniment mieux qu'un chanoine comme Launay, qui a fait tant de choses si déshonnêtes et si criminelles? Il faut être bien étrangement prévenu pour se montrer si maladroit. Un professeur de collége fait-il preuve de tact en prenant de nos jours, à l'égard d'un culte établi en France depuis trois siècles et demi, ce ton suranné d'inimitié dédaigneuse?

Il se moque tour à tour, avec la même malveillance, du pasteur Pierre de la Place, accusé de paraître trop souvent à la table des nobles de son Eglise, et de son successeur qui, pour éviter tout reproche à cet égard, mangeait seul du pain et des pommes, et prenait une de ses chemises pour nappe. Cette pauvreté édifierait M. Audiat, si c'était un caprice d'ascétisme monastique; mais c'était un trait de dévouement d'un pasteur persécuté, et il en rit. Il ajoute même, avec une sorte de surprise, que ce dernier ministre persévéra bien des années dans une tâche si mal rétribuée et si ingrate.

Nos martyrs ne sont pas mieux traités que nos princes ou nos pasteurs. On a grand soin de faire remarquer que Nicolas Clinet ne fut brûlé qu'en effigie dans la Saintonge (p. 162); mais on oublie qu'il e fut à Paris, en 1557, à l'âge de soixante et dix ans. Quant à Philibert Hamelin, qui faiblit une fois devant le supplice, on dit de lui, à cette occasion, « que plein de repentir, il reconnut sa faute. » On ajoute « qu'il avait quitté le catholicisme pour le calvinisme, puis le « calvinisme pour le catholicisme; et qu'il quitta une seconde fois le

Digitized by Google

« catholicisme pour le calvinisme. » La vérité, c'est simplement qu'ayant cédé une première fois à la peur, il se le reprochait si vivement, il avait une telle soif du martyre, qu'il brisa un autel qu'on avait érigé dans son cachot pour le faire assister malgré lui à la messe ; il fut pendu, et son corps brûlé pour cette action, comme il l'avait prévu et désiré. M. Audiat ne l'ignore pas, puisqu'il parle lui-même de ce fait. Pourquoi donc donner de l'homme une si fausse peinture?

Après les martyrs, un mot encore des écrivains. M. Audiat a un mauvais vouloir tout particulier contre Théodore-Agrippa d'Aubigné. A propos d'un fait rapporté par lui dans son *Histoire universelle*, et sur lequel nous reviendrons, il lui reproche d'en avoir parlé dans un chapitre de *la Confession de Sancy*, intitulé : *De l'impudence des Huguenots*. « Ces mots seuls, écrit M. Audiat, en révèlent l'esprit. » Mais au moins faudrait-il prévenir le lecteur que ce titre de chapitre est ironique, et que dans ce pamphlet de controverse (qui n'est pas plus modéré que celui de M. Audiat, mais qui a une tout autre valeur littéraire), d'Aubigné met l'apologie des huguenots dans la bouche d'un des leurs qui s'est vendu et qui fait leur éloge en croyant les injurier. Nous ne pouvons tout approuver chez d'Aubigné ; mais cet énergique et noble caractère, ce puissant écrivain mérite autre chose que les méprisantes colères du biographe de Palissy. Supposer qu'il *aura inventé* tout un récit deux fois répété par lui, qu'il aura *imaginé* contre Maulevrier une infâme calomnie, uniquement parce que ce personnage était un catholique ardent (p. 455), c'est outrager à plaisir un homme qui, sans être irréprochable, avait un grand cœur et a laissé d'admirables pages.

Tel écrivain qui n'est nullement protestant, est fort maltraité par M. Audiat pour une affirmation qui lui déplaît, et cela même quand l'historien s'est rétracté plus tard. Non-seulement M. Audiat prétend une fois de plus que Charles IX n'a pas tiré sur les huguenots, malgré les assertions des écrivains les plus compétents, et quoique toutes les objections élevées contre ce fait historique se soient trouvées insoutenables ; mais il pousse si loin la partialité que le président Hénault ayant passé sous silence le fait, soit comme douteux soit comme compromettant, dans les dernières éditions de son livre, où il l'avait d'abord admis avec un *dit-on*, M. Audiat en conclut qu'il « avoue par là avoir commis un mensonge historique » (p. 457). Quoi donc ! un historien ne pourra effacer dans une révision de son ouvrage un fait qu'il avait avancé, même avec doute, sans se déclarer lui-même menteur ! Voilà un échantillon du tact et de la modération de langage qu'on trouve chez notre auteur ; il oublie que lui-même a modifié ou retranché dans la 2e édition de sa biographie plus d'une assertion de la première. A-t-il donc avoué par là qu'il avait *commis*

Digitized by Google

des mensonges? Et que sera-ce donc si l'assertion première était fondée, et sa suppression le résultat d'une méprise, ou peut-être, hélas! un acte de dissimulation intéressée et de prudence?

Après tant d'exemples si divers de partialité, on croira sans peine que M. Audiat fait partout ressortir avec une extrême rigueur dans son récit tous les torts des protestants pendant les guerres de religion, et qu'il passe le plus rapidement possible sur ceux de ses coreligionnaires. Mais ce qu'on aurait quelque peine à imaginer, c'est qu'il se permette une espèce d'apologie de la Ligue (p. 441). Ignore-t-il que ses chefs ont donné par une délibération expresse à l'atroce Philippe II d'Espagne la couronne de France (Registres de l'Hôtel de Ville), et que le moindre sentiment patriotique, à défaut même de toute horreur pour les persécutions et pour le fanatisme, devrait faire détester à tout Français le souvenir de la Sainte-Ligue?

Quant à la Réforme, l'auteur s'évertue à chercher toutes sortes de petites causes plus ou moins honteuses, auxquelles il essaye de faire remonter son origine et ses succès. Il est incapable de voir qu'elle eut pour principes d'abord la conscience chrétienne profondément blessée par l'Eglise romaine et devenue à bon droit plus exigeante, et ensuite le progrès des lumières opéré par la Renaissance, le juste besoin de liberté, le sentiment énergique du droit que ce progrès devait nécessairement amener. Les petites ressources du pamphlétaire pour échapper à ces grands faits trahissent quelquefois un embarras singulier. Peut-on nous dire dans quelle langue est écrite cette période malencontreuse : « Des abus nombreux s'étaient, par la suite des siècles et par les vices inhérents à l'humanité, glissés dans le christianisme. Ils n'étaient pas la religion, mais ils étaient ceux qui prêchaient la religion » (p. 137). Que ces abus ne fussent pas la religion, à la bonne heure (surtout ils n'étaient pas le christianisme, et l'auteur s'est trompé en écrivant ce mot : il a voulu dire catholicisme). Mais comment ces abus *étaient ils ceux qui prêchaient la religion?*

Ailleurs on nous dit, plus correctement mais avec tout aussi peu de raison, que « née d'un accès de colère contre la corruption du clergé, la Réforme qui devait épurer les mœurs, n'épura rien et détruisit le dogme » (p. 141). Quant au dogme, malheureusement elle ne l'a pas encore assez, nous ne dirons pas détruit, mais rectifié. Quant aux mœurs, elle les a épurées, quoi qu'en dise M. Audiat, qui devant le beau tableau que trace Palissy des mœurs de l'Eglise réformée de Saintes, prend le triste parti de s'en moquer (p. 179). Enfin, quant à cet accès de colère dont serait née la Réforme, rappelons qu'il avait duré mille ans et plus, et qu'on retrouve cette sainte colère chez tous les précurseurs de Luther, en remontant des martyrs Jean Huss et Jérôme de Prague jusqu'à Vigilance, prêtre du

Digitized by Google

Ve siècle. L'indignation et la résistance des meilleurs chrétiens contre les empiétements de l'autorité et du symbolisme romain datent de l'origine de ces abus eux-mêmes; nous en avons les témoignages vivants dans l'histoire, et particulièrement en France, du Ve siècle au XVIe.

Nous ne pouvons attendre d'un juge si mal disposé qu'il ait pris connaissance bien exacte des faits de détails. Il ne connaît pas nos usages. « Un tel, dit-il, obtint le titre de diacre » (p. 167. Voyez aussi p. 177); il paraît ignorer que chez les réformés, comme dans l'Eglise au temps des apôtres (Actes des Apôtres VI), les diacres sont les distributeurs des aumônes; ce n'est pas là *un titre* à obtenir, c'est une charge laborieuse qui, en outre, au temps de Palissy, mérita plus d'une fois à ceux qu'on en trouvait revêtus la couronne sanglante du martyre.

L'usage encore pratiqué en Alsace et en quelques endroits de la Suisse, sous le nom de *simultaneum*, et par lequel la même église sert aux catholiques et aux protestants, paraît presque une chimère à notre biographe (p. 193).

Ce ne sont là que des détails. Mais ce qui caractérise l'homme et le livre, c'est l'étonnement profond de l'auteur en voyant que Palissy n'a cité ni Luther, ni Calvin. D'après la théorie catholique, ce sont les personnes de ces deux *hérésiarques* et les inventions gratuites de leur cerveau qui ont causé tout le mal. Or, voici un huguenot, trop fervent, hélas! trop invincible dans ses convictions, qui cependant ne prononce pas plus leurs noms que si jamais il ne les avait connus, et ne s'occupe d'eux ni dans ses livres, ni dans la fondation de l'Eglise de Saintes, ni dans les services religieux qu'il y a célébrés. « Fait étrange, s'écrie M. Audiat, les noms de Luther et de Calvin ne se trouvent pas dans les livres de maître Bernard (p. 150 et suiv.)! Ce silence fournit un argument à ceux qui prétendent que maître Bernard n'a jamais été réellement hérétique » (p. 151). Ah! si notre historien pouvait se le persuader! Mais c'est impossible; il se contente donc de *fournir un argument* à ceux qui le prétendent; mais il ne réussit pas plus à se le persuader qu'à s'expliquer le silence de Bernard à l'égard de tel ou tel réformateur. Rien n'est plus simple cependant. Palissy, en prêchant la Réforme, n'a prêché ni Luther, ni Calvin, il a prêché Jésus-Christ et l'Evangile, dont les noms se trouvent à mainte et mainte page de ses livres; tous les prédicateurs de la Réforme parlaient de même. Ces hérésiarques, dont Rome fait tant de bruit, n'ont été que des instruments, des interprètes, des libérateurs. Le seul chef de l'Eglise réformée est, sera et a toujours été Jésus-Christ; et la place qu'occupe l'Evangile parmi nous est infiniment supérieure et l'a toujours été, à celle que nous donnons aux écrits de nos réformateurs, même les plus glorieux et les plus saints.

Digitized by Google

En résumé, M. Audiat parle de la Réforme, non pas seulement en ennemi ardent, mais en ennemi qui ne comprend nullement l'esprit et le caractère des doctrines ou des institutions qu'il attaque.

ATH. COQUEREL fils.

(*La fin au prochain numéro.*)

VARIÉTÉS

ACADÉMIE FRANÇAISE

PRIX ANNUELS

L'Académie française a tenu sa séance annuelle le 20 août, et entendu le rapport de son illustre secrétaire perpétuel sur les ouvrages couronnés. Ce n'est pas sans surprise que nous avons vu figurer sur la liste des prix Monthyon une biographie de Bernard Palissy par M. Audiat, qui ne brille nullement par le scrupule de la vérité historique. L'académie a voulu sans doute honorer un grand homme en dépit de l'insuffisance de son biographe. Le prix Gobert a été décerné à M. Dareste, doyen de la Faculté des lettres de Lyon, pour son *Histoire de France, depuis les origines jusqu'au règne de Louis XV*, et le prix Bordin, pour l'encouragement de la haute littérature, à l'ouvrage de M. le marquis de Noailles : *Henri de Valois et la Pologne en* 1572, si bien apprécié par M. Saint-Marc Girardin, dans un article des *Débats* du 27 février 1868, qui contient des vues remarquables sur la Saint-Barthélemy. Nous sommes heureux de pouvoir reproduire ici un fragment du rapport de M. Villemain, où sont jugés avec une élégante précision les principaux ouvrages couronnés cette année par l'Académie, à commencer par celui de M. Dareste, auquel a été décernée la plus haute récompense :

Plus court et moins hardi de conjectures que l'ouvrage de Sismondi, ce livre ne saurait être toutefois que trop imparfaitement apprécié par notre rapport. Comment résumer en quelques lignes une grande étude et l'expérience d'un long enseignement? Comment discerner assez la part de la nouveauté vraie dans le récit et

Digitized by Google

celle de la tradition reproduite? Formant six volumes, des origines barbares ou romaines jusqu'à la fin de Louis XV, l'ouvrage est encore un abrégé, mais plein de faits mémorables et de souvenirs choisis. Les temps les plus anciens revivent, et le récit se développe en avançant vers la lumière. Attentif aux mœurs, aux coutumes, à la vie du moyen-âge, l'auteur n'en fait pas de peintures outrées et son admiration reste attachée aux vraies grandeurs.

Exact et impartial, il instruit par ses récits sans étonner par ses opinions : il fait, dans chaque époque, ressortir quelques événements, dominer quelques hommes. Sans parti pris de blâmer ou de louer, il dit en général les fautes des princes, des grands, des corporations, des chefs et du peuple; mais partout il saisit et met au grand jour ce qu'il rencontre de courageux efforts et de nobles sentiments. Ses récits du règne de Louis XIV intéressent, après ceux de grands témoins et de grands maîtres, et nous font pénétrer dans les principes de durée, les forces acquises et aussi les périls et les chances d'erreur que laissait une telle époque. Le jugement de l'historien sur le long règne de Louis XV, rempli de faits curieux touchant l'état de la France, le travail des esprits et le besoin universel de réformes, n'est pas moins piquant par les détails que fortement instructif, et il plairait au lecteur même sans les épigrammes empruntées au roi de Prusse Frédéric II. Extrait de toute part avec précision et sagacité, composé, en général, selon la science critique et le sentiment français, écrit avec naturel dans un style parfois un peu moderne, animé dans le récit des transactions politiques et des guerres, fidèle aux meilleures notions de paix, de liberté légale et de progrès populaire, ce livre, parvenu à l'avant-scène des temps nouveaux de Louis XVI, obtient aujourd'hui le prix fondé par un généreux citoyen, à l'honneur du nom français, au profit de la vérité sur le passé et des bons conseils pour l'avenir.

L'histoire dans ses formes diverses, l'histoire érudite ou pittoresque, philosophique ou polémique, reste un attribut et une préoccupation de notre temps. Nous devons la retrouver dans toutes nos épreuves littéraires. Ainsi la Fondation Bordin, pour l'encouragement de la haute littérature, fait sortir du concours une palme historique. Le choix s'est arrêté sur un récit important par l'étendue des recherches, les noms, les témoignages et la pensée actuelle : *Henri de Valois et la Pologne en* 1572, par le marquis de

Digitized by Google

Noailles. L'ouvrage a trois volumes, dont le dernier formé de pièces officielles et de fragments d'archives. L'auteur s'est inspiré de la langue nationale comme de l'aspect du pays. Le début est d'un haut intérêt par les choses qui touchent à la France, par les souvenirs tragiques de Coligny, de sa confiance aux promesses de la cour et de ses efforts pour servir la politique dont s'armèrent plus tard Henri IV et Richelieu.

L'ambition étrangère conseillée à Henri de Valois par Coligny ne cessa pas après le crime de la Saint-Barthélemy, et le prince y vit alors un refuge autant qu'un trône. Mais tandis que le pouvoir ailleurs se concentrait, il était en Pologne plus isolé, plus combattu. Le pays s'était agrandi par des guerres contre l'Ordre Teutonique et l'empire. Il avait, sous les Jagellons, lutté contre la Moscovie, contre les Turcs et les Tartares. Il avait occupé la Lithuanie et d'autres provinces. Mais par là même s'augmentaient les dangers d'un pouvoir instable et divisé. Cette difficulté se fait sentir dans l'ordonnance même de l'ouvrage. L'auteur interrompt la candidature de Henri de Valois pour raconter la formation précédente de la Pologne. Il en décrit les institutions, les troubles, les conquêtes. Puis, après ces épisodes, il aborde l'élection et le nouveau règne, dont il touche aussitôt le terme. L'historien, sans doute, a voulu éviter l'inconvénient de paraître composer deux ouvrages à la fois ou d'attacher une trop longue préface à un règne trop court. Mais cette condition du sujet en était inséparable. La nouveauté des faits, les descriptions heureuses, la vivacité des sentiments et du récit, corrigent ou dominent cet ensemble inégal. L'ouvrage est la vie entière d'une race. L'historien la cherche et la décrit dans le passé; il en affirme la durée en racontant ses fautes et ses disgrâces qui n'ont pu la détruire. Il en réclame les droits, dans l'ordre humain, au nom même des maux qu'elle a soufferts et peut souffrir encore. L'Académie décerne à cette étude éloquente, sans déclamation, le prix proposé.

Près de l'histoire généreuse, qui n'est parfois qu'une plainte méconnue, gardons une place à l'histoire politique. Là aussi se retrouvent Rome et la Pologne et d'autres souvenirs glorieux liés à la France. Le prix fondé par M. Thiers avec la couronne littéraire, dont il n'acceptait que le titre honorifique, méritait une destination comme celle qu'il rencontre aujourd'hui. Ce prix va récompenser

Digitized by Google

un talent jeune encore et déjà mûr. Il honore un récit impartial autant que sagace et noble dans son patriotisme. Il est décerné au volume ayant pour titre : *l'Europe et les Bourbons sous Louis XIV*, par Marius Topin. Que ce livre ajoute à la renommée diplomatique du cardinal de Polignac, cela même est fondé. Mais ce qu'on ne peut assez louer, c'est l'étude qu'on y trouve du grand sens de Louis XIV, même après les fautes d'une longue prospérité; c'est la justice rendue à la dignité de sa vieillesse, comme à la France d'alors et à son gouvernement, à Torcy comme à Villars, aux négociateurs de la paix d'Utrecht comme au vainqueur de Denain.

RÉIMPRESSION D'UN TRAITÉ DE THÉODORE DE BÈZE

Le petit traité écrit par Théodore de Bèze en 1584 : *De Francicæ linguæ recta pronuntiatione*, ne manque pas d'importance pour l'histoire de notre langue. On ne saurait trouver ailleurs plus de renseignements sur la façon dont notre langue se prononçait au XVIe siècle. La rapidité de notre parler était déjà un obstable pour les étrangers. Ecoutons Bèze : « Francorum ut ingenia valde mobilia sunt, ita quoque pronunciatio celerrima est, nullo consonantium concursu confragosa, paucissimis longis syllabis retardata, eodem tenore denique volubilis, etc. » Dans ce traité pratique, de Bèze expliquait aux étrangers la prononciation de cette langue, qui devenait déjà universelle. Il en établit les règles selon l'usage qu'il avait observé à la cour de François Ier, où il avait vécu dans sa jeunesse. S'il donne à ses lecteurs les règles suivies à la cour, il ne manque pas de les mettre en garde contre les règles de prononciation familières dans les provinces. Tous ces renseignements sont de grande utilité pour la philologie de notre langue et de ses dialectes : c'est un livre que mettra dans sa bibliothèque quiconque s'intéresse à notre langue. L'édition unique donnée par de Bèze lui-même, en 1584, à Genève, était devenue d'une extrême rareté. M. Tobler, professeur de langues romanes à l'université de Berlin, a eu l'heureuse idée de réimprimer cet opuscule. Dans un court préambule, *Lectori benevolo*, il indique les *errata* de l'édition de 1584, qu'il a corrigés dans sa réimpression. Cette réimpression, dont l'exécution typographique est très-soignée, sera recherchée des philologues. Libre aux bibliophiles de courir après l'édition introuvable, et de se dire, s'ils la rencontrent :

Oui, c'est la bonne édition;
Car voici, pages douze et seize,
Les deux fautes d'impression
Qui ne sont pas dans la mauvaise.

(*Revue de l'Instruction publique*, n° du 13 août 1868.)

Digitized by Google

CORRESPONDANCE

DE HARLAY-DOLOT

A M. Jules Bonnet, secrétaire de la SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS.

Fontenay-le-Comte, le 15 août 1868.

Monsieur,

Le dernier numéro du *Bulletin* (août 1868) renferme une lettre de M. Gaufrès qui appelle l'attention des lecteurs sur le sieur *Harlay-Dolot*.

J'ai relu à ce sujet la dédicace de l'édition in-32 de l'ouvrage de Ch. Drelincourt, intitulé : *la Persévérance des Saints ou la Fermeté de l'Amour de Dieu*, ainsi que l'article du Dictionnaire de Moréri sur l'ancienne famille noble *de Harlay*.

D'après Moréri, Charles de Harlay était bien le frère du célèbre président Achille de Harlay, né en 1536. Il était, en outre, cousin germain de Nicolas de Harlay-Sancy, qui abjura par deux fois le protestantisme, et qui donna ainsi lieu à la sanglante satire que composa Agrippa d'Aubigné, sous le titre de : *Confession catholique de Sancy*.

Toujours d'après Moréri, Charles de Harlay eut beaucoup de part aux bonnes grâces du roi Charles IX, par lequel il fut employé en diverses négociations importantes, tant en Allemagne qu'en Pologne et en Suisse.

Il me semble dès lors que le sieur Charles de Harlay peut avoir rempli les fonctions d'ambassadeur dans ces divers pays, et s'être trouvé de cette manière à l'abri des persécutions de la Saint-Barthélemy. Quant à son séjour à Padoue, vers la fin du XVIe siècle, il est facile de se l'expliquer, puisque Padoue était alors un centre d'activité littéraire et scientifique, et comme le rendez-vous de tous les personnages illustres et éclairés. Du Plessis-Mornay dut inévitablement lui recommander son fils et échanger avec lui bien des lettres.

D'après les renseignements nombreux que donne Moréri sur cette ancienne famille, il est à peu près probable que Charles de Harlay ne se maria point et demeura ainsi sans postérité.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très-dévoués.

PH. FALLE.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1868.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

MATHURIN CORDIER

OU

LA RÉFORME FRANÇAISE ET L'ENSEIGNEMENT CLASSIQUE (1)

C'est la gloire de la Réforme d'avoir popularisé l'instruction, et ouvert plus largement à la jeunesse les sources du savoir épuré par l'esprit évangélique. Comme le divin Chef de l'Eglise, elle a dit : *Laissez venir à moi les petits enfants,* et son appel n'a pas été vain. Luther et Mélanchthon ont été les bienfaiteurs de l'Allemagne. Sturm a bien mérité de Strasbourg, et les écoles de Paris ont vu passer un homme qui, sans avoir joui d'une égale célébrité, n'en occupe pas moins une place éminente dans la Réforme française. Nommer Mathurin Cordier, précepteur de Calvin, c'est évoquer les souvenirs d'une vie presque étrangère aux grandes controverses du temps, et uniquement consacrée à l'enseignement de la jeunesse, avec ce zèle pur, cet intérêt soutenu qui caractérisent l'apostolat. Dans les époques rénovatrices qui marquent un

(1) On n'a voulu qu'esquisser ici, dans un cadre restreint, un sujet peu connu en rapport avec une solennité prochaine, la troisième fête annuelle de la Réforme française.

Digitized by Google

progrès de l'humanité, l'empire du monde est aux ardents qui le remplissent de leur nom, et y laissent une trace ineffaçable de leur passage. Mais il est d'humbles sphères où s'exerce en tout temps la persévérante vertu qui fait aussi des miracles. Loin des luttes retentissantes de l'Eglise ou du Forum il y a le travail caché qui s'accomplit dans l'ombre, qui façonne lentement les générations nouvelles, et ne se révèle que par ses fruits. Qui pourrait dire, après avoir étudié l'œuvre de Mathurin Cordier, qu'il n'a pas choisi la bonne part?

Il naquit en 1479, dans une bourgade inconnue du Perche ou de la Normandie, et alla de bonne heure étudier à Paris dans la célèbre université qui après avoir jeté un si grand éclat au moyen âge, semblait hésiter à l'entrée des voies nouvelles que la Renaissance ouvrait aux esprits. C'est avec une émotion reconnaissante qu'il parle de l'académie où il fut nourri dès ses jeunes années, de cette tendre mère « qui l'enfanta pour ainsi dire à la vie intellectuelle (1). » Devenu par un labeur sans relâche savant grammairien et humaniste habile, il passa promptement du banc des écoliers dans la chaire des maîtres, sans quitter la docte montagne de Sainte-Geneviève où les colléges de Reims, de Sainte-Barbe, de Lisieux, de la Marche et de Navarre apprécièrent tour à tour la solidité de son savoir et le charme de ses leçons (2). Cordier y mettait toute son âme, et comme il aimait la jeunesse, il en fut aimé. Son enseignement porta partout les plus heureux fruits, ainsi que l'atteste ce dicton flatteur répandu dans les écoles : *Partout où enseigne Mathurin Cordier fleurissent les belles-lettres* (3).

Ce fut au collége de la Marche, et non à Sainte-Barbe, comme l'affirme à tort le savant historien de cette maison (4),

(1) « Hujus academiæ quæ me qualiscumque sum, genuit, peperit atque educavit. » Préface du livre *de Corrupti Sermonis emendatione*, in-12. Lyon, 1535.

(2) « Cum in aliis gymnasiis, cum in Rhemensi, S. Barberæ, Lexoviensi, Marchiano, Navarreo... » Préface des *Colloques*, édit. de 1564.

(3) « Ubicumque docebit Mathurinus Corderius florebunt bonæ litteræ. » Quicherat, *Histoire de Sainte-Barbe*, t. I, p. 152.

(4) Ce point sera prochainement discuté, éclairci dans le *Bulletin*.

Digitized by Google

que Cordier eut pour élève le jeune Picard au regard perçant, aux habitudes méditatives et sévères, qui devait illustrer le nom de Calvin, et qui déposa plus tard l'expression de sa gratitude dans un de ses écrits, glorieux témoignage qui associe le maître à l'immortalité du disciple : « Lorsque mon père m'eut envoyé bien jeune encore à Paris, et n'ayant qu'un avant-goût du latin, la Providence voulut que je vous eusse pour professeur, peu de temps il est vrai, mais assez pour recevoir de vous l'excellente méthode qui m'a permis d'étudier avec plus de fruit. Je n'oublierai jamais que de la classe de rhétorique où vous professiez avec éclat, vous n'avez point hésité, l'année même de mon entrée au collége, à descendre volontairement en quatrième à cause de l'insupportable ennui que c'était pour vous d'avoir à refaire de fond en comble l'instruction de vos élèves, ceux-ci vous arrivant des classes inférieures, formés uniquement pour l'étalage et gonflés de vent sans rien de solide au fond. Je tiens pour une faveur particulière de la Providence cette résolution si méritoire de votre part, à laquelle j'ai dû l'avantage d'un enseignement tel que le vôtre, ainsi que tous mes progrès ultérieurs, et j'ai voulu en porter le témoignage devant la postérité, afin qu'elle sache que s'il y a quelques mérites dans mes écrits, ils viennent en partie de vous (1). » Les souvenirs attestés par la dédicace du Commentaire sur l'épître aux Thessaloniciens se rapportent à l'année 1524, qui demeure ainsi une date dans la vie de Calvin comme dans celle de Mathurin Cordier.

Le maître qui sut mériter un tel hommage de l'un des plus grands écrivains du siècle, était loin de se croire à cette époque (s'il le crut jamais!) à la hauteur de la belle mission qui lui était confiée. C'est à lui pourtant que revient l'honneur d'avoir compris l'importance des premiers éléments, base solide de toute connaissance, et inauguré une méthode, alors nouvelle, fondée sur l'étude simultanée du latin et du français. Après

(1) J. Quicherat, *Histoire de Sainte-Barbe*, t. I, p. 153.

Digitized by Google

le long règne de la scolastique emprisonnant les esprits dans ses stériles formules, c'était déjà toute une révolution. Cordier osa le premier enseigner en français, et par un système de rapprochements ingénieux, il sut mettre en lumière les rapports et les contrastes des deux langues qu'il avait profondément étudiées, et dont il rendit l'intelligence plus facile à la jeunesse. L'exercice du thème, jusqu'à lui fort négligé, acquit une haute importance. Entre ses mains habiles, ce fut moins la traduction littérale d'une matière française en latin que le développement d'un sujet proposé, par lequel maître et élèves, variant les tours, multipliant les essais, s'appliquaient à reproduire la physionomie du style antique. Si notre langue est définitivement entrée, au XVIe siècle, dans les voies latines, elle le doit en grande partie à Mathurin Cordier.

Mais tout maître digne de ce nom a des ambitions plus hautes que ses succès, et Cordier sentait profondément ce qui manquait à son œuvre pour réaliser l'idéal qu'il avait de bonne heure conçu, et qui embrassait à la fois la culture morale et intellectuelle de la jeunesse. Son nom était partout cité avec respect; son autorité était grande dans les écoles. Seul il gémissait en secret des lacunes d'un enseignement qu'il aurait voulu retremper à la source suprême du saint et du juste. Ecoutons les mélancoliques confidences que, parvenu au terme d'une longue carrière, il devait déposer dans la préface de ses *Colloques* : « Cinquante ans se sont écoulés depuis que voué à l'enseignement je n'ai cessé de réfléchir aux moyens d'inculquer à la jeunesse le goût des lettres avec celui de la religion et des bonnes mœurs. Lorsque je débutai à Paris, la pure lumière de l'Evangile n'avait pas encore lui à mes yeux. J'étais plongé dans les épaisses ténèbres de la superstition. Je n'en exhortais pas moins mes élèves à aimer non-seulement les lettres humaines, mais aussi les choses divines, si l'on peut appeler de ce nom les vaines cérémonies de l'Eglise dans laquelle j'avais été élevé et que je

Digitized by Google

tenais pour l'Eglise du Christ. Je ne cessai jamais de persévérer dans ces efforts, comme l'attestent les écrits que j'ai publiés à diverses époques, et qui portent l'empreinte de cette double pensée. Mais depuis que le Père de toute miséricorde, ayant eu pitié de moi, m'a fait part des trésors de sa connaissance, j'ai redoublé d'ardeur pour atteindre le but désiré, dans la mesure des grâces qu'il m'a départies (1) ! »

Nous touchons ici au grand événement qui s'accomplit dans la vie de Mathurin Cordier, et lui ouvrit de nouvelles perspectives. La Réforme avait obscurément pénétré à Paris. Elle comptait des adhérents dans le palais du roi, sur les bancs de l'université et jusque dans les cloîtres qui semblaient fermés à tout souffle d'innovation. Un évêque, Briçonnet, lui avait donné asile dans son diocèse. Un écolier de l'université de Paris, Jacques Pavannes, l'avait courageusement confessée sur un bûcher. Ce fut dans l'intimité d'un célèbre imprimeur, dans cette maison des Estienne moins semblable à un atelier qu'à une académie, que Cordier apprit à connaître la nouvelle doctrine qui répondait à tous les besoins de son esprit, à toutes les aspirations de son cœur (2). Elle fut dès lors l'âme de son enseignement, comme il nous l'apprend lui-même dans la préface d'un écrit composé sous l'influence de ses sentiments nouveaux : « Sais-tu pourquoi les lettres languissent, c'est que le nom du Christ est à peine prononcé dans les gymnases de cette grande cité, et que la Parole divine est si peu étudiée qu'on la cite à peine par manière d'acquit et du bout des lèvres?... Veux-tu instruire la jeunesse avec succès, adresse-toi au cœur d'où jaillissent les sources de la vie. Place-toi sous les auspices de Dieu et des choses célestes. Donne aux enfants des leçons puisées plus haut que la terre. Apprends-leur à aimer le Christ, à le révérer, à ne vivre que pour lui (3). En-

(1) « Ex quo autem mei misertus Pater clementissimus mentem vera Evangelii sui cognitione illustravit, multo etiam ardentius id propositum persecutus sum. » Préface des *Colloques*.

(2) « Robertus Stephanus amicorum meorum intimus, quo primum doctore ad Evangelii cognitionem usus fueram. » Préface déjà citée.

(3) « Doce pueros Christum diligere, spirare, in ore habere... omnia facere ad Dei laudem, etc. » *De Corrupti Sermonis emendatione*. Lyon, 1535.

Digitized by Google

seigne-leur à tout faire pour la gloire de Dieu et l'avancement de son règne. Distille tellement à leurs oreilles le nom du Christ et sa sainte Parole qu'ils sentent s'allumer en eux l'étincelle de l'amour divin, et que la discipline de la piété remplace désormais celle des verges. Ignores-tu qu'une sainte reine, la mère de Louis IX, ce pieux roi des Français, l'éleva, dès sa jeunesse, dans de tels principes qu'il eut toute sa vie le péché en horreur? Suis cet exemple, et ne désespère pas du succès, car tu auras pour collaborateur Dieu lui-même. Instruit et façonné par le Christ, l'enfant aimera tout ce qui est bon et beau. Il recherchera tout ce qui est pur. Si tu ne sais recourir qu'aux châtiments corporels, ta peine est perdue. Car comment l'enfant apprendrait-il à aimer les lettres, s'il n'a en perspective que le châtiment (1)? »

A ces rigueurs inutiles Cordier veut qu'on substitue les règles d'une sagesse aimable, d'une piété communicative dont il parle avec effusion parce qu'il en trouve en lui le le secret : Est-elle d'un maître, est-elle d'un apôtre cette touchante invocation : « Au nom du Christ, notre précepteur commun, et notre divin Rédempteur, je vous supplie, ô jeunes gens, de donner votre cœur d'abord à la vertu et puis aux bonnes lettres, rapportant tout au Père céleste, afin que vous puissiez devenir des pierres vives dans l'édifice spirituel élevé à sa gloire. Rien de plus beau que l'union de la piété chrétienne et de nobles études, sous les auspices de Celui sans le secours duquel on ne peut faire rien de bon. Aimez donc, ô chers élèves, ceux qui vous apprennent à embrasser dans un même amour la religion et les lettres (2). »

Ce spiritualisme chrétien, hardiment dégagé de tout formalisme catholique, n'était pas sans péril au moment où la Sorbonne venait d'anathématiser les écrits de Luther, où écla-

(1) « Quomodo amabit litteras cujus rei gratia tantum pœnæ proponantur? » *Ibidem.*

(2) « Valete et bonarum litterarum morumque professores amate perpetuo. » *Ibidem. Ad pueros obtestatio.* Ce sont les mêmes idées que développera, trois ans plus tard, l'humaniste protestant, Jean Sturm, dans son beau traité : *De Litterarum ludis recte aperiendis.* 1538. L'union de la science et de la piété, *Pietas litterata*, telle est la devise de la Réforme dans les écoles.

Digitized by Google

tait dans les écoles la lutte de l'ancienne et de la nouvelle croyance. Le discours du recteur Nicolas Cop, manifeste du parti réformé, prononcé en pleine église des Mathurins (1er novembre 1533) mit en émoi l'université et le parlement. L'affaire des placards excita bientôt le redoutable ressentiment de François Ier, engagé dès lors sans retour dans la voie de la persécution. Paris vit se rallumer les bûchers avec les cruels raffinements de l'estrapade. Plus de quarante personnes, parmi lesquelles on remarquait un docteur en théologie, Caroli, un poëte, Clément Marot, furent décrétées d'accusation. Mathurin Cordier était du nombre (1). Pour se dérober aux poursuites il dut s'éloigner de la capitale (2). Le directeur de Sainte-Barbe, André de Gouvéa, répondant à l'appel des consuls de Bordeaux, se disposait alors à envoyer dans cette ville quelques personnages savants, chargés de réorganiser son collége. Le premier nom qu'il écrivit sur sa liste fut celui de Mathurin Cordier, qui partit en compagnie de plusieurs de ses collègues, Claude Budin, Jean Binet et Claude de Teyve, pour fonder l'enseignement classique dans le collége de Guyenne. Il y passa trois ans (1534-1537), et son travail ne fut pas inutile si l'on en juge par la fortune rapide d'un établissement qui devint « l'un des plus florissants de France, » et forma des élèves tels que Joseph Scaliger, Montaigne et La Boëtie. Les lettres latines étaient en grand honneur dans cette maison, sans que le grec y fût négligé, et la partie du programme relative à l'instruction élémentaire avait été rédigée par Cordier, qui, selon l'heureuse expression de M. Quicherat, y fit passer la tendresse de son âme pour le jeune âge. Ce même sentiment respire dans tous les écrits de Cordier et communique une véritable éloquence aux passages où il se rend le témoignage d'avoir tout fait, malgré la rigueur des temps, pour pénétrer

(1) *Bulletin*, X, 37, et XI, 254. On lit sur la liste du bourgeois de Paris : Maistre Maturin Cordier, qui a tenu les escoles *à Nantes*. C'est *Nevers* qu'il faut lire. La préface des *Colloques* mentionne en effet un séjour dans cette ville.

(2) « Lutetia profugus propter Evangelicæ doctrinæ professionem. » Préface des *Colloques*.

Digitized by Google

ses leçons de l'esprit évangélique, complétement banni des écoles de sa patrie.

Le rêve si pur de Mathurin Cordier ne devait se réaliser que sur la terre étrangère. Son départ pour Bordeaux fut un premier pas vers la terre d'exil où son plus illustre élève l'avait déjà précédé. Le jeune écolier picard, assis treize ans auparavant sur les bancs du collége de la Marche, était devenu l'austère réformateur qui, s'éloignant de la France, lui avait jeté pour adieu l'éloquent appel de *l'Institution chrétienne*. Associé à Farel dans l'œuvre du ministère à Genève, Calvin n'oublia pas le pieux professeur qui lui avait appris à écrire en latin comme un contemporain de Cicéron et de Sénèque. Il le pressa vivement de venir occuper une chaire au collége de Rive, organisé selon les principes de la foi réformée, et Cordier se rendit à son appel. Dès les premiers mois de 1537, il devint régent dans le collége confié à la direction d'Antoine Saunier, et il porta dans ces humbles fonctions la rare supériorité qu'il avait montrée à Paris. Son rôle comme professeur est nettement défini dans un curieux document récemment publié sous ce titre : *L'Ordre et Manière d'enseigner en la ville de Genève* (1).

« On instruit ordinairement les enfants en trois langues les plus excellentes, c'est à sçavoir : en Grec, en Ebrieu et en Latin, encore sans compter la langue Françoise, laquelle toutefois, selon le jugement des sçavans, n'est pas du tout à mespriser. Et quant aux lectures du Grec, nous avons ordinairement le nouveau testament et le vieil pour celles d'Ebrieu, et avec ce tousjours on lit de la grammaire tant en Grec qu'en Ebrieu.

« Touchant la langue Latine, nous ne rejectons nul aucteur approuvé en icelle, mais toutteffois avons tousjours Térence, Virgile et Cicéron pour les principaulx et (par manière de dire) capitaines, lesquels, en lisant continuellement, on peut apprendre à parler ung vray latin et élégant.

(1) *Notice sur le Collége de Rive*, par E.-A. Betant. In-8. Genève, 1866.

Digitized by Google

« Quant à instruire et enseigner, nous tenons communément cette mode, assavoir de ne lire rien à ceulx qui ne sont pas encore fondez que n'exposions, ou en latin, ou en françoys, ou en toutes les deux manières, s'il se peut bonnement faire.

« Sur la lecture, quand le lieu le requiert, on a de coustume de recueillir, de nommer et bailler à escrire des notables bien brefs et des observations les plus exquises, oultre plus de petits exemples et manières de parler tant en latin qu'en françoys, afin que les enfans comprennent la chose plus facilement. Or est consacré à ceste charge d'exposer le latin Maturin Cordier avec ung autre.

« Et pource qu'il ne faut point attendre que nostre labeur et estude se porte bien, sinon que le Seigneur nous ayde et nous enlumine par son Sainct-Esprit, à ceste cause nous commençons et achevons tousjours par oraison. »

L'œuvre si heureusement commencée par Mathurin Cordier et ses collègues fut trop tôt interrompue. Les troubles qui amenèrent, au mois d'avril 1538, l'exil de Calvin et sa retraite à Strasbourg, ne furent pas moins funestes à l'Eglise de Genève qu'à ses écoles renaissantes. Avant la fin de la même année, le principal du collége, Antoine Saunier, fut banni à son tour pour avoir osé résister au despotisme religieux du Conseil. Mathurin Cordier partagea son sort. Tandis que le premier allait fonder le collége de Lausanne sous les auspices de la seigneurie de Berne, le second se dirigea vers Neuchâtel, où, près de Farel, une mission des plus honorables lui était réservée, et durant sept ans, il déploya dans la direction du collége de cette ville l'activité modeste et utile qui semblait attachée à chacun de ses pas. Ce fut à Neuchâtel qu'il reçut, au mois de mars 1541, une lettre des magistrats de Genève qui, éclairés par de tristes expériences, le rappelaient dans la cité d'où il avait été banni trois ans auparavant. La chute du parti des Articulants annonçait des jours meilleurs pour la république genevoise. Cordier, tout en se réjouissant

Digitized by Google

des événements qui affermissaient la Réforme sur les bords du Léman, et rouvraient à Calvin la carrière de foi et de génie qu'il devait si glorieusement parcourir, ne se crut pas libre de le rejoindre, et retenu par les plus honorables scrupules, il s'excusa auprès des magistrats genevois de ne pouvoir rompre les liens de gratitude et d'affection qui l'attachaient à la seigneurie de Neuchâtel. Il les encourageait en même temps à persévérer dans l'œuvre réparatrice qu'ils avaient inaugurée par le rappel de Calvin, et il recommandait à leur choix, pour une chaire du collége de Rive, un de ses plus doctes collègues du collége de Guyenne : « En pensant à vostre collége, lequel vous avez si grand désir de relever à l'honneur de Dieu, il m'est venu en mémoire d'ung bon frère et honneste personnage nommé Claude Budin, lequel est de présent à Bourdeaux, en Gascogne, et travaille à instruire la jeunesse, en telle sorte que depuis quatre à cinq ans qu'il y est, il a fait courir un merveilleux bruict touchant le collége de la dite ville.

« Or il est ainsi que dès le temps qu'il plut au Seigneur de m'appeler par le bon moyen de mes bons frères Antoyne Sonier, Farel et Calvin, pour ayder à instruire les enfants en vostre collége, le dict personnage estoit fort affectionné à s'en venir avec moy, s'il eust eu une telle occasion de venir au pays de l'Evangile pour s'employer au service et à la gloire de Dieu. Et de faict, il luy faisoit grand mal de me voir ainsi départir, non pas en tant que j'estois appelé à ung tel bien, mais à cause de nostre séparation corporelle, car dès nostre jeune aage, luy et moy avons tousjours été si bons amys et si familiers ensemble, que nous avions, selon nostre poureté, argent et livres et aultres choses en commun.

« Quant aux grâces que le Seigneur Dieu a mises en ce bon frère, il serait long à racompter; mais seulement je vous ay voulu advertir que je ne sache homme de lettres plus convenable pour ayder et relever vostre dict collége, ni qui ait si grand'industrie et diligence pour donner bon ordre à toute

Digitized by Google

vostre escole, et pour y planter et introduire une telle discipline qu'il en sera parlé (aydant le Seigneur) non-seulement ès pays de l'Evangile, mais aussi ès autres contrées, comme France et Italie (1). »

Le maître si dignement loué par Cordier, Claude Budin, ne fut point appelé à Genève, et il ne cessa pas d'exercer ses talents au profit d'une ville où son nom est peut-être oublié. D'autres hommes, parmi lesquels on doit compter le célèbre humaniste Castalion, vinrent occuper successivement les chaires du collége, objet des plus vives sollicitudes de Calvin. Il fut donné pourtant au réformateur de voir se réaliser, dix-huit ans plus tard, un de ses meilleurs vœux lorsque Cordier, s'associant à la retraite de Viret et de ses collègues, consentit à échanger la direction du collége de Lausanne qu'il avait acceptée en 1546, contre les fonctions de régent de la cinquième classe dans le collége agrandi, développé, qui devint en quelque sorte le péristyle de l'académie fondée en 1559, à Genève, sous le rectorat de Th. de Bèze. Par un privilége de cette humilité qui semble avoir glorieusement marqué les deux extrémités de sa vie, Cordier renouvela en cette circonstance l'exemple d'abnégation qu'il avait donné au collége de la Marche. A l'âge de quatre-vingts ans, il accepta les modestes fonctions qui lui étaient proposées, comme une dernière étape de la carrière qu'il avait persévéramment suivie, dans les bons et les mauvais jours, en France et en Suisse. Il devint le patriarche des écoles auxquelles il consacra ses derniers labeurs et jusqu'à son dernier souffle.

Ce fut, en effet, au bord de la tombe, à ces limites de l'âge auxquelles il est donné à peu d'hommes d'atteindre, que Mathurin Cordier, résumant les leçons de toute sa vie, publia les *Colloques* auquels son nom demeure attaché : « Depuis que, recueilli pour la seconde fois à Genève comme dans un port tranquille, j'ai goûté un peu de repos, je n'ai cessé de me demander comment je pourrais témoigner ma reconnaissance

(1) Aux seigneurs de Genève. *Bulletin*, XV, p. 416.

Digitized by Google

à ce Dieu qui m'a toujours couvert de sa paternelle protection. Comme donc Robert Estienne, le meilleur de mes amis et celui auquel j'ai dû la connaissance de l'Evangile, m'exhortait sans cesse à écrire quelque chose pour les enfants, m'en offrant tous les moyens et jusqu'à l'aide d'un secrétaire, je me mis à l'œuvre, hélas! trop peu de temps, car j'eus bientôt à pleurer ce même Estienne, rappelé de ce monde à Christ, avec un grand deuil pour les lettres. Je ne persistai pas moins dans mon entreprise, mon désir étant d'écrire quelques opuscules par lesquels j'aurais témoigné mon amour à la jeunesse, s'il m'eût été donné d'y mettre la dernière main!... L'an dernier, un adjoint m'ayant été accordé dans les fonctions du professorat, il me vint à l'esprit de revoir d'anciens papiers, parmi lesquels se trouvaient ces colloques endormis depuis trois ans dans la poussière de mon cabinet. Je les réveillai de ce long sommeil pour les repolir et les augmenter dans le loisir des heures matinales; je communiquai ensuite le manuscrit à quelques hommes doctes, qui le jugèrent digne de figurer avec la grammaire entre les mains de la jeunesse. Je me décidai donc à le publier, comme témoignage du double dessein dont j'ai poursuivi la réalisation dans ma longue carrière, à savoir, d'inculquer aux enfants, avec la pureté du langage, la religion et les bonnes mœurs. S'il leur revient quelque fruit de ce travail, qu'ils bénissent Celui qui m'en inspira la pensée, et qu'ils se souviennent aussi, dans leurs prières, des magistrats de cette cité sous l'administration desquels nous vivons en paix et pouvons consacrer nos études à la glorification de Dieu (1). »

Il est superflu de louer les *Colloques*, ce modèle de conversations élégantes, que tant de générations successives se sont transmis de siècle en siècle, et dont le souvenir n'est pas encore évanoui des écoles. Ce que l'on doit y signaler plus encore que le choix heureux d'expressions, et la rare intelligence des deux langues appelées, par un art habile, à se gra-

(1) *Maturini Corderii in Colloquiorum suorum libros præfatio*, édit. de 1564.

Digitized by Google

ver simultanément dans l'esprit de l'élève, c'est le soin constant du maître et comme le souffle pur par lequel il sait ramener la jeunesse aux notions les plus élevées, Dieu, le devoir, la religion, et rendre la vertu aimable sans lui rien ôter de l'austère grandeur qu'elle revêt aux jours de rénovation de l'Eglise : « Il n'est pas, a dit l'un des continuateurs de Cordier, un de ces *Colloques,* où l'on ne rencontre quelque pensée morale, quelque précepte de piété, de sagesse, dans lequel l'auteur ne se montre aussi soigneux de former ses élèves à la vertu qu'à la bonne latinité (1). » La leçon, commencée par la grammaire, s'achève parfois en un pieux cantique qui part du cœur. Témoin ce dialogue, en vers latins, entre le moniteur et le maître, qui évoque une discipline supérieure à celle du temps : « Cesse, ô maître, des recommandations superflues. Notre moniteur, c'est le Père céleste; c'est son Fils, Celui qui a nom Jésus, et qui agit en nous, et nous renouvelle par son esprit. — Belle réponse faite à propos et qui passe mon espérance! Mais qui es-tu, ô toi, qui fais entendre de si purs accents? Je veux te proclamer le plus docte de mes élèves, car une douce et divine harmonie a coulé de tes lèvres. — Je ne mérite pas, ô maître, de tels éloges. A Dieu seul revient en effet toute gloire. Que n'ai-je l'éloquence et l'espace nécessaires, pour entonner plus dignement ses louanges! »

Atque utinam eloquium nobis spatiumque daretur
Ut nostra in laudes solveret ora suas (2)!

La fête des Promotions, célébrée pour la première fois le 26 avril 1560, fut comme la consécration de l'œuvre de Mathurin Cordier. Avec quel attendrissement le pieux vieillard dut assister à cette solennité des écoles, qui réunit, sous les voûtes de la cathédrale de Saint-Pierre, maîtres et élèves, ministres et magistrats, dévoués à la même patrie, et symbolisa

(1) M. Betant. Haag, *France protestante.* Art. Mathurin Cordier.
(2) *Colloquiorum Liber secundus,* p. 52. Il y a, p. 75, un dialogue entre Macarius et *Calvinus.*

Digitized by Google

l'alliance des lettres et de la religion, qu'il avait également aimées !

Le Testament de Mathurin Cordier, rédigé le 24 septembre 1563, dans la quatre-vingt-quatrième année de son âge et l'avant-dernière de sa vie, en présence de Michel Cop et de Nicolas Colladon, contient l'expression des sentiments qui le soutinrent à l'heure suprême : « Je rends grâces à Dieu de tant de biens et bénéfices qu'il m'a faicts, et singulièrement de ce qu'il m'a appelé à la congnoissance de son sainct Evangile, et par iceluy donné à congnoistre le vray moyen de son salut qui est en Jésus-Christ, notre Sauveur et médiateur envers luy, le suppliant me continuer ses grâces et me faire persévérer en sa saincte foy jusques à ce qu'il luy plaise m'appeler de ce monde et m'alloger au repos qu'il a préparé à tous ses fidelles, du nombre desquels je m'asseure estre par sa pure grâce et miséricorde... Et d'autant que les maladies desquelles il plaît à Dieu nous visiter en ce monde nous doibvent servir d'advertissement pour nous préparer à comparoir devant luy, mesme quand elles sont joinctes avec vieillesse, qui est une continuelle maladie en l'homme, après m'estre soubmis au bon vouloir de Dieu, je proteste vouloir vivre et mourir en son sainct Evangile (1). » Les biens de l'humble régent qui avait consacré toute sa vie aux écoles, ne pouvaient être considérables : ses meubles et ses livres, une maison à Lausanne, deux pièces de terre à Cossonay, tel était l'héritage qu'il léguait à sa fille, Suzanne, qui épousa plus tard le régent Philippe Crespin, et à son défaut aux enfants d'un premier lit « de sa très-chère et bien-aimée femme » Thomaze Pelet. Il voulut être inhumé sans pompe dans ce champ de Plain-Palais où, dans l'attente de la résurrection, dormaient tant d'exilés, et où le devança de quelques mois l'illustre réformateur qui semblait devoir lui

(1) Archives de Genève. *Minute de Jean Ragueau.* Témoins : Michel Cop et Nicolas Colladon, ministres de l'Evangile. Présents : maistres Gervais, Herault, Job Verat, Antoine de la Faye, Abraham Maire, Henry Desprès, Jacques Perrin et Julien Paignot, régents au collége.

Digitized by Google

survivre. Rassasié de travaux et de jours, Mathurin Cordier vécut assez pour pleurer Calvin!

Sur la tombe de cet homme vertueux, aussi éminent en savoir qu'en piété, dont la bienfaisante activité, croissant avec l'âge, rappelle l'arbre, aux antiques rameaux, qui ne ploie que sous les fruits, on éprouve un sentiment mêlé de gratitude et de respect. On voudrait graver pour unique épitaphe sur sa pierre funèbre, ces mots inscrits sur le registre de la compagnie des pasteurs : « Le vendredi 8 de septembre mourut le bon homme Corderius en grand aage et heureusement, ayant servi jusques à la fin en sa première vocation d'enseigner les enfants et conduire la jeunesse en toute sincérité, simplicité et diligence, selon la mesure qu'il avoit reçue du Seigneur. » Si l'existence de Mathurin Cordier n'offre que peu d'événements à raconter, elle n'en est pas moins pleine : vertu, savoir, modestie, sacrifice sans cesse renouvelé de soi-même au devoir dans les plus humbles sphères, voilà ce qui l'honore et la couronne d'une auréole plus pure que la gloire elle-même. Tout ami des études qui visite le vieux collége de Calvin et recherche la trace des maîtres vénérés, aime à saluer sous les ormeaux séculaires qui voient se succéder, avec la régularité des saisons, de nouvelles générations d'écoliers, celui qui fut, en des temps orageux, la personnification du bon maître, et si l'on ose ainsi dire, le Rollin protestant du XVIe siècle. Sa vie si pure se dérobe à l'éloge : « Elle ressemble, dit Senebier, à ces beaux jours, dont on jouit sans en parler. »

JULES BONNET.

Digitized by Google

HOTMAN DE VILLIERS ET SON TEMPS (1)

III

Tous ces projets d'accord reposent, à peu de chose près, sur un fond commun. On appelle hérétiques les chrétiens séparés de l'Eglise catholique : les protestants n'ont jamais cessé d'en faire partie. On les accuse d'innovations : ils ont au contraire retranché tout ce qui ne se retrouve pas dans les premiers siècles du christianisme. Donc il faut s'en rapprocher le plus possible et remonter à la source pure. Quant aux points obscurs et douteux, on doit les résoudre par l'autorité des saintes Ecritures et non par les traditions qui s'altèrent ou par la voix des hommes qui peuvent se tromper. A ce thème général chacun ajoute les exhortations ou les propositions qui lui semblent les plus opportunes.

En suivant l'ordre chronologique nous trouvons d'abord un imprimé petit in-8° de 45 pages (n° 23) qui date encore du règne de Henri III : *Advis en forme de Paradoxe sur le différent de la religion, à Paris, MDLXXXV.* Hotman a ajouté les mots : *par le feu sieur d'Infendie, censuré et corrigé par feu M. de Senlis. Rose.*

Jean Hotman, sieur d'Infendie, greffier des monnaies, était oncle à la mode de Bretagne du sieur de Villiers, et quoi qu'en aient pensé quelques biographes, il n'avait point adopté la Réforme. C'est un de ces catholiques modérés qui soupiraient après la paix et qui, tout en reprochant aux protestants de s'être attaqués à l'ordre établi, trouvaient que les catholiques avaient tort de ne pas distinguer l'essentiel de l'accessoire et de prétendre tenir comme indispensable ce qui souvent n'a été introduit qu'à la longue. Pour lui il y a un moyen sûr de

(1) Voir le *Bulletin*, p. 97, 145 et 401.

Digitized by Google

tout apaiser, c'est la charité. Il ramène en effet la religion tout entière au sommaire de la Loi et continue ainsi :

« Pour juger pertinemment de la bonne ou mauvaise institution qui est en une religion, il faut soigneusement considérer combien elle apporte d'avancement et d'utilité pour attirer l'esprit de l'homme à la charité parfaite, tant envers Dieu qu'envers son prochain. La religion n'est pas une école instituée seulement pour disputer et débattre à qui dira le mieux et mieux interprétera les Ecritures, mais principalement et finalement pour apprendre à bien faire... Il n'est pas question en notre religion seulement de croire ou d'entendre, mais de faire, c'est-à-dire aimer : nous ne devons pas débattre à qui croira ou entendra le plus de choses, mais à qui plus aimera son Créateur. D'autant que tout ce que nous pouvons acquérir de croyance, de foi et d'espérance n'est bon que pour acquérir enfin la charité. Si la foi (comme il est certain) ne sert que pour aimer, il n'est ja besoin (à mon avis) de nous bailler à croire multitude de choses, sinon à mesure que nous les pouvons digérer et que nous en servons à la perfection de notre charité. »

Quant à la nature du sacrement de l'autel, le sieur d'Infendie se permet plusieurs considérations qui ne sont pas aussi absolues que l'eussent désiré ses coreligionnaires : « Les sacrements sont des signes visibles de grâces invisibles; il ne suffit pas d'en user, mais il en faut bien user; elles sont dites saintes et sacrées non que du tout elles sanctifient l'homme, mais pour ce qu'elles sont ordonnées et servent de moyens pour le rendre saint et parfait... Les cérémonies sont l'extérieur; l'intérieur c'est la foi, l'espérance, la charité. L'intérieur ne se peut aucunement forcer ni contraindre, car Dieu qui veut être aimé de l'esprit de l'homme, l'a pour cette occasion rendu franc de toute force et contrainte, pour ce que l'amour ne peut être que franchise et liberté. »

Il admet enfin que « plusieurs choses, bien qu'elles soient vraies (comme quelques choses qu'on dit de la Trinité, justifi-

Digitized by Google

cation, prédestination), ne sont pas toutefois nécessaires à croire, » et il se résume en demandant qu'on ne s'insulte pas mutuellement; que d'une part on retranche de la trop grande multitude d'institutions, de l'autre qu'on accepte le côté extérieur des cérémonies, « et que des deux côtés on tende dans une union mutuelle vers la fin principale de la religion qui est la charité, afin que si on doit faire la guerre, ce soit seulement à qui sera plus sage, plus humble, plus vertueux. »

C'est l'évêque de Senlis, Rose le fougueux ligueur, qui répond à ces nobles conseils de tolérance et de piété. Ses annotations garnissent les marges de l'Avis et ne forment pas la partie la moins intéressante de notre Bibliothèque. Au lieu de discuter, il invective. Veut-on connaître le résumé de son opinion? il la formule en deux mots : *Sibi repugnat*. Quelle chance de succès la raison et le droit pouvaient-ils avoir contre un pareil adversaire? Les explosions de sa haine se manifestent jusque dans son écriture; il écrase les mots à défaut d'hérétiques et souligne avec fureur tous les passages où l'amour est préféré à la foi.

Une réfutation plus approfondie est renfermée dans la pièce suivante (n° 24). Les arguments du sieur d'Infendie sont repris et combattus un à un par un controversiste désigné seulement sous les lettres A. B. L'Avis lui semble partir d'une bonne âme et désireuse de la paix et bien commun, mais qui s'est laissé entendre et induire en plusieurs notions de l'Eglise (qui porte sa condamnation sur le front) soi-disant réformée. Nous ne citerons pas en entier cette longue dissertation : il suffit d'indiquer que l'auteur n'admet aucune influence humaine dans les institutions de l'Eglise; tout a été directement organisé par les apôtres; les conciles n'ont jamais confirmé de loi ou d'article de foi; la charité n'est pas la fin où tend la religion. Et pourtant l'accord des religions se fera finalement « si seulement on prend l'Ecriture au sens que veut l'Eglise, car comme l'Eglise eût défailli si l'Ecriture eût défailli, ainsi l'Eglise eût défailli si le vrai sens de l'Ecriture eût défailli :

Digitized by Google

l'Eglise pouvant être sans l'Ecriture mais non sans le vrai sens de l'Ecriture, etc... » Les protestants pouvaient-ils en conscience se ranger à un accord dont la condition *sine qua non* était d'accepter les yeux fermés le sens adopté par les catholiques? « Paix soit entre nous » dit l'auteur en terminant. Qu'on était encore loin de la réalisation de ce vœu!

Le n° 28 est un document connu : « *Supplication et Advis donné au Roy Henri IV de se faire catholique.* Il a été souvent cité sous le nom de Remontrance d'Angers, parce qu'il fut imprimé dans cette ville. Deux autres copies manuscrites se trouvent, l'une à la Bibliothèque Impériale, la seconde (mentionnée par L. Ranke) à la Bibliothèque de l'Arsenal. Elle a de plus été imprimée en entier dans l'*Histoire de France* de Matthieu (vol. II, p. 111), comme Discours envoyé au Roi par les Parisiens après l'assemblée du 26 octobre 1592. Palma Cayet raconte que le parlement de Tours fit supprimer l'édition qui n'avait été tirée qu'à deux cents exemplaires et que cet écrit provoqua de nombreuses réponses. Ni Matthieu ni Cayet n'en indiquent l'auteur : M. Stæhelin croit y reconnaître le style de Du Perron et, quoique les œuvres du cardinal ne le contiennent pas, sa supposition est pleinement confirmée par notre exemplaire, en tête duquel Hotman a écrit : « Du feu cardinal Du Perron, 1591. » Ce point historique qui n'est pas sans intérêt, nous paraît donc définitivement établi. D'ailleurs « le tour vif et souvent heureux du style, le ton respectueux dans la forme, souvent sarcastique dans le fond » assignent à ce morceau une place distincte au milieu des nombreuses controverses de l'époque.

« Sire, voici une seconde guerre qui vous vient maintenant sur les bras. Ceux lesquels imitans les premiers chrestiens vous ont reconnu pour leur roy, et qui vous ont assisté et assistent contre vos rebelles sujets, veuillent à bon escient emporter et gagner sur vous que vous soyez, s'il vous plaist, catholique. J'ai dit à bon escient, car c'est la chose que vos ennemis (quelque mine qu'ils fassent) désirent et affectent le moins. »

Digitized by Google

Remarquons ici que l'historien Matthieu se trompe évidemment en rapportant cette Supplication à l'assemblée de Paris d'octobre 1592. Les Parisiens n'avaient pas reconnu de roi et ne pouvaient s'exprimer de la sorte; la date assignée par Hotman est aussi d'une année antérieure à leur assemblée : « Sire, » poursuit l'auteur, « il est saint, il est honorable, il est utile, il est nécessaire que vous soyez catholique. » Il passe alors en revue les raisons plus mondaines et plus politiques que religieuses qui doivent l'emporter dans l'esprit du monarque. Si dans la première partie du discours « il est saint, » le futur cardinal se souvient encore qu'il est théologien, mais ne le laisse entrevoir qu'en passant, se réservant sans doute de le prouver dans les conférences de l'avenir; toute la force de l'argumentation porte sur les points : « Il est honorable, il est utile, il est nécessaire. » A un prince dont le royaume est divisé par les factions et qui, privé de sa capitale, voit l'Espagnol s'unir contre lui à ses sujets révoltés et lui susciter un compétiteur, il présente le tableau d'un pays rendu à la paix et à la prospérité, d'un trône affermi, d'une page brillante dans les annales françaises, d'un sacre solennel à Reims, d'une sépulture royale à Saint-Denis.

Les répliques ne se firent point attendre. La plus importante, publiée sous le nom de Francophile et conçue dans un esprit politique qui ne manque pas de portée, est attribuée à Nicolas Barnaud; Cayet, au contraire, la désigne comme l'œuvre d'un catholique (1). Une seconde réponse a été insérée dans les *Mémoires de la Ligue :* nous y renvoyons ceux de nos lecteurs qui désireraient étudier un document protestant et dans lequel la théologie s'allie à l'histoire. Nous ne saurions passer aussi rapidement sur une troisième réplique qui, dans nos manuscrits, fait suite à l'écrit de Du Perron, sous ce

(1) « Ainsi le premier imprimé que fit faire le tiers-parti se vid tant combattu dès sa naissance, que ceux qui en vouloient estre les parrains furent contraincts de l'entretenir secrètement de douces viandes dans leurs cabinets, jusqu'à l'heureuse conversion du roy, qu'il fut tout esteint. » (P. Cayet, *Chronologie novenaire.*)

Digitized by Google

titre : « *Response à la Supplication adressée au roy pour se faire catholique, et aux moyens nouveaux pour induire Sa Majesté d'aller à la messe.* » (N° 29, 47 pages in-folio.)

L'auteur, on n'en saurait douter, est bien celui dont nous étudions la vie, et nous trouvons en germe, dans ce premier travail, toutes les idées qu'il développe plus tard dans ses divers essais de conciliation. Mais ce qui donne à son langage un caractère très-particulier, c'est qu'il s'agissait pour lui, non de proposer seulement un accord et d'en prouver la possibilité, mais surtout de répondre à une tentative directe et exclusive, et de faire ressortir tout ce qu'elle renfermait de blessant pour le roi et de peu honorable pour l'Eglise elle-même.

« Il n'est rien si commun en la bouche de plusieurs que si le roi allait à la messe il mettrait son royaume en paix. Si ainsi est, et que cette paix est tant désirée d'un chacun, reste à trouver les moyens pour y induire Sa Majesté. On en a mis en avant quelques-uns qui ressentent un esprit ligueur, lequel, par ses artifices, veut rendre le roi odieux à ses sujets, le faisant coupable de la cause et continuation de nos malheurs. » Tel est le début. Fermement persuadé des droits incontestables de son souverain, Hotman se montre justement froissé des doutes qu'on voudrait lui inspirer sur les conséquences possibles de sa persistance. « Voici, » dit-il, « sans plus de propos, la réponse que nous adressons à cette belle Supplication adressée au roi avec un commencement de menaces, pour cuider faire peur à celui que les foudres de Rome ni toutes les rodomontades d'Espagne ne surent jamais étonner. C'est que le roi ne se laisse point intimider par menaces, et se laisse persuader par raisons. » Il établit alors que Henri IV n'étant pas sorti de l'Eglise, il n'est point besoin de le convier à y rentrer. « Quand vous dites qu'il faut que le roi se fasse catholique, c'est autant que si vous vouliez qu'il se fît chrétien, selon la signification du mot catholique...; mais vous voulez qu'il se fasse romain. » Le sieur de Villiers arrive ensuite à l'examen des divers arguments de Du Perron.

Digitized by Google

Pour juger le côté théologique, il se place toujours sous le point de vue précédemment indiqué : les réformés font partie de l'Eglise et doivent se réunir à leurs frères dans un concile; le pape ne prendra pas en main la réformation des abus : c'est à l'Eglise gallicane à s'en occuper. En remontant aux temps primitifs de cette Eglise, on constatera les changements qui s'y sont introduits; en remontant plus haut encore, on verra que les Pères sont loin d'avoir été d'accord sur plusieurs points. Il s'appuie sur de nombreux exemples rappelés avec une science profonde de ces questions ardues, et discute surtout en érudit les origines et les transformations de la messe et l'extension non motivée du pouvoir pontifical. Cet aperçu se termine par ces paroles : « Vous priez le roi pour son instruction de ne croire cinq ou six ministres, mais je vous dis qu'il y aurait aussi peu de raison qu'il se fît instruire par cinq ou six mauvais théologiens comme vous. » Hotman prouve ainsi combien il se fiait encore aux assurances du monarque, combien il s'attendait peu à la superficielle conversation de Saint-Denis. Les questions religieuses sont beaucoup plus approfondies dans la réponse que dans la Supplication même, ce qui explique jusqu'à un certain point l'épithète de mauvais théologien infligée à l'adversaire.

Il s'agissait maintenant de répondre aux raisons qui, dans l'Avis, tenaient la première place. Et d'abord le point d'honneur :

« Il est honnête, il est honorable que le roi se fasse catholique..... c'est-à-dire qu'il devienne esclave de l'évêque de Rome; qu'il lui assujettisse son sceptre et l'Eglise gallicane quant et quant. »

Et rappelant le nombre des souverains protestants, l'importance de leurs pays, la position que Henri IV occupe à leur tête, il demande :

« S'il n'a pas plus d'honneur d'être le chef et le plus honorable de son parti, composé de presque tous les rois, princes et Etats de l'Occident et du Septentrion, que de devenir le vassal de Grégoire ou d'Innocent, qui sont eux-mêmes valets et créatures du roi d'Espagne. »

Digitized by Google

« Quant aux menaces de vos annales, elles sont bien vaines. Il n'y a, en France et hors de France, homme qui n'en juge autrement, s'il n'a perdu le sens, et qui doute que les annales et histoires de ce temps seront remplies des victoires et trophées de Henry Quatrième, roi de France et de Navarre, pour avoir seul combattu et abattu la tyrannie espagnole? Et qu'il ne sera pas seulement le soixante-troisième roi chrétien et catholique après Clovis, mais, qui plus est, après Charlemagne, le second restaurateur de l'Etat et de l'Eglise gallicane, avec pareil surnom de Grand et de Conquérant, dont aucuns de ses prédécesseurs ont été honorés. »

Après avoir relevé ce qu'a de peu sérieux l'argument : « Le roi ne sera pas si bien suivi à l'église comme sont les princes du sang, » et avoir dit un peu plus loin : « Mais vos raisons n'ont point tant abattu le roi qu'il soit besoin de parler de son enterrement, » Hotman rachète le ton un peu léger de cette plaisanterie par ces mots empreints d'une incontestable grandeur d'idée et d'expression :

« Et quant au lieu de sa sépulture, serait-ce pas contre le droit des gens de le vouloir frustrer du lieu qu'il a reconquis par ses armes et par sa valeur? Car encore qu'il ait par sa vertu mérité un nouveau mausolée et lieu particulier sacré à l'éternité de sa mémoire, ce néanmoins puisqu'il a si heureusement arraché de la main de ses sujets rebelles et Espagnols celui de ses prédécesseurs, il doit, s'il veut, y avoir et sa place et son repos. »

« Restent vos deux derniers chefs de l'utile et du nécessaire, auxquels je n'entreprendrai point de répondre, puisque tant d'autres, et même le feu seigneur de La Noue, vous y ont satisfait; comme je crois que vous en apprendrez plus d'eux que de moi; seulement je vous dirai que qui change de religion pour l'utilité n'a point de religion du tout. »

Citons enfin ce fragment de la péroraison :

« Si vous voulez dignement recevoir ce prince en votre maison, nettoyez-la : si vous voulez qu'il entre en votre Eglise, repurgez-la de ses superstitions. Je vous jure, il ne tient plus qu'à cela que nous ne servions Dieu à même autel avec vous. Nous parlons maintenant sans passion : aussi ne nous sauriez-vous plus mal faire. Cuidez-vous que ce soit par manie que mille milliers d'hommes! se soient fait brûler, pendre, noyer, massacrer, piller, bannir sur cette querelle, c'est-à-dire sur la demande de cette réformation? Cinquante personnes, cent, voire

Digitized by Google

cinq cents, pourraient bien, par une folie d'esprit, étant séduits et abusés, se faire mourir de gaieté de cœur; mais des rois quitter l'espérance toute certaine de plus grands royaumes; des princes, des grands quitter les faveurs d'un roi, les délices d'une cour; des prélats quitter leurs bénéfices et dignités; les magistrats et officiers quitter leurs états, charges et offices; les riches, leurs biens; les maris, leurs femmes et familles; chacun, son aise, ses plaisirs, ses commodités, et tous volontairement élire la défaveur de son prince, le hasard des batailles, la fatigue de la guerre, l'éloignement de sa patrie et de sa maison, l'exil volontaire, la pauvreté, tous les mésaises, disgrâces et incommodités du monde, voire la mort même; la mort dans un feu, en un gibet, sur un échafaud : non pas seulement des hommes de courage et de résolution, mais des vieillards, des femmes, des enfants; non-seulement des gens ignorants, mais des plus savants, des plus habiles, des plus entendus; non-seulement des petits compagnons, mais des gens d'honneur et qualifiés; non point en une province seule, en une contrée, en un royaume, mais déjà quasi par tous les royaumes et pays de l'Occident. »

Ces paroles n'ont pas besoin de commentaire; elles empruntent encore plus de force en passant par la plume de celui qui, pendant toute sa jeunesse, avait eu sous les yeux un de ces grands exemples de dévouement et de sacrifice.

Parmi les contradicteurs de Du Perron, Hotman a cité La Noue : ce nom nous amène à parler d'un des documents les plus importants que renferme la collection (n° 42). On sait que ce guerrier maniait la plume aussi bien que l'épée, mais on a prétendu qu'au moment de l'abjuration du roi, il avait conseillé à Henri IV de se concilier ainsi ses sujets rebelles. Cette imputation maligne, déjà réfutée, n'en a pas moins été quelquefois reproduite. La lettre dont nous possédons copie avec suscription d'Hotman, « lettre de M. de La Noue Bras de fer, » donne un éclatant démenti à cette accusation. Comme elle ne rentre pas directement dans notre sujet et qu'elle mérite une place d'honneur à part, nous nous contentons de la promettre aux lecteurs du *Bulletin*. Il en sera de même du n° 43, *Epître au Roy très-chrestien*, signée Nicolas Barnaud. Qu'il nous suffise de mentionner ici que l'auteur de cette lettre, cherchant les moyens de procurer la paix du royaume,

Digitized by Google

insiste sur la convocation d'une assemblée d'ecclésiastiques catholiques et réformés, et s'efforce de leur persuader qu'ils devraient, des deux parts, se montrer favorables à ce projet.

Parmi les correspondants d'Hotman, il n'en est aucun peut-être qui ait pris ces questions plus à cœur que Nicolas Séguier, d'abord pasteur à Payerne, ensuite pasteur et professeur de théologie à Lausanne. Poussé par un égal désir de conciliation, il avait approfondi la polémique religieuse sur le plan adopté par son ami. Ils se communiquaient le fruit de leurs recherches et en discutaient les résultats dans le même esprit de charité. Plusieurs lettres de Séguier, qui nous ont été conservées, retracent, dans leurs effusions intimes, les alternatives rapides de leurs espérances et de leur désappointement. Une première fois déjà, il avait indiqué sept points sur lesquels on devrait tâcher de s'entendre (1). Les pressantes sollicitations d'Hotman le déterminèrent enfin à fondre l'ensemble de ses travaux dans un traité de cinquante-cinq pages restées manuscrites, qu'il soumit à son appréciation. Il est intitulé : « *Discours et Traité monstrant en quoy consiste le discord qui est entre les François, lesquels sont de l'Eglise catholique romaine et ceux de l'Eglise catholique réformée, pour le fait de la religion, et les moyens de les pouvoir réunir les uns avec les autres pour vivre en bonne paix et concorde ensemble* (2) » (n° 49).

Cette importante dissertation se recommande par l'esprit chrétien qui l'a inspirée, par l'ordre méthodique de la forme, l'enchaînement rigoureux des parties, la scrupuleuse exactitude et le soin minutieux apportés aux moindres détails. Le début de l'auteur est empreint d'une sincère émotion : les grandes calamités qui désolent son pays depuis plus de trente

(1) Voici le premier : « De la charité qui doit être entre les chrétiens. A savoir si ceux qui se font la guerre et se persécutent les uns les autres pour la diversité des opinions en la religion, sont hors de la charité chrétienne, et par ce moyen désistent d'être chrétiens. Et s'il est loisible de mêler au fait de la religion les affaires de la guerre et de l'Etat. » N° 30.

(2) C'est l'écrit indiqué par M. Stæhelin, d'après Hæring, et attribué, avec une légère erreur dans l'orthographe du nom, à N. *Ségur*, théologien de Lausanne.

Digitized by Google

ans lui ont fait un devoir de chercher le moyen d'y mettre fin. Il a longtemps espéré qu'un autre « qui eût un plus grand esprit et les reins plus solides entreprît ce labeur, connaissant la pesanteur d'icelui... Voyant que nul ne s'avançait, j'ai voulu faire comme novices et aprentifs aux jeux d'instruments, lesquels se mettront à râcler quelques cordes pour faire jouer les maîtres. » Le moment propice lui semble venu pour tenter un accommodement, et quoi qu'on puisse penser de sa témérité, il prétend, après avoir montré le discord qui est entre les deux partis religieux, enseigner à quelle religion ils se doivent ranger et comment la réunion se pourrait faire; ensuite, s'ils ne peuvent se réunir, chacun voulant garder sa religion, chercher s'il n'y aurait pas moyen de les accorder pour vivre en paix les uns avec les autres. De là quatre points successivement étudiés :

1° En quoi gît le discord? — En deux points : le régime et le gouvernement de l'Eglise, la foi ou la doctrine. Pour le premier, analyse détaillée de toutes les différences existant entre les uns et les autres, quant aux personnes qui conduisent et gouvernent l'Eglise et quant aux cérémonies et services extérieurs. Pour le second point, différences dans le fondement de la doctrine, l'Eglise romaine admettant les livres apocryphes, attribuant uniquement au pape et à l'Eglise l'interprétation des Ecritures, reconnaissant l'autorité des traditions non écrites, ne permettant qu'une seule version, la Vulgate; différences dans la doctrine, même sur Dieu, l'homme, le Christ, les sacrements.

2° A quelle religion doit-on se réunir? — Qu'est-ce que la religion? Quelle est la vraie religion? C'est celle que Dieu a instituée lui-même par sa Parole. L'Eglise réformée n'admet que la Parole écrite; l'Eglise romaine admet également la Parole non écrite et la tradition apostolique de plusieurs choses non contenues dans l'Ecriture. Réfutation par l'Ecriture, par la diversité qui en est résultée, par les contradictions des conciles. Dans cette confusion, tous étant d'accord que la volonté

Digitized by Google

de Dieu est dans l'Ecriture, la religion qui s'appuie uniquement sur elle est la vraie.

3° Moyens d'union. — Ne point se porter haine et rancune. Conférer ensemble dans une assemblée réunie par les souverains et non par le pape, dont l'autorité sur les conciles est réfutée par les exemples du passé. Nécessité pour le roi de France de réunir un concile à l'exemple de plusieurs de ses prédécesseurs. Rédaction préalable des deux côtés des principaux articles de la religion. Essai d'accord sur le point le plus controversé, la messe étudiée dans les habits des prêtres, le service, la langue, l'exposé de l'Ecriture, la communion.

4° Si l'on ne parvient pas à l'accord, nécessité de vivre en amitié les uns avec les autres, chacun suivant sa religion. Insuffisance d'un triomphe matériel. Exemples de tolérance réciproque (1). Nécessité non-seulement de la liberté de conscience tacite, mais de « l'égalité en tout et partout, en religion, en états et en priviléges. »

La piété du pasteur éclate encore à la fin du traité : il demande que désormais on combatte non pas à coups de feu, mais à qui vivra le plus saintement; qu'on s'aime comme chrétiens; que ceux qui pensent être avancés par-dessus les autres prient pour ceux qu'ils estiment être en ignorance; que les forts supportent les faibles : alors, « si est-ce que nous ne puissions tomber d'accord des points de la religion, encore nous ne laisserons pas par la grâce de Dieu de vivre en paix les uns avec les autres. » Il termine par ces paroles : « Je prie ce grand Dieu de paix qu'il nous veuille réunir tous ensemble à son fils Jésus-Christ notre Sauveur, qui est la voie, la vérité et la vie, afin que étant unis en Christ, nous soyons unis à Dieu et puissions enfin vivre et régner éternellement avec lui, en ce lieu de paix et de félicité éternelle qu'il nous a

(1) « En Suisse, il est des villages où il n'y a qu'un temple. En Lorraine, il y a une ville, nommée Baudonviller, où en un même temple l'exercice des deux religions se fait, et vivent en paix et concorde. A Paris même, sous le régime des Edits protecteurs, l'un allait au prêche et l'autre à la messe, et de la fin venaient dîner ensemble avec une concorde et amitié. Les mariages même commençaient à se contracter des uns avec les autres. »

Digitized by Google

acquis par sa mort, par laquelle il a réuni et réconcilié toutes choses, tant celles qui sont au ciel que celles qui sont sur la terre. »

La lettre de Séguier du 5 novembre 1592 prouve que tout en travaillant à la réconciliation, le digne pasteur comptait peu sur le résultat de ses efforts. Soldat de Christ, il continuait de lutter pour sauvegarder les vrais principes de son Maître plutôt que pour les voir triompher. Cette Eglise romaine, portion immense de la chrétienté, est néanmoins, selon lui, trop corrompue pour qu'elle puisse se fondre dans la communauté évangélique.

« Il faut repurger le temple, comme ce qu'il y a longtemps que nous le demandons, et si cela ne se fait, il ne sera possible que les deux assemblées se réunissent en une, et faudra que chacune demeure en l'observation de son service. Et pour vous dire ce que je pense à la vérité, je crois que nous ne pourrons jamais gagner autre chose, car le pape et les prélats de l'Eglise romaine ne s'abaisseront jamais jusque-là que de se vouloir soumettre à une réformation comme ce qui est par mon traité. Je prie à Dieu qu'il veuille bénir notre roi et lui donner victoire de ses ennemis, afin qu'il se puisse employer à ce saint ouvrage. »

FERNAND SCHICKLER.

Digitized by Google

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

CHANSON EN LANGUE BÉARNAISE

DU TEMPS DE JEANNE D'ALBRET

Cette chanson, qui fut sans doute plus d'une fois chantée à la cour de Navarre, est-elle de Jeanne d'Albret? On n'oserait l'affirmer, malgré les talents poétiques de cette princesse, et sa prédilection bien connue pour l'idiome natal, dont les refrains bercèrent la jeunesse de Henri IV. Ce curieux morceau figure dans un volume de lettres d'Antoine de Bourbon à sa femme. (Supplément français, n° 3018, f° 81.)

I

Tau se cuta un aute au laz prene
Quy si pren;
Tau se cuta un aute au laz prene
Quy si pren.

Tres hillas, laute maty,
Soletamen,
Anan prene hens un bosq
Esbatemen.

II

Beras eran toutas tres
Uniquamen,
Et galantas toutas tres
A l'avenen.

III

L'una canta, l'aute [còòs?]
Polidamen;
L'aute las florettas coelh
Magnonamen.

I

Tel se figure prendre un autre au [piége
Qui s'y prend;
Tel se figure prendre un autre au [piége
Qui s'y prend.

Trois filles, l'autre matin,
Toutes seules,
Allèrent prendre dans un bois
Leurs ébats.

II

Belles étaient toutes trois
Uniquement,
Et galantes toutes trois
A l'avenant.

III

L'une chanta, l'autre [applaudit?]
Gentillement;
L'autre les fleurs cueillait
Abondamment.

Digitized by Google

IV

Un monge à l'entorn de guy
Son repaus pren,
Qui s'esvelha à la cansôè
Subitamen.

V

Ed escota los copplets
Tout douçamen;
Et aud que parlan de Diu
Omnipoten.

VI

Ed se lheba corrossa
Quand ag enten,
Et s'adressa à toutas tres,
En lor disen :

VII

Hilhettas, jo soy marrit,
Certanamen,
Que huganaudas vous etz,
Ta joenamen.

VIII

Praubetas, vous vous damnatz
Ubertamen,
Si tau camys no lexatz
Tout promptamen.

IX

Prenetz, prenetz los [condées?]
Tan solamen,
Et pregatz Diu et los sans
Devotamen.

X

Las hilhas agoran n... (1)
En lo vederen,
Mes apres s'asseguran
Incontinen.

(1) Mot illisible.

IV

Un moine à l'entour
Son repos prenait.
Il s'éveilla à la chanson,
Subitement.

V

Il écouta les couplets
Tout doucement,
Et entendit qu'elles parlaient de
Omnipotent. [Dieu

VI

Il se leva en courroux
Quand il eut entendu,
Et s'adressa à toutes trois,
En leur disant :

VII

Fillettes, je suis marri,
Certainement,
Que vous soyez huguenotes,
Si jeunettes.

VIII

Pauvrettes, vous vous damnez
Ouvertement,
Si tel chemin vous ne laissez
Tout promptement.

IX

Prenez, prenez le [chapelet?]
Tant seulement,
Et priez Dieu et les saints
Dévotement.

X

Les filles s'effrayèrent
En le voyant,
Mais après elles se rassurèrent
Incontinent.

Digitized by Google

XI

L'una per toutas respon :
Pay reveren,
Vous etz, vous etz au camy
De damnamen.

XII

Et no pas nous, autes no,
Qui puramen
Serivam Diù com nous a dat
Lo mandamen.

XIII

Vous sercatz en seul frances
Lo sauvamen,
Et abusatz apres vous
La praube gen.

XIV

Era ana continuan
Son parlamen,
Et toqua los puns quy son
En differen.

XV

Lo monge enten sas rasoos,
Et las compren,
Et à la hilha respon
Finalement :

XVI

Hilha, se que vous disetz
Vencut me ren,
Car vous disetz la vertat
Tout claramen.

XVII

Mes lexarey jo l'habit
La promptamen,
Quy no ey per me neury
Aute moyen.

XI

L'une pour toutes répond :
Père révérend,
Vous êtes, vous êtes dans le che-
De la damnation. [min

XII

Et non pas nous autres, non,
Qui avec pureté
Servons Dieu comme il nous en a
Le commandement. [donné

XIII

Vous cherchez en vous seuls
Le sauvement,
Et abusez après vous
Les pauvres gens.

XIV

Elle allait continuant
Son discours,
Et toucha les points qui sont
En différend.

XV

Le moine entend ses raisons
Et les comprend,
Et répond à la fille
Finalement.

XVI

Fille, ce que vous dites
Vaincu me rend,
Car vous dites la vérité
Très-clairement.

XVII

Mais laisserais-je, moi, l'habit
Là promptement,
Moi qui n'ai pour me nourrir
D'autre moyen?

Digitized by Google

XVIII

Lexeu, disen toutas tres,
Tout a presen,
Per no tornaa james pluus
A ton conven.

XIX

Et not' hassa cregnta no
Lo neurimen,
Car Diu y prouvedira
Seguramen.

XX

Et nous en so que poyram
Semblablemen,
Te daram, segon sa ley,
Ajudamen.

XXI

Lo monge, quand ag audi,
Pluus no aten,
Mes jetta suus los bruchóòs
Son vestimen.

XXII

A tau ho sehens y pensaa,
En un momen,
Remetut au dret camy
Lo reveren.

Tau se cuta un aute au laz prene
Quy si pren;
Tau se cuta un aute au laz prene
Quy si pren.

XVIII

Laisse, dirent toutes trois,
Tout à présent,
Pour ne retourner plus jamais
A ton couvent.

XIX

N'aie aucune crainte
Quant à ta nourriture,
Car Dieu y pourvoira
Assurément.

XX

Et nous, en ce que nous pourrons,
Semblablement,
Te donnerons, selon la loi,
Assistance.

XXI

Le moine, entendant cela,
Plus n'attend,
Mais jeta sur les broussailles
Son vêtement.

XXII

Ainsi fait, et sans y penser,
En un moment,
Au droit chemin fut remis
Le révérend.

Tel se figure prendre un autre au
Qui s'y prend; [piége
Tel se figure prendre un autre au
Qui s'y prend. [piége

LA RÉFORME EN 1561

LETTRES DES ÉGLISES DU VIGAN, D'UZÈS ET DE NIMES

A LA COMPAGNIE DE GENÈVE

Ces lettres se relient naturellement à celles que nous avons déjà publiées (*Bull.*, XIV, 319 et 363) et se rapportent comme elles à cette

Digitized by Google

période d'organisation qui précéda l'Edit de janvier. Nous les empruntons au volume 197a de la Bibliothèque de Genève. Ce même volume contient de nombreuses lettres inédites des Eglises réformées du midi de la France, Alais, Anduze, Sauve, Sommières, Bernis, Montpellier, etc... Les volumes 109, 110, 112, 196, ainsi que les portefeuilles I et II, sont également à signaler comme renfermant des pièces fort intéressantes. Il n'est pas une Eglise de notre patrie qui ne puisse y retrouver les titres de son origine ou quelque souvenir de sa primitive histoire. Preuve en soient les trois extraits suivants :

LETTRE DE L'ÉGLISE DU VIGAN.

A nos très-honorés pères, les ministres de Genève.

6 mai 1561.

La miséricorde, la paix et charité de notre Dieu vous soit multipliée.

Très-honorés pères, au moys d'octobre dernier passé, nous avions envoyé homme expressément avec mission, par laquelle vous advertissions que Dieu ayant par sa grâce chassé une grande partie des erreurs, ausquelles avions esté plongés par le passé, avoit aussi par sa grâce et par les ministres circunvoisins, édiffié en ceste ville du Vigan, ville principalle et chef de ce païs, une Esglise jusques au nombre de mil cinq cens personnes, entre lesquelz y a de gens littérés, mesmes aux sainctes Scriptures. Lequel pourteur estant de retour nous a refferé que par vous feust envoyé à Lyon prendre M. La Roche, duquel vous aviez prouveus pour pasteur, et pourtant qu'il ne le y trouva, feust contrainct s'en retourner devers vous pour estre prouveu d'un aultre. Mais pour ce que la persécution estoit dressée en ce pays despuis son despart, par vous feust advisé de surseoir d'en envoyer.

Or maintenant puys qu'il a pleu à Dieu, par sa grâce, nous réunir très tous en si bon estat qu'ayons esté paravant, non obstant toute fâcherie passée, vous prions, au nom de Dieu, continuer le bien que Dieu par vôtre moyen avoit commencé nous faire, en nous prouvoiant d'un tel pasteur que cognoistrez nous estre nécessaire; et promettons le tenir aussi cher que nos personnes propres, et à ces fins envoyons le présent porteur tout exprès.

Il fauldra que celuy que vous plairra nous envoyer prêche publi-

Digitized by Google

quement, ce qu'il faira en paix, Dieu aydant, comme ont faict les ministres qui nous ont déjà visitez. Vray est qu'il fauldra que il responde à quelques disputeurs adversaires, détenus par prudence humaine, chancellans toutesfois, que nous donne espoir de les pouvoir gaigner et sera fin après nous estre recommandez à vos prières et oraisons. Du Vigan, ce sixième jour de may mil cinq cens soixante ung.

Suivent les signatures :

DAVÈNES.	F. DE LA FABRÈGUE.
F. MONFOL, surveillant.	LOIS LANTAIL.
CLAUDAVEL, diacre.	DAVÈNES.
DE MONFALCON.	SCALE.
DUMASET, surveillant.	J. FORNET.
DORTET, diacre.	JESA CAYROL.
VALENTIN CATO, surveillant.	ADENANT, surveillant.
DE VABRES.	ARBOUT, procureur du roy en la ville et viguerie du Vigan.
PLANCHON, surveillant.	

LETTRE DE L'ÉGLISE D'UZÈS.

7 mai 1561.

Messieurs et pères, le cinquiesme jour du présent moys, vous a esté envoyé de par nous, Jean Lhuilier, l'ung de noz diacres, accompagné d'une lettre signée d'aucuns de nous, addressée à vous, par laquelle nous vous prions et supplions de nous envoyer M. de Lagarde, nostre premier ministre, et en empêchement de luy M. Mutonis. Et pour ce que cela avoit esté délibéré par aucuns de nostre consistoire, de sorte que les choses feurent traictées et délibérées à la haste, nostre consistoire mieulx advisé a esté assemblé en bonne forme, y appelez les plus notables de l'Eglise, en tel nombre que verrez, pour délibérer sur une murmuration commune et populaire, laquelle treuvions dangereuse, s'il n'y estoit obvié pour autant qu'ilz entendirent ladite délibération. Et pour ce que nous voyons la généralité de ceste ville, tant les principaulx, moyens, que populasse, aspirer et désirer ledit sieur Mutonis, pour la bonne opinion qu'un chascun a conceue de luy, et l'assurance qu'ilz ont de la bonne volonté que nosseigneurs et dame de Crussol, noz magistratz, luy portent, et que nous le tenons comme de leur main, et principale-

Digitized by Google

ment pour raison de la saincte doctrine qu'il nous a fidellement preschée, au moyen duquel Dieu a beneict tellement son labeur que nostre Eglise en est accreue au double. Il nous a administré les sainctz sacrements et les nous a tellement déclairez et fait entendre que le bon goust nous en demeurera en ceste Eglise à tout jamais, vous asseurant (Messieurs) que non seullement, ce que dict est, nous a édifiez, mais sa bonne vie et conversation vertueuse preschent à l'édification de chacun; de manière que nous sommes contrainctz (pour satisfaire à la dévotion, postulation et clameur de tout notre peuple), de vous supplier par ces présentes, comme du meilleur de nostre cœur, et le plus humblement qu'il nous est possible, supplions et requérons de nous bailler pour pasteur et ministre ledit sieur Mutonis, sans avoir esgard aux aultres précédentes lettres, desquelles ensemble de la charge qu'on avoit baillée audit Lhuilier, tout le consistoire s'est desparti et despart, sans pourtant vouloir tant peu que ce soit préjudicier, à la suffisance, bonne vie, et honneste conversation dudit sieur de Lagarde; et sans vouloir prétendre aucune préférence de l'ung à l'aultre, touchant leur sçavoir, suffisance et bonne vie, seullement pour les raisons que dessus, joinct que nous sçavons comme ledit sieur de Lagarde est attaché en l'Eglise d'Aix en Provence. En oultre il nous a dict, estant icy, qu'il estoit pour le présent occupé en ses particulières affaires. Et (que plus est) nous a dict que si en son païs le requéroient, pour raison de sa charge, il postposeroit toute aultre charge à celle de son dit païs, là et quand il y seroit appelé, sous conditions que nous ne pouvons aucunement accorder.

Parquoy, nous vous supplions, Messieurs, ne imputer point à légèreté ou inconstance ceste nostre présente et dernière délibération, mais plus tost à la nécessité urgente, veu que le peuple le désire grandement, lequel avons instamment prié d'accepter telle charge estant libre, congédié et du tout quicte par l'Eglise de Montagnac, ainsi que nous avons veu par escript, et entendu par l'ung de noz frères du consistoire, lequel avyons expressément envoyé audit Montagnac vers ledit sieur Mutonis, qui n'a point voulu accepter ladite condition de soy-mesme, ains s'est du tout rapporté à la délibération de Messieurs les ministres de l'Eglise pour avoir plus légitime voccation. Nous nous fussions retirez aux frères ministres de ceste province, pour leur présenter l'élection de requeste de

Digitized by Google

toute nostre Eglise, aux fins que dessus. Mais, à la vérité dire, nous avons descouvert et cogneu qu'il y a je ne sçai quoy en eulx qui est trouvé ung peu aigre, que nous n'eussions jamais creu, qui est la cause, Messieurs, que nous avons expressément délégué ce porteur vers vous, pour vous présenter ceste nostre supplication et requeste ; espérant que vous userez de la charité accoustumée envers nous comme, de toute ancienneté, vous a pleu user envers plusieurs aultres Eglises. Quoy faisant nous ne nous trouverons jamais lassez de rendre grâces à Dieu et à vous, ni de prier sa divine majesté qu'il nous soit si bon père que nous désirons que vous soyez envers nous, tant en cest affaire que aultre. Et à tant nous nous recommanderons très-humblement à vos sainctes prières et bonnes grâces, vous désirans pour à jamais celle de notre Seigneur.

Les nouvelles de par deçà sont bien meslées. De nos coustés ne demandons que servir à Dieu, et estre fortiflez en sa saincte foy, par son sainct Esprit. Il est vrai, que du cousté de noz adversaires, l'on n'oyt que massacremens, tueries et menasses dressées contre noz frères ministres et nous. Dieu par sa sainte bonté y veuille pourvoir, et nous tenir soubz sa saincte protection et sauvegarde! Nous avons matière trestous de le tenir en requeste vous affirmant que nous ne sommes pas asseurez en noz lictz. Toutesfois rien n'adviendra sans l'expresse volonté de Dieu. Et par tant nous l'attendons et souffrons en patience, sans perdre courage. Nous avons bon besoing d'estre eschaufez en ce païs, et n'ayans pas de ministre vous prions vouloir bientost despecher le nostre par le urgent pour la gloire de Dieu et salut de nous. Ce requis, d'Usez ce septiesme jour du mois de may 1561.

Vos très-humbles et très-affectionnez frères et serviteurs,

Ont signé :

A. Janyn, diacre.	A. Sauzy.
Bouves.	Poc Montanie.
Trudart (?)	Savornin.
Pontanel.	Cregut.
Casaigne.	Beraud.
F. Liordet (1).	

(1) Peut-être Siordet. Rien de plus difficile à déchiffrer que ces signatures de différentes mains.

Digitized by Google

LETTRE DE L'ÉGLISE DE NIMES.

Messieurs, Messieurs et Pères, à Genève.

30 août 1561.

Messieurs, il y a longtemps que vous pouvez avoir esté advertis des besoins que vostre Eglise ha d'ung pasteur pour donner allégement à M. Mauget, nostre ministre, et contantement à plusieurs. Pour à quoi prouveoir, avez esté sollicités non-seulement par lettres de nostre part, mais aussi par quelques personnes qui s'y sont employées en toute diligence ; toutes fois nous n'avons sceu tant fère que nos prières justes ayent eu aulcune vertu et efficace en vostre endroit, et ne pouvons conjecturer d'où tel refus pourroit procéder, n'estoit qu'il y a peu d'ouvriers, ainsi que nous sommes advertis. Tant y a qu'il nous semble qu'on doibt respecter l'affection grande du peuple de ceste ville et l'ancien désir d'iceluy à l'advancement de la gloire et règne de nostre Seigneur Jésus. Mesme que MM. de Bèze et d'Anduse, lorsque maistre Arnaud la Source fust envoié à Sainte-Marie, feirent promesse à MM. de Sauzet et Maltret, diacres de nostre Eglise, que lorsqu'on vous requerroit de nous prouveoir d'aultre en son lieu, nous bailleriez homme docte et de bonne vie, et tel qu'on auroit occasion de s'en contenter, et de ne regretter ledit maistre Arnaud, sur quoy nous nous sommes entièrement reposés, et néantmoings n'apercevons aulcunement qu'on tasche d'attendre et s'acquiter de la dite promesse, quoique ayons attendu en patience par longtemps, voire plus que l'entretenement, conservation et advancement de nostre Eglise ne requerroit. Car il est certain qu'à l'exemple des Apostres, on doibt tascher, par tous moyens légitimes, que le nombre des fidèles croisse par chascung jour, ce qui ne se peult fère (selon l'ordre commun) sans mettre aux villes grandes des pasteurs propres et en nombre souffisant pour pouvoir repaistre abondamment les brebis; singulièrement quand la bergerie est grande, comme elle est en ceste ville, grâce au Seigneur.

Or combien que nous eussions bonne volonté d'attandre encore pour quelques jours l'yssue de vostre dessaing, sans user d'importunité envers vous, toutesfois les multipliées requestes du peuple, crieries importables d'aulcuns notables personnages et accusations de négli-

Digitized by Google

gence contre nous, accompagnées de plusieurs calumpnies qu'on vous informera, nous ont constraincts vous envoier le présent porteur, ung de nos anciens, pour vous supplier de nous envoier homme souffisant et qui puisse satisfère à grand nombre de doctes personnes et de bons esprits qu'il y a en ceste ville, comme aulcungs de vostre compagnie pourront tesmogner, et lesquels ores soient assez instruicts de ne s'attaquer à l'apparance extérieure qui attrait les esprits des hommes; toutesfois ils désirent que ceulx qu'ils oyent soient ornés des vertus dont il plaît à Dieu douer ses serviteurs. Et de faict nous scavons qu'il y a beaucoup de grâces qui sont en eulx excellentes, et non sans cause saint Hiérosme appeloit saint Pol le fleuve d'éloquence, et Eusèbe, en son 3e livre, chap. 24, dit qu'il estoit fort bien parlant et hault en sentences; de manière qu'on ne doibt treuver estrange si les auditeurs ont désir d'avoir tels personnages auxquels le Seigneur ayt si abondamment départi de ses grâces. Par quoy nous vous prions avoir en recommandation cest affaire, et nous envoier celuy que cognoistrez pouvoir satisfère à telle compagnie. Et ce faisant, oultre le fruict qu'en proviendra, moyennant la faveur de nostre Dieu, nous occasionnerez de le prier pour vostre prospérité d'aussi bon cœur que nous recommandons humblement à vos bonnes grâces et sainctes prières. — De Nismes, ce 30 aoust 1561.

Vos humbles serviteurs,

MAUGET.
PIERRE LA JUNQUIÈRE, diacre.
FOURNIER, diacre.
MALTRET, diacre.
V. UGUET, surveillant.
JEHAN MANSON, surveillant.
AIZOT, surveillant.
(*De x noms illisibles.*)

UNE PAGE DE LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

RÉCIT AUTOBIOGRAPHIQUE DE LA SORTIE DE FRANCE DE LA FAMILLE DE ROBILLARD, EN 1687

Le naïf récit qu'on va lire est intéressant à un double titre. Nous y trouvons un nouveau témoignage de l'héroïsme que déployèrent les protestants à l'époque de la Révocation de l'Edit de Nantes, pour la défense de leur liberté morale et de leur foi. De plus, la femme qui a écrit

Digitized by Google

ces lignes devait être la mère du célèbre général de La Motte-Fouqué, l'ami de Frédéric II, et la bisaïeule de l'aimable auteur d'*Ondine*. Suzanne de Robillard, fille de Josias de Robillard, chevalier, seigneur de Champagné en Poitou, épousa en effet, le 12 décembre 1692, à La Haye, Charles de la Motte-Fouqué, sieur de Saint-Surin et de la Grève, devenu baron de Tonnay-Boutonne par la mort de son frère aîné Hector, et, depuis 1689, par la mort de sa sœur Marie, seul représentant de l'ancienne famille normande des La Motte-Fouqué. (Voir *La France prot.*, art. *J. Fouqué*.)

Je n'ai rien changé à l'orthographe ni au style du texte original; je me suis borné à rectifier la ponctuation, autant qu'il était possible. Ce récit n'est pas une œuvre littéraire, mais une naïve révélation du caractère huguenot, tel qu'il se montre dans la famille française aux jours de crise et de péril. Je dois ici exprimer ma reconnaissance aux représentants actuels d'une noble famille, Madame la baronne et MM. de La Motte-Fouqué, dont la gracieuse obligeance a mis à ma disposition le manuscrit de Suzanne de Robillard. Qu'ils reçoivent les remercîments d'un citoyen de leur ancienne patrie, descendant comme eux d'une famille de réfugiés.

GABRIEL MONOD.

Récit abrégé de ma sortie de France, pour venir dans les païs étrangers chercher la liberté de ma conscience et l'exercice de notre sainte religion.

Etant à La Rochelle, ville capitale du païs d'Aulnis et un port de mer, en 1687, étant l'aînée des enfants de mon père et de ma mère, et en leur absence gouvernante du ménage qu'ils y avoient, et de cinq de mes frères et sœurs les plus jeunes, dont l'aîné avoit dix ans et la cadette deux; j'avois eu la permission de ce cher père et mère de chercher de profiter des occasions, qui pourroient se présenter pour sortir hors du royaume, avec toute ou partie de la famille. Le 24 d'avril de la dite année, un bon et fidèle ami, qui désiroit de n'être pas nommé, à cause des conséquences et des punitions infligées en pareil cas, me vint avertir, qu'un petit bâtiment ou vaisseau alloit partir pour l'Angleterre, qu'à sa prière il avoit engagé le capitaine de prendre quatre ou cinq personnes, que sa cache n'en pouvoit pas contenir davantage, qu'il jetteroit dans l'eau une barrique de vin, et qu'il nous mettroit à fond de cale dans sa place sur du sel; et, comme il risquoit de perdre tout, s'il étoit découvert, qu'il vouloit en être dédommagé

Digitized by Google

par une grosse somme d'argent. Cela ne rompit point le marché. Je priai notre ami de se trouver avec le capitaine du dit vaisseau le lendemain en maison tierce, à quatre heures du matin, pour ne rien faire soupçonner aux voisins de mon dessein, pour premièrement me servir de truchement, et en second lieu de témoins des conditions faites entre nous. J'accordois et promis au capitaine 200 l. par tête pour cinq de nous qu'il prendroit, ce qui faisoit mille livres argent de France, et de lui donner la moitié de la somme devant que de s'embarquer, l'autre moitié après être débarqué à Excester, ville en Angleterre, où il promettoit de nous rendre. Etant ainsi tombé d'accord sur toute chose devant notre témoin, nous prîmes ensemble nos mesures pour notre embarquement au 27 du même mois d'avril, qu'à huit heures du soir je pris avec moi deux de mes frères et deux sœurs. Nous nous mîmes propres, et prîmes sur nous ce que nous avions de meilleures nippes, ne nous étant pas permis d'en emporter d'autres. Nous feignîmes de nous aller promener à la place du château, endroit où tout le beau monde alloit tous les soirs. Je pris avec moi la gouvernante des enfans, pour m'aider à les conduire, qui étoit du secret. Sur les dix ou onze heures, que la compagnie se sépara, je me dérobai à ceux de ma connoissance, et au lieu de prendre le chemin de notre maison, en prîmes un tout opposé pour nous rendre dans celle qu'on m'avoit indiquée à la digue près de la mer, où nous entrâmes par une porte de derrière, où on nous attendoit. On nous fit monter sans chandelle ny bruit, au galetas, où nous fûmes jusqu'à une heure de nuit. Là nous vint joindre notre capitaine et notre truchement. Je leur témoignai que je ne regrettois qu'une petite sœur, qui étoit ma filleule, à qui j'étois fort attachée et me trouvai encore plus obligée à la tirer de l'idolâtrie, que les autres. Tout cela ne se dit point sans un grand attendrissement de cœur, et sans verser un torrent de larmes : je promettois au capitaine tout ce qu'il voudroit avoir, et beaucoup de bénédictions de la part du ciel, s'il faisoit cette bonne œuvre. Toutes ces choses ensemble le touchèrent si fort, qu'il me permit de la prendre, si je lui promettois qu'elle ne crieroit point dans le vaisseau, lorsqu'on viendroit le visiter, ce qui se devoit faire en deux ou trois endroits marqués pour cela. Je le lui promis, dans l'espérance que Dieu me seroit en aide et me feroit cette grâce. Aussitôt mon ami et la gouvernante partirent pour l'aller chercher à l'autre bout de la ville, où nous demeurions, prirent l'enfant au lit, l'enveloppèrent d'une couverture et sa robe dans le tablier de la gouvernante. Dieu voulut que personne ne s'apperçut

Digitized by Google

de rien; la petite fille étant fort attachée à moi, fut ravie de me voir, et me promit d'être bien sage et de ne rien faire que ce que je voudrois. Je l'habillai et l'empaquetai dans ses hardes. A deux heures de la même nuit, quatre matelots se trouvèrent sur le rivage à marée basse, nous prirent sur leurs épaules, moi avec ma petite sœur entre mes bras sur la tête de l'un; ainsi nous portèrent-ils au navire, et nous firent entrer dans la cache qu'ils y avoient fait, dont l'ouverture étoit si petite, qu'un homme étoit dedans pour nous y tirer. Après que nous y fûmes placés et assis sur le sel, ne pouvant y être en d'autre posture, on referma la trappe et on la godronna comme le reste du vaisseau, pour qu'on n'y pût rien voir; le lieu étoit si bas, que nos têtes touchoient aux planchers d'en haut; nous prîmes soin de tenir nos têtes droit sous des poutres, afin que quand les visitateurs selon leur belle coutume larderoient leurs épées, ils ne nous perçassent pas le crâne. Aussitôt nous être embarqués on mit à la voile, et les gens du Roi y vinrent faire leurs visite. Nous eumes le bonheur de n'y être ni trouvés ni découverts, de même qu'à la seconde et troisième fois.

(*En mer*, 28me). Le vent qui nous étoit favorable, nous porta dès les onze ou douze heures du matin hors de la vüe de tous les ennemis de la vérité. Il étoit tems, car nous étouffions dans ce trou et croyions y aller rendre l'âme, aussi bien que tout ce que nous avions dans le corps, qui en sortoit par tous les côtés; on nous donna de l'air, et en sortîmes quelques heures après plus morts que vifs. Notez pourtant que malgré ce mauvais état, toute ma jeunesse ne jetta ni cris ni plainte, et qu'après, tous sentirent beaucoup de joye d'être hors de la tyrannie. Notre capitaine et trois ou quatre hommes de son équipage, car ils n'étoient pas plus grand nombre, nous traitèrent assés cordialement, nous donnèrent autant de biscuits, de pois, de viandes salées, que nous en pouvions manger. Le mal que nous causa la mer ne permettoit pas que nous lui fissions grande dépense. Ainsi se passèrent sept jours, que nous abordâmes à Falmouth, petite ville en Angleterre, où notre capitaine avoit résolu de nous laisser, quoiqu'elle fut éloignée de trente lieues de celle où il s'étoit engagé de nous mener. Il me demanda le reste de l'argent que je lui devois donner; je le trouvai injuste et en portai mes plaintes au gouverneur de la ditte ville, qui m'écouta favorablement et me reçut chés lui avec toute ma suite et mille marques de bonté et de compassion. Il obligea le maître du vaisseau à nous reprendre, et à nous rendre au lieu que nous étions convenus avec lui, à peine d'en être puni, s'il contrevenoit à ses ordres. Le lende-

Digitized by Google

main, 5 mai (1), à dix heures du matin, nous partîmes de Falmouth, rentrâmes dans le dit vaisseau, sur la promesse que notre capitaine avoit faite de nous mener à Tapson, petit port ou ville proche d'Excester, ville où nous voulions rester. Mais, m'étant aperçue qu'il nous reprenoit contre son gré et avec chagrin, je jugeai qu'il pourroit nous mal nourrir, quoiqu'il s'y fust engagé par notre accord. Pour y suppléer, je me muny de provisions, qui nous furent très-nécessaires, puisque nous fûmes vingt-quatre heures dans son vaisseau sans nous offrir à boire ni à manger. Le lendemain 6me, la mer devint si calme que nous n'avancions point, ce qui rendoit le maître du navire encore plus chagrin. Plusieurs de ses gens pour s'occuper prirent des lignes pour pêcher. Je les priai de m'en donner une, qu'ils m'accordèrent; j'eus le bonheur de prendre dans mon après-dîné sept gros poissons, qu'on appelle macqros, poissons excellents à manger. Ma bonne pêche mit mon capitaine en bel humeur; il commença à me parler, et le soir m'en envoya à moi et à ma trouppe trois tout cuits et bien apprêtés; ce qui nous fut aussi nécessaire qu'agréable, nos provisions étant dès lors à peu près finies. Lorsque nous crûmes être bien rapatriés avec lui, le septième jour à neuf heures du soir, nous vîmes aborder le vaisseau. On nous fit descendre tous avec le peu de nippes que nous avions; sur ce rivage ou petit port il ne nous parut ni ville ni maison. La peur nous prit, et ce ne fut pas sans raison, de nous voir dans ce lieu qui nous parut un désert, et mon capitaine venir à moi d'un air fort résolu me dire : De l'argent, de l'argent, les 500 l. que vous me devez encore. Je lui répondis que sa demande étoit injuste, puisqu'il ne nous menoit pas où il avoit promis de nous laisser, à Tapson, proche d'Excester. Il fallut néanmoins le payer, après quoi il remit à la voile, et nous restâmes dans ce lieu qu'on nommoit Falcombe, à vingt lieues de Tapson où nous devions aller, et l'avions ainsi stipulé avec cet honnête homme qui ne se laissa point fléchir à touttes mes paroles, quoiqu'accompagnées de larmes et de sanglots, que moi et ma troupe jettions, qui étoit de sept personnes, qui croyions être perdues. Les lamentations que nous faisions, ou la curiosité, attira dans ce dit lieu quelques enfants, à qui nous fîmes pitié. Ils allèrent d'eux-mêmes chercher un homme, mais qui ne parloit point le françois, ni nous l'anglois. Ne pouvant nous faire entendre, il nous demanda si nous parlions latin; je dis : « Oui, » tout d'abord, en ayant appris quelques mots avec mes frè-

(1) Le texte porte *juin*, ce qui est une erreur évidente.

Digitized by Google

res; il dit : « Bon, » nous prit par la main, et fit porter les plus jeunes de mes sœurs à un quart de lieue de là, où étoit une auberge, où il nous mena. Nous y ayant laissés, il alla ensuite chercher un ministre, à qui il raconta la rencontre qu'il avoit faite d'une troupe de jeunes personnes, qu'il avoit trouvée sur le bord de la mer, et emmenée au dit lieu où nous étions; que nous ne savions point l'anglois, ni lui le françois; aussi ne savoit-il pas ce que nous souhaitions; qu'une jeune dame avoit dit savoir le latin.

Ce pasteur vint, m'aborda d'une manière obligeante, me faisant un grand discours en latin, à quoi je ne pus répondre ni l'entendre; je demeurai à peu près muette. Notre triste situation, mes larmes et celles que mes frères et sœurs versoient à mon imitation, attendrirent si fort cet honnête homme, qu'il nous promit de nous aider en tout ce qu'il pourroit, comme effectivement il le fit et comprit peu à peu où nous voulions aller et d'où nous venions. Mes mots de latin me furent fort utiles. Je lui fis voir que j'avois encore quatre louïs d'or, ainsi que ce n'étoit point l'argent qui me manquoit; je le priai à souper, ce qu'il n'accepta point, mais dit qu'il reviendroit le lendemain, à huit heures du matin, où il me montra plus par figures qu'en paroles, qu'il avoit loué une chaloupe où nous devions nous mettre, que je devois donner deux louïs d'or au maître pour nous mener à Tapson, avec une lettre, pour un monsieur chez qui nous devions descendre, qui nous devoit bien recevoir et fournir d'ailleurs ce que nous avions besoin pour nous rendre à Excester. La recommendation nous fût très-utile; nous y arrivâmes le dimanche entre onze heures et midi; il nous donna un bon dîné, un quartier de bœuf rôti excellent; en attendant nous fit trouver des chevaux, les uns sellés pour les plus grands de nous, les autres avec des bats et manequins ou corbeille pour y mettre les enfants, avec un homme pour nous conduire à Excester, où nous arrivâmes un peu devant deux heures après-midi chés le ministre françois, nommé M. Sausai, ci-devant ministre de l'Eglise de Thonnaiboutonne, en Xintonge, fort de notre connoissance, qui n'eut pas peu de joye de nous voir, et nous pas moins de l'avoir trouvé, et d'être heureusement arrivés dans ces heureuses contrées. Il allait monter en chaire; il retarda son sermon d'un quart d'heure pour que nous eussions la consolation de l'entendre, et rendre grâce à Dieu de nous avoir délivré des ennemis de notre sainte religion, et mis en liberté de la pouvoir librement professer avec nombre d'autres de nos frères, comme nous sortis de France et de notre connoissance. M. de Saint-Surin ou Thonnaiboutonne,

Digitized by Google

intime ami de mon père et notre voisin en France, étoit du nombre. Lui et tous les autres nous recueillirent avec tant de joye et de bonté, que je croyois déjà jouïr des délices du paradis, et ne trouvai nulle peine à faire même des ouvrages grossiers, à quoi je n'avois point été élevée. Je louai des chambres pour me loger avec ma trouppe, et fis de mes mains deux matelats pour nous coucher, et empruntai un berceau pour mettre ma petite sœur.

Huit jours après notre arrivée, on rendit publiquement grâce à Dieu de notre sortie, et fîmes tous, quoique jeunes, une espèce de reconnoissance en face de l'Eglise, comme nous renoncions aux erreurs de l'église papiste, que c'étoit pour éviter d'y adhérer ou d'être mis dans des couvents, cachots ou aux galères, que nous avions abandonné nos biens, patrie, amis, père et mère, puisqu'ils étoient encore restés en France; que nous en étions sortis, etc. Sur cela on nous fit un si touchant discours que tout le troupeau comme nous, sanglotions à qui mieux mieux.

Je tins mon petit ménage sans servante avec ma petite famille, à qui je servis de mère, tout le tems que nous fûmes privés de la nôtre, qui ne vint nous trouver que trois mois après nous, au mois de juillet, si je ne me trompe. C'étoit un dimanche à sept heures du soir, que cette illustre mère arriva avec mon frère aîné et une servante. Notre commune joye de nous revoir ne se peut exprimer. « Me voici, dit cette bonne mère, et les enfants que Dieu m'avoit donnés, tous en bon état de santé. » La nuit se passa à pleurer de joye de nous retrouver ensemble et à nous embrasser. A six heures du matin, comme j'étois déjà accoutumée, je me levai faire du feu, mettre le pot pour faire de la soupe, aller ensuite chercher à la boucherie de quoi régaler cette bonne mère et mon frère, qui de joye n'avoit rien pu manger le soir devant, d'autant que ne les ayant point attendus, nous avions soupé, et rien de bon à leur donner. Cette bonne mère parut contente des soins et peines que j'avois pris de mes petits enfans, car l'on m'appeloit à Excester : *la mère aux petits enfants*. Je peux dire sans vanité que chacun nous aimoit et avoit pour nous beaucoup d'honnêtetés; aussi je n'avois rien négligé pour bien remplir mes devoirs, autant que mon jeune âge et ma capacité le pouvoit permettre. J'instruisis de mon mieux les frères et sœurs qui pouvoient apprendre; les deux aînés répondoient une fois par semaine au catéchisme. Dans le voyage et après être arrivés, je leur appris et moi avec le psaume XXVIIe qui me convenoit ce me semble fort bien; les tenois rangés d'ailleurs, faisois toutes leurs hardes jusqu'au justaucorps de mes frères pour ne

Digitized by Google

pas trop dépenser, ne sachant point si notre père et mère seroient en état de nous fournir un jour le nécessaire, ni en situation de pouvoir nous faire toucher de l'argent. C'est pourquoi, j'entrepris de servir seule ma petite famille sans servante ni femme de journée, si longtemps que je fus seule avec elle, ou que l'un ou l'autre fussent sortis du royaume. Aussi attendois-je de leurs nouvelles avec impatience, et réponse aux lettres que j'avois écrites à ce cher père et mère, l'une en partant de la Rochelle pour les avertir de l'accord que j'avois fait avec le capitaine du vaisseau anglois pour nous transporter dans son païs, et prendre congé d'eux, qui étoient l'un et l'autre pour lors à leur campagne; la seconde fut après être arrivée à Excester. Il ne me restait plus qu'un louïs d'or; notre ministre me prêta dix guinées pour nos plus pressants besoins, tant pour la nourriture que pour nippes et petits meubles, etc. Après l'arrivée de ma mère, je lui donnai le mémoire de ce que j'avois dépensé et reçu d'argent, qui me parut contente de mon œconomie, et approuva ce que j'avois fait et faisois encore journellement. Ayant fait quelques progrès dans la langue angloise, j'ose bien dire que j'étois encore utile à ma mère pour faire ses emplettes et servir de truchement. Ainsi ai-je toujours fait de mon mieux pour lui être en secours et agréable, de même qu'à mes frères et sœurs, comme ils peuvent m'en rendre témoignage et tous ceux qui l'ont vu. Celui que ma mère rendit de moi à mon père par une lettre qu'elle lui écrivit en France, à Paris, où il étoit encore pour lors, dans l'espérance de trouver plus facilement les moyens d'en sortir pour venir dans les païs étrangers (que s'il avoit resté dans sa province, où sûrement il auroit été inquieté, arrêté, mené aux galères ou en prison, toute sa famille étant déjà hors du royaume), ce cher père, dis-je, me fit l'honneur de m'écrire une lettre des plus tendre, par où il me remercioit et louoit beaucoup des soins et des peines que j'avois prise pour sauver sa famille, et de la bonne conduite que j'avois tenüe à tous égars, ce qui étoit de plus rare à une fille de mon âge, étant dans ma dix-septième année, qu'il m'en sauroit gré toute sa vie, etc, et ne doutoit point aussi que Dieu ne bénît moi et les miens, ainsi qu'il le lui demandoit de toute son âme. Cette lettre m'est si chère et si précieuse, que je la conserverai, s'il m'est possible, autant que ma vie, pour qu'on voye que je n'y ajoute rien, au contraire, que je ne dis pas tout ce que ce cher père y a marqué de tendre et de gracieux.

Ma mère ne séjourna que trois mois, après son arrivée, à Excester, quoiqu'elle eut dessein de s'y établir avec sa famille, le païs y étant

Digitized by Google

beau et bon; mais lors régnoit Jacques II, qui commençoit à ôter aux protestants leurs priviléges, ce qui faisoit craindre une persécution, d'autant plus que le roy ne paroissoit plus zélé pour la religion qu'il faisoit encore mine de professer, toutesfois trouvant des prétextes pour ne point aller à l'église. Sur toutes ces apparences bien fondées, ma mère jugea à propos pour plus grande sûreté de passer en Hollande, avec toute sa famille. Ce fut au mois d'octobre que nous fîmes ce trajet fort heureusement et en peu de tems. Nous débarquâmes à Rotterdam, ville sur la Meuse en Hollande, où nous ne séjournâmes point. Nous vînmes à Leide, où nous demeurâmes seulement six mois, parce que notre mère trouva être trop éloignée de la Haye, où elle avoit besoin d'être souvent pour y faire des connoissances et amis, et par là de trouver des moyens à établir ses fils; ce qui réussit, puis que quelques mois après, Mademoiselle de Venours qui étoit à la société de Harlem, lui procura une place de page chez le prince d'Anhalt-Dessau, où ma mère envoya mon frère Auguste, son second fils, âgé de dix ans et demi, qui partit à la fin de l'hiver en 1688. Au mois de may suivant, nous vînmes demeurer à Voorbourg, lieu charment à trois quarts d'heure de la Haye, pour être plus à portée d'y aller; aussi faisions-nous souvent ce chemin à pied. Dans ce lieu de Voorbourg nous trouvâmes nombre des réfugiés de notre nation et connoissance, qui comme nous y étoient venus demeurer par économie, y faisant meilleur marché vivre que dans les grandes villes. Notre cher père, à qui Dieu fit la grâce de sortir de France, vint nous y trouver avec un de ses laquais au mois de juillet de la susditte année. On peut facilement juger quelle joye fut celle de ma mère et de leurs enfans; elle ne se peut exprimer par des paroles, ainsi ne l'entreprendrais-je pas de la dépeindre ici. Nos cris, larmes et embrassades de part et d'autre émurent et touchèrent extrêmement tous les assistans. Nous eûmes la satisfaction de rester quelques mois en famille tous ensemble, jusqu'au départ du prince d'Orange pour l'Angleterre (1) accompagné d'une nombreuse flotte et de beaucoup de trouppes de cet Etat. Quatre régiments furent formés de François réfugiés; mon cher père fut fait capitaine de cavallerie dans celui de Galoë ou de Ruvigni, ainsi qu'il s'appelloit ci-devant. Mon cher père ne servit point long tems. Peu de tems après être passé en Irlande avec les troupes, il y tomba malade et en mourut; coup de foudre qui accabla ma mère et toute sa famille de douleur. Dieu par sa grâce prit soin de

(1) *En marge :* Au mois de septembre, si je ne me trompe, 1688.

Digitized by Google

nous tous; mon frère aîné entra aussi dans le service d'Angleterre; quelque tems après y obtint une compagnie que le comte de Soissons (1) lui fit avoir, à la prière que M. de Thonnaiboutonne, mon mari, lui avoit fait, de vouloir rendre service à M. de Champagné, son beau-frère, ce qu'il fit gracieusement, comme on le sait.

Je n'aurois jamais fini, si dans ce récit j'avais rapporté mille petites circonstances bonnes et mauvaises, pénibles ou agréables, arrivées dans nos voyages et depuis et devant notre départ de la Rochelle, jusqu'à présent. Je ne l'ai écrit que pour ma propre satisfaction, à mes heures de loisir qui étoient rares, et à différente reprise, ce qui le rend fort irrégulier. Je peux néanmoins assurer que je n'y ai rien mis qui ne soit véritable. S'il tombe jamais entre les mains de quelques-uns de ma famille ou de mes amis, je les prie d'en pardonner les fautes, premièrement en faveur de ma jeunesse et du peu de loisir que j'ai eu auprès de ma mère et avec mes sœurs, qui me donnoient, si je l'ose dire, plus d'occupations que je n'en pouvois faire, ayant souvent passé des nuits à leurs faire des robes, juppes, coifures, etc., pour les pouvoir produire en compagnie; ayant été souventes fois seule avec elles, sans ma mère, comme à Leide par exemple, que je restai près de six mois, que notre mère étoit à la Haye et ailleurs pour des affaires.

BIBLIOGRAPHIE

BERNARD PALISSY

SA STATUE ET SON RÉCENT BIOGRAPHE (2)

III

C'est à dessein que nous avons laissé longtemps Palissy de côté dans cette étude sur sa récente biographie. Nous avons voulu montrer par des exemples pris en dehors de son histoire personnelle le peu de créance qu'on peut accorder à l'auteur. Dénigrement systé-

(1) *En marge :* Ce comte avoit épousé une nièce de M. de Thonnaisboutonne, en France.

(2) Voir le *Bulletin* de septembre, p. 434.

Digitized by Google

matique, emportements irréfléchis, malveillance outrée, légèreté, tels sont les torts que nous avons été forcé de reconnaître dans ce livre, avant même de nous occuper de son héros.

Nous venons de voir que l'auteur serait heureux de trouver que Palissy n'était pas tout à fait hérétique. Grâce à Dieu, ceci est impossible; ses écrits, ses souffrances et sa mort jettent un jour trop éclatant sur la ferme et pure foi du huguenot. On est même obligé de reconnaître qu'il faisait grand usage de la Bible dans ses écrits : « Il a conservé dans ses ouvrages quelque chose de cette manie de citations bibliques, caractère général, du reste, des écrivains huguenots du temps. Les Psaumes faisaient le plus clair de leur nouveau savoir religieux » (p. 169). On ne saurait parler des Psaumes et en général de l'Ecriture avec un plus froid dédain. Les Psaumes, qui sont le plus sublime recueil de chants pieux qu'il y ait au monde, et les autres écrits sacrés souvent cités par Palissy avaient droit à plus d'égards de la part d'un catholique; s'il n'est pas tenu de les lire, il doit au moins les mieux respecter. Ces vieux livres, ces chants antiques, la Réforme en a tant fait usage qu'ils ont réveillé la piété, touché les cœurs, ouvert les esprits, émancipé et renouvelé le monde. La *Fleur des Saints* ou les *Décrétales* des papes n'ont pas de pareils titres à invoquer en leur honneur.

Ne pouvant nier la foi de Palissy, M. Audiat voudrait faire croire qu'en écrivant son second ouvrage, il était moins croyant qu'à l'époque où il composa le premier. « Comprit-il que la nouvelle religion dont il s'était fait le prosélyte coûtait à la France bien des larmes, des ruines et du sang? SANS DOUTE. Je constate, en effet, que dans son second ouvrage publié en 1580, on ne trouve pas un mot pour les protestants dont, en 1563, il célébrait les vertus avec tant d'empressement et d'amour. »

Vit-on jamais plus pauvre argumentation? D'abord peut-on reprocher au protestantisme, avec quelque ombre de justice, le sang versé à flots pour l'anéantir? Puis, si la vérité coûte le sang des martyrs et même si elle est l'occasion de guerres et de troubles, est-ce à dire qu'elle coûte plus qu'elle ne vaut? N'en dirait-on pas autant du christianisme lui-même? Combien de sang maure, juif et hérétique a coûté à l'Espagne l'unité catholique? Et qu'y a-t-elle gagné? Il y a dans la phrase de M. Audiat un *sans doute* qui est prodigieux. Quoi! vous rapportez vous-même que Bernard mourut presque octogénaire, prisonnier pour sa foi, *mourut de misère et de mauvais traitements*, et vous osez insinuer qu'il ne croyait plus aux vertus protestantes en 1580, par ce seul motif qu'il a parlé d'autre chose dans un de ses livres! La persévérance la plus inviolable, jusqu'à la mort, ne le met pas à l'abri de pareilles suppositions! Les protestants, d'ailleurs, avaient-ils une telle liberté d'écrire que le silence gardé sur leur doctrine dans un traité *de l'Art de terre*,

Digitized by Google

prouve contre leurs convictions? A force d'être injuste, ceci n'est pas même sérieux.

On essaye aussi de ne pas comprendre le rapport étroit de la libre foi protestante de Palissy, avec la nature hardie, persévérante, essentiellement investigatrice de son esprit. On croit avoir beaucoup dit en déclarant que ce n'est point parce qu'il était protestant qu'il inventa l'émail blanc. Sans doute, mais il réussit dans cette invention si longtemps cherchée à tant de frais, par la même raison par laquelle il se fit protestant; parce qu'il était une de ces fortes natures qui cherchent par elles-mêmes jusqu'à ce qu'elles aient trouvé. Ses dialogues entre *Théorique* toujours vaincue et *Pratique* toujours victorieuse, sont la protestation du bon sens et du libre examen contre l'autorité extérieure. Il n'y eut jamais rien de moins philosophique au monde, il ne fut jamais plus pauvre psychologie que celle qui s'imagine pouvoir séparer en un tel homme le huguenot du savant ou de l'artiste. Un pareil caractère, épris de la vérité, du beau, de la nature, profondément religieux et en même temps doué de la force de pénétration la plus intense, indomptable dans son énergie et sa droiture, un pareil caractère a été fondu tout d'une pièce, comme l'éclatant émail dont il recouvrait un chef-d'œuvre de céramique. Aussi est-ce une pure chimère que le but même poursuivi par M. Audiat : faire ressortir l'artiste en jetant dans l'ombre l'adepte et l'apôtre d'une foi individuelle et d'un libre christianisme. Catholique ou philosophe, tout homme impartial le reconnaîtra : pour comprendre un tel homme, il faut le saisir tout entier dans le fond et le centre de son âme, et non diviser son caractère et sa vie en chapitres arbitraires.

Un trait qui nous blesse dans ce livre, c'est la condamnable légèreté avec laquelle M. Audiat s'efforce d'amoindrir les souffrances de son héros. Tantôt on nous parle des persécutions *fort bénignes du reste* qu'il eut à endurer (p. 135), tantôt on dit en passant qu'il a *un peu souffert* (p. 136). On rappelle froidement *la mort que lui avaient* MÉRITÉE, *d'après les lois en vigueur, ses convictions religieuses et sa passion de prosélytisme* (p. IV). Quand on est capable d'écrire de telles choses, on ne devrait pas toucher à une vie si magnanime, au récit d'une si belle mort.

Cette note est tellement fausse que l'auteur ne peut pas se maintenir dans le même ton. Il s'oublie. Ailleurs il dira : « L'influence de la Réforme sur sa destinée fut considérable, puisque tous ses malheurs découlèrent de là et que *trois fois il faillit périr de male mort* » (p. 137). Plus loin encore : « le protestantisme fit de lui un adepte et *une victime* » (p. 158). Enfin, M. Audiat déclare parfaitement véridique le récit de Lestoile d'après lequel « Bernard Palissy prisonnier pour la religion, âgé de quatre-vingts ans, mourut de misère, nécessité et mauvais traitements (aux cachots de la

Digitized by Google

Bastille...), et avec lui trois autres personnes détenues prisonnières pour la même cause de religion, que la faim et la vermine étranglèrent (1). »

Ainsi, lorsque l'auteur craint qu'on n'accuse Henri III et surtout l'Eglise catholique des malheurs de l'artiste, Palissy *a un peu souffert*, d'une persécution *fort bénigne du reste*. Quand il s'agit au contraire d'accuser de ses douleurs la foi pour laquelle il souffrit, il est une *victime, trois fois il a manqué périr de male mort*. Enfin, on accorde qu'à quatre-vingts ans environ, il était à la Bastille *pour la religion* et qu'il y est mort *de misère, nécessité et mauvais traitements, étranglé par la vermine et par la faim!*

Il est vrai que dans l'approbation donnée par lui à ce récit du catholique Lestoile, M. Audiat a pour but d'en nier deux autres qui émanent de d'Aubigné le huguenot.

IV

Ici M. Audiat s'inscrit en faux contre tous les historiens, et contre d'Aubigné, qu'ils ont suivi. Il s'agit de la fameuse réponse de maître Bernard à Henri III dans la Bastille. Cette réponse est: 1° insolente, 2° apocryphe. Voilà le jugement qu'en porte notre auteur : « En lisant ce passage, on sera frappé du ton qui y règne. Les paroles du roi sont convenables (il offre la vie et la liberté à Palissy, s'il veut vendre sa foi); on y sent la bienveillance. N'a-t-il pas un désir sincère d'épargner la vie au prisonnier? LA RÉPONSE DE PALISSY N'EST PAS FIÈRE; ELLE EST INSOLENTE. On peut être ferme en sa foi; mais il est mal de répondre à une parole bienveillante par une GROSSIÈRETÉ » (p. 449).

Ce gros mot d'*insolence* n'a pas échappé à l'auteur; il y est revenu; il y tient; il a eu le triste courage de le répéter dans un discours de circonstance, le jour même de l'inauguration, en face de la statue, au moment où elle était découverte pour la première fois. Son langage a produit une impression pénible; c'était, au milieu de l'accord de toutes les âmes, une dissonance bizarre et choquante que rien n'appelait (2). A supposer même que les paroles attribuées à Palissy ne fussent pas authentiques, il suffisait qu'elles fussent considérées

(1) « J'admets pleinement, dit-il, le récit de Pierre de Lestoile. » Et cependant, toujours acharné à diminuer la gloire du martyr, M. Audiat imagine encore de dire à sa dernière page : « Son cachot à la Bastille, il le dut à quelque haine secrète qu'il avait peut-être excitée. »

(2) Nous lisons dans le *Royannais* du 9 août : « De bons discours ont été prononcés par M. Vacherie, maire de Saintes; M. le contre-amiral Darricau; M. Le Masson, préfet, qui a présenté carrément Palissy comme « une victime de l'into- « lérance et des mauvaises passions de son époque. »

« A un seul et dernier orateur il est échappé un mot malheureux, et c'est à un professeur de rhétorique, M. Audiat. Il a qualifié d'*insolentes* les paroles que, selon d'Aubigné, Palissy répondit à Henri III. »

Digitized by Google

comme telles par le public pour qu'il y eût un manque évident d'à-propos et de goût à les qualifier ainsi devant une pareille assemblée, en un moment si solennel. Et d'ailleurs, regardons-y de près. Les paroles du potier sont-elles insolentes en effet? Quels sont les deux hommes en présence? Le premier est un des êtres les plus vils que l'histoire mentionne, souillé de vices tellement immondes, qu'ils n'ont pas de nom qu'on puisse écrire; perfide et fanatique au plus haut degré, faisant de sa religion une superstition dégradante, lui demandant surtout l'expiation et le pardon des infamies sans cesse renaissantes de sa vie. Bien plus, entre tous les assassins à jamais exécrables de la Saint-Barthélemy, cet homme dépravé est de beaucoup le plus criminel; sa part de responsabilité dans cette hideuse boucherie dépasse de très-loin celle de sa mère et du roi son frère; il a ouvertement dirigé et présidé le massacre de ceux que Palissy appelle ses frères en la foi.

Quant à lui, il est irréprochable de mœurs, profondément pieux sans bigotisme, penseur supérieur à tout son siècle, naturaliste alors sans égal, artiste éminent et créateur d'une nouvelle forme du beau, octogénaire et captif pour la vérité, mourant *étranglé par la faim et la vermine*, pour toute récompense de tant de génie et de grandeur morale. A cet ignoble souverain qui veut acheter sa conscience en lui offrant la liberté et la vie en échange d'une lâche apostasie, et qui se prétend contraint de le faire brûler vif, il répond que ce n'est pas là parler en roi; que lui, pauvre potier de terre, ne se laissera pas contraindre et qu'il sait mourir. Près de trois siècles plus tard, au pied de la statue enfin inaugurée de ce martyr, sur une place publique, au milieu d'une vaste assemblée officielle et populaire, un des maîtres de notre jeunesse traite d'*insolent* l'un de ces deux hommes, mais ce n'est pas à l'infâme acheteur de conversions que le mot est appliqué; c'est au martyr qui refusa de se vendre et mourut peu de jours après, inébranlable dans son honneur et dans sa foi. Est-ce donc en de pareils sentiments qu'on élève la génération nouvelle! Sans doute, il existe une hiérarchie dans l'histoire; fût-il potier de terre, un Palissy, un martyr, un héros de la pensée et de l'art demeure l'un des rois de l'humanité; fût-il le monarque de la France et de la Pologne, un Henri III n'est que la lie, l'opprobre sanglant du genre humain.

D'ailleurs, en laissant de côté, si l'on veut, ces deux personnalités si prodigieusement inégales, l'*insolent* sera toujours celui qui viendra corrompre une conscience par l'intérêt ou la menace, et si l'insulté lui répond avec un écrasant et suprême dédain, il ne fera que son devoir et ne sera que juste. Si l'historien, à quelque Eglise qu'il puisse appartenir, n'élève pas au-dessus des autres hommes un Palissy et ses frères dans le martyre, et s'il ne met pas un Henri III et ses cruels mignons au ban du genre humain, l'histoire

Digitized by Google

n'est plus qu'une dangereuse corruptrice de la conscience et de l'honneur. La postérité, intègre, vengeresse, peut et doit remettre chacun à son rang et à sa place dans le passé.

Tous les martyrologes et la *Fleur des Saints*, la *Légende Dorée*, sont remplies de prétendues *insolences* de ce genre, quoiqu'on n'y rencontre souvent ni des victimes aussi nobles que Palissy, ni des persécuteurs aussi complétement avilis que Henri III.

Après avoir constaté que si l'entretien qu'on nous fait entendre dans le cachot de la Bastille a eu lieu, le roi seul s'est montré insolent en même temps que faible, examinons si le fait en lui-même est ou non historique et réel.

M. Audiat croit inauthentique le discours de Palissy; on pouvait s'y attendre, en voyant avec quelle amertume il le qualifie itérativement d'insolent. Il affirme que « Henri III n'a pas vu Bernard à la Bastille, et surtout n'a pas eu avec lui le colloque que l'on rapporte. » Voici les preuves qu'il en donne : le fait a été rapporté par d'Aubigné. Il ne peut souffrir ce personnage éminent, dont MM. Haag ont dit à bon droit, en racontant sa fin : « Ainsi mourut, chargé d'ans et de gloire, un des hommes les plus purs et les plus dévoués du vieux parti huguenot. » Toute assertion de d'Aubigné est suspecte à M. Audiat, par cela seul qu'elle vient de lui.

Puis, l'aventure se trouve rapportée, avec ce que MM. Haag nomment de légères variantes, dans deux écrits de d'Aubigné, son *Histoire universelle*, qui parut en 1618 et 1620, et sa *Confession de Sancy*, pamphlet satirique, qui parut bien plus tard, et que Sénebier appelait « le chef-d'œuvre de d'Aubigné par la chaleur et la précision qui y règnent. »

Voici d'abord la version de l'*Histoire universelle;* il y a tout lieu de croire qu'elle fut écrite la première (1), et comme elle fait partie d'une grande œuvre historique, qui n'est ni une satire ni un pamphlet, c'est naturellement à elle qu'il faut donner la préférence; elle est aussi la plus exacte et la plus simple : « Encore ne puis-je (dit l'historien, après avoir raconté la mort de Palissy, comme Lestoile l'avait fait) laisser aller ce personnage sans vous dire comment le roi dernier mort lui avait dit : « Mon bonhomme, si vous ne « vous accommodez pour le fait de la religion, je suis contraint « de vous laisser entre les mains de mes ennemis. » La response fut : « Sire, j'estois bien tout prest de donner ma vie pour la gloire « de Dieu; si c'eust été avec quelque regret, certes il seroit esteint « en aïant ouï prononcer à mon grand roi : Je suis contraint; c'est

(1) M. Postansque, *Th.-Agr. d'Aubigné, sa vie, ses œuvres et son parti* (p. 130), et MM. Haag (*Fr. prot.*, art. *d'Aubigné*) ont prouvé, contrairement à une opinion fondée sur une faute d'impression du Dict. des Anonymes de Barbier (1593 pour 1693), que le *Sancy*, dont d'Aubigné s'occupa vingt ans, fut publié plus tard que la première partie de son *Fœneste*, qu'il y cite, et qui n'avait pas paru en 1618.

Digitized by Google

« ce que vous et ceux qui vous contraignent ne pourrez jamais sur « moi : je sais mourir. »

Je cherche en vain, dans la longue argumentation de M. Audiat, une preuve contre l'authenticité de ce récit.

Plus tard, disions-nous, d'Aubigné en a écrit un autre. Dans sa *Confession de Sancy*, satire tout entière ironique, écrite avec une verve étincelante, il met dans la bouche de Harlay de Sancy une apologie de sa conversion au catholicisme; toutes les raisons qu'il en donne sont des contre-vérités et prouvent le contraire de ce qu'elles sont censées démontrer. Dans le chapitre VII, intitulé : *De l'Impudence des huguenots*, d'Aubigné fait raconter par Sancy, avec un blâme maladroit, maintes paroles ou actions des protestants qui sont toutes à leur gloire. C'est ce personnage ambigu qui, accusant les protestants d'*impudence*, en cite, entre autres exemples, la réponse de Bernard à Henri III. « Mais, sans conter les hardiesses de ceux « qui en font profession, que direz-vous du pauvre potier, maître Ber- « nard, à qui le mesme roy (Henri III) parla un jour en cette sorte : « Mon bonhomme, il y a quarante-cinq ans que vous estes au ser- « vice de la reine ma mère et de moy; nous avons enduré que vous « ayez vescu en vostre religion parmy les feux et les massacres; « maintenant, je suis tellement pressé par ceux de Guise et mon « peuple, qu'il m'a fallu, malgré moy, mettre en prison ces deux « pauvres femmes et vous; elles seront demain brûlées, et vous « aussi, si vous ne vous convertissez. — Sire, respondit Bernard, « le comte de Maulevrier vint hier, de vostre part, pour promettre « la vie à ces deux sœurs, si elles voulaient vous donner chacune « une nuict. Elles ont respondu qu'encore elles seroient martyres « de leur honneur comme de celui de Dieu. Vous m'avez dit plu- « sieurs fois que vous aviez pitié de moy, mais moy j'ai pitié de « vous, qui avez prononcé ces mots : J'y suis contraint : ce n'est « pas parler en roy. Ces filles et moy, qui avons part au royaume « des cieux, nous vous apprendrons ce langage royal, que les Gui- « sarts, tout vostre peuple ny vous ne sauriez contraindre un potier « à fléchir les genoux devant des statues. » Voyez l'impudence de ce bélistre, ajoute ironiquement d'Aubigné, vous diriez qu'il aurait lu ce vers de Sénèque : « On ne sauriez contraindre celui qui sait mourir : *Qui mori scit, cogi nescit.* »

C'est en donnant d'abord cette seconde version plus détaillée, et en montrant ensuite tout ce que l'historien en aurait, selon lui, retranché pour écrire l'autre, que M. Audiat conteste l'authenticité de toutes deux. Mais outre que les *mots* historiques ont toujours quelque chose de suspect dans la forme, même quand le fond est réel, il nous semble évident qu'entre les deux récits, celui d'un historien parlant en son propre nom, dans son *Histoire universelle*, doit prévaloir sur le récit qu'il prête, bien des années plus tard,

Digitized by Google

dans un pamphlet très-vif, à un personnage qu'il bafoue; s'il se trouve des erreurs dans le second, qu'on nous les montre aussi dans le premier; sinon, on n'aura pas ébranlé celui-ci.

Mais les deux versions seraient-elles donc au fond inconciliables? M. Audiat triomphe de ce que d'Aubigné s'est trompé, dans son premier récit, sur les noms des sœurs Radegonde et Claude Foucaud; parce que l'une était mariée à Jean Sureau, garde des sceaux de Montargis, il les appelle vaguement et inexactement *les filles de Sureau* (1). On peut reconnaître à ce trait, non plus l'historien précis, mais le pamphlétaire rapide et passionné, qui court à son but en négligeant de vérifier un détail, un nom propre sans importance pour lui. Puis, M. Audiat prétend que, selon d'Aubigné, les sœurs Foucaud étaient dans la même prison que Palissy, ce qui serait une inexactitude de plus; mais rien de pareil n'est dit par d'Aubigné. Au lieu de vous écrier : « La Bastille n'existe pour elles que dans l'imagination féconde de l'historien » (p. 455), dites : dans l'esprit prévenu de M. Audiat. Henri III, dites-vous, se rendit aux prisons; et vous ajoutez que c'est là une des œuvres pies que recommande le catholicisme. Il a donc pu visiter aussi bien le Châtelet, où Lestoile nous le montre, que la Bastille, où d'Aubigné nous le fait voir, soit le même jour, soit à un autre moment. Mais, demande-t-on, comment Palissy a-t-il su les offres odieuses faites à ces deux sœurs? — Palissy n'était pas au secret, nous savons le contraire : nous voyons dans Lestoile qu'une de ses parentes était admise à le visiter; le catholicisme n'est pas seul à conseiller ces devoirs pieux; d'autres protestants ont pu les remplir; et quel sujet d'entretien plus naturel entre les prisonniers pour la foi et leurs parents ou leurs amis que la situation de l'Eglise, les arrestations, les exécutions à mort, et surtout la destinée de leurs compagnons de souffrance menacés comme eux du bûcher? M. Audiat se fait gloire à ce sujet d'un *alibi parfaitement démontré;* mais d'Aubigné n'a pas dit en quelle prison étaient les deux sœurs Foucaud. L'alibi n'a ici aucun sens.

Ou épilogue sur un chiffre que le roi aurait prononcé : « Mon bonhomme, il y a quarante-cinq ans que vous êtes au service de la reine et de moi. » Or, dit-on, Catherine ne fut régente qu'en 1560, reine qu'en 1547. « Comment Bernard a-t-il pu être en 1543 au service d'une reine qui ne fut reine qu'en 1547? » — Parce qu'il put se trouver au service de la reine pendant qu'elle n'était que dauphine. M. Audiat lui-même avoue d'ailleurs que quarante-cinq ans avant l'entretien de la Bastille, Palissy avait été occupé un an, ou au moins plusieurs mois, pour le service de l'Etat (l'établisse-

(1) M. Audiat se donne la peine de démontrer que Radegonde n'était pas la fille ou la femme de Hugues Sureau du Rosier; en effet, mais cela prouve-t-il qu'elle n'ait pas épousé Jean Sureau? Il ne faudrait pas soulever des objections imaginaires pour se donner le plaisir de les réfuter.

Digitized by Google

ment de l'impôt du sel). C'en est assez sans doute pour que dans un pamphlet Théodore-Agrippa ait pu, en passant, mettre ce nombre de quarante-cinq ans dans la bouche du roi. Mais qu'importe le chiffre, et quand Henri III aurait manqué de mémoire, ou l'écrivain d'exactitude dans cette date rétrospective, que prouverait cette erreur contre le récit, et surtout contre l'autre version plus ancienne de ce même récit, où l'erreur ne se trouve pas?

M. Audiat prétend découvrir dans Sénèque l'origine de toute cette scène, inventée selon lui de toutes pièces par d'Aubigné, « trop fécond satirique pour n'avoir pas inventé une histoire où le roi de France joue un rôle honteux (!) » Mais qu'importe ce titre de roi de France, encore une fois, en tout ceci? Et d'ailleurs, quel besoin d'inventer quoi que ce soit pour le montrer jouant un rôle honteux, puisque ce roi s'appelait Henri III? On n'inventera jamais rien de si vil que sa véridique histoire. Du reste, Sénèque est cité, non par d'Aubigné parlant en son propre nom dans son *Histoire universelle*, mais par son prête-nom Sancy, dans la satire contre les conversions intéressées. Nulle part ce mot n'est attribué à Palissy, et même, pour amener le mot de Sénèque comme un exemple analogue, après le discours de Bernard, il a fallu renverser les termes, dire non pas : *Cogi qui potest nescit mori*, mais : *Qui mori scit, cogi nescit*.

On conçoit cette transposition dans les paroles mordantes et rapides prêtées à Sancy. Mais comment cela prouve-t-il que Bernard, qui a su mourir pour sa foi, n'a pas pu, quelques jours plus tôt, dire au roi, en réponse à ses offres ignominieuses : Je sais mourir?

Enfin M. Audiat croit reconnaître dans le discours de Bernard le style de d'Aubigné et son esprit. Mais outre que le style d'un écrivain aussi original que d'Aubigné se retrouvera toujours nécessairement plus ou moins dans un discours répété par lui (à moins qu'il ne l'ait sténographié), M. Audiat ne voit-il pas que ces grandes paroles énergiques, profondes, dont la mâle concision a quelque chose de romain, dont la forme est une vive antithèse, ne sont pas rares chez les protestants français de ce temps? On en cite de Coligny, de sa femme, de beaucoup de huguenots obscurs; on en rencontre à chaque pas dans le vaste Martyrologe de Crespin, dans Calvin, dans Palissy lui-même.

Je vais plus loin, et quand d'Aubigné n'aurait jamais existé, j'oserais encore affirmer ceci : si Henri III a visité les prisons, comme le racontent et Lestoile et d'Aubigné, s'il a vu le vieux Bernard dans son cachot, il n'a sans doute manqué ni de l'engager à se vendre, ni de le menacer de mort en cas de refus. Qu'il se soit dit *contraint* par le peuple et les Guises, c'est un trait de caractère de plus; cet homme-là s'est toujours dit contraint par quelqu'un. Et à supposer que cet odieux et lâche souverain, tout couvert du sang de tant de victimes chères à Palissy, lui eût offert un marché bien digne de lui,

Digitized by Google

l'indignation du martyr huguenot a dû lui inspirer quelque réplique sévère; la parole si prime-sautière et si pittoresque de l'écrivain et de l'ancien professeur n'a pas dû se traîner dans de froides et pâles périphrases. Un tel homme, en un tel moment, n'a pu répondre qu'avec une verdeur et une indépendance dignes de son caractère. Que trouvera-t-on, après cela, à reprendre dans le discours que d'Aubigné lui fait tenir? Accordons pour les mots et le style tout ce qu'on voudra; le sens n'est pas contestable.

M. Audiat affecte de choisir entre le récit de Lestoile et ceux de d'Aubigné. C'est mal s'exprimer. Il n'y a pas de choix à faire entre des relations qui s'accordent. Lestoile parle de la visite du roi aux prisonniers le 31 janvier 1588, avec les curés de Saint-Eustache et de Saint-Séverin. D'Aubigné raconte ce qui se passe à la Bastille entre le roi et maître Bernard; Lestoile, ce qui eut lieu au Châtelet, à propos des sœurs Foucault. Plus tard, Lestoile rapporte la mort de Palissy, qui, en effet, n'eut pas lieu ce jour-là; son récit et celui de d'Aubigné n'ont absolument rien de contradictoire.

Depuis quand accuse-t-on de mensonge deux témoins qui ne se contredisent en rien, et cela, uniquement parce que chacun des deux fait connaître des faits ou des circonstances que l'autre ne mentionne pas? Enfin, quelle singulière justice! Le président Hénault supprime-t-il toute mention d'un événement dans la nouvelle édition de son histoire, aussitôt M. Audiat s'écrie : « Il avoue, par ce silence, qu'il avait commis un mensonge. » Donc si d'Aubigné, dans son chapitre *De l'Impudence des huguenots*, n'avait pas répété les mémorables paroles de Palissy que M. Audiat, comme Sancy, trouve insolentes et grossières, il ne manquerait pas de s'écrier : D'Aubigné avoue par là qu'il a commis un mensonge. Mais loin d'avouer rien de pareil, loin de se taire, d'Aubigné reproduit-il son assertion : aussitôt on déclare qu'il l'a inventée, et cela pour quelques minutieuses différences de détails ou de chiffres, ou encore parce que M. Audiat voit dans le récit ce qui n'y est pas, ou plutôt tout simplement parce que le fait lui a déplu. Défenseur ardent de l'autel catholique et du trône de Henri III, il ne veut pas admettre que ce roi ait reçu une leçon digne mais austère d'un homme de grand cœur, de grand esprit et de grande foi, qu'il essayait de corrompre en le menaçant du bûcher.

V

Avons-nous été sévère pour M. Audiat? Peut-être. Cependant, voilà deux fois qu'il publie sur Palissy, non une étude historique, mais un factum destiné, tout en louant l'artiste, à dénigrer le propagateur de la Réforme. C'est à la fois un plaidoyer pour et contre le même homme, et jamais homme cependant ne fut plus *tout d'une*

Digitized by Google

pièce que celui-là. Comme œuvre historique, la tentative de l'auteur était donc impossible et n'a nullement réussi.

Ce n'est pas cependant que son travail soit sans valeur. Si les assertions historiques de l'auteur sont justement suspectes, il n'en est pas de même dans un autre ordre d'appréciations.

Son jugement sur l'écrivain et sur l'artiste est beaucoup mieux fondé que ses excursions à main armée sur le terrain de l'histoire. A cet égard nous nous joignons volontiers à un critique déjà cité plus haut (1), pour rendre hommage à l'érudition et au goût éclairé de M. Audiat. Peut-être ne le suivrions-nous pas toujours dans toutes les sentences qu'il prononce sur l'attribution de telle ou telle pièce de faïence à l'immortel *inventeur des rustiques figulines*. Mais il est certain qu'on lui en a faussement attribué un grand nombre; parmi celles qu'on lui donne à tort, plusieurs seraient indignes de lui, mais d'autres sont excellentes. Il nous semble seulement qu'après lui en avoir donné trop légèrement, on passe, par une réaction naturelle, dans l'excès opposé. Mais nous nous garderons de réclamer ici en sa faveur contre de bonnes raisons : *magis amica veritas*. D'ailleurs, parmi ses œuvres incontestables, il en est, et beaucoup, d'exquises, qui suffisent pleinement à sa haute renommée. Et enfin, ce sera toujours dans les arts une gloire très-réelle et une gloire infiniment peu commune que d'avoir créé un genre, fût-il bien secondaire, d'avoir saisi le beau dans la nature, sous une forme jusque-là peu ou mal comprise; d'avoir ajouté un domaine même restreint à l'empire du goût et au trésor de ceux qui aiment le beau.

Quant aux éclairs de génie qui ont été signalés chez Palissy, avec une admiration étonnée, par Réaumur, Buffon, Cuvier, Brongniart, M. Chevreul, M. Dumas; et quant aux découvertes que lui a attribuées de nos jours M. le pasteur Barthe, il est impossible de ne pas voir en lui un des pères de la science moderne, un des initiateurs de l'esprit scientifique et de la méthode expérimentale, un précurseur des naturalistes, des géologues, des physiciens de notre temps. On a déjà constaté ailleurs (2) que M. Audiat ne s'était pas montré à la hauteur de cette partie ardue de sa tâche. Mais nous avouons ne pas nous sentir capable de le suppléer. C'est même ce qui nous a plusieurs fois arrêté, au moment où nous étions sur le point d'entreprendre, nous aussi, une monographie de ce grand homme. Pour juger définitivement et en pleine connaissance de cause un si vaste esprit, il faudrait presque l'égaler au moins en étendue (3).

ATH. COQUEREL fils.

(1) M. Tamizey de Larroque.

(2) *Revue des Questions historiques*.

(3) Nous ne pouvons exprimer ici une opinion sur la statue, que nous n'avons pas vue. On en parle avec éloges. Le grand penseur y est représenté d'après le portrait authentique retrouvé par M. Du Sommerard et conservé au Musée de Cluny. Il a

Digitized by Google

MÉLANGES

UN VOLUME DE MICHEL LE FAUCHEUR

ET LES DEUX GIGORD

Tout se tient dans les études historiques : une question élucidée projette sa lumière sur une autre question. Nous allons dire comment la lecture d'un vieux volume de sermons nous a mis sur la voie qui devait nous conduire à la solution d'un problème qui n'était pas sans difficultés, et nous a permis de restituer à l'histoire de nos Eglises une illustration dont l'existence n'était pas soupçonnée.

Parlons d'abord du volume de sermons.

Il y a quelques mois que M. le pasteur Bertrand, d'Aumessas, nous fit parvenir un volume de sermons, in-12, dans le plus piteux état. Le frontispice manquant, il était impossible de savoir par qui il avait été écrit, ni où il avait été imprimé. On lisait seulement en tête de plusieurs sermons dont le recueil était composé : *Sermon fait en l'église de Montpellier*. M. le pasteur Bertrand pensa que nous pourrions peut-être en déterminer l'auteur. En effet, un premier coup d'œil nous fit reconnaître un sermon que nous savions être de Michel Le Faucheur. C'est celui qui porte en titre : *Le dormir d'Estienne*. Nous parvînmes à nous souvenir que nous avions lu ce sermon dans un volume appartenant à la bibliothèque de la ville de Montpellier. Nous nous empressâmes de nous transporter dans cet établissement pour faire la confrontation, et nous reconnûmes que les huit sermons qui se trouvaient dans le volume décrépit étaient précisément les mêmes que ceux du volume que nous avions autrefois parcouru. Nous nous aperçûmes cependant que l'édition était différente. En effet, le volume de la bibliothèque publique a été imprimé en deux collections de quatre sermons chacune, avec des paginations différentes, et chaque collection se termine par le mot FIN, qui annonce bien qu'elles étaient séparées. Les quatre premiers sermons occupent 213 pages, et les quatre derniers 190. Ces deux parties ont pourtant été réunies en un volume dont voici le titre : *Huit sermons faits sur divers textes de l'Escriture sainte, en divers temps et sur diverses occasions, en l'esglise de Montpellier, par Michel Le Faucheur, ministre de la Parolle de Dieu en la dicte église.* Et plus bas : A SEDAN. *Par Jean Janon, et se vendent à Charenton,*

la tête penchée, comme absorbé dans ses réflexions, et porte un de ces plats merveilleux qui rappellent le nouveau genre où il excellait, plus exactement encore que l'aiguière élégante donnée par M. de Triqueti pour attribut à sa statue de la cour du Louvre.

Digitized by Google

par Michel Bourdin, demeurant à Paris, rue de La Harpe, à l'Echiquier, 1625.

Le volume dont nous devons la communication à l'obligeance de M. le pasteur Bertrand est tout d'une seule pagination, d'un caractère un peu plus net, et comprend 403 pages.

MM. Haag, dans la *France protestante*, article Le Faucheur, parlent d'un recueil de quatre sermons *faits en divers temps et en diverses occasions en l'église de Montpellier*, imprimés aussi à Sedan en 1625, et, immédiatement après, ils mentionnent huit sermons faits en l'église de Montpellier, imprimés aussi à Sedan en 1626, in-12. Il est probable que ces deux recueils n'en font qu'un. La première mention se rapporterait à la première collection seulement. Cette première collection aurait été suivie, dans l'année même, d'une seconde collection aussi de quatre sermons. Ces deux collections, réunies en un seul volume, auraient reçu le titre que nous avons transcrit, et le volume de huit sermons imprimé l'année suivante ne serait qu'une seconde édition des deux collections réunies. Ce qu'il y a de certain, c'est que les huit sermons des deux recueils sont les mêmes. Il y a donc là deux éditions différentes d'un même ouvrage. Une particularité à noter, c'est que l'édition la plus récente porte le mot FIN après le quatrième sermon. Cette particularité pourrait induire à penser que la première partie de l'ouvrage, tirée à un plus grand nombre d'exemplaires, aurait servi à former le commencement d'une nouvelle édition; mais, comme nous l'avons dit, les caractères n'autorisent pas cette supposition. La promptitude avec laquelle il fallut réimprimer le volume annonce que la réputation du prédicateur était déjà considérable, et qu'il existait à cette époque un goût bien prononcé pour la littérature religieuse.

Ce recueil de sermons est intéressant et instructif à plusieurs points de vue. M. Vinet, dans son *Histoire de la Prédication au XVIIe siècle*, cite avec prédilection des morceaux d'un sermon de jeûne, empruntés à un autre recueil de Le Faucheur. Nous trouvons encore dans celui-ci un sermon très-remarquable sur le même sujet. Le prédicateur a pris pour texte ces paroles du psaume CXXII, v. 6 : *Priez pour la paix de Jérusalem : que ceux qui l'aiment aient prospérité*. Nous aimerions à reproduire un morceau, malheureusement trop étendu, dans lequel le prédicateur énumère les fautes du peuple qui lui ont attiré les malheurs dont il souffre. Il y a là des beautés de premier ordre. L'auteur touche aux questions du temps avec une élévation de sentiments et une profondeur de pensée tout à fait remarquables. Quels soupirs et quelles prières! Comme il confesse les fautes de son peuple, et comme il demande la fin de ses maux! « Nous avons eu recours, dit-il, ainsi que les mariniers de Joppe, aux moyens de ce siècle, comme si cela pouvait nous préserver du naufrage. Le principal était de recourir à Dieu avec une vraie dévotion, et de le prier de bon cœur pour la paix de Jérusalem. Mais avant, il faut nous réconcilier avec Dieu dans une vraie repentance, car il n'exauce point les méchants; et si venant le prier dans ce temple, nous y portons nos vices avec nous, en vain multiplierons-nous nos requêtes : il ne nous exaucera point. Pour sortir

Digitized by Google

des malheurs qui nous pressent ou nous menacent, nous nous peinons après beaucoup de choses; mais une seule est nécessaire : c'est d'estre gens de bien, vrayement repentants de nos fautes, et vrayement désireux de la gloire de nostre Dieu, et puis de prier de bon cœur pour la gloire de Jérusalem. Qui craint Dieu sort de tout, et qui prie Dieu obtient tout. »

Ce volume est aussi très-propre à nous donner une idée des libertés de langage qu'on pouvait se permettre alors du haut de la chaire chrétienne. Dans un endroit, Le Faucheur combat avec force ces jurons abominables qu'on entendait trop souvent dans les rues de Montpellier, et répète des propos blasphématoires qu'on ne nous pardonnerait pas de transcrire ici, et que, de coutume, on se borne à désigner par la lettre qui les commence.

Dans un *Recueil* de la nature de celui où nous publions ces détails, c'est surtout aux allusions historiques qu'il convient de s'arrêter. Le volume en contient qui ne manquent ni de précision, ni de hardiesse. Voici quelques exemples : « Encore que par la malice de quelques esprits inquiets, l'édit ne nous fust pas si religieusement observé qu'il eust esté à désirer, toujours m'avouerez-vous que ce vous estait un grand heur de pouvoir, en toute sécurité, ouyr l'Evangile de Dieu, entrer tous les jours dans sa maison et faire baptiser vos enfants en son nom, communier avec vos frères au corps et au sang de son Fils, tenir vos assemblées et vos conseils en toute liberté, selon l'exigence de vos affaires, et servir à Dieu et au roy, sans crainte de vos ennemis... Mais la Parole de Dieu vous estait venue en mespris, tous les vices du siècle comme une légion de démons estaient entrez en vostre corps qui en estait misérablement tourmenté. » Après s'être pour ainsi dire flagellé, et avoir flagellé son Eglise par l'aveu de diverses fautes, le prédicateur ajoute : « Qu'en ces malheurs, il (Dieu) nous fasse sentir ses salutaires mouvements, qu'il débrouille ce chaos d'affaires, qu'il fasse retirer ces ondes de tribulations qui nous couvrent, pour, avec l'ayde de sa lumière et les doux aspects de sa grâce, porter des fruits qui lui soient agréables. Supplions ce grand Dieu de paix que, pour l'amour de son Fils, et par la vertu de son Esprit, il fléchisse le cœur du roy à donner la paix à son peuple, et à ses plus fidelles sujets la seureté qui leur est nécessaire dans un Estat pour lequel conserver ils ont si franchement exposé leurs vies, pendant que ceux qui leur font aujourd'huy la guerre travaillaient de le mettre entre les mains de l'estranger. Que puisses-tu, grand roy, fermant l'oreille à tous sanguinaires conseils, l'ouvrir aux justes plaintes et aux gémissements lamentables de tant d'âmes qui ne respirent que ton obéissance, et comme un beau soleil que Dieu a eslevé sur la France, nous despartir également avec tous tes autres sujets les rayons de ta bienveillance et de ta royale protection, afin qu'avec tant plus d'allégresse nous te servions comme vray successeur non-seulement de la couronne, mais de la clémence, de la justice et de toutes les vertus de ce grand Monarque pour lequel, avec tant de zèle, nous avons versé notre sang, lorsque nos ennemis et les siens avaient juré la ruine de ta maison; et qu'exposant nos biens, nos honneurs

Digitized by Google

et nos vies pour la conservation de la tienne, nous nous puissions vanter de servir le plus juste et le plus clément de tous les princes de la terre ! Jamais ne puissent tes ennemis paistre leurs yeux du spectacle de ta pauvre France se deschirant encore une fois elle-même, et se baignant dans son propre sang ! » Un peu plus loin, il dit encore : « Que Dieu change les affections de ceux qui nous molestent sans cause, et qui, comme Saul (Actes IX, 1), ne respirent que menaces et tuerie, qu'il les frappe de sa lumière, qu'il crie du ciel à chacun d'eux : *Pourquoy me persécutes tu?* et qu'il les illumine par son Esprit, afin qu'ils reconnaissent le tort de pourchasser si ardemment l'extermination de leurs frères, et de troubler ainsi l'Estat pour penser ruiner l'Eglise, et se souviennent que jamais nul ne s'est pris à Dieu qui s'en soit bien trouvé. Mais c'est toi seul, ô Dieu ! qui peux le leur faire comprendre, et encliner leurs affections et leurs cœurs à la paix de Jérusalem. Encline-les-y, ô bon Dieu ! et nous donne une paix sincère, ferme et inviolable avec tous nos concitoyens, pour la consolation de nos âmes, pour le salut de cet Estat, et principalement pour la gloire et dilatation de l'empire de Jésus-Christ ton fils. Et, comme autrefois, tu maudis celuy qui rebastirait Jéricho (Jos. VI, 5. 1 Rois XVI, 34), et exécutas par effet ta malédiction sur les siens, ainsi puisse périr, par ton espouvantable vengeance, quiconque entreprendra jamais de rallumer la guerre, quand tu l'auras esteinte par ta grâce. »

Une page de ce volume de Le Faucheur nous fournit deux renseignements dont le premier indique l'année 1626 comme celle de la publication du volume qui nous occupe : « Il y a seize ans ou environ, y lisons-nous, que Dieu nous enleva ce grand Roy (Henri IV), sous le règne duquel il nous avait rendus si heureux. » Et, un peu plus bas, après que l'orateur a rappelé les épreuves par lesquelles sont passées les Eglises de France depuis ce douloureux événement, il ajoute : « Il y a dix années, comme vous savez, que Dieu nous enleva le plus ancien de nos pasteurs, lequel quand nous perdismes, chacun de nous qui avions le bien (le bonheur) d'estre ses collègues, voire chacun de vous, mes frères, peut bien dire comme Elisée lors du départ d'Elie (2 Rois II, 12) : O mon père, mon père, le chariot d'Israël et sa cavalerie. Oh ! que Dieu estait bien courroucé à l'encontre de nous, quand il nous frappa de ce coup ! Nous en pleurâmes bien sur l'heure, mais nous ne pensâmes point à nos fautes pour lesquelles Dieu le nous ostait et n'y remarquâmes point sa colère qui retire les siens du monde, parce que le monde n'en est pas digne. »

Quel est ce pasteur que Le Faucheur compare à Elie, dont la mort était considérée comme un si grand malheur pour l'Eglise de Montpellier, et qui mourut en 1616? Il serait difficile de songer à Gigord, si, comme nous l'avions cru sur la foi des savants auteurs de la *France protestante*, on admettait que Gigord ne mourut qu'en 1631, et que c'est de lui que l'étudiant en théologie, P. Prunet, a raconté les derniers moments dans une brochure intitulée : *Les Derniers moments de M. Gigord*. Disons avant tout, pour notre justification, et pour celle d'hommes si érudits et habituellement si bien informés, que l'erreur était possible et même facile. En effet, Jean Gigord,

Digitized by Google

fils d'André Gigord, notaire à Béziers, était né en 1564; il aurait eu quatre-vingt-onze ans en 1651. Cet âge, bien qu'avancé ne dépassait pourtant pas assez l'extrême limite de la vie humaine, pour qu'il pût faire rejeter des documents écrits qui paraissaient concluants. Le nom de Jean Gigord, pasteur, figure dans un document de 1622, et il est porté sur la liste des pasteurs en exercice dans l'Eglise réformée de France, jusqu'en 1637. Cette liste, dressée au synode national d'Alençon, est la dernière du même genre. Il n'en existe point d'autre jusqu'aux synodes du désert. Il est bien vrai qu'il y a une lacune. Jean Gigord n'était plus porté comme pasteur en 1620, mais il l'était de nouveau en 1626. Toutefois, le document de 1622, dont nous avons parlé, semblait protester contre cette omission.

Le premier doute qui pénétra dans notre esprit sur ce personnage, nous fut inspiré par la lecture d'un manuscrit d'Anne Rulman, conservé à la bibliothèque publique de Nîmes. On y lit : « Il (le duc de Rohan) fit députer le conseiller Dumois et le *fils du feu ministre Gigord* à Nismes et à Uzès pour se résoudre de ce qu'ils avaient à faire. » Ceci se passait au commencement d'octobre 1622. Il était clair, d'après ces paroles, que Jean Gigord était mort avant la fin du siége, et, comme nous avions trouvé son nom dans une assemblée tenue au commencement, il nous paraissait légitime de conclure qu'il avait rendu le dernier soupir dans l'intervalle qui séparait l'investiture de la ville de sa capitulation. C'est l'opinion que nous avions adoptée dans notre *Histoire du Siége de* 1622.

Nous en étions là quand le volume de Le Faucheur nous est tombé entre les mains, et il nous a été facile de voir que Gigord, appelé à Pignan comme pasteur, en 1584, et peu de temps après à Montpellier, en la même qualité, était bien le plus ancien des pasteurs de la ville à cette époque. Il avait en effet trente-deux ans de ministère en 1616. Nous nous sommes mis dès lors à compulser les précieux registres de l'état civil des protestants déposés à la mairie de Montpellier, afin de savoir jusqu'à quelle époque Gigord avait administré des baptêmes, et cet examen nous avait déjà conduit à peu près au but désiré, lorsqu'une découverte tout à fait inattendue nous donna le jour même de l'inhumation. Voici ce que nous lûmes sur le registre des décès : *Jean Gigord, pasteur de ceste église, a esté ensepvely le* 17 *février* 1616. Toute incertitude était donc dissipée. Mais quel est le Jean Gigord qui figure parmi les pasteurs de Montpellier en 1622, reprend sa place dans le registre des baptêmes le 29 septembre 1625, et, sur la liste des pasteurs colloque par colloque dressée au synode national de Castres, le 16 septembre 1626, et la conserve jusqu'en 1637, époque ou cette liste fut revisée par le synode d'Alençon? Il nous a semblé que pour répondre à cette question nous n'avions rien de mieux à faire que de nous enquérir si le pasteur décédé avait laissé un fils du nom de Jean. La recherche n'était pas facile, car les rubriques du registre à consulter étaient précisément rongées à cet endroit et il fallait procéder à tâtons et sans indications dans des procès-verbaux très-courts, presque illisibles, et dont aucun, à cette époque, n'était accompagné de signatures. Voici ce que nous avons trouvé :

Digitized by Google

Le 6 juillet 1588, baptême de Fulcrand Gigord, fils de M. Jean Gigord et de Jeanne de Gassignolles.

Le 2 mai 1590, baptême de Jean, fils de Jean Gigord, ministre de la Parole de Dieu, et de Jeanne de Gassignolles.

Le 24 décembre 1591, baptême de Daniel Gigord, fils de Jean Gigord, ministre, et de Jeanne de Gassignolles.

Le 29 août 1593, baptême de Marie Gigord, fille de M. Jean Gigord, ministre de nostre Eglise, et de Jeanne de Gassignolles.

Il est donc certain que Jean Gigord eut quatre enfants au moins, car plusieurs actes ont bien pu nous échapper, et l'un des fils du pasteur s'appelait Jean comme son père. Lors du siége de Montpellier, en 1622, Jean Gigord fils était âgé de trente-deux ans, puisqu'il était né en 1590. Il pouvait donc être pasteur à cette époque. Mais que fit-il depuis et que devint-il jusqu'en 1625, époque où il reparaît sur la liste des pasteurs de Montpellier, pour y rester jusqu'à sa mort survenue en 1651? C'est ce qu'il nous est impossible de dire. Nous savons seulement qu'il ne prit part, en qualité de pasteur, qu'à une des premières assemblées qui eurent lieu pendant le siége, et nous n'avons pu le découvrir sur la liste des pasteurs d'aucun colloque avant 1626. Un autre Gigord, sans aucune désignation de prénom, est porté, il est vrai, comme présent dans une assemblée du conseil de ville, mais il y est inscrit, non parmi les pasteurs, mais parmi les laïques. C'est sans doute le même qui fut député à Nîmes et à Uzès avec le conseiller Dumois et qui est désigné par ces mots : *le fils du feu ministre Gigord*. Etait-ce Fulcrand ou Daniel? A moins de quelque découverte nouvelle la question restera indécise.

Nous avons maintenant à produire le peu que nous savons sur le ministère de Jean Gigord, fils du ministre du même nom, avec qui il avait été confondu et qui, comme son père, fut longtemps pasteur de l'Eglise de Montpellier.

Il y commença régulièrement sa carrière pastorale à la fin de l'année 1625.

Gigord fils était digne, par son profond savoir, de la réputation de son illustre père (1). Un seul fait suffit pour le montrer. Le synode de Castres, en 1626, avait accepté avec reconnaissance l'offre faite par Michel Le Faucheur de réfuter tous les sophismes dont le cardinal du Perron avait rempli son gros volume sur l'Eucharistie. Cet immense travail était terminé en 1631, et son *très-digne auteur* fut remercié par le synode assemblé cette année-là à Charenton, qui le loua de sa diligence et de son grand zèle pour la gloire de Dieu et pour l'édification de nos Eglises. De Croy et Gigord, pasteurs de Beziers et de Montpellier, reçurent la mission de revoir cet ouvrage, afin qu'aussitôt qu'ils l'auraient examiné et approuvé, on l'imprimât aux frais des Eglises, conformément à l'intention du synode national de Castres. Ce livre fut imprimé à Genève en 1635, et quand on pense que les marges de ce gros in-folio sont couvertes de citations grecques ou latines, on se fait facilement une idée de la haute opinion que

(1) Pour Jean Gigord père, voir notre *Histoire de l'Eglise réformée de Montpellier*, livre Ier, chap. 11.

Digitized by Google

le synode devait avoir des hommes à qui il confiait un tel contrôle.

En 1637 Jean Gigord représenta l'Eglise de Montpellier au synode national d'Alençon, et fut chargé avec Ferrand, pasteur à Bordeaux, et Jean Richer, seigneur de Cerisi, ancien de la province de Normandie, d'aller faire au roi et à son gouvernement des remontrances qui ne manquaient ni d'importance ni même de hardiesse, car elles contenaient des plaintes nettement formulées.

Nous ne connaissons plus au sujet de Jean Gigord fils que l'édifiant récit de ses derniers moments, fait par P. Prunet.

Jean Gigord père, né à Béziers en 1564, mourut à Montpellier, en 1616, à l'âge de cinquante-deux ans.

Jean Gigord fils, né à Montpellier, en 1590, mourut en 1651, âgé de soixante ou soixante et un ans. Il avait vingt-six ans lors de la mort de son père.

PH. CORBIÈRE.

FÊTE DE LA RÉFORMATION *

Le pieux anniversaire que ramène la Toussaint pour les fidèles de la Confession d'Augsbourg, et le premier dimanche de novembre pour ceux de l'Eglise réformée, sera, cette année, grâce à une heureuse coïncidence, célébré le même jour par les deux Eglises qui rappellent, dans notre patrie, la glorieuse rénovation du XVIe siècle. On ne peut que se réjouir de voir toutes les congrégations de la Réforme française s'unir, malgré la diversité de leur origine et de leur histoire, dans un même acte de foi et d'adoration, non pour exalter les mérites de l'homme, mais pour glorifier l'œuvre de Dieu, qui se continue à travers les âges, en dépit de la faiblesse de ses instruments. On ne saurait méconnaître ce qu'une date uniformément adoptée ajouterait à cette manifestation en intérêt et en grandeur. Quoi que décide l'avenir à cet égard, nous saluons avec joie la solennité qui se prépare. En réponse à d'injustes attaques, la Réforme française évoque tout un passé plein de purs souvenirs. Elle s'affirme elle-même dans sa foi, dans ses généreuses ambitions, dans son culte en esprit et en vérité, source d'une impérissable jeunesse. Elle puise dans l'étude de ses annales un encouragement et une leçon. Nous recevrons avec joie les communications qui nous seront adressées sur la fête historique et chrétienne du 1er novembre prochain.

Paris. — Typographie de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1868.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ETUDES HISTORIQUES

HOTMAN DE VILLIERS ET SON TEMPS (1)

Quatre mois plus tard, Séguier écrivait à Hotman la lettre suivante, qui mérite d'être insérée en entier :

« Monsieur, je reçus hier, 20 de mars, vos lettres datées du 3, par lesquelles, comme d'un côté j'ai été fort aise d'entendre votre bonne disposition, aussi me suis-je merveilleusement contristé, tant pour la nouvelle particulière de M. de Reaux, si elle se trouve véritable, comme pour l'indisposition des esprits que vous dites être en ceux de notre profession touchant la réunion. Si crois-je que quand on en viendra à l'épreuve, et que le parti contraire se voudra ranger, quittant sa suprême domination et souffrant l'examen, qu'on ne trouvera pas tant de résistance de notre côté. Joint que quand on en viendrait à ce point, il faudrait que les plus revêches se rangeassent pour ce que la pluralité l'emporterait. Cela ne me fait pas trouver la chose impossible. Car s'il plaît à Dieu d'amener les ecclésiastiques jusque-là que de vouloir endurer la conférence avec une volonté de réformer ce qui sera contre la Parole de Dieu, j'ai bonne espérance. Mais, pour vous dire la vérité, le pape et ses créatures, je parle des royales, ne s'abaisseront jamais jusque-là, si Dieu n'y besogne par une puissance merveilleuse et extraordinaire, que

(1) Dernière partie (IV et V). Voir le *Bulletin*, p. 97, 145, 401, 464.

Digitized by Google

de se vouloir, et eux et leur religion, soumettre à l'examen. Car ils voudront toujours maintenir leur domination, ou plutôt tyrannie, et voudront donner loi et non pas la recevoir. Je crois bien que plusieurs bonnes âmes qui ne sont pas partisantes du pape, quoiqu'elles suivent la religion de l'Eglise romaine, seront bien aises et souhaitent de tout leur cœur cette réunion; mais elles n'ont point d'autorité par-dessus la hiérarchie romaine. Tout ce qu'elles pourront faire ce sera, quand on en viendrait là, de voir davantage la tyrannie que le pape et les siens ont usurpée en l'Eglise, comme aujourd'hui ils ne le voient que trop. Je crois que vous avez lu la conférence qui fut faite par le commandement de l'Empereur entre Luther et Eccius et autres; ils s'accordèrent en quelques points, mais quoi? Cela s'en alla en fumée, et l'Empereur ni les autres ne devinrent point plus sages et ne voulurent rien démordre, encore que pour lors, en la plus grande partie de l'Allemagne qui suivait la Réformation, on retint beaucoup de cérémonies et de services de l'Eglise romaine, comme ès crucifix, habits, autels, et plusieurs autres choses, et que même, par l'article de la Confession d'Augsbourg, il fût dit ouvertement qu'on n'ôtait pas la messe, mais qu'on la réformait. Je sais bien que vous me direz là-dessus que l'Empereur tenait le parti du pape, et notre roi tient celui de Christ. Je l'accorde. Mais qu'est-ce que d'une personne contre tous ceux qui tiennent celui du pape? Je crois bien qu'on pourra trouver quelques docteurs et théologiens, et possible quelques évêques qui seront traitables et qui conféreront. Mais quand ceux-là et les nôtres se seront accordés, les autres adhéreront-ils ce que ceux-ci auront arrêté? Rien moins. Et par ce moyen, voilà toujours le trouble. Ce n'est pas pour cela que je ne sois d'avis de tenter la chose et de s'y employer courageusement. Et m'étonne que sont ceux lesquels en ont l'esprit aliéné, ni pour quelle occasion ils le font, et quelles raisons ils ont. De moi je demeurerai toute ma vie en cette opinion, et m'y emploierai en tout ce qu'il me sera possible, ayant toujours ce but proposé devant mes yeux, de ne céder rien de ce qui appartient au droit de Dieu. Mais en toutes autres choses où Dieu ne sera point offensé et qui n'apporteront point de superstition, de m'accommoder le mieux qu'il sera possible. Et pour vous en dire rondement mon opinion, j'estime que pour le point de doctrine nous nous battons en beaucoup de choses où, quand nous aurons parlé les uns aux autres, nous sommes d'accord. Dieu veuille restituer la paix en France, car voilà par où il faut commencer, et jusqu'à ce que les armes soient mises bas, il ne faut point parler de conférence ni d'accord en matière de religion. Ce sera quand il plaira à Dieu, mais nous y voyons les courages et affections mal disposés, selon que les bruits des nouvelles continuent. Je vous prie de ne

Digitized by Google

partir point sans nous avertir, s'il est possible. Que si, pour la venue inopinée de M. le cardinal, votre voyage est précipité, je vous supplie d'avoir souvenance de mon fils, dont vous aurez des nouvelles en la maison près Provins. Et vous supplie de faire toujours état de moi comme de celui qui vous demeurera toute sa vie serviteur et aussi affectionné comme de bon cœur; après vous avoir humblement baisé les mains et de Mesdemoiselles vos sœurs, Monsieur, je prie notre Seigneur qu'il vous maintienne en sa garde et donne santé bonne et longue vie.

« A Payerne, 21 mars 1593.

« N. Séguier. »

L'allusion à l'antipathie que certains esprits témoignaient pour ces tentatives, provoqua de la part d'Hotman une réponse où il se crut obligé d'exposer en détail à son ami les reproches qu'elles lui avaient suscités. Il paraît lui avoir laissé deviner, parmi les opposants, Th. de Bèze lui-même, qui, à ce moment en effet, dans ses lettres à Grynœus, se plaignait assez vivement de ce qui lui paraissait un retour au catholicisme. Dans les heures de grande crise, il est souvent difficile de se dégager assez de ses propres préoccupations pour juger en pleine liberté d'esprit les intentions d'autrui. Les *moïenneurs* étaient si loin de vouloir rentrer sous l'obéissance de Rome, que nous avons vu combien ils attaquaient l'autorité pontificale et insistaient sur une réformation radicale des abus. Aussi trouvons-nous dans nos manuscrits un *Projet de réponse* d'Hotman *à quelques ministres de Genève* (n° 41), pièce inachevée et destinée, pour ainsi dire, à lui servir de justification. Quelques citations donneront une idée de l'esprit dans lequel elle est conçue :

« En France, nous tenons tous, ou la pluspart, même tous les grands de notre religion, que suivant la définition de saint Augustin et le consentement de tous les anciens, il n'y a qu'une Eglise chrétienne et catholique, épandue par tout le monde, et composée de tous ceux qui connaissent et reconnaissent Jésus-Christ comme l'auteur de leur salut; que l'Eglise romaine fait partie de cette Eglise, ores qu'elle soit pleine d'erreurs, d'abus et de superstitions. »

Ce qu'il s'efforce de prouver par de longs raisonnements :

Digitized by Google

« Il faut ôter le schisme, la division, les abus, les erreurs. C'est le principal souhait du roi; c'est son langage ordinaire; il ne désire rien plus selon la charité chrétienne, que de voir tous ses sujets unis en l'Etat et unis en la religion, et que l'Eglise gallicane reprenne sa première intégrité. Il a prié les uns et les autres d'y penser à bon escient, et d'y apporter les moyens et les remèdes convenables... Car si nos maux viennent de la corruption et de la diversité qui est en la religion, il est temps plus que jamais de prêcher la repentance, la charité, l'union et la concorde, il est temps de penser aux moyens comme nous y pourrons parer, quand ce ne serait que pour obéir au roi, pour seconder sa bonne volonté et *pour le soulager aux importunités qu'on lui fait journellement d'aller à la messe.* M. Du Plessis a dit en public qu'il savait quelques moyens d'accorder nos différens en la religion, lesquels il proposera quand il sera temps. D'autres bons personnages, pleins de bon zèle, de savoir et de jugement, tant ministres qu'autres, en ont dit autant, et aucuns même en ont mis quelque chose par écrit, bien pour le communiquer à leurs amis en particulier, mais non pour le public, sinon en l'assemblée qui sera un jour, si Dieu plaît ordonner à cet effet. De les tenir tous pour brouillons et les décrier comme schismatiques, c'est, à mon avis, leur faire tort et les décourager de bien faire. Car outre ce que j'ai dit ci-dessus, que Dieu veut que nous soyons frères puisque nous sommes ses enfants et que nous sommes tous chrétiens, il faut considérer l'état où nous sommes en France aujourd'hui; étant les bons papistes et nous au fait de l'Etat et en l'obéissance d'un même roi, qui ne nous commande rien plus que la paix et l'amitié; et désirant attirer à cette union et concorde les rebelles et ligueurs, et les y attirer par tous moyens propres et convenables. Parmi ces moyens, on a jugé qu'il n'y en avait point de plus propre que de montrer aux uns et aux autres, suivant les termes de l'antiquité, qu'il ne faut forcer les consciences par les armes et par les supplices; que pour les différens qui sont en la religion, on ne se doit point couper la gorge l'un à l'autre; que même les différens ne sont point si difficiles à vider que, si nous avions dépouillé cette animosité, l'on n'en vint aisément à bout; que rien n'est impossible à Dieu, non plus en ce fait ici qu'en tout autre chose que nous lui demandons de bon cœur et avec repentance, et pourvu que nous demandions pardon les uns aux autres de nos aigreurs et de nos violences. Autrement il est à craindre que les mêmes causes produiront les mêmes effets. »

Ce projet fut-il jamais achevé et envoyé à destination? Nous l'ignorons; mais à la date du 22 mai, Séguier écrit de nou-

Digitized by Google

veau au sieur de Villiers deux longues pages in-folio, d'où nous extrayons le passage suivant :

« Monsieur, vos lettres m'ont merveilleusement étonné et eus été bien aise de savoir ceux qui sont si fort offensés contre vous et tous autres qui cherchent la paix et réunion de l'Eglise. Je crois que vous ne demandez pas autre chose que ce que vous avez vu que je demande par mon écrit, et cependant ayant été vu, voire lorsqu'il était encore en sa première et rude forme, M. de Besze ne m'en a point censuré si rudement; il a seulement marqué quelques points, desquels il m'a mandé qu'il voudrait bien conférer avec moi, et me dissuadait, à cause du temps, de le mettre en lumière, comme aussi ce n'était pas mon intention; mais cependant il ne le blâmait point, ni mon dessein, et, qui plus est, j'ai lettres de lui par lesquelles il est bien aise que je me suis employé à ce sujet, et dit qu'un chacun y doit apporter ce que Dieu lui donnera. Ceux d'Allemagne qui l'ont vu et qui entendent notre langue l'ont loué et désirent l'effet de tout leur cœur. Ceux de Lausanne, de même. Quoique ce soit pour le jugement d'autrui, nous n'y devons pas perdre courage que nous ne procurions une réunion tant que nous pourrons, pourvu que, comme j'ai toujours maintenu et maintiens, que Dieu ne perde rien de son droit, mais que sa Parole suprême *habeat locum et cultus Deo exhibitus nihil impuri contineat.* Quand je parlerai en cette façon et que je maintiendrai ceux qui parlent ainsi, qu'on m'appelle fauteur d'hérétiques tant qu'on voudra, ceux-là qui n'ont point de compassion et pitié du schisme qui est en l'Eglise et qui aiment mieux vivre en discorde que se réunir, n'ont jamais su que c'est que l'union de l'Eglise et combien elle est précieuse, et en quelle estime elle a été de tout temps à nos anciens pères. »

Nous ne reproduirons pas les nombreuses citations dont Séguier accompagne sa lettre (1). Nous y trouvons encore ces paroles : « Je serai fort joyeux de voir votre avis et vous prie de m'en faire part, non pas pour en faire jugement, mais pour éclaircir et assurer le mien par icelui. » Il fait ici allusion à un travail considérable qui a sa place dans nos manuscrits sous le titre : « *Avis et dessein nouveau sur le fait de la*

(1) A la fin de sa lettre, Séguier s'exprime ainsi à propos de Henri IV : « Je vous ai écrit touchant le bruit qui court de l'incontinence du roi. Je crains que Dieu ne se courrouce contre lui et ne châtie le peuple pour son péché, comme il a fait pour les péchés de ses prédécesseurs. Et partant, tous ceux qui ont quelque acces vers lui le lui doivent faire entendre, avec le respect qui lui est dû. »

Digitized by Google

« *religion en l'Eglise gallicane, pour être proposé au prochain* « *concile national ou autre assemblée des prélats, pasteurs et* « *docteurs de ladite Eglise gallicane.* » Le nom de l'auteur a été changé; à la suite des mots *par le sieur*, on a écrit *des Loges* en effaçant *de Villiers*. Il est cependant impossible de douter qu'Hotman en soit l'auteur : il y parle de son aïeul, conseiller au parlement; le style est le sien et l'ensemble résume les travaux pour lesquels il avait rassemblé de si nombreux fragments de toute sorte. Enfin nous lisons sur la première page ces mots tracés de sa main : « Cet escrit fut dressé pendant les troubles de la Ligue, avant que le Roy allast à la messe, en l'an 1592 (1). »

Hotman conserve encore les espérances que Séguier a perdues depuis longtemps. Un point de départ si différent doit donner une autre direction à son travail. Il veut convaincre ses adversaires parce qu'il se persuade que la mauvaise foi peut seule résister à l'évidence des preuves qu'on lui oppose. L'immensité de ses recherches lui donne la possibilité de remonter à l'origine des cérémonies romaines, de suivre les transformations du culte et d'en préciser les inconvénients. Il en résulte un ouvrage historique autant que théologique où la pensée intime des Pères de l'Eglise est mieux approfondie que par ceux qui la dénaturaient pour s'en autoriser. Son impartialité ne lui permet pas de dissimuler les torts de ses coreligionnaires. S'ils traitent avec raison beaucoup de formules d'innovations superflues et dangereuses, il en est d'insignifiantes qu'ils peuvent admettre sans blesser leur conscience. Il ajoute : « Quand on parle d'accorder, ce n'est pas pour mettre tout d'un côté, ce n'est pas pour adjuger toute la demande à l'une des parties. » Certes, à une époque de fanatisme et d'intolérance réciproques, il fallait une grande supériorité d'esprit pour oser ainsi tenir la balance égale, pour blâmer les excès

(1) Hering (*Geschichte der kirchlichen Unionsversuche*) cite ce traité comme un des meilleurs de l'époque. L'auteur est désigné sous les initiales L. S. D. V. S. P. (le sieur de Villiers Saint-Paul). L'écrit n'est donc pas inédit, mais Hotman en est incontestablement l'auteur.

Digitized by Google

de ceux qui voulant détruire les Hauts-Lieux ont dévasté les églises ou mutilé les images des saints (dont plusieurs après tout avaient été de grands hommes et beaucoup des hommes utiles à l'humanité ; ne pouvait-on les transporter quelque part où ils n'auraient plus servi de prétextes d'idolâtrie ?). La justesse de ces remontrances devait blesser les protestants et le faire accuser de tiédeur, sans que l'autorité de ses raisons ébranlât les catholiques : c'est le sort des hommes dont les lumières devancent leur siècle.

De la hauteur où il s'était placé, d'où il contemplait les querelles religieuses, non comme les sages de l'antiquité pour s'applaudir de sa sécurité égoïste, mais pour mieux saisir l'ensemble de la situation et ramener la paix parmi les hommes de bonne volonté, il ne distinguait plus ces milliers d'obstacles secondaires, grains de sable dont la réunion forme des barrières insurmontables. Il n'apercevait qu'une foule immense, un peu confuse, de chrétiens pleins de foi dans l'Evangile dont ils acceptaient tous également les divins préceptes. Quoi de plus facile que de les concilier si on parvenait à les réunir? C'était juger trop favorablement l'humanité. Trancher ainsi à l'amiable ces questions brûlantes pour lesquelles dans l'arène du monde on lutte, on souffre, on meurt, c'était, il faut l'avouer, faire preuve de zèle chrétien mais non préparer une solution vraiment pratique. Quoi qu'il en soit, un grand nombre de pensées d'un ordre élevé et d'une application positive se rencontrent dans cet important travail et mériteraient d'être glanées au passage.

Si le premier point à établir a été pour Hotman comme pour Séguier que les réformés ne cessent point de faire partie de l'Eglise, que la Réformation a été amenée graduellement et par la force même des choses et qu'elle a été reconnue officiellement en 1561, le second, celui sur lequel il insiste tout particulièrement, est que les catholiques romains n'ont point cessé également de faire partie de cette Eglise « dite chrétienne et catholique, parce qu'elle a été donnée par Christ et

Digitized by Google

pour tous ; » qu'il faut du reste reconnaître pour frères tous ceux qui ont même fondement de doctrine, c'est-à-dire Jésus-Christ, qu'ils soient Latins, Grecs ou même Ethiopiens. Les papistes, il est vrai, ont acquiescé à l'accroissement successif du pouvoir pontifical; ils ont adopté la liturgie de Rome; le nom même d'Eglise romaine, d'abord exclusivement attaché à l'Eglise de cette ville, s'est étendu par imitation de l'ancien empire, à l'Occident tout entier.

« Il n'y a pas encore soixante ans (comme je l'ai ouï assurer à gens d'honneur et de cet âge-là) que, quand on parlait en France de l'Eglise catholique, on n'ajoutait pas ce surnom de romaine, qui, à la vérité, est un vrai mot de faction en l'Eglise gallicane, comme serait celui de gallican ou anglican à Rome. »

Mais quand on demande si l'on doit tenir pour fidèles ceux qui en France suivent la forme de l'Eglise romaine :

« Certes, le cœur me fait mal, et les cheveux me dressent en la tête, quand je pense que ceux qui ont même créance, même fondement de religion, mêmes Bibles, adorent une même Trinité, espèrent le salut d'un même Jésus-Christ, se tiennent et réputent néanmoins les uns les autres pour chiens, hérétiques, infidèles et mécréants. J'ai horreur, quand je me représente les malheurs et calamités que ces deux mots, hérétique et infidèle, ont produit en notre pauvre France, et crois pour ma part que la continuation de l'ire et des fléaux de Dieu sur nous vient principalement de ce péché, et que ce péché vient du défaut de charité, et du trop d'ambition et d'opiniâtreté qui est aux pasteurs et d'une part et d'autre. Car, voyant que depuis trois ou quatre ans, Dieu nous a fait cette grâce de nous réunir au fait de l'Etat, je dis les bons et fidèles sujets du roi, nous nous opiniâtrons néanmoins en cette séparation au fait de la religion..... Les romains sont membres de l'Eglise catholique puisqu'ils ont la Parole de Dieu, les sacrements et le ministère ; ils sont chrétiens, ils sont nos frères, et par conséquent ils ne sont pas infidèles ni mécréants ; ç'a été très-bien fait en France d'ôter ce mot et ce reproche en nos prières publiques, et serait encore mieux fait de l'ôter de nos bouches et de notre pensée. »

Hotman s'attache ensuite à prouver qu'un concile national serait effectuable; qu'on a vu, dans les changements politiques du temps, des choses plus extraordinaires, que les parle-

Digitized by Google

ments s'y prêtent par leurs arrêts contre les bulles, et les savants par des écrits :

« Doctes et gentils qu'ils publient tous les jours pour montrer eux-mêmes l'usurpation et tyrannie des papes en l'Eglise gallicane, soutenans que l'on peut tenir un concile de notre nation sans le pape, que l'on y peut réformer l'Eglise sans le pape, qu'il suffit que le roi y apporte son autorité ; que par droit et par exemple il faut rendre obéissance à un roi hérétique ; reconnaissans la plupart d'entr'eux que nos discords ne sont pas du fond de la religion mais des cérémonies, et remontrans au pape qu'il se joue à perdre ce qu'il a en France de revenu et d'autorité, comme ont fait ses prédécesseurs au royaume d'Angleterre sous Henri VIIIe, roi très-catholique et ennemi juré de Luther. Jamais les huguenots n'ont écrit de ces choses avec plus de diligence et de passion (s'il faut ainsi dire) que les bons catholiques français d'aujourd'hui. Jamais les huguenots ne détestèrent davantage l'opiniâtreté et violence des jésuites et des prédicateurs de la Ligue. Les jacobins et la plupart des autres moines ne sont guère plus en leurs bonnes grâces qu'en celles des huguenots. Il y a un docteur de Sorbonne (nommé Maignan), qui a prêché dans Notre-Dame de Chartres en présence de l'évêque et des chanoines et de tout le peuple superstitieux de ce lieu-là, qu'il fallait remettre la messe comme elle se disait au siècle de Charlemagne, que tout était dépravé en la religion, que tout était corrompu en l'Eglise. Il y a des catholiques qui ont osé écrire qu'il fallait un pape ou un patriarche en France, et que la finesse des Italiens avait anticipé cette prérogative sur les Français et autres nations d'affecter le siége à la ville de Rome, afin d'y tirer nos deniers et notre substance ; et sais que ce propos a été sur le bureau parmi les ecclésiastiques de notre parti, desquels un seul ne se tient pour bien excommunié ; et de ces foudres papales ne se font plus que rire et moquer tous les jours. Qui est-ce de nous qui eût pensé il y a quarante ans, ou vingt ans, ou dix ans, ceci devoir arriver ? Je dirai plus : j'en sais qui menés d'un même zèle que moi et quelques-uns des nôtres, mettent la main à la plume depuis deux ans pour même effet que nous. J'espère que Dieu bénira leur dessein. »

Le savant théologien examine ensuite les difficultés soulevées par les protestants; à propos des obstacles que suscitaient les jésuites, il répond :

« Qu'il n'y a un seul jésuite en toute la France du bon parti, et que les bons catholiques français savent que les jésuites n'ont aucune vocation en l'Eglise, n'ayant été reçus en France que par souffrance et

Digitized by Google

manière de permission ; et qu'étant tous créatures du roi d'Espagne ou du pape, ils ne sont recevables à donner avis dans une assemblée de l'Eglise gallicane, où les seuls prélats, évêques, docteurs et pasteurs de la dite Eglise doivent avoir séance. »

D'autre part, il croit que les protestants peuvent, sans rien « quitter de l'honneur de Dieu, » céder en quelques points à leurs adversaires, avec garantie de cessions réciproques, Jésus-Christ n'ayant point laissé de formulaire de culte, et les innovations n'étant point à tout jamais défendues.

« Que si l'on tient ce que Calvin a écrit et ordonné pour parole de Dieu, et qu'il ne soit licite d'y rien changer ou innover, nous voilà tantôt coupables du blâme que nous avons tant donné à ceux de l'Eglise romaine qui disent qu'il faut tenir les ordonnances du pape pour parole de Dieu. Je crois que si ce bon personnage était encore vivant, il tancerait ces gens-ci bien aigrement et enseignerait comme il a toujours fait, qu'en disputes et autres différens qui surviennent en la religion, il ne faut point que le respect des personnes porte préjudice à la vérité; et qu'au changement d'iceux il ne faut apporter l'autorité ni de Céphas, ni d'Apollo, ni de Calvin, ni de Luther. »

Les écrits de Mélanchthon, de Bucer, de Martin l'Oyselier, dit sieur de Villiers, ministre de feu M. le prince d'Orange, lui semblent tout à fait conformes à ses vues. Le traité se termine, comme celui de Séguier, par une longue étude sur la messe. C'est là surtout que triomphent ses savantes interprétations. Après avoir constaté l'existence de deux formes de messe, l'auteur examine les trois points qui mécontentent les réformés, mutilation du sacrement de l'Eucharistie dans la communion sous une séule espèce, changement du sacrement en un sacrifice propitiatoire, adoration des figures extérieures et visibles du sacrement. Passant ensuite aux points secondaires, il commente, en théologien consommé, l'origine des prières pour les morts, de l'invocation aux saints, de l'usage du latin, du signe de la croix, de la mixtion de l'eau avec le vin dans la communion, de l'emploi des cierges. Sur ces articles, il se montre accommodant, du moins pour tout ce qui lui semble ne porter aucune atteinte à l'honneur de Dieu. Et

Digitized by Google

puisqu'il reste tant de questions à vider et que l'on paraît si peu décidé à des transactions en présence de droits égaux, il conclut en demandant qu'on s'accorde pour les liturgies, d'où les points litigieux disparaîtraient et seraient laissés à la conscience des fidèles. Il désire qu'on attende alors en paix le moment où tout sera réglé d'une manière définitive. En interdisant à la chaire le droit de controverse dont elle abusait si largement, « on arriverait peu à peu, » dit-il, « sans y penser, jusqu'au jour où nos aigreurs et nos animosités se convertiront en un amour et dilection des uns envers les autres, et nos diversités en une bonne union pour servir tous ensemble un même Dieu. »

Malheureusement, les faits ne justifiaient pas l'optimisme d'Hotman. Il étudiait encore les moyens d'accommodement, quand les dernières et faibles chances finissaient de s'évanouir et que déjà Henri IV avait communiqué au duc de Toscane sa résolution d'abjurer.

Nous ne reviendrons pas sur les efforts désespérés de Du Plessis-Mornay à ce moment suprême. Il écrit le 3 avril : « De la conférence, aucuns nous veulent faire espérer; mais les commencements m'en font douter. » Le 9 juin : « S'il est question de conférer de la religion, montrons, Monsieur, notre vertu à défendre la vérité, et ne souffrons point qu'elle semble avoir ou succombé ou connivé. J'entends si on veut s'en enquérir à bon escient, et non par une formalité pour fortifier une résolution jà toute prise... ce que j'ai peine à croire (1). » Le même jour, Henri IV écrivait au curé de Saint-Eustache : « Monsieur Benoît, *dès l'heure que j'ai eu la volonté de penser à ma conversion*, j'ai jeté l'œil sur vous pour être l'un de ceux desquels j'aurai l'assistance fort agréable à cette occasion. »

Bientôt l'inflexible huguenot, qui avait si longtemps espéré

(1) Voyez Lettres de D. Mornay au duc de Bouillon, à M. de Loménie, à des ministres, à MM. de la Motte, de Buzenval, de la Fontaine, Du Maurier, mai, juin, juillet 1593.

Digitized by Google

contre toute espérance, devait confirmer lui-même le renversement de toutes ses illusions en traçant ces tristes paroles : « Sa Majesté s'est résolue à se faire instruire par les évêques; *les ministres n'y sont appelés.* » Le 25 juillet 1593, « après une instruction de demi-journée, où il n'assista que ceux qui ne la voulurent point empêcher, » comme dit Elie Benoît, Henri, ainsi qu'il l'avait annoncé, faisait le saut périlleux, en oubliant d'ajouter — sur des milliers de cadavres protestants massacrés pour la cause qu'il abandonnait.

On peut se représenter la consternation qui accabla les protestants à l'abjuration de Henri IV. L'écho de leurs craintes se retrouve dans la harangue faite au roi par M. de Fedeau au nom des Eglises réformées de France (n° 50). Elles reparaissent dans deux autres documents manuscrits de notre collection, puisés à des sources différentes. Le *Bulletin* les a publiés il y a plusieurs années. Le premier (pièce 62) est la *Requête présentée au roi par ceux de la religion*, le 25 décembre 1593, à Mantes, et attribuée tantôt au président de Calignon, tantôt à Du Plessis (1). Comme il est connu de nos lecteurs, nous nous bornerons à une remarque : la copie présente sous nos yeux est beaucoup plus correcte et plus complète que celles publiées jusqu'ici. A la suite de cette requête, a été transcrite, sans titre distinct, une seconde pièce (62 *bis*), dans laquelle nous reconnaissons les *Remonstrances de ceux de la religion au roy*, communiquées au *Bulletin* par M. le pasteur Othon Cuvier, d'après une copie conservée aux archives du département de la Moselle (2). M. Cuvier avait cru devoir lui assigner la date de 1593; nous lisons cependant au bas de notre exemplaire : « Au roy, par environ le mois de septembre mil cinq cent quatre-vingt-seize. »

Les années qui venaient de s'écouler avaient été, en effet, pour les protestants, un temps d'épreuves. Le roi, loin de leur assurer une position légale, leur avait toujours répondu par

(1) Voir dans le *Bulletin*, t. V, p. 274, les détails sur cette pièce importante.
(2) *Bulletin*, t. V, p. 398.

Digitized by Google

des promesses vagues qui ne recevaient aucun commencement d'exécution; leurs adversaires leur reprochaient ironiquement de n'avoir pas su faire valoir leurs droits, alors que Henri IV professait encore leur croyance. Les griefs énoncés dans l'assemblée de Saumur, plus tard les nombreuses vexations énumérées dans le livre des *Plaintes des Réformés*, justifient leur découragement et le désir qu'ils éprouvaient de se choisir un autre protecteur.

Un moment encore, néanmoins, le parti de la conciliation put croire à une rupture de la France avec Rome. Le pontife refusait l'absolution : le roi, dans l'instruction à son envoyé en Toscane, laissait entrevoir la possibilité d'une Eglise gallicane indépendante; les catholiques de sa cour affectaient de se rapprocher des huguenots et d'étudier de nouveau des projets d'union. Mais quand l'épouvantail d'une Eglise gallicane unie eut produit l'effet désiré en rendant la cour de Rome plus accommodante, ni le monarque ni son entourage ne se rappelèrent ce projet, et la lettre de Henri IV à Clément VIII ne fit qu'accroître les légitimes appréhensions des réformés.

Ce fut le signal des défections. Au premier rang des convertis se plaçait Palma Cayet. Sans vouloir juger les motifs de l'abjuration des autres, il nous est permis d'apprécier celle de Cayet, comme le fit son maître lui-même (voir l'Etoile). Bient le nouveau prosélyte, dans toute la ferveur d'une conversion récente, signala son zèle par de nombreux écrits de controverse. « Ceux de la religion, » dit l'Etoile, « lui répondirent fort et ferme : mais tout se passa en paroles et sornettes d'une part et d'autre, sans aucun fruit ni édification. Un seul, Villiers Hottoman (sans y mettre son nom), fit imprimer à Paris un petit avis de demi-feuille sur un point de la lettre de Cayet, par laquelle il mettoit en avant des moyens d'une réunion qui ne pouvoient estre blasmés d'une part ni d'autre, comme je l'ai ouï confesser à tous les deux, et toutesfois par opiniastreté, l'un par despit de l'autre (comme on dit) le re-

Digitized by Google

jettèrent et le désavouèrent. En quoi il faut recognoistre le doigt de Dieu. »

Cayet, que l'avis d'Hotman piquait au vif, avait répondu par l'annotation de quelques passages, qui provoqua, de la part de ce dernier, une seconde réplique. Le brouillon de cette *Brève Répartie* se trouve dans nos manuscrits (nº 63). Il se borne à y poser à Palma Cayet cinq questions qui, pour lui, résument en grande partie le débat et auxquelles il lui demande de répondre « en peu de paroles, simplement, catégoriquement et en bonne conscience : » s'il faut adorer le sacrement et l'eucharistie ou, dans ce sacrement et cette eucharistie, Jésus-Christ lui-même ; si l'on ne peut pas, se fondant sur des exemples anciens ou de pays étrangers, rétablir la communion sous les deux espèces; s'il est, dans la Bible, un commandement exprès qui ordonne ou un exemple qui justifie l'invocation des saints et la prière pour les morts; si Dieu est mieux invoqué, et avec plus d'édification, en langue étrangère qu'en celle du pays; si le clergé de France, assemblé en concile, n'a pas pouvoir et autorité de changer et retrancher quelque chose au service de l'Eglise. Ces points résolus, « il ne serait plus besoin de peupler le monde de livres, la plupart inutiles, pleins d'injures et vides de science et de charité, et l'on pourrait se trouver en mêmes assemblées pour prier et servir un même Dieu. »

Le sieur de Villiers, tout en s'élevant contre les abus de l'Eglise romaine, n'avait donc point renoncé à ses espérances. Deux lettres de Rotan, l'un des antagonistes de Du Perron dans la soi-disant conférence de Mantes, nous en donneraient au besoin une preuve de plus (1).

Ici doit se placer un curieux incident de la vie d'Hotman, celui de ses rapports avec la cour de Rome. Pendant qu'il était en Suisse attaché à l'ambassade du sieur de Mortefontaine, il fit à Soleure connaissance avec le Florentin Ruscellaï que

(1) Voir aux Documents, page 540.

Digitized by Google

M. Cousin nous a dépeint comme « un abbé mondain et intrigant, flatteur et présomptueux, fort occupé à lutter d'influence auprès de Marie de Médicis contre Richelieu lui-même (1). » Il est probable que dans le cours de l'entretien, le sieur de Villiers aura déploré le trouble profond qui régnait dans la chrétienté; l'abbé, impatient de jouer un rôle, saisit avec empressement cette occasion de se signaler et d'entrer en rapports avec tout un parti. Le mal, lui disait-on, venait des pontifes qui avaient toujours repoussé les demandes de réforme : il s'offrit pour tenter une démarche plus directe et pour faire entendre la voix de la conciliation au chef même de l'absolutisme religieux. Laissons parler Hotman qui, plusieurs années après, rappelle ainsi cette étrange négociation :

« Le sieur Oratio Ruscellaï, allant à Rome en l'an 1597, me donna dès lors envie de penser aux moyens de notre réunion, dont il porta de ma part quelque échantillon à Sa Sainteté. Laquelle, n'ayant trouvé mes moyens bien propres, eut agréable néanmoins mon zèle en ce sujet. Et par les lettres dudit sieur Ruscellaï, me convia à vouloir continuer et travailler en ce dessein. Au moyen de quoi, et pour l'acheminement d'un si saint œuvre, autant que mon esprit et ma portée me l'ont permis, j'ai conféré à bouche et par écrit avec aucuns de cette religion doctes et modérés, et des ministres mêmes dont j'ai les livres et réponses par lesquelles j'ai tiré double fruit. Le premier que je me suis fortifié de plus en plus en la créance que j'avais que nos différens en la religion n'étaient irréconciliables que par la passion de nos esprits. L'autre que j'ai reconnu parmi les nôtres ceux qui sont disposés à la paix de l'Eglise et qui gémissent en ce schisme... Les moyens que je tiens sont selon ma science et ma conscience, n'ayant pour but que la paix de l'Eglise, non le profit, non l'honneur autre que celui de Dieu qui sonde les reins et connaît l'intérieur de mon âme. »

On a peine à comprendre l'illusion d'Hotman. Certes il fallait une foi bien robuste pour ne pas être désabusé après le concile de Trente. Ruscellaï lui demande quels sont ces projets auxquels il assure que la chrétienté pourrait acquiescer de part et d'autre, il ne refusera pas de les lui com-

(1) *Journal des Savants*, 1862.

Digitized by Google

muniquer et compose un court traité qu'il intitule le *Tableau de l'Eglise catholique*. Nos manuscrits en renferment deux copies, la première en forme de discours, la seconde transcrite en un tableau synthétique, disposition à laquelle se prêtait la pensée de l'auteur : l'Eglise se partage en invisible et visible ou militante; la visible se divise en ses diverses branches au Midi, en Orient, en Occident; les Eglises d'Occident ne sont pas toutes d'accord entre elles sur la suprématie du siége de Rome; elles n'en font pas moins partie de l'Eglise visible ou militante et pourraient se réunir dans un concile, ayant toutes un même fondement : « autre fondement on ne peut mettre que celui qui est jà mis, à savoir Jésus-Christ. »

La proposition, bien loin d'être accueillie, n'avait pas la moindre chance d'être écoutée, quels que fussent les ménagements de forme et les recherches de langage employés par Hotman dans sa correspondance avec le négociateur italien. La Bibliothèque impériale possède le brouillon très-raturé d'une lettre qu'il adressait à Ruscellaï à ce sujet : il s'efforce de lui prouver que c'est à la cour de Rome à faire les premiers pas, « faisant la meilleure partie du chemin et ouvrant elle-même la porte. Les deux passages suivants nous ont paru offrir quelque intérêt :

« Quant à l'écrit que vous emportâtes de Soleure, je ne puis deviner en quoi pourrait être la répugnance manifeste que vous ont dite vos deux amis auxquels vous l'avez communiqué; car pour la difficulté ou impossibilité de l'affaire, je n'en ai moi-même jamais douté, vu les passions des hommes, et que le parti et schisme est dès longtemps tout formé : sinon qu'il plaise à Dieu toucher de son Esprit les âmes non-seulement des brebis, mais aussi des pasteurs, et mêmement de celui qui se dit avoir la superintendance sur les uns et sur les autres, en notre chrétienté d'Occident. »

Et plus loin :

« Pour appliquer ceci à notre pauvre France, là où ceux qui ne reconnaissent le saint-siége de Rome sont pour le moins la quatrième partie et tiennent bien près de deux cents que villes, qu'autres places où ils vivent à leur liberté, vous savez, Monsieur, que toutes les rigueurs

Digitized by Google

et violences du passé n'en ont point diminué le nombre, et qu'étant le Français libre et généreux, il se range mieux à la raison par le bon cœur et la persuasion. »

Dans son désir de conciliation, Hotman avait été trop loin. C'est ce que lui fit sentir son ami Séguier par une lettre de quatre pages in-folio, datée de Lausanne, 1597 (nº 48). L'excessive longueur de cette pièce nous empêche de la reproduire dans son entier; mais elle résume trop fidèlement l'impression produite par la lecture du tableau de l'Eglise, pour que nous n'en donnions pas ici une idée.

Séguier précise avec une netteté irréfragable toutes les différences dans le fondement de la doctrine, ensuite dans les principaux points de cette doctrine, enfin dans les sacrements, et il compare l'Eglise de Rome à celle de Samarie qui reconnaissait Moïse et attendait le Messie, sans que pour cela elle fût d'accord avec celle de Jérusalem. Son argumentation ne se compose presque que de faits; son style revêt souvent une étrange énergie :

« Vous pouvez voir maintenant par tout ce discours, combien nous sommes éloignés de l'accord ès principaux points de la religion. Car, quoique de bouche ceux de l'Eglise romaine et nous convenions en quelque chose, si est-ce qu'en substance et à la vérité nous sommes en grand discord. Je sais bien qu'ils confessent et avouent un même Dieu que nous, un même Sauveur et Rédempteur Christ; mais par après, ce même Dieu qu'ils ont confessé avec nous, est forgé selon les vaines conceptions de leur entendement et servi de même. Ce Christ qu'ils confessent avec nous Sauveur et Médiateur est dépouillé de ses dignités par les compagnons qu'ils lui donnent, et par les autres moyens qu'ils se forgent pour obtenir salut. »

Dans la conclusion de sa lettre, le pasteur de Lausanne ne refuse point l'adoration dans les mêmes temples, mais il s'oppose à l'adoption du même service. Certes il aspire après la paix et l'union, mais

« Pour vous en dire mon opinion, la puissance que l'Eglise romaine a, la lâcheté et pusillanimité des princes chrétiens, les guerres et divisions qui sont entr'eux et lesquelles l'évêque de Rome allume et entretient,

Digitized by Google

me font juger que notre maladie ne se guérira point jusqu'à ce que le grand médecin vienne. Nous sommes en cette dernière révolte et en ce dernier schisme qui durera jusque à la fin du monde et à la venue de notre Rédempteur, comme saint Jean l'a prédit dans son Apocalypse. Il reste seulement que nous persévérions en la foi et priions Dieu ardemment qu'il nous maintienne fermes en la connaissance et confession de sa vérité parmi toutes ces tempêtes desquelles la pauvre chrétienté est et sera agitée jusques au dernier jour. Que sera l'endroit où, après vous avoir bien humblement baisé les mains et prié de prendre en bonne part ce mien petit avis, Monsieur, je prie Dieu, etc. »

Séguier jugeait la question avec une clarté de vues que l'entraînement d'Hotman ne lui permettait pas d'acquérir; ce dernier se rangeait ainsi au nombre de ceux qu'Elie Benoît accuse de « démangeaison de réunion » et dont le synode de Montpellier censura les ouvrages en 1598. Un des principaux fut Jean de Serres ou Serranus, animé par des motifs aussi purs que ceux d'Hotman et dont les *Deux advis par souhait pour la paix du royaume* ont été, à dessein sans doute, unis aux ouvrages de ce dernier dans le volume des Opuscules français. Cette publication collective permettrait même de croire que le sieur de Villiers a participé à la rédaction des deux avis.

Enfin, l'édit de Nantes fut promulgué. Nous ne nous étendrons pas sur ce sujet : les travaux du *Bulletin* et surtout l'article judicieux qui dernièrement y a trouvé place (1) en sont le meilleur commentaire. Nos manuscrits contiennent une copie du temps des articles secrets, selon la première rédaction qui ne fut point adoptée, et une reproduction des paroles du roi aux députés du parlement le 7 janvier et le 16 février 1599. Hotman se consacre désormais plutôt aux affaires politiques des réformés : c'était une des nécessités de la position où les plaçait l'édit qui, loin de les fusionner avec leurs concitoyens, les constituait, qu'ils le voulussent ou non, en une individualité dans l'Etat.

Aussi les pièces historiques succèdent-elles maintenant à la

(1) *L'Eglise sous le régime de l'Edit de Nantes*, par M. le pasteur A. Coquerel fils. *Bull.*, XV, 353.

Digitized by Google

polémique religieuse, aux citations des Pères. De temps à autre néanmoins un fragment, une épître pastorale, un extrait perdus au milieu des actes synodaux ou des lettres administratives nous indiquent qu'il ne se résigna jamais à l'abandon complet de son rêve. Nous retrouvons de fréquentes allusions dans la correspondance de Pierre Nevelet, sieur de Dosches (nos 69 et 74), l'éditeur des œuvres complètes de François Hotman. C'est un érudit aimable mais un peu diffus, et dont les volumineuses dépêches, saturées de grec et de latin, nous ont paru trop intimes pour intéresser nos lecteurs.

En 1603, Hotman rappelle la tentative infructueuse de Ruscellaï et indique de nouveau, peut-être pour le nonce du pape, combien il serait nécessaire que les concessions pontificales vinssent au devant des pensées d'union. En 1607, il écrit à Madame de Châtillon, sur la différence des deux religions, une longue et importante lettre (no 130) dont nous aurions cité quelques passages s'ils ne reproduisaient en d'autres termes les pensées analysées déjà dans le courant de cet article. Enfin deux pièces encore nous rappellent les mêmes préoccupations. Le père Véron, jésuite, avait dit que « pour nous estre séparés de l'Eglise romaine nous sommes hors de l'Eglise catholique, présupposant que la romaine est la catholique et universelle. » A ces paroles, toute l'ardeur du sieur de Villiers se rallume et il reprend l'un après l'autre les raisonnements qui prouvent que la séparation a été contrainte et forcée par la violence, que le schisme a commencé par les persécuteurs et non par les persécutés, que l'union pourrait se faire si tous y prêtaient la main. Sauf les répétitions qu'elle entraîne, la pièce n'est pas sans mérite. Voici le début de la seconde (no 57) :

« Un docteur de Sorbonne, homme docte et pieux, m'ayant en deux diverses conférences de rencontre chez un de mes amis aux champs, dit et soutenu que nous sommes hérétiques et hors de l'Eglise, voici à peu près ma répartie. »

Nous n'analyserons pas cette réponse. Elle occupe douze pages in-folio et forme un véritable traité où sont étudiés les

Digitized by Google

points à admettre et ceux à rejeter, les anciens projets d'accord, la possibilité d'en tenter un nouveau.

Ces deux dernières pièces sont postérieures à la mort de Henri IV. C'est le moment le plus actif de la vie d'Hotman. Ses occupations diplomatiques ne l'empêchent pas toutefois de s'intéresser vivement aux affaires des Eglises, et dans une lettre que Justel lui adresse à Dusseldorf, il écrit ces mots à propos de l'assemblée de Saumur : « Je vous fais faire copie de tout ce qui concerne cette négociation. »

Dans un appendice à cette étude biographique, appendice purement documentaire, nous indiquerons sommairement les principales pièces de ce genre qui nous paraissent inédites. Plusieurs trouveront place dans le *Bulletin*.

Les dernières mentions qui soient faites d'Hotman, du moins à notre connaissance, consistent en deux lettres à lui adressées et conservées dans la collection Godefroy (Biblioth. de l'Institut). Dans l'une, datée de 1630, La Piltière le remercie « des rares extraits et imprimés et autres dont il lui a plu de lui faire part; » dans l'autre de 1631, André Rivet le rend juge de son différend avec Tilénus. Il mourut le 26 janvier 1636.

La fin de sa vie avait été plus calme que les commencements, et après son retour d'Allemagne on entend rarement retentir son nom (1). Peut-être faut-il en attribuer la cause à deux motifs. D'abord aux difficultés de sa position. Conseiller du roi, resté huguenot malgré l'abjuration de Henri IV, il dut assister sous le règne de son successeur aux atteintes toujours plus directes portées au régime de tolérance que semblait inaugurer l'édit de Nantes. Et remarquons ici que né un an avant Henri IV, au milieu des persécutions et des supplices, il mourut deux ans avant la naissance du roi sous lequel l'ère des martyrs allait recommencer. Il a donc assisté en quel-

(1) Mentionnons cependant deux lettres d'Hotman, conservées dans les belles archives de M. le duc de la Trémoille : l'une, datée d'août 1615, est adressée à la duchesse de la Trémoille, à l'occasion du mariage de sa fille, « dont il a le premier mis les fers au feu; » la seconde, de mars 1619, fait part au duc de quelques nouvelles de la cour.

Digitized by Google

que sorte à deux phases distinctes du protestantisme français, à ses douloureux enfantements et aux luttes politiques où trop souvent vinrent se mêler les ambitions humaines : il ne vit point le jour où, après avoir vaincu l'élément humain, on osa s'attaquer à l'élément d'en haut, et où le protestantisme ne conservant que sa foi, mais retrempé par une persécution nouvelle, reprit ce chemin de l'exil sur lequel François Hotman avait autrefois conduit son fils.

La grande figure du jurisconsulte s'offre ici pour expliquer l'obscurité qui voile en grande partie l'existence du sieur de Villiers. Nous avons insisté sur son extrême défiance de lui-même au début de sa carrière. On voit combien il en souffrait, quand on lit dans le volume de sa correspondance une touchante épître latine adressée à son compagnon et ami Saville. Il y expose avec une candeur pleine de tristesse les motifs qui l'empêchent de réussir dans le monde : et loin de s'en prendre aux hommes et aux calamités de son temps, comme il aurait eu quelque droit de le faire, c'est lui-même qu'il en accuse. Après avoir rappelé la faiblesse de sa constitution, la timidité qui paralyse souvent sa langue, son manque de mémoire, il termine par ces mots mélancoliques :

« J'aborde le quatrième motif et le plus grave, l'espérance qu'avaient conçue de moi ceux qui connaissaient la science et tous les talents de mon père. En voyant combien peu je pouvais répondre à leur attente, je ne me sens pas seulement accablé d'une honte trop légitime, mais je m'afflige quelquefois d'être au monde. »

Ce sentiment d'excessive modestie ne l'abandonna jamais, et ce n'est pas sans une sorte d'émotion qu'on lit cette signature qu'il traçait, à l'âge de soixante-cinq ans, au bas d'une de ses lettres : J. Hotomanus Franc. F. *(filius)*.

F. Schickler.

Digitized by Google

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

UN MANIFESTE PARISIEN

CONTRE LE PREMIER ÉDIT DE TOLÉRANCE

1562

Ce curieux document, dont une copie du XVIe siècle a été gracieusement offerte à la Bibliothèque du Protestantisme français par M. Ch. Rahlenbeck, est une révélation significative de l'état des esprits au moment où Catherine de Médicis, dominée par le génie de L'Hôpital, venait de rendre l'Edit de janvier 1562. On y sent palpiter, avec leur sombre violence et leurs fureurs fratricides, les passions qui devaient rendre vaine l'œuvre du plus religieux de nos hommes d'Etat. Sous la plume de l'auteur anonyme de ce morceau, qui n'est, hélas! que l'interprète des préjugés cruels et des haines aveugles qui animaient une partie de la population parisienne, les persécutés se changent en persécuteurs, les martyrs en bourreaux. Dans les conclusions de ce déplorable *factum*, que ne désavouerait pas la Ligue, il y a comme un avant-goût de la Saint-Barthélemy!

Après avoir lu ce sauvage manifeste, on admire encore plus ces hautes pensées de L'Hôpital qui devançait de si loin son siècle : « L'opinion se mue par oraisons à Dieu, parole et raison persuasive. — Vous estes juge du pré ou du champ, non des mœurs, non de la religion. — La douceur profite plus que la rigueur. Ostons ces mots diaboliques, noms de partis, factions et sédition, luthériens, huguenots, papistes; ne changeons le nom de chrestiens. »

Les habitants de Paris démonstrent au Roy, à la Royne, sa mère, et nos seigneurs du Conseil privé le trouble incroyable approchant d'un désespoir auquel ils sont mis et constituez, considérant après avoir esté par eulx zélateurs de l'honneur de Dieu et de l'amour de leur prince, après s'estre les premiers mis au devant de ceulx qui vouloient establir une pernicieuse doctrine par tout le royaulme, après y avoir veillé jour et nuyt, exposé leurs vies et leurs biens à

Digitized by Google

la protection de leur ville et conséquemment du royaulme, après s'estre déclarez ennemys de tout ceulx qui procuroient et poursuyvoient novalitez si pernicieuses, après avoir chassé de leur ville ceulx qui leur adhéroient, et en ce faisant avoir acquis l'innimytié de tous ceux qui d'une subversion du royaulme espéroient faire leur proye, on veult maintenant, à leur trop grand regret, les exposer à leurs mortelz et plus que mortelz ennemis, ausquelz on veult ouvrir les portes de leur ville et leur permettre de demeurer en icelle.

Et de dire que ceulx auxquels on permet le retour à Paris se réduisent à la religion ancienne, premièrement on leur veult permettre de faire au contraire en leur conscience ce qu'ilz estimeront bon, secondement on veoit bien que ce n'est que une envie et non l'amour de Dieu qui leur fait demander leur retour, de sorte que si pour ung temps ilz dissimulent avoir changé d'opinion, ce sera jusques à ce qu'ilz ayent le moyen de couper la gorge à ceulx de Paris, comme ilz se vantent; et de faict il est certain, car estans notez comme mal sentans de la foy, comme telz ayant esté une fois expulsez et banniz, il n'y a doubte qu'ilz ne cherchent autre chose sinon tous les moyens non-seulement de restablir leur honneur, mais de se venger, ce qu'ils ne peuvent faire, sinon par ung sac et pillage universel de ladite ville première du monde (1).

De dire que l'on désarmera ces nouveaulx venuz, que l'on les visitera et tiendra l'on en perpétuelle subjection, il est impossible sinon que l'on veuille tenir les autres habitans de Paris en perpétuelle subjection de les visiter et désarmer, voyre en perpétuelle crainte de leurs ennemys.

Davantaige, on a bien veu cydevant ung édict universel pour désarmer tous les habitans de Paris aultant d'une religion que d'aultre, et néanmoyns ces nouveaulx sectateurs, armez jusques aux dentz jour et nuict ne laissoient d'offenser les catholicques tous désarmez, leur faisant milles opprobres et injures.

On a bien veu dire et commander par la Royne de les désarmer, mais d'en avoir lettres d'édict ny de rien faire exécuter, rien moings (2).

(1) Odieuse imputation que tout dément, et que peut seul enfanter le délire du fanatisme! Qui peut dire combien elle pesa dans le crime du 24 août 1572!

(2) L'édit auquel il est fait ici allusion est celui du 21 octobre 1561. Quel effet

Digitized by Google

La mémoire des forces et violences commises en ce temps par ces nouveaulx sectateurs envers les bons catholicques, comme d'avoir veu les hommes vieulx et anciens estre battuz, oultragez, foullez aux piedz, traynez par les ruisseaulx pour avoir seulement dict que c'estoit pytié de veoir telz genz; les femmes de bien et d'honneur deschevelées, traynées par les mylieulx de la ville jusques et prisons pour avoir voullu prohiber quelque insolence; les prescheurs, docteurs en théologie, les prebstres et bons parroissiens estans au sermon et vespres estre tuez et massacrez jusques sur l'autel; une église Saint-Médart pillée, saccagée, et mille vilennies commises jusques dans les saintcz fonds baptismaux, et ce qui est horrible à penser, d'avoir veu conculquer par ces malheureux et fouller aux piedz le précieux corps de Jésus-Christ, la mémoire, dict-on, en estre si fresche et si récente que les habitans de Paris se délibèrent tous de mourir heureusement pour l'honneur de Dieu plus tost que de jamais laisser la voye ouverte à telles insolences (1).

Que leur postérité plorera jectant malédiction sur ceulx qui jamais en ont esté cause et qui les ont tollérez.

pouvait-on en attendre au sein d'une population où la minorité se voyait placée sous la perpétuelle menace d'un massacre populaire? Le port d'armes n'était pour les huguenots que le droit de légitime défense : « Trouve-t-on estrange, écrit L'Hôpital au roi, que comme hommes au cœur desquels n'est point escripte seulement, mais divinement engravée cette première loy de nature, de deffendre sa vie et sa liberté contre l'oppression, *ils se soyent voulu munir et deffendre contre ceulx qui les vouloient ruiner et opprimer!* » (*Œuvres*, t. II, p. 194 et suiv.)

(1) On ne saurait trop remarquer dans ce passage avec quelle promptitude, la passion populaire y aidant, les actes les plus criants d'intolérance catholique étaient transformés en oppression exercée par les réformés. Le lendemain de Noël (1561), le culte évangélique célébré avec autorisation au Patriarche, par le ministre Malot, est interrompu par les cloches de l'église voisine de Saint-Médard, sonnant après vêpres à toutes volées. C'était, de l'aveu des historiens catholiques, une gratuite provocation. On chante un cantique, en attendant que le bruit cesse; il ne cesse point. Deux huguenots, envoyés au curé de Saint-Médard pour lui demander de faire taire ses cloches, sont accueillis par des coups; l'un d'eux tombe blessé mortellement, et les cloches de sonner plus fort. Le prévôt lui-même intervient, et entre dans l'église pour rétablir l'ordre, suivi des huguenots qui perdent patience. Une grêle de pierres lancée par les prêtres, barricadés dans le clocher, est la seule réponse à ces réclamations. La vue de Pacquot, l'un des deux envoyés du prêche, à demi-mort, exaspère les huguenots. Ils saccagent l'église et ne s'arrêtent qu'à l'arrivée de Gabaston, chevalier du guet, qui saisit environ trente personnes, *prêtres et autres*, et les conduit au Petit-Châtelet, preuve frappante des torts du clergé en cette affaire. Il est vrai que le parlement fit libérer les captifs trois jours après, et condamna le pauvre Gabaston à mort pour complaire à de hauts personnages. C'était la justice du temps! Voir le *Précis de l'Histoire de l'Eglise réformée de Paris*, par M. Ath. Coquerel fils, Ire partie, p. 57. On peut juger, par ce seul épisode, de la véracité de notre anonyme parisien. L'intègre L'Hôpital est bien autrement digne de foi quand il fait en plein parlement cette grave déclaration : « Du costé des nostres qui sont catholiques, s'en trouvent qui font esmotions, crocheteurs et menu peuple, qui se débauchent de leurs maisons, les festes, *et ne demandent qu'à remuer pour piller et saccager.* » Harangue du 18 juin 1561.

Digitized by Google

Non que les habitans de Paris veullent ou désirent plonger leurs mains au sang de leurs ennemys, car l'honneur de Dieu, le commandement de leur prince et leur naturel qui est d'estre doulx et facille ne le peuvent permettre, mais ilz délibèrent de se retirer hors de leur ville, quitter le royaulme, leurs maisons et biens plus tost que de demeurer en la terre en laquelle telles choses adviennent.

Et de dire que elles ne adviendront plus et que chascun vivra en paix, chascun se tiendra en sa religion sans esmotion, rixe ne querelles, il est autant possible comme de servir à Dieu et au dyable, mestre l'eau et le feuz en ung mesme subject, joindre le ciel et la terre.

Et pour le monstrer, qui est ce qui jamais a causé ne qui peut causer une dissention, une querelle, ung discord, une esmotion, une sédition, voyre la plus cruelle guerre du monde, sinon la diversité des honneurs, opinions, désirs et voluntez des hommes, certainement la dérivation de ces mots de discord et dissention le démonstrant?

Or, en quelle plus grande chose ny de plus grande conséquence veullent les hommes discorder sinon au faire de relligion et au zèle; certainement en rien, de manière que la guerre des deux premiers frères qui jamais furent au monde en procédast, dont s'en ensuivit le cruel assassinat commis par Caïn vers l'innocent Abel son frère. Partant laissons lesdits habitants à peser comme l'on peult imprimer en ung bon cerveau que deux de diverses religions puissent vivre paisiblement les uns avec les aultres (1).

On veult proposer pour exemple plusieurs chrestiens tolérez par le Turcq, plusieurs Juifs à Romme et en Avignon, et anciennement en France. Mais quoy, ils sont tolérez comme esclaves et serfs tributaires et possible incapables de toutes offices et gouvernements, non alliez et permis des aultres, ne osant communicquer de leur foy aux aultres, estans marquez d'une marque spécialle, n'ayant que uug simple commerce pour vivre avec les aultres. Encore en est-il advenu tant d'inconvénient que les histoires de France en sont plaines.

Or tant s'en faut que les nouveaulx sectateurs demandent seulement a estre tollérez que au contraire ils veullent saccager les au-

(1) « ... Ne doibvent estimer ennemis ceux qu'on dict de la nouvelle religion qui sont chrestiens comme eulx. » (Harangue du chancelier du 9 septembre 1561.)

Digitized by Google

tres, pillent les églises et monastères, tuent les prestres, violent les vierges, s'emparent des villes et places fortes, lèvent armées, tiennent camp au milieu du royaume, prengnent les deniers du Roy, establissent magistrats de leur authorité, commectent pour le faire cruaultés plus abominables que jamais les Gotz de nation estrange et barbare ne firent pour entrer en France, et puis on parle de les tollérer (1).

Que si au contraire on les veut establir pour supérieurs et tenir les bons chrestiens par tollerance seullement (ce que n'est ne peult estre) les dicts habitants quictent de bien bon cœur pour l'honneur de Dieu les armes et le pays, après toutesfoys qu'il aura pleu au Roy et à la Royne sa mère et à nos seigneurs du Conseil privé considérer si ceux qui par le passé servant leurs Roys on faict florir leur royaulme plus que le royaulme du monde, qui ont avec leurs biens, sang et vies [maintenu] le royaulme contre toutes nations estranges, qui ont aidé à leurs Roys d'acquérir et conserver ce tiltre très chrestien, tiltre admirable, et s'il faut ainsi dire, envyé pour tous aultres princes ... ou professeurs de ceste tant nouvelle et malheureuse doctrine (2).

Pour le moings la profession de la foi et de la relligion que tenoit le bon roy Henry, père de nostre roy très chrestien, le docte et magnanime roy François premier son ayeul, et le Père du peuple, Louis douzième son viel ayeul, inciteront à prendre pitié et commisération de ceulx qui n'estiment point y avoir autre voye de salut ni foy qu'ils doibvent tenir, sinon celle de leurs tant bons et magnanimes princes, et que leur jeune Roy et la Royne sa mère tiennent et tiendront moyennant l'aide de Dieu.

Certainement c'est une imposture la plus pernicieuse qui fut oncques d'avoir voullu imprimer au Conseil qu'il était facile et loysible, voire honneste et utile de tenir en paix et tranquillité les mesmes subjects d'un mesme prince en ung mesme royaulme, mesmes villes et mesmes maisons tenans diverse relligion, car il ne fault

(1) « Entre tous ceux qui sont arrivez de l'autre costé (les huguenots) pas un ne tend à secouer la domination du roy, car c'est manifestement contre les principes de leur religion. Tous le recognoisseut pour leur roy, naturel souverain et seul prince; pas ung ne met en dispute la juste et légitime vocation de Sa Majesté. Tous sont fichez là qu'il lui faut prester et rendre honneur, service et obeyssance. » (Lettre de L'Hôpital au roi, *Œuvres*, t. II, p. 191.)

(2) Il est aisé de suppléer approximativement à ce qui manque par l'intercalation de quelques mots. Lisez : *Peuvent obéir aux disciples ou professeurs de ceste tant nouvelle et malheureuse doctrine.*

Digitized by Google

pour monstrer le contraire que l'expérience que nous en faisons à nostre très grand préjudice et dommaige que pleust à Dieu que l'expérience des maulx advenus à nos voisins par ce mesme moyen eust contenu les autheurs des mutations.

Que de vouloir dire que la sédition provient des catholiques qui n'ont voullu tollérer les autres, ceulx qui les ont veu desarmez cinq ou six mois souffrir telles injures des nouveaux sectateurs tous armez, qui les ont veu souffrir et endurer la publication et observations d'un edict publié en Janvier sans en faire tumulte ne schandale, ceulx qui ont veu les autres ne se contenter de ces advantaiges, mais en prendre en leur main les villes et deniers du royaulme, qui les ont veu oblier jusques là que de permectre non seulement par une mais par deux fois aller à eulx et leur faire des offres trop grandes, celle à laquelle comme à leur dame souveraine ils doivent venir implorer sa bonté pour les réconcilier au Roy son fils, ceulx là peuvent bien dire et juger de quelle part vient la rébellion, l'orgueil, la sédition et la guerre.

Si l'on dict que les nouveaux sectateurs estans chassez se retireront aux nations estranges, responce qu'il y a plus d'estrangers catholicques et tenant la foy ancienne que non d'aultres.

Si l'on dict que les tuer et massacrer ce serait ung piteulx spectacle, encore de tuer les bons et catholicques qui sont en trop plus grand nombre, serait plus cruel et plus inhumain.

Une chose est que les uns sont certainement incompatibles avec les autres. Les anciens et catholicques sont en possession immémoriale de leur foy, et les autres non. Les anciens tiennent la foy des anciens Roys et les autres ne se sont intrus, et tout le moings manifestez que depuis trois ans, et durant la jeunesse et minorité des deux derniers Roys.

La loy des anciens est conforme à celle du Roy et de la Royne, sa mère, du Roy de Navarre son lieutenant général en tout le pays de son obéissance. Celle des autres toute difforme et contraire. Les anciens ont toujours obey à leur prince, n'ont rien innové. Les autres tout au contraire. Laissent donc les habitans de Paris à penser lesquels plus tost doivent vuyder, ou les anciens ou les autres.

Que cela ne se peult faire sans grand trouble; aussi la femme n'enfante sans douleur. Que le royaulme jà affligé y aura grande

Digitized by Google

perte; aussi corps n'a mal sans endurer playe et perte de sang pour recouvrer sa santé.

Le royaulme qui est ung corps politique ne peult estre remis sans que la partie d'iceluy en souffre mal. Que l'on juge sur qui ce mal doibt tomber, sur celui qui vict bien ou mal faict.

DEUX LETTRES DE ROTAN

A HOTMAN DE VILLIERS (1)

1595-1597

(Msc. H. de Villiers. — Pièces 59 et 60.)

Nous renvoyons nos lecteurs à l'excellent article sur Rotan, dans la *France protestante*, pour ce qui concerne sa prétendue défection à la conférence de Nantes. Cet incident de sa vie, si diversement jugé, et qui n'empêcha pas le synode de Montpellier de lui donner un témoignage officiel de satisfaction, nous a engagé à publier ici *in extenso* ses deux lettres. On y verra que Rotan eût désiré la paix et l'union, mais qu'il n'était pas homme à sacrifier les droits de la vérité.

I

A MONSIEUR DE VILLIERS-HOTMAN, A PARIS.

Monsieur, je vous envoye la responce que je fay à Madamoiselle Poupart. Je suis bien marri que Monsieur de la Rivière-Mosel aye fait si peu de debvoir en son endroit. Mais si on n'use de contrainte, je croy qu'on n'en viendra jamais à bout. Le conseil que vous luy avez donné est trés bon et je croy qu'elle ne saurait faillir à le suivre. Au surplus je suis trés aise que le traité de l'eucharistie ait profité à l'endroit de quelques-uns ; et je m'asseure que non-seulement aux points particuliers, mais mesme en ce qui est de la grande dispute de l'Eglise, et de son authorité, nous aurons le dessus moyennant la grâce de Dieu. Voire mesme par les anciens docteurs,

(1) Ces deux lettres complètent l'étude si instructive sur les essais de conciliation entre le catholicisme et la Réforme, dont l'essai historique sur *Hotman de Villiers et son temps* n'est que le cadre. (*Réd.*)

Digitized by Google

pourveu qu'on veuille recevoir leur vray sens, et conférer les passages les uns avec les autres ; pour lesquels on trouvera qu'ils n'ont jamais estimé qu'une partie soit le tout ; et qu'un seul membre face le corps universel. Et ce qu'ils ont loué l'Eglise romaine ç'a esté pour le zèle qui alors régnoit en icelle, comme aussi lorsqu'ils appellent la dicte Eglise catholique, ce n'a jamais esté pour renfermer le peuple de Dieu dans la ville de Rome ; mais seulement pour démonstrer qu'elle retenoit la pureté de la foy catholique, dont aussi toutes les Eglises pures et orthodoxes et qui renonçaient à l'hérésie de Donatus, sont appelées tant pour saint Augustin que par les autres anciens Eglises catholiques, comme cela est mesme remarqué au décret, d'où appert combien grande est la folie de ceux qui veulent prendre droit sur tels passages, auxquels l'Eglise romaine est appellée catholique ; car à ce conte il y auroit plusieurs Eglises catholiques, ce qui est vray entendu selon le sens des Pères, mais non pas selon le sens des sophistes, qui veulent attacher l'universalité de l'Eglise à un seul lieu et à je ne scay quelles traditions. Je me recommande trés affectueusement à vos bonnes grâces, et prie Dieu, Monsieur, qu'il vous ait toujours en sa garde.

Votre bien humble à vous servir,

ROTAN.

De la Rochelle, ce 29e de septembre 1595.

II

Monsieur, je ne faudray de vous faire tenir les lettres que j'ay concernant l'affaire de Monsieur de La Roche-Mosniel. Je suis marri qu'il ne face son devoir. Il n'a pas tenu à l'en advertir, et par personnes de qualité. Mais je crois qu'il n'a pas envie de payer sinon qu'il y soit contraint. J'ay veu la responce que Monsieur de Montigny a fait à l'advis laquelle je trouve trés bonne. J'ay suivi de ma part un autre stile et d'autant que mes compagnons me sollicitent de la faire imprimer, je me laisseray peut estre aller à ce qu'ils adviseront. J'ai veu aussi l'advis donné sur un point de la lettre dudit Cayiet. Je louë fort ceux qui se retiennent et qui ne mettent rien en avant qui puisse nuire au général. Les trois ou quatre points desquels on penseroit se contenter pour la réunion, ne serviroyent que de nouvelles divisions. Il y a beaucoup plus à réformer qu'on

Digitized by Google

ne pense. *Longa via, longæ ambages*, et tel cuide avoir tout compris qui n'a pas encores examiné les principales pièces du procès, lequel je ne voudrois point qu'on rendît immortel, mais je ne voy aucun moyen de le finir. Ceux de l'Eglise romaine, si on les prend un par un, reconnoitront bien qu'il y a à réformer, mais si on parle à eux en corps, ils ne rabattront rien de leurs erreurs. Si on leur accordoit quelque chose touchant les cérémonies extérieures, voudroyent-ils bien nous accorder ce qui est de la vérité aux points fondamentaux ? Il s'en faut beaucoup, tellement que de moi je ne puis dire autre chose, sinon : *Ante te, mi Deus, est omne desiderium meum, et à te gemitus meus non est absconditus. Felix cui datum est gemere et silere !* Je me recommande affectueusement à vos bonnes grâces et prie Dieu, Monsieur, vous avoir toujours en sa sainte garde.

De la Rochelle, ce 27 febvrier 1597.

Votre bien humble à vous servir,

ROTAN.

MÉLANGES

L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDIÉE AU *RECORD-OFFICE* (1)

Quand on veut fureter dans les trésors du *Record-Office* pour y chercher des documents relatifs à l'histoire du protestantisme français, il importe peu de s'adresser à telle époque plutôt qu'à telle autre. De quelque côté que l'on commence, les matériaux abondent, et la moisson est si copieuse que la simple analyse de toutes ces pièces remplirait sans peine de gros volumes. Arrêtons-nous aujourd'hui vis-à-vis de la figure imposante de *Great Queen Bess*, comme on aime encore à l'appeler; étudions un peu les rapports qui existèrent entre la France et cette illustre reine, que les traduc-

(1) Les lecteurs du *Bulletin* n'ont pas oublié la très-intéressante lettre de M. Gustave Masson, sur les archives de l'Angleterre au point de vue du protestantisme français, insérée au t. XV, p. 58. (*Réd.*)

Digitized by Google

teurs anglais du livre de la Parole de Dieu désignent si justement sous le titre de *Bright occidental Star*. M. Stevenson, à cette occasion, nous servira d'intermédiaire, et, guidés par lui, nous nous aventurerons au milieu d'une masse de correspondances, d'instructions diplomatiques, d'ordonnances et de pièces diverses plus intéressantes les unes que les autres.

Le docte antiquaire, dans une excellente préface, décrit d'abord à grands traits, et avec une touche magistrale, l'effet produit dans toute l'Angleterre par la nouvelle de la mort de la reine Marie. Ce fut, dit-il, un sentiment universel de délivrance et de satisfaction; chacun se croyait comme débarrassé d'un fardeau insupportable; on avait pour ainsi dire secoué le joug de l'étranger; l'influence espagnole allait enfin disparaître, et on se voyait sur le point de retourner aux anciennes traditions nationales.

« Un grand nombre de motifs se réunissaient pour environner la jeune reine, alors presque prisonnière à Hatfield, d'une auréole de popularité. Envisagés d'un point de vue strictement légal, ses droits au trône étaient douteux, nous n'en disconviendrons pas; mais aucun candidat à la couronne n'en avait qui pussent le recommander plus sûrement à la loyauté et au respect des Anglais. Elisabeth se présentait devant le pays armée du testament de Henri VIII, que confirmaient et ratifiaient les votes du parlement. Elle jouissait de l'affection universelle et pouvait compter principalement sur le dévouement des bourgeois de Londres, dont l'adhésion ne saurait manquer de contribuer de la manière la plus puissante au succès de ses prétentions. L'armée était pour elle un autre appui dont il importe de tenir un compte sérieux. Franche, affable, d'une belle apparence, elle avait acquis le talent de se concilier le bon vouloir de toutes les classes de la société, depuis la noblesse jusqu'aux gens du peuple. Elle comprenait à merveille les goûts et les sentiments, les sympathies et les antipathies de ses sujets, et savait admirablement les faire tourner au profit de ses intérêts particuliers. Toute jeune qu'elle fût (elle n'avait alors que vingt-cinq ans), elle s'était déjà familiarisée avec les sévères exigences de la vie publique, et on voyait combien lui avaient profité les pénibles leçons du péril et de l'expérience. Les maîtres les plus distingués avaient perfectionné les rares talents que lui départit la nature; elle était instruite à fond dans les lettres classiques et parlait non-seulement correctement, mais avec élégance, la plupart des langues de l'Europe moderne. Nous savons peu de chose de ses qualités morales à cette époque, car les côtés sombres de son caractère ne se découvraient pas encore. Mais la majorité de ceux qui l'approchaient d'assez près pour pouvoir se former une opinion correcte sur son compte, étaient persuadés (et qui aurait le cœur de les blâmer?) que ce maintien noble et ce port de reine, dont ils ne pouvaient qu'être frappés, expri-

Digitized by Google

maient sincèrement les qualités intérieures et l'âme même de leur maîtresse (1). »

La question importante et qui nous intéresse le plus, au point de vue où cet article est écrit, est celui de la religion. M. Stevenson nous montre que, lors de l'avénement de la reine Elisabeth, il était difficile, pour ne pas dire impossible, de déterminer de quel côté elle penchérait en définitive. « D'une part, on la supposait attachée aux principes de la Réforme, et les peines qu'elle avait souffertes à cause de ses sympathies présumées lui avaient acquis le dévouement de tout ce qui était jeune, ardent et enthousiaste. Ces partisans zélés voyaient en elle l'image vivante de la piété et de la vertu, et ils se disaient que sans elle le véritable christianisme évangélique n'existerait plus en Angleterre. Ceux du camp opposé cherchaient à se rassurer par le souvenir que les principes religieux d'Elisabeth n'étaient ni nettement accusés ni fortement enracinés. Il est vrai que, pendant le règne de son frère, elle avait épousé avec éclat les principes de la Réforme; mais, d'un autre côté, sous le gouvernement de Marie, elle s'était laissée aller à abandonner, de fait, ces mêmes principes. Grâce à l'influence combinée de la reine et du cardinal Pole, ses paroles et ses actions étaient devenues celles d'une bonne catholique, et elle faisait célébrer la messe dans sa chapelle particulière (2). »

Il résulte de tout ceci que, sur l'article de la religion, il était impossible de prédire quelle serait la ligne de conduite de la jeune reine; M. Stevenson nous montre pourtant, dans une note fort curieuse, que la masse des protestants anglais regardaient son avénement au trône comme d'un excellent augure pour le triomphe de la cause évangélique. « La reine Elisabeth, » dit un orateur anonyme s'adressant aux bourgeois d'York, « n'est pas une princesse dont le sang soit en partie espagnol ou étranger; elle est Anglaise, née dans notre pays, et par conséquent elle nous est la plus sympathique. Quant à son éducation, elle a été formée à toutes les bonnes qualités et instruite dans toutes les bonnes sciences. Principalement (et ceci nous doit être un sujet spécial de joie et de consolation à nous tous), elle a été habituée à connaître et à suivre la sainte Parole de Dieu. Si l'on considère ses inclinations naturelles, on la voit si pieusement disposée qu'elle a souffert patiemment et sans esprit de vengeance toutes sortes de maux et d'ennuis; sa sagesse est si grande, qu'elle évitera les folies et les désagréments dans lesquels sa sœur est tombée (3). »

M. Stevenson nous prouve de plus que toutes les traditions de la famille d'Elisabeth étaient en faveur du protestantisme. L'historien

(1) Stevenson, 1559-1560. Préface, IX.
(2) *Id., ibid.*, X.
(3) Msc. du British Museum, cité par M. Stevenson. Reg. 17, c. III, f. 2. 6.

Digitized by Google

Camden dit que la mère de la reine, pendant son séjour en France, avait été attachée à la cour de la Claude, dont les opinions religieuses sont bien connues. Cette assertion, il est vrai, a été contredite, et quelques écrivains ont pensé que la « demoiselle » Boleyn nommée par Camden n'était pas Anne, mais sa sœur Marie; M. Stevenson réfute cette version en s'appuyant sur l'extrait suivant d'une lettre écrite par Throckmorton à Cecil, en date du 15 janvier 1561, et qui est conservée au *Record-Office*. Rendant compte d'un entretien qu'il a eu avec la duchesse de Ferrare, le diplomate anglais poursuit ainsi :

« Elle (la duchesse) me dit ensuite : Outre les motifs que je vous ai déjà cités, qui m'engagent à aimer et honorer la reine, votre maîtresse, il y a une autre cause, quoique de moindre importance, qui me disposerait spécialement en sa faveur. *La reine sa mère* et moi, nous étions anciennement amies ensemble lorsqu'elle devint demoiselle d'honneur de ma sœur, la reine Claude (1). »

Après avoir ainsi bien défini la position de la reine Elisabeth, après l'avoir présentée au lecteur, nous allons faire le relevé des différentes pièces analysées par M. Stevenson et qui se rapportent à l'histoire du protestantisme français. Pour rendre son travail plus complet, le savant éditeur a mis à contribution non-seulement le *Record-Office*, mais aussi les collections du *Bristish Museum* et les manuscrits de la Bibliothèque Impériale, à Paris. Il cite sans cesse les ouvrages bien connus de M. Teulet (2), de Burton (3), de Forbes (4), de Sadler (5), et les notes de son catalogue raisonné contiennent de nombreux extraits qui jettent le jour le plus curieux sur les événements de la dernière moitié du seizième siècle.

Le volume par lequel je commence mon travail s'ouvre par une lettre latine d'Auguste, duc de Saxe, à la reine Elisabeth, en date du 1er octobre 1559, et il nous mène jusqu'au 30 avril 1560. Le traité de Câteau-Cambrésis a été signé, il est vrai, mais entre les monarques des deux pays il n'existe que peu de cordialité véritable; l'ambition des Guises, les affaires d'Écosse et les questions religieuses, tendent, au contraire, à augmenter de jour en jour les difficultés et à amener une nouvelle rupture. Ajoutons à cela que le

(1) « Then she seyd, besyds these respectes that dothe move me to love and honor the Queen, your mistress, whareoff I have allredy spokine to you, theyre ys a nother cause wyche (thoughe yt be off les wheyght) dothe wyke yn me a parciail goode wyll towards hyr. Theyre was a nold accqueyntans betwyxt the Queen hyr mother and me, wen she was on of my syster Queen Claudes mayds of honor. » (*Record-Office, France*, vol. XX, fol. 9, 6.)

(2) *Relations politiques de la France*, etc., par A. Teulet. 5 vol. in-8°.

(3) *History of Scotland*, by John Hill Burton, esq. In-8°.

(4) *A full view of the public transactions in the reign of Queen Elisabeth*, by Patrick Forbes. Londres, 1740. 2 vol. in-fol.

(5) *The Letters and Negociations of Sir Ralph Sadler* (1507-1587). 2 vol. In-4°. 1809.

Digitized by Google

traité n'a jamais été populaire dans l'armée du roi de France; le duc de Guise et le cardinal de Lorraine, comprenant parfaitement que le succès de leur nièce Marie Stuart sera favorable à leur propre influence, poussent à la reprise des hostilités, tandis que le connétable de Montmorency, leur adversaire politique, voudrait consolider l'alliance anglaise. Sur ces entrefaites, sir Nicolas Throckmorton est envoyé par Elisabeth, en qualité d'ambassadeur, à la cour de France, et on peut suivre, à travers sa correspondance si instructive et si détaillée, les soins continuels qu'il prend pour déjouer la tactique insidieuse des princes de la maison de Lorraine.

N° 337. De Blois, 29 novembre 1559. *Extrait d'une lettre adressée à la reine par Killigrew et Jones* (1). — *Original, partie en chiffres.*

Dubourg a été mis à mort à Paris, le 27 du courant (2). La persécution est encore très-grande dans cette ville. A Caen, il y a aussi soixante personnes en prison pour la Parole de Dieu.

N° 361. 1er décembre. *Lettre de Bullinger* (3) *au roi François II. Original, en latin.*

Il donne au roi des avis sur le gouvernement de son royaume, de sa cour, de sa famille et de sa propre personne, en les confirmant par des exemples tirés principalement du Vieux Testament.

N° 451. De Blois, 18 décembre. *Extrait d'une lettre adressée à la reine par Killigrew et Jones. Original, partie en chiffres.*

Le jour même de la dégradation de Dubourg, à Paris, un président du parlement, grand persécuteur, nommé Minard, fut tué de deux coups de pistolet (4), pendant qu'il se rendait au palais, par deux individus qui prétendaient avoir des placets à lui soumettre. Les coupables ont échappé. En même temps, un autre persécuteur, faisant semblant d'être un des membres de l'Eglise (protestante de Paris) et ayant persuadé à un soi-disant coreligionnaire de dénoncer le troupeau huguenot au cardinal de Lorraine, fut aussi assassiné. Le meurtrier a également réussi à se sauver. Six vingts décrets ont

(1) Deux des agents diplomatiques les plus célèbres de la reine.

(2) On sait que les historiens ne s'accordent pas sur la date du supplice d'Anne Dubourg, mais tout le monde convient (Moréri, La Croix du Maine, Sponde, Théodore de Bèze) qu'il eut lieu au mois de décembre. On ne s'explique donc pas l'indication donnée par les deux correspondants de la reine Elisabeth.

(3) Sur Bullinger (1504-1575), voir d'Aubigné, *Hist. de la Réformation, passim*, et la *Biogr. universelle.*

(4) « Nec multo post XVIII decembris Antonius Minarius præses, dum palatio domum, qua longius aberat, redit, obscura jam nocte insidiis exceptus, sclopetto transverberatur. » (*De Thou*, lib. XXIII.) Il y a une légère contradiction entre les deux récits. De Thou, comme on voit, dit que l'assassinat eut lieu lorsque le président revenait du palais chez lui; Killigrew, de son côté, s'exprime ainsi : « He was slain... *as he was going to the palace* to sit in judgment. »

Digitized by Google

été rendus pour persécuter ceux de la religion, et, afin que ces décrets soient plus promptement exécutés, le gouvernement a suspendu pour un an les appels qui se font ordinairement à Paris.

N° 543. Décembre. *Extrait d'une lettre adressée par N. N. à ...? Original, en latin.*

Par la bénédiction de Dieu, le roi de Navarre se porte bien, et on attend de lui une réponse très-prochainement. Les Guises sont ceux qui s'opposent le plus à ses droits. Il a la tutelle du jeune roi, qui n'atteindra sa seizième année que le mois de février prochain. S'il devenait majeur, on pourrait espérer que la France serait plus heureusement gouvernée. Sous ce prince, et à l'instigation du cardinal de Lorraine, plusieurs personnes pieuses ont été condamnées au bûcher, à Paris, après la mort du feu roi. Toute l'Aquitaine et la Normandie sont bien disposées et pourraient facilement être excitées à l'action si elles apercevaient quelque mouvement ailleurs.

N° 605. De Dysart, 20 janvier 1560. *Extrait d'une lettre du comte d'Arran* (1) *à Cecil* (2). *Original, en chiffres.*

Il envoie à la reine deux lettres qu'il a reçues de France par l'entremise d'un frère du laird de Rothes, qui lui avait été dépêché, à lui, comte d'Arran, exprès. S'il faut en croire ces lettres, les fidèles chrétiens, voyant la cruauté et la tyrannie de ceux qui gouvernent le roi de France et qui, chaque jour, mettent à mort les saints du Seigneur, ont résolu et déterminé de secouer le joug; à cet effet, ils ont pris pour leur chef et conducteur un des plus grands princes du royaume, protestant, et que nul ne soupçonne. Dans trois semaines, leur projet commencera à être mis à exécution.

N° 780. De Strasbourg, 27 février 1560. *Extrait d'une lettre de Mundt* (3) *à Cecil. Original, en latin.*

Il est venu ici, de Genève, un bruit que, par toute l'Aquitaine, les idoles avaient été renversées dans les églises, et qu'il en serait de même bientôt en Provence. On dit déjà qu'il y a un accord fort important en France dans la noblesse et d'autres personnages distingués, qui ne veulent plus souffrir le joug des Guises; quelques personnes du plus haut rang dans le royaume ont le secret de cette conspiration, et comme elles ne broncheront pas, le reste se révoltera et prendra les armes contre les Guises. Ce bruit peut sembler étrange, mais il nous est donné par des hommes honorables et

(1) Le comte d'Arran, fils du duc d'Hamilton et de Châtellerault, était favorable aux doctrines de la Réformation, tandis que son père partageait, au contraire, les opinions des catholiques.

(2) Sur le célèbre William Cecil, lord Burleigh (1520-1598), on ne saurait mieux faire que de consulter sa biographie, publiée en 1830 par le docteur Nares, en 3 vol. in-4°.

(3) Le docteur Christophe Mundt, agent de la reine en Allemagne.

Digitized by Google

dignes de foi. Il y a quelques semaines, on demanda à Mundt, sous le sceau du secret, si les Français pourraient espérer obtenir de la reine des secours qui leur permettraient de résister à la persécution dont ils ont à souffrir; mais les gens de cette nation passent dans l'histoire pour changeants et trompeurs. Mundt leur répondit, en conséquence, que la reine interviendrait volontiers par ses bons offices, pourvu qu'il lui fût prouvé que les princes français s'étaient jetés dans le mouvement, et que cette levée de boucliers n'était pas le résultat d'un esprit d'insubordination parmi la populace, mais qu'elle avait pour but la conservation des libertés du roi et du royaume.

N° 837. D'Amboise, 8 mars 1560. *Extrait d'une lettre écrite par Throckmorton* (1) *à Cecil. Original, partie en chiffres.*

Le duc de Guise et le cardinal de Lorraine ont découvert une conspiration organisée contre eux, mais ils répandent le bruit qu'elle était dirigée contre l'autorité du roi (2). Leur crainte est telle, qu'ils portent des cottes de mailles sous leurs habits; pendant la nuit, ils ont une garde de pistoliers et d'hommes d'armes; enfin, ils ont saisi huit ou neuf individus et les ont mis à la torture. La cour est dans la plus grande confusion et ne sait quel parti prendre. Pour donner à cette affaire un caractère plus grave, ils disent que le roi d'Espagne les avait avertis que le but de cette conspiration était de détrôner le roi de France.

N° 845. D'Amboise, le 9 mars 1560. *Extrait d'une lettre du même au même. Original, partie en chiffres.*

On vient de découvrir ici un complot ourdi contre les Guises et qui les a fort émus. L'affaire, cependant, est un peu pacifiée, et le roi va à la chasse.

N° 859. D'Amboise, le 15 mars. *Extrait d'une lettre du même au même. Original, partie en chiffres.*

Throckmorton s'étant rendu à la cour, d'après des instructions qu'il avait reçues d'Angleterre, eut une entrevue avec le roi, la reine mère et le cardinal de Lorraine. Celui-ci le pria d'informer la reine, sa maîtresse, qu'une conspiration ourdie à Genève contre son frère et lui avait été découverte. Throckmorton répondit que la reine serait fâchée d'apprendre cette nouvelle, et qu'elle aiderait le roi à réduire les rebelles à la raison (3). Le cardinal dit qu'on en

(1) Sir Nicolas Throckmorton (1513-1571), un des plus célèbres diplomates anglais du XVIe siècle.

(2) Les Mémoires de Castelnau, entre autres, affirment positivement que les conjurés n'en voulaient qu'aux Guises.

(3) Sur la conspiration d'Amboise, voir De Thou, *Hist.*, lib. XXIV; la *France protestante*, art. *Barri de la Renaudie;* Dargaud, *Hist. de la Liberté religieuse*, et les beaux articles de M. Mignet (*Journal des Savants*, année 1857 et suiv.).

Digitized by Google

avait déjà saisi quelques-uns et que, le 12 du courant, dix-huit cavaliers avaient été arrêtés près de Tours, par M. de Sansar, chacun portant en croupe un sac plein de pistolets, de plomb et de poudre.

N° 879. Le 20 mars. *Extrait d'une lettre écrite à la reine douairière d'Ecosse par le cardinal de Lorraine et le duc de Guise. Original, en chiffres.*

Les affaires de religion sont tellement avancées en France, qu'une conspiration a été découverte, il y a douze ou quinze jours, dont le but était de les tuer tous deux, puis d'enlever le roi et de lui donner des maîtres et des gouverneurs qui l'élèveraient dans les nouvelles croyances. A cet effet, il devait y avoir dans ce voisinage une assemblée d'un grand nombre de personnes, non pas sans l'aide et la faveur de plusieurs individus de haut rang, et le coup aurait été porté entre le 6 et le 16 du mois. Sans l'aide de Dieu, les avis reçus de toutes les parties de la chrétienté et les révélations faites même par quelques-uns des conjurés (1), ce dessein aurait réussi. Mais tout a été découvert, de nombreuses arrestations ont eu lieu; ils espèrent donc que le danger est passé.

N° 881. *Extrait d'une lettre, datée d'Amboise, 21 mars, et écrite par Throckmorton à la reine* (2).

Le 14 du courant, un capitaine du nom de Castelnovo (3), baron de Gascogne, jouissant d'un revenu de 10,000 francs, arrive à Tours, accompagné de cinq autres officiers, nommés de Bonnay (4), Garreau (5), Masières, Lavignac et Idron, tous rompus au métier des armes. Ils se logèrent, eux et leur suite de trente hommes, dans une auberge de la ville, à l'enseigne de la Galère. Le comte Sansar, chevalier de l'ordre, fut envoyé à Tours avec une troupe de cavaliers afin d'empêcher toute grande réunion, et aussi pour s'enquérir des personnes qui arriveraient dans la ville et des endroits où elles se logeraient. Apprenant que Caltelnovo était descendu à la Galère, il envoya retenir, pour son propre usage, tous les logements de cette auberge. Castelnovo refusa de déguerpir, et dit qu'il se retirerait seulement si le comte avait un ordre du roi. De discussions on en vint aux voies de fait; le Gascon, avec ses trente hommes, se jeta sur le comte, et l'obligea à se retirer pour se procurer des renforts. Il alla ensuite, lui et les siens, à Noysay, à trois milles anglais d'Amboise, où ils furent arrêtés par le duc de Nemours et amenés

(1) Des Avenelles et le capitaine Lignières.

(2) Forbes a publié une traduction anglaise de la lettre que nous analysons. Il avait trouvé l'original au *Record-Office*, mais cette pièce curieuse est perdue aujourd'hui.

(3) Castelnau.

(4) Renay ou Raunay. V. *France-protest.*

(5) La Garaye, gentilhomme Breton?

Digitized by Google

à la cour. Ils dirent qu'ils n'avaient aucun dessein contre le roi, mais qu'ils étaient les sujets d'un autre monarque dont ils voulaient établir les lois.

Le 16, on arrêta encore environ cinquante personnes, des artisans pour la plupart; le roi les fit ensuite relâcher et leur accorda leur pardon, excepté à quatre des principaux; et comme on les avait dévalisés, Sa Majesté leur fit donner à chacun un écu; un d'entre eux, qui avait reçu des coups à la tête, obtint une gratification de cinq écus. Une promesse d'amnistie fut proclamée à tous ceux qui s'étaient révoltés, pourvu qu'ils se dispersassent; de ce pardon furent exceptés les prédicants et ceux qui étaient en armes contre l'autorité du roi. On disait, en effet, qu'il y avait aux quatre coins du royaume un grand nombre de mécontents prêts à se réunir par petites compagnies; de la sorte, les troupes royales en ont arrêté tantôt plus, tantôt moins, retenant les chefs et relâchant le reste.

On croyait que tout ceci n'était qu'une émotion populaire de peu d'importance; mais voilà que le 17, au moment où chacun s'y attendait le moins, une compagnie de cent cinquante cavaliers bien montés s'approchèrent des portes du palais et déchargèrent leurs pistolets sur l'église des Bonshommes. Grande alarme. On fit battre le tambour, et les cavaliers, voyant qu'ils n'étaient pas en assez grand nombre pour résister à la cavalerie royale, prirent la fuite, abandonnant deux des leurs dont les chevaux avaient été tués. Cette nouvelle alerte détermina le roi à faire prompte et vigoureuse justice; les deux prisonniers furent pendus avec deux autres malheureux pour leur tenir compagnie; on fit ensuite de nouvelles arrestations, et neuf allèrent à la potence. Tous souffrirent la mort avec beaucoup de fermeté et chantèrent des psaumes jusqu'à leur dernier soupir. On en noya plusieurs, après les avoir mis dans des sacs; quelques-uns furent réservés pour le supplice de la roue. M. de Sansar en trouva vingt-cinq réunis en conférence, et comme ils ne voulaient pas sortir, il fit mettre le feu à la maison où ils se tenaient; là-dessus, ils essayèrent de s'échapper, et un d'entre eux, voyant tous ses compagnons prisonniers, se jeta dans les flammes. Le 17, vingt-deux de ces rebelles furent jetés dans des sacs à la rivière; la nuit du 18, on en noya vingt-cinq autres de la même façon. Parmi les individus arrêtés, se trouvent dix-huit des plus braves capitaines de France. A mesure qu'on les prend, on les interroge et on les condamne à mort.

Les nouvelles vont en empirant. Les Gascons sont en révolte et s'apprêtent à marcher sur Blois; la Bretagne et la Normandie se soulèvent également, et le marquis d'Elbeuf, attaqué à la tête de sa compagnie, a été blessé ou tué. On parle, en conséquence, de faire fortifier le château.

Digitized by Google

Le 20, La Renaudière (1), surnommé La Forest, capitaine de ces rebelles, fut pendu devant la porte principale du château. Il avait été tué par les soldats dépêchés pour l'arrêter. On vient de proclamer une amnistie générale pour tous ceux qui ont trempé dans le complot, à condition qu'ils retournent chez eux; tout attroupement de plus de quatre sera exclu du pardon. Castelnovo avoua qu'il devait se mettre à la tête des révoltés du Berry; Masières aurait conduit les Gascons (2), et Renaudière, les Provençaux. Leur projet était d'assassiner le duc de Guise et le cardinal de Lorraine, ensuite ils auraient mandé le reste des conspirateurs pour leur prêter main-forte.

N° 930. *Extrait d'une lettre du 30 mars, écrite par Francis Edwards à Cecil. Original.*

Le 25 du courant, le cardinal de Bourbon vint à Rouen; le même jour, il y eut dans un bois, près de la ville, un prêche auquel assistèrent plus de deux mille personnes. Le cardinal aurait pu s'en apercevoir, car trois cents individus entrèrent dans Rouen sous ses yeux. Tandis qu'une partie de cette multitude arrivait au faubourg, un prêtre et un clerc les appelèrent luthériens et leur jetèrent des pierres, sur quoi la foule se rua sur eux et les battit. Deux jours après, on arrêta le prédicant, et il a été brûlé depuis. On dit que c'était un libertin (libre penseur), pour ce motif banni de Genève. Tous les soirs, entre neuf et dix heures, les gens du peuple se rassemblent par milliers et chantent les psaumes de David. Les soldats n'osent pas les toucher.

Le 26, M. de Froesse, capitaine de Dieppe, vint au château de cette ville et défendit, sous peine de mort, que le nom de luthérien fût donné à personne. Tous les soirs, les gens de Dieppe se réunissent dans le marché et parcourent les rues, chantant les psaumes de David. Quelquefois ils vont aux champs entendre des sermons. Les mêmes choses ont lieu dans la plupart des villes de Normandie.

N° 931. *Extrait d'une lettre du 30 mars, écrite de Venise à Cecil par Guido Gianneti. Original, en latin.*

Les Français s'agitent pour renverser le pouvoir des Guises. Les guerres de religion qui ont éclaté depuis quelques années vont les occuper suffisamment, et je crois qu'elles seront plus terribles que la guerre civile dite *du Bien public*, qui eut lieu en 1465, sous Louis XI.

N° 932. D'Amboise, 6 avril. *Extrait d'une lettre de Throckmorton à la reine. Original, partie en chiffres.*

La sentence qui condamnait le baron de Castelnovo pour trois ans aux galères a été révoquée, sur les instances de ses ennemis de la

(1) La Renaudie.
(2) Le Béarn, dit la *France protestante*.

Digitized by Google

maison de Guise, et, à une réunion des chevaliers de l'ordre, il fut condamné à mort (1). On lui trancha la tête le 29, et on pendit en même temps un des prédicants. Le duc de Nemours, qui l'avait fait prisonnier et lui avait promis la vie sauve, fut dégagé de son serment par le roi (2). Deux autres capitaines, dont l'un s'appelait Masières, ont été décapités depuis. Le 31 mars, on arrêta l'écuyer du prince de Condé (3). Il paraît qu'en définitive on enverra au bûcher tous ceux qui ont été faits prisonniers pour cause de religion, puis mis en liberté. Tous les troubles sont apaisés dans ces environs, mais ailleurs, la situation est fort douteuse.

Le 27 du mois dernier, mourut le chancelier Olivier; les Guises et leurs adhérents lui rendirent les honneurs accoutumés. Morvillier, évêque d'Orléans, a refusé net ce poste, et à son défaut M. L'Hopital, président de la cour des comptes, sera nommé (4).

N° 992. D'Amboise, 12 avril. *Extrait d'une lettre écrite par Throckmorton à la reine. Original, partie en chiffres.*

Le 9, un soldat aux gardes écossaises, nommé Gutry ou Tranchoy, fut arrêté ainsi que son frère, comme soupçonné d'avoir pris part à la dernière conspiration, quoique, la veille même, le duc de Guise eût eu avec lui une conversation fort longue et fort amicale. Ils étaient tous deux parents du capitaine Visières, à la poursuite duquel on avait envoyé deux cents cavaliers, avec promesse d'une récompense de 2,000 écus à quiconque le prendrait mort ou vif.

Le 11, le roi fit annuler à Tours, de la même manière, l'assurance de pardon proclamée à Amboise, au son des trompettes, pour ceux qui n'avaient pas pris une part active au complot. Défense expresse fut faite aux bourgeois de Tours et aux gens de la campagne de porter des armes pendant le séjour du roi dans cette ville. Les Guises ont reçu avis que la conspiration n'est pas encore finie. M. Suselle, gentilhomme angevin, jouissant d'une fortune de 3,000 écus de revenu, s'est dernièrement exprimé en termes fort énergiques contre la maison de Guise, en présence du roi et de la reine mère. Il leur a dit que le duc et le cardinal les trompaient, et qu'ils comptaient disposer d'eux plus tard de la même sorte que Charles Martel et Pépin le firent jadis avec les monarques leurs ancêtres.

Le cardinal de Lorraine a été dernièrement pendu en effigie à la

(1) Voir la *France protestante*, 2e partie, p. 271.

(2) « Ce fut en vain que Nemours se révolta contre le rôle indigne qu'on lui faisait jouer; le chancelier Olivier se contenta de lui répondre que le roi n'est pas tenu de garder sa parole à un sujet. » (La *France protestante, ubi supra.*)

(3) De Vaulx, écuyer du prince de Condé, fut arrêté pour avoir donné un cheval des écuries du prince au jeune Ferrières-Maligny, qui réussit à s'échapper.

(4) Voir De Thou, *Hist.*, lib. XXV.

Digitized by Google

place Maubert, à Paris, et brûlé à coups de pétards. Le prince de Condé, qui s'était querellé avec lui, vient de quitter la cour.

Nous terminons ici les extraits d'un des volumes les plus intéressants de la collection de M. Stevenson. Avant de passer au dépouillement des pièces analysées dans le tome suivant, jetons un coup d'œil sur la scène animée qui se déroule autour de nous. Malgré toutes les protestations de la cour de France, malgré toutes les assurances d'amitié et de bon vouloir, la reine Elisabeth comprend à merveille qu'entre elle et un gouvernement représenté par les Guises, il ne peut y avoir d'entente cordiale. Les Français, en effet, sont aux portes de son royaume, entretenant la guerre civile en Ecosse et cherchant à frapper, de ce côté-là, un coup fatal au protestantisme. C'est une attaque indirecte, il est vrai, dirigée contre l'Angleterre, mais qui n'en est pas moins sérieuse. Que faire? ne plus hésiter entre les deux religions, mais embrasser franchement les doctrines de la Réforme, intervenir en faveur des huguenots persécutés, et créer ainsi aux Guises de terribles ennemis. C'est ce que tâchent de persuader les trois diplomates Mundt, Killigrew et Throckmorton, qui représentent, en France et en Allemagne, la politique d'Elisabeth. Le dernier surtout ne se lasse pas de revenir sur ce sujet. Dans ses lettres, où les citations latines abondent et où le *scholar* déteint sur l'homme politique, on croit à chaque instant entendre retentir le *Delenda Carthago*.

Les princes lorrains comprenaient facilement que la reine d'Angleterre devait voir d'un très-bon œil les troubles qui agitaient la France d'un bout à l'autre. En effet, aussitôt après la conspiration d'Amboise, Throckmorton recommanda à sa royale maîtresse de faire rédiger une proclamation en termes calculés, pour exciter le peuple contre le duc de Guise et le cardinal de Lorraine; cette proclamation, une fois imprimée, pourrait être répandue fort aisément en Normandie et en Bretagne par les marchands anglais qui faisaient le commerce dans ces deux provinces, et on encouragerait les huguenots mécontents en leur laissant entrevoir la possibilité d'une descente du comte d'Arran, seigneur écossais chaudement attaché à la cause protestante. Quelque disposé pourtant que Throckmorton pût être à la politique guerroyante, il sentait qu'il était utile d'intéresser l'Allemagne à une cause qui affectait non pas un seul pays, mais le protestantisme tout entier. Condé, qui avait réussi à se dérober aux suites de l'affaire d'Amboise, et Mundt, se chargèrent de ces négociations. Cependant la vigilance des Guises s'exerçait partout et ne laissait échapper aucun moyen de conjurer l'orage qui se préparait. L'année suivante, ils eurent réuni des preuves plus que suffisantes pour les autoriser à faire arrêter le prince de Condé comme coupable du crime de haute trahison.

Digitized by Google

Vers le milieu d'octobre, la famille royale se rendit à Orléans au milieu d'un grand déploiement de troupes, y compris plusieurs pièces d'artillerie. Ecrivant à la reine (1), Throckmorton s'exprimait ainsi :

« Le 11 (octobre 1560), le roi de France est arrivé au Louvre, à Paris, sans faire d'autre entrée, et il a eu une entrevue avec le parlement, divers négociants et officiers de la ville, des docteurs de Sorbonne et plusieurs membres du conseil. L'assemblée étant ouverte, et le roi ayant déclaré la confiance qu'il avait en ses loyaux sujets, le chancelier leur a demandé des subsides pour aider Sa Majesté à réduire les rebelles, et on a voté une somme de 100,000 écus. Le roi se trouvera le 20 à Orléans pour y passer la revue de la gendarmerie. Les bourgeois d'Orléans le recevront, lui et sa suite, mais ils ne permettront à aucun homme d'armes d'entrer dans la ville. Pour cette raison, et aussi afin de réduire plus tôt en soumission diverses autres localités révoltées, on se propose d'emmener un train d'artillerie. La gendarmerie restera cantonnée dans différents quartiers, selon les termes d'un édit. »

Ainsi accompagné d'une armée véritable, le roi frappa de terreur les habitants d'Orléans et des villes voisines; on fit un désarmement général. « Le roi, » dit Throckmorton dans une autre lettre (2), « tient sa cour à Orléans, où on a enlevé aux bourgeois toutes leurs armes. Le maréchal de Termes est à Poitiers, et les habitants de cette ville sont traités de la même manière. »

Il est à regretter que Throckmorton n'ait pas pu d'abord accompagner la cour, et on s'explique ainsi les erreurs et les inexactitudes qui se trouvent dans plusieurs de ses dépêches. Il savait que le roi de Navarre et le prince de Condé, son frère, avaient été invités à se rendre à Orléans auprès de la cour, et qu'ils étaient effectivement en route; mais le triumvirat qui dirigeait alors les destinées de la France cachait si habilement son jeu, que le diplomate anglais croyait sérieusement à une réconciliation entre les Bourbons et les Guises; on sait ce qui arriva (3).

« Le roi de Navarre, » — c'est toujours Throckmorton qui parle, — « étant en chemin pour rejoindre à la cour, avait reçu des lettres qui l'instruisaient des bonnes dispositions du roi à son égard. Néanmoins, dès son arrivée avec ses frères, le cardinal de Bourbon et le prince de Condé, ce dernier fut emmené devant le conseil, qui le remit comme prisonnier entre les mains de MM. de Bressy et Chauvency, deux capitaines de deux cents archers; il a entendu dire qu'on doit l'envoyer à Loches, la plus forte prison de France. Le roi de Navarre va et vient en liberté, mais il n'en est pas moins

(1) Stevenson, vol. III, n° 665, pièce originale, conservée au *Record-Office*.
(2) Stevenson, III, pièce 716. Le document original est au *Record-Office*.
(3) Voir *France protestante*, art. *Bourbon*, IV° partie, p. 483.

Digitized by Google

surveillé. Il va à la chasse de deux jours l'un et a la permission de coucher hors de la ville (1). »

On voulut procéder à l'interrogatoire du prince, en vertu d'un arrêt signé par le roi et le chancelier, mais il refusa de répondre et demanda à être jugé par le parlement de Paris. Cette requête ne fut pas admise, et le cardinal de Lorraine, qui voyait dans la mort de Condé sa propre sûreté et le triomphe du catholicisme, non content d'employer contre lui des mesures quasi-légales, avait résolu de faire assassiner le roi de Navarre, lorsque François II tomba malade et mourut au bout de quelques jours.

Throckmorton ne cherche pas à dissimuler sa joie en apprenant cette nouvelle. Si la fin tragique de Henri II avait été une bénédiction, on pouvait regarder la mort de François comme un événement bien plus heureux encore; c'était une intervention visible de la Providence; le règne des Guises était fini, le pouvoir allait appartenir aux princes protestants de la maison de Bourbon; il s'agissait maintenant, pour Elisabeth, de profiter de cette catastrophe, afin de travailler à la gloire de Dieu en faisant triompher en France aussi bien qu'en Angleterre la cause de l'Evangile.

(*Suite.*) GUSTAVE MASSON.

CORRESPONDANCE

CALVIN FUT-IL BARBISTE?

LETTRE A M. J. QUICHERAT, AUTEUR DE L'*HISTOIRE DE SAINTE-BARBE* (2)

Paris, 22 octobre 1868.

Monsieur,

Je viens de lire le savant ouvrage où vous retracez avec tant d'intérêt l'histoire du collége qui fut une des gloires de l'ancienne université de Paris, et j'ai compris le sentiment de pieux respect qui vous a inspiré cette étude digne de l'érudition d'un autre âge, si les Bénédictins n'avaient trouvé des continuateurs dans cette Ecole des Chartes qui s'honore de vous compter au nombre de ses professeurs.

J'aime l'esprit de haute impartialité qui préside à vos jugements sur les hommes et les choses d'autrefois. Vous parlez de Lefèvre

(1) Stevenson, III, pièce 716.
(2) Trois volumes in-8. Paris, libr. Hachette.

Digitized by Google

d'Etaples, je n'ose dire le chef, mais le précurseur de la Réforme française, en termes qui caractérisent admirablement sa personne et son œuvre : « Lefèvre d'Etaples, homme d'une douceur angélique, vénéré de tout le monde à cause de son caractère, *et le seul peut-être à qui il fut permis d'introduire une si grande nouveauté sans causer de déchirement.* » Je souligne à dessein ces mots d'une si rare justesse.

Vous rendez ailleurs un hommage non moins éclairé à un homme aussi éminent que modeste, à Mathurin Cordier. Vous signalez l'austérité morale qui s'alliait en lui à l'amour de la jeunesse et aux vues les plus neuves sur l'enseignement des langues anciennes. Cordier fut un des maîtres les plus habiles de Sainte-Barbe. Son nom brille entre tous sur le frontispice du monument que vous avez élevé à l'antique collége, si heureusement rajeuni par l'excellence et la variété des études dans notre France nouvelle.

A côté du nom de Mathurin Cordier, voué à une paisible célébrité, vous en évoquez un autre pour qui la gloire n'est pas sans orages. Vous rangez l'auteur de l'*Institution chrétienne* parmi les élèves de Sainte-Barbe, qui aurait vu s'asseoir sur ses bancs, à la même époque, Ignace de Loyola et Calvin ! Ce rapprochement si curieux ne peut manquer de frapper vos lecteurs. Est-il aussi légitime qu'il est piquant? Je n'oserais l'affirmer. Qu'il me soit permis de justifier mes doutes à cet égard.

A l'appui de votre assertion touchant Calvin, vous invoquez un texte de Th. de Bèze, qui semble démenti par un autre texte du même auteur. Un calcul de dates vous rassure, il est vrai, sur cette contradiction ; mais est-ce à bon droit? Il n'est que juste de vous céder ici la parole : « Bèze, dites-vous, a écrit deux fois la vie de Calvin. Dans le premier de ces ouvrages, composé en 1563 (*sic*), il dit que Calvin reçut les leçons de Mathurin Cordier à la Marche ; et, dans la seconde Vie, qui est de 1564, il dit que Cordier fut le maître de Calvin à Sainte-Barbe. Ainsi, c'est au doute que l'on est conduit par le seul témoin qui se soit exprimé sur la circonstance dont il s'agit (1). » Vous ajoutez que les changements introduits dans la seconde édition d'un ouvrage étant toujours considérés comme des corrections, c'est au dernier témoignage de Bèze qu'on doit s'arrêter. Vous rappelez enfin, subsidiairement, le peu de célébrité du collége de la Marche en 1530, qui semble une présomption de plus en faveur de Sainte-Barbe (2).

(1) *Histoire de Sainte-Barbe*, t. I, p. 205.
(2) *Ibidem*, p. 206.

Digitized by Google

Je m'attacherai d'abord à la double assertion sur laquelle repose votre principal argument. Il y a en effet deux Vies de Calvin, par Théodore de Bèze, l'une en français, l'autre en latin. Mais celle à laquelle vous donnez la priorité n'est que la seconde en date. La première est la française, du 19 août 1564, publiée moins de trois mois après la mort du Réformateur. Est-il besoin d'insister sur ce point? Bèze aurait-il écrit, en 1563, du vivant de Calvin, une relation de la vie et de la mort de son ami, *allé à Dieu*, selon l'expression du registre genevois, le 27 mai 1564 (1)? C'est au lendemain de son deuil et de celui de l'Eglise de Genève qu'il forme le dessein de retracer la vie du Réformateur et de rendre ainsi un suprême hommage à sa mémoire. Ce projet, il l'annonce à Bullinger, ministre de Zurich, dans une lettre du 14 juin 1564, où l'on remarque le passage suivant : « Puissé-je trouver bientôt assez de loisir pour raconter la vie et la mort de celui que j'aimais comme un père (2)! » Deux mois après, ce vœu est réalisé par la publication de la notice française du 19 août 1564. C'est le *Discours* qui précède le *Commentaire sur Josué* (in-folio, 1565), et qui traduit en latin, avec de notables accroissements, par Bèze lui-même, figure en tête des Epîtres (*Calvini Epistolæ et Responsa*). Edit. de Lausanne, 1576 (3).

Or, Monsieur, que dit sur le point qui nous intéresse chacune des éditions que je viens d'indiquer? La première est très-brève sur le récit de la jeunesse du Réformateur. Elle ne mentionne qu'incidemment, à l'occasion de la dédicace d'un de ses Commentaires, Mathurin Cordier, *son régent au collége de Sainte-Barbe*, tandis que la seconde, plus riche en détails, s'exprime ainsi : *Præceptorem habuit in gymnasio Marchiano Maturinum Corderium spectatæ tum pietatis tum eruditionis virum.* En vertu de votre propre principe, devant lequel je ne puis que m'incliner, la seconde édition d'un ouvrage devant être préférée à la première, c'est le texte latin qui doit seul faire loi ici. Th. de Bèze s'est évidemment corrigé lui-même, et l'assertion de la notice latine est confirmée par un pas-

(1) On s'étonne de voir l'erreur de Brunet sur ce point reproduite par le savant auteur de la *France protestante*, art. *Bèze*. Bibliographie, XXII.

(2) « Dabitur nobis, ut spero, tempus describendæ optimi mei parentis tum viæ, tum mortis, paulo accommodatius. » (Msc. des archives de Zurich.)

(3) Il est aisé de s'assurer, par la seule inspection des deux ouvrages, que la biographie latine est autre chose qu'une simple traduction. Le début n'est plus le même. L'ordonnance et les développements sont changés. C'est un dessin exquis et achevé dans sa brièveté, succédant à une première esquisse. Les deux morceaux sont d'ailleurs d'inégale étendue. Tandis que le premier a 24 pages d'impression, le second en a 49, dans un format analogue. Comparer l'édition donnée par le bibliophile Jacob en 1842 (*Œuvres françaises de Calvin*) avec la Notice placée en tête des *Epistolæ et Responsa*. Lausanne, 1576.

Digitized by Google

sage de Mathurin Cordier, qui nous apprend, dans sa préface des *Colloques*, qu'il professa également à Sainte-Barbe et à la Marche (1).

Il est donc superflu de se demander si ce dernier collége était plus ou moins célèbre en 1530. Il suffit, pour la solution de la question en litige, que Mathurin Cordier ait été au nombre de ses professeurs, ce qui ne saurait faire l'objet d'aucun doute.

On est donc autorisé à conclure que Calvin a pu être élève de Cordier à la Marche, et il le fut en effet, selon le témoignage de Bèze corrigeant, dans un nouvel écrit, l'erreur commise dans un essai précédent. Telle est, Monsieur, la rectification que j'ose proposer au chapitre XXI du premier volume de votre savant ouvrage. Si le collége de Sainte-Barbe y perd un élève illustre, il garde du moins un maître vénéré. Calvin lui-même occupera toujours une page dans ses annales. N'est-ce pas, en effet, un barbiste, son ami, Nicolas Cop, recteur de l'Université, qui prononça, le 1er novembre 1533, en pleine église des Mathurins, le fameux discours « qui sonnait toute autre note que celle qu'on avait accoutumé d'entendre à pareil jour! » Le professeur de philosophie de Sainte-Barbe ne fut, en cette circonstance, que le porte-voix de Calvin, et le curieux exorde du discours qui souleva des tempêtes, écrit de la main de Calvin et conservé à la bibliothèque de Genève, est peut-être le seul document de haute valeur que l'on s'étonne de ne pas rencontrer dans la belle et docte histoire à laquelle vous avez si honorablement attaché votre nom (2).

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments d'ancienne et respectueuse considération.

JULES BONNET.

UNE RECTIFICATION

A MONSIEUR JULES BONNET

Mon cher collègue,

Je me suis inexactement rappelé un détail de la curieuse histoire de la statue de Palissy, qui m'avait été racontée, dans la contrée, à

(1) « Parisiis primum eo munere fungi cœpi, cum in aliis gymnasiis, tum in Rhemensi, *Sanctæ Barberæ*, Lexoviensi, *Marchiano*, etc. » *Colloquiorum Præfatio*, édit. de 1564.

(2) Ce document est cité dans le morceau que j'ai consacré aux derniers jours de Lefevre d'Etaples. *Récits du XVIe siècle*, in-12, Paris, 1866, p. 12 et 13.

Digitized by Google

l'époque même où les faits se sont passés. J'ai dit, à deux reprises, dans mon article sur *Bernard Palissy, sa statue et son récent biographe,* que l'évêque du diocèse était *président* de la commission; il fallait dire *membre,* et non président. On me signale mon erreur, je m'empresse de la rectifier. Du reste, elle n'a pas la moindre importance et ne change rien à ce que j'ai dit.

Votre bien dévoué collègue, ATH. COQUEREL fils.

CHRONIQUE

FÊTE DE LA RÉFORMATION

La Fête de la Réformation a été célébrée le 1er novembre dans les divers temples et chapelles de Paris, devant des auditoires aussi nombreux que pieusement recueillis. Il n'est pas une de nos chaires où n'aient retenti en ce jour des appels d'autant plus pressants à la foi et à la charité, qu'ils puisaient une éloquence nouvelle dans la solennité des souvenirs. La vie des réformateurs, les principes sacrés qu'ils ont restitués à l'Eglise et au monde, les grands traits de leur apostolat si bien couronné par leur mort, ne sauraient être rappelés sans profit pour la piété. L'histoire évoquée à propos devient la plus émouvante des prédications; c'est une apologétique populaire, trop négligée peut-être, et qui semble mieux convenir à notre temps.

Les Eglises de province n'ont pas montré moins d'empressement à célébrer le troisième anniversaire de la Réforme française, si nous en jugeons par les nouvelles reçues d'Anduze, de Castres, Cette, Inchy, Mauvesin, Montpellier, Nimes, Reims, Troyes, etc. Une lettre de M. le pasteur Berthe contient d'intéressants détails sur la Fête de la Réformation dans la vieille capitale de la Champagne, dans l'église illustrée par les Pithou : « L'année dernière, écrit-il, la prédication avait été consacrée aux origines de la Réforme : Luther affichant ses thèses à Wittemberg et comparaissant devant la diète de Worms. Cette année le sujet a été repris en France, et conduit jusqu'à la Saint-Barthélemy, à Paris et à Troyes. Les citations empruntées aux historiens contemporains ont produit une grande impression sur les auditeurs, parmi lesquels se trouvaient de nombreux catholiques, surtout quand le prédicateur a fait remarquer que le massacre avait eu lieu à quelques pas du

Digitized by Google

temple, de l'autre côté de la rivière, dans l'ancienne prison de la Tour. Le Cantique de Luther, chanté en allemand par cinquante ou soixante Hanovriens internés à Troyes, a dignement terminé la fête. »

Nous sommes heureux de pouvoir ajouter que la Société de l'Histoire du Protestantisme français n'a point été oubliée dans les libéralités inspirées par l'anniversaire du 1er novembre, que l'on a si bien appelé la Fête des Souvenirs. De généreux dons, reçus déjà de divers côtés et dont la liste sera publiée plus tard, attestent que l'œuvre consacrée à la mémoire des pères occupe une place dans le cœur des fils. Nous avons la confiance qu'elle sera toujours mieux comprise et mieux aimée, si nous savons l'accomplir dans sa beauté, dans sa grandeur.

NÉCROLOGIE

M. FRANÇOIS DELESSERT

L'Eglise réformée de Paris, déjà si éprouvée par la perte de deux de ses membres les plus distingués, M. Darricau et M. le baron James Mallet, vient de perdre une de ses plus pures illustrations dans M. François Delessert, décédé le 16 octobre à Passy, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans. Une si longue carrière semble courte pour les œuvres qui l'ont remplie. Membre de l'Institut, président de la caisse d'épargne, régent de la banque de France, vice-président de la chambre des députés, M. Delessert déploya partout le plus noble caractère et la plus bienfaisante activité. L'Eglise réformée de France a eu la meilleure part de ses sollicitudes et de ses affections. Elle gardera un souvenir reconnaissant de l'un des hommes qui l'ont le plus honorée dans les grands emplois de la vie publique. De qui pourrait-on dire mieux que de ce juste rassasié de jours, et dont l'unique passion fut l'amour du bien : « Il se repose de ses travaux, et ses œuvres le suivent? » J. B.

P. S. Nous avons reçu, trop tard pour pouvoir l'insérer, une fort intéressante lettre de M. le pasteur Saussine sur la Fête de la Réformation dans l'Eglise de Montaren, consistoriale d'Uzès. Cette lettre trouvera place dans notre prochain numéro.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1868.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LA GUERRE DES PAYSANS EN ALSACE (1)

I

LES PRÉLUDES DE LA GUERRE

L'année 1525 fut une année néfaste pour la Réforme, car elle vit éclater, au centre de l'Europe, l'insurrection des paysans. Le mouvement commença en Souabe, sur les bords du lac de Constance, et se propagea, avec la rapidité de l'éclair, dans toutes les directions. Les paysans d'Alsace se soulevèrent dans les premiers jours d'avril. Le *Bundschuh* (2) (soulier de la ligue) se constitua avec une puissance inconnue jusqu'alors, et partout on vit flotter dans les campagnes le drapeau blanc de « la Justice », et l'on entendit le

(1) *Sources :* W. Strobel, *Geschichte des Elsasses;* T.-W. Rœhrich, *Geschichte der Reformation im Elsass;* J.-W. Baum, *Capito und Butzer, Strassburgs Reformatoren.*

(2) Le *Bundschuh* (soulier fédératif) était le nom de la ligue secrète des paysans. Au moyen âge, il était interdit aux paysans et aux hommes liges de porter des bottes ou des brodequins. Le soulier était leur chaussure habituelle. Un grand soulier, peint ou brodé sur un drapeau tantôt blanc, tantôt rouge, était leur signe de ralliement. Les commencements du *Bundschuh* sont antérieurs à la Réforme, et remontent aux premières années du XVIe siècle.

Digitized by Google

sourd roulement du tambour, auquel s'alliait par intervalles le bruit sinistre du tocsin, invitant les paysans à se ranger sous la bannière de l'insurrection.

Le soulèvement commença dans le Sundgau (Alsace supérieure). Jean Berner, curé d'un village des environs de Belfort, exerçait, depuis quelque temps, un grand ascendant sur les paysans, par ses discours fougueux sur la liberté évangélique et sur les droits de l'homme. Une troupe de campagnards le choisit pour chef, et se mit à parcourir, sous son commandement, les villages avoisinants, dévastant les églises et pillant les couvents et les presbytères. Le nombre des insurgés augmenta rapidement, et bientôt on ne compta pas moins de quatre mille hommes sous les armes.

Le bailli autrichien, Guillaume de Ribeaupierre, dépourvu de troupes, ne put opposer de résistance sérieuse aux rebelles. Il dut se restreindre à la défense des places fortes. Les villes d'Ensisheim, de Thann, de Guebwiller, de Mulhouse, furent mises en état de défense. Ensisheim, siége de la puissance autrichienne dans la Haute-Alsace, reçut un gouverneur auquel les bourgeois jurèrent obéissance et fidélité. Cent hommes d'armes formèrent la garnison de la ville, dont les habitants durent s'approvisionner pour trois mois.

Tous les jours on voyait affluer à Ensisheim des fuyards, surtout des membres du clergé qui cherchaient appui et protection derrière les murs de la ville. L'animosité des paysans contre les prêtres et les moines était telle, que leur vie n'était plus en sûreté. Un jour une « troupe chrétienne » (c'est ainsi que s'appelaient les insurgés), parut devant les portes de la ville et demanda à y entrer. Quatre membres du conseil se rendirent auprès d'eux, et s'informèrent de leur désir. « On nous a imposé une servitude trop dure, répondirent les paysans, nous voulons la liberté, et nous demandons à être affranchis du joug de nos oppresseurs. Nous désirons, en outre, que les habitants de la ville nous fournissent des vivres. » Les délégués d'Ensisheim exhortèrent ces gens armés à ren-

Digitized by Google

trer dans leurs foyers, et à exposer par écrit leurs doléances aux seigneurs, prêts à entrer en composition avec eux. Les paysans leur répondirent que, quant à eux, ils étaient disposés à suivre ce conseil, mais qu'ils s'étaient engagés par serment à ne pas quitter leurs frères. Bien des pauvres gens n'étaient pas allés à la guerre de leur propre gré, mais forcément.

Dans les villes, il y avait également des germes d'insurrection, et un grand nombre de bourgeois ne demandaient qu'à faire cause commune avec les habitants des campagnes. A Mulhouse, entre autres, la bourgeoisie était prête à se joindre aux paysans, et l'aurait indubitablement fait, sans la haute sagesse et le tact admirable du magistrat de la ville. Un jour une bande armée parut devant la ville et demanda à y entrer, disant qu'elle voulait faire une collecte en faveur des pauvres paysans. Un insurgé portait un drapeau blanc, brodé de soie, sur lequel se lisait en lettres d'or le nom de Jésus-Christ. Il chantait le couplet suivant :

Accourez sous le *drapeau de justice!*
Secourez du Christ la sainte milice!

C'est ainsi que, par un déplorable égarement, les instincts les plus nobles ou les plus vils de l'homme, l'esprit et la chair, s'étaient abrités à l'ombre du même drapeau. Inutile de dire que les portes de Mulhouse restèrent fermées aux rebelles.

Les paysans eurent plus de succès à Thann. La majorité des bourgeois était favorable à leur cause, et força le conseil à leur livrer la ville. Thann fut conquis le 10 mai; deux jours après, Guebwiller tomba en leur pouvoir ; là, les paysans commirent les mêmes excès; ils pillèrent la riche abbaye des bénédictins de Murbach, située dans la vallée de Guebwiller. La belle bibliothèque de l'abbaye, qui renfermait les livres les plus rares et les plus précieux, subit des pertes irréparables.

Les nobles s'étaient retranchés dans leurs châteaux, et avaient abandonné la plaine aux paysans, qui en étaient à peu près les maîtres. En vain leur fit-on des propositions de paix ;

Digitized by Google

en vain des délégués de Schlestadt, de Kaysersberg, de Mulhouse et de Bâle se rendirent-ils à Ensisheim pour y délibérer sur la pacification du pays. Les seigneurs n'étaient pas disposés à faire des concessions, et les paysans, décidés à conquérir leurs droits les armes à la main, restèrent sourds à toutes les représentations.

Tandis que ces mouvements éclataient dans le Sundgau, des scènes analogues se passaient dans les environs de Colmar. Quelques jours avant les fêtes de Pâques, une troupe de paysans quitta les villages de Beblenheim et de Mittelwihr, pour s'emparer de vive force d'une propriété conventuelle, nommée le Pfleghof. Après s'en être rendus maîtres, ils firent main basse sur les provisions de bouche et les vins, et incendièrent finalement l'édifice.

Sébastien Link, le bailli de la petite ville voisine de Riquewihr, chef-lieu des possessions wurtembergeoises en Alsace, se rendit le lendemain auprès des insurgés, pour leur demander compte de leur conduite. Les paysans lui dirent en riant : « Messire, ne valait-il pas infiniment mieux que le couvent fût pillé par nous que par des étrangers? » Ils demeurèrent sourds à toutes les instances du bailli. Deux jours plus tard, cette troupe, accrue de nombreux renforts, se présenta devant les portes mêmes de Riquewihr, et demanda à entrer dans la ville pour y souper. Mais le pont-levis était levé, et le conseil déclara qu'il ne livrerait pas la ville. C'était un acte de courage, car une partie de la population était sympathique à la cause des paysans. Le vaillant bailli fit, de son côté, les plus grands efforts pour retenir les habitants dans la soumission à l'autorité. Il réunit la bourgeoisie et lui fit renouveler ses serments. Il se rendit en outre, au péril de sa vie, avec quelques conseillers dans le camp des paysans, et les supplia de se séparer. Grâce à ses prières, les rebelles se décidèrent à lever le camp et à s'en retourner chez eux. Le danger qui menaçait la ville était momentanément écarté. La paix, toutefois, ne fut pas de longue durée. Le pays entier était tra-

Digitized by Google

vaillé par un esprit d'insubordination et de révolte, qui augmentait de jour en jour.

Au delà du Landgraben (1), dans les environs de Barr et de Dambach, les paysans s'étaient également attroupés, et avaient saccagé le beau couvent d'Ebersheimmunster; de là, ils se dirigèrent du côté de Schlestadt et se réunirent, non loin de cette ville, avec les bandes du val de Villé. Les insurgés, en voyant leur nombre augmenter, devinrent plus hardis, et dressèrent un plan d'opérations plus vaste. Ils s'emparèrent de la petite ville de Saint-Hippolyte, un fief du duc de Lorraine, et dirigèrent leur marche du côté de Colmar. A Beblenheim, les pillards du Pfleghof se joignirent à eux, ainsi que tous les paysans des villages avoisinants, et ils marchèrent résolûment sur Riquewihr. Le courageux bailli Link se rendit pour la troisième fois auprès des paysans, et les adjura de se séparer et d'épargner la ville; pour toute réponse, on le somma de capituler, sans quoi la ville serait prise d'assaut, et livrée aux horreurs du pillage. Rentré à Riquewihr, Link rassembla la bourgeoisie sur la place du marché, et l'exhorta à une résistance vigoureuse. Mais, tandis qu'il haranguait la foule, des bourgeois ouvraient secrètement les portes de la ville et la livraient à l'ennemi.

Peu de jours après la prise de Riquewihr, l'importante ville de Ribeauvillé tombait entre les mains des paysans. Ribeauvillé était le siége de la principauté des comtes de Ribeaupierre, une des familles les plus illustres de la Haute-Alsace. Le comte régnant, Guillaume, était en même temps bailli autrichien, et, en cette qualité, il résidait habituellement à Ensisheim. Pendant son absence, il avait confié les rênes du gouvernement de la principauté à son fils Ulric, qui fit preuve, dans ces temps difficiles, d'une force d'âme et d'un courage

(1) Le Landgraben était un fossé d'une largeur de vingt pieds et d'une profondeur de vingt-quatre pieds, qui s'étendait depuis le val de Villé jusqu'au Rhin, et qui formait, à cette époque, la limite entre la Haute et la Basse-Alsace. C'est, à peu de chose près, la ligne de démarcation actuelle entre les départements du Haut et du Bas-Rhin.

Digitized by Google

étonnants. Ulric était secrètement attaché à la Réforme; il connaissait l'Evangile et lisait avec sa pieuse épouse, Anne-Alexandrine, comtesse de Furstemberg, les ouvrages de Luther. Il aurait, plus tard, introduit la Réforme dans sa principauté, si une mort prématurée ne l'avait trop tôt ravi.

Déjà, dans les derniers jours du mois d'avril, un esprit d'insubordination se manifesta à Ribeauvillé. La ville était alors divisée en ville haute et ville basse, séparées par des murs et une porte surmontée d'une tour. Sur la place du marché, centre des deux quartiers, eut lieu, dans la matinée du 27 avril, une assemblée populaire , à laquelle prirent part environ quatre cents personnes. Il y fut décidé de remplacer le magistrat actuel par de nouveaux conseillers, et de conclure avec les paysans une ligue offensive et défensive. Cette délibération fut communiquée le même jour au jeune comte Ulric; on le pria de l'approuver, et de s'engager, par serment, à reconnaître le nouvel ordre de choses. Ulric déclara qu'il n'était que le mandataire de son père, et engagea les confédérés à s'adresser directement au comte Guillaume. Les habitants de Ribeauvillé se hâtèrent d'envoyer un messager à Ensisheim; deux jours après il revint, porteur d'une lettre du bailli autrichien, qui déclarait approuver toutes les innovations, mais engageait les bourgeois à respecter l'autorité de son fils à qui il donnait ses pleins pouvoirs. Dès que cette réponse, dictée par la diplomatie, fut connue à Ribeauvillé, tous les liens d'ordre et de soumission se relâchèrent; l'anarchie devint complète, et la situation d'Ulric fut des plus critiques.

Dans la soirée du 2 mai, une foule nombreuse, principalement composée de femmes et d'enfants, quitta la ville pour se rendre à un endroit appelé la Sulz, et y fêter à sa façon la victoire que le peuple venait de remporter. Après avoir enlevé dans les caves le vin des juifs, qu'ils burent à la Sulz, ils rentrèrent en ville dans le délire de l'ivresse. Le jeune comte dut employer toute son énergie pour les détourner du pillage. Peu de jours après cette scène tumultueuse, une bande de paysans

Digitized by Google

parut devant Ribeauvillé, demandant à cor et à cri d'être reçus dans la ville, avec les bourgeois de laquelle, disaient-ils, « la milice chrétienne voulait conclure une alliance offensive et défensive. » Un des chefs des rebelles, surnommé « Schlemmerhans » (Jean le Gourmand), fut conduit au château, pour entrer en négociation avec le comte Ulric. Celui-ci ne voulut pas entrer en pourparlers au sujet de la reddition de la ville, et, lorsque Schlemmerhans invoqua l'Evangile pour justifier l'insurrection, Ulric lui dit : « Les excès que vous commettez partout ne sont nullement conformes à la doctrine de la Parole de Dieu, car moi aussi je connais la Bible, pour l'avoir lue et pour y croire de tout mon cœur. » — Toutefois, Ribeauvillé, dépourvue de troupes, ne put pas, à la longue, résister aux sommations des paysans; au dehors il y avait l'ennemi, au dedans la trahison. Le 13 mai, après la prise de la petite ville voisine de Bergheim, l'armée des paysans marcha sur Ribeauvillé. Les habitants de la ville, sourds aux ordres comme aux supplications d'Ulric, préparèrent du pain et du vin, pour fêter la venue de leurs libérateurs. A six heures du soir, les paysans firent leur entrée dans la ville. Dans la soirée, ils pillèrent encore les maisons ecclésiastiques, ainsi que le beau couvent et l'église collégiale des Augustins. Les bourgeois de la ville durent ensuite prêter serment de fidélité aux « *régents de la milice chrétienne.* »

La prise de Ribeauvillé entraîna celle de Kaysersberg. Cette dernière ville, la patrie du réformateur strasbourgeois, Matthieu Zell, fut la seule ville alsacienne qui songea à repousser sérieusement l'attaque des paysans. Toutefois, privée de communications et n'ayant point de garnison, elle sentit l'impossibilité de résister et capitula.

Ainsi, dans l'espace de trois semaines, toutes les villes de la Haute-Alsace, à l'exception d'Ensisheim, de Mulhouse et de Colmar, étaient tombées au pouvoir des paysans. Mais la marche triomphale de l'insurrection allait être arrêtée; un plus puissant allait fondre sur elle, comme l'aigle sur sa

Digitized by Google

proie, et allait étouffer la révolte dans des flots de sang.

Dans la Basse-Alsace, surtout dans les territoires appartenant au prince-évêque de Strasbourg et au comte de Hanau, le mouvement insurrectionnel se produisit également. Il commença au pied du mont Sainte-Odile, dans les environs de Barr et de Dorlisheim. Un jardinier strasbourgeois, Clément Seich, parcourut la campagne, excitant les paysans à la révolte. Il les engageait à extirper toutes les plantes que le Père céleste n'avait pas plantées; c'étaient, disait-il, les prêtres et les moines. Le nombre des mécontents, qui se rallièrent autour de lui, alla en croissant; bientôt quelques milliers d'hommes furent sous les armes. Les paysans élurent plusieurs chefs, dont les noms ont acquis dans l'histoire une triste célébrité. Les plus connus sont : Erasme Gerber et Ittel Jœrg (George Ittel) schultheiss (maire) de Rosheim. La révolte se propagea de proche en proche ; dans la forêt de Haguenau, de nombreux rassemblements eurent lieu. Toutes ces bandes se réunirent plus tard à celle de Dorlisheim, et occupèrent en commun Saverne où devait se consommer leur ruine.

Ainsi, dans la Basse, comme dans la Haute-Alsace, les paysans étaient partout victorieux, et les nobles, pas plus que le prince-évêque de Strasbourg, n'avaient la force de leur opposer une résistance sérieuse. Toute la plaine de la Basse-Alsace, à l'exception des villes de Strasbourg, de Haguenau et de Wissembourg, avaient dû faire leur soumission aux insurgés et les recevoir dans leurs murs.

II

LE CAMP DES PAYSANS A ALTORF

Le dimanche de Pâques de l'année 1525, le village de Dorlisheim, si paisible d'ordinaire, retentissait du cliquetis bruyant des armes de guerre. Environ trois mille paysans y avaient établi leur quartier général; ils venaient d'élever hors du vil-

Digitized by Google

lage une chaire en bois, autour de laquelle ils avaient formé cercle pour écouter un prédicateur fougueux, déclamant contre les priviléges du clergé et des nobles. Les assistants ne se trouvaient guère dans des dispositions pascales, car à peine le sermon était-il terminé, qu'ils demandèrent à grands cris la lecture des *douze articles* (1). Ces articles étaient pour ainsi dire le programme religieux et politique des insurgés, et le résumé de leurs plaintes et doléances. Par ces articles les paysans demandaient la prédication du pur Evangile, l'abolition de la dîme, les droits de chasse et de pêche, le droit d'élire eux-mêmes leurs magistrats, la diminution des taxes ecclésiastiques, et la jouissance des terrains communaux que les nobles s'étaient injustement appropriés. Ces articles furent adoptés à l'unanimité par les paysans, qui s'engagèrent par serment à les imposer aux seigneurs. Les chefs insurgés prièrent ensuite le pasteur évangélique de Dorlisheim, André Prunulus (Preunlin), de les lire du haut de la chaire, et d'engager ses paroissiens à y adhérer. Preunlin refusa net, et eut le noble courage de représenter aux rebelles la voie d'iniquité dans laquelle ils s'étaient engagés, et qui les conduirait à leur perte.

Tandis que la « milice du Christ » était réunie, le bruit se répandit soudain que deux prédicateurs populaires, en grande faveur auprès des paysans, venaient d'être faits prisonniers par les gens de l'évêque de Strasbourg. On disait qu'ils avaient été amenés captifs au château voisin de Dachstein, dans les Vosges. Cette nouvelle causa un grand tumulte; on tint une assemblée orageuse, où l'on décida non-seulement de délivrer les prisonniers, mais encore de tirer une éclatante vengeance du clergé. Une troupe de quatre cents hommes se mit immédiatement en marche vers Altorf, une riche abbaye de bénédictins, située à une demi-lieue de Dorlisheim. Ils y arrivèrent

(1) Les paysans de Souabe avaient fait rédiger, peu de semaines auparavant, par un ancien prêtre, douze articles, par lesquels ils revendiquaient leurs droits. Ces douze articles avaient été imprimés et répandus par milliers.

Digitized by Google

à cinq heures du soir. Une heure après le couvent était pris; l'abbé et les religieux parvinrent à se dérober par la fuite. Les paysans profitèrent de leur facile victoire pour piller les provisions du cellier et de la cave; « ils s'entendirent, dit spirituellement un contemporain, si bien avec le cuisinier et le sommelier, qu'on eût dit qu'ils avaient l'intention de passer une année entière au couvent. » Mais leur satisfaction devait être de courte durée, et aboutir à un terrible réveil. Les paysans, dont le nombre augmentait sans cesse, résolurent de rester rassemblés à Altorf jusqu'à ce que les seigneurs eussent adopté les douze articles. Ils fixèrent aussi pour la semaine de Pâques, une disputation théologique entre les ministres de l'ancien et du nouveau culte.

Le lundi de Pâques, un messager, venu du camp d'Altorf, arriva à Strasbourg, porteur de deux missives. La première était adressée au magistrat de la ville, la seconde aux prédicateurs. Les paysans demandaient au conseil son assistance et ses bons offices afin d'obtenir de leurs seigneurs les franchises qu'ils réclamaient. Ils demandaient en outre la prédication du pur Evangile. Quant à l'autre lettre, en voici le contenu :

« A nos très-chers frères, aux vénérables prédicateurs de la Parole de Dieu à Strasbourg, paix et salut en Jésus-Christ, notre Seigneur, amen !

« Chers frères en Christ ! Nous vous supplions, pour l'amour de Dieu, de nous faire parvenir par ce messager quelques paroles de consolation, et de défendre la Parole de Dieu contre les loups ravisseurs qui dévastent la bergerie du Christ, appelant hérésie la prédication du pur Evangile. Venez nous instruire et nous fortifier dans la foi, et édifiez nos âmes altérées de justice. Nous sommes convaincus que notre demande sera favorablement accueillie par vous. Sur ce, nous prions Dieu qu'il vous conserve sous sa sainte garde !

« Ainsi fait et délibéré à Altorf, dans l'assemblée des frères chrétiens, le lundi de Pâques de l'an de grâce 1525.

« P. S. Veuillez nous répondre soit par écrit, soit en vous

Digitized by Google

rendant demain au milieu de nous; on se réunira à huit heures du matin. »

Les paysans témoignaient une grande confiance au conseil de la ville de Strasbourg, qui, dans ces temps difficiles, fit preuve de la plus haute sagesse politique. Les membres du magistrat, tout en reconnaissant la justice de plus d'un grief des paysans, désapprouvaient cependant les moyens violents par lesquels ils voulaient parvenir à leurs fins; car ils étaient persuadés que ce soulèvement entraînerait la ruine du pays, et jetterait en même temps le jour le plus défavorable sur la Réforme.

Le docteur en théologie Capiton écrivit quelques mois plus tard à un ami : « Plût à Dieu que les paysans eussent pris à cœur la moitié seulement des conseils que nous leur avons donnés! Alors bien du sang n'aurait pas été répandu, et le joug sous lequel ils gémissent maintenant, ne se serait pas appesanti sur eux. »

Les trois prédicateurs les plus marquants de la ville, Zell, Capiton et Bucer, se décidèrent à aller au camp d'Altorf. Le magistrat strasbourgeois ne donna son autorisation qu'à contre-cœur, car il savait que les trois fidèles ministres exposaient leur vie. Le mardi de Pâques, de grand matin, ils quittèrent les murs de Strasbourg. A sept heures ils étaient à Dorlisheim. Ils s'arrêtèrent à la commanderie de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, où ils rencontrèrent deux députés strasbourgeois, ainsi que le bailli impérial de Haguenau, Jacques de Mœrsberg, en compagnie de quelques membres du chapitre de la cathédrale de Strasbourg. Ils conférèrent avec eux sur les voies et moyens d'arriver à un compromis avec les paysans.

De là, les trois prédicateurs se rendirent à l'abbaye d'Altorf, située à une petite demi-lieue de Dorlisheim. Ils furent reçus avec un enthousiasme indescriptible par les paysans, qui battirent la caisse à leur arrivée, et qui formèrent immédiatement cercle autour d'eux. Bientôt après on amena, plus morts que vifs, quelques moines; les insurgés, en les apercevant,

Digitized by Google

s'écrièrent ironiquement : « Vous allez nous prouver à présent, et par l'Ecriture, prêtres orgueilleux et outrecuidants, que nos prédicateurs sont des hérétiques, comme vous le répétez à qui veut l'entendre. » Les réformateurs s'avançant alors, s'interposèrent et déclarèrent aux paysans qu'ils étaient venus, non pour disputer, mais pour exhorter leurs frères égarés à quitter leur voie d'iniquité et à s'amender devant Dieu.

Un silence profond se fit alors, et chacun des prédicateurs prit successivement la parole. Ils dirent aux paysans que l'Evangile était sans doute le bien le plus précieux de la terre et des cieux, et que, si on voulait leur défendre de vivre selon l'Evangile, il fallait obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes; mais ils ajoutèrent que, hormis ce cas, la Parole de Dieu enseignait l'obéissance, la soumission à l'autorité, le support et même l'amour des ennemis. Or, dans le camp, ils voyaient le contraire de toutes ces choses. Les paysans ne marchaient pas sur la voie étroite tracée par Christ, mais sur le chemin large de la perdition. Ils leur conseillaient donc, en amis de leurs véritables intérêts, de rentrer dans leurs foyers, de déléguer quelques-uns de leurs chefs auprès des seigneurs, pour négocier les conditions d'une paix durable. S'ils étaient disposés à entrer dans cette voie, la ville de Strasbourg leur offrait ses bons offices.

Les paysans écoutèrent ces discours avec un mécontentement qui se traduisit plusieurs fois par de violents murmures. Quand les prédicateurs eurent fini de parler, le tumulte augmenta. Un petit nombre des insurgés reconnurent, il est vrai, la justesse des paroles qui venaient d'être prononcées; mais la majorité, remplie de fanatisme, étouffa ces voix timides. Les paysans du comté de Hanau-Lichtenberg se montrèrent surtout récalcitrants. Le tumulte augmentant sans cesse, les réformateurs jugèrent prudent de se retirer. Ils quittèrent l'assemblée des « frères chrétiens », dont l'attitude devint de plus en plus menaçante. Toutefois leurs exhortations

Digitized by Google

ne furent pas tout à fait vaines, car plus d'un paysan, saisi de repentir, quitta furtivement le camp.

Avant de rentrer à Strasbourg, les trois prédicateurs firent une halte dans le village protestant d'Entzheim. Ils y rédigèrent, dans le presbytère, une lettre collective, où ils exposaient aux régents de l'assemblée d'Altorf, dans les termes les plus émouvants, les dangers d'un appel aux armes, et le discrédit qui s'attacherait dorénavant à la cause de l'Evangile. Cette lettre est la réfutation la plus complète de ces calomnies, tant de fois répétées par les auteurs catholiques, que l'esprit de la Réforme est la cause des révolutions sociales et politiques. Cet écrit fut expédié le même soir au pasteur de Dorlisheim, André Preunlin, qui le lut aux chefs des paysans, et y ajouta quelques paroles sérieuses. Cet acte de courage coûta plus tard la vie au vaillant serviteur de Christ, qui scella de son sang sa foi héroïque. Cette seconde démarche des réformateurs strasbourgeois resta aussi infructueuse que la première.

La ville de Strasbourg avait fait tout ce qui dépendait d'elle, pour retenir au bord de l'abîme les malheureux paysans égarés par quelques hommes ambitieux et fanatiques. Mais comme à toutes les époques de crise, la voix de la vérité et de la justice ne fut pas écoutée. Peu de semaines après, deux événements tragiques éclataient coup sur coup; mais il était trop tard pour ouvrir les yeux aveuglés par la passion.

III

DEUX DATES SANGLANTES : 17 ET 20 MAI 1525

Les seigneurs d'Alsace, voyant qu'ils étaient impuissants vis-à-vis de l'insurrection, cherchèrent du secours à l'étranger. Le bailli impérial de Haguenau s'adressa au duc Antoine de Lorraine, qui avait quelques possessions en Alsace, et par conséquent un intérêt direct à étouffer la révolte. Ce prince était un homme dur et sombre, insensible à tout sentiment

Digitized by Google

d'humanité et de pitié. Il était un membre de cette célèbre famille de Guise, dont l'influence politique et religieuse fut si funeste à la France. En Lorraine aussi il y avait eu un réveil; bien des âmes altérées de justice soupiraient après la prédication du pur Evangile, et les paysans lorrains désiraient tout aussi ardemment que leurs frères d'Alsace, leur affranchissement.

Antoine, tout glorieux de jouer le rôle de défenseur du saint-siége, résolut d'envahir l'Alsace où on l'appelait, et de faire une guerre acharnée aux paysans de ce pays. Son expédition dans la vallée du Rhin est une des plus sanglantes que connaisse l'histoire d'Alsace, et le prince lorrain, par ses cruautés, est le digne précurseur du sombre duc d'Albe et de l'impitoyable Tilly.

Dans les premiers jours du mois de mai de l'année 1525, un conseil de guerre fut tenu au château de Nancy. On y résolut de lever une armée de douze à quatorze mille hommes. Les cadres en furent bientôt remplis, car la Lorraine était inondée d'aventuriers allemands, flamands, italiens et espagnols, revenus récemment d'Italie après la bataille de Pavie. Le comte de Vaudemont, frère du duc, les fit enrôler sous ses drapeaux. Huit jours après, l'organisation de l'armée était complète; elle se composait de huit mille cavaliers et de six mille fantassins, et était commandée par les deux frères du duc, Louis de Vaudemont et Claude de Guise. Ils avaient sous leurs ordres les comtes de Linange, de Salm, de Nassau et de Bitche, ainsi qu'un grand nombre de nobles et de chevaliers lorrains.

Après avoir quitté Nancy le 11 mai, les Lorrains occupèrent le 13, Dieuze. Le duc apprit dans cette ville la nouvelle que les paysans s'étaient emparés de Saverne, la clef du passage des Vosges. En effet, la « milice chrétienne d'Altorf, » en apprenant le dessein du duc de Lorraine, de pénétrer en Alsace, avait quitté son quartier général, sous le commandement d'Erasme Gerber et d'Ittel Jærg. Ils s'étaient dirigés sur Saverne, dont les habitants les reçurent à bras ouverts. Sa-

Digitized by Google

verne était une ville épiscopale; le prince-évêque de Strasbourg y résidait habituellement. Vingt mille paysans l'occupèrent et résolurent de tenir tête à l'armée lorraine.

Les Lorrains étaient arrivés jusqu'à Sarrebourg; on y tint un conseil de guerre, dans lequel il fut décidé de marcher en avant sans retard. Cette décision fut prise dans la soirée du dimanche 14 mai, qui inaugura une semaine de massacres, où périrent près de trente mille personnes, et où furent commises des horreurs pareilles à celles qui signalèrent, cent ans plus tard, la désastreuse guerre de Trente ans.

Le 15 mai, un peu après minuit, l'avant-garde des Lorrains quitta Sarrebourg. Quelques heures plus tard elle occupait le château de Haut-Barr, que les paysans ne surent pas défendre. Ce château domine la ville de Saverne et la plaine d'Alsace. Le gros de l'armée arriva peu à peu; à midi le duc en personne inspecta les alentours de la place, et la fit entourer par ses troupes. Il envoya ensuite un parlementaire, que les paysans reçurent à coups de fusil; c'étaient les représailles d'un acte d'iniquité du duc, qui, peu de mois auparavant, avait fait pendre un envoyé des paysans, devant la porte de la Craffe, à Nancy. La cavalerie légère du duc battit la campagne, et ramena au camp lorrain une foule de pauvres gens qu'Antoine fit pendre sans miséricorde.

Le lendemain vers midi, les vedettes du Haut-Barr signalèrent, du côté de Lupfstein, village à trois lieues de Saverne, un corps de paysans. C'étaient six mille campagnards des environs de Bouxwiller qui venaient en aide à leurs frères assiégés. Le duc chargea les comtes de Guise et de Vaudemont d'attaquer, avec deux mille cavaliers, cette troupe de paysans, et d'empêcher leur jonction avec ceux de Saverne. Cet ordre reçut son exécution immédiate. Les paysans, en voyant venir à eux les cavaliers lorrains, se retranchèrent derrière leurs voitures, dont ils formèrent un rempart. Cette barrière toutefois ne résista pas longtemps au choc impétueux de la cavalerie ennemie; après trois charges vigoureuses ce retranchement

Digitized by Google

fut enlevé, et les paysans battirent en retraite. Elle se fit en bon ordre. Ils gagnèrent le cimetière fortifié de l'église du village, où ils se barricadèrent. Du haut de la tour ils ouvrirent un feu terrible sur les Lorrains. Ceux-ci voyant qu'ils ne pouvaient pas, de vive force, s'emparer de l'église, y jetèrent des torches allumées. Peu de temps après le bâtiment était en feu ; les malheureux qui s'y trouvaient enfermés demandèrent grâce, et essayèrent de s'enfuir de la fournaise ardente qui les environnait ; mais les Lorrains faisaient bonne garde, et n'accordaient aucun quartier. Ce qui échappa à l'incendie périt par le fer. Quelques rares fugitifs parvinrent seuls à sauver leur vie. Après ce beau fait d'armes, les cavaliers retournèrent vers le camp lorrain, après avoir mis le feu aux quatre coins du village de Lupfstein. Ils avaient perdu une vingtaine d'hommes.

Du haut des remparts de Saverne on avait vu l'incendie. Le même soir, la nouvelle du désastre de Lupfstein se répandit dans la ville. Elle y causa une consternation générale ; une indicible terreur s'empara des bourgeois et des paysans. Cette terreur atteignit son comble lorsque, vers huit heures du soir, un violent orage éclata au-dessus de la ville et que deux des gardiens de la porte de Strasbourg, frappés de la foudre, furent relevés morts à leurs postes. Les paysans, pâles d'épouvante, se tenaient silencieusement dans les rues et sur les places. Plus d'un de ces malheureux quitta furtivement la ville, favorisé par l'obscurité de la nuit et la violence de l'orage. Les chefs des insurgés étaient dans un désarroi complet. Erasme Gerber fit la proposition de capituler, mais il n'agissait pas en toute franchise, car il avait dans la journée envoyé des émissaires dans le camp lorrain, pour y distribuer des proclamations séditieuses aux lansquenets. De plus, des messagers alsaciens parcouraient la Forêt-Noire, pour demander du secours. Gerber voulait uniquement gagner du temps. Les autres chefs, reconnaissant l'impossibilité de tenir la place, un parlementaire fut envoyé la même nuit au duc, afin de trai-

Digitized by Google

ter avec lui de la reddition de Saverne. Voici les conditions de la capitulation : Les paysans déposaient leurs armes, et rentraient librement dans leurs foyers; aucun chef ne serait puni; cent ôtages seraient livrés au duc jusqu'à la prise de possession de la ville.

Le lendemain, mercredi 17 mai, les paysans, tenant en main des baguettes blanches, se réunirent, et après avoir déposé leurs armes, ils quittèrent la ville. Ils se rendirent au pied d'une montagne, qui portait le nom sinistre de *Marterberg* (mont des Tourments). Ils venaient de quitter ce point de ralliement, escortés par dix-huit cents lanquenets, et allaient se disperser dans la plaine, lorsqu'une querelle éclata entre un soldat et un paysan, auquel on voulait enlever sa bourse. Cette dispute était-elle préméditée ou accidentelle? L'histoire l'ignore, mais ce qui est certain, c'est que pendant la discussion, retentit tout à coup le cri sauvage de : « Tombez dessus! le duc le permet. » Ce fut le signal du massacre. Les lansquenets se précipitèrent sur les paysans désarmés, et alors commença une horrible boucherie. Plusieurs milliers de paysans, plus rapprochés des portes de la ville, parvinrent à rentrer à Saverne; mais là les attendaient les chevau-légers lorrains qui les massacrèrent sans pitié. Le carnage dura quatre heures. Les places et les rues de Saverne étaient remplies de morts et de mourants, et les vainqueurs marchaient littéralement dans le sang. Un petit nombre de paysans et de bourgeois échappèrent à la mort, en attachant à leur bras droit la croix rouge et blanche des Lorrains. Les lansquenets allaient, dans leur délire, incendier la ville, mais leurs chefs parvinrent, avec peine, il est vrai, à les en empêcher.

A deux heures du soir, le duc Antoine fit son entrée triomphale à Saverne, et vit de ses propres yeux toute l'horreur du massacre qu'il avait ordonné. D'après des données historiques qu'on a lieu de croire exactes, il ne périt pas moins de dix-huit mille hommes dans cette journée désastreuse. Erasme Gerber et quelques chefs des insurgés s'étaient réfugiés dans

Digitized by Google

le château épiscopal. On les y découvrit bientôt. Le même soir le duc fit subir à Gerber un interrogatoire. Il y fit preuve d'un sang-froid étonnant; il répondit avec la plus grande assurance à toutes les questions d'Antoine et de son entourage, et dit finalement : » Ah Messieurs! vous l'avez échappé belle aujourd'hui. Il est heureux pour vous que je sois prisonnier. Sachez que si j'étais parvenu à me sauver, je vous aurais joué un tour de ma façon. Maintenant, je suis en votre pouvoir, faites de moi ce qu'il vous plaira. » Antoine le fit promener lié sur un cheval, parmi ses soudards, qui l'accablèrent d'injures et de mauvais traitements; puis il fut étranglé et son corps pendu à un arbre. Le même sort frappa les autres « régents de la milice chrétienne. »

Le massacre de Saverne provoqua un cri d'horreur dans l'Alsace entière. Les paysans de la Haute-Alsace, loin d'être découragés en apprenant cette terrible nouvelle, jurèrent de venger leurs frères, et de se défendre à outrance, si le duc venait les attaquer. Le jour cependant n'était pas éloigné, où ils allaient, à leur tour, subir une éclatante défaite.

Le lendemain du massacre, le duc tint un conseil de guerre. On y résolut de longer les Vosges jusqu'aux environs de Schlestadt, et de rentrer en Lorraine par le val de Villé. A onze heures du matin, les Lorrains quittèrent Saverne, pour se diriger sur Marmoutier, où le duc fit exécuter quelques anciens moines, tombés en son pouvoir. Le samedi 20 mai, un peu après minuit, l'armée quitta Marmoutier, pour prendre la direction de Saint-Hippolyte, non loin de Schlestadt. Arrivée dans le voisinage de cette ville, l'avant-garde aperçut un attroupement considérable de paysans, postés à Scherwiller, à l'entrée du val de Villé. Cette armée, forte de seize mille hommes, se composait de paysans des environs de Colmar, qui s'étaient réunis près du Landgraben.

Les paysans avaient une position stratégique des plus avantageuses; ils occupaient le village de Scherwiller, à l'entrée de la vallée, barrant aux Lorrains le passage des Vosges. Leurs

Digitized by Google

flancs étaient couvert par des vignobles et des bois qui s'étendaient à gauche et à droite du village; là s'étaient abrités un grand nombre d'excellents tireurs. Les insurgés avaient en outre une puissante artillerie, une centaine de grands et de petits canons, mais les servants habiles faisaient défaut.

Quand des tourbillons de poussière annoncèrent l'arrivée des Lorrains, le tocsin retentit de toutes parts, appelant les paysans aux armes. Le conseil de la ville de Schlestadt avait promis des subsides, tant en hommes qu'en munitions, mais à l'heure décisive, le courage lui manqua.

Avant de livrer bataille, Antoine tint un conseil de guerre. Les avis étaient partagés; la plupart des officiers supérieurs disaient que l'armée était fatiguée de sa longue marche, que le terrain était marécageux, que les paysans étaient remplis d'un esprit belliqueux, et qu'il serait dangereux de commencer à la fin d'une journée remplie de fatigues, une action peut-être très-meurtrière. Le conseil d'un capitaine allemand prévalut. Il objecta au duc que l'armée lorraine était en ce moment dans les meilleures dispositions pour vaincre, qu'il fallait en profiter, attendu que le lendemain la fatigue du soldat, ayant campé à la belle étoile, serait bien plus grande, et ne pourrait manquer d'affaiblir son énergie. Le duc se laissa convaincre, et résolut d'engager sans sursis le combat. Il fit distribuer à ses soldats du vin et du pain, et à six heures du soir les trompettes donnèrent le signal du combat.

L'attaque des Lorrains fut impétueuse, la défense énergique. Le comte de Guise fit trois charges de cavalerie contre le village de Scherwiller; trois fois il fut repoussé avec de grandes pertes. Vers huit heures du soir, une dernière attaque, appuyée par l'artillerie lorraine, supérieure à celle des paysans, réussit, et le village fut emporté. Les Lorrains l'incendièrent immédiatement; les rangs des paysans furent rompus; ils essayèrent, il est vrai, de former de petits groupes, et se défendirent encore vaillamment jusqu'à dix heures du soir, mais sans parvenir à opposer à l'ennemi une résistance sé-

Digitized by Google

rieuse. Les lueurs rougeâtres de l'incendie jetant une clarté sinistre sur le champ de bataille favorisèrent la victoire des Lorrains, qui, dès qu'ils apercevaient une bande armée, dirigeaient sur elle leurs canons. Les escadrons ennemis, lancés à la poursuite des fugitifs, achevèrent leur défaite. Douze mille hommes couvrirent le champ de bataille, et longtemps après, l'emplacement de cette action meurtrière porta le nom de *champ du sang*.

Le jour suivant, Antoine de Lorraine se remit en marche avec son armée victorieuse. Il traversa le val de Villé, se dirigea sur Saint-Dié, et rentra, quelques jours plus tard, triomphalement dans sa capitale. Il fit chanter un *Te Deum* solennel à la cathédrale de Nancy et ne rougit pas d'y assister avec sa cour entière. Il fit célébrer ensuite des fêtes brillantes et distribuer le butin à ses mercenaires. « Pendant plusieurs semaines, dit un historien contemporain, Nancy fut semblable à un vaste marché, regorgeant d'acheteurs et de vendeurs, de joueurs et d'ivrognes. »

Le souvenir de la courte, mais sanglante campagne du duc de Lorraine, où périrent, dans le court espace d'une semaine, trente mille hommes, resta longtemps encore gravé dans la mémoire des habitants de l'Alsace, et il fallut de longues années de paix et de prospérité, et plus d'une génération pour effacer, dans ce beau pays, la trace des événements néfastes dont nous avons fait le récit. — Quel que soit le jugement que l'on porte sur l'insurrection des paysans, sur les causes qui la provoquèrent et les excès, suivis d'effroyables représailles, qui en marquèrent le cours, on doit reconnaître que son principal résultat fut de paralyser les progrès de la Réforme dans le pays qui fut le théâtre de cette terrible lutte. Dans les possessions autrichiennes et épiscopales, la doctrine évangélique fut entièrement étouffée, et les baillis impériaux de la Haute et Basse-Alsace s'opposèrent formellement à son introduction dans les villes libres qui s'étaient compromises dans cette déplorable guerre. A dater de cette époque un préjugé funeste

Digitized by Google

s'empara de l'esprit des seigneurs; ils s'imaginèrent que la cause de la Réformation était identique à celle de révolution, et que les innovations religieuses entraînaient nécessairement à leur suite des bouleversements politiques. Ce préjugé les rendit hostiles à la Réforme, dont ils avaient salué l'aurore avec enthousiasme, et à partir de 1525, on ne compta que peu de conversions de seigneurs au protestantisme. Ces conversions, du reste, devinrent de plus en plus difficiles, car la maison d'Autriche, dont l'influence en Alsace s'était prodigieusement accrue après la guerre des Paysans, veillait avec des yeux défiants au maintien du culte catholique, et tâchait d'extirper partout la Réforme. La ville libre impériale de Strasbourg fut la seule puissance protestante en Alsace, capable de faire contre-poids à l'influence autrichienne. Les paysans eux-mêmes furent les premiers à déplorer leur levée de boucliers intempestive. Loin d'améliorer leur position sociale, ils ne firent qu'empirer leur misérable condition. Leur sort resta à peu près le même pendant plus de deux siècles. Non-seulement ils ne conquirent pas les franchises et les immunités qu'ils avaient rêvées, mais ils perdirent encore les biens spirituels que l'Evangile leur avait procurés. Preuve de plus de cette sainte vérité qui nous enseigne que le royaume de Dieu n'est pas de ce monde, et que les armes avec lesquelles nous avons à combattre, sont celles de l'esprit.

JULES RATHGEBER.

Digitized by Google

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

NOUVELLES LETTRES DE LA FAMILLE DE COLIGNY

(1572-1584)

A Monsieur Jules Bonnet, Secrétaire de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

Mon cher ami,

La Société de l'Histoire du Protestantisme français a, dès la première année de son existence, reçu de vous l'importante communication de diverses lettres, adressées à l'avoyer et au conseil de Berne, en 1573, par la veuve, les enfants et le neveu de Gaspard de Coligny (Voyez *Bulletin*, t. I, p. 368 à 374). A cette première communication a succédé celle de quelques autres lettres écrites aux mêmes magistrats, en 1572, 1573 et 1584, par les fils, le neveu et la fille de l'amiral (*ibid.*, t. VIII, p. 132 à 135). Je m'empresse de compléter cette double communication par la production de nouveaux documents qui se lient étroitement aux premiers, puisqu'ils attestent l'accueil favorable que reçut, à Berne, une partie de la famille de la grande victime de la Saint-Barthélemy, à la différence de ce qui se passa en Savoie, tant à l'égard de l'infortunée veuve de l'amiral, qu'à l'égard des orphelins auxquels elle avait sauvé la vie en 1572, et qu'elle ne cessa d'aimer d'une affection vraiment maternelle.

Le premier des documents que j'ai le plaisir de vous remettre émane d'un homme vénérable, de Legresle, précepteur des enfants de Gaspard de Coligny. Ce dernier avait, dans son testament du 5 juin 1569, exprimé sa haute estime pour Legresle en ces termes : « Je prie et ordonne que « mes enffants soient tousjours nourris et entretenus en l'amour et « crainte de Dieu le plus qu'il sera possible. Et d'aultant que j'ay grand « contentement du soing et bon debvoir que Legresle, leur précepteur, « a tousjours faict auprès d'eux, je luy prie qu'il veuille continuer jus- « ques à qu'ils soyent plus grands. » Le fidèle précepteur continua, en effet; et, à dater de l'époque néfaste de la Saint-Barthélemy, il s'éleva à la hauteur de la situation que de douloureuses circonstances lui assignèrent vis-à-vis de ses jeunes élèves. Ce fut en qualité d'ami dévoué

Digitized by Google

et de protecteur de chacun d'eux qu'il adressa, le 31 octobre 1572, aux magistrats de Berne, une lettre touchante, dans laquelle se révèlent à la fois sa modestie et la noblesse de ses sentiments. A la lecture de cette lettre, je me suis senti saisi de respect et de sympathie pour l'homme excellent que je ne connaissais encore que de nom, et dont il m'était enfin donné d'entendre le langage.

Le second document est une lettre adressée aux magistrats de Berne par Anne de Salm, veuve de d'Andelot. L'amiral de Coligny, son beau-frère, avait pour elle une telle affection et une telle estime, que par son testament il lui confia le soin, lorsqu'il n'existerait plus, de recueillir près d'elle et de protéger ses deux filles, Louise de Coligny, non encore mariée, et sa jeune sœur, privées toutes deux de la tendresse de Charlotte de Laval, leur mère, morte en 1568.

A ces lettres, écrites l'une et l'autre le même jour, j'en joins deux, adressées par le fils et le neveu de l'amiral aux magistrats de Berne, les 6 septembre et 5 octobre 1573, et une troisième, écrite par Châtillon seul, le 26 juin 1579.

J'ajoute, comme se rattachant au contenu de ce dernier document, trois lettres de Jacqueline d'Entremont, veuve de l'amiral, en date des 11 juillet et 28 septembre 1579, et 15 janvier 1581.

J'ai recueilli ces diverses pièces dans les archives de Berne. Il en est une autre que j'ai trouvée à Turin, aux archives générales du royaume, et qui offre aussi un certain intérêt : c'est une lettre adressée au duc de Savoie, le 20 mars 1573, par les jeunes Châtillon et Andelot, alors qu'ils résidaient à Bâle.

Votre bien dévoué et affectionné,

Cte JULES DELABORDE.

I

A NOBLES, MAGNIFIQUES ET PUISSANS SEIGNEURS, MESSEIGNEURS LES ADVOYER ET CONSEIL DE LA VILLE ET CANTON DE BERNE, A BERNE.

Messeigneurs,

Ce n'est chose nouvelle de trouver en la prospérité faveur et courtoisie des hommes : mais c'est une fort rare et singulière vertu, qnand ceulx qui ne sont en rien tenus ny obligés aux aultres, les recueillent, consolent, favorisent et soulagent de fait et de parolles, au temps de leur plus grande affliction et désolation : et me semble qu'entre toutes les actions humaines il ne s'en peut imaginer aucune qui rende les hommes plus approchans de la nature de Dieu,

Digitized by Google

lequel incessamment desploye ses dons et grâces sur les hommes, quelques indignes qu'ils soient. Ceste considération, Messeigneurs, me commande vous recognoistre pour des plus vertueux et honorables seigneurs du monde, ayans si humainement et volontairement reçeu, traité et favorisé en vostre ville MM. de Chastillon et de Laval, parmy leurs calamités et afflictions extrêmes; ce que je porte tellement enracinė en ma mémoire et en mon cueur, qu'en tous endroits et devant tous hommes j'en rendray, toute ma vie, bien ample et certain tesmoignage. De ma part, Messeigneurs, n'ayant pour le présent aultre moyen pour m'aquiter de mon devoir envers Vos Excellences, je vous remercie très-humblement et très-affectionnément de tous vos bienffaits, vous suppliant croire qu'à jamais me trouverez prest à vous rendre tout le service et obéissance qu'il vous plaira requérir de moy et me commander autant que ma petitesse le pourra porter. Au surplus, il me semble, Messeigneurs, que je ne doibs aucunement taire l'honeste et sage conduite de MM. de Bonseteten et d'Erlac, lesquels, avec l'aide de Dieu et moyennant leur grand soin et diligence, selon vostre intention et commandement, nous ont rendus MM. mes maistres et leur compaignie sains et saufs en ce lieu, auquel ils sont deliberez ne faire plus long séjour que la nécessité des afaires qu'ils ont à négocier avec Madame d'Andelot le requerra, estans bien résolus en tout et partout se conformer à vos très-bons avis et très-sages conseils, en la protection et sauvegarde desquels ayans par vous une fois esté reçeus, ils désirent et vous supplient très-humblement qu'il vous plaise les continuer et maintenir, ne faisant difficulté quelconque de leur servir de caution envers Vos Excellences, pour les asseurer que jamais ne vous repentirez, Messeigneurs, d'avoir fait plaisir à tels jeunes seigneurs issus de si généreux et nobles parents, et affligez pour telle occasion : lesquels se mettront en tout devoir pour à l'avenir en faire autant de recognoissance qu'ils en auront de moyen par la grâce de Dieu, lequel je supplie conserver et accroistre de plus en plus Vos Excellences et Seigneuries, Messeigneurs, en toute grandeur pour l'avancement du règne de son Fils et la défense de ses Eglises. De Basle, ce dernier jour d'octobre 1572.

Vostre très-humble et très-obéissant serviteur à jamais.

LEGRESLE.

Digitized by Google

II

AUX MÊMES.

Messieurs, ayant entendu, par le raport tant de MM. de Chastillon et de Laval, mes nepveux et fils, que de leur précepteur, l'honeste réception qu'il vous a pleu leur faire en vostre ville, accompagnée d'une très-bonne volonté et libéralité singulière envers eulx, je n'ay voulu faillir à vous en remercier bien humblement, et vous tesmoigner, par la présente, l'obligation que par ce moyen avez acquise non-seulement sur eulx, mais aussy sur moy et tous ceulx qui leur appartiennent. Et quant à leur département de vostre dite ville, je vous prie humblement croire que si les affaires que nous avons à négocier ensemble ne m'eussent contrainte les approcher de moy, je n'eusse voulu leur faire ce tort de les retirer d'un lieu auquel ils estoient tant bien voulus et tant soigneusement maintenus; mais je m'asseure tellement de vostre humanité, que ny la distance des lieux, ny la longueur du temps, n'empescheront jamais le cours continuel de vostre bonne affection pour les recevoir, favoriser et défendre à toutes occasions, comme de ma part je vous supplie bien humblement le vouloir faire et tenir pour certain qu'à jamais ils auront souvenance de vos grands bienfaits pour les recognoistre, avec le temps, par tous les moyens qu'il plaira à Dieu leur donner, lequel je prie, Messieurs, vous conserver en toute prospérité et longue vie, me recommandant humblement et plus affectionnément à vos bonnes grâces. De Basle, ce dernier octobre 1572.

Vostre bien humble et obéissante servante à vous faire service.

ANNE DE SALM.

III

AUX MÊMES.

Nobles, magnifiques et puissans seigneurs, nous avons une telle asseurance en la bonne volunté qu'il vous a pleu tousjours nous démonstrer, que vous nous feres ceste faveur, si vous plaist, de la conformer au desir que nous avons tousjours eu de nous retirer en vostre ville, duquel vous peuvent rendre assez de tesmoignage les instantes et affectionnées prières que nous vous en avons faictes cy-

Digitized by Google

devant, ausquelles nous savons que pour quelques justes considérations vous différastes lors de satisfaire, remettans l'effect de nostre prière jusques à quelque temps. Nous ne vous dirons point, magnifiques seigneurs, sur quoy est fondé nostre desir, pour ce que les occasions en sont assez manifestes non-seulement à vous mais à tous ceux qui sçavent les démonstrations que vous nous avez faictes de vostre amitié. Nous vous supplierons donc, Nosseigneurs, de vouloir favoriser ceste nostre affection particulière que nous avons toujours eu de faire élection de nostre demeure en vostre ville, et croyre que nous tiendrons et réputerons cela à une faveur bien grande et d'autant que nous sommes pressés par la saison d'y panser et pourveoir bien tost, nous vous prions de nous vouloir, si vous plaist, faire entendre vostre volunté par ce gentilhomme présent porteur que nous vous avons depesché exprés, et qui soit telle, si vous plaist, que nous avons toujours espérée et desirée. Et cependant nous recommanderons très-humblement à vostre bonne grâce, prians le Créateur qu'en multipliant en vous, nobles et magnifiques seigneurs, ses sainctes graces et bénédictions, il vous veille longuement et heureusement conserver pour servir à sa gloire. A Basle, ce 6 septembre 1573.

Vos très-humbles et très-obéissans serviteurs :

CHASTILLON. ANDELOT. GUY DE LAVAL.

IV

AUX MÊMES.

Nobles, magnifiques et puissans seigneurs, vous verrez, si vous plaist, par la response que vous faist M. de Vatteville qu'il ne faut que nous espérions d'avoir son logis, et quant à M. le gouverneur de Neufchastel nous sommes aussy hors d'espérance, ainsi que vous entendres du sieur de Rezay, présent porteur, que nous vous avons depesché exprès afin d'aviser s'il se pourra trouver autre commodité et pour vous supplier de vouloir en cela interposer vostre faveur et vostre authorité, en sorte que nous puissions estre satisfaists du desir que nous avons de nous approcher de vous; et nous remettant du surplus sur ledit sieur de Rezay, nous ne ferons ceste plus longue que pour nous recommander bien humblement à vos bonnes graces, prians le Créateur qu'en continuant

Digitized by Google

en vous, nobles, magnifiques et puissans seigneurs, les siennes très-sainctes, il vous veille longuement et heureusement conserver. A Basle, ce 5 octobre 1573.

Messeignieurs, nous ne voulons oublier à remercier très-humblement Vos Excellences de l'affectueuse diligence qu'il leur a plu employer pour le fait de Madame l'Amiralle : en quoy continuant vos premiers bienfaicts vous nous aves aussy de nouveau très-grandement obligés à vous faire toutes nos vies bien humble service, comme nous espérons le vous faire paroistre en effect quand Dieu nous en aura donné les moyens.

Les très-humbles et très-obéissans serviteurs de Vos Excellences :

GUY DE LAVAL. CHASTILLON. ANDELOT.

V

AUX MÊMES.

Magnifiques et très-honorez seigneurs, il y a longtemps que j'avois depesché le sieur de Paris vers Madame l'Admiralle, ma mère, pour adviser des moyens de retirer les bagues que j'ay à Berne, qui ne s'estant encores trouvez si promptz ne si bons que je désireroys pour l'envye que j'ay de satisfaire à cette obligation, j'ay donné charge audit sieur Paris d'aller cependant vous faire entendre, magnifiques et très-honorez seigneurs, la bonne espérance et volunté que j'ay de mestre bientost fin à cest affaire sur quoy et des remerciemens très-humbles que je vous doy de la bonne patience qu'il vous a pleu prendre d'attendre si longtemps. Je vous supplie, magnifiques et très-honorez seigneurs, vouloir ouyr et croire ledit sieur Paris de ce qu'il vous en dira suyvant la charge que je luy en ay donné comme aussy sur la bonne affection que j'ay de pouvoir recognoistre par quelques bons services les bons offices d'amytié que j'ay reçu de vous, ce que remestant audit sieur Paris vous dire plus amplement, je prieray Dieu vous donner, magnifiques et très-honorez seigneurs, en très-parfaite santé très-heureuse et longue vie. Montpellier, ce 26 juing 1579.

Vostre très-humble et très-obéissant serviteur :

CHASTILLON.

Digitized by Google

VI

AUX MÊMES.

Très-hautz, très-puissans et magnifiques princes, je désirerois plus tost par quelque signale service recongnoistre les grandz plaisirs que j'ay reçeu de voz magnificences, soyt pour mon esgard que de messieurs de Chastillon mes enfans, que d'estre en occasion de vous suplier comme je faictz très-humblement, magnifiques princes, de ne vous ennuyer du long temps qui se passe à satisffaire aux debtes de mes enfans. Sur quoi avois recherché quelque moien. La chose est en l'estat que pour ne vous fascher de longue lettre j'ay donné charge à M. de Paris, faire entendre à vos magnificences, les supliant très-humblement le croyre de ce qu'il vous en dira et de l'affection que j'ay, magnifiques et puissans princes, de vous estre à jamais très-humble et très-obéissante servante, priant Dieu vous donner, très-hautz et très-puissans princes, en santé très-heureuse et très-longue vie. A Espine, ce XIe juillet 1579.

Vostre très-humble et très-hobéissante servante :

JAQUELINE D'ANTREMONZ.

VII

AUX MÊMES.

Très-hautz et puissans princes, sest à mon grand regret que M. de Chatillon ne vous peuvent si tost contanter, que ils doivent, et que je desire, e vous suplie très-humblement de croire qu'il ne tient à eux, et pour mon egard je ne cesse pas une seule heure d'en chercher tous moians e sommes tous les jours après, vous supliant très-humblement, Messeigneurs, ne vous en ennuyer; vous nous obligerez de plus an plus à vous faire très-humble servisse é an seste volunté je prieray Dieu vous donner, très-hautz, puissans et magnifiques princes, toute parfaite grandheur et prosperité. D'Espine, se 28 de septembre 1579.

Vostre très-humble, obligée et très-hobeissante servante :

ANTREMONZ.

Digitized by Google

VIII

AUX MÊMES.

Très-hautz, puissans et magnifiques seigneurs, l'esperance que j'avois par le moien de la paix avoir novelle de messieurs de Chatillon e la longue et dangereuse maladie ou depuis six semaines je suis detenue, ont esté cause que je ne vous ai point rendu le devoir de recognoissance à la longue patiance qu'il a plu à vos magnificences prandre pour les deptes de mes enfants, de laquelle très-hautz et puissans seigneurs, je vous remercie très-humblement e sur la reponse que jatans d'eulx par un homme que j'ay depesché je vous an manderai plus amplement. Priant Dieu, très-hautz, puissans et magnifiques seigneurs, vous donner en sa très-saincte grace tout accroissement de grandheur et prosperité. De Scaint-André-de-Brion, se 15 de janvier 1581.

Vostre très-humble et très-obéissante servante :

JAQUELINE D'ANTREMONZ.

IX

A MONSEIGNEUR, MONSEIGNEUR LE DUC DE SAVOYE, A THURIN.

Monseigneur, si nostre bon Dieu n'avoit par sa grace et bonté acompaigné nostre affliction d'une certaine connaissance qu'il nous a donnée à sçavoir qu'il a en partie mis le remède d'icelle en la main de Vostre Altesse, comme il met ordinairement le secours de tous affligés en la main des grands, nous serions du tout abbatus sans espérance aucune de pouvoir subsister : mais ladite connoissance, joincte avec la clémence é debonnaireté naturelle de Vostre Altesse nous faict adresser nos très-humbles prières et suplications à icelle, afin que pour l'honneur de Dieu, et pour la justice de la cause de nous poures orphelins tant recommandée d'iceluy il luy plaise nous remettre en la possession et jouissance de si peu de biens qui ont appartenu à feu M. l'amiral nostre père, scitués en vos terres é païs, é qui est tout le reste auquel Dieu nous avoit faict espérer de trouver moyen de vivre, ayants esté traités en la France é Bourgongne comme Vostre Altesse a peu entendre. Et combien que nos mérites en son service pour l'incapacité de

Digitized by Google

nostre aage nous deust esloigner de toute espérance de pouvoir rien obtenir d'icelle, néantmoins, Monseigneur, sa bonté et clémence avec tout le très-humble service de nos vies, que nous luy vouons, fait que derechef nous la supplions très-humblement au nom de seluy duquel vous tenes le lieu pour faire sentir les efects de toute charité chrestienne envers ses pauvres subjets, qu'il luy plaise, ayant pitié de nostre déplorable condition nous remettre en l'entière posession de si peu de bien que nous a laissé feu M. l'amiral nostre père, afin que ayants par là quelque moyen de vivre, nous puissions quand Dieu aura joinct la force é moyen à nostre affection et volonté employer nos vies à luy faire le très-humble service que nous luy devons et désirons rendre. Et par ce, Monseigneur, que l'arrest donné contre feu M. l'amiral nostre père en la court de parlement de Paris a esté lue aussy en la court de son parlement à Chambery, é que dela aucuns pourroyent à l'advenir prendre argument contre vostre volunté et intention de calomnier nostre réputation é de préjudicier à nos affaires, nous supplions très-humblement Vostre Altesse nous faire tant d'honneur et faveur que de nous octroyer une déclaration par laquelle elle déclarera, s'il luy plaist, qu'elle n'a aucunement entendu préjudicier par ladite lecture de l'arrest cy-dessus mentionné, à nostre honneur et réputation, ny aussy nous empescher en la jouissance de si peu que feu nostre père nous a laissé aux païs é subjection de Vostre Altesse. Et en ce faisant oultre l'obligation naturelle que nous avons à son service, nous prierons l'Eternel nostre bon Dieu, Monseigneur, pour la conservation et grandeur de Vostre Altesse, é qu'il luy donne en parfaicte santé longue et heureuse vie. De Basle, ce 20e mars 1573.

Vos très-humbles é très-obeissants subiects et serviteurs.

CHASTILLON. ANDELOT.

Digitized by Google

L'ÉMIGRATION EN IRLANDE

JOURNAL DE VOYAGE D'UN RÉFUGIÉ FRANÇAIS

1693

Ce Mémoire, qui fait le pendant de la curieuse relation d'un réfugié français à Boston que nous avons publiée (T. XVI, p. 69), et qui ne révèle pas un esprit moins observateur, est tiré de la collection Court, B. B., n° 48. On lit au dos cette seule indication : *Journal de voyage de M. de Salle en Irlande*. Ce nom ne se retrouve ni dans l'ouvrage de MM. Haag, ni dans la table générale du *Bulletin*. L'émigration française en Irlande, fort encouragée par le duc d'Osmond, sous les derniers Stuarts, reçut une impulsion nouvelle à l'avénement du prince d'Orange. Aux maux de la guerre si glorieusement terminée par la victoire de la Boyne (1690), succéda l'œuvre réparatrice des colonies. Voir sur ce sujet le curieux chapitre de M. Weiss, *Histoire des Protestants réfugiés*, t. Ier, p. 227 et suivantes.

Extraict de ce que j'ay veu, appris et recogneu, dans les endroits d'Irlande où j'ay passé.

Le 2 mars 1693, j'ay passé par Naas et Casseldarmout, qui sont des petites villes, sans negoce, quoy que situées sur la route des coches et dans un bon terroir.

Le 3 passé par Lavghlainbridge de même et Carlow qui est fort joli, bon, et bien situé pour des établissemens et entreprendre tout ce qu'on voudroit. Il y a une rivière nommée Bara qui porte des bateaux de quatre tonnes. C'est aussi un bon lieu, très-sain et sur le passage. Les maisons y sont à bon marché et les vivres aussi. Il y a autour plusieurs bonnes fermes à admodier. Il y a encore une autre rivière, bonne et commode, pour les ouvriers qui ont besoin d'eau courante.

Ay couché à Kilkenny que j'ay visité et trouvé bien situé sur une assés forte rivière qui néantmoins n'est pas navigable et ne porte que des bateaux de pecheur, n'étant qu'à 18 milles. C'est six lieües de la mer et deux journées de Dublin, ayant la commodité de trois postes par semaine et deux carosses qui y mènent pour treize sche-

Digitized by Google

lins par place; c'est trente sols. La ville est en un bon pays, gras et fort bon air. Elle est jolie, propre et bien bâtie. Il y a un fort beau chateau, une grande et belle place devant, deux grandes rues fort jolies et quantité de petites; beaucoup d'honêtes gens sociables. J'y ay veu une grande maison, que je n'ay pas peu examiner par dedans, où loge un ministre anglois, qu'on appelle recteur, aspirant à un évêché, ainsy il n'y aura bien tost personne. Le bâtiment est beau et vaste, et si toutes les chambres et la salle qu'on souhaite pour un collége, ne s'y trouvoint pas en état, avec les autres logemens, je croy qu'on l'accommodera aisement en le divisant et compartissant à plaisir, avec des ais ou des murailles de séparation, car la pierre y est fort commune. Les écoliers y trouveront facilement des pentions et à bon marché, et ceux qui voudront y habiter, des maisons. Celles de trois ou quatre chambres avec leurs aisances ne valent que quinze à seize écus par an. Il y a un bourgeois qui fait bâtir une rue entière, dont les maisons seront commodes. Et j'ay remarqué qu'on y bâtit aussy en d'autres endroits, et qu'il y a des places pour ceux qui voudront bâtir. Les vivres y sont plus chers depuis la guerre. Le pain blanc y vaut un sol la livre, le pain noir demy sol. La viande ne s'y vend qu'à pièces, et revient à deux sols la livre, autrefois demy-sol; le beurre trois sols; la chandele quatre sols; le poisson à bon marché. On y pourroit faire des manufactures de chapeaux, de bas, de gans et autres marchandises de débit et faciles à voiturer par chevaux, ou charrètes, mèmes des tanneries; bref le lieu est agréable et sain.

Le 4 passé à Kollin, qui est un bourg dans un bon terroir et bien gras, mais un méchant et petit lieu, mal propre et mal bâti. Les campagnes d'alentour sont suffisamment garnies de bestiaux.

Couché à Cloumel qui est une fort jolie petite ville, sur une rivière plus forte que celle de Kilkenny, portant des bateaux de huit tonnes, et qui n'est qu'à cinq milles de la marée et vingt de la mer. Les maisons y sont bonnes; il s'y en trouveroit beaucoup à loüer, et il y en a une grande quy pourroit servir pour des manufactures ou un collége. Ce pays est fort bon; on dit que c'est le jardin de l'Irlande. L'on peut aller de là à Watterford, qui est le port de mer, en quatre heures sur la rivière; mais pour remonter, il faut plus et une marée. Il y a beaucoup de laine, et bonne pour des manufactures. La rivière seroit commode pour les teintures et

Digitized by Google

foulons. C'est un grand passage et presque le cœur de l'Irlande. La campagne aux environs est grasse et bonne. Il y a le long de la ville un beau quay, et un pont sur la rivière. On peut faire le tour de la ville sur les rempars.

Il y a un autre port de mer nommé Dungarden, à douze milles de là. Le chanvre et le lin y viennent très-bien ; la gresle ne les gâte jamais, et l'on asseure que, qui s'y entendroit, et apporteroit de la graine d'Allemagne, pour y semer, gaigneroit mille pour cent. Une personne m'a dit en avoir amassé pour cent pièces de sept.

Le 6 à Tetheerd qui est une petite ville ruïnée, n'y ayant pas vingt maisons habitables, mais quantité de faciles à reparer, les murailles étans bonnes et les bois proche. Les murailles et remparts sont fort bons. Il y a une grande et belle maison en bon état, avec des cours, grands jardins et vergers derrière, avec quantité de beaux et bons pommiers, poiriers, cerisiers, pruniers, etc. Il y avoit aussi des noyers que les soldats ont coupés. Il y a encore dans le jardin deux gros seps de vigne, et de quoy faire des grands espaliers, contre la muraille de la ville, qui l'enferme. Il y a dans le verger un pressoir à cidre couvert. Cette maison pourroit aussi servir à un collége ou pour une manufacture. Il y a une jolie petite rivière. L'air de ce lieu-là est le plus sain, mais il le faut rebâtir pour y loger. Il y a aux environs six cents acres de terre à arrenter, et plusieurs jolies fermes.

Le 7, M. Krooke de Gragesteen m'a dit qu'il pourroit bien accommoder plus de cinquante familles pour les terres, et M. Kliffa m'a dit qu'il en pourra prendre soixante, et M. le chevalier Osborne m'a mené voir sa maison à deux milles de Clounal ; elle est fort jolie, bien bâtie, grande, avec des grandes écuries, remises, pressoir à cidre, cour, jardin, verger et garenne, le tout fermé de murailles sur le bord de la rivière de Watterfort, et un autre ruisseau par derrière, et une autre fontaine qui coule par la cour, la cuisine et tout le bas de la maison, dont il offre d'accommoder des manufacturiers ou autres, avec cinq cents acres de terre, prés et bois contigus, et dit que son père pourra aussi recevoir sur ses terres cent familles. Mais la plus part de ces Messieurs ayans perdu dans la guerre leurs bestiaux et effects, ne sont pas en état de faire des grandes avances, et il n'en faut guère attendre que de . . . ., quoyque plusieurs soint bien intentionnés et fassent quelques douceurs.

Digitized by Google

Le 8, Mylord, chef de justice, m'a fait voir sa maison et ses terres qui sont bonnes, et m'a dit qu'il y recevra vingt familles, et fournira vingt cabinets pour les loger.

J'ay été à Cloyne qui est un joli vilage, sur la rivière et la route de Dublin à Corke, et M. Jean Whitt, comte de Tippurary, m'a montré une maison et vingt cabinets, et mille acres de terre, la plus part fort bonnes, mais très-peu de prés en nature, dont il dit qu'il accommodera vingt familles.

Et M. Jettin m'a offert une bonne maison à loger deux familles et trois cents acres de terre.

Le 9, passé à Cashell, qui est une ville archiépiscopale, beaucoup ruïnée et dont la rivière est à un mille. Il y a beaucoup de maisons vuides et des terres aux environs qui sont fort bonnes, pour le bled, le chanvre et le lin, et pour les bestiaux grands et bons pâturages. Il n'y a point de negoce dans cette ville, et je croy qu'un marchand y seroit seul et pourroit s'y bien établir, ayant les choses nécessaires et proportionnées au lieu et quelques artisans. L'agent de Mylord Mazarin m'a mené à un mile de là, voir un chateau ruïné et vingt cabinets en fort bon terroir, sur la rivière, et de là à Goldenbridge qui est un fort bon et joli lieu, sur la rivière et le grand chemin, mais ruïné et à rebâtir. Il n'y a dans ce pays-là presque ni vaches, ni brebis, ni gens, quoy que le plus gras et le meilleur, et on y peut placer cent familles, et autant dans la ville.

Je suis allé chez MM. Cooke et le major Greene qui m'ont fait voir près de cinq mille acres de terre, en plusieurs seigneuries contiguës, bonnes et bien situëes, ayans quelques maisons et cabinets, et de l'eau partout. Il offre honêtement et obligeamment d'y recevoir autant de familles qu'on y en voudra mettre, et de leur donner tous les encouragemens qu'il pourra, de leur faire refaire un moulin qui a été ruïné, de contribuër à bâtir une église et de fournir quelques bestiaux. Comme il est bon protestant et bien intentionné, qu'il a été refugié en Angleterre et pauvre, Dieu l'ayant remis dans ses biens, il dit qu'il veut ayder les pauvres. Je croy qu'on pourra établir deux cents familles sur ses terres. Outre les terres et pâturages qui sont bons, il y a du bois pour bâtir et du charbon de pierre, quantité de bonnes eaux, deux petites rivières à truittes qui les traversent et côtoyent.

Le 11, il nous a fait voir sa terre de Killaghy qui n'est qu'à une

Digitized by Google

mille des autres, où il offre de recevoir encore vingt familles et de leur fournir des terres et des cabinets. Et pour deux écus par vache et huit ou dix sols par brebis, par an, vous pouvez les mettre paitre sur toutes les terres du seigneur. Outre les siennes propres, il y a des grandes communautés, et avec de la paille on peut en deux jours bâtir une cabane pour dix schilling, c'est deux écus. Le bétail couche toujours dehors et n'a point d'étables, ni de foin amassé. Il n'y a point de bêtes venimeuses dans tout ce pays.

Le 13 à Cahir qui est un grand et joly vilage sur la Shure, entre Cashell et Cloumel, ruïné et mal bâti; la scituation en est belle et commode. Mylord Cahir a là autour plusieurs terres à admodier. Ce pays-là est bon, mays pauvre et desert, et je n'y ay presque veu ni gens ni bêtes, dans 7 milles. Le chateau, le jardin et quelques terres autour, sont aussy à admodier.

Le 14, allé chez le capitaine Godfrey, juge de paix de ce pays-là, qui m'a dit qu'il peut recevoir là cent familles, et leur bailler des cabinets, et dans la comté de Kerry deux cents familles. La chasse et la pêche y sont très-bonnes et abondantes, les vivres à grand marché, les terres aussi. La rivière y porte des grands bateaux. L'on asseure que le pays seroit bon, à cause de la commodité des transports et du bon marché des vivres et denrées. Il y a là quarante ou cinquante maisons ou cabinets et plusieurs petits villages, et des bois pour bâtir et reparer. Il y a des forges dans la comté de Kerry, et proche de Killeworke, et dans la comté de Watterford, et beaucoup dans le nord.

J'ay été aussi ches le capitaine Squile, gouverneur de la contrée, qui offre de recevoir vingt familles de laboureurs, et leur fournira des cabinets, et outre ce plusieurs ouvriers et manufacturiers en laine, dans son château.

Et de là à Killeworke, où l'agent de M. Moore à qui le lieu appartient, m'a dit qu'il y avait bien deux mille acres de terre, et des cabinets et une rivière à un mille qui porte bateau, et qu'autour, il y a plusieurs bonnes fermes à donner.

Le 15, passé chez le chevalier Hyde, sur le Blacwatter qui porte bateau et va à Youhall qui n'en est qu'à douze milles, et dont la marée remonte jusques là. Il dit qu'il a des forges et une terre d'environ cent pièces à admodier, et plusieurs autres terres qu'il donnera pour trois vies qu'on perpetuë, en convenant que, toutes

Digitized by Google

les fois qu'il en manquera une, on la remplacera pour une somme de 10, 20 ou 50 pièces; et qu'il a plus de cinq mille cabinets, sur ses terres, qu'il y recevra d'abord cinquante familles et leur avancera cent barils de bled, et à ceux qui ne seront pas bien logés du bois pour bâtir, et que si les choses vont bien, il en recevra davantage et pourra placer plus de mille familles, et qu'il n'y a point de gentilhomme protestant qui n'en prëne avec plaisir.

J'ay couché à Rathcormuch où l'hotesse offre de remettre son logis et ses terres, et M. Alley une maison et 300 acres de terre, qu'il admodie 35 pièces, et n'en paye que 15, parce qu'il a preté 200 pièces dessus qui luy en valent 20 par an, lesquelles 200 il offre aussy de céder à qui voudra placer de l'argent.

Le 16, M. le colonel Barry m'a fait voir plusieurs fermes contiguës et promis d'y recevoir aussi quelques familles.

Le 17 à Casselayon chez Mylor de Rallimore, qui m'a dit qu'il donnera des terres qu'il a sur le bord de la mer, et qu'il faira en sorte de recevoir quelques familles sur les terres d'Icy; qu'il faira du tout un plan et un memoire qu'il donnera à Mylord Galway; que la noblesse est toute bien portée pour les établissemens, et que si quelqu'un veut achaipter une terre de deux ou trois mille pièces, il les accomodera avec seureté.

Le 18 à Corke, et il y a plusieurs terres sur cette route, dont je n'ay pas trouvé les propriétaires. Elles sont maigres, mais on dit qu'à cause du voisinage et du debit de Corke, elles rendent autant que d'autres meilleures.

Les 19, 20, 21 et 22 sejourné à Corke, aux assises, pour parler à la noblesse du pays, qui étoit assemblée. M. le gouverneur m'a dit que ses parens ont des grandes terres, dans la Kings-Comté, qu'il leur écrira et les portera à y établir des refugiés. J'ay visité la ville et les dehors qui sont jolis. Les fauxbourgs étoient fort beaux, mais ils ont été brulés, et on y rebâtit tous les jours. On y pourroit faire de toute sorte de manufactures, de soye, de laine, sur tout des chapeaux, des toiles et des gans, mais les maisons et les vivres y sont plus chers qu'ailleurs. Et on m'a assuré que Buttifont est un fort bon endroit; et qu'on y pourra placer beaucoup de familles.

Sir Richard Cox fait bâtir actuellement, pour recevoir des colonies à Stonnamucl, où il y a plus de douze mille acres de terre.

Digitized by Google

Il y a encore des forges dans les comtés de Wexford et de Wicklow. Et l'on m'a asseuré que la baronnie de Mosckwic qui est confisquée au roy, et a près de vingt lieües de France de long, seroit fort propre pour des établissemens. Et M. l'évesque et tous les Messieurs m'ont promis leur secours et protection, et plusieurs des terres et cabinets.

Le 23, je suis allé visiter la baronnie de Mosckwick et passé à Ovens qui en deppend, et ainsy appellé à cause de certaines caves souterraines qui vont presque jusques à Corke, et dont l'entrée est là, dans une roche, sur le bord de la rivière. C'est un joli endroit consistant en quatre maisons, mais si on y veut bâtir une colonie y sera fort bien. Les terres y sont assés bonnes.

De là à Killercrew dont les terres sont meilleures; mais c'est un endroit tout à fait rüiné. Il n'y a que des cabinets et les masures d'un couvent de cordeliers. Le chateau est plus bas dans un fonds; on y pourroit encore loger, et une colonie y seroit aussi fort bien; il y a des eaux par tout.

De là à Casselninshy sur la Lee, rivière de Cork. Les terres y sont très-bonnes et les meilleures de la baronnie; le chateau étoit fort grand, mais tout ruïné des vieilles guerres. Il y a quelques maisons couvertes de paille et des cabinets. Ce lieu est bon et commode pour une colonie.

De là à Castelmore qui est un pays plus maigre, et propre aux moutons, étant sec et plein de cotaux. Il y a proche de là une jolie maison bien située avec un verger qui se ruïne et perit, n'y ayant dedans que quelques pauvres qui s'y retirent. Et de l'autre côté le vieux château de Clowda aussi ruïné, et quelques cabinets. Il y a assés de terres là pour une colonie, et à droite et à gauche des maisons qui appartiennent au roy.

De là à Ballyglassken qui est un petit lieu ruïné, mais fort bien scitüé, sur la rivière, ayant un très-beau pont. Il y a autour d'assés bons endroits, du bois et de la pierre pour bâtir. On y pourroit facilement faire une bonne colonie, et y établir des manufactures telles qu'on voudroit et des bons moulins.

J'ay couché à Macromp qui est la capitale de cette baronnie et qu'on appelle le Montpellier de l'Irlande à cause du bon air. Cette terre appartient au roy, et est le lieu qu'on souhaite pour établir cette année les six cents familles proposées. La scituation en est

Digitized by Google

bonne et agréable, fort propre et commode, pour être reparée, dont elle a grand besoin, étant fort ruïnée et bruslée. On en pourroit faire un bon lieu et toutes sortes des manufactures; toute la contrée viendroit là vendre et achaiter, parce qu'il n'y a point des foires, ny de marché à dix milles autour. Il y a quantité de maisons ruinées dont les murailles sont fort bonnes, et sur tout celles des halles, qui sont très-belles, sur une grande et jolie place, ayant le chateau au-dessous, qui a aussi été bruslé et dont toutes les murailles sont encore bonnes. La place en est fort jolie, ayant derrière des grands jardins, parterre et verger, rempli des beaux et bons arbres bien plantés avec des grandes allées, le tout fort plain et uni, ayant la veüe d'un côté sur la rivière qui passe au pied, une petite prairie et un petit village au pied du coteau, et de l'autre sur la ville; pardevant sur la cour, et par derrière sur les jardins et vergers, et une autre montagne seche et nüe, mais plaisante et agréable dessus pour la promenade. Le pays en général n'est pas le meilleur; mais il est bon, commode et bien arrousé des rivières, et on le fairoit bien valoir en le fournissant de monde et de bétail.

Le 24 passé à Carrik Broked qui est un chateau fort ruïné et dans lequel personne n'habite depuis unse ans, bâti sur une roche, au milieu de la rivière. C'est un endroit sauvage, dans les montagnes et les bois. On y pourroit faire des sabots qui seroient nécessaires et se debiteroient bien, s'il y avoit des bons ouvriers. On y void du bétail assés fréquemment et à bon marché.

De là à Hanamuch, qui est un pays un peu plus large et ouvert, et les terres meilleures et plus grasses.

Et de là nous sommes venus à Blarnay encore de ladite baronnie, dont les terres vont presque jusques à un mille de Corke. Elle est fort grande et pourroit porter et nourrir cinquante gentilshommes avec leurs paroisses. Le château est beau et situé sur le bord de la rivière. Les jardins et le parc sont en désordre. Il y a dedans un grand lac, avec un grand et beau bois. La ville est fort peu de chose. L'endroit est joli et fort agréable. La commodité des eaux courantes, la grande étendue des terres, l'abondance du bois et des pierres et la proximité de Corke font qu'on y pourroit entreprendre tout ce qu'on voudroit avec apparence de succès, soit pour des manufactures ou plantations.

Digitized by Google

Le 25, séjourné à Corke, et j'ay appris qu'il y a plusieurs personnes dans le dessein d'occupper des ouvriers, s'il en vient, et de leur fournir et avancer tout le nécessaire pour travailler et s'employer, et qu'ils se chargeront du débit. Il y a un marchand qui demande un bon chapellier et un bon teinturier, à ces conditions que ceux qui ont de l'argent le placent couramment à 20 pour 100, et entrent, s'ils veulent, en possession des bonnes terres qu'on leur engage; par exemple, pour 1,000 pièces, on cède une terre de 100 pièces de revenu. On peut aussi le placer à 14 pour 100 ou à fonds perdu, si l'on veut, en Angleterre. Il y a une banque établie pour cela dont on fait tenir les intérêts partout. Et si on achaipte des vaches 30 et 40 sch. la pièce, vous les donnez avec bonne caution et seurté pour 15 et 20, ce qui rend 50 pour 100. Et quand elles sont vieilles, on les engraisse pour peu de chose, les mettant à l'herbe pour 2 et 3 sch., et on les vend aux bouchers.

J'ai ouï asseurer qu'avant la guerre, on a tué à Corke, dans les mois de septembre et octobre, jusqu'à sept et huit mille bœufs, et dans la comté, jusqu'à trente et quarante mille pour envoyer en France et en Amérique. Quoy qu'on ne vende pas ordinairement les terres, on fait des engagements qui valent des ventes. Les manufactures aussi seront bonnes, pourront employer et faire valoir l'argent de ceux qui en ont. Et s'il n'y a pas des marchands qui en veuillent entreprendre, on en faira d'ailleurs pour occupper et faire subsister les ouvriers et manufacturiers. Beaucoup des gens pourront aussi vivre sur des admodiations, et y faire bien valoir leur argent, en bétail et en lin, car il n'y a pas de terre de 100 pièces qui n'en rende plus de 200 à qui y mettra du bétail et s'y entendra un peu.

Je remarque que le manque des bons artisans rend tous les outils chers, et ceux quy viendront fairont bien d'en apporter d'Hollande chacun sa provision, selon sa profession, et des armes, comme aussi de toutes sortes de graines de jardin, même des bons arbres et greffes. Quoy qu'on trouve rarement des terres à achaipter, elles sont à bon marché, quand on en trouve, et ne se vendent qu'au denier 10 et 12, c'est-à-dire que, pour un bien de 100 écus de rente, on ne paye que 1,000 ou 1,200 écus. Mais quand on veut admodier une terre et prêter de l'argent dessus à 10 ou 12 pour 100, on y met des clauses qui perpétuent l'admodiation, aussi bien qu'une

Digitized by Google

vente pure. Et vous pouvez revendre, et céder vos droits et la terre à qui et quand voulez, comme de votre bien propre. Il y en a à Kingsale qui ont pris des places pour bâtir sous une modique rente, et les maisons sont à eux à perpétuité, ce qui se peut faire partout.

Le 26, M. Townesend, esquire, m'a proposé de recevoir des familles, et de leur donner des encouragemens ; qu'il faira bâtir incessamment, si l'on veut, pour deux cents familles ; qu'il achaitera de bonne heure du bled et du bétail pour leur en pouvoir fournir à bon marché, et qu'il faira plus d'avantages qu'il ne peut promettre. Et je vois avec plaisir que de jour en jour on se réveille, et que chacun sera bien aise de peupler et garnir ses terres, et qu'il n'y aura que les commencements et la manière de difficile ; mais que quand cela sera réglé, et qu'on aura une fois établi une famille, on en établira sans peine dix autour, et cent autour de dix, et mille autour de cent, et ainsi tant qu'on voudra, facilement, car les terres ne manqueront pas si tost que le monde et l'argent, dont il faudroit beaucoup pour les remplir de bétail, qui est le meilleur et le plus seur revenu ; c'est pourquoy il sera bon qu'il vienne des gens qui en apportent.

Le 27, passé à Bandon. Je crois que sur cette route les lins et chanvres seront bons, et avec le bétail, le plus grand revenu ; c'est pourquoy il faudroit faire venir quantité de graine de Dantzik et de Riga, qui est la meilleure. Le mil sera aussi bon.

Je croy qu'il y a peu des gens qui ne puissent s'y bien établir, tant les ouvriers de toute sorte, parce qu'il y a des bons marchands à Corke et par tout autour qui ont des correspondances, et seront bien aises de les employer et de prendre leurs ouvrages et leurs marchandises, que ceux qui ont de l'argent à faire valoir, et ceux qui n'ont point des métiers. Même les filles trouveront à se mettre dans des bonnes maisons, qui en veulent pour servir, ou pour enseigner à leurs enfants le latin, le françois et des ouvrages de filles, comme aussi tous les manouvriers, laboureurs, artisans, manufacturiers, et les personnes distinguées qui les conduiront en prendront soin, et auront quelque argent, si les projets s'exécutent.

Bandon est bon et bien situé. Il passe une grosse rivière au milieu de la ville qui va à Kingsale, dont la marée vient jusqu'à 2 milles, et y porte des vaisseaux de 100 tonnes, et n'est qu'à demi-

Digitized by Google

journée de Cork et de Kingsale, une de Youhall. Il y a encore un gros ruisseau courant sur le derrière, et plusieurs petits le long des faux bourgs, ce qui serait extrêmement commode pour toute sorte de manufactures, même de tanneries, pelleteries, etc.; teinturiers, foulons, tondeurs, moulins à friser, des bons gantiers et faiseurs des bas au métier y seraient fort bien. Il y a quantité des terres autour pour y faire des plantations. Il y fait meilleur vivre qu'à Corck, de 6 schellings sur 20. Et il n'y a point des papistes, les habitants ne pouvans leur louer ny vendre des maisons. J'ai couché à Kingsale.

Le 28 j'ay visité la ville de Kingsale qui est fort ruinée et vilaine; les maisons et vivres y sont chers, et si on y fait une colonie, il n'y faudroit du commencement que des bateliers, pêcheurs, faiseurs de filets et autres, comme maçons et charpentiers nécessaires dans un port de mer et pour le service des vaisseaux. Et M. Born offre 2,000 acres de terre, d'y établir des familles, et leur bâtir des maisons et de leur donner tous les encouragements possibles.

Le 29, MM. Crooke et Ballard m'ont offert de recevoir chacun cinquante familles.

Le 30, à Caprequeen, qui est un joli lieu, agréable et sain, propre pour des manufactures, ayant les eaux à souhait et étant bien posté pour le débit.

Le 31, à Watterford, qui est une jolie ville, bonne et fort commode, ayant un très-beau quay, où des vaisseaux de 400 tonnes peuvent charger en basse mer, et de l'autre côté de la ville une rivière propre aux tanneries, et tout ce qu'on voudra. L'on y vit à très-bon marché. Il y a autour dix ou douze terres à admodier de cinquante à cent pièces; la campagne est bonne pour les chanvres et lins, et a plus des bestiaux qu'ailleurs.

Le 1er avril, séjourné, et M. Walkin offre 1,860 acres de terre avec un grand et bon château, des bonnes granges, jardin et verger, tout en bon état, et seize maisons et des bois pour bâtir. Et M. le maire et conseil de la ville offrent de loger cinquante familles, et demandent des ouvriers en toile, et qu'ils apportent du lin pour s'occuper jusques à ce qu'on en ait semé dans le pays. On dit aussi que des habiles médecins et chirurgiens fairoient bien leurs affaires, ici, à Corke et autres bons endroits. On demande des bons jardiniers, et ceux qui voudront brasser de la bière, ce qui est permis

Digitized by Google

et facile, y gagneront bien leur vie, toujours un sur cent ou par colonie; comme aussi des traiteurs, cabaretiers, serruriers, cloutiers, taillandiers, quinqualiers, armuriers, chapeliers, les eaux étant très-propres, même pour les fins, fourbisseurs, couteliers, et surtout pour les rasoirs, etc., n'y ayant point des bons artisans, des bons menuisiers et tourneurs et quelques marchands, dont il manque dans les petites villes. Et où sera le collége, plusieurs s'y entretiendront par des petites boutiques, et tenant des écoliers en pension. Les cordonniers et tailleurs y seront aussi bien, et ainsi tous ceux qui pourront faire quelque chose vivront bien, car le pays est bon et commode. Les vivres ne sont pas chers. Ils ont été à meilleur marché de beaucoup avant la guerre, et on espère qu'ils seront encore à aussi bon marché dans deux ans.

Le 2, séjourné, et M. Ivie m'a promis de faire recevoir vingt familles, de leur fournir des terres, des cabinets, du bled et trois vaches à chacune; et M. le Recorder 1,500 acres de terre pour deux ou trois ans gratis; et M. Griteritz de donner bien des terres pour quantité des familles à des bonnes conditions et de n'y mettre que des protestants.

Le 3, passé à Thomashown sur la Noaer; c'est une ville murée mais ruinée. On y pourra faire quelque chose, si milord Mazarin, qui en est seigneur, y veut faire bâtir. Les eaux y sont bonnes et commodes; et couché à Carlow.

Le 4, passé à Casseldarmout où on pourroit faire une colonie, surtout d'artisans, petits marchands et quelques laboureurs; c'est sur la grande route, et les terres d'alentour sont bonnes, et revenu coucher à Dublin.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

BERNARD PALISSY

RÉPONSE DE M. L. AUDIAT A M. ATH. COQUEREL FILS (1).

On m'avait, Monsieur, parlé d'un article sur mon livre *Bernard Palissy*, dans le *Bulletin de l'Histoire du Protestantisme français*. Au lieu d'un, j'en ai deux. Et c'est vous, qui avez bien voulu prendre la peine de rendre compte de mon livre aux lecteurs de cette importante publication. Je ne m'attendais pas à tant pour lui. Obscur travailleur, j'ai été flatté de voir un homme illustre comme vous, Monsieur, s'occuper d'un inconnu comme moi et d'un ouvrage d'aussi mince valeur.

Il est vrai que cette petite satisfaction, je la paye un peu cher; et j'ai bien vu, à la façon dont vous nous traitez, lui et moi, qu'il vous avait causé un peu d'humeur. Cela ne m'empêche pas de vous remercier et de vous dire :

Vous me fîtes, seigneur.
En me... lisant, beaucoup d'honneur.

Je viens, hier seulement, de lire dans les livraisons du 15 septembre et du 15 octobre 1868 votre travail : BERNARD PALISSY, SA STATUE ET SON RÉCENT BIOGRAPHE. Il y est très-peu question de Palissy; beaucoup moins encore de sa statue, puisque vous n'en faites que cette mention sommaire : « On en parle avec éloges. » Mais, en revanche, vous vous y occupez presque exclusivement du biographe. Pour mon héros, j'aurais désiré un peu plus : par exemple, une esquisse à larges traits, comme vous êtes fort capable d'en faire une; pour l'auteur de la statue, M. Ferdinand Taluet, dont malheureusement vous n'avez pas vu l'œuvre, sculpteur d'un grand mérite et d'une modestie égale, un mot au moins qui apprît son nom à vos lecteurs. Vous avez tout gardé pour moi.

J'ai un autre regret. Un homme de votre science, s'occupant d'un livre d'histoire, allait certainement relever bien des erreurs, hélas! inévitables dans un ouvrage de près de 500 pages, plein de faits, de noms et de dates. Je me réjouissais presque de toutes les inexactitudes que votre savoir me signalerait, heureux d'arriver à la vérité, mon but; à la perfection de détails au moins, mon rêve. D'avance je les notais, pour en émonder une future édition,

(1) L'impartialité nous fait un devoir de reproduire une très-volumineuse lettre de M. Audiat, en réponse aux critiques dont il a été l'objet dans le *Bulletin*. Notre collaborateur M. Coquerel attend que ce morceau ait paru tout entier pour y répondre (*Réd.*).

Digitized by Google

et vous savais gré de toutes les fautes que je pourrais éviter, grâce à vous.

Mon désappointement n'a pas été petit. Beaucoup de divergences d'opinions et de manières de voir; je m'y attendais. De rectifications, peu ou point. Aussi, n'est-ce pas pour vous ramener à mes idées que je me permets de vous écrire, ce serait de l'outrecuidance; ou pour discuter vos sentiments à l'égard de mon livre. La critique est maîtresse absolue dans ses appréciations. J'ai resté coi à tout ce qui s'est dit de lui. Et cependant, Monsieur, j'ai pris la plume pour vous, et je vous réponds.

Je vous réponds, parce qu'avant le talent il y a la dignité, parce qu'au-dessus du littérateur il y a l'homme. Si j'élève la voix, ce n'est pas pour vanter ce volume que vous déchirez; il vous appartient. C'est pour protester contre vos attaques à ma loyauté d'écrivain. L'Académie française a couronné mon ouvrage. Il faut montrer contre vos deux articles, qui tendraient à le faire croire, que l'auteur si honorablement distingué n'est pas un de ces mercenaires de la plume, insulteurs tarifés, calomniateurs par ordre, haineux par métier et diffamateurs par système. J'ai été tout fier que l'illustre compagnie vînt me trouver au fond de ma province, et daignât m'accorder une de ces récompenses qu'on méprise jusqu'au jour où on les obtient, et qu'on déprécie quand elles vont à d'autres. J'ai été touché de ce que le conseil général de mon département ait bien voulu ajouter un prix à celui de l'Académie française. Je me dois à moi-même, je dois à l'Académie et à son éminent secrétaire perpétuel, je dois au conseil général, de faire voir si, vraiment, ils ont été indignement trompés, si le livre qu'ils ont loué et couronné n'est qu'un tissu de faussetés et de mensonges, et si l'auteur en l'honnêteté duquel ils ont eu foi mérite les épithètes dont vous m'avez trop généreusement chargé. Le public n'a pas besoin de cette preuve, sans doute. Entre l'Académie et M. Coquerel il a prononcé. Mais auprès de certaines gens, elle est indispensable. Vous avez un nom, Monsieur, une autorité, une influence. Tout cela sert à donner du poids à vos assertions, même et surtout lorsqu'elles sont risquées. Je ne veux donc pas, et je ne puis laisser passer sans réclamations, et sans réclamations énergiques, tout ce qui porterait atteinte à ma probité d'historien ou à ma valeur morale. Aussi vous ne vous étonnerez pas si je me sens blessé. J'ai déclaré que mon volume était sincère; vous l'appelez un pamphlet. Et comme pour prouver qu'il l'est, vous avez falsifié un texte, dénaturé la pensée quand cela était utile à votre thèse, mis sous mon nom les paroles d'un autre, supprimé des membres de phrase pour faire dire autre chose au reste, j'ai le droit de vous demander si c'est là la façon dont vous entendez la critique.

Vous avez été de bonne foi, Monsieur, je m'empresse de le reconnaître. Mais vous avez écrit avec précipitation, sans doute aussi avec prévention, qui sait! peut-être sur des textes fournis et non suffisamment contrôlés. Je ne croirai jamais, Monsieur, que vous, homme connu, vous ayez pu porter un tel jugement sur mon œuvre, si vous l'avez examinée avec attention, et par vous-même.

Digitized by Google

Voici les expressions que vous semez dans votre mémoire; il est bon de les réunir ici.

Dans mon livre, que (page 504) vous qualifiez de « factum, » on trouve, selon vous : « préoccupations de parti passionnées et perpétuellement en éveil » (page 438); « peu de suite dans les idées » (*id.*); « excessive partialité (*id.*); « nom violent et inexact » (*id.*); « phrase ambiguë..., équivoque... conçue en termes aussi malsonnants qu'on puisse l'imaginer » (page 439); « aigreur » (page 440); « ton suranné d'inimitié dédaigneuse » (*id.*); « fausse peinture » (*id.*); partialité » (*id.*); « dénigrement systématique » (page 495); « emportements irréfléchis, malveillance outrée, légèreté » (page 496); « légèreté malveillante » (page 438); « malveillance » (page 438); « mauvais vouloir » (page 441); irrévérence pour les livres sacrés (*id.*); « pauvre argumentation » (*id.*); « légèreté condamnable » (page 497); « nombre de méprises sur des points secondaires, erreurs de personnes, de dates, de chiffres, indications de sources fautives et incomplètes » (pages 437 et 438). Pour moi, « je verse à flots l'injure » (page 438); je suis « injuste » (page 497); « appréciateur étrange et outré » (page 439); « un juge mal disposé » (page 443); « un ennemi ardent » (page 444); « un peintre extrêmement inexact » (page 435); — M. Villemain avait dit « peintre vrai; » — « ultramontain » (page 439); cela va de soi, et « pamphlétaire » (page 442), pour couronner le tout.

Sont-ce bien là vos expressions? Avec tout le respect que je vous dois, Monsieur, je vous demanderai, si, dans une discussion historique, il ne vaudrait pas mieux en laisser quelques-unes à ceux qui prennent des injures pour des raisons. Je puis répondre sur le même ton, et vous verrez tout à l'heure si vous m'en donnez le droit. Mais qu'y gagnerait la vérité et qu'y apprendraient nos lecteurs?

Laissons aussi les personnalités de côté. Deux fois (pages 440 et 449), vous faites allusion épigrammatiquement à mes fonctions et plusieurs fois à ma religion. Vous m'appelez, — et ce mot dans votre bouche veut être bien mordant, — vous m'appelez « ultramontain, » moi, qui me pensais gallican! Vous m'autorisez à répondre :... et puis? à quoi cela mène-t-il? que diriez-vous si, après avoir transcrit quelques-unes des aménités ci-dessus, je m'écriais : « Sont-ce là les paroles de mansuétude dignes d'un ministre du saint Evangile? » ou bien encore si, après avoir, ce que je ferai, montré que vous avez oublié, — est-ce pour me reprocher de l'avoir inventée, — une phrase de Calvin mourant, si je disais : « Voyez! un des plus célèbres protestants français ne sait pas les dernières paroles du chef de la réforme française? » vous trouveriez que l'Evangile, le ministre, la Réforme n'ont rien à faire là. Et avec raison. Pourquoi donc user vous-même de ces moyens que vous blâmeriez chez les autres? Aussi, Monsieur, n'attendez pas que j'use de représailles. C'est déjà trop que certains mots aient été employés une fois.

Votre intention, je le sais, n'a pas été de rendre compte de mon ouvrage en entier, mais seulement d'une partie, la moindre, qui pour vous était la plus importante. Le reste, vous en parlez à peine, et d'après la *Revue des Questions historiques*, numéro de juil-

Digitized by Google

let 1868 (page 254 et suivantes). Vous me reprochez (pages 437 et 438) « nombre de méprises de détails sur des points secondaires, erreurs de personnes, de dates, de chiffres, indications de sources fautives ou incomplètes. M. Tamizey de Larroque en a relevé beaucoup dans la *Revue des Questions historiques.* » Je crois comprendre que ces inexactitudes nombreuses dont vous parlez sont celles qu'a signalées M. de Larroque. Les fautes que vous avez personnellement notées viendront plus tard. Vous reconnaissez bien que « les taches de cette nature ne peuvent être toujours et entièrement évitées. » Mais aussitôt vous vous empressez de déclarer que « quand on écrit une monographie historique, une simple *notice*, — cette simple notice a 480 pages, — sur un personnage dont la vie a déjà été écrite vingt fois — et où les erreurs et les légendes, auriez-vous pu ajouter, gênent plus que le reste n'aide, — des inexactitudes si fréquentes ne sont plus excusables et ôtent à un livre trop d'autorité. »

Voilà certes qui est bientôt dit. Examinons, Monsieur, ces fautes que vous me reprochez en masse, d'après M. Philippe Tamizey de Larroque :

1° Erreurs de personnes; vous mettez le pluriel; lui ne cite que *Pierre* de Ronsard, au lieu de *Charles* de Ronsard, confusion que j'avais faite sur la foi de Théodore de Bèze, du président de Thou et des autres.

2° Erreurs de dates; Philibert de l'Orme, mort en 1570 et non en 1577; les *Tableaux de Philostrate*, non pas *traduits* en 1614, par Blaise de Vigenère, qui était mort en 1596, mais *réimprimés.*

3° Erreurs de chiffres; ici encore vous mettez le pluriel : renvoi au livre II des *Mémoires de Vielleville*, au lieu du livre III.

4° Indication de sources fautives : une fois *Lettres sur la Vendée*, au lieu de *Lettres écrites de la Vendée*, mis partout ailleurs.

5° Ou incomplètes : je n'ai pas indiqué que M. Morley avait intitulé son livre *The life of Palissy;* que M. Matagrin avait imprimé sa notice à Périgueux; que M. Enault avait publié ses quelques pages sur Palissy dans le *Livre d'or des peuples;* je n'ai pas renvoyé pour M. Cazenove de Pradines, au *Recueil de la Société d'agriculture d'Agen.*

Enfin, j'ai dit les Gontault « barons, puis marquis; » j'aurais dû ajouter et *ducs*; la *Chapelle-Biron*, pour la *Capelle-Biron; Evailles*, pour *Evaillé*, et *praticiennes*, pour *patriciennes.*

Tout cela est-il bien grave? Vous avez l'air de le penser : car immédiatement après avoir dit que « des inexactitudes si fréquentes ne sont plus excusables, » vous ajoutez : « En général, ces inexactitudes sont loin de nuire à la cause ultramontaine. » J'ai cité loyalement les « erreurs de personnes, de dates, de chiffres, » signalées par M. Tamizey de Larroque, les seules dont il soit question dans votre phrase. En quoi la « cause ultramontaine » est-elle intéressée à ce que j'aie dit *Pierre*, au lieu de *Charles; Lettres sur la Vendée*, au lieu de *Lettres écrites de la Vendée; Evaille*, pour *Evaillé; praticiennes*, pour *patriciennes*, et *livre* II, pour *livre* III?

Peut-être votre pensée se portait-elle ailleurs? Votre phrase l'au-

Digitized by Google

rait dû dire. Nous allons voir du reste que « la cause ultramontaine, » nom que vous donnez sans doute au catholicisme, n'a rien à gagner à ce que je me trompe, pas plus que le protestantisme, Monsieur, ne perdra, je l'espère, à ce que vous ayez cité à faux.

M. Tamizey de Larroque, dans un article fait avec un soin et une impartialité qu'on désirerait trouver ailleurs et fort élogieux du reste, m'a reproché en outre un certain nombre d'omissions : je n'ai pas cité M. Doublet de Boisthibauld, Emerson, M. Babinet, M. Marcel de Serres, M. de Senarmont, M. Flourens, M. Isidore-Geoffroy Saint-Hilaire. J'ai eu tort; mais il fallait se borner. Vous, Monsieur, vous mentionnez comme ayant « signalé des éclairs de génie chez Palissy : Réaumur, Buffon, Cuvier, Brongniart, M. Chevreul, M. Dumas » que j'avais cités, et « M. le pasteur Barthe » pour « les découvertes qu'il lui a attribuées de nos jours. » M. Tamizey de Larroque, qui connaît tous les savants qui se sont occupés de Palissy, avait oublié ce dernier. A la prochaine occasion, il ne manquera pas de me reprocher cette nouvelle omission.

Vous-même, Monsieur, n'avez-vous pas sur la conscience, ou sur celle de votre prote, quelques forfaits semblables? Page 436, vous renvoyez pour Ambroise Paré à la page 237 où il n'en est pas question. Et (page 439), pour « Jeanne d'Albret et Renée de France » à la page 248 de mon livre. On n'y parle que de la duchesse de Ferrare; c'est *page* 179 qu'il aurait fallu ajouter. La *Recepte véritable* de Palissy est bien connue; vous en faites (page 436) « son *Précepte véritable.* » Mon premier éditeur s'appelle *Fontanier*, vous l'appelez (page 434), *Fontaine*. Il est vrai que cela se ressemble beaucoup : *Launoy* est écrit *Launay*, ce qui permet de confondre le célèbre « dénicheur de saints, » avec le fameux persécuteur de Palissy. Vous en faites un *abbé;* jamais il n'accepta un bénéfice et refusa d'être chanoine.

Misères d'écrivain, Monsieur, que je n'aurais pas songé à signaler chez vous, si vous n'aviez prétendu que des vétilles semblables « ne sont plus excusables » chez moi, et « ôtent à mon livre trop d'autorité. » Mais enfin, Monsieur, si douze, — c'est le nombre relevé par M. de Larroque, et il l'aurait pu augmenter,— si douze, ou quinze, ou vingt « taches de cette nature » qui, selon vous, « ne peuvent être entièrement évitées, » ne sont plus excusables dans un volume de 480 pages, que vous appelez, vous, « une simple notice, » et si « elles ôtent trop d'autorité à mon livre, » combien six semblables doivent-elles ajouter de valeur à une critique de vingt pages seulement? Ne reprochons pas si durement à un auteur des peccadilles que nous ne négligeons pas de commettre nous-même, et dont souvent les typographes sont aussi coupables que nous.

Il est bien entendu que vous et moi nous ne parlons ici que de ces minuties qui ne touchent en rien à la pensée. Je vous accorderai même que celles de votre mémoire ne lui enlèvent aucun de ses mérites, y compris celui d'une exécution en règle de mon ouvrage. Toutefois ce sera à cette condition-ci : vous reconnaîtrez que mon livre n'y perd que peu, et que la religion catholique n'y gagne absolument rien.

Digitized by Google

Je m'arrête trop longtemps à ces bagatelles. Vous m'y avez forcé en les signalant comme particulières à un auteur catholique, et comme le résultat « de préoccupations de parti si passionnées et si perpétuellement en éveil, qu'elles égarent mon jugement et troublent ma mémoire. »

Eh bien, Monsieur, voulez-vous que nous examinions si quelque autre qu'un catholique ne peut pas avoir de ces préoccupations de parti... et si le jugement n'est égaré, la mémoire troublée, que chez « un ultramontain ? »

Je vais d'abord poser une question. Elle vous semblera indiscrète ; vous serez par cela même parfaitement dispensé d'y répondre. Avez-vous lu les deux livres que vous annoncez de moi sur maître Bernard? oui, sans doute, puisque (page 441) vous dites du premier que j'ai « modifié ou retranché dans la 2e édition plus d'une assertion de la première » ; et vous n'auriez pas, vous si scrupuleux pour l'exactitude chez autrui, avancé ce fait, sans en être sûr. Mais vous l'avez parcouru un peu vite, peut-être par les yeux d'un autre. J'ai déjà remarqué que vous aviez estropié le nom de ce pauvre M. Fontanier, et que vous et la *Revue des Questions historiques* vous vous obstinez à le métamorphoser en *Fontaine*.

A la page 437 vous bâtissez un assez joli petit roman dont vos lecteurs et moi, Monsieur, si vous aviez lu la page XIII de ma première édition, nous eussions été certainement privés. C'eût été dommage, vraiment. Vous nous racontez qu'une « commission avait été organisée à Saintes pour élever une statue à l'illustre potier de terre ; » que « la présidence de cette commission fut acceptée par l'évêque du diocèse, et des souscriptions furent recueillies. » Survient tout à coup un pasteur qui « publie dans un journal du département une série de savants articles, au sujet du grand homme que sa patrie — d'adoption — voulait honorer. » Mais « M. Barthe insiste naturellement sur le zèle religieux et l'héroïsme de ce martyr. » Aussitôt, émotion dans la contrée ; le trouble est partout, et la confusion, et le désarroi. On s'interroge, on s'agite, on s'inquiète. « La souscription même en demeura paralysée. On se demanda si elle s'achèverait, si un prélat pouvait continuer à présider une œuvre destinée à glorifier un fondateur d'Eglises réformées. »

Pardonnez, Monsieur, à un souvenir classique qui me revient ; vous m'appellerez pédant ; j'y consens, et je l'aurai mérité. Vous entendant faire ce récit pathétique, il me venait à la mémoire cette phrase bien connue de Pascal : « Cromwell allait ravager toute la chrétienté ; la famille royale était perdue, et la sienne à jamais puissante, sans un petit grain de sable qui se mit dans son uretère. Rome même allait trembler sous lui ; mais le petit grain de sable s'étant mis là, il est mort, sa famille abaissée, tout en paix et le roi rétabli. »

Le drame est le même ; seulement « les savants articles » de M. Barthe valaient mieux que le grain de sable. C'est peut-être pour cela que la commission n'en mourut pas.

En effet « l'entreprise, très-judicieusement, ne fut point abandonnée. Le *vénérable* prélat — c'est un des plus jeunes évêques de

Digitized by Google

France, — ne déserta pas son poste. » Alors M. Audiat entre en scène. C'est lui qui va tout arranger. « Seulement, continuez-vous, le secrétaire de la commission, M. Audiat, en publiant une biographie de Palissy, crut devoir atténuer dans une large mesure tout ce qui avait été dit jusqu'alors du protestantisme ardent professé par l'inventeur des rustiques figulines. » Par conséquent, mon travail est le résultat d'une espèce de mot d'ordre. Je ne l'ai fait ainsi que parce que j'étais secrétaire de la commission dont Mgr Landriot était le président; et si M. Barthe n'eût pas publié « une série de savants articles sur Palissy; » ou « insisté sur son zèle religieux, » mon livre eût été tout autre.

Ah! Monsieur, quelle pauvre idée vous avez et vous donnez de mon caractère! Je comprends maintenant qu'ayant de l'écrivain une telle opinion vous l'ayez traité de la façon que vous savez. Mais la personne, qui vous a si bien informé, qui vous a si fidèlement rapporté ces petites choses locales qui ne sont point dans les livres et que ici nous entendons, non sans étonnement, raconter pour la première fois, aurait dû vous mieux renseigner sur moi, et vous raconter si j'étais homme à me faire l'instrument docile de qui que ce soit. Sous ce rapport, Monsieur,

Mon verre n'est pas grand, mais je bois dans mon verre.

Votre historiette, fort jolie et très-bien narrée du reste, n'a qu'un tort: celui d'être erronée. J'ai donné (page XIII) les noms des trente-huit membres de la commission. Mgr Landriot n'y figure que comme simple membre. Quand il fut nommé à l'archevêché de Reims, son successeur, Mgr Thomas, entra dans la commission au même titre que lui. Le président a toujours été le maire de Saintes, M. Vacherie, et le président d'honneur, M. le marquis de Chasseloup-Laubat, de Marennes, alors ministre de la marine et des colonies. Donc « le vénérable président » n'eut pas à « déserter » un poste qu'il n'occupait point; et ceux qui se demandèrent « si un prélat pouvait continuer à présider l'œuvre » n'existent ou n'existèrent que dans votre féconde imagination (1).

Quant aux articles du journal dont vous parlez, je pense que si la souscription en demeura « paralysée, » comme vous le dites, vous êtes le premier à blâmer avec moi l'inopportunité de leur publication. Mais s'ils ont eu, comme vous l'affirmez, et comme je n'ai pas de peine à le croire, une influence fâcheuse sur certaines personnes qui, disposées à donner, auraient à cause d'eux fermé leur bourse, il ne faut rien exagérer. Les quêtes à domicile étaient faites; les plus grosses sommes encaissées ou promises; et l'argent continua d'arriver. Voyez pages XVIII, XIX et XX. Comme secrétaire de la commission, je n'ai aucun élément pour apprécier leur effet. Ce que je puis affirmer, c'est qu'ils n'ont eu aucune action sur mon livre. La raison en est simple : il était écrit. Dès mars, l'imprimeur

(1) *P.-S.* — Ce fait de la présidence avancé par M. Coquerel dans le numéro du *Bulletin* du 15 septembre 1868, a été rectifié par lui, deux mois après, dans celui du 15 novembre, lorsque déjà, depuis le 3 novembre, j'avais adressé ma réponse sur ce point au *Bulletin*.

Digitized by Google

était à l'œuvre, comme cela est constaté par le journal qui en commenca la publication le 3 avril ; il parut à la fin de juillet. *Le Cognac* du 7 août l'annonçait comme « étant déjà en vente. » D'un autre côté, M. Barthe publia, les 7, 28 et 31 mai, ses trois premiers articles sur « Palissy, rénovateur des sciences » et « Palissy, artiste. » Dans les numéros des 5, 9 et 21 juillet parut « Palissy, homme religieux. » Ces derniers surtout pouvaient-ils faire modifier l'esprit d'un livre alors complétement imprimé?

Enfin, fort occupé, je ne les recherchai point alors ; et à part un, je crois, qui me tomba sous la main, je ne les lus pas. Ce fut un tort. J'y aurais appris que, si maître Bernard se mit en 1539 à trouver l'émail, c'est qu'il se convertit au protestantisme en 1546.

Pour vous, Monsieur, partant de ce principe que j'avais composé mon volume avec une intention bien arrêtée, avec un parti bien pris, il n'est pas étonnant que vous y ayez vu ce qui n'y est pas. J'ai écrit cette biographie de Palissy, (page 1, 2e édition), pour « faire connaître à son pays d'adoption qui croyait la connaître, une vie enjolivée par les conteurs et souvent par les historiens. » C'était aussi pour mettre mon obole, l'obole du pauvre, Monsieur, et du travailleur, dans l'escarcelle de la commission. Car la première édition s'est vendue au profit de l'œuvre, et je n'en ai pas retiré un rouge liard.

Peut-être, Monsieur, connaissant ces divers détails, n'eussiez-vous pas à mon adresse envoyé certaines paroles malsonnantes, et que vous regretterez.

Vous aviez une thèse : établir qu' « à l'égard de *tout* personnage, historien ou écrivain protestant » j'étais d'une « légèreté malveillante et excessive partialité. » Du reste, « les preuves en surabondent de ligne en ligne dans le livre » que vous étudiez. Evidemment, le public jugeant d'après ce que vous affirmez de certains chapitres, conclura bien vite que le tout ressemble à la partie. Plus tard, vous lui direz bien à la dernière page, pour acquit de conscience, que « le reste du travail n'est pas sans valeur, » et que mes appréciations sur d'autres points sont un peu moins mauvaises; l'impression sera produite.

A première vue, votre appréciation sommaire de mon *Bernard Palissy* paraît un peu en contradiction avec les faits, avec ce que vous écrivez vous-même que j'ai été « un des auteurs et des plus zélés propagateurs du projet du monument. » Si j'ai une telle admadversion pour « *tout* personnage protestant » que chaque ligne de mes 480 pages déborde de fiel et de haine, comment ai-je pu proposer d'élever une statue à un huguenot? Comment ai-je pu consentir à rester quatre ans et demi attelé au câble qui faisait péniblement monter le calviniste sur son piédestal? Je pouvais chercher des devoirs moins périlleux : j'ai pourtant marché hardiment. Le 10 janvier 1864, j'ai lancé mon premier article pour arriver enfin à l'exécution de l'idée que j'avais déjà émise après tant d'autres, deux ans auparavant. Qui me forçait à parler! Le silence est d'or, Monsieur. Je pouvais me taire. La statue, déjà plusieurs fois essayée, se serait-elle faite? Peut-être. Mais elle avait été déjà

Digitized by Google

bien des fois tentée. Dans tous les cas, si la première chose était de rester muet, la seconde, quand l'idée serait émise, était de la combattre.

Vous attribuez aux articles de M. Barthe un effet très-funeste à la souscription lorsque déjà l'œuvre ne pouvait plus guère rester inachevée. Supposez qu'un catholique, au lieu d'écrire pour la statue des articles reproduits par sept ou huit journaux du département et plusieurs de Paris ou de la province, eût, dès le début, ameuté le sentiment catholique contre l'idée de la glorification d'un huguenot? J'ai parlé, moi « malveillant pour tout personnage protestant, » j'ai parlé beaucoup. Pour salaire de mes peines, des ennuis et quelques inimitiés dont j'ai lieu du reste d'être fier. J'oubliais cependant le titre honorifique de « pamphlétaire » que me décerne gracieusement pour mon livre le *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.*

Je ne sais si c'est une illusion. Vous m'avez déjà dit, Monsieur, que j'avais des préjugés, et je le crois : car je suis homme. Mais il me semble pourtant qu'il y a une certaine largeur d'esprit et une louable élévation d'idées chez les trente ou quarante catholiques, prêtres et laïques, qui ont fait partie de la commission, et élevé un monument à ce que le populaire nomme encore dédaigneusement chez nous un parpaillot. Un homme de génie était là. Nous n'avons pas cru devoir lui demander de quel culte il était. Ce n'était pas une question religieuse que nous allions traiter. Réveiller les vieilles querelles, ressusciter les disputes théologiques, à quoi sert? Nous cherchions ce qui rassemble, et non ce qui désunit. Tout le monde pouvait fêter le génie. « Sans doute, écrivait le 5 juillet 1864, M. le pasteur Barthe que vous citez, ce n'est pas à Palissy *protestant* — c'est lui qui souligne, — qu'on dresse une statue. Nous le reconnaissons sans peine ; la religion n'est point en cause dans cette affaire. Dans un État et chez un peuple où la liberté de conscience a pleinement triomphé, et doit être admise par tous sans arrière-pensée, qu'importe que l'on soit catholique, protestant, juif..... »

Voilà pourquoi la commission a voulu ignorer si Palissy avait embrassé la réforme. Vous auriez souhaité, je le comprends, voir inscrit sur le piédestal : « A Palissy, artiste, savant et huguenot ! » cela s'explique : on est toujours un peu pour le saint de sa chapelle. Mais auriez-vous vu avec autant de joie que nos voisins de Cognac missent sur leur monument : « A François Ier, protecteur des lettres et catholique? » Même en supposant que le roi-chevalier n'eût eu aucun tort envers vos coreligionnaires, ce monument de bronze, dressé à un personnage en tant que catholique, n'eût sûrement pas été de votre goût. A Saintes, le même fait eût eu lieu, pour les catholiques, si la commission eût mêlé la religion à son projet. Le spectacle était assez grand, d'ailleurs, qu'une ville qui avait conspué le génie se prît à l'honorer, et que le potier eût sa statue là où il n'avait pas toujours eu du pain.

La conduite de la commission a été, selon moi, non-seulement sage et juste; mais encore c'était la seule praticable. A quel résultat

Digitized by Google

dans une ville qui compte 128 protestants et quelques enfants dans les pensions sur 11,570 habitants, chiffres officiels, serait-on arrivé, si l'on se fût de gaieté de cœur privé du concours des catholiques ?

Je le disais dès cette époque (page VI) : « Les uns ne reprocheront pas au potier d'avoir été un serviteur dévoué de la royauté, le protégé des grands d'alors, des Jarnac, des Pons, des La Rochefoucauld, des Coucy, des Montmorency, des Montpensier, l'obligé reconnaissant de Catherine de Médicis... les autres ne lui feront pas un crime irrémissible d'avoir sincèrement et de bonne foi embrassé l'hérésie. »

Pourquoi exiger que des catholiques façonnent des monuments à des protestants, comme protestants; qu'une commission froisse bénévolement la grande majorité des 11,570 habitants d'une ville pour la satisfaction de 128 autres? C'est une belle marque de tolérance pour des catholiques que de ne pas se souvenir que cet homme a renié leur foi et leur a peut-être arraché des âmes. Si cela ne vous suffit pas, Monsieur, qui vous empêche de sculpter le potier en robe de ministre? Placez-le dans un temple et invoquez saint Palissy, patron des réformés.

Mais peut-être me suis-je rattrapé de mes efforts pour maître Bernard, en dénigrant les autres. D'après vous, j'ai maltraité avec « une excessive partialité, » d'abord « les habitants de la Rochelle; » puis les personnages de la Réforme; ensuite les écrivains protestants; après, les martyrs protestants; en outre, les ministres protestants; de plus, les usages protestants; même les catholiques qui ne sont pas protestants, mais qui me déplaisent; enfin les livres sacrés qui, bien que catholiques, servent aux protestants.

Vos griefs sont nombreux. Vous me permettrez de les passer en revue par ordre. Soyez tranquille : je tâcherai de n'en oublier aucun. Vous n'êtes pas, Monsieur, de ces écrivains vulgaires, dont les paroles s'en vont avec le vent. Vos jugements insérés dans un recueil qui a sa publicité restent et font autorité. Si j'ose donc, moi chétif, vous contredire, ne m'en veuillez pas trop. Je me suis du reste promis de n'employer aucun terme qui vous puisse choquer, aucune expression outrageante, aucun mot injurieux. S'il m'échappait quelque phrase un peu vive dans ma longue réponse, ne l'attribuez, Monsieur, qu'à la douleur bien naturelle de me voir attaqué dans ma considération d'homme de lettres. Mais si mes arguments et mes preuves vous étaient désagréables, vous ne vous en plaindriez pas. Car je ne pense pas que vous ayez cru me faire grand plaisir, en employant les termes dont vous vous êtes servi.

Vous m'avez blâmé d'avoir « fort maltraité tel écrivain qui n'est nullement protestant, pour une affirmation qui me déplaît (page 441), et cela même quand l'historien s'est rétracté plus tard. » De quoi s'agit-il? Du seul président Hénault qui avait raconté un fait dans une première édition avec un *on dit*, et qu'il retrancha dans les dernières. Pour moi, il avouait avoir commis « un mensonge historique. » Le mot est impropre; il faut *erreur*. Voilà en quoi « tel historien

Digitized by Google

qui n'est nullement protestant, est *fort* maltraité » par M. Audiat. Qu'eût-on dit de plus, mon Dieu, si j'avais consacré vingt pages à lui dire qu'il n'avait ni suite dans les idées, ni impartialité, ni logique, ni style, mais qu'en retour il avait malveillance outrée, aigreur, dénigrement systématique, emportements irréfléchis et autres belles qualités ?

En revanche, si j'ai « fort maltraité » Hénault, j'ai trop bien traité la Ligue. Ici, Monsieur, votre âme s'indigne. Vous faites appel aux sentiments patriotiques ; et le Français vient naturellement dans votre phrase. Ce n'est pourtant pas ici la place du chauvinisme. Dans une grande assemblée, ces mots-là produisent toujours de l'effet. De sang-froid, c'est autre chose. Est-ce à dire pour cela que je n'aime pas ma patrie ? Voyez ! Ce qui vous a fait écrier que j'osais « me permettre — quelle audace ! — une espèce d'apologie de la Ligue, » c'est que j'approuve le peuple d'avoir songé à sauvegarder sa nationalité et sa foi. « Si, disais-je, (page 442), avec leur culte séculaire, on leur enlevait encore (à ces bourgeois et à ces artisans) leur nationalité menacée à la fois par les Allemands et les Anglais, leurs mortels ennemis, que deviendraient-ils, sans patrie sur le sol natal, sans Dieu dans les temples élevés par leurs pères ? » Je continuais (page 443) : « Déplorons ses excès. Dans ce déchaînement des passions religieuses, il y eut des crimes. Dans ce zèle pour la défense de la foi, il y eut du ridicule. Dans cette triple lutte pour la foi, l'indépendance civile et l'autonomie nationale, il y eut des torts... Le but secret des vrais chefs de la Ligue était un changement de dynastie, où nous voyons fort bien ce qu'y eût gagné la maison de Lorraine, mais non aussi clair ce que la nation y eût trouvé d'avantageux. Le protecteur de la Ligue, de son côté, le roi d'Espagne avait aussi ses vues ; il espérait bien l'asservissement de la France. Ainsi la religion pour les chefs n'était qu'un masque. » Est-ce là, Monsieur, ce que vous appelez une espèce d'apologie de la Ligue ? Si oui, la Ligue doit être peu flattée de ma plaidoirie. Lisez enfin la conclusion ! « Politiques à vues courtes, — il s'agit des bourgeois et des artisans, — emportés par l'ardeur, ils ne virent pas où ils allaient et qu'en appelant Philippe II comme contre-poids à Elisabeth et aux princes allemands, ils se préparaient un maître redoutable dont ils auraient eu à souffrir autant que les huguenots. Aussi, tout en approuvant leurs bonnes intentions, faut-il reconnaître leurs erreurs, blâmer leurs fautes, et flétrir leurs crimes. »

Avouez, Monsieur, que cette apologie est un peu faible et a légèrement l'air d'une accusation. Et je m'assure que, si jamais vous aviez besoin d'être défendu, vous accueilleriez mal un ami qui plaiderait pour vous de la sorte.

Vous pouvez encore voir par là, que j'ai la fibre patriotique aussi sensible que pas un. C'est pourquoi, quand j'avais pris la peine d'écrire : « En appelant Philippe II, » ne comprends-je plus bien votre question : « Ignore-t-il que les chefs ont donné à l'atroce Philippe II d'Espagne la couronne de France ? » je l'imprime, et vous l'avez lu. Vous ne pouvez donc ignorer que je le sais. Ailleurs, vous dites de moi (page 502) : « Il ne faudrait pas soulever des ob-

Digitized by Google

jections imaginaires pour se donner le plaisir d'y répondre. » Je change un peu la phrase : « Il ne faudrait pas poser de questions inutiles pour se donner le plaisir d'interroger. »

Peut-être, si vous vouliez faire exactement apprécier les sentiments du biographe, eût-il été juste, après l'avoir accusé d'amnistier la Ligue « ce que, dites-vous, on aurait quelque peine à imaginer, » d'ajouter : Il a flétri la Saint-Barthélemy. Vous ne l'avez pas fait, votre but n'étant que de relever mes fautes.

Voyez quelle idée vous me faites donner des Rochelais, (page 439) : « Les habitants de la Rochelle, écrivez-vous, *devenus protestants*, nous sont représentés comme affranchis désormais de tout scrupule de conscience. » J'aime beaucoup les Rochelais ; j'ai été fort bien accueilli d'eux, quand je suis allé faire à la Rochelle une conférence sur maître Bernard. Aussi ma surprise a été profonde d'apprendre que j'avais déclaré d'eux, que, du jour où ils étaient « devenus protestants, » ils avaient été « affranchis de tout scrupule de conscience, » et que partant, depuis ce moment, ils vivaient comme de francs païens. N'y aurait-il pas là un malentendu ? « Phrase ambiguë, » dites-vous, qui *peut-être* veut dire seulement qu'ils crurent dès lors pouvoir se revolter contre le roi, « mais qui tout au moins est équivoque. » L'équivoque et l'ambiguïté n'existent, Monsieur, que pour celui-là seulement qui ne voudra lire que des phrases isolées, et ne pas comprendre la pensée. Il s'agit (page 187) du synode de Saint-Jean-d'Angély, en 1562, où les ministres décident que « l'Ecriture permet aux vassaux de lever la lance contre leur seigneur pour cause de religion. » Je continue : « Le 3 avril, barons et chevaliers, délivrés de tout scrupule par cette déclaration, s'assemblent en armes..... » Cette phrase est au bas de la page 187 ; à la suivante se trouve celle que vous incriminez : « de leur côté les Rochelais affranchis..... » Pourquoi, Monsieur, avez-vous sauté ces petits mots : « de leur côté » ? Ils ont leur signification. D'un côté « les barons et les chevaliers, délivrés de tout scrupule » s'arment et partent ; « de leur côté, les Rochelais, affranchis de tout scrupule de conscience..... mettent, pour soutenir la guerre, à la disposition du prince de Condé, une somme de huit cents livres par mois. » Où donc l'ambiguïté ? N'auriez-vous pas, pour me les reprocher, créé un peu ces ténèbres, en supprimant : « *de leur côté,* » et en ajoutant : « Les habitants de la Rochelle, *devenus protestants* » ? Ils étaient protestants depuis près de dix ans, et je le montrais. Il va sans dire que ma phrase est non-seulement « équivoque, » mais encore « conçue en termes aussi généraux et aussi malsonnants qu'on les puisse imaginer. » C'est votre appréciation. On jugera.

On jugera aussi votre accusation relative à mon animadversion contre « les écrivains » de la Réforme. D'abord, ce pluriel est une petite hyperbole, puisque vous n'en citez qu'un, Théodore Agrippa d'Aubigné. Je souscris des deux mains à votre jugement sur son « grand cœur » et sur « les admirables pages qu'il a laissées. » Vous défendez ce que je n'ai pas attaqué. Oui ! c'est un énergique écrivain, un poëte plein de souffle, mais un historien dont il ne faut pas tou-

Digitized by Google

jours accepter les récits et surtout les opinions; un satirique, sans doute chaleureux, mais partial, acrimonieux, animé d'une haine aveugle contre ses ennemis. C'est en des termes plus adoucis le jugement qu'insère sur son *Histoire universelle*, la *France protestante* de MM. Haag, copiant Anquetil : « Il écrit en huguenot outré et en courtisan mécontent. »

Le fait de Maulévrier avait déjà paru douteux au savant rapporteur du concours d'Agen, M. Cazenove de Pradines; et ce « détail révoltant » lui inspirait des soupçons sur l'entrevue elle-même, constatée seulement « par le témoignage trop souvent suspect de d'Aubigné. » — *Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen*, VII, page 421. — Moi, trouvant la conversation apocryphe, j'ai relégué ce qui s'y était dit au nombre des fables; et cela y restera. Voilà un de mes crimes.

J'en ai de plus grands. Outre les écrivains, j'ai maltraité vos martyrs, vos princes, vos pasteurs, les Psaumes et livres saints, ignoré vos usages.

Parlons de ces derniers. Les autres auront leur tour.

Comme exemple de mon ignorance des coutumes des Eglises réformées, vous citez ma phrase : « Abraham Compagnon obtint le titre de diacre. » Et vous m'infligez vite une petite correction. « Ce n'est pas là un titre à obtenir; c'est une charge laborieuse. Voilà qui est bien. Le « professeur de collége » dont vous vous moquez, eût presque aussi bien dit. Le mot est impropre, je le reconnais et vous remercie; mais s'ensuit-il que j'ignore que les diacres chez les réformés, comme dans l'Eglise au temps des apôtres, étaient les distributeurs des aumônes? Combien d'ailleurs de titres sont de lourdes charges!... Et qu'il en est qui voudraient bien se dérober au fardeau de leur gloire! Les honneurs se payent, dit le proverbe. J'ai voulu dire qu'Abraham Compagnon avait été digne d'être fait diacre; j'ai mis *titre*. Mais puisque le mot *titre* choque votre purisme, une autre fois, je mettrai : « Abraham Compagnon eut la charge et non le titre de diacre. » Vous serez content. Il me serait si doux de ne vous avoir pas déplu.

Je le ferai... A une condition pourtant, Monsieur, c'est que vous à votre tour ne qualifierez pas « *d'abbé* » Launoy qui ne le fut jamais. A l'époque de Launoy, on appelait abbé celui qui était pourvu d'une abbaye. J'ai regret à signaler cette infime inexactitude. Mais vous avez eu tant de joie à critiquer chez moi deux expressions impropres, que vous me pardonnerez mon plaisir d'avoir à relever un anachronisme chez un historien aussi savant que vous.

A cette leçon de grammaire, vous daignez en ajouter une autre, mais moins heureuse. « Le *simultaneum*, dites-vous (page 443), lui paraît presque une chimère. » Non, je sais, et je savais, qu'« en Alsace et en quelques endroits de la Suisse..... la même église sert aux catholiques et aux protestants. » Pour me convaincre de mon ignorance à ce sujet, que faites-vous, Monsieur? Vous renvoyez à la page 193. J'y vais et j'y lis : « Cela eut lieu à la Rochelle. » Si j'écris que cela eut lieu, c'est que je sais que cela eut lieu,

Digitized by Google

apparemment. Seulement, il ne s'agissait pas de la Suisse ni de l'Alsace. Théodore de Bèze parlait de « plusieurs lieux » de la Saintonge. J'ai dit : « plusieurs ! » non ; mais à la Rochelle, oui ; « parce que les papistes se servirent de la seule église dont on leur laissait la disposition après le prêche. » Vous voyez maintenant si vous pouvez tirer, de cette simple phrase relative à un fait tout local et très-ancien, cette conclusion générale que le « *simultaneum* me paraît presque une chimère. »

C'est un peu, du reste, votre procédé de généraliser. La méthode est tout à fait philosophique, mais d'un emploi difficile et parfois dangereux. Votre acte d'accusation relatif aux princes protestants repose sur une généralisation mal faite. « J'ai, dites-vous, (page 439), présenté Jeanne d'Albret et Renée de France sous le jour le plus malveillant. » On croirait, à vous entendre, que j'ai apprécié le rôle, le caractère de ces deux femmes, et que je me suis borné à dire le mal. Cela est clair, puisque vous ajoutez que je l'ai fait « de façon à nuire le plus possible à la religion réformée. » Voyons donc ces moyens terribles que j'emploie. Vous vous appuyez sur la page 248. J'y lis : « La duchesse de Ferrare écrivait, en mars 1564, à Calvin une lettre confidentielle, qui prouve ses projets — ceux de Condé — de révolution dynastique, » et j'en cite trois lignes contre certains prédicants fanatiques. Raconter le fait, c'est évidemment présenter la fille de Louis XII « sous le jour le plus malveillant. » Vous l'avez dit ; sans cela, Monsieur, on aurait de la peine à le croire.

Pour Jeanne d'Albret, qui n'est pas nommée à la page où vous renvoyez, je pourrais n'en pas parler. Voici pourtant ce que je me rappelle avoir dit d'elle : qu'elle avait interdit l'exercice du culte romain en Béarn, expulsé les ecclésiastiques, prescrit à tous ses sujets de se marier, s'ils n'ont reçu du ciel le don de continence. Ce sont des articles de ces ordonnances du 26 novembre 1571, dont le pasteur genevois, auquel je les emprunte, dit que par elles, la reine « assura le triomphe complet de la Réforme dans ses Etats de Béarn. » Si c'est « nuire le plus possible à une religion » que de transcrire les ordonnances qui en assurèrent le triomphe, je manque complétement de logique, comme vous l'avez écrit.

LOUIS AUDIAT.

(*La fin au prochain numéro.*)

P. S. L'espace nous manque pour insérer plusieurs articles, et notamment une réponse à la lettre de M. Ferd. Buisson publiée dans le *Lien* du 7 novembre. Nous regrettons surtout de ne pouvoir résumer les communications qui nous ont été adressées sur la Fête de la Réformation. Nous inscrivons avec gratitude les noms des Eglises qui ont bien voulu se souvenir, en ce jour, de notre œuvre historique et lui consacrer une part de leurs chrétiennes libéralités. Nous reviendrons sur ce sujet dans le prochain numéro du *Bulletin*, en donnant quelques extraits de notre correspondance.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1868.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google